Kâmuran Gürün

LE DOSSIER ARMENIEN

KÂMURAN GÜRÜN

LE DOSSIER ARMÉNIEN

PARIS
TRIANGLE
1983

INTERNET
AAARGH
2008

Imprimé en France,
ISBN 2.85809.1315
© Société turque d'histoire 1983

Ouvrage publié en Turquie (traduit en turc par K. Kapak) sous le titre *Ermeni Dosyasi*, nombreuses éditions, ISBN 9 759703033
L'ouvrage était en vente, à sa sortie, aux éditions Trismegiste, 5 rue des Grands Augustins, Paris, 6e, pour le prix de 65 F.

Saisie informatique et mise en ligne (en feuilleton), *Tête de Turc*, "le site des amis de la Turquie", en 2004. Notre édition est revue et corrigée par l'AAARGH. Nous reproduisons la mise en page d'origine, avec les notes en bas de page. Nous donnons aussi une traduction anglaise.

Kâmuran Gürün

1924 - Naissance à Istanbul. 1947 - Diplômé de la Faculté de Sciences Politiques de l'Université d'Ankara. 1948 - Entre au Ministère des Affaires étrangères. 1967 - Ambassadeur de Turquie à Bucarest. 1970 - Représentant de la Turquie à l'OCDE. 1972 - Ambassadeur à Athènes. 1976 - Haut conseiller du ministre des Affaires étrangères. 1978 - Secrétaire général du CENTO. 1980 - Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. 1982 - Prend sa retraite du ministère des Affaires étrangères. 1983-85 - Assure la présidence du Conseil supérieur de l'audiovisuel. 1985-95 - Membre actif de l'Association Turque d'Histoire. Il a enseigné à l'Université d'Ankara (faculté des sciences politiques) et à celle de Marmara (centre d'études européennes).

Il est décédé en juillet 2004.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques de référence, dont le fameux *Dossier arménien* édité en 1983 et réédité à cinq reprises depuis en raison de son succès.

Sommaire

0. SOURCES ET ABREVIATIONS
0. PREFACE
0. INTRODUCTION
0. CHAPITRE I : L'ARMENIE ET LES ARMENIENS
    L'origine des termes "Arménie" et "Arméniens"
    Les débuts de l'histoire arménienne
    Le royaume arménien et la Cilicie
0. CHAPITRE II : LES ORIGINES DE LA QUESTION ARMENIENNE
    L'Église arménienne
    Le facteur religieux
    L'activité des missionnaires
    La propagande
0. CHAPITRE III : LES ARMENIENS DANS L'EMPIRE OTTOMAN ET LA POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES
    L'empire ottoman jusqu'à l'époque des réformes
    La politique des grandes puissances
    Du rescrit de 1856 au congrès de Berlin
    La population arménienne
        Les sources arméniennes
        Les sources occidentales
        Les sources ottomanes
        La province d'Erzurum
        La province de Van
        La province de Bitlis
        La province de Diyarbakir
        La province de Mamuretelaziz (Elaziz)
        La province de Sivas
    La guerre russo-turque de 1877-1878 et le congrès de Berlin
0. CHAPITRE IV : LA QUESTION ARMENIENNE
    Le coup d'envoi des réformes
    L'internationalisation du problème des réformes
    Les Arméniens se préparent
    Associations et comités
    Actes de terrorisme et soulèvements
        L'arrestation des "Protecteurs de la mère patrie"
        L'affaire Musa Bey
        Un affrontement entre les forces de l'ordre et les francs-tireurs de l'Armenakan
        Le soulèvement d'Erzurum
        La manifestation de Kumkapi
        Incidents divers jusqu'à l'insurrection du Sassoun
        La première insurrection du Sassoun
        La manifestation de la Sublime Porte
        Les autres événements des années 1895-1896
        La révolte de Zeytun
        La révolte de Van
        L'attaque de la Banque ottomane
        La deuxième révolte de Sassoun
        L'attentat de Yildiz
        Bilan général des révoltes

La poursuite des réformes
L'affaire d'Adana et la fin des discussions sur les réformes
L'affaire d'Adana
Les discussions au sujet des réformes : suite et fin
0. CHAPITRE V : LA PREMIERE GUERRE MONDIALE
Les Arméniens dans la guerre
Le transfert des populations arméniennes
Le partage de l'Empire ottoman
La liquidation du front de l'Est
L'armistice et la chasse aux coupables
Le traité de Sèvres
0. CHAPITRE VI : LA GUERRE D'INDEPENDANCE
Les débuts de la lutte nationale et ses objectifs
Le front de l'Est
Le front Sud
Le front occidental
Le traité de Lausanne
0. CONCLUSION
0. BIBLIOGRAPHIE

SOURCES ET ABREVIATIONS

0. Les documents d'archives
Archives ottomanes Hazine-i Evrak (Ministère des Affaires Etrangères) Dahiliye Nezareti (Ministère de l'Intérieur) Genelkurmay Baskanligi (EMG) Türkiye Büyük Millet Meclisi Zabitlari (les procès-verbaux de la Grande Assemblée Nationale de Turquie)
Archives britanniques Foreign Office Public Record Office (FO) Les livres bleus (Turkey)
Archives françaises Archives des Affaires Etrangères de France (AAEF)
Archives américaines United States National Archives (USNA)
Archives allemandes Die Grosse Politik (les documents imprimés)
0. Les livres La bibliographie est à la fin de l'ouvrage
Revues et journaux sont indiqués dans les notes en bas de page

PRÉFACE

Certains pourraient se demander pourquoi ce livre porte le titre de "LE DOSSIER ARMÉNIEN". En voici la raison :

Aucun gouvernement ne s'est jamais préoccupé de ce qu'on appelle - selon l'expression qui s'est petit à petit installée dans l'historiographie à partir de la seconde moitié du XIXe siècle - le "problème arménien". Ce sujet n'a été érigé en "problème" que par l'Église arménienne, les organisations terroristes et les quelques Arméniens appartenant auxdites organisations.

Par contre dans toutes les chancelleries des grands Etats, il existe un "dossier arménien". De temps à autre, parce qu'ils y trouvaient leur intérêt, les dirigeants de ces Etats ont jugé bon d'ouvrir ce dossier et quand la nécessité ne s'en est plus fait sentir, ils l'ont refermé et rangé dans le placard.

Les communautés arméniennes, pour leur part, ont cru qu'elles se trouvaient en présence d'un véritable problème et n'ont pas compris, ou n'ont pas voulu comprendre, que chaque incident ne faisait qu'ajouter une nouvelle page à ce dossier et que leurs rêves ne pouvaient exister que dans leur imagination.

Lorsque la Russie occupa les provinces orientales de la Turquie, elle interdit aux Arméniens de s'y établir et déclara à cette occasion qu'il n'existait pas plus de problème arménien que de problème yakoute. De même, lorsque la France occupa la Cilicie, elle déclara qu'il ne pouvait être question d'une Arménie autonome dans cette région et interdit aux Arméniens d'y pénétrer.

Ces événements sont enregistrés dans les dossiers des chancelleries, mais leur véritable place serait plutôt dans la mémoire des communautés arméniennes.

Ce sont ces dossiers que nous allons examiner. C'est pour cette raison que notre livre porte le titre de "LE DOSSIER ARMÉNIEN".

Kâmuran GÜRÜN Ankara, 28 juillet 1982

[11]

INTRODUCTION

On ne saurait imaginer une nation ou une communauté dépourvue d'histoire. Un groupe humain dont les membres appartiennent à une même race, ont une même origine, une même religion, une même langue et ont vécu, ne serait-ce que quelque temps dans une même région, constitue une communauté qui de toute évidence a son histoire propre.

Une communauté possède une histoire même si elle ne s'est jamais constituée sous la forme d'un Etat, même si elle est assujettie à une nation plus puissante ou morcelée entre plusieurs pays. Car l'histoire est la somme des divers événements survenus dans la destinée d'une communauté, c'est-à-dire d'un groupe possédant les traits énumérés ci-haut.

Il est assurément normal que les ressortissants d'une nation ou d'une communauté écrivent leur propre histoire. Cependant pour ce faire, il faut d'abord qu'ils possèdent une écriture. Bien que celle-ci ait été inventée par les hommes il y a fort longtemps, on constate qu'elle est apparue chez divers peuples à des stades différents de leur développement. Par conséquent, ceux qui veulent acquérir des notions sur la période de leur histoire non consignées dans leur propre langue, peuvent en retrouver des éléments dans l'histoire des peuples voisins, dotés d'une écriture avant eux.

Il est, certes, tout à fait naturel qu'ayant acquis l'accès à l'écriture, une communauté relate son histoire en sa propre langue après l'avoir étudiée à travers des sources étrangères. Mais si ceux qui le font se permettent d'ajouter au récit leurs propres inventions ou de s'approprier l'histoire d'autres peuples, les théories qu'ils auraient ainsi avancées ne seront jamais universellement admises et ne se propageront guère hors d'un cercle très étroit.

Si pour écrire des livres d'histoire il faut, en premier lieu, posséder une langue écrite, la seconde condition pour élaborer une œuvre historique digne de ce nom c'est d'être objectif et de se placer sur un terrain scientifique. Sinon l"'histoire" en question ne sera pas une œuvre historique mais de la mythologie, une légende ou un conte.

On ne saurait dire que les historiens - surtout ceux du Moyen Age - aient été parfaitement objectifs en relatant l'histoire de leur pays. Par conséquent, si on veut examiner de façon objective les événements qui se sont déroulés au cours d'une période éloignée, il est indispensable d'étudier l'histoire de divers autres Etats ayant eu un rapport avec les événements en question et d'établir une "moyenne" plausible entre les diverses versions.

[12]

Bien entendu ce que nous venons de dire est vrai pour tous les pays et toutes les nations, y compris les Arméniens.

Les Arméniens forment une communauté dont les membres appartiennent à une même race, ont la même religion, parlent la même langue et ont vécu pendant un certain temps dans une même région. Cette communauté fut mêlée à certains événements et les a parfois provoqués. Par conséquent les Arméniens ont indiscutablement une histoire.

L'élaboration de l'Alphabet et l'acquisition subséquente de la langue écrite par les

Arméniens ont répondu à un besoin précis : celui de propager le christianisme dans la population, après que la communauté arménienne eût adopté cette religion. Les fondateurs de l'Église arménienne trouvèrent en effet nécessaire de traduire en arménien l'Evangile et d'autres livres sacrés. Avant cette "arménisation" du culte, les prières et les cantiques étaient récités soit en grec soit en syriaque.

La conversion des Arméniens date de l'année 301. L'alphabet arménien de trente-six lettres fut élaboré par Mesrob en 406 [1]. Donc pendant un siècle après leur conversion les Arméniens ont vécu sans alphabet. Si les Arméniens ne s'étaient pas convertis à la religion chrétienne et si l'Église n'avait pas ressenti le besoin de propager cette nouvelle religion, la création de l'alphabet arménien aurait probablement eu lieu beaucoup plus tard. Les chefs politiques qui pour une raison quelconque étaient placés à la tête de la communauté arménienne ne semblaient pas pressés d'enregistrer par écrit les détails de leur activité et de leurs succès. S'ils en avaient ressenti le besoin, ils auraient travaillé eux-mêmes à l'élaboration de cet alphabet et n'auraient pas confié ce soin à l'Église.

Tridate III qui s'était converti en 301 à la religion chrétienne et avait voulu répandre cette foi dans le peuple était un prince féodal. Mesrob Mashtotz qui a élaboré l'alphabet sur ordre du dixième Catholicos, Sahak J, appartenait au clergé.

Les premiers livres arméniens qui parurent après la création de l'alphabet étaient les traductions de livres à contenu religieux [2] grecs ou syriaques. Ceci montre bien qu'à l'époque les Arméniens ne s'intéressaient pas outre mesure à leur propre histoire.

Le premier historien arménien dont on connaît le nom est un certain Agathange, secrétaire de Tridate III. On dit que ses œuvres décrivent l'époque de Tridate III et relatent l'histoire de la conversion des Arménien [3].

Naturellement, comme de son temps il n'y avait pas encore d'alphabet arménien, cette histoire n'aurait pas pu être écrite en cette langue. On a cru à un certain moment qu'Agathange écrivait en grec, mais on ne le pense plus [4].

[13]

Selon Pasdermadjian, Agathange vivait au IVe siècle [5] alors que David Marshall Lang le situe vers le milieu du Ve siècle [6]. Cependant, il convient de remarquer que Moïse de Khoren, qu'on considère comme le premier historien classique arménien, cite dans son *Histoire de l'Arménie* certains historiens mais ne mentionne pas Agathange.

Il y a diverses opinions contradictoires sur la vie et l'œuvre de Moïse de Khoren. On pense communément qu'il a vécu au Ve siècle. Il est à noter qu'il parle dans son œuvre d'autres historiens arméniens qui l'auraient précédé parmi lesquels un certain Mar-Apas-Katina. Toutefois, d'après l'éminent orientaliste Auguste Carrière, Moïse de Khoren aurait vécu au VIIIe siècle et non au Ve. Quant à Mar-Apas-Katina, Carrière considère qu'il n'a jamais existé et qu'il s'agit là d'un pseudonyme sous lequel se dissimule Moïse de Khoren lui-même.

Jacques de Morgan, dont la réputation en tant qu'historien égale celle de Moïse de Khoren, écrit qu'il est impossible de donner d'amples détails sur tous les écrivains et

---

1 Ces données se trouvent dans tous les ouvrages consacrés à l'histoire arménienne. Nous ne trouvons donc pas nécessaire d'indiquer nos sources.

2 Jacques de Morgan, *Histoire du peuple arménien*, Paris, 1919, p. 304.

3 J.A. Gatteyrias, *L'Arménie et les Arméniens*, Paris, 1882, p. 77.

4 Jacques de Morgan, *op. cit*., p. 310.

5 Pasdermadjian, *Histoire de l'Arménie*, Paris, 1949, p. 113, note 2.

6 David Marshall Lang, *Armenia*, Londres, 1980, p. 268.

historiens arméniens ainsi que sur leurs œuvres. Il se borne donc à dresser à l'intention des chercheurs une bibliographie d'autres travaux sur ce sujet. Il est intéressant de noter qu'il n'y mentionne pas Auguste Carrière [7].

Ce qui est plus intéressant encore c'est l'historique du livre de Jacques de Morgan. Il est instructif d'apprendre dans quelles circonstances fut composé un livre d'histoire réputé classique.

Le livre de Jacques de Morgan fut imprimé en 1919. Lorsqu'en 1981 on procéda à sa réédition, on y ajouta une préface de Constant Vautravers et une note d'Edmond Khayadjian résumant la correspondance échangée entre l'auteur et Archag Tchobanian avant que le livre ne fût composé et pendant que Morgan l'écrivait.

Dans la préface de Vautravers, la phrase suivante est particulièrement significative :

*"Dans l'esprit de ses auteurs et inspirateurs, l'*Histoire du peuple arménien *devait servir un triple but : informer et sensibiliser l'opinion publique française et internationale ; mieux faire comprendre et justifier les motifs des Arméniens à réclamer le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à retrouver une nation indépendante ; inciter, de ce fait, les hommes d'Etat - qui s'y étaient d'ailleurs engagés - à inscrire dans les traités de paix la satisfaction de cette revendication ."* [8]

D'autres notes assemblées par les soins de E. Khayadjian sont également instructives.

C'est Gustave Schlumberger, byzantinologue et membre de l'Institut, qui, sur la prière d'Archag Tchobanian, avait suggéré à Morgan d'écrire une

[14] *Histoire du peuple arménien*. Pourquoi donc un historien de métier comme Schlumberger n'a-t-il pas écrit ce livre lui-même mais a jugé bon de faire intervenir Morgan, un archéologue, qui à cette époque, entretenait de fort mauvais rapports avec l'administration française ? Les notes de Khayakjian n'apportent aucune réponse à cette question.

"Né en 1872 à Istanbul - une ville qui était devenue dans la seconde moitié du XIXe siècle la véritable capitale intellectuelle des Arméniens de l'Empire ottoman - Archag Tchobanian avait achevé ses études à l'Ecole centrale arménienne" (Jacques de Morgan, *Histoire du peuple arménien*, p. XXIII).

Après avoir débuté comme journaliste à Istanbul, il s'était établi en 1895 à Paris où il devint le chef de file des groupes arméniens qui s'employaient activement à nuire aux intérêts de l'Empire ottoman. Au début de la Première Guerre mondiale, Tchobanian estima que le moment était venu de faire paraître une Histoire d'Arménie. Il demanda à Morgan de l'écrire et sollicita l'appui de Schlumberger auprès de ce dernier. Schlumberger écrivit à Morgan le 14 mars 1916 :

"Le principal but de ma lettre est de vous prier instamment d'accéder à la demande si pressante de M. Tchobanian. Il est venu me voir à ce sujet hier. Il est absolument indispensable de publier un livre de 3.50 chez Plon ou ailleurs, livre brillant résumant l'histoire de l'Arménie chrétienne ; en un mot il faut que le public français possède une histoire d'Arménie (Bagratides, Roupéniens, domination turque) et que cette histoire soit écrite de main de maître avec vie sans pédantisme ennuyeux. Nous sommes tombés d'accord avec M. Tchobanian que vous seul pouvez écrire ce livre brillamment et rapidement. Il vous fait toutes les facilités. Il va vous récrire. Je vous prie instamment de dire oui. Ce oui sera plus utile mille fois pour notre cause que si

7 Auguste Carrière, *Moise de Khoren et les Généalogies patriarcales*, Paris, 1891.

8 Jacques de Morgan, *op. cit*., p. 309.

vous aviez passé ces 18 mois dans les tranchées. Laissez tout de côté momentanément pour ce travail si utile." (page XXIX)

Nous donnons aussi quelques extraits de la réponse que Morgan adressa à Schlumberger le 18 mars 1916 :

"(...) Dans mon esprit, une Histoire des Arméniens signée par moi devait être écrite très documentée avec toutes les références et très complète ; mais je vois que ce n'est pas ce que désire M. Tchobanian et ce que vous voyez vous- même. Il s'agit d'un livre de vulgarisation sans bibliographie, comme La Grande Grèce *de F. Lenormant. Ceci modifie quelque peu ma manière de voir.*

"Cependant je n'ai ici aucun document (...) Vous me dites que M. Tchobanian m'enverrait tout ce qu'il me faut (...) Si je devais m'arrêter en cours de route il n'y aurait qu'à continuer et terminer l'œuvre commencée et M. Tchobanian aidé de vos bons conseils peut très bien le faire. De sorte que ce volume soit prêt en temps opportun. (...) C'est un tour de force que d'écrire un livre d'histoire dans ces conditions." (p. XXXII)

Poursuivant notre analyse, nous rencontrons deux autres lettres de Morgan à Tchobanian dont nous extrayons quelques passages :

"En ce qui concerne les ouvrages qui me seront nécessaires pour écrire l'Histoire de l'Arménie, je ne puis vous fournir d'indications qu'alors que je saurai ce qui a été publié. Je ne possède guère dans ma bibliothèque à Paris

[15] *que les ouvrages sur l'Antiquité jusqu'à Moïse de Khoren, Zénob et autres. Alors que c'est le Moyen Age surtout qu'il importe de mettre en valeur dans le livre que je dois écrire. "*

"(...) Pour l'histoire de la Grande Arménie jusqu'à la ruine d'Ani je n'ai pas les titres des ouvrages présents à la mémoire, mais vous êtes certainement bien renseigné à cet égard." (p. XXXVI)

"J'ai reçu les deux volumes de Lynch et en ai commencé la lecture." (p. XXXV)

"Vos aimables envois me sont bien parvenus et je m'empresse de vous en accuser réception :

1. le Sissouan ou l'Armeno-Cilicie*, 1 vol., in-40, Venise 1899.*
2. M. Alishan, Léon le Magnifique*, trad. G. Bayan, 1 vol., in-8°, 1ère partie, Paris 1883.*
3. Histoire universelle*, d'Etienne de Daron, trad. Dulaurier, 1 vol., in-8°, 1re partie, Paris 1883.*
4. Pseudo Sébéos*, Macler, ext. Rev. Asiat.*
5. L'Église arménienne*, Malachia Ormanian, in-80, Paris 1910.*
6. F. Macler, Histoire d'Héraclius *par l'évêque Sébéos, 1 vol., in-8°, Paris 1904.*

"Tous les ouvrages portent votre nom écrit au crayon sur la couverture afin que s'il m'arrivait un accident, ils vous soient rendus." (p. XXXVI)

Il semble bien que ce soit sur la base de ces livres que Morgan ait composé son *Histoire du peuple arménien*. Il avait soumis son manuscrit à l'examen de Tchobanian. Le 18 mai 1916, Morgan écrit :

"Je viens de lire avec beaucoup d'attention toutes les notes intercalées dans mon texte (...) J'insisterai même plus que je ne l'avais fait et que vous me le demandez sur le rôle civilisateur de l'Orient des divers royaumes d'Arménie depuis les temps les plus anciens..." (p. XXXVI)

Le 7 mars 1917 Morgan écrit encore à Tchobanian pour lui demander d'examiner

attentivement son livre et le 18 juin 1917 il lui dit qu'il tiendra soigneusement compte de ses remarques et complètera les parties que son correspondant a trouvé trop écourtées. Il dit aussi que sa tâche sera facile car il a tous les documents nécessaires sous la main.

Le livre ainsi composé fut terminé en octobre 1917 et livré à l'imprimerie. La lettre de Morgan du 25 août 1918 en parle ainsi :

"Le livre par lui-même, d'aspect très sérieux, où rien n'est livré à la fantaisie ou à l'emballement aura certainement une influence sur les esprits." (p. XLVI)

Finalement, il convient de mentionner la lettre suivante du 15 mars 1917 :

"Quand l'impression sera finie, j'écrirai une lettre adressée à vous qu'on reliera au manuscrit. Rendons à César ce qui appartient à César et dans l'avenir ceux qui examineront ce manuscrit y verront comment le livre a été fait, corrigé, revu, imprimé, voire même qui a généreusement fait les frais de l'édition. Ce sont là des choses qui doivent rester pour toujours." (p. LIII)

Il se peut qu'en publiant cette correspondance Edmond Khayadjian ait voulu faire connaître les services rendus par Tchobanian à la cause arménienne

[16] mais on ne saurait dire que ces lettres rehaussent la réputation scientifique de Morgan ou la valeur du livre.

L'*Histoire du peuple arménien*, qu'on considère comme un classique, fut imprimée en 1919. Dans l'avant-propos du livre Morgan écrit :

"Quant aux matériaux archéologiques, ils sont pour ainsi dire inexistants, car dans l'Arménie russe, les fouilles commencées par moi-même en 1887-1888, et depuis interdites par l'Administration impériale, n'ont été qu'à peine reprises par une commission russe et, dans l'Arménie turque, par suite des difficultés sans nombre soulevées par le Gouvernement ottoman, aucune recherche n'a été tentée en dehors de quelques fouilles de peu d'importance pratiquées à Van. Nous en sommes donc réduits, pour les temps les plus anciens, aux dires des auteurs classiques grecs et latins, sans contrôle archéologique."

Parmi les "classiques" de l'histoire arménienne, la chronique de Mathieu d'Edesse (Urfa) occupe, elle aussi, une place de choix. Les opinions sont très divisées quant à la date à laquelle cette chronique fut composée et quant à son contenu. Il est admis que la chronique de Mathieu fut commencée en 1113 et terminée en 1137. Le livre comprend trois parties. La première porte sur les années 952 à 1051, la seconde sur les années 1051 à 1101 et la troisième sur la période commençant en 1101 et se terminant en 1137. A partir de là, l'œuvre fut continuée par le Prêtre Grégoire qui couvrit les années allant de 1137 à 1163. Il existe actuellement 30 exemplaires manuscrits de cette chronique qui sont, pense-t-on, des copies faites au XVIIe siècle. Toutefois ces manuscrits ne concordent pas toujours.

Il est possible que Mathieu se soit basé sur les travaux des historiens qui l'avaient précédé ou bien sur certaines relations orales, mais son texte ne contient aucune allusion à un historien ou à un ouvrage historique. Levon Kachikian affirme que Mathieu s'est servi d'une chronique, aujourd'hui disparue, due au Prêtre Jacques. [9]

Les historiens syriaques, arabes et byzantins postérieurs à Mathieu ne mentionnent pas son nom, ce qui semble indiquer qu'il ne fut pas un historien très connu ni très valable.

Mentionnons aussi l'*Histoire des Ardzrouni* dont l'historiographie arménienne ne

9 Professeur Aktok Kachkarli, *Introduction à la civilisation des ethnies du Haiastan*, manuscrit, p.14.

parle pas beaucoup et qui, dit-on, avait été écrite au Xe siècle par Thomas Ardzrouni.

En outre, il y a divers livres qui peuvent passer pour des chroniques portant sur des périodes déterminées. Tel est le cas, par exemple, du Livre d'Histoires d'Arkel relatant des événements qui se sont déroulés du temps de Nadir Chah [10].

Il ne fait aucun doute que les divers ouvrages mentionnés ci-dessus et qui font figure de classiques de l'historiographie arménienne, laissent, du point de vue scientifique, beaucoup à désirer.

[17]

C'est après la Première Guerre mondiale que les publications relatives à l'histoire des Arméniens se firent vraiment abondantes. Elles se basaient surtout sur Moïse de Khoren, Mathieu et Morgan, et bien souvent, leurs auteurs ne faisaient que se référer les uns aux autres. Ces travaux laissent transparaître qu'il s'agissait pour leurs auteurs moins de faire œuvre d'historien que d'atteindre un certain but.

En écrivant ce livre, nous avons eu surtout recours aux documents des archives officielles. Cependant, nous avons également fait appel à divers autres types de sources, car certaines questions n'ont pas leur place dans les archives. Naturellement, nous nous sommes efforcés en particulier de profiter au maximum des œuvres des historiens arméniens énumérés ci-haut.

En principe, nous ne nous sommes référés qu'à des sources que nous avons pu personnellement consulter. La seule exception à cette règle est constituée par un ou deux livres en arménien dont nous n'avons pas trouvé de traduction. Nous nous sommes donc bornés en ce qui concerne ces ouvrages à résumer certains passages cités par Esat Uras, un spécialiste turc réputé pour sa bonne connaissance de l'arménien. Pour écrire un livre tel que le nôtre, on peut avoir recours à deux méthodes différentes : la première, souvent employée dans le but de nuire à la Turquie, aurait consisté à raconter certains événements tragiques en ne s'appuyant que sur des témoignages d'origine turque. Dans les archives ottomanes, il y a assez de documents de ce genre pour alimenter plusieurs volumes. L'autre méthode consiste à exposer objectivement les événements, dans leur éclairage véritable, en s'appuyant sur les documents. Comme nous n'avons pas l'intention de mettre en accusation toute la nation arménienne ni d'imputer à toute la communauté les exploits douteux d'un petit groupe, c'est cette deuxième méthode que nous avons choisie et c'est la raison pour laquelle nous avons évité d'inclure dans notre livre des vues et des observations défavorables aux Arméniens en tant que communauté.

Les documents officiels cités dans nos notes seront prochainement publiés, avec bien d'autres, en plusieurs volumes, dont le premier paraîtra peut-être avant ce livre.

Quant aux autres sources dont nous nous sommes servis, il s'agit presque toujours de livres qu'on ne trouve plus dans les librairies mais qu'on peut consulter, comme nous l'avons fait nous-mêmes, dans les bibliothèques nationales d'Amérique, d'Angleterre, de France et de Turquie.

Si on lit sans arrière-pensée cet ouvrage que nous avons composé sans aucune malveillance, on se rendra facilement compte de ce que fut la réalité. Du reste, c'est le but que nous avons poursuivi en écrivant ce livre.

[10] Ces deux œuvres figurent dans l'ouvrage de M.F. Brosset intitulé *Collections d'historiens arméniens* (reprint, Amsterdam, 1979).

[19]

CHAPITRE PREMIER

L'ARMÉNIE ET LES ARMÉNIENS

1. L'origine des termes "Arménie" et "Arméniens"

Certains pays tirent leur nom de celui des peuples qui y sont installés, d'autres le doivent à leur situation géographique ou à leur statut administratif. Dans ce dernier cas, il arrive que le nom de leurs peuples soit oublié et dès lors on les connaît sous une appellation dérivée de celle du pays.

Par exemple, de nos jours la Turquie, l'Allemagne et la France tirent leur nom de celui de leurs peuples. Par contre, l'Amérique (USA) correspond à une appellation géographique et les communautés qui vivent aux USA ont renoncé à leur nom d'origine pour adopter celui de la contrée.

Dans l'Antiquité, il y avait en Anatolie de nombreuses régions dont le nom servait à désigner les peuples qui y étaient installés. Il en était ainsi, par exemple, de la Paphlagonie, de la Pamphylie, de la Cilicie et de la Cappadoce. Les habitants de ces provinces ne constituaient pas une nation mais on leur appliquait le nom de la région dont ils étaient originaires. C'est de la même manière que de nos jours on parle des "Stambouliotes" ou des "Ankariotes", etc.

Ainsi que l'ont noté de nombreux auteurs, le terme d'Arménie fait lui aussi partie de ces noms servant à désigner une zone géographique. En fait, les Arméniens se faisaient appeler autrefois "Haïk" et donnaient à leur contrée le nom de "Haiasdan" ou "demeure des Haïk". On ne sait pas avec précision pourquoi le territoire en question prit ultérieurement le nom d'Arménie. Selon certains historiens anciens - Moïse de Khoren par exemple - les Arméniens auraient été des Ourartiens et c'est le roi Aram d'Ourartou qui aurait doté l'Arménie de son nom. Cependant, les historiens modernes ont abandonné cette théorie. Selon eux, il n'y a aucun lien entre les Arméniens et Ourartou et la civilisation ourartienne.

Cependant, Moïse de Khoren pourrait être jusqu'à un certain point dans le vrai. Il est fort possible en effet que le nom d'"Arménie" ait été dérivé du nom d'Aram. Par la suite, cette origine fut oubliée mais le terme géographique dont les habitants de cette région tirèrent leur nom subsista. Bien entendu, ces Arméniens d'autrefois n'ont rien de commun avec la communauté arménienne telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Toynbee présente quelques réflexions intéressantes sur l'origine du mot "Arménien" :

"*On peut se hasarder à avancer qu'à la fin du septième siècle avant l'ère*

[20] *chrétienne, pendant la période d'anarchie qui s'instaura au sud-ouest de l'Asie après la chute de l'Empire assyrien (...), les Mushki envahirent l'ancien territoire d'Ourartou situé dans la vallée de Teleboas (...). Quand les Mèdes réussirent à y imposer leur domination, ils respectèrent la situation acquise et tracèrent la frontière*

qui sépara l'Ourartou (qu'ils incorporèrent dans la Médie) de l'Arménie qui fit dès lors partie du "Commonwealth" mède (...).

Si on admet que la vallée de Teleboas fut ainsi attribuée à l'Arménie à une époque située entre la chute de l'Empire assyrien et l'avènement de l'Empire mède, cette circonstance permettrait de résoudre une énigme linguistique. Elle expliquerait notamment pourquoi les Mushki - Phrygiens adeptes de Gurdi, qui dans leur propre langue se faisaient appeler "Haïk" - étaient connus dans la terminologie officielle achéménide sous le nom d'Arminiya et pas celui de "Haïk" ou de Mushki ou Gordiens. Cet ancien ethnicon persan, dérivé du nom d'une localité - Arminiya - pourrait provenir d'un mot de la langue d'Ourartou, "Urmeniuhini", qui se retrouve dans l'inscription de Menuas, découverte dans les environs de Mus. Il s'agit d'une ville conquise et rasée. En confirmant la cession du territoire ourartien aux anciens envahisseurs mushkiens - qui se faisaient appeler "Haïk" - les Mèdes et, après eux, les Persans, ont pu désigner les nouveaux propriétaires de ce territoire d'après l'ancien nom donné à la région dans la langue d'Ourartou. "[11]

Toynbee - qui prend le soin de préciser qu'il ne faut voir dans cette explication qu'une simple spéculation de l'esprit - présente encore une autre hypothèse : d'après lui, le nom de l'Arménie serait dérivé d"'Erimena", nom du père de Rusas III, dernier roi d'Ourartou. Il pourrait aussi provenir d"'Eramu-ni", terme signifiant "le pays des Araméens", car ces derniers, venus du Nord de l'Arabie, avaient envahi Naïri à la fin du XIe siècle ou au commencement du Xe siècle av. J.-C.

Il n'est pas de notre propos de faire sur ce sujet une recherche historique ou archéologique. La raison pour laquelle nous mentionnons ces hypothèses est toute autre. En effet, compte tenu de ce qui précède, il apparaît évident que les termes d'"Arménie" et de "Haiasdan" désignent deux choses différentes. S'il semble normal d'appeler "Arméniens" les membres de toutes les communautés qui, dans les temps anciens, vécurent en Arménie, il est en revanche tout à fait anormal de confondre ces "Arméniens" de jadis avec les "Haïks", c'est-à-dire avec ceux qui constituent les Arméniens d'aujourd'hui. De la même façon, il importe de faire nettement la distinction entre le territoire désigné par le terme géographique d'Arménie et la zone où vinrent s'installer et où vécurent pendant de nombreux siècles ceux que l'on a continué de nommer les Arméniens.

De même que l'origine du nom "Arménie" reste incertaine, de même on n'a pas pu non plus déterminer avec quelque précision à quelle époque l'ethnie appelée "Haïk" est venue s'installer dans cette région. Comme ce livre ne constitue pas un travail sur l'histoire ancienne de l'Arménie, nous ne trouvons pas nécessaire

[21] de nous arrêter trop longtemps sur ce sujet. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'en disent certains livres qu'on considère comme des ouvrages de référence et ceci en respectant l'ordre chronologique dans lequel ils furent publiés.

Les anciens chroniqueurs arméniens - Moïse de Khoren, Thomas Ardzrouni et d'autres - écrivent que le peuple arménien descend de Noé et comme il est généralement admis que l'arche de Noé avait jeté l'ancre sur le mont Ararat, ils affirment que le peuple arménien a vécu dans cette région depuis les temps immémoriaux. Encore qu'il soit inutile de s'arrêter sur de telles légendes, nous trouvons cependant intéressant de relever un point négligé par ces historiens. En effet, puisqu'on cite les livres sacrés et les légendes, nous ferons remarquer que le genre humain tout entier tire son origine des enfants de Noé. On pourrait donc soutenir que la nation turque fut comme les Arméniens engendrée au pied du mont Ararat et qu'elle a su, elle aussi, conserver son sol natal.

Gatteyrias écrit ce qui suit à propos de l'origine des Arméniens :

---

[11] Arnold J. Toynbee, *A Study of History*, chap. VII, p. 661.

"*Quand les premières tribus aryennes venues du plateau du Pamir, se furent établies les unes au sud dans la vallée du Sind, les autres plus au nord sur le plateau de l'Iran, le flot de l'émigration ne trouva plus que la route de l'ouest, et les nouveaux arrivants durent se répandre en Europe. Dès leurs premiers pas ils vinrent se heurter contre la chaîne du Caucase, qu'ils tournèrent en se jetant dans les plaines du nord, et en se frayant un passage vers le sud, du côté de l'Asie Mineure, ou bien en côtoyant les rivages de la mer Noire.*

(...) Une fois installée dans les différentes vallées de l'Arménie, chaque tribu se développa indépendamment des autres, et continua à vivre de sa vie propre. Quelques-unes devinrent même assez puissantes, ou se groupèrent en confédérations, et c'est dans cet état que les Assyriens les trouvèrent lorsqu'ils envahirent pour la première fois le pays de Naïri vers les sources du Tigre et de l'Euphrate sous la première dynastie assyrienne, 1130 avant Jésus-Christ.

Avant la deuxième dynastie assyrienne la guerre de conquête continua plus sérieusement, et les gens de l'Ourartou ou Ararat subirent plusieurs défaites. Après dix ou douze campagnes l'Arménie était soumise en 782-780 avant Jésus-Christ, et pendant quarante ans les Assyriens restèrent les maîtres incontestés de toute la vallée du haut Tigre où ils essayèrent d'implanter leur civilisation.

Cette tentative d'implantation de la race sémite rencontra une vive opposition chez les tribus arméniennes de l'Ourartou, qui avaient conservé plus intacts que les autres l'esprit et le sang aryens (...)." [12]

Sans nous appesantir sur les incohérences historiques et géographiques que comporte ce texte, ce que nous pouvons en retenir c'est l'affirmation selon laquelle les Arméniens seraient venus du Pamir à l'époque des grandes migrations. Mais il est surtout intéressant de noter qu'aux yeux de Gatteyrias les Arméniens ne constituaient que quelques-unes des tribus de l'Empire

[22] ourartien ; le terme d'Arménie, de même, ne semble être utilisé ici que comme un vocable géographique désignant une zone frontalière de l'Ourartou.

Jacques de Morgan, pour sa part, exprime la pensée suivante :

"*Quoi qu'il en soit, il résulte des documents en notre possession que le mouvement des Arméniens de Cappadoce vers le plateau d'Erzurum eut lieu pendant le cours des huitième et septième siècles et que, six cents ans pour le moins avant notre ère, cette nation occupait déjà quelques-uns des districts voisins de l'Ararat et du lac de Van (...).* " [13]

Et voici l'opinion de Macler :

" (...) *Il paraît certain que l'Arménie ou la contrée géographique que l'on dénomme Arménie depuis les temps historiques, n'a pas toujours été habitée par le peuple que l'on a appelé dans la suite arménien (...) le pays était habité, sinon sûrement par une race différente, du moins par un peuple parlant une langue qui n'est pas l'arménien, langue que nous connaissons par l'arménien classique ou grabar.*

(...) La première mention qui ait été faite du peuple arménien se trouve dans l'inscription achéménide de Darius, gravée vers 515 av.J.-C., à Bissoutoun, où il est dit que l'Arménie forme une satrapie faisant partie de l'empire de Darius (...). "[14]

On constate que selon Macler, cette contrée portait le nom d 'Arménie avant même

---

12 J.A. Gatteyrias, *L'Arménie et les Arméniens*, Paris, 1882, p. 12-15.

13 Jacques de Morgan, *Histoire du peuple arménien*, Paris, 1919, p. 43-44.

14 Frédéric Macler, *La Nation arménienne, son passé, ses malheurs*, Paris, 1924, p. 18-19.

que les Arméniens ne s'y soient installés. Nous reviendrons plus loin sur l'inscription de Darius.

Jetons un coup d'œil sur le livre de Pasdermadjian :

"*Les Arméniens appartiennent à ces peuples indo-européens, mais ils ne firent leur apparition en Orient qu'au VIIe ou VIe siècle av.J.-C., pénétrant dans l'Ourartou ou Arménie primitive, soit de l'est après avoir traversé le Caucase en compagnie d'un autre peuple indo-européen, les Cimmériens, soit de l'ouest après avoir traversé les Balkans et l'Asie Mineure, en compagnie d'un peuple indo-européen auquel ils étaient apparentés, les Phrygiens." C'est cette dernière thèse, c'est-à-dire celle faisant venir les Arméniens indo-européens par les Balkans qui semble maintenant l'emporter dans le monde scientifique.*

(...) La légende dit que le chef de ce peuple indo-européen se nommait Haïk. C'est lui que les Arméniens considèrent comme leur premier roi et le fondateur de leur pays. Ils se sont donnés le nom de Haï ou fils de Haïk.

(...) Les chroniqueurs arméniens ont placé l'arrivée de Haïk et de son peuple en Arménie vers l'an 2200 av. J.-C., et ont fait suivre Haïk de toute une série de patriarches puis de rois arméniens (...). "[15]

Dans le passage que nous venons de citer, Pasdermadjian n'indique pas clairement quelle est la thèse qui a sa préférence. On note toutefois que selon lui, c'est au VIIe ou au VIe siècle avant notre ère que les Arméniens se seraient installés dans la région qui dès avant leur arrivée portait le nom d'Arménie.

[23] On constate aussi que la date proposée par Pasdermadjian pour l'arrivée des Arméniens en Ourartou est postérieure d'un siècle à celle indiquée par Jacques de Morgan.

Voyons maintenant ce qu'en pense Nalbandian :

"*Le Royaume d'Ourartou n'était pas seulement un puissant état militaire, il possédait également une civilisation fort avancée. Son peuple parlait une langue non aryenne qu'on a réussi à déchiffrer. Il adorait un dieu suprême, unique, nommé Khaldi (...). Au VIIIe ou au VIIe siècle av. J.-C. Ourartou fut envahi par un peuple étranger. Selon Hérodote, le peuple qui vainquit Ourartou était constitué de colons phrygiens connus sous le nom d'Arméniens. Petit à petit, ces tribus arméno-phrygiennes imposèrent aux Ourartiens leur propre langue indo-aryenne et c'est l'amalgame de ces deux peuples qui forma la nation arménienne.* "[16]

Disons tout de suite que la théorie exposée par Nalbandian ne se retrouve pas chez Hérodote. Nous allons le montrer plus loin. Par ailleurs, il apparaît assez surprenant qu'une langue dotée d'une écriture ait été supplantée par une autre qui ne l'est pas. L'évolution normale se fait dans le sens contraire. Ce qui est particulier à Nalbandian c'est l'idée selon laquelle la nation arménienne eut pour origine l'amalgame de certaines tribus phrygiennes avec la population indigène d'Ourartou, ce qui revient à dire qu'il n'existait pas auparavant de peuple arménien.

Examinons le point de vue de Hovannisian :

"(...) *Ils (les Arméniens) pénétrèrent dans le plateau en tant que conquérants et imposèrent leur hégémonie aux peuples indigènes qu'ils parvinrent à assimiler. Après une période de soumission aux Achéménides et aux Séleucides, ils reconquirent leur indépendance et établirent une dynastie qui exerça le pouvoir pendant deux*

15 H. Pasdermadjian, *Histoire de l'Arménie*, p. 23.

16 Louise Nalbandian, *The Armenian Revolutionary Movement*, Los Angeles, 1963, p. 4.

siècles. "[17]

Le texte ne dit pas clairement d'où les Arméniens sont venus ni de quand date cette intrusion. Hovannisian a sans doute voulu éviter de traiter de faits d'une authenticité historique douteuse. Cependant, une chose apparaît certaine : ils sont venus d'ailleurs et cela s'est produit avant l'invasion des Achéménides. A ce propos, nous jugeons bon de noter que la conquête de l'Arménie par la dynastie achéménide - en d'autres termes les Mèdes - a eu lieu au VIe siècle av. J.-C.

Nous empruntons les lignes suivantes à Grousset, auteur d'un gros livre sur 1'histoire ancienne de l'Arménie :

" (...) *En 677 le roi d'Assyrie Assarhaddon refoulait une de leurs bandes commandée par un certain Teuchpa ou Tiouchpa, de la province de Khoubouchkia, aux sources du grand Zab, aux confins assyro-ourartiens. Tiouchpa fut tué. Sa bande se rejeta sur l'Asie Mineure où en 676-675 elle infligea aux Phrygiens un désastre qui mit fin sinon à leur survie ethnique, du moins à leur domination (...).*

[24]

(...) Les Cimmériens ne survécurent guère à leur victoire (...). Mais après cette tourmente l'ancien empire phrygien des Gordios et des Midas ne se reconstitua point, remplacé au moins partiellement en Asie Mineure par l'empire lydien des Alyattes et des Crésus. En revanche, une partie des tribus phrygiennes "rompues" durent aller chercher plus loin vers l'Est une nouvelle patrie, et telle fut sans doute l'origine des Arméniens. "[18]

Grousset admet donc qu'un groupe ethnique connu plus tard sous le nom d'Arméniens est arrivé dans la région après 675 av. J.-C.

De nos jours, grâce en particulier aux découvertes faites par les archéologues, l'histoire de l'Ourartou commence à être assez bien connue. Mais ceux qui espèrent pouvoir trouver dans l'œuvre du Professeur Lang, les renseignements les plus nouveaux et les plus exacts sur cette question seront déçus. En effet, voici ce qu'écrit cet éminent historien :

" *Il est évident que le fondateur du royaume d'Ourartou fut le roi Aramé ou Aram dont le nom est mentionné dans les inscriptions assyriennes du roi Salmanazar III. Ces inscriptions se rapportent aux années 860, 858 et 846 av. J.-C. On reconnaît en lui, sans nul doute, le roi arménien mi-légendaire Aram le Beau, aimé de la reine Sémiramis (...). Le chroniqueur arménien Moïse de Khoren, considère que le roi d'Ourartou, Aram, fut l'ancêtre éponyme de la nation arménienne.* "[19]

Les historiens arméniens eux-mêmes hésitent de nos jours à répéter les légendes racontées par Moïse de Khoren. Est-il possible qu'un savant tel que le Professeur Lang prenne ces anecdotes pour argent comptant et cherche a établir un rapport entre Ourartou et les Arméniens sans avoir lu les travaux consacrés à cette question ?

Mais le Professeur Lang va plus loin encore. A la page 114 de son livre on trouve en effet les phrases suivantes :

" *Comme nous l'avons dit, les Arméniens se font appeler "Haïk" et donnent à leur pays le nom de "Hayastan". Il semble bien qu'il y ait un rapport entre cette appellation ethnique et l'ancienne province hittite, Hayasa. Cette province se trouvait dans les montagnes de l'Arménie occidentale, en amont de l'Euphrate ou Kara Sou. La langue*

---

17 Richard Hovannisian, *Armenia on the Road to Independence*, Los Angeles, 1967, p. 2.

18 René Grousset, *Histoire de l'Arménie*, Paris, 1973, p. 67-68.

19 David Marshall Lang, *Armenia, Cradle of Civilisation*, Londres, 1980, p. 94.

utilisée par la population de cette province avait des affinités avec les anciennes langues indo-européennes de l'Asie Mineure : le hittite, le luvien, le lydien, le lycien et le phrygien (...). "

Nous constatons que la linguistique n'est pas le fort du Professeur Lang et nous laissons à René Grousset le soin de lui répondre :

" (...) *Le nom de Hayasa n'a pas manqué de retenir l'attention comme évoquant le nom même de l'Arménie en arménien : Hayastan. Il semble en réalité qu'il ne s'agisse là que d'une analogie fortuite. Quant à la localisation de ce pays, Louis Delaporte le place sur la côte du Pont du côté de Trébizonde (...) Pour le regretté N. Adontz (...) le Hayasa et l'Azzi se situent sur le haut Euphrate autour du massif de Dersim.* "[20]

[25]

Le nom de Hayasa se retrouve dans les inscriptions de l'époque du souverain hittite Murshilish II (1345-1320 av. J.-C.). Pour sa part, l'archéologue et hittitologue Hrozny écrit :

" (...) *C'est sous le gouvernement de Tuthaliyash V (vers 1200 av. J.-C.) (...) que survient la catastrophe : l'invasion des "peuples de la mer" (...) ou peuples égéens. Poussés par les Illyriens, Phrygiens, Arméniens, Thraces, Mysiens et autres peuples des Balkans se mettent en marche, passent le Bosphore, puis anéantissent l'empire hittite ainsi que tous ses vassaux et ennemis d'Asie Mineure et de Syrie. (...) C'est seulement aux frontières d'Egypte que leur assaut est contenu par le pharaon Ramsès III de la 20e dynastie.*

(...) Les principaux héritiers de l'empire étaient à l'ouest, les Phrygiens, indo-européens, et plus à l'est les Mushki, qui leur étaient apparentés. Dans le Taurus et l'Anti-Taurus cependant (...) nous voyons surgir plusieurs petits États. (...) La conquête de la dernière grande forteresse hittite (...) par Sharrukên (Sargon), roi d'Assyrie, en 717 av. J.-C met fin à l'existence du peuple "hittite" hiéroglyphique. "[21]

L'inscription de Bissoutoun de Darius est le premier document historique écrit où apparaît le terme d'Arménie. Cette inscription date de 515 av. J.-C. Plus tard la mention des Arméniens et de l'Arménie se retrouve chez Hérodote, qui a vécu, selon l'hypothèse généralement admise, entre les années 484 et 430 av. J.-C.

Hérodote mentionne les Arméniens à plusieurs reprises en différents endroits de son livre et on y trouve aussi le mot "Arménie". C'est ainsi qu'en énumérant les provinces de l'Iran, il écrit : "...Pactyca et les Arméniens et leurs voisins jusqu'à la mer Noire." Ailleurs, après avoir cité les Ioniens, les Lydiens, les Phrygiens, les Cappadociens et les Ciliciens, il ajoute : "Quant aux Arméniens..." et un peu plus loin : "...En quittant l'Arménie...". [22]

Il y a aussi le passage suivant :

"*L'habillement des Phrygiens est, à quelques différences près, analogue à celui des Paphlagoniens. D'après les Macédoniens, ce peuple, du temps où il vivait en Macédoine, y était connu sous le nom de Briges. Quand ils migrèrent en Asie, ils ne changèrent pas seulement de pays mais aussi de nom. Les Arméniens qui sont des colons phrygiens, étaient armés à la mode de Phrygie et les deux contingents avaient pour chef Artochmes, époux de l'une des filles de Darius.*"

Actuellement, presque tous les historiens, en se basant sur l'inscription de Darius et

---

20 René Grousset, *op. cit.*, p. 42.

21 Bedrich Hrozny, *Histoire de l'Asie Antérieure*, Paris, 1947, p. 191-197.

22 Hérodote, *The Histories*, Penguin Books, 1972.

le livre de Hérodote, considèrent que les Arméniens sont arrivés en Arménie en 515 av. J.-C. Cependant le terme d"'Arménien" utilisé dans l'inscription de Darius et chez Hérodote peut s'interpréter aussi comme "habitant de l'Arménie". Ni Darius, ni Hérodote ne parlent d'une race précise ; ceux qu'ils désignent sous le nom d'Arméniens sont en fait les habitants d'une région définie. Dans la mesure où l'Arménie portait ce nom avant même que les Arméniens ne s'y soient établis, il apparaît difficile d'affirmer,

[26] à moins de déformer le sens des documents historiques, que les Arméniens y sont venus antérieurement à l'an 515 av. J.-C.

Le témoignage de Xénophon racontant la retraite des Dix Mille mérite lui aussi d'être pris en considération. [23] Les chapitres III, IV et V du Livre IV de l'œuvre de Xénophon traitent du passage des Dix Mille par l'Arménie (an 401 ou 400 av. J.-C.). Dans ces chapitres, le mot "Arménie" désigne clairement une région. Quant au terme d'"Arménien", il apparaît dans le chapitre III : "C'étaient des mercenaires arméniens (...) au service d'Orontas et d'Artuchas." Le mot revient encore une fois à la fin du chapitre V où Xénophon parle d"'enfants arméniens en costume local". Dans les deux passages, ce terme peut être interprété comme désignant les "habitants de l'Arménie". Par contre, Xénophon ne dit pas que les villageois rencontrés par les Dix Mille lors de leur passage dans cette région étaient des Arméniens, mais il indique qu'ils parlaient le perse. Par conséquent, quoiqu'il soit incontestable que la région en question s'appelait bien Arménie, il est difficile d'affirmer que sa population portait le nom d'Arméniens.

Dans la traduction française de l'Anabase, à la fin du septième chapitre du Livre VII, il y a un passage qui n'est pas écrit par Xénophon lui-même mais rajouté par Sophenete. Ce paragraphe énumère les provinces par lesquelles les Dix Mille sont passé et mentionne aussi leurs gouverneurs. Nous y apprenons qu'Orantes était le gouverneur général perse de toute l'Arménie. Nous y apprenons aussi que le sous-gouverneur de l'Arménie occidentale par laquelle passèrent les Dix Mille était Tribaz. Il est dit dans le même paragraphe que Tribaz gouvernait les Phases et les Hespérites. Le mot "Arméniens" n'apparaît pas dans ce passage. [24]

Il y a des écrivains qui ont émis des idées fort originales au sujet de l'origine des Arméniens. Ruppen Courian est un de ceux-là. Il formule la théorie suivante :

" (...)*Les Arméniens sont les anciens habitants de la Suisse actuelle. La langue romanche n'est pas très divergente de la langue arménienne. Il y a des formations, des déformations de mots et d'expressions, des interpositions de syllabes et de mots pris dans les langues des peuples voisins par rapport au temps et à l'espace, mais le fond, le rythme même des langues sont les mêmes. Certains vont se constituer adversaires de cette compréhension. Pourtant regardez la carte de la Suisse. Cherchez les Grisons. Entre Oberhalbstein, le petit village de Mühlen, le Piz Julien et Saint Moritz, il y a le Piz Err. Qu'est-ce que cela signifie ?*

Les Turcs et les Asiates, pour désigner un Arménien, disent Ermeni. Cela veut dire Er et Man, c'est-à-dire l'homme qui vient, provient d'Er, de la terre. [25]"

En page 31 du même livre, il est dit que le mot français "vent" est à l'origine du nom de la province de Van, car il s'agit d'une région très ventée.

[27]

Si on cherchait de la même façon l'origine turque du nom propre "Piz Err" on trouverait le mot "er" qui signifie "homme" en turc et "pis" qui veut dire "sale", ce qui

---

23 Xénophon, *The Persian Expeditions*, Penguin Books, 1979.

24 Xénophon, *L'Anabase,* Garnier-Flammarion, Paris, 1967, p. 249.

25 Ruppen Courian, *Promartyrs de la civilisation*, Yverdon, 1969.

donnerait à peu près "sale type". Mais les rapprochements de ce genre n'ont bien entendu rien de commun avec la science et ne relèvent manifestement que de la littérature humoristique.

Les différents ouvrages dont il a été question jusqu'ici mettent en évidence les faits suivants :

Depuis des temps très reculés, il existe une région portant le nom d'Arménie. Le groupe ethnique que nous désignons par le nom d'Arméniens et qui s'est installé dans cette région est venu de l'Ouest. Son arrivée date au plus tôt du VIe siècle et peut-être même du début du IVe siècle av. J.-C. Ce point reste obscur. Ce qui est certain c'est qu'en l'an 331 av. J.-C., au moment de la campagne anatolienne d'Alexandre le Grand, les Arméniens y étaient déjà établis. Toutefois, il ne s'agissait pas d'un peuple indépendant mais d'une communauté englobée dans une province iranienne.

Résumons maintenant brièvement ce qui fut écrit au sujet de l'histoire de la communauté arménienne à partir du IVe siècle av. J.-C.

2. Les débuts de l'histoire arménienne

En l'an 331 av. J.-C., Alexandre le Grand vainquit Darius, le dernier souverain achéménide, et assujettit l'Iran. A partir de ce moment, l'Arménie, qui jusque là relevait de l'Iran, fut englobée dans l'Empire macédonien.

Après la mort d'Alexandre le Grand, les territoires conquis par lui furent partagés à plusieurs reprises entre ses généraux. En l'an 301 av. J.-C. lors du partage définitif, la région d'Arménie échut à Séleucos. Ce général d'Alexandre le Grand fonda un Empire sur lequel sa dynastie exerça un pouvoir absolu jusqu'en 189 av. J.-C., date où elle fut vaincue par les Romains à Magnésie (l'actuelle Manisa).

Lors de la défaite de Magnésie, l'Arménie était gouvernée par Artaxias et Zariadris (deux noms d'origine iranienne). Diverses sources indiquent que ces deux gouverneurs, s'empressant d'abandonner les Séleucides, se placèrent sous la protection du Sénat romain.

Vers la même époque, les Arsacides réussirent à rétablir leur pouvoir en Iran et s'efforcèrent de se rendre maîtres de leurs anciens territoires. Ce fut pour eux, surtout du temps de Mithridate II (123-88 av. J.-C.), une nouvelle période de grandeur. Entre autres, ils envahirent l'Arménie et prirent en otage le prince arménien Tigrane, fils d'Artavadze II, qu'ils emmenèrent avec eux.

A la mort d'Artavazde, survenue en 95 ou 94 av. J.-C., Tigrane qui devait lui succéder, céda à Mithridate une partie des anciens domaines de son père et regagna ainsi sa liberté.

Tirant profit de la "guerre sociale" qui à cette époque divisait les Romains et affaiblissait leur autorité en Arménie, Tigrane - qui bénéficiait aussi du fait que les Arsacides se trouvaient aux prises avec les Saka - s'employa à unir les diverses principautés d'Arménie et parvint non seulement à créer un royaume indépendant mais même à agrandir son domaine. Tout en s'employant à ces tâches, il conclut une alliance avec le roi du Pont,

[28] Mithridate IV Eupator. Au début cette alliance lui fut utile, mais quand la guerre éclata entre le royaume du Pont et Rome, Tigrane se retrouva dans le camp des vaincus et son royaume perdit la liberté dont il l'avait doté. En effet, en l'an 66 av. J.-C. l'armée

romaine commandée par Pompée occupa l'Arménie et Tigrane se soumit à Rome. Son royaume ne connut donc l'indépendance que pendant trente ans : à partir de 95 jusqu'en 66 av. J.-C. Après cette date, le sort de l'Arménie dépendit des fluctuations de la lutte entre Rome et les Perses et cette région fut dominée à tour de rôle par ces deux puissances.

En 53 av. J.-C., le général romain Crassus fut vaincu par l'armée iranienne à Harran et lui-même fut tué au cours de la bataille. Dès lors les Arsacides devinrent maîtres de l'Arménie.

En 36 av. J.-C., Marc Antoine voulut venger cette défaite. Il traversa l'Arménie et menaça l'Iran, mais il fut lui aussi vaincu. Considérant que le prince arménien Artavazde III était responsable de sa défaite, il le fit amener dans son camp où il fut assassiné. Le pays, pour sa part, fut livré au pillage des soldats.

Par la suite, les Romains envoyèrent plusieurs gouverneurs en Arménie. A partir de l'an II de l'ère chrétienne, le pays fut envahi à diverses reprises tantôt par Rome, tantôt par l'Iran, mais en fin du compte l'autorité de Rome y fut maintenue.

La lutte entre Rome et l'Iran se poursuivit jusqu'à l'an 63, après quoi les deux puissances arrivèrent à un modus vivendi. Il fut décidé que l'Arménie resterait sous l'autorité de Rome mais qu'en contrepartie, elle serait gouvernée par un membre de la dynastie des Arsacides. En vertu de cet accord, Tridate, le frère de l'empereur d'Iran Vologese, devint gouverneur d'Arménie. C'est ainsi que la dynastie arsacide s'implanta en Arménie.

Après la conclusion de cet accord, il y eut encore des conflits entre Rome et la Perse, mais le statut de l'Arménie ne changea plus.

En 224, la dynastie arsacide d'Iran prit fin et ce furent les Sassanides qui la remplacèrent. Les Arsacides d'Arménie engagèrent alors la lutte contre les Sassanides dans le but de reprendre le pouvoir en Iran. En conséquence l'Arménie fut à nouveau occupée tour à tour par les Romains et les Iraniens. La lutte qui se poursuivit jusqu'en 297 se solda par la victoire de Rome et l'Arménie continua d'être gouvernée par les Arsacides.

L'Arménie semble avoir été convertie au christianisme en 301. Cependant ce n'est pas le peuple d'Arménie qui se convertit mais seulement le prince arménien Tiridate III. C'est nettement plus tard que les autres princes féodaux et le peuple acceptèrent de devenir chrétiens. La conversion de l'empereur romain Constantin aida puissamment les seigneurs ralliés à la nouvelle Église arménienne à prendre le dessus dans les luttes - souvent sanglantes - qui les opposèrent aux partisans de l'ancien ordre des choses.

A cette époque, le zoroastrisme était fortement implanté dans l'Empire des Sassanides. Pourtant, ces derniers ne voyaient pas d'un bon œil l'introduction du christianisme en Arménie et trouvaient dangereux le développement de la nouvelle religion dans l'Empire romain. Une longue lutte commença donc à nouveau entre Rome et les Sassanides. Finalement, les deux

[29] adversaires se partagèrent l'Arménie en 390 : la partie orientale fut adjugée à l'Iran et à sa tête les Sassanides placèrent un membre de la dynastie des Arsacides, Hosrev III ; la partie occidentale fut rattachée à Rome et placée sous l'autorité d'Arshag III, un prince issu de la branche arménienne des Arsacides.

A la mort d'Arshag III Rome ne lui désigna pas de successeur et annexa purement et simplement la région qu'il gouvernait.

Quant à Hosrev III, il mécontenta les Sassanides qui le destituèrent en 392, le remplaçant par son frère, Vram Chapouh. C'est du temps de ce prince, en 406, que fut

créé l'alphabet arménien.

Artakes, le dernier prince arsacide, mourut en 428 à l'époque du règne de l'empereur sassanide Vahram V. A sa mort, les féodaux demandèrent à Vahram V de ne pas lui désigner de successeur mais de rattacher l'Arménie orientale à l'Iran, ce qui leur fut accordé.

Du temps de l'empereur Yazdigirt III (438-457), une lutte acharnée fut livrée contre le christianisme. Il en résulta une révolte en 451. Les Sassanides occupèrent l'Arménie et le 2 juin 451 les révoltés furent complètement écrasés dans le secteur d'Avarain.

Ce n'est qu'en 484, après que l'empereur Ferouz eut perdu la vie au cours d'une campagne militaire contre les Ephtalites, que l'Arménie pût secouer le joug perse. Un prince nommé Vahan Mamikonian profita des circonstances pour détacher les territoires arméniens de l'Empire iranien, mais à sa mort, la région fut à nouveau placée sous la dépendance du trône sassanide.

Vers la même époque, on devait assister à une rapide détérioration des relations entre l'Église d'Arménie et l'Église grecque. Nous y reviendrons plus loin, lorsqu'il sera question de l'histoire de l'Église. Une des conséquences de ces mésententes religieuses fut que Byzance, qui entre-temps avait succédé à Rome, adopta une politique visant à éliminer totalement les Arméniens de la partie du pays qui lui revenait. Les seigneurs féodaux arméniens furent écartés des affaires administratives et remplacés par des dignitaires envoyés de Byzance ; la population indigène fut transportée en Thrace et à sa place on fit venir des colons originaires d'autres régions ou bien on y installa des prisonniers de guerre.

Vers 570, la guerre éclata entre l'Iran et Byzance et se poursuivit jusqu'en 591. Du temps de l'empereur byzantin Maurice (582-602), après une série de batailles qui se terminèrent par la défaite complète des Iraniens, ceux-ci évacuèrent le territoire arménien jusqu'à la ville de Dwin. Cette région fut attribuée à Byzance et il fut décidé que les rivières Zanga et Garnitchay marqueraient la frontière entre les deux Etats : toutes les terres situées à l'ouest de ces rivières allèrent à Byzance ; l'Iran conservant les terres de l'est, jusqu'à et y compris la ville de Dwin.

Il ressort des diverses sources dont nous disposons que les Byzantins poursuivirent leur politique de "nettoyage" de l'Arménie également dans les territoires nouvellement occupés. En 602, à la mort de l'empereur Maurice, une nouvelle guerre qui devait durer 25 ans commença entre Byzance et l'Iran (604-629). Cette guerre fut perdue par l'Iran, ce qui permit aux Byzantins de mettre la main sur l'ensemble de l'Arménie iranienne.

[30]

A partir de 640 commencent les invasions arabes. Mais avant de poursuivre le récit des événements, il nous paraît utile d'examiner brièvement comment se présentait à cette époque, le système féodal arménien.

On possède quelques informations sur l'organisation féodale de l'Arménie au temps des Sassanides. [[26]] Selon toute apparence, la situation était la suivante : la noblesse était divisée en deux catégories, les grands seigneurs (nakharark) et les petits féodaux (azad). D'après Adontz, il y avait environ 50 familles de nakharark. Ces seigneurs possédaient des fiefs qu'ils administraient eux-mêmes et à l'intérieur desquels ils agissaient en toute indépendance. Parmi les plus connues de ces grandes familles constituées en principautés on peut nommer les Kamsaraken, les Mamikonian, les Siouni, les Bagratouni, les Rektouni, les Ardzrouni, les Apahounni, les Vahevani et les Gnouni.

[26] René Grousset, Histoire de l'Arménie, p. 287-295

Ces lignées provenaient de diverses origines. Par exemple, les Kamsaraken étaient des Parthes, les Mamikonian venaient d'Asie centrale, les Bagratouni étaient d'origine juive, les Ardzrouni étaient des Syriens, tandis que les Siouni, eux, étaient d'authentiques Arméniens.

Ces seigneurs ne se rassemblaient qu'en temps de guerre et envoyaient leurs soldats à la bataille sous les ordres du prince placé à la tête de l'Arménie. Il serait cependant inexact de dire que cette union des grands féodaux était réalisée dans tous les cas.

Issus d'anciennes familles seigneuriales, les petits nobles étaient, eux aussi, libres d'agir à leur guise dans leurs propres domaines. Mais ils étaient obligés de fournir des cavaliers aux grands seigneurs.

Quant au peuple, la plupart de ceux qui vivaient dans les domaines des grands seigneurs ou des petits nobles étaient des serfs.

Cherchant à tirer profit des luttes entre seigneurs, les Sassanides avaient trouvé avantageux de ne pas toucher au système féodal arménien. Par contre, Byzance s'employa à détruire les fiefs et à renforcer l'autorité de l'administration centrale. Sa méthode consistait à transférer hors de leurs terres non seulement les féodaux mais aussi la population, du moins la population libre.

Les premières invasions arabes eurent lieu en 639 ou en 640. En 642 les Arabes pénétrèrent dans Dwin, tuant 12.000 Arméniens et emmenant en captivité 35.000 personnes. Ces premières incursions furent suivies par d'autres, de telle sorte qu'en 653, l'Arménie faisait en quelque sorte figure de zone d'influence arabe.

Toutefois, en 654, l'empereur de Byzance Constantin II occupa à nouveau la région et fit son entrée à Dwin. Mais comme la plupart des seigneurs arméniens préféraient l'alliance avec les Arabes, l'ancienne situation fut rétablie aussitôt après son départ.

En 690, les Arabes placèrent à la tête de l'Arménie Achod Bagratouni. Dans ces années-là, les invasions ne cessaient de se succéder : Byzance attaquait de l'ouest, les Hazars du nord, les Arabes du sud.

Du temps de khalife Velid, cependant, en 705, Muhammed Ibni Mervan finit par vaincre les Byzantins et occupa complètement l'Arménie tuant, dit-on,

[31] tous les seigneurs. Dès lors, la ville de Dwin devint la capitale des gouverneurs arabes. Quand les Abbassides succédèrent aux Omeyyades, le gouvernement de l 'Arménie fut confié à Mansour, frère du khalife. A partir de ce moment et pour de longues années, ce furent des Arabes qui administrèrent l'Arménie. Les seigneurs arméniens, pour leur part, continuèrent à lutter entre eux.

En 885, le prince bagratide, Achod, sortit vainqueur de ces luttes intestines et imposa son pouvoir aux autres seigneurs. A leur demande, le khalife Al-Mutemed lui envoya une robe royale. Bien entendu, ceci ne mettait nullement fin à la domination arabe dans la région ; mais pour la première fois depuis 430, l'Arménie avait de nouveau à sa tête un prince arménien.

Quoique placés à la tête de toute l'Arménie, les Bagratides n'ont jamais pu imposer complètement leur autorité aux autres grandes familles et le pouvoir réel resta entre les mains des gouverneurs arabes. Ces derniers eurent parfois à faire face à des révoltes, mais n'eurent pas grand mal à les étouffer.

A partir de 970, Byzance reprenant le dessus sur les Abbassides, allait une fois de plus lancer des incursions contre l'Arménie.

Les raids des [Turcs] Oghouz commencent en 1020. La seigneurie de Vaspurakan, située dans les environs du lac de Van, fut la première à résister aux Oghouz. Selon certaines sources, Senegerim Hovhannes, le seigneur de ce territoire, le céda à l'empereur byzantin Basile II et reçut en échange la région de Sivas où il se rendit avec 14 000 hommes accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

Après s'être emparé de la seigneurie de Vaspurakan, Basile II continua d'annexer d'autres régions de l'Arménie. A sa mort, en 1025, il contrôlait environ le tiers du pays. Le prince bagratide d'Ani lui avait légué son domaine bien que celui-ci n'eût pas été occupé.

Parmi les féodaux qui gardaient un semblant d'indépendance, il convient encore de citer le prince bagratide de Kars, Abas, le prince bagratide de Tachir, David, et le prince Grégoire, de la lignée des Siouni dont le domaine se trouvait au sud du lac Sevan.

A la mort du prince d'Ani, l'empereur Michel voulut mettre la main sur le domaine qui lui avait été légué. Comme le fils du prince défunt Gagik II refusait d'exécuter le testament de son père, le souverain byzantin envoya contre lui une armée. Mais il mourut à son tour et ce fut son successeur, Constantin Monomaque, qui prit possession d'Ani en 1045.

En cette même année 1045, Kutalmich, l'oncle du souverain seldjoukide Toghrul, écrasa les Byzantins près de Quentché. Pour sa part, l'empereur Constantin Monomaque s'employait à disperser une armée arménienne forte de 50 000 hommes.

A partir de cette date, les Seldjoukides multiplièrent les expéditions contre l'Arménie et à chaque raid occupèrent de nouveaux territoires. Pour repousser les attaques, Byzance essaya de se servir des Géorgiens. Quant aux Arméniens qu'on avait exilés et dont les forces avaient été débandées, ils ne prirent aucune part à la lutte.

Finalement, le 26 août 1071, Romain Diogène fut battu à Mantzikert et fait prisonnier. Tout le plateau arménien tomba entre les mains des Seldjoukides.

[32] Désormais la porte de l'Anatolie était grande ouverte aux Turcs Oghouz.

La région géographique dénommée Arménie fit dès lors partie du grand empire seldjoukide et cet état de choses persista jusqu'à la mort du sultan Sandjar en 1157. Ensuite, jusqu'en 1194, cette région fut gouvernée par les Seldjoukides d'Irak. Puis elle tomba entre les mains des Khwarezm Chah et plus tard encore devint la proie des Ilkhanides.

Quand l'Etat ilkhanide s'effondra, la région passa d'abord sous le contrôle des Djelâyir (1334), ensuite, en 1383, de Timour. Après la mort de Timour, elle fut partagée entre les tribus turcomanes du Mouton Noir et celles du Mouton Blanc, pourra être finalement annexée en totalité par ces dernières en 1450.

Les derniers maîtres du pays, avant l'arrivée des Ottomans furent la confédération des Moutons Blancs et les Séfévides. Le 11 août 1473, le sultan Mehmed le Conquérant vainquit à Otluk Belin, Ouzoun Hassan, le souverain des Moutons Blancs, mais il se retira sans poursuivre son avantage. Ce furent les Séfévides qui s'emparèrent des domaines d'Ouzoun Hassan. En 1514, quand le sultan Selim 1er entreprit la campagne de Tchaldiran, la frontière entre l'Etat ottoman et celui des Séfévides était constituée par la rivière Enderes, un affluent du Kelkit situé entre Sivas et Erzincan. En route pour Tchaldiran, Selim s'empara d'Erzincan, d'Erzurum, d'Ahiska et de Beyazit. Après avoir remporté la victoire de Tchaldiran (23 août 1514), il pénétra dans Tabriz (8 septembre) mais il ne put conserver cette ville et s'en retira. Kemah et Diyarbakir furent prises en 1515, Mardin en 1517. D'autres combats eurent lieu dans la même région du temps de Soliman le Magnifique. La paix avec les Séfévides ne fut signée que le 28 mai 1555, date à laquelle l'Anatolie orientale ainsi que l'Irak passèrent définitivement sous la domination

des Ottomans.

En retraçant l'histoire de l'Arménie depuis le IVe siècle av. J.-C. jusqu'à l'année 1071, nous n'avons donné aucune référence bibliographique, car les faits que nous avons relatés sont mentionnés dans tous les ouvrages - y compris ceux des historiens arméniens - ayant trait à l'histoire de Rome, de Byzance ou de l'Iran. Il n'y a dans ce qui précède pas un mot que nous ayons ajouté de nous-mêmes. Nous n'avons cependant pas jugé utile de rapporter les diverses injures adressées à Byzance et aux Byzantins par les chroniqueurs arméniens, car de telles invectives n'ont, à notre sens, rien à voir avec l'histoire (la chronique de Mathieu d'Edesse est particulièrement riche en manifestations d'humeur de ce type).

Basée entièrement sur les indications fournies par un certain nombre d'ouvrages "classiques", notre conclusion est la suivante :

Ceux que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'Arméniens et dont on ne connaît pas exactement l'origine sont arrivés dans la zone géographique appelée Arménie à partir du IVe siècle av. J.-C. On n'a aucun renseignement précis sur leur nombre ni sur l'endroit exact où ils vivaient. Jusqu'en 331 av. J.-C., date à laquelle Alexandre le Grand remporta sa victoire sur Darius, cette région était une province gouvernée par la dynastie des Achéménides. Par la suite, l'Arménie fut incorporée dans l'Empire macédonien. A la mort d'Alexandre, lorsque ses généraux se partagèrent ses conquêtes, la région fut

[33] adjugée à Séleucos. Le type d'organisation politique et social qui prévalait en Arménie était le système féodal. Divers seigneurs y possédaient différents domaines. On ignore lesquels de ces seigneurs étaient des Arméniens et lesquels étaient d'une autre origine. Il est absolument impossible de parler de nationalisme arménien ou de l'existence d'une conscience nationale arménienne chez les habitants de cette région.

De temps à autre, certains seigneurs arrivaient à imposer leur autorité aux autres féodaux mais à aucun moment ils ne réussirent à s'approprier leurs domaines.

Cette Arménie féodale ne connut l'indépendance qu'à l'époque de Tigrane, entre 95 et 66 av. J.-C. Dans ces années-là, l'Empire séleucide était en pleine désagrégation, tandis que la dynastie arsacide n'avait pas encore atteint son apogée. Entre l'an 66 av. J.-C. et l'an 63 de notre ère, l'Arménie fut une province romaine administrée par des princes désignés par Rome. De l'an 63 jusqu'à 390 la domination romaine se maintint mais jusqu'en 224 les gouverneurs généraux furent choisis par les Arsacides ; après 224 ce furent les Sassanides qui les désignèrent en les prenant toujours parmi les Arsacides. En 390, l'Arménie fut partagée entre Rome et les Sassanides. La partie revenant à Rome fut rattachée directement à la capitale. Il en fut de même en 428 de la partie revenant à la Perse qui, à partir de cette date, fut administrée directement par l'autorité centrale. Au lendemain des invasions arabes, en 885, un membre de la famille des Bagratides, Achod, fut placé à la tête de l'Arménie mais en réalité son autorité ne s'étendit jamais au-delà des limites de son propre domaine. D'autres zones étaient administrées par d'autres seigneurs, ce qui fait que l'Arménie comptait à cette époque au moins quatre grandes principautés.

A la fin du IXe siècle, Byzance commença petit à petit à mettre la main sur la région et, vers 1045, supprima toutes les seigneuries. Les premières incursions des Oghouz datent de la même époque.

Compte tenu de ce tableau d'ensemble, il est évident qu'on ne peut parler ni d'une Arménie indépendante ni d'un peuple arménien unifié. Certes, pendant trente ans, du temps de Tigrane, il y eut un Etat arménien libre. Mais à l'intérieur de cet Etat, les seigneurs avaient conservé leur autonomie féodale ; au demeurant, on ne saurait affirmer que les familles nobles appartenaient toutes à la communauté arménienne. Il y a tout lieu de penser, de même, que la population était, elle aussi, loin d'être ethniquement homogène.

En fait, tant que subsista le système féodal, les seigneurs se combattirent constamment afin de continuer à dominer les communautés de serfs qui peuplaient leurs domaines. Dans ces conditions, il paraît encore plus difficile de parler de l'existence d'un Etat arménien.

De nos jours, pour démontrer qu'ils existent en tant que nation, les Arméniens mettent en avant deux éléments : la religion et la langue. Il se trouve cependant que la religion n'est pas un élément distinctif d'une nation. Différentes nationalités peuvent se réclamer d'une même religion et à l'inverse, plusieurs religions peuvent avoir coexisté chez certains peuples. Quant à la langue, il s'agit là d'un élément qui évolue avec le temps. Peut-on

[34] affirmer que la communauté qui quitta la Phrygie pour venir en Arménie parlait l'arménien moderne ? Ne serait-il pas plus exact de supposer que la langue arménienne d'aujourd'hui est un mélange de dialectes divers utilisés par les multiples communautés qui ont cohabité dans cette zone au cours des siècles ? Ainsi, la langue bulgare qu'on parle actuellement en Bulgarie n'a rien à voir avec celle que les Bulgares parlaient en 668, quand ils vinrent s'installer au sud du Danube.

Au total, il n'est sans doute pas inexact de dire que les divers livres qui prétendent retracer l'histoire de l'Arménie ne font en réalité que traiter de l'histoire de certaines principautés féodales sur lesquelles on ne sait rien de précis.

3. Le royaume arménien de Cilicie

Après avoir jeté ce coup d'œil sur l'histoire de la région que les Arméniens considèrent comme leur patrie et avant de passer à la période ottomane, il convient de parler brièvement du royaume arménien de Cilicie.

De nombreuses sources nous renseignent sur l'histoire de ce royaume. Celui-ci était un véritable Etat qui entretenait des rapports étroits avec les Seldjoukides d'Anatolie, ainsi qu'avec Byzance, la Syrie, l'Irak, les Croisés, les Ayyoubides et les Mamelouks. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il n'entre pas dans notre propos d'écrire une histoire circonstanciée de l'Arménie ; notre objectif n'est que de donner un bref aperçu des événements que les Arméniens ont vécus jusqu'à leur incorporation dans le système ottoman. Au lieu de le faire nous-mêmes, nous allons nous tourner vers un auteur qui a fort bien résumé ces événements et qui est un historien respecté par toutes les communautés arméniennes. Nous voulons parler d'Avedis K. Sanjian. [27] Sanjian décrit comme suit la fondation de l'Etat arménien de Cilicie et son évolution politique (les remarques entre parenthèses sont de nous) :

"*Après s'être séparée de l'Église byzantine, l'Église arménienne devint la place forte du nationalisme arménien et le principal facteur d'union nationale. Conscients de ce fait, les empereurs byzantins et le clergé grec qui poursuivaient une politique d'assimilation, s'efforcèrent non seulement de détruire les familles féodales d'Arménie mais aussi de mettre un terme à l'autonomie de l'Église arménienne. (...) Tous les moyens étaient bons pour atteindre ces objectifs : la persuasion, l'intimidation, et surtout la persécution. Une des méthodes utilisées était la déportation massive des populations de l'Arménie occidentale - une région d'obédience grecque - vers d'autres territoires byzantins.* (p. 3)

[27] Avedis K. Sanjian, *The Armenian Communities in Syria under Ottoman Domination*, Cambridge, Massachusetts, 1965.

(...) L'occupation de la Grande Arménie par les Arabes depuis la fin du VIIe siècle jusqu'au milieu du IXe, marque une phase nouvelle dans les rapports entre Arméniens et Syriens. Lors de leurs premiers raids qui débutèrent en 639-640, les Arabes ne se bornèrent pas à piller les provinces mais emmenèrent en captivité des milliers d'indigènes qu'ils installèrent dans les territoires bordant l'Euphrate, principalement à Edesse, Antioche et en Syrie septentrionale (...).

[35]

Contrairement aux Byzantins, les Arabes firent preuve, pendant leur occupation de l'Arménie, d'une très grande tolérance à l'égard du christianisme arménien et ne portèrent pas atteinte à la vie nationale arménienne par une politique d'assimilation. Bien au contraire, ils allèrent jusqu'à offrir un asile aux Arméniens victimes des persécutions religieuses de Byzance. Ainsi, lorsque en 711-713 l'empereur Philippicus décida d'éloigner d'Asie Mineure un groupe important d'Arméniens qui avaient refusé de se conformer aux rites de la religion orthodoxe, les Arabes leur permirent de s'installer non seulement en Arménie mais aussi dans la région de Melitène et en Syrie du nord. Un grand nombre d'entre eux furent incorporés dans des détachements frontaliers des montagnes du Taurus et de Mésopotamie afin de défendre ces territoires contre les attaques des Byzantins. (p. 6*)*

(...) Au début du XIe siècle, profitant de l'affaiblissement de l'Arménie, Byzance se mit progressivement à annexer le pays. Aux seigneurs dépossédés elle donnait en compensation des domaines situés dans les régions de Sebaste (Sivas), de Césarée (Kayseri) ou en Cappadoce (...) Les nobles auxquels on enlevait ainsi leurs terres ancestrales pour les installer en territoire byzantin étaient suivis dans leurs déplacements par de grands groupes d'émigrés arméniens qui venaient s'agréger aux autres groupes qui les avaient précédés dans les mêmes lieux (...). (p. 8)

Dans ces régions, les empereurs nommèrent certains Arméniens aux postes de gouverneurs des villes importantes et leur confièrent le commandement des armées impériales. Mais quelques-uns de ces hauts fonctionnaires arméniens profitèrent de l'affaiblissement de l'administration centrale pour briser les liens qui les unissaient à l'Empire (...).

Fondée par le prince arménien Reuben, qui proclama son indépendance en 1080, la baronnie de Cilicie fut la plus importante et la plus durable de toutes les seigneuries arméniennes enclavées entre les domaines byzantins et ceux des Arabes. L'émergence de cet Etat et son rapprochement des Croisés et des principautés franques d'Edesse, d'Antioche et de Tripoli, créées postérieurement, ainsi que du royaume latin de Jérusalem constituent un tournant décisif dans les destinées des Arméniens en Syrie. (p. 9-10)

(...) Dès sa création, la baronnie entourée de voisins puissants ne connut que de brèves périodes de paix. Mais malgré ce fragile équilibre de forces, elle continua d'être un important Etat chrétien même après la graduelle désintégration de l'hégémonie latine au Levant. En effet, le prince Léon II (1187- 1219) était devenu si puissant qu'il réussit à transformer sa baronnie en royaume. En 1198, l'empereur d'Allemagne Henri VI et le pape Célestin lui octroyèrent la couronne royale. On affirme que, peu après, l'empereur de Byzance, Alexius III Angelus, lui fit lui aussi parvenir une couronne. Ainsi après avoir perdu l'indépendance dans ce qui fut l'Arménie historique, les Arméniens réussirent non seulement à créer un nouveau foyer sur les rivages de la Méditerranée mais aussi à reconstituer leur ancien royaume. L'Etat cilicien, qui atteignit son apogée sous Léon, s'étendait de l'Isaurie (l'actuelle

[36] *province d'Antalya) jusqu'à l'Amanus et les Arméniens y étaient si nombreux que la région fut surnommée à juste titre "la petite Arménie".*" (Page 10) (Nous avons vu plus haut à quelle époque l'Arménie devint indépendante et combien de temps elle le resta. En outre, il est erroné, du point de vue historique, de considérer la

principauté arménienne de Cilicie comme un prolongement des seigneuries féodales d'Arménie.)

Au cours de la première moitié du XIIIe siècle, les Mongols traversèrent l'Arménie et pénétrèrent en Anatolie. En 1247, le roi Het'um, soucieux de préserver l'intégrité de la Cilicie, conclut une alliance avec Goguk Khan, et en 1253, il la renouvela avec le successeur de ce dernier, Mangu Khan. (Bien entendu, il ne s'agit nullement d'une alliance ; en réalité le roi ne fit que se soumettre aux Mongols.) Les Arméniens participaient, aux côtés des Mongols, au blocus économique de l'Egypte et se signalèrent notamment en mettant fin aux exportations de bois cilicien vers ce pays ; ils firent également cause commune avec les Mongols dans les campagnes menées par ces derniers en Anatolie et en Syrie. L'arrivée des Mongols en Syrie coïncida avec la chute des Ayyoubides et la montée des Mamelouks. En 1250, les unités arméniennes de Het'um 1er se joignirent aux forces de Hulagu et prirent part à l'occupation d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de diverses autres villes syriennes. Cependant, en 1260 les Mongols se firent battre par les Mamelouks. Ceux-ci, dès lors, ne tardèrent pas à passer à l'attaque et leur première cible fut le royaume de Cilicie. En 1266, ils s'en emparèrent, massacrant la population et emmenant les survivants en captivité en Egypte. (A lire ce texte, on pourrait croire qu'il ne resta en Cilicie plus un seul être en vie. En outre, l'auteur ne dit rien du comportement des unités arméniennes en Syrie. Certaines sources françaises fournissent d'intéressants renseignements à ce propos.) *En 1274- 1275, le souverain mamelouk Baïbars attaqua une fois de plus la Cilicie. C'est Tarse qui souffrit le plus. Environ 10 000 de ses habitants furent emmenés en Egypte.*

Lorsque les Mongols et les forces de Het'um reprirent leurs incursions en Syrie, ils commencèrent par remporter quelques victoires mais furent écrasés devant Damas en 1303.

Jusqu'en 1342, le royaume de Cilicie fut gouverné par la dynastie arménienne de Reuben et de Het'um. N'ayant pas d'héritier mâle direct, Léon IV, le dernier descendant de la dynastie de Het'um, désigna comme successeur son parent le plus proche, Guy de Lusignan (...) Ainsi, la couronne de Cilicie passa entre les mains d'une noble famille française et le royaume arménien devint un pays gouverné par des Latins (...).

Mais, en 1375, les Mamelouks attaquèrent à nouveau et prirent Sis, la capitale du royaume arménien de Cilicie qui, à partir de cette date, fut incorporée dans leur Empire. (...) (p. 16-17)

(...) Après la chute de Sis, les Mamelouks emmenèrent en captivité quelque 40 000 Arméniens dont beaucoup s'établirent à Alep." (p. 18)

C'est ainsi qu'après s'être maintenu pendant trois siècles, l'Etat arménien cessa d'exister.

Les territoires ciliciens tombèrent entre les mains des Ottomans en 1516,

[37] lorsque le sultan Selim 1er, vainqueur des Egyptiens à Mardj Dabiq et Raidaniya, mit fin à l'Etat mamelouk.

Rappelons que les seigneuries de la région géographique portant le nom d'Arménie avaient été totalement détruites par Byzance en 1045 et qu'une grande partie de la population de cette région avait été déportée vers d'autres lieux. Ce territoire fut annexé en 1071 par les Seldjoukides et après avoir changé plusieurs fois de maîtres tomba finalement, en 1514, sous la domination des Ottomans.

Quant au royaume de Cilicie, il avait cessé d'exister en 1375 mais les Ottomans ne prirent possession du territoire qu'il recouvrait qu'en 1516.

En somme, lorsque les Ottomans s'emparèrent de ces régions, cela faisait 470 ans

qu'il n'y avait plus de seigneuries arméniennes dans l'Est de l'Anatolie et 150 ans que le royaume de Cilicie avait disparu. Quant aux Arméniens qui vivaient dans ces provinces au moment de la conquête ottomane, il n'y avait plus personne, à cette époque, qui considéra qu'ils formaient du point de vue ethnique une nation. Il est frappant de constater à cet égard qu'aucun ouvrage de la première moitié du XVIe siècle ne fait mention d'un peuple ou d'une nation arménienne. A l'intérieur de l'Empire ottoman, certes, les Arméniens bénéficiaient d'un statut de *millet* (nation ou plutôt communauté), mais il s'agit là de tout autre chose.

Ce livre a pour but de faire la clarté sur certains événements qui se sont déroulés à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Si nous y avons réservé tant de place à l'histoire ancienne des Arméniens c'est uniquement pour démontrer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans l'affirmation totalement gratuite selon laquelle les Ottomans s'étant emparés des territoires arméniens ont mis fin à l'existence d'un Etat indépendant et ont réduit sa population à l'esclavage.

Après avoir lu les pages qui précèdent, presque entièrement basées sur les travaux d'historiens arméniens ou de sympathisants de la cause arménienne, certains s'étonneront qu'une telle thèse ait pu être formulée.

Mais il ne faut pas s'en étonner, car cette thèse, de même que ce que l'on a coutume d'appeler le "problème arménien", est une construction totalement imaginaire basée sur un certain nombre d'assertions inventées de toutes pièces.

[39]

CHAPITRE II

LES ORIGINES DE LA QUESTION ARMÉNIENNE

1. L'Église arménienne

"Les Églises universelles naissent généralement dans les temps troubles qui suivent la décadence d'une civilisation et s'épanouissent dans le cadre politique d'un Etat-monde ayant réussi à arrêter provisoirement le processus de déclin et d'effondrement", écrit Toynbee [28].

Naturellement, il n'est nullement dans notre intention d'analyser des théories théologiques ni d'étudier en détail les conditions dans lesquelles naquit la religion chrétienne. Cependant nous pensons qu'on ne peut que tomber d'accord avec l'idée exprimée quelque peu confusément par Toynbee : pour qu'une religion acquière une dimension universelle elle doit prendre appui sur les structures politiques d'un Etat universel. Si l'Empire romain n'avait pas adopté le christianisme en tant que religion officielle, la doctrine de Jésus ne se serait pas propagée à travers le monde.

De même, si Abou-Bakr n'avait pas lancé ses forces contre la Syrie et l'Irak [29], inaugurant ainsi la guerre sainte de l'Islam, la religion musulmane ne se serait pas répandue sur toute la surface du globe.

On a pu observer à diverses reprises l'apparition de systèmes philosophiques que leurs adeptes s'efforçaient d'ériger en religion. Mais ces nouvelles religions n'ont pas pu se propager parce qu'elles ne bénéficiaient pas de l'appui de l'Etat. En outre, comme elles se trouvaient en contradiction avec les dogmes officiellement reconnus, elles ont été considérées comme nuisibles et tout a été fait pour les écraser.

En somme, on peut dire que pour accéder au rang d'une religion majeure, toute religion doit obligatoirement s'appuyer sur un grand Etat. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'un grand Etat - ou un Etat disposant d'atouts susceptibles de favoriser son développement - peut aussi vouloir se servir de la religion pour accroître sa puissance.

Lorsque les choses se présentent de cette manière, les luttes d'influence et les rivalités entre les propagateurs de la religion et les dirigeants de l'Etat semblent inévitables. Au Moyen Age les affrontements entre l'Église catholique

[40] et les Etats chrétiens étaient fréquents. Dans le monde de l'Islam on peut observer ce même type de luttes, du moins dans les périodes où le pouvoir séculier et le pouvoir spirituel ne se trouvaient pas entre les mains d'une même personne. La rivalité qui opposa les sultans seldjoukides aux khalifes abbassides constitue à cet égard un exemple

---

28 Arnold J. Toynbee, *A Study of History*, Oxford University Press, 1963, VII, p. 381.

29 Francesco Gabrieli, *Muhammed and the Conquest of Islam*, p. 110

particulièrement significatif.

Dans l'Empire ottoman, le danger d'un tel conflit ne fut conjuré qu'après la conquête de l'Egypte par Selim 1er, lorsque le souverain réunit entre ses mains le sultanat et le khalifat. Toutefois, comme les chiites ne reconnaissaient pas l'autorité du khalifat sunnite, l'Empire ottoman dut se battre contre l'Iran : les guerres osmano-séfévides furent avant tout des guerres de religion et n'eurent qu'accessoirement pour but la conquête.

En étudiant l'Église arménienne, il convient de ne pas perdre de vue les quelques remarques que nous venons de formuler.

Dans une déclaration datée du 16 août 1964, le Catholicos d'Etchmiadzin, Vazken 1er écrit que "*l'histoire de la nation arménienne commence au Vème siècle avec la création de l'écriture arménienne et l'héroïque bataille d'Avarayr.* " [30]

Cette affirmation du Catholicos correspond pour l'essentiel à la vérité. La bataille d'Avarayr, qui se déroula le 2 juin 451, se termina par la défaite des Arméniens révoltés. Rappelons qu'à cette époque l'Arménie fut partagée entre Byzance et les Sassanides. La partie revenant à Byzance fut rattachée à Constantinople et l'Etat byzantin s'efforça d'y implanter l'autorité de l'Église grecque.

Dans la partie revenant aux Perses, à la mort d'Artakes survenue en 428, les féodaux arméniens ne voulurent pas d'un nouveau gouverneur mais demandèrent à être placés sous l'autorité directe du souverain sassanide Vahram V, ce qui leur fut accordé.

On ne saurait parler sérieusement de la conscience nationale d'un peuple qui préfère se placer sous les ordres d'un monarque sassanide alors qu'il eût pu jouir d'une certaine dose d'autonomie s'il eût admis de se soumettre à l'autorité d'un chef élu. Notons au passage que l'Église arménienne était elle aussi hostile à l'autonomie, car un prince élu ne pouvait que porter ombrage au Catholicos ; en l'absence d'un tel chef, le Catholicos devenait au contraire le premier personnage du pays.

L'empereur Vahram V n'était pas hostile aux chrétiens mais son successeur, Yazdigirt, était leur ennemi juré. Son objectif était de supprimer l'Église arménienne et de remplacer le christianisme par le mazdeïsme, religion des Sassanides. L'Église se voyant menacée ameuta les seigneurs féodaux. Ils périrent presque tous au cours des combats et les Sassanides restèrent maîtres absolus du pays. Cependant, à partir de ce moment, Yazdigirt n'attenta plus à la liberté religieuse des Arméniens.

C'est là le point important. En effet, ce n'est pas le peuple arménien qui constitue le nœud du problème, ni son Etat ou son histoire, mais bien l'Église arménienne. Pour préserver son droit à l'existence, cette Église avait besoin

[41] de prendre appui sur un pouvoir constitué, sur des structures étatiques. C'est elle qui a donné naissance à l'idée d'un Etat, et non le peuple arménien.

S'il n'y avait pas eu rupture entre l'Église de Byzance et l'Église arménienne, aurait-on jamais pensé à un Etat arménien ? C'est peu probable, car la communauté arménienne serait restée dans le giron de l'Église grecque orthodoxe et aurait subi l'influence de la culture byzantine. La brouille entre les deux Églises fut-elle réellement causée par un différend d'ordre théologique ? Ce différend ne servit-il pas plutôt de prétexte pour consommer une rupture dont la source véritable résidait dans la volonté du clergé arménien d'affirmer son indépendance afin de ne plus être traité comme un clergé de seconde zone ? C'est assurément la seconde hypothèse qui apparaît la plus vraisemblable, car la mésentente entre les deux Églises remonte à l'année 387 ou 388 - à cette époque l'écriture arménienne n'était pas encore inventée - et eut pour origine le

30 *The first Genocide of the 20th Century*, compilation de James Nazer, New York, 1968, p. 15.

refus de l'archevêque de Césarée de procéder à la consécration de Sahak, élevé à la dignité de Catholicos.

D.H Boyajian rapporte cet événement de la manière suivante :

"*La succession au patriarcat était assurée selon le principe héréditaire depuis plus d'un siècle à l'exception d'une interruption d'environ cinquante ans à la mort de Nercès le Grand. Cette dignité échut de nouveau à la lignée de saint Grégoire en 387 ou 388, lorsque Sahak accéda au trône patriarcal. Sa consécration eut lieu sur le sol arménien et à partir de cette date, l'ancienne coutume qui voulait que le Catholicos se rendît à Césarée pour se faire oindre fut supprimée. C'est ainsi que fut établie définitivement l'autonomie de l'Église arménienne.* " [31]

Avedis K. Sanjian relate les mêmes faits en des termes différents :

"(...) *Les rapports harmonieux qu'entretenaient l'Église arménienne avec celle de Byzance furent rompus au début du Ve siècle, lorsque le nouveau Catholicos arménien fut consacré non par l'Archevêque de Césarée mais par les évêques d'Arménie, innovation que les Grecs considérèrent comme l'équivalent d'un schisme.* " [32]

Dans les deux citations qui précèdent, les dates ne concordent pas. Mais Sahak ayant exercé les fonctions de Catholicos de 387 à 428 [33], la date fournie par Boyajian semble être la bonne.

Il est à noter que tous les historiens arméniens s'accordent pour reconnaître l'importance du rôle joué par l'Église d'Arménie. Pasdermadjian écrit que : "*L'Église arménienne a été le corps où battit, ranimée par elle, l'âme du peuple arménien, en attendant le jour de sa résurrection. Elle a été comme un centre profond où la vie s'est retirée pour reparaître un jour.* " [34]

L. Nalbandian note de son côté que : "*La part la plus importante dans l'effort nationaliste revint à l'Église arménienne qui représentait une force à la fois religieuse et intellectuelle.* (...) *Faute d'indépendance politique, c'est le*

[42] *Catholicos qui incarnait les aspirations de son peuple et constituait le lien entre les Arméniens de la diaspora et ceux de la mère patrie.* " [35]

Boyajian développe la même idée de manière encore plus nette : "*Aussi complète qu'elle soit, une histoire de l'Arménie qui ne traiterait pas parallèlement de l'histoire de l'Église arménienne ne saurait donner une image vraie de la vie des Arméniens. L'Église et la nation arménienne sont si intimement entrelacées qu'on ne saurait concevoir l'une sans l'autre.* " [36]

L'opinion de ces historiens confirme le point de vue que nous nous sommes efforcés d'exprimer plus haut.

Il découle de ce qui précède que lorsqu'on analyse le problème arménien, il est indispensable de se pencher sur ce qui fut à son origine, c'est-à-dire sur l'Église arménienne.

Lorsque les Arméniens traitent de l'histoire de leur Église, ils dépassent dans

---

31 Dickran H. Boyajian, *Armenia*, New Jersey, 1972, p. 87.

32 Avedis K. Sanjian, *op. cit.*, p. 21.

33 Jacques de Morgan, *op. cit.*, p. 364.

34 H. Pasdermadjian, *op. cit.*, p. 290.

35 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 30-31.

36 Dickran H. Boyajian, *op. cit.*, p. 84.

l'outrance toutes les limites. Pour un peu ils diraient qu'ils étaient chrétiens avant la venue de Jésus.

Selon Samuel d'Ani, le prince arménien Sanatruk aurait été converti à la religion chrétienne par l'apôtre Thadée en l'an 37 de l'ère chrétienne. Par la suite, il perdit la foi et fit tuer l'apôtre [37]. Le même chroniqueur écrit que l'apôtre Bartholomé fut mis à mort dans la ville d'Aseban en l'an 50. L'Église arménienne considère ces deux propagateurs de la foi chrétienne comme les saints patrons de l'Arménie.

Nous avons noté plus haut que c'est en 301, sous le prince Tridate, que l'Arménie se convertit officiellement au christianisme. Selon la tradition, l'homme qui introduisit la religion chrétienne en Arménie, Grégoire l'Illuminateur, était un Parthe. Il appartenait à la lignée des Arsacides et naquit en 257. Son père, Anak, aurait assassiné Tridate II au cours d'une partie de chasse sur ordre du roi des Parthes. Avant de mourir, Tridate aurait ordonné de tuer Anak et d'exterminer toute sa famille. L'ordre fut exécuté mais Grégoire réussit à s'échapper et se réfugia à Césarée. Il grandit ici auprès d'une nourrice chrétienne et se maria ultérieurement avec une princesse arménienne dont il eut deux enfants. Il revint par la suite en Arménie et y prêcha la religion chrétienne. [38] Ensuite l'histoire se corse :

"*Redevenu possesseur de l'Arménie, Tridate rétablit le culte des anciens dieux et chassa les prêtres du feu, mais quand il voulut obliger son serviteur Grégoire à sacrifier aux idoles, celui-ci refusa obstinément en se déclarant chrétien. Tridate lui fit longtemps souffrir la torture ; mais quand il apprit qu'il était le fils du meurtrier de son père, il ordonna de le plonger dans un souterrain du château de Vagharscgabad où il resta treize ans (...) Le ciel ne tarda pas à punir Tridate (...) Une maladie singulière s'empara de lui ; il s'imagina qu'il était devenu une bête et se mit à errer parmi les champs sans*

[43] *que personne put le retenir à cause de sa force extraordinaire. Toute la famille royale était plongée dans la désolation quand la sœur du roi eut un songe inspiré de Dieu. (...) Un homme au visage radieux lui apparut et lui déclara que pour faire cesser les maux du roi, il fallait retirer Grégoire du souterrain où il était depuis treize ans. (...) Le premier ministre partit pour Ardaschad et retira Grégoire du puits où il était plongé (...) Le roi à sa vue recouvra la raison. (...) Grégoire baptisa le roi et sa famille, les seigneurs, tous les gens de la cour et avec eux 190.000 personnes* (...). " [39]

Après cet événement qui se produisit en 301, Grégoire fut placé à la tête de l'Église arménienne. Il se rendit à Césarée où l'archevêque Leontius le consacra évêque d'Arménie.

On raconte que sur le chemin de retour Grégoire s'arrêta dans de nombreuses villes, renversa les anciennes idoles, fit construire des églises, baptisa des gens par milliers et ordonna beaucoup de prêtres. [40]

Dans les premiers temps du christianisme, des divergences d'opinions se firent jour dans divers pays à propos notamment de la dualité de la nature du Christ. Afin de mettre fin à ces disputes, l'empereur de Byzance, Constantin, convoqua en 318, à Nicée, un concile d'évêques du monde entier. Ce concile, connu sous le nom de Premier Synode, dura du 20 mai au 25 juillet 325. L'Arménie y fut représentée par le fils de Grégoire, Artakes. En 381, il y eut un nouveau concile à Constantinople et un autre encore en 431

37 Samuel d'Ani, *Tables chronologiques*, M.F. Brosset, Collection d'historiens arméniens, Amsterdam, 1979, p. 345.
38 Jacques de Morgan, *op. cit*., p. 102.
39 J. A. Gatteyrias, *op. cit*., p. 46-55.
40 Dickran H. Boyajian, *op. cit*., p. 86.

à Ephèse. L'Église arménienne ne participa ni à l'un ni à l'autre de ces conciles mais elle souscrivit à toutes les décisions qui y furent prises.

Nous avons noté plus haut qu'en 387, le Catholicos d'Arménie ne s'était pas rendu à Césarée pour sa consécration. Il est possible que ce soit pour cette raison que l'Église arménienne ne fut pas représentée au concile d'Ephèse en 431.

Quant à l'absence des Arméniens au concile de Chalcédoine réuni en 451, on l'explique généralement par la lutte engagée contre les Sassanides. Cependant, cette révolte fut de courte durée et n'aurait certainement pas empêché un membre du clergé de se rendre au concile si les Arméniens y avaient tenu. Au reste, l'Église arménienne refusa d'accepter les décisions qui furent prises par le Synode. En conséquence, il se produisit une séparation de fait entre elle et les autres Églises chrétiennes. Il n'est pas nécessaire d'analyser ici les causes théologiques de cette rupture.

Par la suite, l'Église de Byzance fera plusieurs tentatives pour se réconcilier avec l'Église arménienne et certains de ces efforts aboutiront même à un résultat favorable. C'est ainsi, par exemple, qu'un accord est intervenu en 633 entre l'empereur Herachius et le Catholicos Ezr. Mais l'Église arménienne ne s'étant pas conformée aux conditions convenues, la réunification n'eut pas lieu.

Il convient de souligner que cette brouille ne profitait qu'à l'Église arménienne et que le peuple arménien n'y était pour rien. Ainsi, du temps du royaume de Cilicie, l'Église de Rome tenta de se rapprocher de l'Église

[44] arménienne. Le roi y était favorable mais l'Église se montra récalcitrante et le projet échoua.

L'Église arménienne fut fondée à Etchmiadzin. Cependant, chaque fois que le pouvoir politique changea de siège, l'Église jugea nécessaire d'en faire autant. C'est ainsi que son siège fut transféré d'abord à Dwin en 485, ensuite à Ani en 901 pour aboutir, après bien d'autres déménagements, à Roumkalé, une ville de Cilicie, en 1147. Lors d'un de ces transferts, le Patriarche d'Aghtamar se proclama Catholicos. Malgré les remontrances du synode arménien, le siège d'Agh'tamar se maintint jusqu'en 1895, date à laquelle mourut le dernier Catholicos, Hatchatour Chiroïan. Personne ne fut désigné pour le remplacer et lors de la Première Guerre mondiale, le siège fut supprimé par les autorités ottomanes.

Quant au Catholicossat de Roumkalé, il resta dans cette ville jusqu'à ce qu'elle tombe entre les mains des Mamelouks (1292). Il fut alors transféré à Sis. Lorsqu'en 1375 le royaume de Cilicie disparut, le Catholicossat demeura sur place. Par la suite, toutefois, constatant que l'influence de l'Église romaine ne cessait de s'accentuer dans la région, un synode décida d'installer le siège du Catholicossat à Etchmiadzin. Cette décision fut appliquée en 1441, mais cela n'empêcha pas le Catholicossat de Sis de subsister jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, époque où il fut transféré à Antélyas, près de Beyrouth.

En dehors des trois Catholicossats, il y avait aussi deux patriarcats, installés l'un à Istanbul, l'autre à Jérusalem. Les Catholicos avaient le droit, dans le ressort de leur circonscription, de désigner les membres du clergé, tandis que les Patriarches étaient privés de ce pouvoir.

A l'époque ottomane, le Patriarche d'Istanbul devint le chef de la "nation" arménienne. Il s'imposa par là même comme le plus puissant des dignitaires ecclésiastiques, bien que du point de vue strictement religieux, les Catholicossats d'Agh'tamar et de Sis fussent d'un rang supérieur. Actuellement l'Église arménienne est dirigée par deux Catholicossats : celui d'Etchmiadzin et celui d'Antélias. Le Catholicos d'Etchmiadzin est considéré comme le chef religieux de tous les Arméniens, ce qui signifie qu'il est hiérarchiquement placé au-dessus du Catholicos d'Antélias. En réalité,

cependant, ce dernier est complètement indépendant.

L'Église arménienne a déployé tout au long de son histoire des efforts incessants pour échapper au contrôle de l'Église byzantine et de la papauté romaine. Comme il n'entre pas dans notre propos d'écrire un ouvrage d'histoire ecclésiastique, nous n'avons évoqué ici que les principales étapes de cette lutte constante. Dans bien des cas, la conduite de l'Église arménienne a débouché sur des résultats nuisibles aux intérêts de la communauté à la tête de laquelle elle se trouvait. Mais comme les intérêts du clergé passaient avant ceux de la population, rien n'a été fait pour changer le cours des choses et l'Église arménienne ne s'est continuellement préoccupée que d'affermir son autorité.

Faute de pouvoir nouer des liens avec une Église si jalouse de son indépendance, les autres Églises se sont efforcées de gagner les individus. Certains

[45] rejoignirent l'Église grecque parce qu'ils vivaient à Byzance et qu'ils étaient grécisés. Quant à ceux qui adhérèrent à l'Église catholique ou à l'Église protestante, ils formèrent des communautés distinctes, ce qui devait entraîner de sérieux affrontements parmi les Arméniens de l'Empire ottoman.

Les missionnaires, en particulier ceux de l'Église protestante, furent pour beaucoup dans ces conversions. Le rôle des missionnaires dans l'apparition du problème arménien est presque aussi important que celui joué par l'Église grégorienne.

L'activité des missionnaires s'est développée dans l'Empire ottoman au XIXe siècle. Or, dans notre survol historique du chapitre précédent, nous nous sommes arrêtés à l'époque où les territoires sur lesquels vivaient les Arméniens furent conquis par les Ottomans. Comme la période allant jusqu'en 1856 - date à laquelle surgit le problème arménien sous l'effet des intrigues conjuguées de l'Église grégorienne, des missionnaires et des grandes puissances - ne présente pas dans le cadre de cette étude un intérêt particulier, nous nous sommes permis de faire un saut dans le temps afin de bien cerner dès l'abord les différents facteurs qui donnèrent naissance aux événements dont il sera question dans la suite de ce livre.

Nous entreprendrons un peu plus loin l'analyse de l'évolution historique de la communauté arménienne à partir du XVIe siècle. Auparavant, il nous paraît utile de continuer à nous pencher sur le "facteur religieux" et d'examiner les activités auxquelles se sont livrés les missionnaires.

2. Le facteur religieux

Edwin M. Bliss, un missionnaire qui a longtemps vécu en Turquie, écrit dans l'introduction de son livre :

"*Leur pays [celui des Arméniens] est gouverné par un monarque riche et puissant appartenant à une autre race. Ni lui, ni sa cour, ni son armée ne seraient cruels et vindicatifs n'était leur religion. Ce sont des musulmans et on leur a enseigné depuis des siècles que tuer des chrétiens est le moyen le plus sûr pour mériter la faveur divine et accéder au bonheur éternel. Guidés par cet horrible fanatisme, ils se sont précipités comme des loups sur le doux peuple chrétien qui se trouvait sous leur protection et au cours de l'année dernière ont massacré sans pitié hommes, femmes et enfants non parce qu'ils avaient commis un méfait quelconque mais simplement parce qu'ils étaient chrétiens.* [41]"

Ce livre fut publié en 1896. A cette époque, l'islam que Bliss juge si durement avait

41 Edwin M. Bliss, *Turkey and the Armenian Atrocities*, Philadelphie, 1896, p.1-2.

1270 années d'existence et était la religion de plus de 200 millions d'êtres humains. L'Empire ottoman, pour sa part, existait depuis près de 600 ans et sa tolérance en matière religieuse était universellement reconnue. On n'a pas besoin d'en lire davantage pour deviner ce qu'un homme aussi aveugle et partial pouvait écrire à propos des événements qui venaient de se dérouler dans une zone à laquelle le monde occidental en général, et les Américains en particulier, s'étaient jusque-là si peu intéressés.

[46]

Il est indéniable que le facteur religieux a toujours joué un rôle important dans les rapports entre les Turcs et les nations chrétiennes. Les Turcs furent toujours traités en parias non parce qu'ils étaient des Turcs mais parce qu'ils étaient musulmans. Ceci vaut non seulement pour les Turcs mais pour tous les peuples venus s'implanter en Europe. Les Hongrois et les Bulgares furent soumis à un traitement identique avant de se convertir au christianisme. Le comportement à la fois hostile et apeuré de l'Europe à l'égard de l'Empire ottoman du temps de sa puissance ne peut s'expliquer que par le facteur religieux. Quand l'Empire déclina, la peur des Européens disparut, mais leur hostilité resta.

"*A vrai dire*", écrit Félix Valyi, "*les hommes politiques européens n'ont jamais pu se libérer de leurs préjugés religieux, notamment en ce qui concerne l'Islam. La chrétienté s'est laissé contaminer par les préjugés légués à l'Occident par les chroniqueurs byzantins et a continué d'appliquer au monde musulman la politique des siècles passés. (...) Les sources byzantines furent pendant longtemps à la base de tous les* a priori *de l'Europe concernant le Proche-Orient et les politiciens européens s'y référèrent tant que la chrétienté se sentit menacée par le péril turc. Un des papes, le grand humaniste Pie II, trouva un moyen fort simple pour résoudre le problème ottoman. Avant d'organiser sa croisade contre les Turcs, il adressa une lettre personnelle à Mehmed le Conquérant dans laquelle il lui proposa de se convertir à la religion chrétienne avec tout son peuple. En échange, il lui promit de le reconnaître comme chef suprême de la chrétienté et protecteur de l'ordre européen. Cette lettre résume parfaitement l'attitude de l'Europe face à la Turquie. En effet, l'Europe aurait pardonné aux Turcs toutes leurs conquêtes, en rien différentes de celles des autres peuples conquérants, si seulement ils avaient consenti à s'intégrer dans la chrétienté (...).* " [42]

Il se trouve que les Turcs n'ont pas voulu se convertir au christianisme. En revanche, ils sont demeurés tolérants envers les autres religions.

Alexander Powell écrit à ce propos :

"*Les Turcs ne sont pas d'un naturel fanatique comme leurs coreligionnaires, les Arabes. En fait, l'histoire de l'Empire ottoman est moins marquée par l'intolérance et par les persécutions religieuses que ne l'est l'histoire des Etats européens du XIIIe au XVIe siècle. Pendant que les Croisés égorgeaient les prisonniers musulmans en Palestine, que les horreurs de l'Inquisition battaient leur plein, que les troupes de Cromwell massacraient les catholiques d'Irlande, que les protestants français étaient exterminés sur ordre du roi de France, que les juifs étaient victimes d'innombrables persécutions et actes de barbarie dans tous les pays européens, les musulmans, les chrétiens et les juifs vivaient en Asie Mineure côte à côte et en bonne entente.* " [43]

Ernest Jackh ajoute :

"*Au Moyen Age, qui est-ce qui offrit un asile aux réfugiés juifs venus de l'Espagne et de l'Italie chrétiennes si ce n'est le Turc que l'on qualifiait*

---

42 Félix Valyi, *Revolutions in Islam*, Londres, 1925, pp. 27-28.

43 E. Alexander Powell, *The Struggle for Power in Moslem Asia*, New York, 1925, p. 20.

[47] *d"'infidèle" ? Au début du XVIe siècle ils furent invités à venir à Constantinople et à Salonique par les sultans ottomans, Selim et Soliman. (...) Ce sont eux qui donnèrent aux Juifs la possibilité d'établir leurs premières colonies à Chypre et dans les environs du lac de Tibériade, en Palestine (...).* " [44]

Citons encore ces quelques lignes de F. Valyi :

"*Le fait que les adeptes de diverses sectes persécutées, chrétiennes ou autres, soient venus se réfugier en terre d'Islam afin de s'y livrer en paix à l'exercice de leur culte constitue la preuve la plus éloquente de la tolérance de l'administration musulmane. Les juifs espagnols se réfugièrent en très grand nombre en Turquie à la fin du XVe siècle. Les calvinistes de Hongrie et de Transylvanie préférèrent se livrer aux Turcs plutôt que de tomber entre les mains des Habsburg fanatiques. Au XVIIe siècle, les protestants de Silésie tournèrent vers la Turquie des regards pleins d'espoir et ils eussent été heureux d'acquérir la liberté religieuse au prix de la soumission aux musulmans. Les Cosaques de la secte des "Vieux croyants" persécutés en 1746 par l'Église russe trouvèrent en Turquie la tolérance qui leur était refusée par leurs frères chrétiens.* " [45]

Même Pasdermadjian admet que l'Empire ottoman a fait preuve de tolérance et de charité à l'égard de non musulmans. En effet, il écrit :

"*Pour en revenir à l'évolution de l'Empire ottoman, on peut dire qu'à partir du XVIIe siècle son histoire fut celle d'une décadence graduelle. Sous le régime des grands sultans les droits réduits des sujets chrétiens furent à peu près respectés et la justice assez impartialement rendue par les tribunaux. Les Arméniens trouvèrent souvent une protection efficace auprès d'eux. Iorga relève que le sultan Mourad II intervint énergiquement en faveur des Arméniens de Valachie, persécutés en raison de leur religion par les orthodoxes, qui voulaient les convertir. "Il est probable que sous le règne de Soliman II le sort des paysans chrétiens de l'Empire ottoman n'était pas beaucoup plus dur que celui des serfs en Europe à la même époque.* " [46]

Fils d'un membre du Parlement ottoman connu sous le nom d'emprunt d'Armen Garo qui, lors de la Première Guerre mondiale, s'était rendu en Russie et y avait combattu contre les Turcs, Pasdermadjian est l'auteur d'un ouvrage rempli de calomnies anti-turques. Pour être sorties de la plume d'un tel homme, les lignes citées ci-dessus n'en sont que plus significatives.

Il convient toutefois de souligner que la tolérance religieuse manifestée par les Turcs n'a guère profité à l'Etat ottoman. Et tout d'abord elle n'a jamais été appréciée par ceux qui en étaient les bénéficiaires. Certains auteurs sont allés jusqu'à soutenir que les non musulmans étaient rangés dans un groupe à part uniquement pour qu'on puisse percevoir d'eux des impôts plus élevés. De fait, les non musulmans devaient notamment s'acquitter d'un impôt nommé *bedel* en vue d'être exemptés du service militaire qui durait dix

[48] et même quelquefois douze ans. Mais aucun ouvrage ne se donne la peine d'expliquer que les musulmans désireux d'échapper à l'enrôlement étaient eux aussi soumis à ce système. Quant aux autres impôts, allez donc chercher à savoir quelle était au juste en la matière, la différence entre musulmans et non musulmans. Cette question est toujours passée sous silence.

Au reste, peu importe que le système mis en œuvre à l'intérieur de l'Empire ottoman n'ait guère été apprécié. Ce qui est grave c'est qu'il a fonctionné au détriment

---

44 Ernest Jackh, *The Rising Crescent*, New York, 1944, p. 37.

45 Félix Valyi, *op. cit.*, p. 48-49.

46 H. Pasdermadjian, *op. cit*., p. 274.

des intérêts du pays. Talcott Williams écrit à ce propos :

"*L'existence de races chrétiennes en Turquie d'Asie constitue un chef d'accusation contre le pouvoir ottoman. Les sultans turcs ainsi que leurs sujets musulmans ne furent pas assez avisés pour se rendre compte que lorsqu'un peuple aborde sa phase de développement, il est indispensable d'assurer l'unification religieuse, faute de quoi toute forme d'union s'avérerait irréalisable. Les races européennes l'ont bien compris et ont agi en conséquence. De tout temps les gouvernements de presque tous les pays d'Europe ont édicté d'importantes incapacités légales pénalisant tout écart par rapport à la religion officiellement admise par l'Etat. (...). La jurisprudence et les pratiques administratives ottomanes sont plus tolérantes à l'égard des institutions d'éducation et des associations religieuses des confessions étrangères que ne l'est la "liberté" appliquée en France depuis mille ans aux affaires relevant des domaines de la foi et de la religion.* " [47]

Deux grandes communautés chrétiennes existaient dans l'Empire ottoman : les Grecs orthodoxes et les Arméniens grégoriens. Celles-ci formaient de véritables Etats dans l'Etat qui, outre la liberté religieuse, jouissaient d'importants privilèges culturels et juridiques dont nous reparlerons plus loin. C'est en se servant de ces privilèges que les puissances étrangères ont pu, lorsque l'Empire commença à manifester des signes de faiblesse, transformer ces communautés en instrument de leur propre politique : la Russie se posa en protectrice des orthodoxes ; la France pour sa part prétendit défendre les catholiques. Les quelques Arméniens devenus protestants permirent aux missionnaires américains d'attirer sur la Turquie l'attention sinon de leur gouvernement du moins de l'opinion publique américaine, opinion qui loin d'être bienveillante manquait totalement d'objectivité et devint rapidement hostile.

Powell écrit à ce sujet :

"*Les activités déployées dans l'Empire ottoman par les missionnaires américains sont en général assez bien connues. Par contre, on ne se rend pas toujours compte de l'impact qu'elles eurent sur l'opinion publique américaine. Les missionnaires américains ont découvert très rapidement que les musulmans ne changeaient pas de religion de sorte que, privés de toute possibilité de prosélytisme parmi les Turcs, ils canalisèrent toute leur énergie vers le travail religieux, éducatif et médical au bénéfice des minorités chrétiennes, en particulier des Arméniens. Pendant un demi-siècle, sinon davantage, les missionnaires furent notre principale source d'information sur la situation au Proche et Moyen-Orient et ce sont eux qui modelèrent l'opinion publique*

[49] *américaine sur ce sujet. (...) Reçus à bras ouverts par les Arméniens, il n'est pas étonnant qu'ils aient épousé leur cause. Les rapports qu'ils envoyaient en Amérique et les conférences qu'ils faisaient lorsqu'ils s'y rendaient en congé constituaient des plaidoiries en faveur des chrétiens opprimés et dénonçaient les oppresseurs turcs. Les congrégations qui soutenaient ces missionnaires se rangeaient à leur point de vue sans nulle méfiance et c'est ainsi que se développa sous l'égide de nos Églises un puissant courant d'opinion anti-turc.* " [48]

"*Cela faisait près d'un siècle*", note de son côté Clair Price, "*que les missionnaires américains entretiennent des contacts avec la minorité arménienne. (...) C'est par ce canal que l'on apprit aux Etats-Unis les maux dont souffraient les Arméniens sous le régime hamidien. (...) Mais les missionnaires ne purent ou ne voulurent pas expliquer à leurs coreligionnaires que les Turcs enduraient exactement les mêmes maux. En résultat, au lieu de donner aux Américains un tableau impartial de la situation de tous les peuples de l'Empire, au lieu d'expliquer clairement que c'était le régime hamidien qui était l'oppresseur et que les Turcs souffraient autant que les Arméniens, les*

47 Talcott Williams, *Turkey. A World Problem of Today*, New York, 1922, p. 194.

48 E.A. Powell, *op. cit.*, p. 27-28.

missionnaires n'attirèrent l'attention de l'Amérique que sur les malheurs des Arméniens." [49]

La Russie, la France et l'Amérique n'étaient pas les seules puissances à s'intéresser aux non musulmans de l'Empire ottoman. L'Angleterre voulait elle aussi avoir sa part du gâteau et n'hésita pas, à cet effet, de se servir de l'arme de la religion.

"*Après le congrès de Paris (1856), la Russie mit en œuvre un système qui équivalait à un suicide graduel de l'Empire ottoman. Il s'agissait de stimuler l'antagonisme entre les chrétiens et les musulmans et d'empêcher en sous-main la concorde que l'on prêchait officiellement afin de donner le change à l'opinion publique européenne. C'était là une politique adroite dont le succès était d'autant plus assuré que les éléments théocratiques de Turquie s'étaient pendant longtemps opposés au progrès. Si les réformes du Tanzimat - première grande tentative dans le sens du progrès - finirent par échouer, ceci est dû pour une bonne part à l'intervention brouillonne de l'étranger. En habituant les chrétiens du Proche-Orient à de continuelles ingérences extérieures - un système qui équivalait à placer l'Islam sous une véritable tutelle - on donnait aux non musulmans en quelque sorte carte blanche dans leurs rapports avec les Turcs. D'après Beaconsfield, les musulmans étaient aptes à participer à la vie civilisée moderne, tout comme ils avaient pris part à l'élaboration des grandes civilisations du passé. Il voulait que dans le cadre d'une collaboration fraternelle, la Turquie préside à l'éducation économique des peuples musulmans et prenne la tête du monde de l'Islam dans la voie du changement. Malheureusement l'Angleterre, qui allait bientôt connaître, en grande partie par la faute de Gladstone, de graves difficultés internes, ne comprit pas Lord Beaconsfield. On sait que Gladstone était profondément imprégné de théologie chrétienne et que la haine de l'Islam fut un des principaux mobiles*

[50] *de son action. Sous son influence maléfique, la Grande-Bretagne modifia sa politique orientale et au lieu de jouer le rôle de médiatrice bienveillante entre les chrétiens et les musulmans elle devint sans s'en rendre compte l'alliée du tsarisme contre l'Islam (...).*

L'union avec l'Église grecque orthodoxe fait depuis longtemps partie du programme de l'Église anglicane. Le flirt entre les deux Églises a débuté il y a plus de trente ans [c'est-à-dire dans les dernières années du XIXe siècle] et a donné lieu à des négociations théologiques dignes du Moyen Age. La première de ces négociations eut lieu avant la guerre dans le palais du Patriarche de Russie Evloggyi. Elle avait pour but de concilier les dogmes des deux Églises. Les parties en présence n'atteignirent pas leur objectif - l'Union des Églises - car l'une et l'autre ne voulurent faire la moindre concession ; mais elles réussirent à conclure une alliance tactique sous la forme d'une plate-forme religieuse commune dirigée contre l'Islam. Le but de cette curieuse entente était de prendre possession de Constantinople et d'en faire le siège futur des deux Églises unifiées, objectif que les fins diplomates de l'orthodoxie grecque ont toujours fait briller aux yeux de l'épiscopat anglais. C'est la raison pour laquelle Lord Robert Cecil et son frère, les promoteurs de ce programme gréco-anglican, n'ont jamais manqué de se ranger derrière ceux qui voulaient exterminer les Turcs. C'est la raison aussi pour laquelle l'archevêque de Canterbury et les évêques de Londres et de Manchester, ainsi que leurs ouailles se sont toujours montrés prêts à prêcher la croisade contre les Turcs et l'Islam. C'est la raison enfin pour laquelle Lloyd George et ses coreligionnaires non conformistes ont déployé tant d'efforts obstinés pour tuer la nation turque. " [50]

Dirigés contre les musulmans d'une manière générale, et contre les Turcs parce qu'ils étaient musulmans, les préjugés religieux de l'Europe ont joué un rôle primordial

---

49 Clair Price, *The Rebirth of Turkey*, New York, 1923, p. 79-80.

50 F. Valyi, op. cit., p. 31-38.

dans l'apparition de la question arménienne. Les Etats d'Occident - ces mêmes Etats que les malheurs des chrétiens de Pologne gémissant sous le joug russe laissaient insensibles - éprouvaient pour les communautés non musulmanes de l'Empire ottoman une sympathie qu'on ne peut expliquer autrement que par des préoccupations religieuses. Bien entendu, l'Église arménienne a su tirer le maximum de profit de ce facteur religieux. Elle espérait que la création d'une Arménie sinon indépendante du moins autonome lui permettrait de gagner en prestige et en autorité. Abusée par les promesses des grandes puissances, elle accepta sans difficulté de servir d'instrument dans la partie qui se jouait contre l'Empire ottoman.

3. L'activité des missionnaires

Les premiers missionnaires protestants qui se manifestèrent en Turquie appartenaient à la British and Foreign Bible Society. Fondée en 1804, cette

[51] organisation commença à envoyer des missionnaires vers l'intérieur de l'Anatolie, via Smyrne peu après cette date. [51]

Les missionnaires américains pour leur part ont commencé à venir en Turquie à partir de 1819. Un centre fut fondé à Istanbul en 1832. Au début le travail des missionnaires se déroula sur deux fronts : celui des musulmans et celui des chrétiens de l'Église d'Orient. La mission des presbytériens d'Ecosse et celle de l'Église anglicane s'intéressaient surtout aux Juifs mais les résultats obtenus furent médiocres.

Les missionnaires n'eurent pas beaucoup de succès non plus auprès des musulmans, de sorte que leur activité finit par se concentrer autour de l'Église d'Orient.

On regroupe sous l'appellation d'Église d'Orient non seulement les Arméniens mais aussi les Grecs, les Bulgares, les Jacobites, les Nestoriens, les Chaldéens et les Maronites.

Bliss décrit de la manière suivante la situation à laquelle se trouvèrent confrontés les premiers missionnaires :

"*Ils entreprirent leurs travaux sans aucune pensée de prosélytisme. Ils reconnaissaient le caractère essentiellement chrétien des Églises d'Orient et leur objectif n'était pas de les doter d'une nouvelle foi ou d'une administration ecclésiastique différente de la leur mais simplement de leur présenter une conception plus élevée de la vie chrétienne. Les missionnaires constatèrent que ces chrétiens n'avaient pratiquement aucune notion de la Bible et qu'ils étaient complètement dominés par une hiérarchie ignorante et superstitieuse. La plupart estimait que leur vie religieuse se confondait totalement avec la vie nationale, que quitter l'Église équivalait à rompre avec son peuple et que tout hérétique était en même temps un traître à sa nation.*

(...) Un Arménien ou un Grec qui avait encouru la colère de l'évêque ou était mis au ban de l'Église, perdait tous ses droits. Il ne pouvait être ni baptisé ni enterré ; il ne pouvait pas se marier ou conclure des achats. Aucun boulanger ne lui aurait vendu du pain, aucun boucher ne lui aurait livré de la viande. Personne ne pouvait lui donner du travail ; aucun tribunal n'acceptait de s'occuper de ses plaintes et ne lui accordait la

51 E. Bliss, *op. cit.*, p. 302 et suivantes.

moindre protection. " [52]

Telle était la situation des Arméniens lorsque les missionnaires les gagnèrent au protestantisme. Les Grecs en étaient au même point, mais les missionnaires n'eurent pas de succès auprès d'eux, ce que Bliss explique comme suit :

"*Ils se signalaient par une grande fierté religieuse et nationale et entretenaient des rapports fort étroits avec l'Occident, ce qui fait que le nouvel enseignement les attirait moins que ceux pour lesquels il constituait une véritable révélation.* " [53]

Bliss, on le voit, explique essentiellement l'imperméabilité des Grecs au nouvel enseignement par les contacts que ceux-ci entretenaient avec

[52] l'Occident. Ne faut-il pas en déduire que le monde occidental fit des efforts pour freiner l'expansion du protestantisme en territoire ottoman ?

De fait, à la page 312 de son livre, Bliss note que ce ne fut pas seulement les patriarcats grec et arménien qui s'opposèrent au prosélytisme des missionnaires protestants, mais aussi les représentants du pape, ainsi que les ambassadeurs de Russie et de France. Cyrus Hamlin traite de la question de manière plus explicite :

"*On attribua à l'influence des missionnaires la propagation des idées de liberté et de démocratie [parmi les Arméniens], mais en réalité il n'en était rien. C'est surtout la Russie qui fit pression sur le Catholicos d'Etchmiadzin pour qu'il mette fin à la progression de l'hérésie et en débarrasse l'Empire, et la décision finale, décrétée par Etchmiadzin, émana en fait de Saint- Pétersbourg.* " [54]

C. Hamlin, l'auteur de ces lignes, était lui-même un missionnaire protestant et il avait fondé à Istanbul le Robert College. La "décision finale" dont il parle fut l'excommunication de tous les Arméniens qui entretenaient des rapports avec l'église protestante.

Cependant, malgré cela, l'Angleterre étant intervenue, le gouvernement ottoman autorisa officiellement l'Église protestante à poursuivre ses activités, ce qui permit à la communauté arménienne protestante de voir le jour.

En 1896, il y avait 7 Églises américaines et 4 Églises anglaises qui disposaient de missions en Turquie. Les missionnaires américains, pour ne parler que d'eux, étaient au nombre de 176 et avaient à leurs côtés 869 assistants locaux. [55] Parmi les principales villes d 'Anatolie où se trouvaient des missions on peut citer : Bursa, Izmir, Merzifon, Kayseri, Sivas, Trabzon, Erzurum, Harput, Bitlis, Van, Mardin, Antep, Maras, Adana, Hacin, Ankara, Yozgat, Amasya, Tokat, Arapkir, Malatya, Palu, Diyarbakir, Urfa, Birecik, Elbistan et Tarsus.

A propos de l'activité de ces missionnaires, Bliss écrit :

"*Quelles étaient les relations entre les missionnaires et le gouvernement turc ? Ce gouvernement a souvent déclaré que les missionnaires exerçaient une influence néfaste et subversive, qu'ils se comportaient en adversaires de l'autorité. C'est totalement faux. Les missionnaires américains se sont toujours rangés du côté de la loi. Ils considèrent que le gouvernement turc est le gouvernement du pays et qu'on doit obéir aux lois qu'il édicte. Si ces lois sont tyranniques, les missionnaires font de leur mieux pour qu'elles soient modifiées, mais tant qu'une loi est en vigueur, ils estiment qu'elle doit être respectée. Ils se sont toujours opposés de toute leur force à toutes les*

52 E. Bliss, *op. cit*., p. 303-304.

53 E. Bliss, *op. cit*., p. 309.

54 Cyrus Hamlin, *My Life and Times*, Boston, 1893, p. 284.

55 E. Bliss, *op. cit*., p. 313.

tentatives visant à pousser le peuple à la révolte. Certes, l'instruction qu'ils répandent a contribué au développement intellectuel de la population et, par voie de conséquence, à la propagation des idées de résistance à la tyrannie. Il est hors de doute que leurs prédications ont donné naissance à un intense désir de véritable liberté religieuse. Il est indiscutable, de même, qu'ils ont répandu

[53] *la lumière dans l'Empire ottoman et que la lumière est toujours troublante là où il y a corruption. La fermentation qui en résulte est fort désagréable aux tyrans.* " [56]

Il est difficile de dire si ce témoignage innocente les missionnaires ou si, au contraire, il les condamne. Il ressort des déclarations de Bliss que le gouvernement ottoman voyait d'un mauvais œil l'activité des missionnaires et qu'il les considérait comme des ennemis du régime. Lorsqu'un gouvernement nourrit de tels soupçons à l'égard d'étrangers vivant sur son territoire, le moins qu'il puisse faire c'est de les expulser. Si les missionnaires sont restés malgré tout, c'est que le gouvernement n'avait pas la possibilité de s'en débarrasser. Bliss affirme que les missionnaires faisaient de leur mieux pour obtenir l'abrogation des lois qu'ils jugeaient tyranniques, mais qu'ils les respectaient tant qu'elles étaient en vigueur. A qui appartient-il donc de décider si une loi est tyrannique ou non ? Est-ce aux missionnaires ou bien au peuple ? D'après Bliss, la propagation des idées de révolte dans l'Empire ottoman fut le résultat du développement intellectuel de la population. Cela ne revient-il pas à dire qu'avant l'arrivée des missionnaires le mécontentement n'existait pas et que ce sont eux qui l'ont provoqué ? Par ailleurs, que faut-il entendre par "véritable liberté religieuse" ? Le gouvernement ottoman, on l'a vu, ne se mêlait pas des affaires religieuses des non musulmans et avait autorisé la fondation de l'Église protestante arménienne. A qui donc faut-il imputer, dans ces conditions, l'absence de liberté religieuse ? Bliss note que les missionnaires se sont toujours opposés aux mouvements de révolte mais il admet que leur enseignement a contribué à créer une atmosphère séditieuse et il ajoute que les missionnaires ont fait de leur mieux pour lutter contre cet état de choses. S'ils avaient fait appel aux forces gouvernementales, il est probable qu'ils auraient effectivement réussi à empêcher l'apparition des désordres. Qu'ils n'aient pris aucune initiative dans ce sens laisse à penser qu'ils avaient sans doute quelque chose à se reprocher.

On le voit, il est très difficile de décider si les affirmations de Bliss blanchissent ou noircissent les missionnaires. D'autres auteurs se sont exprimés plus clairement sur ce sujet.

"*D'une façon générale, les musulmans sont hospitaliers à l'égard de tous les étrangers et se montrent souvent respectueux des missionnaires en tant qu'individus. Ils ont recours aux hôpitaux des missions et profitent parfois des écoles étrangères dont ils reconnaissent les mérites. Mais les musulmans ne respectent pas les missionnaires en tant que chrétiens, car ils ne comprennent pas qu'ils puissent s'employer à propager des paroles de paix alors que leurs compatriotes, dans leur pays, se consacrent à l'invention du gaz empoisonné. En tant que chrétiens, les missionnaires sont tolérés à condition qu'ils n'enfreignent pas les lois.*

Les anciens missionnaires n'ignoraient pas ces faits. Ils savaient en particulier que les pires adversaires de leurs efforts de christianisation étaient les chrétiens eux-mêmes et leur travail consistait pour l'essentiel à amener

[54] *les chrétiens d'Orient à une conception occidentale de la religion. Mais leurs fidèles aux Etats-Unis ne l'ont pas encore compris. Les Américains d'Amérique s'imaginent que le mot "chrétien" est une étiquette polyvalente, que les membres de l'Église orthodoxe ou grégorienne sont des chrétiens semblables aux protestants occidentaux tandis que les musulmans d'Orient sont des païens dans le sens occidental du terme. C'est en se basant sur ce postulat qu'ils ont expliqué les tragédies mutuelles*

56 E. Bliss, *op. cit.*, p. 321.

que les différences raciales et religieuses engendrèrent dans l'Empire ottoman ; c'est également à partir de ce postulat qu'ils ont créé la légende des chrétiens martyrs et des Turcs bouchers cruels.

Dans leur propre pays, les adeptes des Églises protestantes sont des partisans fervents de la prohibition. Pourtant les missionnaires savent bien pour leur part que le trafic des boissons dans l'Empire ottoman se trouve entre les mains des chrétiens qui bénéficient, grâce au régime des capitulations, de la protection des gouvernements occidentaux. Cependant, la croyance en la supériorité chrétienne est quelque chose de tellement bien ancrée qu'au cours de ces dernières années les gens d'Église américains sont allés à Constantinople et en sont revenus sans ressentir le moindre sentiment de honte. " [57]

Tournons-nous à présent vers E. Kedourie :

"*Dans la société ottomane, organisée et administrée selon le principe de l'autonomie des communautés religieuses, la religion constituait le principal signe distinctif des Arméniens. Pour eux, la religion n'était pas seulement une affaire de conscience individuelle, mais aussi un système qui régissait toutes leurs activités sociales ainsi que leurs rapports avec le pouvoir ottoman. L'administration interne de la communauté était assurée par la hiérarchie religieuse qui tirait sa puissance temporelle de son autorité spirituelle.*

Dans les années trente du XIXe siècle, l'Occident vint soudain s'immiscer dans cette organisation ancienne et bien rodée. Il était personnifié par les missionnaires américains qui arrivèrent armés d'arguments, de contrats et d'argent. Leur but, disaient-ils, était d'insuffler la vitalité et un nouvel esprit aux communautés chrétiennes d'Orient somnolentes et incapables de progrès (...). La hiérarchie officielle s'opposa à cette intrusion. Les Arméniens convertis au protestantisme furent exilés ou emprisonnés. On pria les autorités ottomanes d'interdire l'activité des missionnaires.

(...) Les idées [répandues par les missionnaires] ne pouvaient pas manquer d'avoir des répercussions au sein de la communauté arménienne et d'influer sur les rapports de celle-ci avec les autorités ottomanes. Les choses débutèrent par un schisme provoqué par les missionnaires et l'on assista à une rupture entre la majorité orthodoxe et les Arméniens nouvellement convertis au protestantisme. Ensuite, au sein même de la communauté orthodoxe, deux partis se formèrent : les "Eclairés" et les "Conservateurs". Comme on pouvait s'y attendre, les "Eclairés" remportèrent rapidement la victoire et ce furent eux qui réorganisèrent l'administration de la communauté

[55] *arménienne. La hiérarchie ecclésiastique perdit une grande partie de ses prérogatives en faveur d'un corps élu : le Conseil communal des députés.* " [58]

S. Whitman écrit de son côté :

"*C'est un pays musulman d'une vaste étendue. A sa tête se trouve un monarque absolu : le sultan de Turquie. Avant même que l'Amérique ne fut découverte, ce territoire appartenait déjà aux Turcs. A présent, les écoles chrétiennes - protestantes pour la plupart - y pullulent. Leur but avoué est d'enseigner à une petite minorité (et on sait qu'il s'agit de la plus économe, la plus rusée et la plus intrigante de toutes les races d'Orient) les préceptes de la religion chrétienne ainsi que les idées européennes modernes, et de leur apprendre que le monde occidental, au-delà les limites de la Turquie, est leur protecteur naturel. Cela ne peut rendre ces habitants de l'Asie que mécontents de leur statut d'Asiatiques.*

---

57 C. Price, *op. cit.*, p. 65-66.

58 Elie Kedourie, *The Chatham Version and other Middle-Eastern Studies*, New York.

(...) Je suis tout disposé à croire que les missionnaires n'eurent jamais l'intention de créer des troubles ni d'encourager la révolte contre les autorités turques. Néanmoins, il est hors de doute que leur enseignement - sinon leur doctrine - eut pour résultat de provoquer l'émergence du mouvement révolutionnaire arménien en Turquie d'Asie, un résultat qui n'était sans doute pas souhaité et qui ne se produisit qu'au bout de deux générations. " [59]

Henry Fanshawe Tozer, lui-même homme d'Église, relate de la manière suivante son entrevue avec M. Wheeler, directeur du collège américain de Harput :

"*Les missionnaires, tout en s'abstenant en principe de prendre une part quelconque dans les affaires politiques, n'en ont pas moins une influence indirecte semblable à celle du consul européen. Mr. Wheeler m'a dit qu'il avait des contacts fréquents avec Sir Henry Layard [ambassadeur de Grande-Bretagne à Istanbul] qui lui a demandé de le tenir au courant de ce qui se passait dans la région. En conséquence de quoi, un pacha qui ne cachait pas son antipathie envers les missionnaires fut récemment réprimandé par Constantinople.* " [60]

Les divers témoignages que nous avons cités illustrent bien l'importance du rôle des missionnaires : ceux-ci n'ont sans doute pas accordé un soutien actif à la révolte des Arméniens mais ils ont largement contribué à en poser les fondements.

Les rapports envoyés par les autorités provinciales à la capitale avant et après les révoltes accordent une grande place à l'activité des missionnaires. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre consacré aux mouvements insurrectionnels.

[56]

4. La propagande

Nous pouvons affirmer sans crainte de nous tromper qu'un des domaines où les Turcs sont les plus faibles est celui de la propagande. Il en était déjà ainsi à l'époque de l'Empire ottoman et depuis les choses n'ont guère changé. Les responsables de la propagande turque ne font que riposter aux mensonges des adversaires, ils sont en quelque sorte passifs et ne dépassent pas le stade de l'autodéfense. Un tel comportement laisse toute liberté d'action à ceux qui désirent montrer la Turquie sous un jour défavorable.

C'est vers 1923 que la propagande anti-turque fut la plus intense, surtout en Amérique. Powell s'efforçait d'expliquer ce phénomène de la manière suivante :

"*Il y a plusieurs causes à l'hostilité profonde que l'opinion américaine éprouve à l'endroit des Turcs : tout d'abord, assurément, l'affreux traitement que les Turcs ont infligé dans le passé aux minorités chrétiennes, surtout aux Arméniens ; ensuite les préjugés religieux et la propagande politique qui, bien souvent, s'entremêlent étroitement ; troisièmement, la déception et la contrariété à voir renaître une nation que nous croyions vaincue et démembrée ; et, enfin, le refus constant des Turcs à se défendre.* "[61]

A la page 32 de son livre, Powell revient sur ce dernier facteur et rapporte à ce

---

59 Sydney Whitman, *Turkish Memories*, p. 120-121.

60 Révérend Henry Fanshawe Tozer, *Turkish Armenia and Eastern Asia Minor*, Londres, 1881, p. 230.

61 E. A. Powell, *op. cit.*, p. 22.

sujet les propos tenus par le sultan Mehmed VI Vahdettin au cours d'un entretien qu'il eut avec lui en 1922 au palais de Yildiz :

"*Si on envoie un article écrit par un Turc à un de vos journaux ou revues, on ne le publiera pas ; si on le publie on ne le lira pas ; si on le lit on ne le croira pas. A supposer qu'on envoie quelqu'un de qualifié en Amérique pour exposer en votre langue le point de vue des Turcs, trouvera-t-il jamais un groupe d'auditeurs impartiaux ?*"

Il y a sans conteste dans ces paroles du souverain une bonne part de vérité. Powell cite dans son ouvrage une déclaration d'un éminent homme d'Église de la Nouvelle-Angleterre qui ne fait que confirmer la justesse des propos du sultan : "*Je ne veux pas entendre la vérité sur les Turcs ; il y a longtemps que mon opinion est faite à leur sujet.* " [62]

Mais si on en est arrivé à cette situation, c'est pour une bonne part en raison du silence observé par les Turcs face à la propagande de leurs adversaires. L'état d'esprit exprimé par le sultan - de toute façon on n'imprimera pas, si on imprime on ne lira pas, si on lit on ne croira pas - est un facteur qui a grandement facilité le développement d'un climat défavorable à la Turquie et permis à la propagande anti-turque de porter plus rapidement ses fruits.

Dans presque tous les pays du monde, la population tend généralement à croire les articles et les nouvelles que publient les journaux. Nous avons montré dans les sections précédentes comment les préjugés religieux et les considérations d'ordre politique ont contribué à l'instauration d'une atmosphère hostile à la Turquie. Naturellement, lorsque la propagande entra en action, la situation ne fit que s'aggraver dans la mesure où les informations répandues

[57] par la presse n'étaient pas seulement partiales mais, bien souvent, carrément mensongères.

Les lignes suivantes, qui confirment ce que nous venons d'avancer, méritent assurément d'être lues :

"(...) *Les histoires d'atrocités ont été grandement exagérées. Certains des massacres les plus récents ne se sont jamais produits. Un des correspondants de presse d'une organisation charitable américaine a dit ouvertement à quelques amis qu'il ne pouvait envoyer en Amérique que des bulletins anti-turcs parce que c'était cela qui rapportait de l'argent !* " [63]

Ce témoignage peut sembler un peu trop vague. Nous allons donc donner quelques exemples concrets :

"*Lorsque l'Europe apprit l'agression contre la Banque ottomane et le massacre des Arméniens qui s'ensuivit, un bon nombre de peintres travaillant pour les journaux illustrés vinrent à Constantinople dans le but de fournir de la documentation sur les atrocités commises par l'hydre multicéphale. Parmi eux, il y avait feu Melton Prior, le célèbre correspondant de guerre. C'était un homme au tempérament dur et résolu, qui ne se laissait jamais dominer par les événements. (...) Il m'a confié que cette fois-ci il s'était senti embarrassé. Le public chez nous avait entendu parler d'atrocités affreuses et tenait à en avoir les images. Or, c'était difficile de les lui fournir parce que les Arméniens morts étaient enterrés. Par ailleurs, il n'y avait eu d'agressions ni contre les femmes ni contre les enfants et les églises arméniennes n'avaient pas été profanées. Ayant de la sympathie pour les Turcs et étant foncièrement honnête, il se refusa à inventer ce qu'il n'avait pas vu. Mais d'autres n'eurent pas les mêmes scrupules. J'ai vu plus tard dans un journal illustré italien d'effrayantes représentations*

62 E. A. Powell, *op. cit.*, p. 10.

63 E. A. Powell, *op. cit.*, p. 30.

de femmes et d'enfants qu'on était en train de massacrer dans les églises. " [64]

Le même auteur écrit encore :

"*Le maréchal Sakir Pacha, commissaire impérial pour l'introduction des réformes en Arménie, figure au premier rang des hauts fonctionnaires accusés d'avoir participé aux sauvages mesures de répression prises contre les Arméniens. Il se trouvait à Erzurum en octobre 1895, au moment de la révolte des Arméniens et on affirme qu'il s'y comporta en véritable monstre assoiffé de sang. D'après l'histoire qui circule à travers le monde, il se tenait là, une montre à la main, et lorsqu'on vint lui demander des instructions, il aurait ordonné que la tuerie dure encore une heure et demie, d'autres disent deux heures.*

(...) Etant donné le but de notre voyage, nous rendîmes visite successivement à Mr. Graves, le consul de Grande-Bretagne, au gouverneur Mehmet Serif Rauf Pacha, au consul de France, Mr. Roqueferrier, et à M.V. Maximov, le consul général de Russie. A chacun de ces Messieurs nous demandâmes s'il croyait à ce qui se disait au sujet de Sakir Pacha et notamment à l'épisode de la montre. Mr. Roqueferrier trouva l'affaire grotesque. "Ce sont des

[58] *histoires inventées à plaisir", dit-il et ajouta quelques mots d'estime à l'endroit de Sakir Pacha.*

Le consul russe, Mr. Maximov, nous fit la déclaration suivante : "Il n'entre pas dans mon rôle de démentir de telles histoires. Tout ce que je puis vous dire c'est que Sakir Pacha est un brave homme, un homme ayant très bon cœur. Je le connais depuis des années. C'est un de mes amis." Le consul de Grande-Bretagne, Mr. Graves, dit : "Je n'étais pas ici à cette époque et je n'ai pas parlé à Sakir Pacha de cette affaire, mais le gouverneur m'a assuré qu'il n'y a rien de vrai là-dedans et cela me suffit amplement, car je crois sans réticence à tout ce que dit Raouf Pacha.

Si les révolutionnaires arméniens n'étaient pas venus dans la région, incitant la population arménienne à la révolte, croyez-vous qu'il y aurait eu des massacres ? demandai-je à Mr. Graves. Certainement pas, répliqua-t-il. Je suis persuadé qu'aucun Arménien n'aurait été tué. " [65]

Malheureusement, les faits exposés ci-dessus n'ont jamais trouvé aucun écho dans la presse occidentale. Il en va de même des informations qui nous sont fournies par Clair Price [66] :

"*A la fin d'octobre 1922, les représentants du Near East Relief d'Amérique, la regrettée Annie T. Allen et Miss Florence Billing envoyèrent à leur siège d'Istanbul un rapport sur la situation dans les villages turcs incendiés par les Grecs lors de leur retraite. Lloyd George empêcha la publication de ce rapport, tout comme il avait empêché la publication du rapport de Bristol sur les atrocités grecques à Izmir.*"

Lloyd George avait effectivement empêché la publication du rapport de Bristol. Voici ce qu'en dit Arnold J. Toynbee :

"*Leur refus de publier le rapport est d'autant plus compréhensible que Mr. Venizélos avait jeté dans la balance toute son autorité personnelle. Il s'opposa à la publication en arguant du fait que le rapport ne mentionnait pas les noms des témoins et qu'il avait été établi sans le concours d'un assesseur grec. Naturellement, ces irrégularités étaient pleinement compréhensibles et la faute en retombait non sur les commissaires occidentaux, mais sur les autorités helléniques locales : les personnes*

64 Sydney Whitman, *op. cit.*, p. 29.

65 Sydney Whitman, *op. cit.*, p. 70-94.

66 C. Price, *op. cit.*, p. 189.

qui avaient témoigné contre les Grecs vivaient dans une région militairement occupée par ceux-ci et il s'agissait de ne pas les exposer à des représailles. Les rapports de Bryce sur les Atrocités allemandes en Belgique *et sur le* Traitement infligé aux Arméniens dans l'Empire ottoman *comportaient les mêmes anomalies juridiques mais les gouvernements alliés n'ont pas hésité pour autant à les publier.* " [67]

Le rapport de Bryce sur le *Traitement infligé aux Arméniens* dont parle Toynbee et dont il a lui-même édité le texte est le fameux *Livre Bleu* anglais. Nous y reviendrons plus loin.

[59]

Dans certains cas, la propagande peut avoir pour tâche d'empêcher la propagation de certaines vérités.

En 1918, les Anglais furent forcés d'évacuer Bakou. Les journaux qui publièrent cette information donnèrent aussi des détails sur la trahison des Arméniens. Les services de propagande britanniques furent aussitôt saisis d'une grande inquiétude et s'efforcèrent d'effacer l'impression que cette information pouvait causer. A ce propos, il nous paraît intéressant de citer les lignes suivantes extraites d'un mémorandum anglais :

"*Nuire au crédit des Arméniens équivaut à affaiblir la cause anti-turque. Il apparaît très difficile désormais de faire échec à ceux qui présentent les Turcs comme un peuple noble et accablé de malheurs. La situation présente va renforcer le camp de leurs défenseurs et fera du tort non seulement au prestige des Arméniens mais aussi à celui des Sionistes et des Arabes.*

Pour faire accepter à l'opinion intérieure et extérieure la nécessité de régler le problème turc de manière radicale, le traitement infligé par les Turcs aux Arméniens constitue le principal atout qui soit à la disposition du gouvernement de Sa Majesté. " [68]

L'auteur de ces lignes n'est autre que le célèbre historien A.J. Toynbee. A l'époque où ce mémorandum fut écrit (26 septembre 1919), il travaillait dans les services anglais de propagande.

Pour se rendre pleinement compte de l'importance du rôle assigné à la propagande, il convient de jeter un regard sur la façon dont fonctionnaient les services créés à cet effet en Grande-Bretagne.

"*Ce fut un dimanche d'août 1914, au cours d'une conversation d'après déjeuner au Walton Heath Golf Club, qu'il fut pour la première fois question de la création d'un service de propagande. Mr. T.P. O'Connor insistait auprès de Mr. Lloyd George sur la nécessité de faire pièce à la propagande que les Allemands menaient aux Etats-Unis où ils distribuaient des brochures dans la rue et les fourraient dans les mains des voyageurs qui débarquaient des bateaux. Lloyd George dit textuellement : 'Occupez-vous de cela Charlie, et voyez ce qu'on pourrait faire.' Masterman [à qui ces paroles étaient adressées] accepta.* " [69]

M. Masterman était un ancien membre du cabinet et député au Parlement.

Peu après l'entretien au Walton Heath Golf Club, M. Masterman organisa un bureau de propagande dont il devint le chef. L'existence de ce bureau était gardée secrète. Masterman profita de ses fonctions à la commission sanitaire de la Sécurité sociale pour transformer le bureau de Wellington House où cette commission siégeait en un centre de

---

67 Arnold J. Toynbee, *The Western Question in Greece and Turkey*, New York, 1970, p. 80.

68 Documents officiels anglais, FO 371/3404/162647, p. 2.

69 Lucy Masterman, *C.F.G. Masterman*, Londres, 1968, p. 272.

propagande. Ce bureau figura dans les documents officiels sous le nom de Wellington House.

L'objectif de cette organisation était défini comme suit : "*Donner des informations sur la cause des Alliés, sur l'effort de guerre des Britanniques, sur les activités de la flotte, de l'armée, de la marine marchande et des*

[60] *fabriques de munitions, sur les ressources économiques et militaires de l'Empire, sur les causes et les buts de la guerre, sur les crimes et les atrocités de l'Allemagne et de ses alliés, sur la cause belge et la guerre sous-marine*." Les moyens utilisés par le bureau consistaient en "*livres, brochures, journaux, diagrammes, cartes géographiques, affiches, cartes postales, dessins, photographies et expositions.* " [70]

Rien qu'en Angleterre, l'organisation de M. Masterman distribua 17 millions d'imprimés, chiffre dans lequel ne sont pas comptés les 15 quotidiens illustrés que finançait le bureau.

Tandis que les Allemands distribuaient leurs brochures sur la voie publique, les Anglais préférèrent s'entendre avec des individus ou des organisations susceptibles d'exercer une influence sur l'opinion publique et diffusèrent leur propagande par leur entremise. Ils suivirent la même voie dans les pays neutres où ils firent appel à des maisons d'édition et à divers cercles de sympathisants qui furent chargés de propager leur littérature de propagande comme s'il s'agissait de leur propre production.

La propagande anglaise ne cessait de dénoncer la sauvagerie et le comportement inhumain de l'Allemagne et de ses alliés. Ceci avait pour but principal de pousser les pays neutres, et en particulier les Etats-Unis, à entrer en guerre aux côtés de l'Angleterre.

"*Je me souviens avoir rencontré vers la fin de la guerre", raconte l'épouse de Masterman, "Mr. Henry White, qui fut ambassadeur des Etats-Unis en Angleterre et qui, au début du conflit, représentait son pays en Allemagne. Lorsqu'il apprit qui j'étais, il se mit à réfuter les propos de Lord Bryce qui se trouvait là aussi et qui affirmait que notre propagande n'avait servi à rien. "Je vous demande pardon, lui dit-il, mais c'était ce qu'il y avait de mieux organisé pendant la guerre", et se tournant vers moi, il ajouta : "Si c'est à votre mari qu'on le doit, faites-lui mes compliments. Les Allemands nous ennuyaient et nous fatiguaient, tandis que vous, vous nous avez menés là où vous vouliez que nous allions sans que nous nous rendions compte que c'était vous qui nous y conduisiez. Nous pensions y aller de nous-mêmes.* " [71]

Nous avons actuellement en main le troisième rapport [72] sur l'activité du bureau de Masterman. C'est un document de 118 pages et en annexe on y trouve une liste de livres et de brochures. 182 ouvrages sont ainsi recensés pour les six premiers mois de l'année 1916. Parmi les auteurs cités on rencontre les noms de Max Aitken, William Archer, Balfour, James Bryce, E.T. Cook, Conan Doyle, Alexander Gray, Archibald Hurd, Rudyard Kipling, A. Lowenstein, C.F.G. Masterman, A.J. Toynbee et H.G. Wells. Un des trois livres écrits par Toynbee s'appelle *Les Atrocités arméniennes. Le meurtre d'une nation*. Le même rapport nous apprend entre autres qu'en dehors des publications imprimées à Londres, il y en avait d'autres imprimées

[61] et distribuées dans divers pays neutres ou alliés, notamment en France, en Espagne, en Suisse, en Italie, en Grèce, en Hollande, au Danemark, en Suède et en Russie. Certains petits pays neutres, en particulier ceux qui se trouvaient dans le voisinage immédiat de l'Allemagne, tels que la Suède et la Suisse, se montraient peu

70 L. Masterman, *op. cit*., p. 298.

71 L. Masterman, *op. cit*., p. 273.

72 Third report on the work conducted for the government at Wellington House, documents anglais, cab. 37/156/6/22234.

enclins à favoriser chez eux la distribution de matériaux de propagande d'origine étrangère. C'est ainsi que certains ouvrages étaient interdits par la censure ou se voyaient refoulés par la douane. Pour éviter ces difficultés, les Anglais s'étaient entendus avec des maisons d'édition locales qui se chargeaient d'imprimer leurs publications, de les vendre ou de les distribuer gratuitement. Ce système était d'autant plus pratique qu'il permettait de dissimuler l'origine de la littérature ainsi diffusée.

Wellington House faisait aussi paraître six journaux illustrés, dont l'un, *Al Hakikat* ("La Vérité") était publié tous les quinze jours en arabe, en turc, en persan et en hindou. Ce journal était distribué même en Argentine par les soins d'un ancien consul turc.

Wellington House avait 8 sections de propagande couvrant 1'Amérique, la France, la Hollande, l'Espagne et le Portugal, la Scandinavie, la Suisse et l'Italie, la Grèce et la Roumanie, les pays d'Orient et les pays musulmans. L'organisation disposait de services spécialisés dans le dessin, la photographie, le cinéma, les renseignements et la diffusion d'informations. Mais malgré sa grande activité, elle n'employait que 74 personnes, y compris le président et le secrétaire. Le gros du travail se faisait par l'entremise des imprimeries.

Naturellement, le rapport ne dit pas comment les matériaux de propagande étaient obtenus.

Lucy Masterman qui a écrit la biographie de son mari ne donne aucune information qui pourrait être interprétée à son détriment. Nous trouvons cependant dans son livre la phrase suivante : "*Il refusait d'admettre qu'il y eût nécessité pour son département de renoncer à l'intégrité et au bon sens pour mener à bien son travail* ." [73] Ceci ne signifie pas cependant que le bureau de propagande ne diffusait que des informations véridiques. Lucy Masterman admet que de temps à autre les journaux publiaient des nouvelles qui n'étaient pas conformes à la vérité mais elle prétend que son mari n'y était pour rien.

Ceci dit, on peut se faire une bonne idée de la manière dont le bureau de propagande procédait pour rassembler ses matériaux en examinant, par exemple le *Livre Bleu* sur les Arméniens publié en 1916.

Selon toute apparence, la première version de ce document officiel fut l'ouvrage de Toynbee sur les "atrocités arméniennes".

Nous ne disposons pas de la première édition de ce livre publié en 1916 par Wellington House. Mais il fut réédité en 1975 aux Etats-Unis par une maison d'édition arménienne [74]. Si Toynbee, l'auteur de *The Western Question in Greece and Turkey*, avait été en vie, aurait-il autorisé cette réédition ? Il est naturellement impossible de le savoir.

[62]

Toutes les sources citées dans ce livre proviennent soit de divers journaux arméniens - *l'Horizon* de Tiflis, l'*Armenia* de Marseille, l'*Ararat* de Londres et le *Gotchnag* de New York, soit du "Comité des atrocités arméniennes" installé aux Etats-Unis et qui rassemblait les informations données par les missionnaires. On peut imaginer sans peine ce que peut être un livre écrit sur la base de telles données. Signalons au passage que le livre comporte une carte géographique faisant état du transfert des Arméniens d'Istanbul et d'Izmir alors qu'en réalité ils n'avaient pas été transférés.

Selon le troisième rapport du bureau de propagande cité plus haut, le livre de Toynbee a eu beaucoup de succès. C'est sans doute pour cette raison et aussi dans le

---

[73] L. Masterman, *op. cit.*, p. 275.

[74] Arnold J. Toynbee, *Armenian Atrocities. The Murder of a Nation*. New York, 1975.

but de stimuler les sentiments d'hostilité à l'égard de l'Empire ottoman que Toynbee a jugé nécessaire de revenir sur ce sujet.

Divers documents anglais nous permettent de suivre les étapes principales de l'élaboration du *Livre Bleu* (les numéros entre parenthèses sont ceux des documents) :

Le 10 septembre 1915, le consul d'Angleterre à Batoum, Stevens, envoie un télégramme au ministère dans lequel il indique qu'il a appris par les journaux arméniens que les Ottomans ont rasé Sassoun, tuant beaucoup de monde ; ce même télégramme signale que 10 à 15.000 réfugiés affluent chaque jour vers Erivan et qu'il en est déjà arrivé 160.000 (FO 371/2488/140259).

Le 2 octobre 1915, dans une note de service (FO 371/2488/143621), Lord Cromer écrit qu'il faut donner le maximum de publicité à cette affaire afin d'empêcher les musulmans des Indes de s'allier aux Turcs dans la défense de l'Islam. Au bas de la note, il est précisé que le ministère ne dispose d'aucune information sur la question en dehors des renseignements fournis par la presse.

Sur ce, dès le 4 octobre, la presse américaine porte les événements à la connaissance du public.

Le 6 octobre, une question parlementaire est posée à ce sujet au gouvernement (procès-verbal de la séance du 6 octobre 1915, p. 994-1004). Répondant au nom du gouvernement, Lord Cromer indique que, selon les informations à sa disposition, 800.000 personnes auraient été tuées et il répète les idées exposées dans sa note de service.

Le livre de Toynbee a été mis en chantier à la suite de ces événements. Il ressort en effet d'un document du Foreign Office (FO 96/205) que Toynbee a commencé à rassembler les matériaux dont il avait besoin à partir de février 1916. Nous le voyons s'adresser à cette fin à diverses personnes - notamment aux comités arméniens - leur demandant de lui fournir des informations susceptibles de pouvoir être utilisées contre la Turquie. Ces informations lui ont été communiquées, mais sans aucune indication d'origine. La correspondance relative à toute cette affaire est conservée dans le dossier cité ci-dessus. On y trouve notamment, en date du 11 mai 1916, une lettre particulièrement intéressante adressée par Toynbee à Lord Bryce :

"*Mr. Gowers de notre bureau a eu un entretien avec Montgomery du Ministère des Affaires Etrangères au sujet de la publication des documents arméniens. Ils [le Ministère] disent que vous devez faire parvenir ces*

[63] *documents à Sir Edward Grey [Ministre des Affaires étrangères] en y joignant un rapport. Si vous écrivez que ces documents ont été préparés sous votre contrôle et qu'ils sont dignes de foi, le Ministère des Affaires étrangères publiera votre rapport sous la forme d'un texte officiel et les documents y figureront en annexe. Cela va régler de façon satisfaisante la question de la publication. Comme le livre aura le caractère d'une publication officielle, le Ministère des Affaires Etrangères se trouvera exempté de l'obligation de contrôler la véracité de tous les faits contenus dans les documents*."

Le texte ci-dessus est fort explicite. Il en ressort clairement que le *Livre Bleu* fut élaboré par le service de Masterman à partir de sources de deuxième ou troisième main d'origine exclusivement arménienne, et qu'il fut imprimé avec un statut de publication officielle sans qu'on eût jugé nécessaire de contrôler la véracité des documents ainsi rassemblés.

Après avoir montré comment fut élaboré le *Livre Bleu* nous voudrions parler de deux auteurs qui ont décrit la façon dont le matériel de propagande était recueilli. L'un d'eux est Arthur Ponsonby. Son livre s'appelle *Falsehood in War-Time* ("Falsifications en temps de guerre").

De 1910 à 1918 Ponsonby, membre du Parlement britannique, appartint au parti libéral. Il passa ensuite au parti travailliste. Ce fut un adversaire de la guerre. Son livre publié en 1928 décrit les méthodes de propagande utilisées pendant la Première Guerre mondiale. Il y a écrit notamment :

"*Une circulaire fut préparée par le Ministère de la Guerre demandant aux officiers des rapports sur les méfaits de l'ennemi. Selon cette circulaire l'exactitude n'était pas une condition essentielle : la probabilité suffisait.* " [75]

"*Les mensonges les plus populaires dans ce pays [en Angleterre] et en Amérique étaient ceux concernant les atrocités. Aucune guerre ne peut s'en passer. On considère que calomnier l'ennemi est un devoir patriotique.* " [76]

Ailleurs, Ponsonby décrit un des procédés les plus usuels de la propagande : la falsification et le truquage des documents photographiques.

"*Même dans les affaires de peu de conséquence*", écrit-il, "*on ne peut se fier totalement aux témoignages des hommes. Lorsque les préjugés, l'émotion, les passions, le patriotisme se mêlent aux sentiments, les témoignages perdent toute valeur. (...) Les histoires d'atrocités ont été répétées jour après jour, et diffusées au moyen d'affiches, de brochures, de lettres et de discours. Des hommes jouissant d'une grande réputation et qui, en d'autres temps, auraient eu scrupule, en l'absence de preuves, à condamner même leurs pires ennemis, n'ont pas hésité à prendre la tête des accusateurs et à attribuer à un peuple tout entier les crimes les plus atroces que l'on puisse imaginer.*"

"*Pour bien des gens*", ajoute-t-il, "*rien n'est aussi digne de foi qu'un instantané. On présentait donc au public des photomontages sur certains événements particulièrement frappants. C'était une pratique courante, à laquelle on avait recours un peu partout, mais le procédé était surtout développé en France. C'est ainsi que le Miroir publia dans son numéro du 14 juin*

[64] *1915 une photographie montrent des rangées de cadavres. Ceux-ci étaient présentés comme des victimes de la sauvagerie allemande en Pologne ; or, il s'agissait en réalité d'une photographie prise en Russie lors des émeutes de 1905.* " [77]

Un autre cas cité par Ponsonby est celui d'une photographie parue dans War Illustrated, un périodique publié par le bureau de propagande de Masterman. Cette photographie représentait un soldat allemand penché sur un de ses camarades qui venait d'être tué. La légende affirmait cependant qu'il s'agissait d'un soldat allemand occupé à dépouiller un cadavre russe et ajoutait que "*les Huns ne respectent aucune des lois de la guerre.* " [78]

Le deuxième auteur dont nous voudrions parler est Allen Lane. Son livre s'intitule *Keep the Home Fires burning* ("Préservez la flamme du foyer").

En première page, figure le discours prononcé par le Président des Etats-Unis Coolidge devant l'Association des rédacteurs des journaux de Washington. On peut y lire notamment que : "*La propagande consiste à donner une vision partielle des faits, à déformer les rapports que ceux-ci entretiennent entre eux et à faire admettre des conclusions différentes de celles auxquelles un examen complet et sincère de toute la série des événements aurait conduit*."

---

75 Arthur Ponsoby, *Falsehood in War-Time*, New York, 1971, p. 20.

76 *Ibid*, p. 22.

77 *Ibid*., p. 129 et 136.

78 *Ibid*., p. 137.

Il nous paraît intéressant de donner quelques-uns des passages les plus significatifs de cet ouvrage :

"*Simplifier : tel est le principe essentiel de la propagande. La méthode des média et des organisations chargées de la propagande consiste à développer sans cesse et longuement les mêmes thèmes, de manière à créer un ensemble d'images qui justifient aux yeux de l'opinion les combats. Les images créées par les propagandistes sont crédibles et efficaces dans la mesure où elles correspondent à ce que la population est déjà prête à croire. Comme Goebbels devait le dire au cours de la Deuxième Guerre mondiale, il s'agit de fournir aux gens naïfs et crédules des arguments venant à l'appui de ce qu'ils pensent et désirent mais qu'ils seraient incapables de formuler ou de vérifier par leurs propres moyens.* " [79]

"*En temps de guerre, cela signifie qu'il faut tout d'abord élaborer une image de l'ennemi qui correspond à l'idée préconçue que les gens se font de ce qu'est le comportement habituel de l'ennemi. Le procédé utilisé à cette fin est de dénigrer constamment l'adversaire, de manière à le rendre haïssable, et de dissimuler toute information qui pourrait provoquer dans l'opinion un sentiment de sympathie à son égard.* " [80]

"*Des histoires d'atrocités ont existé dans toutes les guerres. L'objectif poursuivi est de créer une image susceptible de polariser toute la haine et la peur inspirées par la guerre.* " [81]

[65]

"*La guerre est justifiée au nom d'idéaux simples et universels tels que la liberté, la justice, la démocratie ou le christianisme que personne ne peut contester et qui symbolisent les vertus nationales en vogue.* " [82]

"*Les histoires d'atrocités typiques sont généralement dues à des correspondantsse trouvant assez loin du lieu des opérations. Elles s'appuient invariablement sur des témoignages de réfugiés dont l'identité est gardée secrète. Dans bien des cas, même ces témoignages sont basés sur des ouï-dire.* " [83]

A la page 87 de son livre, A. Lane donne, à propos des transformations qu'une nouvelle peut subir, l'exemple suivant :

"*Lorsque la nouvelle de la prise d'Anvers fut connue, on fit sonner les cloches des églises*." (Kölnische Zeitung)

"*D'après le* Kölnische Zeitung*, le clergé d'Anvers fut contraint de faire sonner les cloches des églises après la prise de la citadelle*." (Le Matin, Paris)

"*Selon les renseignements parvenus au* Times *de Cologne via Paris, les malheureux prêtres belges qui refusaient de sonner les cloches lors de la prise d'Anvers furent condamnés aux travaux forcés*." (*Corriere della sera*, Milan)

"*Selon une information parvenue au* Corriere della serra *de Cologne via Londres, il se confirme que les barbares occupants d'Anvers punirent les malheureux prêtres belges qui se refusaient héroïquement de sonner les cloches des églises en les pendant la tête en bas à leur clocher, en guise de battants vivants*." (*Le Matin*, Paris)

---

79 Allen Lane, *Keep the Home Fires burning*, Londres, 1977, p. 3.
80 *Loc. cit*.
81 *Loc. cit*.
82 *Ibid*., p. 4.
83 *Ibid*.,p. 84.

C'est ainsi que fonctionna la propagande pendant la guerre. Mais la campagne contre l'Empire ottoman avait commencé bien avant les hostilités et s'est poursuivie, redoublant d'intensité, après l'armistice de 1918.

En guise de conclusion, il nous paraît intéressant de citer ces quelques lignes de C.F. Dixon-Johnson :

"*Nous n'hésitons pas à répéter que ces histoires de massacres en masse ont été mises en circulation dans le but évident d'amener le gouvernement britannique, au moment de la liquidation finale des comptes, à suivre une pratique hostile à la Turquie. Nous n'avons donc pas besoin de nous excuser d'avoir cherché à montrer avec honnêteté comment une nation qui fut notre alliée pendant de longues années et dont la religion est la même que celle de millions de nos compatriotes a été accusée d'horribles crimes contre l'humanité sur la base de "preuves" sinon totalement inventées, du moins grossièrement et honteusement exagérées.* " [84]

84 C. F. Dixon-Johnson, *The Armenians*, Blackburn, 1916, p. 61.

[67]

CHAPITRE III

LES ARMÉNIENS DANS L'EMPIRE OTTOMAN ET LA POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES

1. L'Empire ottoman jusqu'à l'époque des réformes

On distingue quatre périodes dans l'histoire de l'Empire ottoman : celles de la fondation, de l'épanouissement, de la stagnation et du déclin.

Il est généralement admis que la période de stagnation débute en 1579, avec la mort de Sokullu Mehmet Pacha. Quant au déclin il commence en 1699, après le traité de Karlowitz.

Le terme de "politique des grandes puissances" s'applique ici à la politique poursuivie durant les périodes de recul et d'effondrement de l'Empire ottoman. A l'époque de la croissance de cet Empire, aucune puissance ne pouvait rivaliser avec lui ; et quand vint le temps de la stagnation, ni l'Angleterre, ni la Russie n'étaient encore entrées en scène.

En fait, il faudra attendre le traité de Kutchuk Kaynardja, signé en 1774, soixante-quinze ans après la paix de Karlowitz, pour que les Etats européens, désormais plus forts que les Ottomans, puissent commencer à leur imposer leurs volontés.

Après le traité de Kutchuk Kaynardja, l'Empire ottoman devra définitivement renoncer à la gloire et aux splendeurs d'antan et sera remplacé en Europe par l'Autriche et la Russie. Au début, ces deux États seront les seuls à avoir, face aux Turcs, une politique aux contours nettement définis. L'Angleterre et la France ne vont intervenir à leur tour que lorsque les remous de la Révolution française et des guerres napoléoniennes auront pris fin. Après son unification, en 1870, l'Allemagne se joindra à son tour à ces nations et, à partir de ce moment, le sort de l'Empire ottoman dépendra presque entièrement des décisions prises par ces cinq Etats.

C'est dans la foulée de ce processus historique que la question arménienne, qui couvait déjà depuis un certain temps, sera mise sur le tapis au congrès de Berlin, devenant ainsi un problème européen.

Il nous faut à présent tenter de donner un aperçu d'ensemble de la situation des Arméniens à l'intérieur et à l'extérieur des frontières ottomanes au cours de ces siècles d'épanouissement, puis de déclin de l'Empire.

Nous avons déjà noté que l'ancien Royaume de Cilicie fut définitivement annexé par les Ottomans en 1517. Nous avons aussi vu que, bien qu'il eût vaincu Chah Ismail à

Tchaldiran et qu'il eût pris la ville de Tabriz, le sultan Selim 1er ne mit pas fin à la guerre contre l'Iran. Celle-ci se poursuivit après sa mort et la paix ne fut conclue que le 28 mai 1555. La Géorgie pour sa part fut

[68] occupée en 1578, du temps de Murat III. Quant à la lutte entre les Ottomans et les Séfévides, elle se prolongea, après une période d'accalmie, jusqu'au règne de Murat IV et ne prit fin qu'en 1639, avec la signature du traité de Kasr-i-Chirine. Par la suite, il devait y avoir bien d'autres guerres entre l'Iran et l'Empire ottoman : en 1723-1727, 1730-1737 et enfin en 1743-1746, mais la frontière établie par le traité de Kasr-i-Chirine ne changea pas. La frontière turco-iranienne d'aujourd'hui est, à peu de chose près, la même que celle définie par le traité de 1639. Erivan fut incluse dans le territoire iranien. A l'époque de Kasr-i-Chirine, le Khanat de Crimée était juridiquement rattaché à l'Empire ottoman dont l'autorité s'étendait aussi au reste du littoral pontique ainsi qu'à la Géorgie. En 1556 toutefois les Russes s'étaient emparé du Khanat d'Astrakhan et, se dirigeant vers le fleuve Terek, ils avaient commencé, dès le dernier tiers du XVIe siècle, à pénétrer dans le Caucase.

La Transcaucasie et les rives de la mer Caspienne appartenaient en théorie à l'Iran, mais l'Azerbaïdjan faisait en réalité partie de la zone d'influence ottomane.

Les guerres turco-iraniennes se sont déroulées en partie dans la zone géographique désignée par le nom d'Arménie. Mais les Arméniens n'apparaissent, à l'époque, ni dans l'histoire de l'Empire ottoman ni dans celle de l'Iran. Les chroniques arméniennes mentionnent simplement que lors des combats de 1603-1604, le chah Abbas fit déporter les Arméniens d'Erivan et de Djulfa vers l'intérieur de l'Iran. [85]

On sait qu'en 1461, le sultan Mehmed le Conquérant fit venir à Istanbul l'évêque arménien de Bursa (Brousse), Hovakim, et lui conféra le titre de Patriarche. Quelques années auparavant, en 1453, à la suite de la prise de Constantinople, Gennadius II avait été placé à la tête de l'Église orthodoxe. Il y avait donc désormais, dans la capitale ottomane, deux patriarcats. Ceux-ci ne disposaient pas seulement d'un pouvoir spirituel. Ils intervenaient aussi dans les affaires temporelles de la communauté à la tête de laquelle ils se trouvaient et constituaient la seule autorité juridique dans les questions touchant le droit des personnes ou des familles. Avec l'accord du gouvernement, ils pouvaient même faire emprisonner ou punir de bannissement les membres de leur communauté. Désigné par le sultan, le patriarche n'était responsable de ses actions que devant le pouvoir ottoman.

Alors que les sectes qui croyaient à la double nature du Christ étaient rattachées au patriarcat orthodoxe, celles qui se réclamaient de la doctrine monophysite, tout en conservant leur propre hiérarchie autocéphale, étaient placées sous l'autorité du patriarcat grégorien. C'est ainsi que celui-ci regroupait non seulement les Arméniens, mais aussi les Assyriens, les Jacobites, les Coptes et les Ethiopiens.

Dans la hiérarchie ecclésiastique, les Catholicos d'Aghtamar et de Sis occupaient un échelon supérieur à celui du Patriarche d'Istanbul. Toutefois,

[69] ce dernier disposait en matière juridique de pouvoirs incomparablement plus importants.

Quant au Catholicos d'Etchmiadzin, en Iran, il était hors de question qu'il put exercer une autorité quelconque dans l'Empire ottoman.

A l'intérieur de l'Empire, les Arméniens menaient une vie normale et n'avaient aucun sujet de plaintes. "*Après que le patriarcat et une importante colonie arménienne se fussent établis à Constantinople, cette ville devint peu à peu le véritable centre de la*

85 M.F. Brosset, *op. cit*. (Arakel, Livre d'histoires), p. 286 et 297.

vie religieuse et nationale des Arméniens. Au début du XIXe siècle, il y avait à Constantinople plus de 150.000 Arméniens qui formaient la plus grande communauté arménienne du monde. " [86] Cette communauté vivait comme elle l'entendait et aucun Etat ne se mêlait de ses affaires.

Malgré les guerres turco-iraniennes du XVIIIe siècle, les frontières établies par le traité de Kasr-i-Chirine furent maintenues et aucun changement n'intervint dans la situation des Arméniens du Caucase. Toutefois, dès que les Russes atteignirent le fleuve Terek et qu'ils commencèrent à s'intéresser à la Transcaucasie, il fut évident que l'avenir serait porteur de graves difficultés.

Les Russes intervinrent une première fois lors de la guerre turco- iranienne de 1723-1727 en envoyant à travers la mer Caspienne des détachements militaires qui s'emparèrent du Khanat de Kouba, au nord de Bakou. L'affaire n'eut cependant pas de suites en raison de la mort de Pierre le Grand.

En 1768, à la suite des événements de Pologne, une guerre éclata entre l'Empire ottoman et la Russie. L'armée ottomane fut battue sur le front occidental et, en 1774, fut signé le traité de paix de Kutchuk Kaynardja. C'est au cours de ces combats que les Russes pénétrèrent pour la première fois en Transcaucasie par les passes du Daryal. Alliés aux Géorgiens, ils s'emparèrent de Kutaïssi, assiégèrent Poti et marchèrent sur Akhaltsikh. [87]

Le traité de Kutchuk Kaynardja livrait aux Russes le territoire des Kabartay en Transcaucasie. Il comportait aussi une clause qui leur octroyait un certain droit de regard touchant la protection des chrétiens de Turquie. (Il n'est pas utile d'évoquer ici les clauses du traité relatives aux frontières occidentales car ceci ne concerne pas notre sujet.)

A partir de cette date, la Russie poursuivra en permanence une politique de grignotage des territoires de l'Empire ottoman, invoquant comme motif, avec de plus en plus d'insistance, la nécessité de protéger les chrétiens.

En 1783, la Russie conclut un accord avec les princes de la Géorgie orientale, qui devint dès lors une de ses zones d'influence. Quelques années plus tard, en 1787, l'impératrice de Russie, Catherine II, et l'empereur d'Autriche, Joseph II, allaient se rencontrer dans la ville criméenne de Kherson et y discuter du partage de l'Empire ottoman. Le plan qu'ils élaborèrent, connu sous le nom de "projet grec", prévoyait la fondation d'un Etat orthodoxe indépendant portant le nom de "Dacie" et comprenant les territoires de la Valachie,

[70] de la Moldavie et de la Bessarabie. Il stipulait aussi que la région située entre la Moldau et le Dniepr reviendrait à la Russie, tandis que la Serbie, la Bosnie et l'Herzégovine iraient à l'Autriche. La Morée, la Crète et Chypre devaient être octroyées à la République de Venise. Le projet envisageait d'autre part, dans le cas où Istanbul serait conquise, de faire revivre l'Empire byzantin, sous la forme d'un Etat totalement indépendant. [88]

Etant donné cette menace et divers autres événements, l'Empire ottoman déclara la guerre à la Russie le 13 août 1787. L'Autriche se rangea du côté de cette dernière. La guerre aboutit au traité de Jassy signé le 9 janvier 1792. Certains combats s'étaient déroulés en Transcaucasie, mais il n'y eut pas de changements territoriaux dans cette région.

---

86 A.K. Sanjian, *op. cit.*, p. 34.

87 W.E.D. Allen, *Caucasian Battlefields*, p. 18.

88 I.H. Danismend, *Izahli Osmanli Tarihi Kronolojisi* (Chronologie explicative de l'histoire ottomane), vol. IV, p. 65.

En 1796, les Iraniens ayant attaqué l'année précédente Tiflis, les Russes pénétrèrent dans la Transcaucasie orientale et occupèrent les beylicats de Kouba, Bakou, Derbent, Chirvan et Karabagh. Mais à la mort de Catherine II, son successeur, Paul 1er, retira les troupes russes de Transcaucasie.

En 1801, la Russie annexa la Géorgie.

En 1806, à la suite de troubles en Moldavie et en Valachie, une nouvelle guerre éclata entre l'Empire ottoman et la Russie. Cette guerre se termina, en 1812, par le traité de Bucarest, aux termes duquel le bassin de Rion - situé à l'ouest de Suram, dans le Caucase - passait sous le contrôle des Russes.

En 1813, par le traité de Gulistan signé avec l'Iran, la Russie s'emparait des rives de la mer Caspienne, occupant une bonne partie des territoires situés aux abords de la frontière irano-russe actuelle.

Bientôt, cependant, le chah d'Iran Abbas Mirza allait tenter de faire annuler ce traité. La guerre entre la Russie et l'Iran recommença en 1826 et aboutit au traité de Turkmentchay, signé le 18 février 1828, par lequel l'Iran se vit obligé de céder à la Russie, en plus des territoires perdus en 1813, les Khanats d'Erivan et de Nakhtchevan. C'est ainsi que la frontière actuelle vit le jour. Il est à noter qu'au cours de cette guerre des volontaires arméniens prirent part aux combats aux côtés des Russes.

Une des conséquences du traité de Turkmentchay fut que les Arméniens de Transcaucasie, qui autrefois se trouvaient sous la souveraineté de l'Iran, passèrent sous celle des Russes. De même, la ville d'Etchmiadzin, siège d'un des Catholicossats, se retrouva à l'intérieur des frontières de l'Empire tsariste.

En 1828, après avoir poussé les Grecs à se révolter contre le pouvoir ottoman, la Russie profita de la situation difficile dans laquelle se trouvait la Turquie pour lui déclarer une nouvelle fois la guerre. Les hostilités commencèrent le 26 avril et se déroulèrent sur deux fronts à la fois. Les forces du général Paskevitch, libérées par le traité de Turkmentchay, passèrent à l'action dans l'est du pays. Au cours de cette guerre les armées russes atteignirent Erzurum.

Le traité de paix d'Andrinople (l'actuelle Edirne), signé le 14 septembre 1839, donnait à la Russie toutes les forteresses de la mer Noire (Anapa et Poti) ainsi qu'Akhaltsikh, Akhalkalak et Atskhur. Le sultan reconnaissait aussi la souveraineté de la Russie sur la Géorgie. Ce traité coupait le contact

[71] entre l'Empire ottoman et le Caucase, désormais entièrement sous la domination des Russes.

Au moment de la signature de la paix, les Arméniens qui avaient été poussés à manifester en faveur des Russes lors de leur progression vers Erzurum, utilisèrent la possibilité qui leur fut donnée de choisir librement leur pays en optant pour la Russie ; les musulmans installés dans les territoires cédés au tsar se prononcèrent de leur côté en faveur de l'Empire ottoman. En conséquence, près de 100.000 Arméniens quittèrent la région d'Erzurum et d'Alachkird pour se rendre en Russie. [89]

"*(...) Plusieurs milliers d'Arméniens (...) ont été installés à Erivan, Akhalkalak et Akhaltsikhe. La population de la province d'Erivan, qui devait plus tard devenir le noyau de la RSS d'Arménie, était à cette époque en majorité musulmane.* " [90]

Après la paix de Turkmentchay, le tsar créa à partir des Khanats d'Erivan et de Nakhtchevan la province d'Arménie et annonça que les habitants de cette région seraient

89 R. Hovannisian, *Armenia on the Road to Independence*, p. 9.

90 W.E.D. Allen, *op. cit.*, p. 43.

considérés comme des "Russes" à part entière. Les Arméniens espéraient à l'époque que leur province deviendrait totalement indépendante et que le tsar prendrait le titre de "Roi d'Arménie", comme il avait pris celui du "Roi de Pologne". Ils ne tardèrent pas à déchanter. En 1849, à la faveur d'un remaniement administratif, le Caucase fut partagé en deux : il y eut désormais une province de la Caspienne et une circonscription (guberniia) de Géorgie à laquelle fut rattachée l'ancienne province d'Arménie. Mais ce système ne resta en vigueur que quatre ans, car les musulmans du Caucase ne voulurent pas se soumettre aux Russes et entamèrent la lutte contre eux sous la direction du Cheikh Shamil. A la suite de cette révolte, le Caucase fut réunifié et, en 1854, le prince Vorontsov y fut dépêché en tant que vice-roi avec mission de rétablir l'ordre dans la région.

Afin de maintenir plus facilement le calme, Vorontsov jugea opportun de partager les territoires qu'il était chargé d'administrer en petites provinces. Les premières provinces ainsi crées furent celles de Kutaïssi, Tiflis, Semkha et Derbent. Ces provinces furent subdivisées en districts et les districts morcelés en régions. La population arménienne était concentrée pour l'essentiel dans la province de Tiflis. Peu après, Vorontsov créa la province d'Erivan qui recouvrait l'ancienne province d'Arménie. Ultérieurement, les frontières et les appellations de ces provinces devaient subir de nouveaux changements. [91]

Au lendemain de la signature du traité d'Andrinople, le gouvernement ottoman se trouva confronté à la révolte du gouverneur de l'Egypte, Mehmet Ali Pacha, et dut déployer de grands efforts pour tenter de mater la rébellion.

Le sultan Mahmut II mourut alors que la lutte se poursuivait encore et, le 1er juillet 1839, Abdülmecit accéda au trône. Quelques mois plus tard, le dimanche 3 novembre, le grand vizir Resit Pacha promulguait solennellement

[72] un décret impérial connu sous le nom de "rescrit de la Maison des Roses" (*hatt-i chérif de Gulhane*) qui ouvrait une nouvelle ère dans l'histoire de l'Empire ottoman, celle des Réformes, du *Tanzimat* (ce mot est le pluriel du substantif arabe *tanzim* qui signifie "arrangement", "mise en ordre").

Le rescrit de Gulhane mettait essentiellement l'accent sur la nécessité d'élaborer de nouvelles lois en vue d'assurer aux sujets de l'Empire une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune. Il promettait également d'instaurer une plus grande justice fiscale et la mise en place d'un nouveau système pour la levée des soldats et la durée de leur service. D'autre part, il était prévu que la cause de tout prévenu serait désormais jugée publiquement, conformément aux lois en vigueur. L'édit du sultan stipulait enfin que les nouvelles institutions seraient appliquées à tous les sujets de l'Etat ottoman, sans distinction de race ni de religion.

C'est au Liban que les effets néfastes du rescrit de Gulhane se firent tout d'abord sentir.

De tout temps, le Liban avait bénéficié d'une organisation administrative particulière et le système qui y était en vigueur ressemblait fort à l'ancien système des principautés féodales. Il était peuplé aussi bien de musulmans que de chrétiens. Les musulmans, parmi lesquels les Sunnites étaient peu nombreux, formaient de petites sectes telles que les Druzes, les Mutavalis, (92) les Nossairis et les Ismaélites ; les chrétiens de leur côté, se subdivisaient en Maronites, en Melkites et en catholiques grecs. Les deux communautés les plus importantes étaient celles des Druzes et des Maronites. Ce qui caractérisait, entre autres, la province, c'est que les impôts y étaient affermés, selon le système des *mukataa*. Ce système fonctionnait de la manière suivante : le

91 R. Hovannisian, *op. cit*., p. 10-11.

92 Que les Français appellent alaouites [NdE].

fermier (*mültezim*) acquérait le droit de percevoir les impôts en participant à une sorte d'adjudication ; il gardait un huitième des impôts perçus pour lui-même et versait le reste au gouverneur de la province. Les choses se passaient de cette façon dans toutes les régions où ne fonctionnait pas le système des *timar* (bénéfices octroyés par l'Etat, en échange de divers services, et notamment de prestations d'ordre militaire). Les fermiers du fisc libanais appartenaient tous à des dynasties locales et traitaient la population comme des serfs.

A partir du début du XVIIe siècle, deux familles avaient réussi à s'élever au-dessus des autres. C'étaient toujours les membres de ces familles qui se retrouvaient à la tête de la province. La lignée des Ma'n était la plus connue. L'autre était celle de Chihabi. Ce sont ces derniers qui, vers la fin du XVIIIe siècle, furent placés à la tête de la province. Lors de la révolte de Mehmet Ali, l'émir du Liban était Mir Bechir Omer. Après que le problème égyptien eut été réglé, il fut destitué et c'est son neveu, Bechir Ibni Kasim, qui fut nommé à sa place.

Avant les événements d'Egypte, le Liban envoyait au Trésor impérial, à titre d'impôt annuel, 2650 bourses. Au moment de l'occupation de la province par les forces égyptiennes, Ibrahim Pacha avait porté le montant de la redevance à 6550 bourses. Lorsque les choses rentrèrent dans l'ordre, le gouverneur envoyé au Liban par la Sublime Porte ramena l'impôt annuel à 3500 bourses. La population demandait le retour à l'ancien montant, mais les

[73] autorités estimèrent que cela n'était guère possible, car le Trésor était vide. Cette situation provoqua la révolte des Druzes.

Par ailleurs, le nouveau gouverneur, Mehmet Selim Pacha, ayant mis fin au système traditionnel de l'affermage de la perception des impôts - conformément aux promesses du rescrit du Gulhane - les fermiers du fisc chrétiens, qui craignaient de perdre leurs privilèges et leur prestige, se révoltèrent eux aussi.

De la sorte, le Liban se trouva en proie, en 1840, à un double soulèvement : celui des Druzes et celui des Maronites. Ces deux groupes ne se battaient pas seulement contre le pouvoir central mais aussi entre eux.

Dans cette conjoncture, la France, qui se posait en protectrice des catholiques, et l'Angleterre, qui ne voulait pas la laisser agir seule, intervinrent auprès de la Sublime Porte. A la suite de cette intervention, le gouvernement ottoman envoya au Liban Mustafa Nuri Pacha qui, muni de pouvoirs extraordinaires, fut chargé de rétablir le calme.

La première mesure prise par Mustafa Nuri Pacha fut de destituer l'émir Bechir et de partager le Liban en deux districts placés l'un et l'autre sous l'autorité du gouverneur de la province installé à Saïda. Un des districts était celui des Druzes, l'autre celui des Maronites. Le représentant du sultan rétablit en outre l'ancien système d'affermage des impôts. Mais comme il n'y avait pas de ligne de démarcation bien nette entre les diverses composantes de la population, les mesures prises ne donnèrent pas de résultats satisfaisants et les désordres persistèrent, ce qui obligea les puissances à continuer d'intervenir.

En 1843, Mustafa Nuri Pacha fut rappelé, et la Porte nomma à sa place le commandant de la flotte, Damat Halil Rifat Pacha. Ce dernier s'employa lui aussi à délimiter la frontière entre le district des Druzes et celui des Maronites et créa, dans les endroits où la population était mêlée, des "délégations" *ad hoc*. Le "délégué" avait notamment pour mission de percevoir l'impôt dû par la composante minoritaire de la population, les redevances de l'élément majoritaire étant collectées, elles, par le fermier en titre.

Cependant, la lutte entre les divers éléments de la population et les intrigues du consul français qui excitait les chrétiens à la révolte empêchèrent ces mesures de porter

leurs fruits. Des incidents se produisirent tout au long de l'année 1843.

Finalement, le ministre des Affaires étrangères Mehmet Sekip décida de prendre lui-même les affaires en main. Il vint au Liban le 14 septembre 1845 et arrêta diverses mesures destinées à rétablir l'ordre. Au début de 1846, il précisa dans une proclamation quelles étaient les règles applicables au Liban et parvint ainsi à redresser la situation.

Il n'y a en apparence aucun lien entre les événements du Liban et la question arménienne, mais il convenait néanmoins de faire ici une place à cette affaire, car c'est à cette occasion que la France, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche intervinrent pour la première fois afin d'exiger des réformes en faveur des minorités confessionnelles.

A peine l'affaire du Liban était-elle provisoirement réglée, qu'une nouvelle question surgit à sa place, celle des "Lieux saints".

[74]

Parmi ces "Lieux saints", il y avait des endroits tels que l'église de Bethléem, bâtie sur l'emplacement de la grotte de la Nativité, l'église du Saint-Sépulcre et celle du tombeau de la Vierge Marie. Bien que toutes les confessions chrétiennes eussent le droit d'y exercer leur culte, les clefs de ces lieux et la charge de les entretenir avaient été confiées, du temps de Soliman le Magnifique, aux catholiques. Mais en 1634, à la suite de mésententes avec la France, ces privilèges avaient été transférés aux orthodoxes, en conséquence de quoi, à partir de cette date, les deux églises n'avaient pas cessé de se chercher noise. A vrai dire, la question des Lieux saints ne concernait ni les musulmans ni le pouvoir ottoman, mais comme Jérusalem se trouvait à l'intérieur de l'Empire, le gouvernement d'Istanbul ne pouvait pas se désintéresser de la chose.

En 1853, les catholiques ayant obtenu de faire des réparations dans l'église de Bethléem, les orthodoxes - et par voie de conséquence la Russie qui les tenait sous sa protection - estimèrent devoir réagir. A vrai dire cela faisait déjà un certain temps que la France, de son côté, demandait que leurs anciens droits fussent rendus aux catholiques.

La Sublime Porte fit alors examiner la question par une commission et décida de faire exécuter les tâches que les parties en présence n'arrivaient pas à se partager par des musulmans.

C'est dans cette conjoncture que le tsar de Russie envoya à Istanbul en mission spéciale le prince Menchikoff, ministre de la Marine, qui était aussi gouverneur général de Finlande et commandant de la flotte de la Baltique.

Menchikoff arriva à Istanbul le 28 février 1853 et présenta à la Porte un ultimatum exigeant que le conflit des Lieux saints fût rapidement résolu en faveur de la Russie et que les prérogatives de l'Église orthodoxe fussent garanties de manière formelle et intangible.

Le véritable but poursuivi par la Russie était le partage de l'Empire ottoman, qu'elle qualifiait d'"homme malade", et une proposition avait été faite dans ce sens à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, Sir Hamilton Seymour. (Les documents concernant cette affaire ont été publiés ultérieurement par les Anglais.)

Menchikoff demandait en fait que la Porte reconnût officiellement à la Russie un droit de protection sur les sujets orthodoxes de l'Empire. Le gouvernement ottoman ayant refusé d'accéder à cette demande, l'envoyé du tsar repartit d'Istanbul le 21 mai en emmenant avec lui les membres de l'ambassade russe en déclarant que les relations entre l'Empire ottoman et la Russie étaient rompues.

Cet incident allait provoquer la guerre de Crimée. Il n'est pas nécessaire d'entrer ici dans le détail des événements qui conduisirent au conflit. Un fait mérite néanmoins

d'être signalé : certains ouvrages occidentaux prétendent que le traité d'alliance conclu le 12 mars 1854 entre les Ottomans, l'Angleterre et la France et dirigé contre la Russie contenait des clauses accordant certains droits aux sujets chrétiens de l'Empire ; en réalité, on ne trouve rien de tel dans le texte du traité.

Le 3 juillet 1853, les armées russes pénétraient en Valachie. Par la suite,

[75] la guerre allait se dérouler essentiellement en Crimée, mais nous n'allons nous occuper ici que des opérations qui eurent lieu dans l'est de l'Anatolie.

Après que l'Empire ottoman eut officiellement déclaré la guerre à la Russie, le 4 octobre 1853, Abdulkerim Pacha marcha sur Gümrü (Alexandropol) et Akhaltsikh, mais le 14 octobre, il se fit battre devant Gümrü et dut se retirer derrière la rivière Arpatchay. Le 1er décembre, il échoua également devant Basgedikler et poursuivit sa retraite vers Kars que les Russes assiégèrent.

Par la suite, les opérations de l'est se réduisirent au siège de Kars. Après la chute de Sébastopol, le 9 septembre 1854, le tsar Nicolas 1er songea à mettre fin à la guerre, mais il mourut le 2 mars de l'année suivante et son successeur, Alexandre II, désireux de se signaler par un coup d'éclat, donna l'ordre, le 29 septembre, d'une offensive générale contre Kars. 15.000 Turcs défendaient la forteresse face à une armée de plus de 40.000 hommes. L'assaut fut repoussé et les combats firent 7000 victimes du côté russe, mais le 28 novembre 1855 Kars affamée se rendit.

Le 1er février 1856, un protocole fut signé à Vienne, qui mettait fin à la guerre. Par l'article 4 de ce protocole, le sultan confirmait de lui-même les garanties qu'il avait données précédemment et qui reconnaissaient aux chrétiens de sujétion ottomane les mêmes droits qu'aux musulmans, montrant ainsi qu'il était déterminé à faire de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman une des bases essentielles de la paix.

Il fut décidé que la conférence de la paix se réunirait trois semaines plus tard à Paris et le cessez-le-feu fut proclamé.

Dans la foulée de ces événements, le 18 février 1856, la Sublime Porte allait rendre public un nouvel édit de réforme qui confirmait les clauses du rescrit de Gulhane.

Ce document débutait par des dispositions visant à assurer aux diverses communautés non musulmanes la jouissance de leurs immunités traditionnelles et le libre exercice de leur culte. Celui-ci pouvait même être exercé en public dans les localités ou les quartiers où tous les habitants appartenaient à la même confession. Le rescrit garantissait aussi aux communautés la libre administration de leurs biens et fixait le mode de rétribution des ecclésiastiques, de manière à éviter les exactions dont les minoritaires eux-mêmes se plaignaient.

Désormais tous les sujets de l'Empire, sans distinction de race ni de religion, seraient admissibles aux emplois de la fonction publique et pourraient être reçus dans les écoles civiles et militaires de l'Etat.

Les affaires commerciales, correctionnelles et criminelles entre musulmans et non musulmans ou entre musulmans de confessions différentes allaient être jugées par des tribunaux mixtes, mais à la demande des parties en présence, certaines affaires pourraient être soumises aux autorités religieuses des communautés.

Par ailleurs, le rescrit promettait une réforme du mode de perception des impôts et annonçait la suppression du système de l'affermage des dîmes. Il promettait aussi, dans un autre ordre d'idées, une réorganisation des conseils provinciaux et communaux, de manière à ce que les délégués musulmans et

[76] non musulmans pussent exprimer leurs choix en toute sincérité et voter librement dans les conseils.

Diverses autres clauses renfermaient des promesses relatives à l'établissement d'un budget annuel, à l'exécution de travaux d'intérêt public, à la répression de la corruption, de la concussion et des malversations...

Un des articles du rescrit disait que l'égalité des droits entraînant celle des devoirs, les sujets chrétiens ou autres non musulmans devaient, comme les musulmans, faire leur service militaire ou, à défaut, se faire remplacer ou exonérer moyennant le versement d'une somme d'argent.

En publiant ce rescrit avant la conférence de Paris, le gouvernement ottoman voulait montrer qu'il avait agi sur sa propre initiative. Une des clauses du traité de paix signé le 30 mars 1856 précisait même que le fait que le rescrit eût été adressé aux puissances ne leur donnait nullement le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman. Mais il ne s'agissait que de sauver les apparences. La réalité était que, dorénavant, le droit de protéger les chrétiens n'appartenait plus seulement à la Russie, mais aussi à tous les autres Etats.

Ceci dit, il convient de noter que l'édit de 1856 ne fut pas particulièrement bien accueilli par les non musulmans.

"*Le rescrit impérial*", remarque fort justement I.H. Danismend "*qui comportait beaucoup de clauses en faveur des minoritaires, en comportait aussi un certain nombre qui n'étaient guère faites pour leur plaire. L'obligation du service militaire, le réexamen à la lumière des conditions nouvelles de certains privilèges et passe-droits religieux datant de l'époque de Mehmed le Conquérant, le remplacement des ponctions arbitraires auxquelles les prêtres soumettaient leurs ouailles par un salaire mensuel, l'obligation faite à tous les chefs religieux de prêter serment de fidélité au pouvoir : autant d'astreintes qui furent considérées comme très dures.*

Les plus mécontents étaient les prêtres qui après avoir vécu pendant des siècles de brigandage - selon l'expression d'Engelhard - se voyaient soudain privés des "dons" de leurs ouailles. Quant aux populations que l'on avait ainsi débarrassées des exactions des ecclésiastiques, elles étaient mécontentes d'être assujetties au service militaire. En effet, depuis la fondation de l'Empire ottoman, c'étaient toujours les musulmans, et en particulier les Turcs, qui versaient leur sang, tandis que les non musulmans s'occupaient en toute tranquillité de leurs affaires. C'est la raison pour laquelle, après que l'édit impérial eut été lu à la Sublime Porte et rangé dans son étui de satin, l'évêque d'Izmit aurait dit : "Prions Dieu pour que cet édit ne sorte plus jamais de son étui." Il y a tout lieu de penser que la question des subsides ecclésiastiques fut pour beaucoup dans la campagne de presse lancée peu après par l'Église orthodoxe qui, prétendant que le réexamen des privilèges prévu par le rescrit constituait une ingérence du gouvernement dans les affaires du patriarcat et visait en fait à une abolition des droits et avantages d'antan, allait chercher à provoquer une intervention de l'Europe. " [93]

[77]

Le traité de paix de Paris constitua un moment décisif dans l'histoire de l'Empire ottoman. A partir de cette date, en effet, on verra les quatre grandes puissances (la Russie, l'Angleterre, la France et l'Autriche) intervenir de plus en plus fréquemment dans les affaires du pays sous prétexte de protéger les droits des minorités confessionnelles.

La première intervention fut provoquée par de nouveaux troubles qui éclatèrent au Liban le 27 mai 1860. Un groupe d'environ 500 Maronites ayant attaqué un village druze,

93 I.H. Danismend, *op. cit*., vol. IV, p. 176-177.

un membre de la famille des Djoumblatt, Saïd Bey, s'était mis à la tête des Druzes et avait à son tour attaqué les Maronites, ce qui avait contribué à envenimer la situation. Tandis que le gouvernement ottoman envoyait aussitôt au Liban le ministre des Affaires étrangères, Keçecizade Fuad Bey avec la mission de prendre les mesures qui s'imposaient, la France décida d'intervenir militairement, mais les autres Etats s'interposèrent, à la suite de quoi il fut proposé d'expédier dans la région une force militaire mixte chargée de prêter assistance à la Turquie et de l'aider à réaliser les réformes promises. Un protocole fut signé à cet effet le 3 août 1860 entre les Ottomans, la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Les Français débarquèrent au Liban 6000 soldats. Les autres puissances se bornèrent à envoyer des navires de guerre : les Français et les Anglais en envoyèrent cinq chacun, les Russes deux, les Autrichiens un seul.

Toutefois, Keçecizade Fuad Bey avait déjà pris toutes les mesures nécessaires, de sorte que l'intervention des Français ne fut qu'une simple démonstration de force.

Le problème libanais fut résolu le 9 juin 1861 : on fit du Liban un sandjak jouissant de privilèges particuliers. Si nous avons cité cet incident qui est sans rapport avec notre sujet, c'est afin de donner un exemple de la façon dont les grandes puissances comprenaient l'application du rescrit de 1856.

Il est frappant de constater que les Arméniens sont presque entièrement absents des divers événements que nous avons passé en revue dans les pages qui précèdent. C'est que, jusqu'en 1856, ni la Russie, ni les autres Etats ne manifestèrent le moindre intérêt à l'endroit des communautés arméniennes de l'Empire ottoman. La Russie cherchait surtout à prendre sous sa protection la minorité orthodoxe afin de pouvoir s'immiscer par ce biais dans les affaires ottomanes ; sa politique visait à assurer la supériorité de l'Église grecque orthodoxe et aussi, par voie de conséquence, celle de l'Église nationale russe. Quant aux Français, ils s'intéressaient aux catholiques.

Ceci dit, pendant que se déroulaient les événements dont il a été question plus haut, la communauté arménienne s'était elle aussi mise à bouger. Certains changements s'étaient progressivement produits dans l'ordre établi qui avaient amené avec eux diverses perturbations.

"*Cette communauté [il s'agit des Arméniens] constitue la vie même de la Turquie, car les Turcs, habitués depuis longtemps à gouverner plutôt qu'à servir, leur ont livré toutes les branches de l'industrie. Il s'ensuit que les Arméniens en Turquie sont banquiers, marchands, mécaniciens et commerçants en tous genres. En outre, il existe entre eux et les musulmans des sentiments innés de sympathie et une communauté d'intérêts, car étant originaires*

[78] *de la même région, ils se ressemblent par leur façon d'être et leurs habitudes. S'étant facilement assimilés à leurs conquérants, les Arméniens ont gagné leur confiance et sont devenus les plus influents de tous les raias. Il n'y a pas un seul pacha, pas une seule personnalité qui ne leur soit redevable de quelque chose, qu'il s'agisse d'argent ou de quelque promotion, et le plus humble des paysans leur doit jusqu'à la semence qu'il répand sur son champ, de sorte que sans eux les Ottomans ne pourraient pas survivre un seul jour.*

C'est un fait bien connu que la Russie s'est toujours efforcée, dans le but de miner la Turquie, de s'attirer cette partie de sa population, et en 1828, quand elle prit possession d'Erzurum, elle poussa les Arméniens de cette ville à des actes de violence et de vengeance contre les Turcs, de sorte que lorsque les Russes se retirèrent, les Arméniens furent obligés de partir avec eux. " [94]

94 C. Oscanyan, *The Sultan and his People*, New York, 1857, p. 353-354.

Ecrites à New York en 1857, ces lignes montrent que la communauté arménienne occupait, à l'époque, une place déterminée au sein de la société ottomane et menait, dans ce cadre, une vie normale.

Ceci posé, il convient néanmoins de jeter un regard d'ensemble sur les causes et les origines des perturbations dont nous avons fait état plus haut.

Nous avons vu précédemment que, dès l'époque du royaume arménien de Cilicie, le Vatican s'était employé à attirer vers lui l'Église grégorienne, et que pour échapper à cette influence le siège du Catholicos avait été transporté de Sis à Etchmiadzin.

Les deux Églises n'avaient pas noué des rapports organiques, mais de nombreux Arméniens se laissèrent néanmoins attirer, à partir de cette époque, par la religion catholique. Dans un premier temps, ils ne rompaient pas leurs liens avec l'Église grégorienne et fréquentaient indifféremment les lieux de culte de l'une ou de l'autre Église, en fonction de leurs besoins. C'est ainsi par exemple qu'ils avaient recours au clergé catholique pour la confession des péchés, parce que l'Église grégorienne ne la pratiquait pas. Mais le nombre des conversions au catholicisme ayant considérablement augmenté avec le temps, le patriarcat arménien allait finir par estimer qu 'il lui fallait prendre position.

L'ordre des Mekhitaristes, qui joua un grand rôle dans la naissance du nationalisme arménien, fut l'œuvre d'un prêtre qui était ainsi passé au catholicisme.

Mekhitar était un Arménien né à Sivas à la fin du XVIIe siècle. Il fut ordonné à l'âge de quinze ans. Tout jeune encore il se fixe pour mission d'unir le patriarcat arménien à l'Église romaine. En 1700, il quitta Sivas accompagné de quelques fidèles. Son but était de fonder un ordre qui répandrait parmi les Arméniens la culture dont ils avaient besoin. Il demeura quelque temps à Istanbul où il publia ses premiers ouvrages. Ensuite il se rendit à Modon qui appartenait à l'époque à la République de Venise. En 1715, il vint à Venise et le Sénat vénitien lui fit don de l'île de Saint-Lazare. [95] Les Mekhitaristes y fondèrent un monastère. Lorsque Napoléon envahit l'Italie, tous les

[79] monastères furent supprimés et Saint-Lazare fut transformé en académie arménienne. Celle-ci subsiste encore de nos jours sous le nom d'Académie de Saint-Lazare.

En Turquie, malgré les efforts déployés par le patriarcat arménien pour empêcher les conversions, le nombre des Arméniens passés au catholicisme ne cessait d'augmenter. Il fut donc envisagé, le 27 février 1830, à l'initiative de l'ambassadeur de France, d'autoriser les Arméniens catholiques à se constituer en une communauté distincte. Le 22 décembre 1831, Hagopos Tchoucourian fut placé à la tête de cette nouvelle communauté avec le titre de patriarche. D'abord établi à Adana, le patriarcat fut ultérieurement transféré à Istanbul.

Nous avons déjà traité ailleurs de l'activité des missionnaires protestants.

Bien que ceux-ci prétendissent n'avoir cherché à convertir personne, les conversions au protestantisme étaient devenues de plus en plus nombreuses, si bien qu'en 1859, cette fois à la demande insistante de l'ambassadeur anglais, le sultan émit - malgré les vives protestations de l'ambassade de Russie et du patriarcat arménien - un firman instituant une nouvelle communauté, celle des Arméniens protestants.

Le patriarcat arménien, qui voyait la communauté rassemblée sous sa houlette s'effriter de jour en jour, se trouvait également confronté aux changements survenus dans l'organisation de la communauté depuis la mise en chantier des réformes du *Tanzimat*. Les lignes qui suivent, empruntées à un auteur arménien, Migirditch B.

95 J.A. Gatteyrias, *op. cit*., p. 136.

Dadian [96], donnent un aperçu des problèmes auxquels le patriarcat eut à faire face vers le milieu du XIXe siècle :

"*Sous le titre de patriarche, ce prélat (...) était le chef non seulement spirituel, mais aussi temporel de ses compatriotes (...). Son pouvoir religieux, comme celui de tous les archevêques et évêques de l'Église arménienne, émane du catholicos d'Etchmiadzin, chef suprême de cette Église. Du siège de Constantinople dépend tout l'épiscopat arménien de la Turquie, qui comprend environ cinquante circonscriptions diocésaines.(...) Antérieurement aux changements survenus dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis la promulgation de la constitution arménienne en 1860, l'action du patriarche sur son clergé avait un caractère discrétionnaire qui allait jusqu'à l'omnipotence. Les évêques nommés par lui pouvaient être révoqués à son gré et sans pouvoir interjeter appel de ses arrêts. Il avait le droit, non de les dépouiller de leur caractère épiscopal mais de les priver de l'administration de leurs diocèses. (...) Il leur rasait la barbe, qui est un des signes extérieurs de la dignité sacerdotale et un ornement obligé du costume clérical.*

Comme chef responsable vis-à-vis de la Sublime Porte, le patriarche veillait à la perception du haradj, *dont la rentrée s'opérait sous sa garantie et par ses agents. Devant son tribunal était portée une foule d'affaires litigieuses, civiles ou criminelles...*

Ce double pouvoir civil et religieux aurait pu être bienfaisant et utile à

[80] *tous (...) s'il n'eût pas été contrarié par un pouvoir rival, infatigable dans ses agressions et ses empiètements.*

*Il y avait à Constantinople une classe d'hommes qui devaient leur importance à la naissance et à la richesse et qui assurèrent leur influence par la création d'un conseil suprême qui s'arrogea le titre de Conseil national (*askain joghov*). (...) Ce conseil n'était qu'un foyer permanent d'intrigues et de discordes...*

Cet état de choses dura jusqu'en 1839, non sans exciter de sourdes rumeurs parmi le peuple...

[En 1844, après l'élévation à la dignité de patriarche de Matheos Tchouhadjian] (...) la composition du conseil suprême fut modifiée ; on décida qu'il aurait 30 membres, dont 16 pris parmi les notables et 14 dans le sein des corporations. (...) Il est à remarquer que les députés des corporations, au lieu d'être soumis à l'élection, furent nommés par le patriarche. (...) [En 1847, le patriarche Matheos] réussit à faire adopter l'institution de deux conseils destinés à siéger à côté du patriarche : un conseil ecclésiastique, pour surveiller les actes de son administration spirituelle, et un conseil laïque formé de 20 membres élus par les corporations, pour s'occuper des affaires civiles. (...) Le firman impérial qui approuva ces changements fut donné le 9 mars 1847...

Les modifications de 1847 avaient été, à proprement parler, plutôt une déclaration de principe qu'une réforme réellement mise en pratique. Les notables tenaient encore le haut bout dans le conseil civil ; aussi, durant les années de calme apparent qui suivirent le second avènement de Mgr Jacques [97], *les hommes qui voulaient que le dogme de l'égalité solennellement proclamé [par le rescrit impérial de 1856] ne restât pas lettre morte, travaillèrent les masses. (...) Une constitution, tel fut le mot d'ordre général, et en 1859, lorsque le conseil civil fut renouvelé, un grand nombre de notables en furent écartés. (...) L'assemblée nouvellement élue agit avec ensemble et vigueur ; dans sa première séance, elle nomma une commission (...) pour rédiger un projet de*

---

96 Prince M. B. Dadian, "La Société arménienne contemporaine", *Revue des deux mondes*, 15 juin 1867.

97 Il s'agit d'Agob Serobian, qui succéda au patriarche Mateos en 1848, à la suite de désordres au sein de la communauté.

constitution. Cette commission se mit aussitôt à l'œuvre. Il avait été convenu que son travail serait soumis à la sanction du peuple (...) toujours en défiance à l'endroit des intentions hostiles qu'il supposait aux notables.

Ces méfiances firent naître quelques troubles qui faillirent dégénérer en scènes de violence. Mgr George [98] *, successeur de Mgr Jacques, fut par la suite conduit à donner sa démission. (...) Le jour même où Mgr Serge* [99] *fut élu à la place de Mgr George, une foule en désordre fit irruption dans le palais patriarcal et dans l'église de Notre-Dame. (...)*

Enfin, le 24 mai 1860 eut lieu la lecture de la constitution dans l'assemblée générale du peuple. Le patriarche et le clergé déclaraient qu'ils n 'y trouvaient rien de contraire à la foi et à la discipline ecclésiastique. On se contenta

[81] *de cette approbation un peu tiède (...). Il n'y avait plus qu'à soumettre [le texte de la constitution] à la sanction de la Sublime Porte, qui, après y avoir introduit quelques changements de détail, la ratifia par un firman qui fut délivré le 17 mars 1863.*"

Les renseignements fournis par Dadian concordent avec les indications consignées dans les sources ottomanes. Au reste, tous les ouvrages où cette question est abordée la traitent en des termes comparables. La dernière partie de l'article de Dadian est particulièrement intéressante. Nous la reproduisons ci-dessous *in extenso*. Ce qu'il convient surtout de noter - et cela ressort clairement du texte de Dadian - c'est que les Arméniens de l'Empire ottoman n'avaient aucun litige avec l'Etat, qu'ils bénéficiaient, pour tout ce qui touchait leurs affaires internes, d'une quasi-autonomie et que le gouvernement ne se mêlait d'aucune façon de leurs décisions. Il est à remarquer aussi que les changements qui intervinrent dans l'organisation de la communauté arménienne se produisirent sans qu'aucune puissance étrangère ait jugé nécessaire d'intervenir ou simplement de s'y intéresser.

L'article de Dadian fut écrit en 1867. Plus de cent ans se sont écoulés depuis. Il existe à l'heure actuelle des minorités arméniennes - grandes ou petites - dans divers pays du monde. Aucune d'elles ne jouit d'un tel degré de liberté. Les privilèges accordés par le pouvoir ottoman aux Arméniens équivalaient à une véritable autonomie sans territoire, ce qui ne s'était encore jamais vu en aucun point du monde. Et il convient de souligner que la Sublime Porte avait concédé ces privilèges aux Arméniens de sa propre initiative, à une époque où aucun Etat ne s'intéressait à eux et où la "question arménienne" n'existait pas encore. Du reste, ce sont précisément les nouveaux droits donnés aux Arméniens qui provoquèrent l'apparition de celle-ci.

Arrivons-en à la conclusion de Dadian :

"*Nous venons de raconter les évolutions par lesquelles est passée dans ces trente dernières années, cette fraction considérable de la nation arménienne qui vit soumise aux lois du Sultan. Elle s'est donné, avec la sanction du gouvernement, une constitution dont l'idée fondamentale est le dogme de la souveraineté populaire ; elle a fait d'heureuses tentatives pour vivifier l'instruction publique...*

Dans ce travail de régénération, le clergé a eu sa part de coopération, mais cette part n'a pas été aussi grande qu'on aurait dû l'espérer. Il est resté souvent indifférent ou étranger aux changements qui ont retrempé la nation ; il a été trop stationnaire quand tout marchait autour de lui. Aussi l'ascendant qu'il exerçait autrefois sans l'imposer va-t-il en s'affaiblissant. La nouvelle génération ne se laisse plus guider par lui avec la même docilité ; elle ne vient pas s'abriter d'elle-même, comme les

98 Dadian francise ainsi le nom de Gevorg Kerestedjian.

99 Il s'agit de Sergis Kouyoumdjian

générations précédentes, sous cette tutelle... Avec la foi chrétienne [les Arméniens] ont gardé leur langue, leurs mœurs, leurs traditions et nulle part ils n'ont disparu, absorbés, comme tant d'autres populations, dans le milieu où ils vivent. A cette force de vitalité, que les siècles n'ont pas affaiblie, l'Arménien joint une aptitude décidée pour l'industrie et le commerce. Le négoce de l'Asie occidentale est entre ses mains ; il voyage beaucoup, et ses relations sont très étendues. Il peut devenir

[82] *un intermédiaire entre l'Asie et l'Europe, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, l'agent conducteur de la civilisation occidentale.*"

Voici donc ce qu'écrivait en 1867, dans une revue française, un Arménien vivant à l'extérieur de l'Empire ottoman à propos des Arméniens de Turquie. Ce texte met notamment l'accent sur l'indifférence de l'Église arménienne à l'égard des nouvelles idées et des événements qui se déroulaient sous ses yeux. Il s'agit là d'une manière polie de dire qu'en fait l'Église était profondément hostile au nouveau cours des choses.

Mis en application, ainsi que l'indique Dadian, en 1863, le "Règlement de la nation arménienne" (dénommé "Constitution" par les Arméniens) comportait 99 articles et instituait une Assemblée de 140 membres, dont 80 étaient élus par les Arméniens d'Istanbul et 40 par ceux des provinces, les 20 sièges restants étant réservés au clergé de la capitale. Les deux conseils qui existaient précédemment - le conseil religieux, composé de 14 membres, et celui des affaires civiles regroupant 20 délégués - étaient conservés, mais c'était désormais à l'Assemblée de la nation qu'il appartenait d'élire leurs membres.

Le patriarche devait être lui aussi élu par l'Assemblée. Le conseil religieux avait la possibilité de présenter un candidat, mais celui-ci n'était pas forcément élu. Le choix de l'Assemblée pouvait se porter sur une autre personnalité. La nomination du patriarche ainsi désigné devait être confirmée par un firman gouvernemental.

Aux termes du "Règlement" c'était également à l'Assemblée que revenait le droit d'élire le patriarche de Jérusalem.

Le "Règlement" n'apportait aucun changement dans la situation de la communauté au sein de l'Etat ottoman. Ce qui se trouvait changé, c'était la situation du patriarche. Celui-ci avait disposé jusque-là de pouvoirs absolus. Désormais, il lui fallait partager ses prérogatives avec la communauté.

Dans son article, Dadian donne d'intéressantes indications sur les retombées culturelles de l'adoption du "Règlement" par la communauté arménienne :

"*Le premier journal arménien date de 1839. (...) Postérieurement aux événements qui ont accompagné ou suivi de près la promulgation de la constitution, les journaux se sont multipliés... La vérité toutefois nous oblige à dire qu'en gagnant du terrain la presse n'a pas rendu tous les services que l'on était en droit d'attendre d'elle. Elle n'était cependant arrêtée par aucune entrave et n'avait à subir aucune pression étrangère. (...) Si on essaie de classer les feuilles arméniennes d'après la tendance de leur rédaction, on verra que toutes les couleurs, toutes les nuances même sont représentées par elles ; les unes placent en première ligne les questions religieuses et sont vouées à la défense de l'église, tandis que les autres s'appliquent à détruire les fondements de la foi nationale et ne déguisent pas leur penchant pour les idées protestantes. (...) Dans un intervalle de vingt-sept ans (1839-1866), Constantinople a donné naissance à quatorze journaux arméniens. (...) Il s'en est établi aussi à l'extrémité la plus reculée de l'Arménie turque, dans la ville de Van.*"

Des livres en arménien furent imprimés à Istanbul dès le XVII^{e} siècle.

[83] C'est à Istanbul, nous l'avons vu, que Mekhitar fit imprimer ses premiers ouvrages vers le début des années 1700. A cette époque, tandis que Louis XIV faisait fermer une

imprimerie arménienne installée à Marseille [100], les Arméniens de l'Empire ottoman, eux, disposaient d'une presse parfaitement libre et n'avaient aucun motif de plainte à cet égard. Par la suite, la liberté dont ils jouissaient dans ce domaine n'allait faire que s'accroître.

Il est évident que les divers processus en cours représentaient un grave danger pour l'Église grégorienne. D'un côté, il y avait ce lent grignotage de la communauté arménienne au profit des autres Églises et l'apparition, dans l'Empire ottoman, de nouvelles "nations" faites de convertis au catholicisme ou au protestantisme ; de l'autre, il y avait cette montée de la société laïque qui s'était arrogée une partie des pouvoirs concentrés autrefois entre les mains du patriarche. En principe, le patriarche n'avait pas le droit de transmettre à quiconque les prérogatives et les privilèges qui lui avaient été accordés par le pouvoir. La Sublime Porte avait laissé faire. Mais si un jour le vent de liberté qui s'était mis à souffler dans le pays créait des conditions favorables à l'abandon des statuts propres à chacune des composantes confessionnelles de l'Empire, les droits transférés à la "nation" pourraient fort bien être abolis et le patriarche réduit à la position de simple leader religieux.

A ces dangers venait s'ajouter le fait que la Russie ne faisait plus mystère de son intention de détruire l'Empire ottoman, de s'emparer d'Istanbul et de faire revivre Byzance.

Si cela se produisait, l'Église grégorienne courrait le risque de perdre son indépendance et jusqu'à son identité. Beaucoup plus puissante que ne l'était Byzance, la Russie pourrait fort bien réussir là où les Byzantins avaient échoué et absorber complètement l'Église grégorienne.

Dans une telle conjoncture, pour que l'Église puisse subsister, préserver son autorité et regagner ses privilèges, il était indispensable qu'elle fit quelque chose.

"*En ce qui concerne le peuple arménien", note Pasdermadjian, "ses aspirations, telles qu'elles étaient personnifiées par le mouvement national dans la seconde moitié du XIXe siècle, ne pouvaient viser ni à la constitution d'une Arménie indépendante, ni à une annexion de l'Arménie turque par l'Empire des Tsars. Il était en effet évident que la Russie tsariste était opposée à la création d'un Etat arménien, Etat qui aurait exercé une attraction inévitable sur les sujets arméniens de l'Empire et renforcé, par son existence même, les aspirations des peuples de Transcaucasie à une plus large autonomie. Quant à l'annexion de l'Arménie turque par la Russie, elle aurait eu pour conséquence d'étendre à cette région la politique de russification progressive des peuples allogènes, qui était celle du gouvernement tsariste. Une telle annexion aurait donc représenté une grave menace pour la préservation du patrimoine culturel arménien.* ' [101]

Il ressort du texte ci-dessus que la seule voie de salut, pour l'Église grégorienne,

[84] était la création d'une Arménie autonome rattachée à l'Empire ottoman. Cette Arménie autonome disposait déjà d'une constitution : le "Règlement" de 1863. Il n'y avait plus qu'à lui assigner un territoire et à en tracer les frontières.

A partir de 1856, on verra cette idée gagner constamment du terrain. Son principal champion sera le patriarche d'Istanbul Migirditch Khrimian.

L'Église d'Etchmiadzin était elle aussi, selon toute apparence, favorable à la formule de l'autonomie et il y a même tout lieu de penser que c'était elle qui en avait lancé l'idée. En effet, le Catholicos qui avait nourri le rêve, au lendemain du traité de Turkmentchay,

100 J.A. Gatteyrias, *op. cit*., p. 139.

101 H. Pasdermadjian, *op. cit*., p. 312.

de devenir le souverain de fait d'une Arménie indépendante, n'avait pas tardé à perdre ses illusions. Il nous faut ici jeter un coup d'œil sur l'évolution des choses en Russie : nous pourrons ainsi comparer la situation des Arméniens de ce pays à celle de leurs coreligionnaires de l'Empire ottoman.

"*Le joug séculaire des musulmans (Turcs et Persans)" - c'est un auteur arménien qui s'exprime ainsi - "pesait d'un poids terrible sur les populations arméniennes. Cependant ces dernières ne perdaient pas leur espoir de résurrection future. Et d'ailleurs, l'Arménie tout entière n'était pas asservie et condamnée à un morne et éternel silence. Il y avait quelques régions montagneuses - Zeytun, Sassoun, Karabagh, etc. - qui avaient su garder une semi-indépendance et où l'esprit de rébellion se manifestait de temps à autre par d'audacieux coups de main contre les despotes étrangers. A l'aurore du XVIIIe siècle, des insurrections éclatèrent dans la vaste région de Karabagh, en Arménie persane. Un prince arménien, de rares qualités guerrières, David Bek se mit à la tête du mouvement et remporta des victoires éclatantes. La lutte dura des années. Ce fut une perpétuelle guérilla, avec le but de chasser le musulman du pays.*

Un fait capital encourageait les Arméniens et les poussait aux sanglantes aventures. Au Nord, la plus grande puissance chrétienne, la Russie, avait conçu ses projets de descente vers le Caucase et assumait le rôle de protecteur des petits peuples chrétiens. Les despotes de Turquie et de Perse commençaient à trembler devant le nouveau colosse et les espérances arméniennes grandissaient.

(...) Ce n'est qu'au commencement du XIXe siècle que les armées du Tsar mirent le pied dans l'Arménie transcaucasienne et peu à peu en conquirent de vastes régions. En 1826-1827, après une guerre sanglante, la Russie arracha à la Perse deux grandes provinces arméniennes, Erivan et Nakhitchevan. La population arménienne en masse, avec le patriarche Nercès d'Achtarak à sa tête, prit une part active à cette guerre de libération.

Une armée russe fut créée. Inutile de s'arrêter sur le régime institué par la Russie tsariste. (...) Toutefois, le changement de joug apporta quelque soulagement aux populations arméniennes qui, sous le nouveau régime, jouissaient d'une sécurité relative de leurs vies et de leurs biens. Ce minimum de sécurité suffit aux Arméniens pour déployer au Caucase une activité hors ligne, pour donner un grand essor à leurs aptitudes dans le domaine du commerce, de l'industrie et de la vie intellectuelle dans les grands centres : Tiflis,

[85] *Bakou, ainsi que dans la province. Des écoles se fondent un peu partout, des livres et des périodiques sont publiés...* " [102]

Un autre auteur arménien, Aknouni, brosse pour sa part un tableau d'une tonalité passablement différente :

"*(...) Lorsque, au début du XIXe siècle, recommença la lutte gigantesque contre le mahométisme devenu tout-puissant, (...) l'Église arménienne, qui avait tant souffert déjà, s'appuyant sur Etchmiadzin, se jeta à son tour dans la mêlée.*

Et c'est alors que l'armée russe, porte-drapeau de la colère du peuple russe contre la domination musulmane, se dirigea vers le Caucase.

(...) Les Arméniens se chargèrent du rôle de guides dans ce pays arrosé de leurs sueurs et qui était inconnu au dominateur de l'avenir.

En Géorgie, c'est la noblesse, belliqueuse par tempérament, qui créa le mouvement ; en Arménie ce fut le clergé. Et ce fut le plus vaillant lutteur arménien de

[102] Mikail Varandian, *L'Arménie et la Question arménienne*, Laval, 1917, p. 42-46.

ce temps, qui en était en même temps le plus habile politicien, Nercès d'Achtarak, qui se mit à la tête du mouvement. Les corps de volontaires arméniens firent leur apparition. Nercès, enthousiasmé, adressa à son troupeau, en 1826, l'appel suivant :

Arméniens ! L'heure de la délivrance du pays de l'Ararat et du peuple arménien a sonné ; Etchmiadzin peut reconquérir son ancienne indépendance. Levez- vous en masse, révoltez-vous braves Arméniens ! Secouez le joug persan, faites tressaillir de joie le vieil Ararat, arrosez de sang votre patrie et vous vivrez à jamais libres et indépendants ! C'est l'heure ! En avant ! Maintenant ou jamais !

Nercès était enthousiasmé des promesses, soit officielles soit secrètes, venues de Pétersbourg au sujet de l'indépendance des provinces arméniennes de l'Ararat, qui se remplissaient d'émigrés venus des contrées avoisinantes appartenant à la Perse. Des provinces arméniennes indépendantes, une Église libre, Etchmiadzin délivré du joug mahométan, comme tout cela semblait beau, que ce mirage était captivant !

(...) Mais lorsque leur domination fut solidement établie, lorsque le gouvernement monarchique n'eut plus besoin ni du clergé arménien, ni des forces populaires, pour écraser les mahométans, le vent changea et l'on entendit de tout autres paroles, bientôt même des menaces. " [103]

"*C'est principalement après 1863, après l'insurrection si hardie mais si peu réussie de la Pologne - nouvel essai de libération tenté par la génération qui grandit après le mouvement de 1830 - que prit naissance en Russie la politique de russification des nations asservies. (...) On ferma les cinq cents écoles arméniennes du Caucase, en jetant ainsi à la rue les 20.000 enfants des deux sexes qui y recevaient l'instruction. (...) Des actes d'une tyrannie*

[86] *inconcevable se produisirent alors : on mit en œuvre les menaces, le fouet, la bastonnade.* " [104]

A la page 72 du même ouvrage, on trouve aussi les lignes suivantes :

"*L'étude de la langue arménienne a été depuis longtemps retranchée des gymnases et écoles de l'Etat, comme branche obligatoire, car aux yeux des hommes d'Etat russes, l'Arménien n'a en ce monde que deux obligations : 1° apprendre la langue russe ; 2° haïr sa langue maternelle.*"

Les deux ouvrages dont nous venons de donner des extraits ont été tous deux écrits par des Arméniens. Ils ont été publiés à douze ans d'intervalle. A chacun sa vérité, au lecteur de choisir la sienne.

En date du 11 mars 1836, le gouvernement russe avait publié un décret dotant l'église d'Etchmiadzin d'un nouveau règlement (*polojenye*). Aux termes de ce texte, le Catholicos ne disposait désormais que de pouvoirs spirituels et, même dans ce domaine, ses initiatives devaient être approuvées par le Synode dans la composition duquel figurait un représentant du gouvernement. Le règlement précisait qu'aucune décision ne pouvait être prise sans l'aval de ce dernier. Le Catholicos n'avait le droit de correspondre sur des sujets religieux avec les Églises des autres pays que par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères russe. Il était prévu que des délégués venus de l'extérieur participent à l'élection du Catholicos, mais l'assemblée des prélats devait désigner deux candidats, entre lesquels le tsar se réservait le droit de choisir.

Ni le Catholicos, ni les autres patriarches ne se voyaient reconnaître le moindre pouvoir ou la moindre prérogative dans le domaine des affaires temporelles.

---

103 E. Aknouni, *Les Plaies du Caucase*, Genève, 1905, p. 117-119.

104 *Ibid.*, P. 10-14.

Confrontée à cette politique de russification intensive et au rapide essor des courants nationalistes arméniens, l'église d'Etchmiadzin a dû très rapidement se sentir menacée de disparition et on est en droit de penser qu'elle n'a guère tardé à faire au patriarcat d'Istanbul ,des suggestions touchant la création d'une Arménie autonome dans le cadre de l'Empire ottoman.

Au demeurant, une telle suggestion s'accordait assez bien avec les intérêts de la Russie.

Nous en arrivons ainsi au thème de notre prochaine section, consacrée à l'étude de la politique des grandes puissances.

2. La politique des grandes puissances

Il convient de souligner d'emblée que la politique des grandes puissances fut changeante et qu'elle évolua au cours des siècles de manière assez sinueuse. Nous nous efforcerons ici de donner un aperçu d'ensemble des différentes politiques auxquelles l'Empire ottoman eut à faire face depuis 1699 - année de la signature du traité de Karlowitz - jusqu'à la proclamation de la République turque en 1923.

Nous avons vu plus haut que le traité de Karlowitz constitua le point de départ de la décadence et de la progressive désagrégation de l'Empire

[87] ottoman. Ce traité ouvrit la voie aux premières pertes territoriales importantes. C'est aussi à partir de cette date que la Russie commença à faire parler d'elle en Europe.

Au début du XVIIIe siècle, c'était naturellement l'Empire autrichien qui était l'Etat le plus puissant d'Europe. Après le deuxième siège de Vienne (1683), l'Autriche qui depuis plus de deux siècles et demi avait constamment reculé devant les Ottomans et perdu de nombreux territoires - la Hongrie, la Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie - allait avoir pour principal souci celui de récupérer ses anciennes possessions. Pour atteindre cet objectif, elle n'hésita pas, chaque fois que l'occasion s'en présenta, à collaborer avec la Russie.

C'est ainsi, notamment, que la Russie participa à la guerre qui aboutit au traité de Karlowitz signé en 1699.

La guerre de 1716-1718 permit à l'Autriche d'accroître encore ses gains territoriaux. Aussi, lorsque l'Empire ottoman déclara la guerre à la Russie, en 1736, le gouvernement de Vienne, désireux d'avoir sa part du butin, s'empressa-t-il d'apporter son appui au camp russe. Cette fois, cependant, l'Autriche et la Russie furent vaincues, et l'Autriche fut obligée de rendre tous les territoires qui lui avaient été cédés en 1718 par le traité de Passarovitz.

L'Autriche ne participa pas à la guerre turco-russe de 1768-1774. Toutefois, inquiète de voir la Russie s'avancer en direction des Balkans, elle jugea nécessaire d'intervenir afin de faire cesser le conflit.

Sentant qu'il lui serait impossible d'agir dans les Balkans à sa guise, la Russie s'orienta vers une politique d'entente avec l'Autriche et celle-ci se trouva donc entraînée dans la nouvelle guerre turco-russe qui éclata en 1787. Ce fut pour aboutir, une fois de plus, à un échec : le traité de Zistovo conclu en 1792 ne lui rapporta rien. Cette guerre constitua, jusqu'à l'écroulement des deux Etats à la fin de la Première Guerre mondiale, le dernier affrontement armé entre l'Empire ottoman et celui des Habsburg. Voyant d'un

mauvais œil la progression russe dans les Balkans, l'Autriche se prononça, à partir de la fin du XVIIIe siècle, pour une stratégie de collaboration avec la France, l'Angleterre et la Prusse.

Après que l'Allemagne eut réalisé son unité en 1870, l'Autriche commença à calquer sa politique sur celle du Reich. Dans le groupe ainsi constitué, c'était surtout l'Allemagne, désormais, qui avait le droit à la parole.

Au début du XVIIIe siècle, l'Angleterre était occupée à briser l'hégémonie de l'Espagne et de la France et développer son Empire colonial au détriment de ces deux pays. Elle voyait dans la Russie un Etat susceptible de faire pression sur son principal adversaire, la France, ainsi que sur la Prusse, alliée de cette dernière. L'Angleterre devait conclure dans ce but une série d'accords avec la Russie. Le plus caractéristique d'entre eux fut celui que les deux pays signèrent en 1755. Par cet accord la Russie s'engageait à mettre à la disposition de l'Angleterre une force de 55 000 hommes. En contrepartie, l'Angleterre s'engageait à verser à la Russie 500.000 livres sterling au cas où ces troupes seraient amenées à sortir du territoire russe. Mais si elles demeuraient à l'intérieur des frontières de l'Empire tsariste, l'Angleterre ne verserait que 100.000 livres par an. En 1776, les deux pays signèrent un accord d'amitié.

[88]

Lorsque Catherine II décida d'envoyer, au cours de la guerre de 1768-1774, la flotte de la Baltique dans les eaux turques, les navires anglais affrétés par la Russie participèrent à l'opération. C'est même l'amiral britannique Samuel Greigh qui se trouvait à la tête des forces qui détruisirent la flotte ottomane dans le port de Cesme. [105]

C'est surtout après le traité de Kutchuk Kaynardja (1774) que l'Angleterre commença à s'intéresser à l'Empire ottoman.

En 1787, lorsque l'Empire ottoman se trouva une nouvelle fois aux prises avec la Russie, le Premier Ministre britannique William Pitt se rendit soudain compte que la continuelle poussée des Russes vers le sud pouvait constituer un danger pour l'Angleterre et il jugea dès lors nécessaire de soutenir l'Empire ottoman contre la Russie. Inaugurée par Pitt en 1783, cette politique allait être appliquée pendant près d'un siècle. Ce n'est qu'après l'arrivée de Gladstone au pouvoir que l'Angleterre changea de cap.

Lors de la guerre turco-russe de 1787-1792, Pitt parvint à briser l'alliance entre l'Autriche et la Russie ; après la Révolution française, il réussit aussi à gagner à ses vues l'Etat prussien et s'employa à faire pression sur la Russie pour que celle-ci mette fin aux hostilités et restitue Odessa. Pour obtenir gain de cause, il était prêt à déclarer la guerre au tsar. Bien qu'il dût renoncer à ce projet en raison de l'opposition de certains membres de son cabinet, la Russie se vit contrainte d'arrêter les opérations contre les Turcs.

A partir de cette date et jusqu'en 1814, l'Angleterre allait se trouver engagée dans une longue lutte avec la France. C'est la raison pour laquelle elle se détourna provisoirement, lors de la guerre turco-russe de 1806, de sa politique traditionnelle. Afin de ne pas rester seule face à l'Empire napoléonien, elle prit position à cette époque en faveur de la Russie, allant même jusqu'à envoyer sa flotte dans la mer de Marmara. Toutefois, dès 1807, la France et la Russie étant parvenues à un accord, à Tilsitt, l'amitié anglo-ottomane devait reprendre son ancien cours. Lors du congrès de Vienne en 1812, l'Angleterre s'efforça de faire garantir les frontières ottomanes par les puissances, mais bien qu'elle disposât du soutien du chancelier d'Autriche Metternich qui commençait lui aussi à craindre le danger russe, elle se heurta à l'opposition du tsar Alexandre et dut renoncer à son projet.

---

105 Rifki Salim Burçak, *Türk-Rus-Ingiliz Miinasebetleri* (Les relations turco-russo-anglaises), Istanbul, 1946, p. 9.

Lorsque la Grèce leva le drapeau de la révolte contre l'Empire ottoman, l'Angleterre se rangea à ses côtés. Cette décision du Premier Ministre britannique Caning n'impliquait nullement, toutefois, un rapprochement avec la Russie. En fait, Caning était persuadé que tôt ou tard la Grèce obtiendrait son indépendance, et il voulait qu'elle en soit redevable à l'Angleterre plutôt qu'à la Russie. En agissant ainsi, il espérait gagner l'amitié du futur Etat grec.

En 1828, tandis que l'Europe du sud-est était encore agitée des soubresauts de la révolte grecque, une nouvelle guerre éclata entre l'Empire ottoman et la Russie. L'Angleterre y assista en simple spectatrice. Toutefois, l'évolution de la situation l'inquiétait sérieusement. En effet, la Russie avait non

[89] seulement réussi à étendre son influence sur la Moldavie et la Valachie, mais encore elle avait commencé à s'installer dans le Caucase, faisant ainsi peser une lourde menace sur la route de l'Inde.

Ce que la Russie désirait, c'était un partage de l'Empire ottoman : elle était prête à laisser à l'Angleterre la Crète et l'Egypte, mais se réservait la Moldavie, la Valachie, la Serbie et la Bulgarie. En 1853, le tsar Nicolas 1er faisait connaître sa pensée à l'ambassadeur d'Angleterre en des termes fort imagés : "*Tenez, nous avons sur les bras un homme malade, un homme très malade ; ce serait, je vous le dis franchement, un grand malheur si un de ces jours il venait à nous échapper, surtout avant que toutes les dispositions nécessaires soient prises.* " [106] Mais l'Angleterre se refusa à un tel partage et lors de la guerre de Crimée, elle se rangea du côté de l'Empire ottoman contre les Russes.

Ayant perdu la guerre de Crimée, la Russie décida de se tourner vers l'est, vers l'Asie. Elle prit Vladivostok, complétant ainsi la conquête de la Sibérie, et entreprit d'occuper le Turkestan. Naturellement ces nouvelles conquêtes, surtout celle du Turkestan, constituaient un danger pour l'Empire britannique des Indes.

Les années 1870 furent marquées par l'unification nationale de l' Allemagne et de l'Italie. La Russie pour sa part, qui s'était engagée après la révolte polonaise de 1863 dans la voie du panslavisme, se mit à appliquer cette nouvelle stratégie avec de plus en plus de zèle.

De nouveau en guerre contre la Russie en 1877-1878, l'Empire ottoman se retrouva cette fois tout seul face à son adversaire et se vit forcé de signer le traité très dur de San Stefano. Mais autant l'Autriche que l'Angleterre protestèrent vigoureusement contre ce traité. L'Allemagne de Bismarck s'étant ralliée à ces puissances, le tsar dut accepter la réunion du congrès de Berlin. Le nouveau traité qui en résulta priva la Russie d'une grande partie de ses gains.

Cependant, on allait assister après le congrès de Berlin à un grand changement dans la politique de l'Angleterre. Devenu Premier Ministre pour la seconde fois en 1880, Gladstone répudia la stratégie prônée par Pitt et que l'Angleterre appliquait depuis près d'un siècle, et cessa de garantir l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman. Ce changement de politique était dû pour une bonne part au facteur religieux, Gladstone étant connu pour son conformisme et son hostilité envers les musulmans.

Quant à la Russie, elle devait, au lendemain du congrès de Berlin, s'orienter à nouveau vers l'Extrême-Orient, menaçant ainsi les intérêts britanniques en Asie, et poursuivre une politique d'amitié vis-à-vis de l'Empire ottoman. Mais elle ne persista pas longtemps dans ces dispositions. Après sa défaite face au Japon en 1905, elle conclut en 1907 une nouvelle entente avec l'Angleterre au sujet de leurs zones d'influence respectives en Asie. A partir de cette date, l'Angleterre, la Russie et la France

106 Jacques Ancel, *Manuel historique de la question d'Orient*, p. 143.

s'emploieront à élaborer des projets de partage de l'Empire ottoman, projets qui aboutiront aux accords conclus au cours de la Première Guerre mondiale.

En ce qui concerne la France, on peut dire que ses relations avec

[90] l'Empire ottoman, si l'on excepte la période de Soliman le Magnifique, datent pour l'essentiel du règne de Napoléon. Après sa malheureuse campagne d'Egypte, ce dernier se rapprocha en effet des Ottomans et leur prêta assistance contre les Russes. Au lendemain du congrès de Vienne, cependant, la France ne fut plus en mesure, pendant un certain temps, de faire entendre sa voix dans le concert des puissances européennes.

Mais les choses devaient bientôt changer. Ayant occupé l'Algérie en 1830, la France s'engagea à partir de cette date dans une politique d'expansion en Afrique. Vers la même époque, elle commença aussi à attacher de plus en plus d'importance à sa mission de protectrice des catholiques de l'Empire ottoman et joua un rôle capital dans l'affaire des Lieux saints qui eut pour aboutissement la guerre de Crimée.

Napoléon III se rangea, dans cette guerre, aux côtés de l'Etat ottoman, mais à partir de 1856 il s'engagea dans une lutte acharnée contre l'Allemagne et l'Italie qui s'efforçaient de réaliser leur unité nationale et ne prêta plus, dès lors, grande attention aux autres problèmes du moment. Gravement secouée par la défaite qu'elle essuya devant l'Allemagne en 1870, la France prit part au congrès de Berlin, mais n'y joua qu'un rôle mineur.

Après avoir été, en 1789, le berceau des idées de liberté et d'indépendance, la France avait radicalement changé de cap à la suite de l'arrivée au pouvoir de Napoléon et était restée fermée à de tels courants jusqu'en 1870. Mais lorsque la République y fut de nouveau proclamée, elle devint un lieu d'asile pour tous ceux qui, en divers points du monde, se battaient contre le pouvoir établi. C'est ainsi notamment que de nombreux révolutionnaires ottomans y trouvèrent refuge.

Ne parvenant pas à oublier sa défaite de 1870, la France commence à se rapprocher de la Russie qui éprouvait, elle aussi, depuis le congrès de Berlin de l'animosité à l'égard de l'Allemagne. Dans la même foulée, elle régla également ses différends avec l'Angleterre et mit sur pied avec celle-ci l'Entente cordiale. Lorsque la Russie se rapprocha à son tour de l'Angleterre, les points de vue de ces trois pays en ce qui concerne la Turquie ne tardèrent pas à converger et la France prit dès lors une part active dans l'élaboration des plans de partage du territoire ottoman.

L'Allemagne fit son entrée sur la scène politique européenne lors de la signature du traité de Versailles en 1870. Auparavant, la Prusse avait joué un rôle actif dans diverses circonstances mais elle n'avait jamais eu le poids qui fut celui de l'Allemagne après son unification et bien des fois, elle ne s'était manifestée que dans l'ombre de l'Autriche.

Après 1870, l'Allemagne devint l'Etat le plus puissant et le plus redouté d'Europe. La Triple Alliance que le Reich bismarckien constitua bientôt avec l'Autriche et l'Italie contrebalançait la Triple Entente formée par la Russie, l'Angleterre et la France et représentait une force politique considérable.

C'est dans ces années que l'Allemagne commença à vouloir se tailler un empire colonial. Dans cette perspective, la Turquie lui semblait être un pays où elle pourrait faire avancer ses pions sans trop de difficulté. Lors du congrès de Berlin, elle avait soutenu l'Etat ottoman et s'était brouillée avec la

[91] Russie - qui était à cette époque son alliée - afin que l'Empire turc ne fût pas démantelé sans qu'elle n'eût rien obtenu pour elle-même. A partir de cette date, les relations turco-germaniques ne cessèrent de se resserrer. L' Allemagne prendra néanmoins part aux négociations entamées par la Russie, la France et l'Angleterre en vue de partager l'Empire ottoman en zones d'influence et ne manquera pas de se faire

attribuer un morceau du gâteau.

La Turquie participera à la Première Guerre mondiale aux côtés de l'Allemagne. Il est hors de doute que si le bloc des puissances centrales avait gagné la guerre, les territoires ottomans n'auraient guère échappé aux visées du colonialisme allemand.

Enfin, nous en arrivons à la Russie. Ce pays s'est signalé à l'attention de l'Europe à partir du règne de Pierre le Grand (1682-1725). Ce souverain eut trois objectifs principaux : annexer la Pologne et s'emparer des rives de la Baltique au nord, et de celles de la mer Noire au sud. A sa mort, il n'avait atteint qu'un seul de ces objectifs : il avait arraché à la Suède une partie du littoral balte. Dans le sud, il avait pris en 1699 la forteresse d'Azak (Azov), mais il fut forcé de la rendre aux Ottomans en 1714. C'est à Catherine II (1762- 1796) qu'il revient de réaliser les desseins de Pierre. C'est pendant son règne, en 1795, que la Pologne, partagée entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, fut pour ainsi dire effacée de la carte de l'Europe. Après le traité de Kutchuk Kaynardja, la frontière turco-russe fut avancée jusqu'au Dniestr. Un peu plus tard, la Russie mit la main sur le Khanat de Crimée et s'installa solidement sur les rives septentrionales de la mer Noire, ce qui lui permit d'être en bonne position pour amorcer sa progression vers le sud, aussi bien à travers le Caucase que les Balkans.

Nul n'ignore qu'un des principaux objectifs poursuivis par la Russie était d'accéder aux mers chaudes. Les voies qui pouvaient y mener étaient au nombre de deux : la première passait par les Détroits et aboutissait en Méditerranée ; la seconde était celle des cours d'eau qui menaient au subcontinent indien. Des projets concernant cette seconde voie avaient été élaborés en 1734, du temps de l'impératrice Anne (1730-1740), et Krillov avait été chargé de leur exécution.

Après la mise sur pied de ce plan, la Russie se fixa pour objectif d'avancer aussi bien en direction de l'Inde qu'en direction de la Méditerranée. Sa stratégie consistait à progresser tantôt d'un côté, tantôt de l'autre au gré des possibilités du moment.

Le plan de 1734 prévoyait l'annexion de Boukhara, de Samarkand et du Badahchan. Ce dernier territoire se trouve à l'intérieur des frontières de l'Afghanistan et les Russes ont dû attendre les années 1980 pour en prendre possession.

La politique ottomane des tsars depuis le règne de Pierre le Grand peut se résumer en quelques mots : agrandir la Russie au détriment de l'Empire turc, mettre la main sur Istanbul, ressusciter Byzance et faire du tsar le maître incontesté du monde orthodoxe. Tous les souverains russes depuis Pierre le Grand - Catherine I[re] (1725-1727), Pierre II (1727-1730), Anne (1730-1740), Elisabeth (1741-1761), Pierre III (1761-1762), Catherine II (1762-1796),

[92] Paul 1[er] (1796-1801), Alexandre 1[er] (1801-1825), Nicolas 1[er] (1825-1855), Alexandre II (1855-1881), Alexandre III (1881-1894) et finalement Nicolas II (1894-1917) - œuvrèrent à la réalisation de ces objectifs. Mais ceux qui enregistrèrent les meilleurs résultats, du point de vue russe, furent Catherine II, Nicolas 1[er] et Alexandre II.

Avant l'avènement de Catherine II, la Russie était loin de disposer de la puissance nécessaire pour lutter seule contre l'Empire ottoman. Ce n'est qu'avec le traité de Kutchuk Kaynardja, signé en 1774, qu'elle montra qu'elle était capable de mettre en déroute les Turcs sans avoir à faire appel à une aide extérieure. Mais à partir de cette époque, les autres pays d'Europe firent comprendre à la Russie qu'ils ne lui permettraient pas de s'emparer de l'Empire ottoman et devenir ainsi une puissance impossible à endiguer. C'est la raison pour laquelle la Russie, chaque fois qu'elle se préparait à une nouvelle offensive, prit bientôt le chemin de faire des offres de partage aux autres Etats. A titre d'exemple, on peut citer les propositions faites à l'Autriche lors de la guerre russo-turque de 1787, et celles faites à l'Angleterre à la veille de la guerre de Crimée.

Face à l'Empire ottoman, la Russie a toujours utilisé la même tactique pour justifier

ses agressions : après avoir encouragé à la révolte les diverses populations orthodoxes de l'Empire, elle déclarait la guerre sous prétexte de les protéger. En 1806, c'est la révolte serbe qui fut à l'origine de la guerre russo-turque ; en 1828, ce fut l'insurrection grecque. La guerre de Crimée fut provoquée par l'affaire des Lieux saints. La guerre de 1877, quant à elle, eut pour point de départ la révolte de l'Herzégovine.

A partir de 1774, la Russie commença à se considérer comme la protectrice naturelle des éléments slaves et orthodoxes de l'Empire ottoman. Aussi jugeait-elle normal d'intervenir à chaque soulèvement ou mouvement de sédition qui s'y produisait. Cependant, l'Autriche, qui avait été obligée de céder une partie de ses territoires à l'Italie au moment où celle-ci réalisait son unification, se mit dans l'esprit, à partir de 1870, de compenser ses pertes par l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, et comme elle comptait sur ses territoires un nombre important de Slaves, elle commença elle aussi à s'intéresser à cet élément de la population ottomane. Prenant en considération ce facteur, la Russie fit admettre en 1875, lors de la rencontre des trois empereurs (Alexandre II, le Kaiser Guillaume et François-Joseph d'Autriche), le principe de la "non-intervention" en cas d'insurrection des éléments chrétiens de l'Empire ottoman. Cette "non-intervention" consistait à ne pas aider le gouvernement ottoman à combattre de tels mouvements.

Toutefois, lorsque les Ottomans écrasèrent les soulèvements qui éclatèrent d'abord en Herzégovine, puis en Bulgarie et en Serbie (1875-1876), la Russie n'hésita pas à intervenir en faveur des insurgés, déclenchant ainsi la guerre de 1877.

Par le traité de Berlin qui mit fin à cette guerre, la Russie arracha à l'Empire ottoman le maximum de ce que les autres pays pouvaient accepter. La Roumanie, la Bulgarie, la Serbie devinrent autonomes et devaient bientôt conquérir leur indépendance. Naturellement, il était hors de question,

[93] désormais, que les autres puissances permissent à la Russie de faire de nouvelles acquisitions territoriales.

Au demeurant, l'Angleterre qui s'était présentée jusque-là comme le défenseur de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman, avait changé de ligne politique avec l'arrivée de Gladstone au pouvoir. Quant à l'Allemagne, bien qu'elle eût, dans un premier temps, fait mine de protester contre le dépeçage des territoires turcs, elle ne devait pas tarder à se laisser circonvenir : en 1913, elle admit, à la suggestion des Russes, que l'Empire ottoman fût partagé en zones d'influence. Divers projets concrets de partage verront le jour au début de la Première Guerre mondiale. Nous y reviendrons ultérieurement.

Nous nous sommes efforcés ci-dessus de donner un aperçu aussi bref que possible de la politique suivie par les Grandes Puissances vis-à-vis de l'Empire ottoman. Il convient à présent de voir quelle fut, dans le cadre de cette politique, la place occupée par les Arméniens.

Dans les années 1870, les Arméniens ne jouaient aucun rôle ni dans la politique russe, ni dans celle des autres Etats. Les auteurs arméniens reconnaissent - nous renvoyons à cet égard aux textes d'Oscanyan et de Dadian cités plus haut - qu'il n'existait aucune mésentente à cette époque entre la communauté arménienne et le gouvernement ottoman. La Russie, qui suivait de près les mouvements insurrectionnels des populations non musulmanes de l'Empire ottoman, s'intéressait essentiellement à l'élément slave. Il en allait de même de l'Autriche qui s'était engagée à partir de 1870 dans la même voie que la Russie. Les Arméniens menaient dans leur pays une existence paisible et personne ne faisait attention à eux.

En Russie, dans ces mêmes années, on assistait au déchaînement du panslavisme. Le gouvernement du tsar écrasait impitoyablement les mouvements d'indépendance et privait les Arméniens de l'Arménie russe de tous leurs droits.

Le manque d'intérêt des puissances à l'endroit des Arméniens était tel qu'en 1876, les ambassadeurs européens, qui se trouvaient réunis à Tophane - la fonderie de canons d'Istanbul - pour discuter du problème des soulèvements dans les Balkans, répondirent à une requête du patriarche en lui faisant savoir que la conférence ne concernait en rien la communauté arménienne.

Jusqu'à cette date, la Russie ne s'était intéressée aux Arméniens que dans la mesure où elle pouvait les mettre à contribution sur le front oriental lors de ses offensives contre l'Empire ottoman. Cette collaboration entre Russes et Arméniens avait commencé au moment de la guerre russo-iranienne qui avait abouti au traité de Turkmentchay. Les Russes y avaient eu également recours lors de la guerre de 1828 contre l'Empire ottoman et aussi, dans une certaine mesure, à l'occasion de la guerre de Crimée.

A partir de 1870, les Arméniens commencèrent à chercher à attirer sur eux l'attention de l'Europe pour les raisons que nous avons mentionnées plus haut. Ce furent les patriarcats d'Istanbul et d'Etchmiadzin, ainsi que les membres du clergé, qui menèrent toute l'opération.

Il convient de reconnaître que leurs efforts furent couronnés de succès.

[94] C'est en raison de leur acharnement que la question arménienne fut mise à l'ordre du jour de l'Europe lors du congrès de Berlin.

Mais ce qui, dans l'apparition de la question arménienne, joua un rôle plus important encore que les efforts déployés par les Arméniens, ce fut que la conjoncture politique nécessitait désormais qu'on se servît d'eux.

En effet, au lendemain du congrès de Berlin, l'Empire ottoman ne possédait pratiquement plus de territoires dans les Balkans (à l'exception de la Roumélie dont la Turquie devra se séparer à la suite des guerres balkaniques) et les puissances ne disposaient donc plus, de ce côté-là, de prétexte pour guerroyer contre les Turcs. En outre, la Russie allait bientôt réaliser que les nouveaux Etats balkaniques n'éprouvaient pas à son égard des sentiments particulièrement reconnaissants - bien qu'ils lui dussent leur indépendance - et qu'elle ne pouvait plus compter sur la route des Balkans pour accéder aux mers chaudes.

Dans ces conditions, le seul passage qui s'offrait à elle, dans sa progression vers la Méditerranée, était l'axe Erzurum-Alexandrette (l'actuelle Iskenderun). Il était naturellement tentant, pour mettre la main sur cet axe, de se servir des Arméniens. C'est pourquoi elle commença à s'intéresser, aussitôt après le congrès de Berlin, au problème arménien.

Pour atteindre son but, la Russie appliquera la méthode qui lui avait si bien servi dans les Balkans, c'est-à-dire qu'elle s'emploiera à provoquer des incidents dans les provinces à population arménienne afin d'avoir un prétexte pour intervenir. Elle ne se contentera pas, dans cette perspective, de recourir à l'aide de l'Église grégorienne ; elle fera aussi de son mieux pour soutenir l'action des comités révolutionnaires arméniens.

L'Angleterre de Gladstone - celui-ci, chef du Parti libéral, avait accédé à la tête du gouvernement britannique quelque temps après le congrès de Berlin - apportera, dans ce domaine, un sérieux appui à la Russie et fera figure de véritable champion de la cause arménienne, apparaissant ainsi comme un instrument de la politique russe.

Cependant, à l'inverse de la Russie, l'Angleterre prendra son rôle de promotrice de l'indépendance arménienne au sérieux. Lorsque les Russes s'en rendront compte, ils cesseront de s'intéresser aux Arméniens. Bien plus, ils prendront ouvertement position contre leurs idées d'indépendance et se rapprocheront de la ligne suivie par les Ottomans.

Le soutien donné par les Anglais à la cause arménienne s'explique de la même manière que leur soutien à l'insurrection grecque : il s'agissait pour eux, dans l'hypothèse où l'Arménie verrait réellement le jour, de pouvoir compter sur la reconnaissance du nouvel Etat et de faire jouer à celui-ci le rôle d'Etat tampon chargé d'empêcher la progression de la Russie vers le Sud.

Lorsque la Russie, confrontée à la menace anglaise, cessera de soutenir les comités révolutionnaires arméniens, le relais sera pris par l'Angleterre et la France.

Vaincue par le Japon en 1905, la Russie parviendra, deux ans plus tard, à trouver un *modus vivendi* avec l'Angleterre au sujet des problèmes asiatiques. Dès lors, elle oubliera totalement la question de l'indépendance arménienne

[95] et s'engagera dans une politique de partage de l'Empire ottoman en zones d'influence, avec pour perspective plus lointaine le démembrement de celui-ci. C'est dans cette atmosphère que débutera la Première Guerre mondiale et que seront conclus les accords Sykes-Picot visant au dépeçage de l'Empire.

Dans le cadre de tous ces développements politiques, les Arméniens ne seront jamais autre chose qu'un instrument au service des appétits des grandes puissances et leurs aspirations à l'autonomie et à l'indépendance ne prendront vie que dans leur imagination. Les Arméniens - ou plus précisément l'Église arménienne - seront les seuls à ne pas se rendre compte de la réalité des choses.

3. Du rescrit de 1856 au congrès de Berlin

Le moment est venu de jeter un rapide coup d'œil sur les divers événements qui se sont produits dans l'Empire ottoman au lendemain de la promulgation du rescrit impérial de 1856.

Ce rescrit avait ouvert la voie, nous l'avons vu, à d'intenses luttes internes au sein de la communauté arménienne. L'adoption, en 1863, du "Règlement de la nation arménienne" ne mit pas fin à ces conflits. Toutefois ceux-ci ne touchèrent que la communauté d'Istanbul. Aucun désordre ne se produisit en Anatolie. Il est au demeurant significatif qu'aucune plainte ou demande d'intervention n'ait été adressée à ce propos aux représentants des puissances étrangères.

Certes, un soulèvement s'était produit à Zeytun en 1862. Mais celui-ci avait été provoqué par tout autre chose. Ainsi que nous aurons l'occasion de le voir dans la section consacrée aux soulèvements, les événements de Zeytun eurent en effet pour origine certains comportements de type féodal propres aussi bien aux Arméniens qu'aux autres habitants de la région.

La situation commença à changer en 1869, avec l'accession de Migirditch Khrimian à la dignité de patriarche.

Pasdermadjian affirme dans son ouvrage qu"*'à la veille de la guerre russo-turque de 1877-1878, la situation des Arméniens en Arménie turque était aussi difficile et même pire que celle des Serbes en Bosnie ou des Bulgares en Roumélie et Macédoine.* " [107]

Ailleurs il écrit : "*Jusqu'en 1876, la politique turque, si elle favorisait les Kurdes*

[107] H. Pasdermadjian, *Histoire de l'Arménie*, p. 353.

en Arménie, n'avait pas un véritable caractère anti-arménien. La situation souvent tragique des Arméniens découlait de leur position de peuple sujet et des conditions générales de l'Empire plutôt que d'une action concertée du gouvernement. En fait, les interventions de Constantinople dans les affaires arméniennes au cours des décades précédentes avaient été surtout marquées par le souci de protéger l'indépendance de l'Église arménienne vis-à-vis des efforts d'assimilation venant du côté catholique ou orthodoxe." [108]

Jusqu'à quel point le gouvernement ottoman parvenait-il, en ces années 1870, à imposer son autorité en Bosnie-Herzégovine ou en Bulgarie ?

[96] Pasdermadjian ne juge pas nécessaire de le préciser. De même, il ne dit rien de la situation de la majorité musulmane, que ce soit en Anatolie ou dans les territoires occidentaux de l'Empire, et n'estime pas utile de se demander, si celle-ci était réellement mieux lotie que les non musulmans.

A cette époque, le gouvernement ottoman était le premier à reconnaître que l'Empire se trouvait en mauvaise posture et qu'il était urgent de prendre des mesures afin de stopper son déclin. Tous les sujets du sultan connaissaient les mêmes difficultés et la situation des musulmans, qui ne pouvaient pas bénéficier de la protection des Etats étrangers et qui n'avaient personne à qui faire entendre leurs plaintes, était même plus pénible que celle des non musulmans. Dans les provinces orientales du pays, le brigandage, assurément, faisait de terribles ravages. Mais les non musulmans, et plus particulièrement les Arméniens, étaient-ils les seuls à pâtir de la férocité des brigands ? Il ne faut pas oublier que les Arméniens et les Grecs avaient eux aussi leurs bandes de malfaiteurs et que celles-ci ne s'attaquaient qu'aux musulmans, qui se trouvaient ainsi pris entre deux feux.

Par ailleurs, il convient de rappeler que ces Arméniens qui se plaignaient tellement de leur sort constituaient l'élément le plus prospère, le plus florissant du pays.

Si les chiffres donnés par Marcel Léart dans son célèbre ouvrage sur la question arménienne sont exacts [109], l'Anatolie comptait vers le milieu du XIXe siècle, sur un total de 166 importateurs, 141 Arméniens, 12 appartenant à diverses autres communautés et seulement 13 Turcs. De même, sur 9 800 boutiquiers et artisans, 6 800 étaient arméniens et 2 550 turcs. Les Arméniens prédominaient aussi dans les secteurs de l'exportation (où ils étaient au nombre de 127, contre 23 Turcs), de l'industrie (sur un total de 153 industriels, il y en avait 130 d'origine arménienne) et de la banque (32 sur un total de 37). Dans la région désignée par certains sous le nom d'"Arménie turque", les Arméniens disposaient de 803 écoles, fréquentées par 81 226 élèves et comptant au total 2 088 enseignants.

Les Arméniens avaient sans doute lieu de se plaindre de la façon dont le pays était administré et des multiples désordres qui venaient y troubler l'ordre public, mais pas plus que les musulmans. En fait, ce n'est qu'après l'arrivée de Khrimian à la tête du patriarcat que l'Église grégorienne allait commencer à présenter les Arméniens comme une communauté éternellement persécutée et torturée.

Avant d'aller plus loin, il nous paraît utile de présenter le patriarche Khrimian.

Au lendemain de la promulgation du décret impérial de Gulhane et plus encore après le rescrit de 1856, un des principaux sujets de préoccupation du patriarcat était de voir s'éroder les droits et privilèges dont il avait bénéficié jusque-là.

C'est en réaction à cette situation que le patriarche Matheos Tchouhadjian

---

108 *Ibid.*, p. 369.

109 Marcel Léart, *La Question arménienne*, p. 65 et suivantes.

[97] démissionna en 1848. Quelques années plus tard, en 1858, il allait devenir Catholicos d'Etchmiadzin.

La même année, Gevorg Kerestedjian fut porté à la tête du patriarcat d'Istanbul. Il démissionna en 1860, à la suite des polémiques provoquées par la préparation du "Règlement de la nation arménienne". Les journaux arméniens de l'époque écrivirent qu'il s'était démis de sa fonction parce qu'il désapprouvait le "Règlement". [110]

En 1866, Kerestedjian allait succéder à Tchouhadjian en tant que Catholicos d'Etchmiadzin.

C'est en 1869 que Khrimian fut élu patriarche d'Istanbul. En 1885, il deviendra lui aussi Catholicos d'Etchmiadzin. Lorsqu'il quitta le patriarcat d'Istanbul, il y fut remplacé par Nercès Varjabedian. Ce dernier subissait fortement l'influence de son prédécesseur et on dit même que celui-ci lui dictait certains de ses faits et gestes. Lors de l'élection du Catholicos d'Etchmiadzin qui eut lieu en 1884, Nercès Varjabedian fut un des candidats désignés par le Synode. Mais le tsar refusa de confirmer son élection de sorte qu'il ne put accéder à la dignité qu'il briguait.

Par contre, le souverain russe avait donné son accord à l'élection de Tchouhadjian, Kerestedjian et Khrimian. Par la suite, il accueillit aussi favorablement la désignation du successeur de Khrimian à la dignité de Catholicos, Matheos Izmirlian. Patriarche d'Istanbul de 1894 à 1896, ce dernier allait occuper encore une fois cette fonction en 1908, mais pour peu de temps. L'année même de sa réélection, il quitta la capitale ottomane pour se rendre de nouveau à Etchmiadzin.

Bien entendu, le tsar ne perdait jamais de vue, lorsqu'il lui fallait entériner l'élection d'un Catholicos, les intérêts nationaux de la Russie. Il y a donc tout lieu de penser que les dignitaires de l'Église grégorienne qui quittaient le patriarcat d'Istanbul pour occuper le siège d'Etchmiadzin étaient considérés par le tsar comme des personnalités favorables aux intérêts russes.

Certes, les intérêts nationaux de la Russie et ceux de l'Église grégorienne ne concordaient pas toujours, mais dans certains cas, néanmoins, il leur arrivait de se rejoindre.

Le gouvernement russe s'employait à priver l'Église d'Etchmiadzin de tout pouvoir à l'intérieur de la Russie. Mais il trouvait avantage, dans le même temps, de faire en sorte que son autorité restât intacte à l'extérieur du pays. Sur ce point, ses vues concordaient parfaitement avec celles de l'Église arménienne, et d'autant plus que le patriarcat d'Istanbul était loin d'accepter de gaieté de cœur l'affaiblissement de sa propre autorité.

L'Église arménienne savait que la Russie ne voulait pas d'une Arménie indépendante. Les Russes, de leur côté, savaient bien que l'Église arménienne n'ignorait rien de leurs objectifs. Ils savaient aussi que les Arméniens de l'Empire ottoman désiraient obtenir leur autonomie. Ils savaient enfin que les autres puissances ne leur permettraient pas d'occuper la région connue sous le

[98] nom d'Arménie. Mais ils pensaient que si celle-ci devenait autonome, elle viendrait s'inscrire dans leur zone d'influence. Une telle perspective ne pouvait évidemment que leur sourire.

Vers le début des années 1870, l'Église arménienne commença à réaliser, et la Russie avec elle, que si par quelque hasard la situation de l'Empire ottoman venait à s'améliorer à la suite des diverses réformes qui avaient été édictées, les doléances des Arméniens perdraient toute crédibilité. Lorsque les Arméniens seront admis, au lendemain de la promulgation de la Constitution ottomane (1876), à siéger au Parlement,

110 M.B. Dadian, *op. cit*., p. 915.

il leur deviendra encore plus difficile de se plaindre. Il fallait donc agir d'urgence, prendre au plus vite les mesures qui s'imposaient. (Il est à noter que la suspension de la Constitution ottomane de 1876 fut une source de satisfaction pour l'Église arménienne.)

Ce qu'il convenait de faire, c'était de renforcer l'autorité de patriarcat, d'arrêter l'érosion de son pouvoir et, dans le même temps, d'attirer l'attention des grandes puissances, de les inciter à faire pression sur le gouvernement ottoman afin de contraindre celui-ci à accorder l'autonomie aux Arméniens. Pour parvenir à ce résultat, il fallait avant tout recourir à l'arme de la propagande et multiplier les plaintes et les protestations.

C'est le patriarche Khrimian qui, dans ce domaine, accomplit le travail le plus efficace.

Né à Van en 1820, Khrimian visita en 1841 Etchmiadzin et l'Ararat. Par la suite, il se rendit à Istanbul où il entama une carrière d'enseignant. A cette époque, le patriarcat avait à sa tête Tchouhadjian. En 1854, Khrimian entra dans les ordres. Il y a tout lieu de penser qu'il s'intéressa de près, durant toutes ces années, aux problèmes du patriarcat. Après son ordination, ses supérieurs ecclésiastiques l'envoyèrent d'abord à Van, puis à Mus. C'est dans ces années que Tchouhadjian, puis Kerestedjian occupèrent le siège du Catholicos d'Etchmiadzin. Il ne faut pas oublier qu'ils avaient l'un et l'autre quitté le patriarcat d'Istanbul pour protester contre le grignotage des prérogatives du patriarche. Durant son séjour à Van et à Mus, Khrimian fit paraître un journal nommé d'abord *l'Aigle de Van*, puis *l'Aigle de Mus*, dans lequel il commença à broder sur le thème des souffrances subies par les populations arméniennes de l'Anatolie orientale. En 1869, quinze ans seulement après son entrée dans l'Église et alors qu'il n'était âgé que de quarante-neuf ans, il fut élu patriarche. Il y a tout lieu de penser que sa bonne connaissance des problèmes de l'Église grégorienne et les efforts qu'il avait commencé à déployer pour les résoudre furent pour beaucoup dans cette promotion. En outre, le soutien du Catholicos d'Etchmiadzin, Kerestedjian, dut selon toute probabilité peser tout autant dans la balance.

Dès qu'il se trouva à la tête du patriarcat, Khrimian s'empressa de mettre la question des provinces orientales à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale arménienne. Il envoya également une circulaire à tous les évêques, leur demandant de faire connaître au patriarcat tout ce qui, dans leurs circonscriptions, pouvait faire l'objet de plaintes. Sur la base de ces rapports, le patriarcat élabora un mémorandum qui fut remis à la Sublime Porte en février 1872. Le gouvernement réagit à ce mémorandum en instituant une

[99] commission composée à parts égales de musulmans et de chrétiens qui fut chargée d'examiner les doléances arméniennes.

Par ailleurs, Khrimian s'efforça aussi de faire modifier par l'Assemblée nationale le "Règlement de la nation arménienne". Il souhaitait un élargissement des pouvoirs du patriarcat, la réduction du nombre des membres de l'assemblée de 140 à 50 et la mise en place d'un nouveau système de représentation accordant aux provinciaux autant de sièges qu'aux habitants d'Istanbul. Mais toutes ces propositions se heurtèrent à l'hostilité du conseil laïque. Au sein de l'Assemblée nationale, de violentes empoignades opposèrent les délégués originaires de la capitale à ceux venus des provinces. Voyant qu'il ne parviendrait pas à faire admettre ses vues par l'assemblée, Khrimian se résolut finalement, en 1873, à donner sa démission. Il fut remplacé à la tête du patriarcat par Nercès Varjabedian.

Le nouveau patriarche ne partageait pas les vues de son prédécesseur. Toutefois, cela n'empêchait pas Khrimian et ses partisans de poursuivre leurs activités.

En 1875, une révolte ayant éclaté en Herzégovine, les grandes puissances intervinrent pour demander des réformes. L'Église arménienne voulut profiter des circonstances et jugea que le moment était venu d'exiger l'autonomie des provinces

orientales.

Un groupe dirigé par Khrimian, et dans lequel figurait aussi le futur patriarche Izmirlian, se mit à exercer de fortes pressions sur Nercès qui se vit finalement obligé de se joindre aux partisans de l'autonomie.

Lorsqu'il se confirma qu'une conférence consacrée aux événements d'Herzégovine et de Bulgarie allait bientôt se tenir à Istanbul, le patriarcat fit parvenir aux grandes puissances, en septembre 1876, un mémorandum rédigé par Izmirlian demandant que le problème arménien fût lui aussi examiné au cours de cette réunion. L'Église d'Etchmiadzin, pour sa part, agissait auprès du tsar. Toute cette agitation était savamment orchestrée mais en réalité, les plaintes des Arméniens ne portaient que sur des faits isolés et leurs revendications - ils demandaient notamment que les biens de l'Église fussent exemptés de l'impôt, que les décisions des instances gouvernementales en matière de propriété foncière fussent appliquées de manière satisfaisante, qu'une commission comprenant des représentants du patriarcat fût créée par la Porte en vue d'enquêter sur les abus dont les Arméniens avaient à se plaindre - concernaient des questions dont le gouvernement s'occupait déjà.

Le patriarche Nercès s'employait également à faire la tournée des ambassadeurs en poste à Istanbul et s'efforçait d'attirer leur attention sur la question arménienne. L'entretien qu'il eut avec l'ambassadeur d'Angleterre, Henry Elliot, mérite une mention particulière. Dans un rapport du 7 décembre 1876, adressé au Foreign Office, l'ambassadeur relatait son entrevue avec le patriarche de la manière suivante [[111]] :

"*J'ai reçu hier la visite du patriarche arménien. Il a formulé l'espoir, au nom de la grande communauté chrétienne qu'il dirige, que la conférence*

[100] *ferait pression sur la Sublime Porte pour qu'elle accorde aux provinces restées paisibles les mêmes privilèges qu'à celles qui s'étaient insurgées contre le gouvernement.*

Je lui ai répondu avec prudence. Je lui ai dit que le but de la conférence était de rétablir le calme dans les provinces insurgées et qu'il était peu probable que les questions d'ordre général, intéressant l'ensemble de l'Empire, y fussent évoquées.

Le patriarche dit alors que ses coreligionnaires étaient surexcités et que s'il fallait une insurrection pour éveiller la sympathie des Etats européens, il ne serait pas difficile d'en provoquer une."

C'est dans ce climat que s'ouvrit, le 23 décembre 1876, la conférence de Tophane chargée d'examiner les problèmes de l'Herzégovine et de la Bulgarie. Le même jour, le sultan promulgua la première Constitution de l'Empire ottoman.

Malgré tous les efforts déployés par le patriarcat et diverses autres instances, la conférence ne s'occupa pas des revendications arméniennes.

La promulgation de la Constitution fut accueillie très favorablement, aussi bien à l'intérieur de l'Empire ottoman qu'à l'extérieur. Tous les non-musulmans se livrèrent à des démonstrations de joie chaleureuses et sincères. Toutefois, l'Église arménienne devait bientôt se rendre compte que la mise en place du régime constitutionnel, loin de jouer en sa faveur, risquait de lui porter tort : en effet, si la situation du pays venait à s'améliorer, il lui faudrait sans aucun doute dire adieu à ses projets d'autonomie. Ses espoirs furent ranimés par la nouvelle guerre russo-turque.

En effet, comme ni la conférence de Tophane, ni les négociations diplomatiques menées après son ajournement n'avaient donné de résultat, la Russie s'était décidée à

[111] FO 424/46, n° 336.

agir seule et, le 24 avril 1877, avait déclaré la guerre à l'Empire ottoman.

Il est intéressant de noter que lorsque lecture fut donnée, au Parlement ottoman, du texte de la déclaration de guerre turque, les députés arméniens applaudirent chaleureusement [112]. Ce fait nous semble fort révélateur de l'attitude de l'Église et de la communauté arméniennes.

Il y a mieux : lorsque le sultan appela ses sujets non musulmans à se mobiliser au service de la patrie, l'Assemblée nationale arménienne décida le 7 décembre 1877, à l'initiative du patriarche, que les Arméniens devaient s'enrôler dans l'armée et participer aux combats [113]. Cependant, après la prise de Plevne par les Russes (10 décembre), l'Assemblée nationale arménienne se réunit à nouveau le 18 décembre et, malgré l'opposition du patriarche, annula la décision prise précédemment [114].

On voit donc que le tsar avait de bonnes raisons pour ne pas aimer Nercès et que ce n'est pas sans motif qu'il allait refuser, quelques années plus tard, de ratifier son accession à la dignité de Catholicos.

[101]

Il ressort clairement de tous les faits que nous avons signalés que les Arméniens ne voulaient pas être placés sous la domination russe et qu'ils étaient même prêts à se battre aux côtés des Ottomans pour faire obstacle à une telle éventualité. Toutefois, lorsqu'il devint évident, après la chute de Plevne, que l'Empire ottoman perdrait la guerre et que la Russie allait s'emparer d'une partie des provinces orientales, le patriarche commença à faire des avances à cette dernière, estimant que si quelque chose pouvait être obtenu, ce serait grâce aux Russes.

Désormais, les événements s'enchaîneront les uns aux autres et la question arménienne prendra progressivement les dimensions d'un problème européen.

Nous verrons dans les pages qui suivent comment on en arriva là. Mais auparavant, il nous faut jeter un regard sur le problème de la population arménienne dans l'Empire ottoman.

4. La population arménienne

A l'époque qui nous occupe, notre planète comptait environ trois millions d'Arméniens. Bien entendu, les Arméniens de l'Empire ottoman ne représentaient qu'une petite partie de ce total. S'il faut en croire les sources arméniennes, des centaines de milliers d 'Arméniens auraient, au lendemain du traité d'Edirne (1829), quitté les provinces orientales de l'Anatolie pour se rendre en Russie. De tels mouvements migratoires n'ont pu qu'entraîner une baisse de la population arménienne dans l'Empire ottoman.

Cependant, passés maîtres dans l'art de l'amplification, les Arméniens allaient présenter au congrès de Berlin des chiffres de population qui n'avaient rien à voir avec la réalité. Il s'agissait pour eux de démontrer que les Arméniens étaient, dans les provinces orientales, plus nombreux que les musulmans, afin d'obtenir la création, dans cette

112 FO 424/51, conf. n° 588.
113 FO 424/63, n° 277.
114 FO 424/63, n° 352.

région, d'une Arménie indépendante. Ces chiffres qui n'avaient aucun rapport ni avec les dénombrements de l'Etat ottoman, ni avec les données dont disposaient les autres puissances n'ont jamais été pris au sérieux, que ce soit au congrès de Berlin ou après celui-ci. Les grandes puissances étaient toutes en mesure de connaître les chiffres réels de la population arménienne grâce à leurs propres canaux d'information.

Il convient de remarquer que les Arméniens eux-mêmes considèrent comme fantaisistes les chiffres présentés par le patriarcat au congrès de Berlin.

Toutefois, lorsqu'il s'agit plus tard d'engager une campagne de propagande contre l'Empire ottoman, les grandes puissances, et en particulier l'Angleterre, n'hésitèrent pas à reprendre à leur compte les statistiques arméniennes, bien qu'elles sussent pertinemment que celles-ci étaient mensongères, et à affirmer que la différence entre ces données et les chiffres réels correspondait à la population massacrée par les Turcs.

Nous nous trouvons là, assurément, en présence d'un problème important et qui ne peut pas être passé sous silence.

Nous donnerons ci-dessous les chiffres de la population arménienne tels qu'ils figurent dans les sources arméniennes, occidentales et ottomanes. Dans

[102] un second temps, nous nous efforcerons de voir quelles conclusions on peut tirer de ces éléments discordants.

a. Les sources arméniennes

Les sources arméniennes reprennent en général les chiffres fournis par le patriarcat. Quant aux auteurs arméniens contemporains, ils se contentent habituellement de recopier les données proposées par d'autres historiens.

D'après Hovannisian, la Turquie comptait, avant 1914, entre 1,5 million et 2 millions d'Arméniens. [115]

Pasdermadjian, pour sa part, écrit qu'il y avait dans le monde en 1914, 4,1 millions d'Arméniens dont 2,1 millions vivaient dans l'Empire ottoman et 1,7 million en Russie. [116]

Jacques de Morgan (que nous rangeons parmi les auteurs arméniens, parce qu'il doit ses chiffres à Tchobanian) évalue le nombre des Arméniens de Turquie, en 1914, à 2 380 000 et propose le chiffre de 4 160 000 en ce qui concerne la population arménienne totale du globe. [117] A la suite des événements de la Première Guerre mondiale, le nombre total des Arméniens aurait, selon lui, considérablement baissé mais serait resté, malgré tout, supérieur à trois millions.

Marcel Léart est l'auteur d'un livre publié en 1913 [118], Voici un nom de consonance française, mais en réalité il s'agit d'un pseudonyme et Marcel Léart est arménien. Nous l'apprenons par une lettre de M.N. Moditchian adressée à Toynbee et datée du 17 février 1916. Cette correspondance eut lieu à l'époque où Toynbee cherchait des documents pour écrire son Livre bleu [119]. Le vrai nom de Marcel Léart est Kribor Zohrab.

Voici les chiffres de la population arménienne qu'il donne dans son livre - en se

115 R. Hovannisian, *op. cit*., p. 37.

116 H. Pasdermadjian, *op. cit*., p. 374.

117 Jacques de Morgan, *op. cit*., p. 297.

118 Marcel Léart, *La Question arménienne à la lumière des documents*, Paris, 1913.

119 FO 96/205.

basant sur ceux fournis par le patriarcat - pour l'année 1882.

Van	400 000	
Bitlis	250 000	
Diyarbakir	150 000	
Erzurum	280 000	
Elaziz	270 000	
Sivas	280 000	
		= 1 630 000
Adana	280 000	
Halep (Antep, Urfa, Kilis, Maras)	100 000	
		= 380 000
Trabzon	120 000	
Bursa	60 000	
Aydin	50 000	
Ankara, Kastamonu, Konya	120 000	
Syrie, Beyrouth, Mossoul, Bagdad et Basra	40 000	
Sandjak d'Izmit	65 000	
		= 455 000
Istanbul et ses environs	135 000	
Edirne	50 000	
Autres localités de Turquie d'Europe	10 000	
		= 195 000
TOTAL GENERAL		**2 660 000**

[103]

Toujours en prenant pour base les statistiques du patriarcat, Marcel Léart donne également, pour l'année 1912, les chiffres de population suivants qui se rapportent aux six provinces de l'Anatolie orientale :

	Total	**Turcs**	**Arméniens**
Erzurum	630 000	240 000	215 000
Van	350 000	47 000	185 000
Bitlis	382 000	40 000	180 000
Harput	450 000	102 000	168 000
Diyarbakir	296 000	45 000	105 000
Sivas	507 000	192 000	165 000
TOTAL	**2 615 000**	**666 000**	**1 018 000**

Nous n'avons pas retrouvé les documents du patriarcat d'où proviennent ces statistiques. Par contre, nous disposons des statistiques fournies par le patriarche à l'ambassadeur d'Angleterre en 1880 et 1881. Pour l'année 1880, le patriarche estimait à 658.500 le nombre total des Arméniens des six provinces orientales. Ultérieurement, le chiffre donné pour Sivas fut rectifié par le patriarcat et le total atteignit 805 745. Si l'on se tourne à présent vers le tableau fourni par Léart, on y trouve, pour l'année 1882, le chiffre de 1.630.000. On a peine à croire que le patriarche, qui avançait en 1880 le chiffre de 805.745 Arméniens pour l'ensemble des provinces orientales, ait pu, deux ans après, proposer un chiffre double du premier, alors que celui-ci paraissait déjà douteux aux Anglais. Nous disposons également, nous l'avons dit, des statistiques du patriarcat pour 1881. Nous les reproduisons intégralement plus bas. Quant aux données de Marcel Léart, il est probable qu'elles ont été fabriquées de toutes pièces en 1913, à l'instigation du patriarcat, dans le but de troubler les esprits.

Léart, ou plutôt Zohrab de son vrai nom, s'est même efforcé de démontrer que les

chiffres du patriarcat étaient trop faibles et il a traduit à cet effet la section sur les "droits d'exemption du service militaire" figurant dans l'annuaire officiel de l'Empire ottoman pour l'année 1298 (1882), p. 413 et 414.

[104]

Voici textuellement :

"*En récapitulant les rendements nets de cet impôt en 1292, 1293 et 1294, on obtient les chiffres suivants : Année 1292 (1876) Lt. 416.720 Année 1293 (1877) Lt. 542.200 Année 1294 (1878) Lt. 542.390 "En tenant compte que pendant les trois années par suite de la circulation du papier monnaie, le rendement de cet impôt a été supérieur au moyen des autres années, nous avons dû admettre pour cette année-ci, comme rendement éventuel, la somme de Lt. 462.870. "Si on évalue la population mâle non musulmane de l'Empire ottoman au minimum de 4 millions, le rendement de cet impôt devrait être au moins le double de ce qu'il produit aujourd'hui.* " [120]

Cette traduction n'a cependant que peu de choses à voir avec le texte original. C'est ainsi, en particulier, que ce dernier ne fait nullement état de la "circulation du papier monnaie" mais note qu'au cours des années 1293 et 1294 la perception des arriérés [de l'impôt] a donné des résultats supérieurs à ceux des autres années, parce que le bruit a couru que le papier monnaie allait être supprimé. Ce n'est pas la seule "erreur de traduction" commise par Léart. Quelques lignes plus loin, il fait dire à l'annuaire officiel : "*Si on évalue la population mâle non musulmane de l'Empire ottoman au minimum de 4 millions, le rendement de cet impôt devrait être au moins le double de ce qu'il produit aujourd'hui*", alors que le texte original écrit : "*Le montant collecté au titre des droits d'exemption du service militaire aurait atteint le chiffre indiqué ci-dessus, si la population mâle non musulmane de l'Empire ottoman, la Roumélie orientale mise à part, avait été au moins de 4 millions*." La traduction de Marcel Léart transforme totalement, on le voit, la signification du texte original. Léart, alias Zohrab, étant originaire d'Istanbul, il est naturellement difficile d'attribuer ce contresens à une mauvaise connaissance du turc.

On retrouve une adultération du même type à la page 10 de son livre. Dans une note au bas de cette page, Léart, renvoyant à Lynch, écrit que les provinces d'Alep, Adana, Trabzon, Erzurum, Van, Bitlis, Diyarbakir, Elaziz et Sivas comptaient au total 1.058.000 Arméniens.

Or, les chiffres donnés par Lynch sont les suivants :

Les six provinces	387 746
Le reste de la Turquie d'Asie	751 500
Turquie d'Europe	186 000
TOTAL	**1 325 246**

Il est à remarquer que, pour l'ensemble de la Turquie d'Asie, Lynch propose un chiffre total de 1.139.246. De tous les auteurs non arméniens, c'est Cuinet qui donne les chiffres de population les plus élevés en ce qui concerne ces mêmes provinces de l'Empire ottoman. Pour Alep, Adana et Trabzon, il arrive à un total de 193.999 Arméniens. Si l'on ajoute ce chiffre à celui de

[105] 387.746 donné par Lynch pour les six provinces orientales, on obtient un total de 581.345. Il s'agit là d'un chiffre qui n'a aucun rapport avec celui fourni par Léart.

120 M. Léart, *op. cit.*, p. 64.

Comme nous n'avons pas réussi à vérifier si les statistiques figurant dans cet ouvrage signé d'un faux nom proviennent effectivement du patriarcat, nous avons préféré ne pas en tenir compte dans ce travail.

Venons-en maintenant aux chiffres fournis par le patriarcat lui-même. Au congrès de Berlin, le patriarche a, selon toute apparence, évalué à 3 millions le nombre total des Arméniens résidant dans l'Empire ottoman [121]. Pour les provinces d'Erzurum, Van, Bitlis, Sivas et Diyarbakir, les chiffres proposés par le patriarcat étaient de 2 millions d'Arméniens, contre 1 million de Turcs [122].

A ces évaluations, on peut opposer les données fournies par Lynch :

"*Un auteur arménien connu pour son relatif sérieux, Vahan Vartabed, a indiqué dans le journal arménien* Djeridei Sharkieh *(numéro daté du 3/15 décembre 1886) que l'ensemble de la population grégorienne de Turquie se montait à 1.263.900 personnes. Nous pouvons admettre que le sultan compte parmi ses sujets un million et demi d'Arméniens.* " [123]

C'est le 24 juin 1880 que le patriarche fit parvenir pour la première fois à l'ambassade d'Angleterre des statistiques sur la situation démographique des provinces orientales de l'Anatolie. [124] Le 10 septembre de la même année, il envoya une autre lettre à l'ambassade dans laquelle il corrigeait les chiffres concernant la province de Sivas. [125] Entre-temps, un membre du patriarcat, Odian Efendi, s'était rendu au ministère des Affaires étrangères britannique, à Londres, et y avait remis à Sir Charles Dilke un mémorandum comprenant lui aussi des données statistiques. [126] Enfin, le 20 octobre 1881, le patriarche adressa une nouvelle série de chiffres à l'ambassadeur. [127]

Nous avons regroupé tous ces chiffres dans un tableau que l'on trouvera plus bas. Avant de les présenter, il nous paraît toutefois intéressant de reproduire ici quelques-unes des remarques faites à leur propos par l'ambassade d'Angleterre. Le 7 septembre 1880, le commandant Trotter écrivait dans un mémorandum préparé à l'intention de l'ambassadeur. [128]

"*Cependant, je me permets d'attirer tout particulièrement l'attention de Votre Excellence sur les divergences entre les résultats des numéros (3), (4) et (5). Ces chiffres ont tous été communiqués à divers moments, de façon directe ou indirecte, par le patriarcat. Quand de tels écarts se manifestent dans les trois estimations d'origine arménienne en ce qui concerne le nombre*

[106] *des Arméniens, il est évident qu'il y a lieu de se méfier encore plus des chiffres relatifs à la population musulmane...*"

Dans cette citation, les chiffres placés entre parenthèses renvoient aux colonnes des tableaux statistiques. Nous reproduirons textuellement ces données lorsque nous étudierons la population des diverses provinces.

La note adressée par le commandant Trotter à son ambassadeur en date du 15 février 1882 nous semble encore plus importante. On y lit notamment les lignes

---

121 H.F.B. Lynch, *op. cit.*, p. 427.
122 FO 424/107, n° 104, annexe 1.
123 H.F.B. Lynch, *op. cit.*, p. 427.
124 FO 424/106, n° 273, annexe 1.
125 FO 424/107, n° 135, annexe 1.
126 FO 424/106, n° 200.
127 FO 424/132, n° 46, annexe 1.
128 FO 424/107, n° 104, annexe 1, p. 2.

suivantes [129] :

"*Lors d'une réunion de l'Assemblée nationale arménienne, à l'automne dernier, Mr. Sdépan Papazian, l'auteur présumé des tableaux statistiques présentés à la conférence de Berlin, s'en prit violemment au patriarche pour avoir communiqué aux Ambassades des tableaux statistiques sans avoir consulté au préalable l'Assemblée nationale, ce qui eut pour conséquence d'attirer l'attention de l'opinion sur les énormes divergences entre les chiffres de Berlin et ceux fournis plus récemment par le patriarcat et de provoquer des remarques sur le caractère douteux de ces deux séries de chiffres. (...)*

Dans la liste de Berlin, par une manipulation visiblement malhonnête des chiffres officiels, le but recherché a été de prouver que, d'après ces chiffres, la population arménienne d'Erzurum et de Van (y compris Erzurum et Hakkari) se montait à 1.150.000 âmes. J'ai démontré par la suite que le nombre réel ne dépassait sans doute pas 450.000. Quant aux chiffres fournis par le Patriarche à l'ambassade en 1880, ils indiquaient une population de 373.500 Arméniens, plus 85.000 Nestoriens."

Il nous semble que ces deux rapports du commandant Trotter, spécialiste des questions démographiques auprès de l'ambassade d'Angleterre, mettent suffisamment en lumière le caractère fantaisiste des chiffres du patriarcat. Il est assurément difficile d'ajouter foi à des statistiques présentant de telles divergences d'une année sur l'autre.

Dans le tableau ci-contre, nous présentons tous les chiffres du patriarcat, ainsi que ceux fournis par Marcel Léart. A l'époque, le but auquel visaient ces statistiques était de prouver qu'il y avait dans les provinces orientales de l'Anatolie plus d'Arméniens que de Turcs. C'est pourquoi elles comportaient également des chiffres concernant la population turque. Dans la liste qui suit, nous n'avons retenu que les données relatives à la population arménienne. Nous donnerons les chiffres concernant les Turcs lorsque nous étudierons la population de chaque province séparément.

b. Les sources orientales

Selon Ludovic de Constenson, la population arménienne s'élevait en 1913 à 3.100.000 personnes dont 1.400.000 vivaient en Turquie et 1.550.000 en Russie [130]. Le vicomte de Coursons indique dans son ouvrage qu'il a repris les chiffres de Cuinet ; nous ne trouvons donc pas nécessaire de reproduire ici ses données. [131]

[107]

La population arménienne (catholiques et protestants inclus) des six provinces, d'après le patriarcat

	1878 (a)	**1880 (b)**	**1880 (c)**	**1881 (d)**	**1882 (e)**	**1912 (f)**
Erzurum	-	215 177	111 000	128 478	280 000	215 000
Van	1.150.000	184 000	-	133 859	400 000	185 000
Bitlis	-	164 508	252 500	130 460	250 000	180 000
Diyarbakir	-	-	88 000	-	150 000	105 000
Elaziz	-	-	155 000	107 059	270 000	168 000
Sivas	-	-	199 245	245 515	280 000	165 000
TOTAL			805 745		2 660 000	1 018 000

(a) D'après les statistiques présentées au congrès de Berlin.
(b) Mémorandum remis à Sir Charles Dilke (FO 424/106/200).

129 FO 424/132, n° 46, annexe 5.

130 Ludovic de Constenson, *Les Réformes en Turquie d'Asie*, Paris, 1913.

131 Vicomte de Coursons, *La Rébellion arménienne. Son origine, son but*, Paris, 1895.

(c) Liste élaborée par le patriarche (FO 424/106/273) avec la rectification relative à Sivas (FO 424/107/135).
(d) Liste élaborée par le patriarche (FO 424/132/46).
(e) et (f) Chiffres de M. Léart. Il est de toute évidence impossible de prendre ces statistiques au sérieux.

Christopher Walker écrit qu'il y avait en Turquie, à la veille de la Première Guerre mondiale, 1,5 million à 2 millions d' Arméniens. [132]

H.F. Tozer, citant Ravenstein, attribue à la Turquie d'Asie, pour l'année 1877, une population de 700.000 Arméniens. [133]

D'après Clair Price, la population arménienne de Turquie se montait, avant la Première Guerre mondiale, à 1,5 million de personnes, et celle de Russie à 1 million. [134]

Alexander Powell avance le chiffre de 3 millions d'Arméniens pour l'ensemble du globe. Il attribue à la Turquie une population arménienne de 1,5 millions d'âmes et à la Russie 1 million. [135]

Lynch s'est penché sur le problème de la population arménienne de manière approfondie. Nous examinerons les chiffres qu'il fournit pour les

[108] provinces d'Anatolie un peu plus loin. Mais voici la répartition globale qu'il propose [136] :

Plateau arménien (provinces russes et turques)	906 984
Caucase et autres régions de la Transcaucasie	450 000
Astrakhan, Bessarabie	75 600
Le reste de la Turquie d'Asie	751 500
Turquie d'Europe	186 000
Azerbaïdjan iranien	28 890
Colonie de Djoulfa et autres parties de l'Iran	14 110
Bulgarie, Roumélie orientale	5 010
Roumanie	8 070
Autriche	1 230
TOTAL	**2 427 394**

Pour la partie du plateau arménien se trouvant en Turquie, Lynch donne le chiffre de 387.746 Arméniens (volume II, p. 409). En additionnant celui-ci aux deux autres nombres qui, dans le tableau ci-dessus, se rapportent au territoire turc, on obtient, pour tout l'Empire ottoman, un total de 1.325.246 Arméniens. Parmi les auteurs occidentaux, c'est incontestablement Vital Cuinet qui a étudié de la façon la plus détaillée la population de l'Empire ottoman. Dans la préface de son grand ouvrage en quatre volumes, il écrit [137] :

"*L'ouvrage que nous présentons aujourd'hui au public (...) est une compilation de notes statistiques recueillies sur les lieux mêmes, dans le cours de différents voyages d'exploration que nous avons effectués durant les douze années qui viennent de s'écouler.*"

132 Christopher Walker, *Armenia. The Survival of a Nation*, Londres, 1980, p. 230.
133 H. F. Tozer, *op. cit*., p. 194, note.
134 Clair Price, *op. cit*., p. 78.
135 Alexander Powell, *op. cit*., p. 114.
136 H. F. B. Lynch, *op. cit*., vol. II, p. 428.
137 Vital Cuinet, *La Turquie d'Asie*, Paris, 1892-1894.

On sait que c'est à la demande et pour le compte de l'Administration de la Dette publique ottomane que Cuinet a entrepris ce travail considérable.

Nous examinerons ultérieurement les chiffres donnés par Cuinet pour les diverses provinces de l'Anatolie orientale. Pour l'ensemble de la Turquie d'Asie, les chiffres globaux qu'il propose sont les suivants :

Musulmans	14 856 118
Arméniens	1 475 011
Chrétiens(autres)	1 285 853
Juifs	123 947
Etrangers et divers	170 822
TOTAL	**17 911 751**

[109]

Le chiffre concernant les Arméniens porte sur les grégoriens, les protestants et les catholiques.

Le "Livre Jaune" français reprend telles quelles les statistiques de Cuinet. C'est dire la créance que les Français accordent à ces chiffres. [138]

Dans l'édition de 1910 de l'*Encyclopaedia Britannica*, la population arménienne du globe est évaluée à 2.900.000 âmes, celle de la Turquie à 1.500.000 (pour la même date, le chiffre donné dans l'édition de 1953 est, s'agissant des Arméniens de Turquie, de 2.500.550 âmes. Dans l'édition de 1910, l'article est écrit par un Anglais, alors que celui de l'édition de 1953 est l'œuvre d'un Arménien)

c. Sources ottomanes

Certains prétendent qu'il n'y a jamais eu dans l'Empire ottoman de recensement dans le sens moderne du terme et que les chiffres donnés par la Sublime Porte sont tous faux ou inventés de toutes pièces.

En réalité, il n'en est rien. Lorsque le nouvel ambassadeur des Etats-Unis fut reçu par Abdulhamid II en 1886, il lui parla du dernier recensement américain et de l'utilité de cette opération. Fort intéressé par les propos de l'ambassadeur, le sultan lui demanda s'il aiderait éventuellement le gouvernement ottoman à introduire une telle institution en Turquie. Le représentant américain ayant répondu par l'affirmative, les autorités turques ne tardèrent pas à prendre les mesures nécessaires pour mettre sur pied un système de recensement moderne.

Le professeur Kemal Karpat a traité en détail de cette question dans un remarquable article consacré aux recensements ottomans. [139] Les résultats de ce premier dénombrement de type moderne ont été publiés en 1893. Au cours des opérations, tous les sujets de l'Empire reçurent un certificat d'état civil. Ce document ayant été rendu obligatoire à partir de cette date, on admet en général que le recensement a été pris au sérieux par la population et effectué de manière satisfaisante. Cependant, la méthode employée pour ce recensement ne fut pas la même que celle en vigueur aujourd'hui. Au lieu de contraindre tous les habitants à rester chez eux pendant que les agents recenseurs allaient de maison en maison, les autorités utilisèrent une

138 Documents diplomatiques. *Affaires arméniennes. Projet de réforme dans l'Empire ottoman*, 1893-1897, p. 2-8.

139 Kemal Karpat, "Ottoman Population Records and the Census of 1881/1882-1893", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 9 (1978), p. 237-274.

méthode qui consistait à interroger les chefs de famille et à remplir une fiche par personne vivant au foyer. Ces fiches étaient remplies en présence du maire.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que le premier président de la Direction générale des statistiques créée en 1892 fut un Juif nommé Fethi Franco. C'est lui qui publia les résultats du recensement. Il fut remplacé en 1897 par un Arménien, Migirditch Chinabian, qui resta à la tête de cet organisme jusqu'en 1903. A partir de cette date, et jusqu'en 1908, la Direction générale des statistiques fut dirigée par un Américain, Mr. Robert.

[110]

Après que le recensement eut été effectué, les autorités créèrent dans chaque arrondissement (*kaza*) une Direction de l'état civil qui fut chargée d'enregistrer les naissances et les décès. De la sorte, il fut désormais possible de connaître les fluctuations démographiques.

D'après les statistiques élaborées par les autorités ottomanes, et citées par le professeur Kemal Karpat, la population de la Turquie se répartissait comme suit [[140]] :

-	**1893**	**1905**	**1914**
Musulmans	12 587 137	15 508 753	15 044 846
Grecs orthodoxes	2 332 191	2 823 063	1 729 738
Arméniens grégoriens	1 001 465	1 031 708	1 161 169
Arméniens catholiques	-	89 040	67 838
Protestants	36 268	52 485	65 844
Grecs catholiques	-	29 749	62 468
Juifs	184 106	253 435	187 073
Latins	18 240	20 496	24 845
Syriaques	-	36 985	54 750
Assyriens	-	-	4 133
Chaldéens	-	2 371	13 211
Jacobites	-	1 024	6 932
Maronites	-	28 738	47 406
Samaritains	-	262	164
Nestoriens	-	-	8 091
Yezidis	-	2 927	6 957
Tziganes	3 153	16 470	11 169
Druzes	-	-	7385
Kazakhs	-	1792	1006
Bulgares	817 835	761 530	14 908
Serbes	-	-	1
Valaques	-	26 042	82
Etrangers	235 983	197 760	-
Catholiques	149 786	-	-
Monophysites	32 598	-	-
TOTAL	**17 388 562**	**20 884 630**	**18 520 016**

[111]

Le nombre des catholiques dont nous disposons pour l'année 1893 inclut, selon toute apparence, aussi bien les catholiques grecs que les catholiques arméniens. On peut admettre d'autre part que tous les protestants étaient arméniens. Dans ces conditions, la

[140] Nous reprenons les chiffres publiés par K. Karpat, *op. cit*.

population arménienne de l'Empire ottoman atteignait donc au total :

en 1893 : 1.157.519 personnes (nous avons considéré qu'il y avait parmi les catholiques 30.000 Grecs)
en 1905 : 1.173.233
en 1914 : 1.294.851

Reprenons les différents chiffres fournis par les trois types de sources que nous avons passées en revue. Le tableau ci-dessous indique le nombre total des Arméniens de Turquie proposé par chacune des sources dont nous disposons :

Le Patriarcat	1 780 000 - 3 000 000
Jacques de Morgan	2 380 000
Pasdermadjian	2 100 000
Hovannisian	1 500 000 - 2 000 000
Vahan Vartabed	1 263 000
Ludovic de Constenson	1 400 000
Walker	1 500 000 - 2 000 000
Ravenstein	760 000 (Turquie d'Asie)
Clair Price	1 500 000
A. Powell	1 500 000
Lynch	1 325 000
Cuinet	1 475 000 (Turquie d'Asie)
Encyclopaedia Britannica	1 500 000
Statistiques officielles ottomanes	1 160 000 - 1 300 000

Au congrès de Berlin, le patriarcat avait avancé le chiffre de 3 millions d'Arméniens. Il est significatif qu'il soit, par la suite, revenu sur cette évaluation pour proposer le chiffre de 1.780.000. Pensant que l'Arménie allait obtenir son indépendance, le patriarche avait commencé par tenir des propos irréfléchis. Mais les choses ne s'étant pas déroulées comme prévu, il s'était ravisé, de crainte sans doute que les autorités ottomanes ne tirent argument des statistiques présentées à Berlin pour augmenter les impôts, et avait opté pour un chiffre inférieur à 2 millions. Nous allons voir plus loin que les chiffres donnés par le patriarche pour les six provinces orientales de l'Anatolie sont aussi très exagérés. Au demeurant, il convient de remarquer que les documents du patriarcat, sur lesquels ces statistiques étaient prétendument basées, n'ont jamais été rendus publics. Par ailleurs, il est évident que ni les Arméniens catholiques, ni les Arméniens protestants ne pouvaient figurer sur les registres de l'Église grégorienne.

[112]

Dans ces conditions, nous sommes assurément en droit de ne pas tenir compte des données fournies par les auteurs arméniens, presque toujours calquées sur celles du patriarcat. De même, nous devons écarter un auteur tel que Walker, porte-parole manifeste des intérêts arméniens. Notons que le chiffre donné par Vahan Vartabed - qui appartenait, rappelons-le, au patriarcat - suffit à démontrer le peu de sérieux des évaluations fournies par l'Église grégorienne.

Les estimations des auteurs occidentaux se situent généralement entre 1,3 million et 1,5 million. Toutefois, Cuinet, et dans une certaine mesure Lynch, sont les seuls à avoir entrepris des recherches un tant soit peu sérieuses sur la question. Si l'on ajoute au chiffre de Cuinet la population arménienne d'Istanbul dont Cuinet n'a pas tenu compte dans son ouvrage, on arrive, pour tout l'Empire ottoman, à un total d'environ 1,5 million d'Arméniens.

A la même date, c'est-à-dire en 1896, les statistiques ottomanes donnent le chiffre

de 1.160.000. Mais comme à cette époque les habitants n'étaient pas tenus de rester chez eux pendant que les agents du recensement allaient de maison en maison pour procéder au dénombrement de la population, on peut évaluer à environ 150.000 le nombre d'Arméniens ne s'étant pas fait recenser afin d'échapper à l'impôt. Si l'on ajoute ce chiffre au résultat des statistiques officielles, on obtient, pour l'année 1896, un total de 1,3 million d'Arméniens.

Les recherches de Cuinet s'appuient sur les données fournies par les églises locales. Celles-ci ont toujours tendance à exagérer et nous sommes en droit de penser que ces exagérations se sont reflétées en partie dans les calculs de Cuinet. Au reste, il convient de noter que les statistiques de Cuinet sont antérieures aux révoltes de 1894-1896. Les auteurs arméniens sont unanimes à reconnaître que des centaines de milliers d'Arméniens ont quitté l'Empire ottoman à la suite de ces révoltes.

Dans ces conditions, il nous paraît raisonnabled'admettre que la population arménienne de l'Empire ottoman se montait, en 1896, à environ 1,3 million d'âmes.

Ceci dit, ce qui importe le plus, dans le contexte de la "question arménienne", ce n'est pas tant le nombre total des Arméniens de l'Empire ottoman mais celui des habitants des provinces orientales de l'Anatolie, car c'est dans cette région qu'était envisagée la création d'une Arménie indépendante.

Au congrès de Berlin, les Arméniens avaient défini de la manière suivante les frontières de la région qu'ils entendaient administrer eux-mêmes : à l'est, les frontières russe et iranienne ; à l'ouest, une ligne allant de Tirebolu, un bourg du littoral pontique, jusqu'au confluent du Kizil Cubuk et de l'Euphrate ; au sud enfin, une ligne allant de l'Euphrate à la rivière Bitlis et du lac de Van à la frontière iranienne. [141]

Tirebolu était à l'époque le chef-lieu des districts (*kaza*) de la province de Trabzon. Quant aux "six provinces" dans lesquelles il avait été décidé, au congrès de Berlin, d'introduire des réformes en faveur des Arméniens,

[113] il s'agissait des *vilayet* d'Erzurum, de Van, de Bitlis, de Diyarbakir, de Mamuretelaziz (Elaziz) et de Sivas. Dans le découpage administratif actuel, la zone couverte par ce groupe de provinces englobe les départements d'Erzurum, Erzincan, Agri, Van, Hakkari, Bingöl, Sivas, Amasya et Tokat, ainsi que la région de Sebin Karahisar au sud de Giresun.

Dans ses statistiques, le patriarcat prenait en compte non pas le nombre d'Arméniens, mais celui des chrétiens et le comparait non pas au nombre des musulmans, comme c'eût été logique, mais à celui des Turcs. En outre, il ne respectait pas le tracé des frontières provinciales et, dans certains cas, son découpage administratif passait à travers de simples communes (nahiye). Son but était d'induire les puissances occidentales en erreur, mais ses efforts s'avérèrent inutiles, non pas tant en raison de l'inexactitude de ses statistiques qu'à cause de la politique suivie par les grandes puissances.

Cependant, dans la mesure où les chiffres avancés par le patriarcat continuent, de nos jours encore, à être utilisés, il nous paraît important de les soumettre à un examen attentif.

Commençons par lire la lettre envoyée le 24 juin 1880 par le patriarche Nercès à l'ambassadeur d' Angleterre [142] :

"*Constantinople, le 24 juin 1880*

141 H. F. B. Lynch, *op. cit.*, vol. II, p. 408.

142 FO 424/106, n° 273.

Monsieur l'Ambassadeur,

Au moment où la question des réformes concernant l'Arménie, objet du troisième point de la note collective remise à la Sublime Porte, est en discussion, j'ai pensé que votre Excellence serait satisfaite d'avoir entre les mains des documents statistiques sérieux. Le dénombrement de la population a été fait jusqu'ici d'après le nombre des maisons ; ce mode est absolument erroné, les habitants de chaque maison n'étant en aucune façon identique selon qu'il s'agit des maisons occupées par des Chrétiens ou par des Musulmans. A raison des exigences des mœurs musulmans, des ménages différents ne peuvent vivre sous le même toit ; dans les mœurs Arméniennes, au contraire, les enfants et les frères, après comme avant leur mariage, continuent à vivre en commun ; il en résulte que tandis qu'on doit compter trois à huit habitants au plus par maison Musulmane, on en peut compter douze à soixante par maison Arménienne.

Un dénombrement individuel peut seul fournir des indications exactes. Le tableau ci-inclus, qui ne comprend que les recensements des six provinces Arméniennes proprement dites (les Arméniens sont encore au nombre d'un million dans le reste de la Turquie d'Asie), a été dressé avec la préoccupation de rester au-dessous plutôt qu'au-delà de la réalité en ce qui concerne les chiffres de la population Chrétienne ; il permettra à votre Excellence de se rendre compte de la situation vraie et de la proportion des éléments divers qu'il s'agit de sauvegarder.

[114]

En admettant que l'on puisse, ce qui n'est pas juste en fait, considérer tous les nomades comme Musulmans, la population Chrétienne est encore de beaucoup la plus importante ; quant à la population Musulmane proprement dite elle n'en représente pas même le tiers.

Je crois inutile d'appeler l'attention de votre Excellence sur les considérations que provoque l'examen de ces éléments statistiques ; je sais combien votre Excellence est déjà disposée en faveur de la cause des Arméniens, qui est celle de l'humanité et de la justice.

Je prie votre Excellence d'agréer, avec mes remerciements pour le passé, et pour l'avenir, l'assurance (...)

(Signé) PATRIARCHE NERCES"

Cette lettre dans laquelle le patriarche fait de surprenantes révélations sur les us et coutumes des Turcs et des Arméniens, allant jusqu'à faire cohabiter soixante de ses coreligionnaires sous un même toit, constitue un document on ne peut plus significatif. Mais plus significative encore est la réponse donnée par le patriarche en date du 10 septembre 1880, à une lettre de l'ambassadeur qui attirait son attention sur des anomalies dans les chiffres de population relatifs à la province de Sivas [143] :

"Je m'empresse de répondre aux justes observations de votre honorable lettre en date du 6 courant, relativement au tableau de la population mixte du *vilayet* de Sivas que j'avais l'honneur de présenter à votre Excellence.

En dressant ce tableau, Excellence, je n'avais en vue que la partie Arménienne proprement dite de ce *vilayet*, comme Sivas, Divrik et ses adjacents ; j'ai omis, par conséquent, tous les *sandjak* du sud-est, qui ne font pas partie de l'Arménie, comme par exemple, Tokat (Gomana arménien), Darende, Gürün, Tonus, Aziziye ; ce dernier est tout récemment ajouté au *vilayet* de Sivas."

L'ambassadeur avait fait examiner cette réponse par sa chancellerie et le lieutenant

143 FO 424/107, n° 135, annexe 1.

colonel C.W. Wilson avait préparé à son intention un mémorandum où l'on pouvait lire notamment [144] :

"La lettre du patriarche au sujet de la province de Sivas et de sa population chrétienne témoigne de nombreuses lacunes en ce qui concerne la connaissance des réalités locales. C'est ainsi, par exemple, que Darende, Gürün, Tonus et Aziziye sont présentés comme des *sandjak*, alors que l'une de ces circonscriptions n'est qu'une simple commune (*nahiye*) et les trois autres des arrondissements (*kaza*). En outre, le patriarche indique qu'Aziziye n'a été incorporé que récemment à Sivas, ce qui est loin d'être vrai."

Nous avons cité ces documents pour montrer quelles étaient les méthodes utilisées par le patriarcat. A présent, nous allons examiner les données disponibles concernant la répartition de la population dans chacune des "six provinces" de l'Anatolie orientale.

[115]

d. La province d'Erzurum

Lynch écrit que la population totale d'Erzurum se montait, en 1827, à 130.000 personnes, dont 19 000 à 24.000 Arméniens. Après l'occupation russe de 1829, lorsque l'armée du tsar se retira de la région, les Arméniens émigrèrent en masse. En 1835, toujours selon Lynch, Erzurum ne comptait plus que 15.000 habitants et on n'y recensait que 120 familles arméniennes. Lorsque Lynch visita Erzurum (après 1896), c'était une ville de 40.000 habitants, dont 10.500 Arméniens. [145]

Les chiffres ci-dessus ne se rapportent bien entendu qu'au chef-lieu de la province. Pour l'ensemble de la province, Lynch donne le chiffre de 544.502 personnes, dont 106.768 Arméniens.

Dans le tableau annexé à sa lettre du 24 juin 1880, lettre que nous avons déjà mentionnée ci-dessus, le patriarche arménien attribuait à la province d'Erzurum une population de 270.000 âmes, la part des Arméniens dans ce total étant 111 000. En 1881, il porta le chiffre des Arméniens à 128.478. A la même époque, le chiffre donné en Angleterre était de 215.177.

D'après Cuinet, la province d'Erzurum comptait 134.967 Arméniens sur une population totale de 645.702 personnes.

En 1890, les autorités ottomanes estimaient pour leur part la population de la province à 555.159 âmes dont 113.488 de non musulmans. Le consul d'Angleterre C. Lloyd considérait ces chiffres comme acceptables. [146] En dehors des Arméniens, il y avait aussi à Erzurum des Grecs orthodoxes, ainsi qu'un nombre limité de membres d'autres minorités chrétiennes. D'après les autorités ottomanes, cette composante de la population comptait 3356 âmes, tandis que Cuinet l'évaluait à 3725 âmes et le patriarche à 5000. Si nous admettons le chiffre moyen de 4000, nous pouvons en déduire que, selon les estimations ottomanes, la population arménienne d'Erzurum se montait à 109.488 personnes.

En 1895, les Ottomans firent procéder à une nouvelle estimation par la commission de contrôle envoyée dans la région afin d'y examiner la question des réformes. D'après cette estimation, dont les résultats sont consignés dans le document anglais que nous avons déjà cité, la population totale de la province se montait à cette époque à 669.717 personnes et le nombre de non musulmans était de 123.935. Si, comme nous l'avons fait précédemment, nous soustrayons 4 000 de ce chiffre, nous pouvons admettre que la

144 FO 424.

145 H. F. B. Lynch, *op. cit.*, vol II, p. 206.

146 *Turkey*, n° 8 (1896), n° 109.

population proprement arménienne se montait à 119.935. Dans les documents anglais, nous trouvons aussi des estimations faites par le commandant Henry Trotter. [147] Toutefois, celles-ci donnent des résultats cumulatifs pour les provinces d'Erzurum, Van et Bitlis (à l'exception de la circonscription de Siirt). Nous examinerons donc ces chiffres après avoir présenté les données dont nous disposons pour les deux autres provinces qu'ils concernent également.

[116]

Le tableau ci-dessous regroupe les diverses évaluations relatives à la province d'Erzurum faites entre 1880 et 1893 (les totaux ne comprennent pas que les Turcs et les Arméniens ; y figurent aussi les autres composantes de la population) :

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	351 990	215 177	582 879	1880 (Angleterre)
Le patriarche	160 000	111 000	270 000	1880
Le patriarche	196 269	128 478	337 767	1881
Les autorités ottomanes	441 671	109 488	555 159	1890
Recensement de 1893	444 548	109 838	559 065	Début des années 1890
Cuinet	500 782	134 967	645 702	1892
Les autorités ottomanes	545 782	121 935	669 717	1895
Lynch	428 295	106 768	544 502	Après 1896

e. Province de Van

Lynch, qui a visité cette province après 1896, lui attribue une population totale de 197.873 âmes, dont 75.644 Arméniens. [148]

Le chiffre donné par le patriarche en 1880 comprend aussi la population de la province de Bitlis. En 1881, le patriarche évaluait la population arménienne de Van à 133.859 personnes. Vers la même époque, le chiffre donné en Angleterre était de 184.000.

D'après Cuinet, sur un total de 430.000 habitants, il y avait dans la province de Van 241.000 musulmans et 79.998 Arméniens. L'estimation ottomane de 1890 fait état de 282.582 musulmans et 135.912 non musulmans. Comme il y avait dans cette province environ 80.000 Nestoriens, la part des Arméniens peut être estimée à 55.912 personnes. Le consul d'Angleterre Lloyd évaluait pour sa part la population de cette province à 115.000 musulmans et 155.988 non musulmans. Si l'on soustrait de ce total les 80.000 Nestoriens, il reste 75.988 Arméniens.

D'après le recensement ottoman de 1893, la population totale de la province se montait à 119.860 personnes, dont 59.412 musulmans et 60.448 Arméniens. Les Nestoriens, eux, semblent avoir été oubliés.

[117]

147 FO 424/107, n° 104, annexe 3.

148 H. F. B. Lynch, *op. cit.*, vol. II, p. 412.

L'estimation ottomane de 1895 fait état de 207.028 musulmans et 101.204 non musulmans. Si on soustrait de ce dernier chiffre celui des Nestoriens, il reste 12.204 Arméniens. Il y a tout lieu de penser que les Nestoriens ont été confondus, dans cette estimation, avec les musulmans. C'est la raison pour laquelle il nous semble préférable de ne pas inclure ces chiffres dans notre tableau.

Les données relatives à la province de Van peuvent être résumées comme suit :

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	120 000	184 000	384 363	1880 (Angleterre)
Le patriarche	113 586	133 859	337 611	1881
Les autorités ottomanes	282 582	55 912	418 494	1890
Le Consul Lloyd	115 000	75 988	270 988	1890
Cuinet	241 000	79 998	430 000	1892
Recensement de 1893	59 412	60 448	119 860	début des années 1890
Lynch	52 229	75 644	127 873	Après 1896

f. Province de Bitlis

Lynch écrit que la population de Bitlis se montait, en 1814, à 12.000 personnes dont la moitié étaient des Arméniens. Selon le même auteur, la province comptait en 1838, 15.000 à 18.000 habitants dont un tiers d'Arméniens, et vingt ans plus tard, en 1868, 4000 familles dont 1500 étaient chrétiennes. Lorsqu'il visita lui-même la région, la population de la province se partageait en 27.673 musulmans, 16.089 Arméniens et 342 Assyriens. [149]

Le chiffre donné par le patriarche en 1880 regroupe la population de Van et celle de Bitlis. En 1881, par contre, le patriarcat attribue à la province de Bitlis une population de 130.460 Arméniens. Vers la même époque, le chiffre donné en Angleterre est de 164.508. D'après le patriarche, les Arméniens étaient les seuls non musulmans de cette province. Mais en réalité, il y avait à Bitlis environ 10.000 non musulmans appartenant à d'autres communautés. Si nous soustrayons ces 10.000 personnes des estimations ottomanes de 1890 et de 1895, ainsi que du chiffre proposé par le consul Lloyd en 1890, nous parvenons aux évaluations suivantes :

[118]

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	88 388	164 508	253 226	1880 (Angleterre)
Le patriarche	21 121	130 460	151 581	1881
Les autorités ottomanes	167 054	99 944	276 998	1890
Le Consul Lloyd	166 794	111 082	287 876	1890
Cuinet	254 000	131 390	398 625	1892
Recensement de 1893	167 054	102 856	276 998	vers 1890
Les autorités ottomanes	352 713	116 874	479 587	1895
Lynch	145 454	97 184	242 980	vers 1896

Le *sandjak* de Siirt, qui dépendait autrefois de la province de Diyarbakir, avait été

149 H. F. B. Lynch, *op. cit.*, vol II, p. 151.

rattaché en 1880 à Bitlis. Les chiffres concernant cette circonscription ne sont cependant pas inclus dans les évaluations du patriarche.

Dans son mémorandum, le commandant Trotter a pour sa part jugé utile, afin de faciliter les comparaisons, de rattacher Siirt à Diyarbakir. Les chiffres qu'il propose pour Siirt sont les suivants :

Musulmans	47 098
Chrétiens	23 678
(Arméniens	22 450)
TOTAL	70 776

Si nous déduisons ces chiffres des données dont nous disposons pour Bitlis et que nous les ajoutons aux chiffres de Diyarbakir, les totaux généraux resteront inchangés, mais les comparaisons seront rendues plus aisées.

Cette déduction faite, le tableau de Bitlis se présente comme suit. Il est à remarquer que les nombres proposés par le patriarche et par Lynch ont été reproduits tels quels, car ils ne tiennent pas compte de Siirt.

Nous avons indiqué plus haut que le patriarche avait founi en 1880, pour Van et pour Bitlis, des chiffres cumulés. Nous pouvons maintenant regrouper les diverses données dont nous disposons pour ces deux provinces et dresser une liste cumulative incluant les totaux du patriarcat pour 1880.

[119]

Evaluation faite par	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	88 388	164 508	253 226	1880 (Angleterre)
Le patriarche	21 121	130 460	151 581	1881
Les autorités ottomanes	119 956	77 494	206 222	1890
Lloyd	119 696	88 632	217 100	1890
Cuinet	206 902	108 940	327 849	1892
Recensement de 1893	119 956	80 406	206 222	vers 1890
Les autorités ottomanes	305 615	94 424	408 811	1895
Lynch	145 454	97 184	242 980	vers 1896

Population cumulée des provinces de Van et Bitlis

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarcat	208 388	348 508	537 589	1880 (Angleterre)
Le patriarche	151 500	252 500	489 000	1880
Le patriarche	134 407	264 319	489 000	1881
Les autorités ottomanes	402 538	133 406	624 716	1890
Lloyd	234 696	164 620	488 088	1890
Cuinet	447 902	168 938	757 849	1892
Recensement de 1893	239 816	140 854	386 530	vers 1890
Les autorités ottomanes	-	-	-	1895
Lynch	197 683	172 828	370 853	vers 1896

[120]

Nous disposons également des chiffres cumulés relatifs aux provinces d'Erzurum, Van et Bitlis (à l'exception de Siirt) établis par le commandant Trotter. Si nous additionnons toutes nos données concernant ces trois provinces et que nous reprenons celles du commandant Trotter, nous pouvons dresser le tableau suivant :

Population cumulée des provinces d'Erzurum, Van et Bitlis (à l'exception de Siirt)

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le Consul Taylor	724 700	290 500	1 130 400	1869 (a)
Le projet de Berlin	528 000	1 150 000	1 700 000	1878 (b)
Le patriarcat	560 378	563 685	1 120 468	1880 (c)
Le patriarcat	280 000	363 500	758 000	1880 (d)
Le patriarcat	330 676	392 797	826 959	1881 (e)
Vahan Vartabed	-	440 500	-	1879 (e)
Les autorités ottomanes	844 209	242 894	1 179 875	1890
Lloyd	676 367	274 108	1 043 247	1890
Cuinet	948 684	323 905	1 403 551	1892
Recensement de 1893	734 364	250 692	945 585	vers 1890
Les autorités ottomanes	-	-	-	vers 1895
Lynch	626 178	279 596	915 355	vers 1896

Il convient de donner quelques explications au sujet des nombres fournis par les Anglais :

(a) Taylor a été consul d'Angleterre à Erzurum et Diyarbakir. Les statistiques qu'il a établies figurent dans le *Livre Bleu* britannique, *Turkey*, n° 15 (1877).

(b) Ces chiffres sont ceux présentés par le patriarche au congrès de Berlin.

(c) Il s'agit des chiffres remis en juin 1880 à Sir Charles Dilke.

(d) Ces chiffres sont ceux que nous avons déjà donnés dans les pages qui précèdent. Ils ont été empruntés aux tableaux statistiques présentés par le patriarche à l'Ambassadeur d'Angleterre en 1880 et 1881. Le commandant Trotter a déduit des résultats concernant Erzurum, les Alevi et les Pocha.

[121]

(e) Ces chiffres ont été remis au commandant Trotter par le représentant du patriarcat, Vahan Vartabed.

Les différences entre les quatre séries de chiffres fournies par le patriarcat sont tout aussi éloquentes que les différences qui existent entre ces données d'origine ecclésiastique et les autres estimations dont nous disposons. Les numéros (3), (4) et (5) mentionnés dans la lettre du commandant Trotter à l'ambassadeur d'Angleterre que nous avons citée plus haut se réfèrent aux trois premières estimations du patriarcat.

g. Province de Diyarbakir

Pour pouvoir comparer les chiffres du commandant Trotter à ceux du patriarche, nous avons, dans le tableau qui suit, soustrait les données relatives à Siirt des totaux de la province de Bitlis pour les ajouter à ceux de Diyarbakir. Sont concernés par ces additions les chiffres de Cuinet et du consul Lloyd, ainsi que les estimations ottomanes de 1890 et 1895 et le recensement de 1893. Nos autres sources incluent déjà, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, les chiffres de Siirt. Lynch ne donne pas la population de la province de Diyarbakir. Cette province est également absente de la liste établie par le patriarcat en 1881 ainsi que du tableau directement présenté au Foreign Office en 1880 :

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	145 000	88 800	293 800	1880

Les autorités ottomanes	328 000	76 958	416 082	1880
Les autorités ottomanes	287 672	79 320	383 220	1890
Lloyd	351 682	90 034	541 580	1890
Cuinet	384 742	101 579	542 238	1892
Recensement de 1893	336 689	83 047	438 740	vers 1890
Les autorités ottomanes	425 351	86 202	532 781	1895

[122]

h. Province de Mamuretelaziz (Elaziz)

Les chiffres dont nous disposons sont les suivants :

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	125 000	158 000	300 000	1880
Le patriarche	172 584	107 059	280 163	1881
Les autorités ottomanes	300 194	74 158	374 352	1890
Lloyd	205 353	81 155	286 508	1890
Cuinet	505 446	69 718	575 314	1892
Recensement de 1893	300 188	79 974	381 346	vers 1890
Les autorités ottomanes	494 881	84 422	579 303	1895
Lynch	182 000	93 000	276 756	vers 1896

i. Province de Sivas

Le tableau qui suit regroupe les données dont nous disposons pour cette province :

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	388 218	199 245	605 063	1880
Le patriarche	694 425	243 515	945 081	1881
Les autorités ottomanes	735 489	116 712	892 201	1890
Cuinet	859 514	170 433	1 086 015	1892
Recensement de 1893	766 558	118 191	926 671	vers 1890
	801 630	131 361	971 981	1895

Ce sont là les six provinces revendiquées par les Arméniens. Mais pour une raison qui nous échappe, le patriarche a aussi inclus dans la liste présentée en 1880 à l'Ambassadeur d'Angleterre la province d'Alep. C'est pourquoi il nous paraît utile de donner ci-contre les chiffres dont nous disposons pour cette province :

[123]

Evaluation faite par :	Musulmans	Arméniens	Total	Année
Le patriarche	135 000	90 000	342 500	1880
Cuinet	792 449	37 999	995 758	1892
Recensement de 1893	684 599	61 489	787 714	vers 1890

Le tableau qui suit résume les données relatives à la population arménienne des "six provinces". En ce qui concerne les estimations du patriarche et celles des autorités

ottomanes, nous avons retenu les chiffres les plus élevés. Pour les estimations provenant d'autres sources, nous donnons à la fois les chiffres les plus élevés et les plus bas.

-	Le patriarche	Estimations ottomanes	Autres sources (max.)	Autres sources (min.)
Erzurum	215 177	121 935	134 967 (Cuinet)	106 768 (Lynch)
Van et Bitlis	348 500	140 854	168 938 (Cuinet)	164 620 (Lloyd)
Diyarbakir	88 800	86 202	101 579 (Cuinet)	90 034 (Lloyd)
Elaziz	158 000	84 422	93 000 (Lynch)	69 718 (Cuinet)
Sivas	243 515	131 361	170 433 (Cuinet)	170 433 (Cuinet)
TOTAL	1 053 992	564 774	668 917	601 573

La moyenne des totaux des deux dernières colonnes recensant les maxima et les minima proposés par Cuinet, Lloyd et Lynch est de 635 245.

Compte tenu de ce que nous avons dit plus haut à propos des chiffres fournis par le patriarcat, nous pouvons admettre que la population arménienne des six provinces se situait en 1895-1896, entre 565.000 et 635.000 âmes.

Nous avons vu précédemment que l'ensemble de la population arménienne de Turquie se montait, à cette époque, à environ 1.3 million de personnes. Mis à part les effectifs des "six provinces", on peut donc dire que l'Empire ottoman comptait encore entre 665.000 et 735.000 Arméniens.

Si cette population arménienne de 1.3 million d'âmes avait connu jusqu'en 1914 un rythme de développement normal, elle aurait naturellement atteint un niveau plus élevé qu'en 1896. Cependant, tous les auteurs arméniens

[124] sont unanimes à reconnaître que les révoltes de 1895-1896 ont ouvert la voie à un puissant courant d'émigration, phénomène qui ne fit que s'accentuer après les guerres balkaniques. En outre, les pertes territoriales subies par la Turquie entre 1896 et 1914 se sont elles aussi traduites, bien entendu, par des pertes de population, de telle sorte qu'en 1914 la population arménienne de Turquie allait continuer à se situer aux alentours de 1,3 million d'âmes.

Voici, d'après les statistiques officielles de l'Empire ottoman, la liste des provinces (*vilayet*) et des districts (*sandjak*) non rattachés à des provinces ayant, en 1914, une population arménienne de plus de 1 000 âmes :

Province d'Istanbul	84 093
Province d'Edirne	19 888
Province d 'Adana	57 686
Province d'Aydin	20 766
Province d 'Alep	49 486
Province d'Ankara	53 957
Province de Beyrouth	5 288
Province de Bitlis	119 132
Province de Bursa	61 191
Province de Kastamonu	8 959
Province de Diyarbakir	73 226

Province d'Erzurum	136 618
Province de Konya	13 225
Province de Mamuretelaziz	87 864
Province de Sivas	151 674
Province de Syrie	2 533
Province de Trabzon	40 237
Province de Van	67 792
District de Bolu	2 972
District de Canik	28 576
District d'Eskisehir	8 807
District d'Izmit	57 789
District de Jérusalem	3 043
District de Kayseri	52 192
District de Kalei Sultaniye	2 541
District de Kara Hisari Sahip	7 448
District de Karasi	8 704
District de Kütahya	4 548
District de Maras	38 433
District de Nigde	5 705
District d'Urfa	18 370

Les districts suivants comptaient moins de 1000 Arméniens : Antalya (630), Içili (341), Mentese (12), Catalca (842) et Zor (283). Si on ajoute ces chiffres à ceux de la liste ci-dessus, on obtient une population arménienne de

[125] 1.294.851, ce qui correspondait à 6,9% de la population totale du pays évaluée, à la même époque, à 18.520.016 âmes.

5.La guerre russo-turque de 1877-1878 et le Congrès de Berlin

Cette guerre qui débuta le 24 avril 1877 fut la plus courte des guerres ayant opposé les Ottomans à la Russie. Ce fut aussi celle qui se termina de la façon la plus désastreuse. L'année 1293 de l'Hégire, qui correspond à l'année 1877 de l'ère chrétienne, est considérée comme un des moments les plus sombres de l'histoire ottomane. Le "désastre de quatre-vingt-treize" est, aujourd'hui encore, très présent dans la mémoire collective du peuple turc.

Dès la déclaration de la guerre, les forces russes commandées par Loris Melikoff, un général d'origine arménienne, passèrent à l'attaque sur le front oriental. Le 30 avril, avant même que le commandant ottoman sur ce front, Ahmet Muhtar Pacha, ait eu le temps de prendre ses dispositions, Beyazit fut occupée par les Russes. Le 17 mai, ce fut au tour d'Ardahan de tomber.

C'est le 21 juin que les forces russes, qui n'avaient jusque là cessé de progresser, rencontrèrent pour la première fois l'armée commandée par Ahmet Muhtar Pacha. Vaincues, elles durent battre en retraite. Ahmet Muhtar Pacha sortit également victorieux des combats qui se déroulèrent à Zivin. Le 24 août, après un court répit, les forces ottomanes attaquèrent les Russes qui se préparaient à couper la route de Kars à Erzurum et remportèrent la victoire de Gedikler, contraignant l'armée du tsar à reculer. La bataille de Yahniler, qui débuta le 2 octobre par une contre-offensive russe et qui dura trois jours, se solda elle aussi par une victoire turque. Mais le 15 novembre les Russes passèrent de nouveau à l'attaque du côté d'Alacadagh, et cette fois rien ne put les arrêter. Ahmet Muhtar Pacha se vit contraint de se retirer dans Erzurum et le 18

novembre Kars tomba.

Les Russes assiégèrent Erzurum mais cette ville résista jusqu'à la fin de la guerre et les soldats ennemis n'y pénétrèrent que huit jours après l'armistice. Il en alla de même de Batoum qui n'ouvrit ses portes aux Russes qu'une fois l'armistice signé, et ce conformément aux stipulations du traité.

Les Ottomans demandèrent à faire la paix après la chute de Plevne, sur le front occidental, la prise de cette ville ayant ouvert aux Russes la route d'Istanbul. Signé le 31 janvier 1878, le traité d'armistice d'Edirne mit fin aux hostilités. Aussitôt après furent engagés les pourparlers de paix de San Stefano. La convention ne contient aucune clause relative aux Arméniens.

C'est entre le 31 janvier 1878 et le 3 mars, date de la signature du traité de San Stefano, que les choses se produisirent.

Nous avons vu plus haut que l'Assemblée nationale arménienne avait, le 18 décembre 1977, annulé une proclamation élaborée précédemment appelant tous les Arméniens à combattre. Aussitôt après, les dirigeants de la communauté se lancèrent dans une intense activité. Nous pouvons résumer le film des évènements de la manière suivante. [150]

[126]

Il ressort des diverses sources dont nous disposons qu'avant même la fin des hostilités, le patriarcat avait adressé à tous les ministres des Affaires étrangères une lettre exposant les griefs des Arméniens. De leur côté, les Arméniens de Russie avaient demandé au gouvernement du tsar d'intervenir en faveur de leurs coreligionnaires de Turquie.

Après que l'armistice d'Edirne eut mis fin à la guerre, l'Assemblée nationale arménienne décida, au cours d'une séance secrète, d'envoyer un mémorandum au Catholicos d'Etchmiadzin pour transmission au tsar. D'après l'auteur arménien Saruhan, cité par Esat Uras, le document destiné au Tsar prévoyait trois possibilités :

1. Rattachement des territoires s'étendant jusqu'à l'Euphrate à la province d'Ararat et incorporation de cette région à l'Empire russe.
2. Au cas où cette annexion s'avérerait impossible, octroi aux Arméniens des mêmes droits que ceux reconnus aux Bulgares.
3. Occupation des territoires conquis pendant la guerre jusqu'à ce que les réformes projetées soient réalisées.

(Les sources que nous avons consultées ne fournissent aucune information supplémentaire à propos de ce document. L'incorporation des provinces orientales à la Russie n'était guère faite pour plaire aux Arméniens. A supposer qu'une telle demande ait été réellement présentée, on peut penser qu'il s'agissait surtout de donner plus de poids, par ce biais, aux deux autres revendications qui constituaient, aux yeux des Arméniens, l'essentiel.)

Dans le même temps, l'Assemblée nationale arménienne décidait d'envoyer une délégation à Edirne et de présenter une requête au tsar et à son Premier ministre. Dans cette requête datée du 1/13 février 1878, et dont le texte figure dans l'ouvrage de Leo intitulé *Documents relatifs à la question arménienne* (Tiflis, 1916), les Arméniens demandaient que leur soient reconnus les mêmes droits que ceux accordés aux chrétiens de Roumélie. Il semble, soulignons le au passage, que le Catholicos n'ait approuvé ni le projet d'un rattachement des provinces orientales à la Russie, ni la requête présentée au

150 Nous nous basons sur divers auteurs arméniens (Saruhan, Leo, Varandian, Tomayan), cités par E. Uras, *op. cit*., p. 200 et suivantes.

tsar, ce qui cadre fort bien avec ce que nous savons de l'attitude générale de l'Église arménienne.

Malgré tous ces efforts, les Arméniens ne purent obtenir que des clauses en leur faveur fussent insérées dans le traité d'armistice d'Edirne.

Lorsque les pourparlers de paix s'ouvrirent à San Stefano, le patriarche, ne voulant pas être une fois de plus mis à l'écart, se rendit au quartier général du commandant en chef russe, le grand-duc Nicolas, et le pria personnellement d'inclure une clause à propos des Arméniens dans le traité (toutes les sources arméniennes signalent qu'une demande d'intervention fut présentée au quartier général, mais aucune ne précise que le patriarche se rendit lui-même auprès du grand-duc).

Cette fois, les efforts de l'Église arménienne furent couronnés de succès. En effet, l'article 16 du traité de San Stefano précisait que les territoires occupés par les Russes en Anatolie orientale ne seraient évacués que lorsque la

[127] Sublime Porte aurait réalisé, dans les provinces habitées par les Arméniens, "*les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux.* " [151]

Ce n'était pas là le régime d'autonomie que revendiquaient les Arméniens. Mais si le traité de Berlin n'était pas venu annuler cette clause qui subordonnait l'évacuation des provinces orientales de l'Anatolie à l'accomplissement des réformes en faveur des populations arméniennes, il est probable que les Russes qui, outre Batoum, Kars et Ardahan, occupaient aussi tous les territoires situés à l'est d'Erzurum, auraient refusé de rendre ces territoires et que les Arméniens se seraient retrouvés sous la souveraineté du tsar. Il n'est pas certain que cela aurait été pleinement de leur goût, mais ce n'est pas là notre affaire.

Toutefois, même aux yeux des Russes, il apparaissait évident que le traité de San Stefano ne pouvait guère être appliqué tel qu'il avait été signé. Du reste, ce document portait le titre de "traité de paix préliminaire".

Dès que les clauses du traité furent connues, aussi bien l'Autriche que l'Angleterre manifestèrent leur opposition et, bien entendu, la France se rangea à leurs côtés. Finalement, à l'initiative de Bismarck, il fut décidé de convoquer un congrès à Berlin. Celui-ci se réunira le 13 juin et le traité de Berlin sera signé le 13 juillet.

Pendant les trois mois qui s'écoulèrent entre la signature du traité de San Stefano et le 13 juin, date de l'ouverture du congrès de Berlin, les Arméniens ne restèrent pas inactifs.

Dès le 17 mars 1878, le patriarche se rendait chez l'ambassadeur d'Angleterre à Istanbul, en le priant de ne pas informer les autorités ottomanes de sa visite. Nous sommes informés sur ce qui se dit au cours de cette entrevue grâce à un télégramme adressé par l'ambassadeur anglais Sir Henry Layard au Foreign Office. [152]

Le patriarche dit en substance à son interlocuteur que les Arméniens n'avaient pas eu, au cours de l'année précédente à se plaindre de l'administration turque, qu'ils aimaient mieux rester sous la domination ottomane plutôt que de se voir rattachés à la Russie et qu'ils avaient même décidé de s'engager dans l'armée turque, mais que les

---

151 Voici le texte intégral de cet article 16 : "Comme l'évacuation, par les troupes russes, des territoires qu'elles occupent en Arménie et qui doivent être restitués à la Turquie, pourrait y donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser sans plus de retard les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens."

152 FO 424/68, n° 639.

choses avaient changé lorsque, après la victoire russe, ils avaient appris que certaines provinces orientales pourraient être rattachées à la Russie, que ses coreligionnaires étaient très montés contre lui pour avoir pris position contre les Russes et qu'ils menaçaient même de le lapider. (Ce rapport de Layard est un document extrêmement significatif qui suffit à lui seul à anéantir les accusations arméniennes, et les déclarations du patriarche peuvent être considérées comme un aveu complet.)

Le patriarche ajouta que les Arméniens étaient désormais bien décidés à

[128] réclamer leur dû, qu'ils souhaitaient avoir les mêmes droits que ceux reconnus aux autres communautés chrétiennes et que s'ils n'arrivaient pas à obtenir ce qu'ils demandaient par l'intervention de l'Europe, ils s'adresseraient à la Russie et continueraient à s'agiter jusqu'à leur rattachement à l'Empire russe.

Ce que le patriarche était venu demander aux Anglais, c'était d'aider les Arméniens à obtenir la création d'une Arménie autonome. Au cours de l'entrevue, Layard demanda à son interlocuteur ce qu'il entendait par "Arménie". D'après le patriarche, l'"Arménie" devait comprendre les *pachalik* de Van et Sivas, une bonne partie de la province de Diyarbakir et l'ancien Royaume de Cilicie. Lorsque Layard lui fit remarquer que cette vaste région était peuplée en très grande partie de musulmans, le patriarche l'admit mais ajouta que les musulmans étaient eux aussi mécontents de l'administration ottomane et préfèraient être soumis à un gouvernement chrétien. Layard ayant manifesté une certaine perplexité quant aux possibilités de réalisation d'un tel projet, le prélat répliqua que si les justes revendications des Arméniens continuaient à être ignorées, les provinces orientales finiraient pas se soulever contre le pouvoir ottoman et se jetteraient dans les bras de la Russie.

Ce document très important ne laisse aucun doute sur les intentions des Arméniens. Les déclarations du patriarche Nercès suffisent à expliquer les insurrections qui allaient débuter peu après.

Dans son rapport, Layard faisait état de l'existence de redoutables intrigues qui poussaient les Arméniens à adopter une telle attitude et, notant que si une Arménie autonome était créée, celle-ci finirait par tomber un jour ou l'autre entre les mains des Russes, il se demandait jusqu'à quel point il serait conforme aux intérêts de l'Angleterre de voir la Russie s'étendre jusqu'aux frontières de la Syrie.

Dans un second rapport [153], Layard allait bientôt faire savoir au Foreign Office qu'un Arménien ayant occupé de hautes fonctions à la Sublime Porte lui avait dit, en grand secret, que les dirigeants les plus en vue de la communauté arménienne étaient en train de préparer un projet de règlement organique d'une province d'Arménie autonome, que ce projet serait présenté à Berlin et qu'au cas où celui-ci serait rejeté les Arméniens ne cesseraient leur agitation qu'après avoir obtenu satisfaction.

Les Arméniens ont effectivement remis un tel document au congrès. Puisque l'informateur de Layard ne s'était pas trompé sur ce point, on est en droit de penser que le reste de ses dires correspondait également à la réalité et que les Arméniens s'employaient bien, dès cette époque, à préparer les insurrections qui, quelques années plus tard, allaient causer la perte de tant de vies humaines.

Ce n'est pas seulement à Istanbul que le patriarcat s'agitait. Il multipliait aussi les démarches auprès de tous les Etats qui devaient participer au congrès de Berlin. L'ancien patriarche Khrimian et l'archevêque Horen Narbey furent

[129] envoyés à Paris et à Londres. Horen Narbey se rendit également en Russie où il fut reçu par le tsar.

153 FO 424/68, n° 644.

Il semble que l'ancien représentant du Khédive d'Egypte, Nubar Pacha (père de Boghos Nubar, le futur chef des délégations arméniennes aux pourparlers de paix de Sèvres et de Lausanne), ait fait partie de la mission chargée des contacts avec les autorités françaises. Il fut en tout cas un de ceux qui rendirent visite à Lord Lyons, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris. [154]

Lorsque s'ouvrit le congrès de Berlin, le patriarche voulut s'y rendre mais n'y fut pas autorisé. C'est donc Khrimian et Narbey qui représentèrent les Arméniens au congrès. Arrivée à Berlin le 13 juin, cette délégation soumit aux puissances le projet qu'ils avaient préparé et qui visait à la création d'une Arménie autonome en Turquie. Le texte de ce mémorandum a été reproduit par de nombreux auteurs.

Le voici, tel qu'il figure dans l'ouvrage de Marcel Léart [155] :

Projet de règlement organique pour l'Arménie turque, présenté au Congrès de Berlin par la Délégation arménienne

- I -

L'Arménie turque comprend, conformément à la carte ci-jointe, les *vilayet* d'Erzurum et de Van, la partie septentrionale du *vilayet* de Diyarbakir, c'est-à-dire la partie orientale du *sandjak* de Kharpout (ayant pour frontière, du côté de l'ouest, l'Euphrate), le *sandjak* d'Arghana et la partie septentrionale du *sandja*k de Segherte, qui forment la partie turque de l'Arménie Majeure, ainsi que le port de Rizé, entre Trébizonde et Batoum, pour faciliter le commerce et l'exportation.

L'Arménie sera administrée par un gouverneur général arménien, nommé par la Sublime Porte, avec l'assentiment des puissances garantes. Il aura sa résidence à Erzurum.

Le gouverneur général sera investi de toutes les attributions du pouvoir exécutif, veillera au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans toute l'étendue de la province, percevra les impôts et nommera sous sa responsabilité les agents administratifs ; il instituera les juges, convoquera et présidera le Conseil général et surveillera tous les rouages administratifs de la province.

Investi de l'autorité pour cinq ans, le gouverneur général ne pourra être révoqué par la Sublime Porte, que d'accord avec les puissances garantes.

Il y aura un Conseil administratif central présidé par le gouverneur général et qui aura pour membres : 1° le directeur des Finances ; 2° le directeur des Travaux publics ; 3 ° un conseiller légiste ; 4° le commandant de la force publique ; 5° l'inspecteur des écoles chrétiennes ; 6° l'inspecteur des écoles musulmanes. Ce dernier sera nommé par le gouverneur général sur la présentation du chef de la magistrature du Chéri (*Cari*) dans la province.

La province sera divisée en *sandjaks* et ceux-ci seront subdivisés en

[130] *kazas*. Les gouverneurs des sandjaks et les sous-gouverneurs des kazas seront nommés par le gouvernement général.

Les gouverneurs et les sous-gouverneurs sont des agents délégués par le gouverneur général et le représentant en tout dans les subdivisions de la province.

154 FO 424/69, n° 214.

155 M. Léart, *op. cit.*, p. 28-30.

Ils sont aidés dans leur administration par deux conseillers désignés par le gouverneur général.

- II -

Le maintien de l'ordre et de la sécurité publique étant à la charge du gouvernement général de la province, une somme équivalente au 20 % des revenus généraux de la province sera versée annuellement au ministère impérial des Finances.

Après prélèvement, sur le reste des revenus de la province, des frais nécessités par l'administration civile et judiciaire et l'entretien de la gendarmerie et de la milice, l'excédent sera employé ainsi qu'il suit :

1. 80 % seront affectés à l'établissement et l'entretien des voies de communication et d'autres travaux d'utilité publique ;
2. 20 % seront consacrés à l'établissement et au maintien des écoles. Déduction faite des sommes affectées aux écoles supérieures le restant sera distribué, à titre de subvention, entre les écoles musulmanes et chrétiennes en proportion de la population sédentaire de chaque culte.

- III -

Il y aura un chef de la magistrature musulmane, nommé par S.M. le Sultan qui aura l'inspection de tous les tribunaux du Chéri fonctionnant dans la province.

Les tribunaux du Chéri ne connaîtront que des contestations entre musulmans.

Tous les procès civils, criminels et commerciaux entre chrétiens ou entre musulmans et chrétiens seront jugés par les tribunaux ordinaires. Ces tribunaux seront composés chacun de trois juges dont l'un sera appelé à exercer la fonction de président. Le gouverneur général nomme les juges et désigne les présidents de ces tribunaux.

La justice de paix est rendue par le sous-gouverneur du *kaza* et ses conseillers.

Des règlements spéciaux détermineront le nombre, la compétence et les attributions des tribunaux du Chéri, des tribunaux ordinaires et des juges de paix. Un code civil et un code criminel seront élaborés conformément aux principes modernes de la justice en Europe.

- IV -

Il y aura une entière liberté de culte.

L'entretien du clergé, aussi bien que celui des établissements religieux, sera à la charge de chaque communauté.

- V -

La force publique de la province s'appuie : 1°. sur une gendarmerie ; 2°. sur une milice.

La milice sera composée, à l'exclusion des Kurdes, Circassiens et autres

[131] populations nomades : 1° des Arméniens ; 2° de l'élément non arménien, domicilié dans la province depuis cinq ans.

La gendarmerie s'occupe du maintien de l'ordre et de la sécurité dans toute

l'étendue de la province.

Elle est commandée par un chef de gendarmerie, nommé par le gouverneur général sur la proposition du commandant général de la force publique de la province, et placée sous ses ordres immédiats.

La milice est placée sous les ordres du commandant général de la force publique, et a pour mission, en cas de besoin, d'appuyer la gendarmerie.

En temps ordinaire, le service actif de la milice se composera de 4 000 hommes sous les armes, sans préjudice des garnisons de troupes régulières que le Gouvernement impérial voudrait placer, à ses frais dans les forteresses et les places fortes de la province.

- VI -

La formation du Conseil général aura lieu ainsi qu'il suit :

Chaque *kaza* enverra deux délégués, un musulman, un arménien, élus respectivement par la population musulmane et chrétienne du *kaza*.

Ces délégués réunis au chef-lieu du *sandjak* éliront ensemble deux conseillers par *sandjak*, un chrétien, un musulman.

Sont électeurs et éligibles aux deux degrés :

1. — Tous les habitants de la province âgés de plus de 25 ans possédant une propriété ou payant une contribution directe quelconque ;
2. —Le clergé et les ministres des différents cultes ;
3.— Les professeurs et maîtres d'école. Les chefs des communautés religieuses reconnues seront, de droit, membres de ce Conseil, un pour chaque religion.

Le Conseil général est convoqué une fois par an en session au chef-lieu de la province pour examiner et contrôler le budget de la province et la répartition des impôts. Un compte rendu financier annuel devra lui être présenté par le gouverneur général.

Le système de perception et de répartition des impôts sera modifié en vue de faciliter le développement des richesses du pays.

Le gouverneur général et le Conseil général fixeront d'un commun accord tous les cinq ans les sommes à remettre à la Sublime Porte conformément aux dispositions ci-dessus énoncées.

- VII -

Une commission internationale sera nommée pour un an par les puissances garantes, afin de surveiller l'exécution de ce règlement qui devra être mis en vigueur dans les trois mois de la signature de Protocole.

A ce document étaient annexées des statistiques démographiques que nous reproduisons ci-dessous [156] :

"Les provinces d'Erzurum et de Van ne font pas partie des territoires cédés à la Russie par le traité de San Stefano. Baybourt, Erzindjan,

156 D'après E. Uras, *op. cit*., p. 227 et suivantes.

[132] Malazgirt, Mus, Bitlis et Van sont, du point de vue de leur population, les centres les plus importants de ces deux provinces. Celles-ci comptent une population de 2.066.000 âmes. Si l'on déduit de ce total la population des territoires cédés à la Russie, soit 366.000 âmes, il reste 1.700.000 âmes.

Cette population se répartit entre les diverses ethnies de la manière suivante :

Arméniens	1 150 000
Turcs	400 000
Kurdes nomades	80 000
Les Zazas ou Dimbiliks. (Ceux-ci possèdent leur propre langue)	35 000
Les Yezidis, adorateurs du soleil. (Ceux-ci possèdent leur propre langue et pratiquent pour la plupart le nomadisme)	13 000
Les Tziganes nomades	3 000
Grecs orthodoxes et Juifs	5 000
Assyriens	14 000
	1 700 000

Il y a dans ces deux provinces 109 églises.

Le nord de la province de Diyarbakir, c'est-à-dire la partie orientale du *sandjak* de Harput (la frontière commence à l'ouest de l'Euphrate), le *sandjak* d'Ergani et le nord du *sandjak* de Siirt. Cette région a pour principaux centres Harput, Egin, Çemiskeek, Palu et Siirt. La population de cette région atteint :

Selon l'annuaire officiel	664 300
A déduire du reste de la population de la province	302 000
	362 300

Cette population se répartit entre les diverses ethnies de la manière suivante :

Arméniens	180 000
Turcs	130 000
Kurdes nomades	40 000
Zazas	2 300
Yezidis	2 000
Assyriens, Chaldéens	8 000
	362 300

Il y a dans cette province 48 églises.

[133]

Tableau général

Provinces	Arméniens	Turcs	Kurdes	Grecs orthodoxes	Assyro-Chaldéens	Zazas	Yezidis
Erzurum, Van	1 150 000	400 000	80 000	5 000	14 000	35 000	13 000
La partie septentrionale de Diyarbakir	180 000	130 000	40 000	-	8 000	2 000	2 000
TOTAL	**1 330 000**	**530 000**	**120 000**	**5 000**	**22 000**	**37 000**	**15 000**

A Erzurum et Van : 3 000 Tziganes.

Arméniens	1 330 000
Turcs	530 000
Kurdes	120 000
Ethnies diverses	82 000
TOTAL	2 062 000

Le 30 juin, le patriarche fit une nouvelle visite à l'ambassadeur d'Angleterre à Istanbul. Après l'avoir informé de la remise du projet au Congrès, il demanda aux Anglais de soutenir les revendications arméniennes. [157]

Cependant, en raison de l'attitude adoptée par les Anglais, le projet arménien n'allait pas recevoir à Berlin l'accueil espéré. En effet, le 4 juin 1878, l'ambassadeur d'Angleterre, Sir Layard, avait conclu avec le ministre des Affaires étrangères ottoman, Saffet Pacha, une convention comportant deux articles. Le premier de ces articles stipulait qu'au cas où la Russie tenterait d'occuper, outre Batoum, Ardahan et Kars, une portion quelconque des territoires ottomans en Asie, l'Angleterre apporterait une aide militaire à la Turquie. En échange, le sultan promettait à l'Angleterre d'introduire les réformes nécessaires dans les provinces orientales et autorisait les Anglais, afin de faciliter une éventuelle intervention militaire, à occuper l'île de Chypre. L'article 2 accordait un délai d'un mois aux parties en présence pour ratifier la convention.

Par cet accord, l'Angleterre se voyait assigner le rôle de garant des réformes en faveur des Arméniens. La Russie, par là même, se trouvait repoussée au second plan. Aussi, poursuivra-t-elle désormais une politique visant à empêcher les réformes et à monter de la sorte les Arméniens contre l'Angleterre, dans l'espoir de les voir se rapprocher de la Russie.

[134]

A Berlin, le problème arménien fut examiné pour la première fois lors de la séance du 4 juillet 1878. Toutefois, ce ne fut pas le projet arménien qui servit de base au débat mais une proposition du représentant anglais, Lord Salisbury, qui visait à un assouplissement de l'article 16 du traité de San Stefano et à la suppression de la clause selon laquelle l'exécution des réformes conditionnait l'évacuation des territoires occupés.

Le 6 juillet, le problème arménien fut à nouveau mis à l'ordre du jour du Congrès et les choses se terminèrent, le 8 juillet, par l'adoption d'un texte destiné à remplacer l'article 16 de San Stefano.

Cette nouvelle formule, qui constituera l'article 61 du traité de Berlin, était rédigée comme suit :

"*La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application.*"

Par le traité de Berlin, les Russes se voyaient octroyer les *sandjaks* de Kars, Ardahan et Batoum, mais devaient restituer le *sandjak* de Beyazit. Batoum devenait un port libre et il était décidé que ses fortifications seraient détruites. Par ailleurs, la région de Kotur était laissée à l'Iran.

---

157 FO 424/72, n° 10.

L'article 62 du traité de Berlin mérite lui aussi d'être mentionné. Cet article stipulait que la liberté religieuse serait maintenue dans l'Empire ottoman, sans aucune restriction, que tous les sujets de l'Empire bénéficieraient des mêmes droits quelle que fût leur religion ou leur secte, et que les non-musulmans pourraient témoigner devant les tribunaux au même titre que les musulmans. Il précisait en outre que les consuls auraient désormais la possibilité d'accorder officiellement leur protection aux fondations et aux œuvres de bienfaisance religieuses.

Naturellement, les Arméniens devaient, eux aussi, bénéficier des dispositions de cet article.

Le 10 juillet, le patriarche se rendait encore une fois chez l'ambassadeur britannique. Il est peu probable, compte tenu des moyens de communication dont on disposait à l'époque, qu'il ait été déjà au courant des décisions prises à Berlin. Au cours de cet entretien, le patriarche fit savoir à l'ambassadeur que les Arméniens n'avaient pas réussi à convaincre le Congrès du bien-fondé du projet qu'ils avaient présenté et demanda que fût au moins inséré dans le traité une clause garantissant aux Arméniens la protection des puissances dans les cas où une telle protection s'avèrerait nécessaire. [158]

Malgré tous leurs efforts, les Arméniens quittèrent Berlin, sans avoir obtenu la création d'une Arménie autonome. Selon certaines sources, la délégation arménienne aurait, au moment de quitter Berlin, déposé une protestation et fait savoir que personne n'avait pris en considération leurs revendications parce qu'ils constituaient un peuple paisible, mais que cela leur avait servi de leçon et qu'ils ne l'oublieraient pas.

[135]

L'autonomie de l'Arménie ne se réalisa pas à Berlin, mais la "question arménienne" - la dernière née des "questions" relatives aux minorités de l'Empire ottoman - fit, à Berlin, son entrée dans la politique internationale et, tandis que le congrès tenait encore ses assises, l'on vit un courant russophile faire son apparition parmi les Arméniens d'Istanbul.

158 FO 424/72, n° 99.

[137]

CHAPITRE IV

LA QUESTION ARMÉNIENNE

1. Le coup d'envoi des réformes

En août 1878, le ministre anglais des Affaires étrangères, Lord Salisbury, demandait à Sir Layard, ambassadeur de Sa Gracieuse Majesté à Istanbul, de faire les démarches nécessaires afin que les réformes que le gouvernement ottoman s'était engagé à réaliser, tant par l'accord du 4 juin (relatif à l'île de Chypre) que par le traité de Berlin, fussent mises en chantier sans délai.

Ces instructions étaient datées du 8 août. Dès le 19, Sir Henry Layard présentait une note à la Sublime Porte.

Le gouvernement ottoman n'était pas hostile aux réformes et la réponse donnée le 24 octobre à la note de Layard contenait des propositions concrètes à ce propos. [159]

Dans ce document, la Porte faisait notamment savoir qu'elle envisageait de créer dans les provinces orientales un corps spécial de gendarmerie dont l'organisation serait confiée à des officiers européens et qui pourrait jouer le rôle d'organe administratif central. Elle y indiquait aussi qu'elle était désireuse d'introduire des changements dans le système judiciaire et qu'elle était prête à placer des juges européens en tant qu'inspecteurs auprès de certains tribunaux.

Le gouvernement ottoman était, dans le principe, pleinement disposé à effectuer ces réformes mais il n'avait guère la possibilité de passer aux actes, car les caisses de l'Etat étaient vides. Du reste, avant que la réponse officielle de la Porte ne leur fut remise, les Anglais avaient été mis au courant de la situation. Des documents conservés dans les archives britanniques nous apprennent en effet que Layard s'était entretenu, au mois d'août, avec le sultan Abdulhamid II et avec son Premier ministre, Mehmet Esad Saffet Pacha, et que ceux-ci lui avaient fait part de ces difficultés financières. Le sultan avait même demandé l'aide du gouvernement anglais pour le lancement d'un emprunt de six millions de livres sterling. [160]

159 FO. 424/76, n° 23, annexe.
160 FO. 424/73, n° 261.

L'Angleterre ne se sentait cependant pas en mesure, à cette époque, d'aider à la réalisation d'un tel emprunt. En conséquence, le gouvernement ottoman qui était, au lendemain du congrès de Berlin, sincèrement désireux

[138] d'introduire dans le pays un certain nombre de réformes, se vit dans l'impossibilité de les mettre en œuvre.

Aussitôt après le congrès de Berlin, les Russes étaient eux aussi passés à l'action. Leur méthode consistait à exciter les Arméniens de l'Empire ottoman en leur faisant croire, au moyen d'une active propagande, qu'aucune réforme ne serait réalisée, et à les pousser de la sorte à émigrer vers la Russie. Ils avaient même répandu le bruit qu'ils reconstruiraient la ville d'Ani dont ils venaient de s'emparer et qu'ils l'érigeraient en capitale de l'Arménie. (En réalité, aucun travail de reconstruction ou de restauration ne fut entrepris à Ani jusqu'au moment où cette ville fut restituée à la Turquie au lendemain de la Première Guerre mondiale.)

Informé de l'évolution de la situation, Layard allait bientôt intervenir auprès du sultan, attirant son attention sur l'urgence qu'il y avait à prendre des mesures afin de rétablir l'ordre et la sécurité dans les provinces orientales. Peu après, il indiquait à son ministère qu'à la suite de cette démarche le commandant de l'armée de l'Est, Ismail Hakki Pacha, avait reçu l'ordre de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de protéger les Arméniens. Dans la même dépêche, il faisait aussi état d'intrigues ourdies à l'extérieur du pays et visant à pousser les Arméniens à la révolte contre la Sublime Porte. [161]

Vers la même époque, les consuls anglais de Trabzon et d'Erzurum soulignaient dans leurs rapports que les efforts déployés par les Russes étaient en train de produire les fruits escomptés et que les Arméniens avaient commencé à quitter en masse les territoires évacués par l'armée du tsar.

La ligne de conduite des Russes était toutefois passablement subtile : en effet, tout en propageant des bruits qui stimulaient l'exode, ils faisaient dans le même temps montre d'une certaine hostilité à l'endroit de l'émigration arménienne. Cela s'explique aisément. Les Arméniens que l'on avait ainsi montés contre le gouvernement du sultan, pouvaient être, en effet, plus utiles encore à la Russie s'ils restaient en territoire ottoman que s'ils émigraient. Si l'on parvenait à les maintenir dans l'est de la Turquie, comme un baril de poudre toujours prêt à sauter, il suffirait, le moment venu, d'une simple étincelle pour provoquer l'explosion souhaitée.

La Russie n'était pas la seule à jeter de l'huile sur le feu. La politique suivie par le patriarcat était peu faite, elle aussi, pour ramener le calme dans les esprits. Loin de chercher à rétablir la tranquillité parmi les Arméniens, le patriarcat n'allait pas cesser de s'employer, au lendemain du congrès de Berlin, à les exciter et à provoquer des incidents. Il convient de rappeler à cet égard que lors des entretiens qu'il avait eus, en 1877, avec l'Ambassadeur d'Angleterre, le patriarche lui avait déclaré qu'il ne serait pas difficile d'organiser une insurrection, s'il fallait absolument cela pour attirer l'attention de l'Europe.

Après l'échec essuyé au congrès de Berlin, le Patriarche s'était trouvé dans l'obligation de présenter des explications à l'Assemblée nationale arménienne. Certains passages de la déclaration écrite qu'il fit lire devant les

[139] délégués le 21 juillet 1978 jettent une vive lumière sur les événements qui devaient se produire par la suite [162] :

---

161 FO. 424/74, n° 388.

162 Cité par Esat Uras, *op. cit*., p. 256-266.

"*La question arménienne*", y lit-on, "*est antérieure d'une dizaine d'années à la question de la Bosnie-Herzégovine et à celle de la Bulgarie. Cette question a eu pour base les actes d'inimitié auxquels les Arméniens se sont heurtés en Arménie... Puis il y a eu les affaires de Bosnie-Herzégovine et de Bulgarie. Avec ces deux affaires est apparu, en même temps que le problème de l'injustice, celui de l'indépendance nationale. (...)*

(...) Se voyant vaincue, malgré tout le sang versé sur les champs de bataille et les nombreux sacrifices qu'elle avait consentis, la nation ottomane se mit à réagir avec vivacité au seul mot de chrétienté (...).

Il convient de se montrer plus prudent et plus prévoyant que jamais, et dans un même temps, d'agir avec efficacité (...).

Nous avons commencé à travailler, moi et mes honorables amis, avant même que les Ottomans n'aient envoyé à Edirne des représentants dûment accrédités.

Lorsque nous avons obtenu l'article 16 de San Stefano, cela a constitué pour nous la source d'une inspiration et d'une force nouvelle et nous nous sommes mis à travailler avec encore plus de passion et d'énergie. (...) Il était inévitable que l'article 16 fût modifié. (...) En effet, la situation politique dans la région de l'Euphrate touchait aux intérêts de l'Angleterre. (...) Cette puissance ne pouvait manquer de constater que l'article 16 ouvrait la voie à la création dans la région de l'Euphrate d'une nouvelle province, et ce au bénéfice d'un des Etats signataires du traité. Pour l'Angleterre, cela était inacceptable (...).

Il ressort clairement d'un examen impartial de la situation que si l'accord conclu entre la Turquie et l'Angleterre n'avait pas prévu la réalisation de réformes en faveur des chrétiens d'Asie les autres puissances auraient décidé de réaliser ce projet conformément à leurs propres vues (...).

Ce qu'il y a de regrettable dans l'article 61 du traité de Berlin, c'est qu'il retarde en partie la solution de notre problème, qu'il ne permet pas la matérialisation des espoirs de notre nation et qu'il ne propose aucune récompense pour l'avenir. Quel est donc le peuple qui ait jamais obtenu ce qu'il désirait instantanément ?...

(...) C'est la raison pour laquelle j'ai jugé nécessaire de protester auprès des ambassadeurs en poste ici [à Istanbul], ainsi qu'auprès des représentants des puissances à Berlin. Il nous faut poursuivre le travail amorcé.

Ce genre de tâche ne s'accomplit pas en un seul jour et ne peut être l'œuvre d'un seul homme. Préparons-nous pour l'avenir. Ne nous dispersons pas. Rendons-nous en Arménie. Envoyons en Arménie des hommes d'Église, des enseignants, toute l'élite patriote de la nation. Que nos pédagogues, nos maîtres d'écoles, nos jeunes gens pleins de fougue aillent en Arménie..."

C'est en ces termes que le patriarche avait résumé le travail accompli et ce qui restait encore à faire. Il ne nous paraît pas nécessaire d'ajouter nos propres

[140] commentaires à cette évaluation du passé et à ces projets d'avenir. Les déclarations faites par le patriarche sont en effet si claires qu'elles ne nécessitent aucune exégèse.

L'engagement du patriarche était tel que lorsque l'Ambassadeur d'Angleterre, après lui avoir signalé les effets néfastes de la propagande menée dans les provinces orientales et du mécontentement semé parmi la population, lui demanda de prendre des mesures pour tenter de remédier à cet état de choses, il répondit à son interlocuteur qu'il était lui-même mal vu des Arméniens qui l'accusaient de les avoir trompés, que l'agitation ne cesserait que le jour où l'Arménie obtiendrait son autonomie, que les Arméniens se défiaient désormais de la Porte et que la confiance ne pourrait éventuellement être

rétablie que si l'Arménie était dotée d'un gouverneur arménien. [163]

Il ressort des documents du Foreign Office que cette idée du gouverneur arménien était loin de plaire aux Anglais. Nous lisons dans une dépêche du consul d'Angleterre à Trabzon, Alfred Biliotti, que les provinces orientales souffraient indéniablement des carences de l'administration, mais que les Arméniens n'étaient pas particulièrement visés et que les musulmans pâtissaient plus encore que les chrétiens de la situation, car ils ne disposaient d'aucune autorité à laquelle adresser leurs doléances, alors que les non musulmans avaient la possibilité de faire entendre leurs plaintes par l'entremise des consuls. Biliotti ajoutait que si l'on nommait un gouverneur arménien dans la région, cela n'aurait pour conséquence que de faciliter les intrigues des Russes ce qui, par contrecoup, nuirait aux intérêts britanniques. [164]

Vers la fin de l'année 1878, l'Angleterre allait décider d'envoyer, dans les plus importantes des provinces orientales, des consuls militaires chargés non seulement de surveiller la mise en œuvre des réformes mais aussi d'observer de près les activités des Russes. C'est ainsi que le colonel Trotter se rendit à Diyarbakir, tandis que le capitaine Clayton allait à Van et le capitaine Everett à Erzurum. Le gouvernement ottoman, on s'en doute, accueillit assez froidement cette décision.

Le mercredi 4 décembre 1878, le grand vizir Saffet Pacha fut révoqué et remplacé par un des membres de la Chambre des Notables, Hayrettin Pacha, dit le Tunisien. On dit que cette révocation eut pour cause un rapport remis au sultan par un mouchard dans lequel Saffet Pacha et certains ministres de son cabinet étaient accusés de chercher à le déposer.

Dans le décret impérial annonçant la formation du nouveau gouvernement, le problème des réformes était évoqué et le nouveau grand vizir s'y voyait chargé de les mettre en œuvre dans les plus brefs délais.

Dès le mois de février 1879, Hayrettin Pacha décida d'envoyer dans les provinces orientales des commissions d'enquête chargées d'examiner la situation de la région et de faire sur place l'inventaire des maux dont les chrétiens avaient à se plaindre. Chacune de ces commissions comprenaient trois membres,

[141] dont un était arménien. Yusuf Pacha et Nuryan Efendi faisaient partie de la commission qui se rendit à Erzurum et à Van ; Abidin Pacha et Manas Efendi appartenaient à celle qui enquêta à Diyarbakir et dans ses environs ; Sait Pacha et Sarkis Efendi furent envoyés dans la province d'Alep.

A Erzurum on remit à la commission, au nom de la communauté arménienne, un document préparé par le patriarcat et intitulé "Projet de réforme de la province d'Erzurum". Le même document fut également soumis à l'ambassade de Grande-Bretagne à Istanbul. Nous ne jugeons pas utile de reproduire ici ce texte, car nous ne disposons d'aucune indication sur la manière dont il fut accueilli. Notons seulement qu'il n'y était question ni d'autonomie, ni d'un gouverneur arménien.

Pour pouvoir réaliser les réformes envisagées, il fallait commencer par mettre sur pied une organisation de gendarmerie et de police. Mais comme cela n'était pas possible, en raison de la situation financière de l'Etat, les choses se réduisirent à d'interminables tractations entre l'Ambassade d'Angleterre, le patriarcat et la Sublime Porte. Celles-ci se prolongèrent tout au long de l'année 1879 sans qu'aucun résultat concret n'eût été atteint.

Cependant, le fait que l'Angleterre fût la seule à se préoccuper des réformes - les

163 FO. 424/74, n° 503.

164 FO. 424/76, n° 554.

Russes ayant préféré pour leur part retirer leurs cartes du jeu - et que les consuls militaires britanniques envoyés dans les provinces orientales ne cessassent de se faire l'écho des plaintes et des doléances des populations locales, allait finalement amener le gouvernement ottoman, et plus particulièrement le sultan, à se poser certaines questions. Le pouvoir allait également commencer à se défier sérieusement du patriarcat, dont les faits et gestes étaient suivis avec attention et dont les activités relatives à la création d'une Arménie autonome ne pouvaient pas passer inaperçues. L'attitude adoptée par les Anglais lors de l'insurrection de Zeytun en 1878 (nous reparlerons de cette insurrection plus loin) donnait à penser que les Arméniens étaient à la veille de créer en Anatolie un problème semblable à la question serbe ou bulgare. Les documents conservés dans les archives britanniques montrent aujourd'hui que c'était bien de cela qu'il s'agissait.

C'est dans ce climat que débuta l'année 1880. En mars, les Libéraux remportèrent les élections en Angleterre et Gladstone devint Premier Ministre, tandis que Lord Granville se voyait confier le portefeuille des Affaires étrangères.

2. L'internationalisation du problème des réformes

Nous avons vu ailleurs ce que Gladstone pensait et ressentait au sujet des Turcs et de l'Empire ottoman. Il y avait tout lieu de s'attendre à ce qu'il mit tous les moyens dont il disposait au service des Arméniens. Cependant, tandis que Salisbury avait fait de la question arménienne un monopole de l'Angleterre et s'était employé à empêcher les autres pays de se mêler de cette affaire, le nouveau ministre, Lord Granville, poursuivant une politique diamétralement différente, allait inviter les Puissances à agir de concert avec l'Angleterre.

Dans cette perspective, il envoya en mai 1880 une circulaire aux Ambassadeurs britanniques en poste à Paris, Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg et

[142] Rome, leur demandant d'exercer leur influence auprès des gouvernements de leurs ressorts respectifs afin que ceux-ci exercent une pression commune sur la Sublime Porte et exigent la réalisation des réformes prévues par l'article 61 du traité de Berlin.

Dans le même temps qu'il envoyait cette circulaire, Granville décidait de rappeler l'Ambassadeur en poste à Istanbul, Sir Layard, et de le remplacer par Goschen.

Désormais, c'était ce dernier qui devait jouer le premier rôle dans la capitale ottomane. Avant de nous pencher sur ses activités, il convient toutefois de jeter un coup d'œil sur le dernier rapport que Layard envoya au Foreign Office, alors que l'ordre de son rappel ne lui avait pas été encore signifié.

Dans ce rapport, Layard insistait notamment sur les points suivants [165] :

"*Après que l'accord de Chypre eut été rendu public, les Arméniens s'étaient mis à espérer que l'Angleterre ferait en sorte que les réformes fussent mises immédiatement en chantier. Mais constatant que rien n'était fait, ils perdirent bientôt tout espoir, et le gouvernement de Saint-Pétersbourg en profita pour les inciter à demander l'aide de la Russie. Bien entendu, il s'agissait ainsi de jeter les bases d'une éventuelle occupation de ces provinces par les Russes. Il était donc essentiel d'amener l'Empire ottoman à passer à l'action.*

A défaut d'une autonomie complète, les Arméniens souhaitaient obtenir une semi-indépendance. Mais dans les conditions actuelles, les aider à réaliser cet objectif eût

165 FO. 424/98, n° 67.

conduit à la catastrophe. Car les Arméniens, qui sont partout minoritaires, et qui même, dans certains endroits, ne forment qu'une toute petite partie de la population, n'auraient pas tardé à être écrasés par l'élément dominant, ce qui aurait aussitôt provoqué l'intervention des Russes. Comme il est impossible d'imaginer que les Russes eussent pu accorder l'autonomie ou une forme quelconque d'indépendance aux Arméniens, ces derniers auraient été immanquablement absorbés par l'Empire tsariste."

Impossible de ne pas reconnaître la justesse de ces observations. Granville, toutefois, ne pensait pas comme Layard et envisageait de donner l'indépendance aux Arméniens. Mais pour y parvenir, il lui fallait tout d'abord obtenir l'accord de la Russie. Or, celle-ci, sachant que l'Angleterre avait des visées sur l'Arabie, estimait que la création d'une Arménie autonome ne pouvait guère servir ses propres intérêts. Le gouvernement ottoman était lui aussi au courant des intentions de l'Angleterre. Il savait que les Anglais avaient non seulement renoncé à défendre l'intégrité territoriale de l'Empire, mais qu'ils étaient également prêts à lui arracher tout ce qu'ils pourraient. Aussi jugea-t-il utile de chercher à se rapprocher de la Russie.

La façon dont le sultan voyait les choses était assurément fondée. En effet, la mise à sac de l'Empire ottoman avait à cette époque déjà commencé. En 1881, la France s'emparera de la Tunisie, tandis que la Thessalie sera donnée à la Grèce ; l'année d'après, l'Angleterre occupera l'Egypte ; en 1885, la Roumélie orientale s'unira à la Bulgarie. Certes, en 1897, les Turcs sortiront

[143] victorieux de leur guerre avec la Grèce, mais pour prix de la victoire, ils se verront forcés de reconnaître l'autonomie de la Crète. Bien entendu, il serait absurde de penser qu'Abdulhamid ait pu prévoir tous ces événements, mais il savait, à n'en pas douter, qu'il ne disposait plus d'aucun moyen d'action en Europe et en Afrique. Il était naturel, dans ces conditions, qu'il fût résolu à conserver coûte que coûte les derniers territoires qui restaient à l'Empire ottoman en Anatolie.

Cependant, il s'agissait d'une tâche véritablement désespérée. L'Empire ne disposait même pas d'un gouvernement stable et capable de continuité. La permanence du pouvoir était assurée par le sultan et celui-ci semblait prendre plaisir à faire valser les ministres. Il suffit d'énumérer les noms des divers grands vizirs qui se sont succédés à la tête du gouvernement depuis le congrès de Berlin jusqu'à la révolution jeune-turque (1908), pour prendre la réelle mesure du marasme :

Saffet Pacha	4.6.1878	4.12.1878
Hayrettin Pacha (le Tunisien)	4.12.1878	29.7.1879
Ahmet Arifi Pacha	29.7.1879	18.10.1879
Mehmet Sait Pacha	18.10.1879	9.6.1880
Mehmet Kadri Pacha	9.6.1880	12.9.1880
Mehmet Sait Pacha	12.9.1880	2.5.1882
Abdurrahman Nurettin Pacha	2.5.1882	11.7.1882
Mehmet Sait Pacha	12.7.1882	1.12.1882
Ahmet Vefik Pacha	1.12.1882	3.12.1882
Mehmet Sait Pacha	3.12.1882	25.9.1885
Mehmet Kâmil Pacha	25.9.1885	4.9.1891
Ahmed Cevad Pacha	4.9.1891	8.6.1895
Mehmet Sait Pacha	8.6.1895	1.10.1895
Mehmet Kâmil Pacha	2.10.1895	7.11.1895
Halil Rifat Pacha	7.11.1895	9.11.1901
Mehmet Sait Pacha	18.11.1901	14.1.1903
Mehmet Ferid Pacha	14.1.1903	22.7.1908
Mehmet Sait Pacha	22.7.1908	4.8.1908

Dix-huit grands vizirs en l'espace de trente années, dont quatorze entre 1878 et 1896, la période la plus critique du règne, c'est assurément beaucoup pour une gestion efficace des affaires.

Au moment où Goschen arriva à Istanbul, en juin 1880, les Anglais avaient déjà obtenu l'accord des autres puissances pour une action commune auprès de la Porte. A cette date, le grand vizir était Mehmet Kadri Pacha, tandis que le portefeuille des Affaires étrangères se trouvait entre les mains d'Abidin Pacha, le président de la commission d'enquête qui avait été envoyée l'année précédente dans la région de Diyarbakir.

La note collective des six puissances fut présentée à Abidin Pacha le 11 juin 1880. Divers problèmes y étaient évoqués. En ce qui concerne la question arménienne, les signataires de la note demandaient des informations sur ce qui avait été réalisé dans le cadre de l'article 61 du traité de Berlin et attiraient l'attention de la Porte sur le fait que si la mise en œuvre des mesures

[144] jugées, d'un commun accord, utiles aux intérêts de l'Empire ottoman et des puissances européennes était à nouveau retardée, la responsabilité en incomberait entièrement au gouvernement du sultan.

A l'époque où Goschen présentait cette note, il n'avait pas encore eu le temps de consulter ses propres services en Turquie. Il allait le faire un peu plus tard, recueillant l'avis des membres de son ambassade et des consuls anglais en poste en Anatolie.

C'est ainsi que le lieutenant-colonel Wilson fut amené à rédiger un long mémorandum daté du 16 juin, que Goschen s'empressa de transmettre à Lord Granville. Voici les passages les plus significatifs de ce document [166] :

"*(...) Les Arméniens sont divisés en trois sectes - les grégoriens, les catholiques romains et les protestants - qui sont généralement en désaccord et qui ne s'entendent que rarement, dans les affaires de politique locale, en vue d'un objectif commun... (Suit un long passage, que nous préférons omettre, dans lequel l'auteur fait ressortir les divers défauts et faiblesses du caractère des Arméniens).*

(...) La population anatolienne n'est pas assez mûre pour les réformes telles qu'on les conçoit en Occident (...). Les masses populaires sont en général dépourvues de culture et peu civilisées. Parmi les réformes envisageables, on peut mentionner la réouverture du Parlement [le sultan avait dissous l'Assemblée le 13 février 1878, onze mois après la séance inaugurale], l'application des lois existantes, la mise en œuvre des réformes prévues par la loi de 1867 sur l'administration des provinces, l'abolition du système de l'autonomie administrative accordée aux minorités confessionnelles, la modification de la loi sur les fonctionnaires, l'ouverture de la fonction publique aux chrétiens, l'aménagement des ressources budgétaires des administrations locales, la réforme de la législation fiscale, la réorganisation des tribunaux, l'élaboration d'un code civil applicable aux affaires opposant musulmans et non musulmans, l'amendement des lois relatives à la corruption et aux détournements de fonds, la réforme du système pénitentiaire, la création d'un véritable corps de gendarmerie placé sous le contrôle d'officiers occidentaux, la réorganisation des structures foncières, la réforme du système éducatif, l'instauration de la liberté de la presse et, enfin, l'encouragement de certaines industries grâce à l'apport de capitaux étrangers."

Tout cela était fort beau, mais le mémorandum de Wilson n'indiquait pas avec quel argent ces multiples réformes devaient être réalisées.

Quant aux rapports en provenance des consulats, ils mettaient l'accent, eux, sur les préparatifs faits par les Arméniens pour secouer l'autorité des Ottomans et signalaient que l'objectif visé était l'autonomie.

---

166 FO. 424/106, n° 246, annexe.

C'est ainsi, en particulier, que le consul d'Erzurum, Everett, écrivait dans son rapport du 25 juin que les Arméniens étaient persuadés que l'Europe ne ferait rien pour les aider à obtenir leur autonomie et qu'ils se préparaient à agir en conséquence ; il y notait aussi que des enseignants venus d'Istanbul s'employaient à endoctriner le peuple, qu'ils faisaient venir des

[145] armes et que toutes les maisons arméniennes, d'après ce qui se disait, étaient bourrées d'armes et de munitions, mais que les Arméniens n'étaient pas encore prêts à passer à l'action. Lorsqu'ils en seraient là, précisait-il, de sérieux désordres ne manqueraient pas d'éclater. [167]

Le gouvernement ottoman répondit à la note collective des six puissances le 5 juillet 1880.

Revêtue de la signature d'Abidin Pacha, cette réponse commençait par indiquer que la situation des provinces orientales avait fait l'objet d'un examen attentif et que certaines mesures avaient été déjà prises. Le document faisait ensuite savoir que le gouvernement ottoman allait instituer dans les communes (nahiye) des comités composés d'un président appartenant à l'élément confessionnel dominant à l'intérieur du canton, d'un vice-président représentant l'élément minoritaire et de quatre à six membres, et que ces comités auraient pour tâche d'administrer les communes dont chacune serait dotée, par ailleurs, d'une force de gendarmerie. La note d'Abidin Pacha annonçait également qu'il y aurait des corps de gendarmerie organisés à l'échelon provincial, que des tribunaux mobiles seraient créés en vue de régler les affaires pénales, que la fonction publique, déjà accessible aux non musulmans, leur serait encore plus largement ouverte, qu'un dixième des revenus provinciaux, une fois soustraites les sommes nécessaires à couvrir les dépenses locales, serait affecté à l'enseignement et aux travaux publics de la province et enfin qu'une nouvelle réglementation relative à l'administration des provinces anatoliennes était en préparation. La note se terminait de la manière suivante : "*Je voudrais faire savoir, pour finir, qu'il ressort du recensement effectué à l'initiative de la Sublime Porte que les Arméniens forment 17 % de la population dans les provinces de Van, Diyarbakir, Bitlis, Erzurum et Sivas, contre 4 % pour les autres minorités et 79 % pour les musulmans*."

L'étude des documents conservés dans les archives du Foreign Office montre que Goschen témoignait d'un grand intérêt pour les données statistiques relatives à la population arménienne.

Nous avons vu plus haut qu'il avait obtenu un certain nombre de chiffres du patriarcat. Pour avoir des renseignements supplémentaires à ce propos, il s'adressa aussi aux antennes locales de l'ambassade (c'est à cette occasion que le commandant Trotter devait effectuer la compilation dont il a été déjà question précédemment). Parallèlement à ces recherches, les ambassadeurs des six puissances signataires de la note du 11 juin 1880 entreprirent de rédiger une nouvelle note, certains points de la réponse d'Abidin Pacha ayant été jugés insuffisants. D'une manière indirecte, le patriarche participa lui aussi à l'élaboration de ce document, en s'employant à fournir aux ambassadeurs diverses informations.

Après avoir été approuvée par les six gouvernements concernés la nouvelle note fut remise à la Sublime Porte le 7 septembre 1880. A cette date, Abidin Pacha était encore ministre des Affaires étrangères. Mais trois jours plus tard, le grand vizir était révoqué et remplacé par Sait Pacha. Le

[146] portefeuille des Affaires étrangères était confié, lui, à Asim Pacha. Ce fut donc à ce nouveau Cabinet qu'il incomba d'étudier la note et d'y apporter une réponse.

---

167 FO. 424/107, n° 2.

Cette note du 7 septembre est passablement longue. Nous nous contenterons d'en donner ici une analyse succincte. [168]

Les six puissances commençaient par noter que les explications données par Abidin Pacha étaient peu satisfaisantes et que les mesures proposées ne correspondaient pas aux recommandations de l'article 61 du traité de Berlin. Le document regrettait ensuite que le système judiciaire ottoman n'eût fait jusque-là l'objet d'aucune amélioration. Dans un autre ordre d'idées, il insistait sur le fait que les réformes devaient être prioritairement effectuées dans les six provinces concernées par l'article 61, même si le désir manifesté par la Sublime Porte de les introduire dans toutes les provinces de l'Empire était éminemment louable. A propos des comités communaux, il était indiqué que ce n'était pas seulement leurs présidents qui devaient être choisis au sein de l'élément confessionnel dominant, mais qu'il convenait de tenir compte du facteur ethnique et religieux dans la nomination de tous les hauts fonctionnaires. Les puissances demandaient aussi que les non musulmans fussent admis à servir dans la gendarmerie en tant qu'officiers ou simples hommes de troupe, que les pouvoirs des gouverneurs provinciaux fussent élargis et qu'une commission spéciale chargée d'étudier la composition démographique de la région fût mise rapidement sur pied. Elles précisaient cependant que les réformes devaient être mises en œuvre sans attendre le résultat des travaux de cette commission.

La Porte n'a jamais répondu à cette note collective. Toutefois, dans une note aux puissances datée du 3 octobre 1880 et relative aux réformes projetées en Roumélie orientale, le nouveau ministre des Affaires étrangères, Asim Pacha, devait également traiter du problème des provinces orientales et fournir des informations sur les décisions prises à la suite des études effectuées dans la région par diverses commissions d'enquête et, en particulier, par celle dirigée, en tout dernier lieu, par Baker Pacha.

Dans ce texte, la Porte faisait notamment savoir aux puissances que les tribunaux de Diyarbakir, Bitlis, Van et Erzurum allaient être réformés, que dans ces mêmes provinces les forces de police et de gendarmerie seraient réorganisées, que les colonels de gendarmerie seraient nommés par le ministère de la Guerre, mais que les autres officiers seraient élus par les assemblées de régiment et confirmés dans leurs fonctions par les instances ministérielles sur proposition des gouverneurs. Le document précisait aussi que les structures administratives communales, dont l'organisation avait été annoncée par la note du 5 juillet 1880, seraient rapidement mises en place. Par ailleurs, un dixième des ressources financières locales serait réservé à l'enseignement et aux travaux publics, étant bien entendu que les montants ainsi dégagés seraient dépensés sur place. La note d'Asim Pacha annonçait également que tous les sujets de l'Empire quelle que fût leur appartenance ethnique ou

[147] confessionnelle, auraient accès aux divers postes de la fonction publique et de l'administration provinciale. Il était précisé enfin que les tribunaux séculiers appliqueraient avec diligence le nouveau code civil (le *Mecelle* élaboré sous la direction de Cevdet Pacha) ainsi que les autres lois en vigueur.

En fait, il s'agissait là d'une réponse plus qu'appropriée à la note des puissances. Mais celles-ci, et en particulier l'Angleterre, estimèrent que ce document ne pouvait pas être considéré comme une réponse, ce qui allait ouvrir la voie, à partir de cette date, à une sorte de duel verbal entre l'Angleterre et la Sublime Porte. Il ne peut être question ici, d'entrer dans le détail des événements qui suivirent, mais les faits principaux méritent d'être exposés brièvement.

Dans un télégramme daté du 16 novembre 1880 [169], Goschen, après avoir indiqué que la Porte n'avait toujours pas répondu à la note des puissances, faisait savoir au

168 On trouvera le texte intégral de la note dans l'ouvrage de Marcel Léart, *op. cit.*, p. 32-37.

169 FO. 424/107, n° 194.

Foreign Office que les Arméniens étaient en train de perdre patience et qu'ils risquaient de se soulever. Il suggérait, en conséquence, qu'il serait opportun d'inviter les Etats signataires du traité de Berlin à entreprendre une nouvelle démarche collective auprès de la Porte.

Le gouvernement de Gladstone était depuis longtemps favorable à une telle démarche. La Russie, cependant, préférait que le problème arménien ne fût pas soulevé tant que les affaires du Monténégro et de la Grèce se trouvaient encore sur le tapis. Quant à l'Allemagne et à l'Autriche, elles étaient hostiles à toute pression sur la Porte. Lord Granville ne put donc pas envoyer à Goschen les instructions qu'il réclamait et qui lui auraient permis de jeter les bases d'une nouvelle intervention.

En mars 1881, le tsar Alexandre II fut assassiné par un nihiliste. A partir de cette date, la Russie s'opposa vigoureusement à tous les mouvements indépendantistes, quels qu'ils fussent, et commença à appliquer avec de plus en plus d'âpreté une politique de russification intensive. En conséquence, elle perdit presque tout intérêt pour la question des réformes en faveur des Arméniens et l'Angleterre se retrouva, du même coup, totalement isolée.

Goschen devait quitter Istanbul en juin 1881. Il semble qu'il n'ait, jusqu'à cette date, pris aucune initiative nouvelle.

Cependant, son successeur à la tête de l'ambassade, Lord Dufferin, parla de la question arménienne au sultan Abdulhamid dès sa première entrevue avec lui, lui suggérant que la première chose à faire était d'envoyer un gouverneur de haute capacité dans la région. [170] Nous le verrons développer les mêmes vues quelque temps plus tard devant le grand vizir Sait Pacha.

L'ambassade d'Angleterre ne se contentait pas de multiplier les démarches. Dans le même temps, elle s'employait également à préparer un projet de réforme. Des travaux avaient été déjà engagés, dans cette perspective, du temps de Goschen. Le nouvel Ambassadeur s'attaqua, lui aussi, au problème et fit élaborer un nouveau projet par un des membres de son ambassade, le

[148] colonel Wilson, qui passait pour être un des meilleurs spécialistes de la question. [171]

Nous apprenons par un rapport du 23 août que Dufferin avait, la veille, à nouveau rendu visite au grand vizir Sait Pacha et s'était entretenu avec lui de ce projet en préparation. [172]

C'est également le 23 août que le colonel Wilson et le commandant Trotter remirent à l'Ambassadeur un mémorandum sur les réformes préparé à sa demande.

Le 29 août, Dufferin, au cours d'une réunion avec les Ambassadeurs des cinq autres puissances signataires du traité de Berlin, proposait de présenter une nouvelle note collective à la Sublime Porte et de réclamer une réponse à la note du 7 septembre 1880.

Le 9 septembre 1881, les Ambassadeurs se réunissaient de nouveau dans les salons de l'ambassade d'Angleterre. Reprenant l'idée d'une note collective, Dufferin suggérait à ses collègues de commencer par demander à la Porte l'envoi d'un gouverneur général dans les provinces orientales. Il leur proposait aussi de faire savoir aux autorités ottomanes que les puissances persistaient dans les vues qu'elles avaient exprimées dans leur note du 7 septembre 1880 et qu'elles demandaient notamment la réalisation des

170 FO. 425/123, n° 6.

171 FO. 424/123, n° 104, annexe 2.

172 FO. 424/123, n° 75.

réformes promises. Par ailleurs, il incitait les Ambassadeurs à élaborer leur propre projet de réforme.

Les Ambassadeurs donnèrent leur accord à ces propositions, sous condition qu'elles fussent entérinées par leurs gouvernements respectifs. L'Ambassadeur de Russie émit cependant l'idée que la note collective fût remplacée par une intervention verbale de chacun des représentants des puissances, ce qui fut également approuvé. [173]

C'est Dufferin qui ouvrit le feu, au cours d'un nouvel entretien qu'il eut avec le sultan le 15 septembre. Lors de cette entrevue, il insista longuement sur la nécessité d'envoyer un gouverneur général dans les provinces de l'est et fit valoir qu'un bon administrateur qui saurait se rendre maître de la situation, éliminerait les motifs de plainte et faciliterait la mise en place des réformes. Nous lisons dans le rapport du 19 septembre adressé par Dufferin au Foreign Office que le sultan lui avait promis d'envoyer un haut fonctionnaire dans la région dans les semaines qui suivraient. [174]

Le 1er octobre 1881, à l'invitation de Dufferin, les Ambassadeurs se réunissaient encore, cette fois pour examiner le projet de réforme élaboré par Wilson et Trotter. Au cours de cette réunion, il fut décidé de créer une sous-commission constituée de Dufferin et de l'Ambassadeur russe Novikoff qui aurait pour tâche de préparer un mémorandum. Une nouvelle réunion devait avoir lieu lorsque celle-ci aurait avancé dans ses travaux.

Lorsque vint le mois de novembre, Dufferin se mit à multiplier les démarches

[149] pour savoir où en était le projet d'envoyer un gouverneur général dans les provinces orientales. Il lui fut répondu qu'un plan de réforme était en préparation et qu'il aurait sous peu, la possibilité d'en prendre connaissance. [175] Tandis que ces tractations se déroulaient à Istanbul, de graves événements sur lesquels nous reviendrons plus loin, embrasaient la région de Zeytun.

Le 22 novembre, Dufferin se rendit en compagnie de l'Ambassadeur de Russie chez le ministre des Affaires étrangères, Asim Pacha. Au cours de cet entretien, il fut une fois de plus question de la nomination d'un gouverneur général dans les provinces de l'est.

En décembre, Dufferin apprit d'Artin Efendi, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, que seule une pression allemande pourrait amener le sultan à faire quelque chose pour les Arméniens. En conséquence, il écrivit au Foreign Office pour demander qu'une démarche fut entreprise auprès de l'Allemagne. [176]

Cette démarche fut effectivement faite, mais l'Allemagne se refusa à exercer une pression sur la Sublime Porte. Une démarche du même type entreprise auprès de l'Autriche se solda elle aussi par un échec.

Le 14 janvier 1882, Dufferin fut reçu par le sultan. Celui-ci lui fit savoir que malgré les difficultés suscitées par l'application des clauses du traité de Berlin relatives aux frontières occidentales de l'Empire ottoman, tout le nécessaire avait été fait dans ce domaine. Il lui dit aussi que le gouvernement se préoccupait sérieusement du problème des réformes dans les provinces orientales, que celles-ci seraient réalisées et que la région serait dotée d'un gouverneur général dès que serait trouvée une personnalité convenant à cette tâche. Le sultan conclut en demandant qu'un délai lui fut accordé pour mener à bien toutes les réformes promises. [177]

---

173 FO. 424/123, n° 113.
174 FO. 424/123, n° 126.
175 FO. 424/123, n° 180.
176 FO. 424/123, n° 215.
177 FO. 424/132, n° 22.

Dans les premiers mois de 1882, l'Angleterre allait à nouveau tenter d'amener l'Allemagne à agir de concert avec elle. Par une dépêche datée du 28 avril 1882, le ministère allemand des Affaires étrangères fit cependant savoir à l'Ambassadeur du Reich à Londres qu'une intervention dans les affaires intérieures de la Turquie ferait perdre à l'Allemagne la confiance du sultan et que ceci risquerait de mettre en péril le maintien de la paix en Europe. [178]

L'année 1882 ayant été marquée par toute une série de désordres à Erzurum, il semble que les Anglais se soient vus contraints de mettre une sourdine à leurs initiatives. Constatant que les efforts déployés pour inciter les autres puissances à mener une action conjointe avec l'Angleterre n'avaient abouti à aucun résultat, le Foreign Office devait finalement décider de recourir aux menaces. Il lui fallait un moyen de pression : c'est le traité de Chypre qui fut mis en avant.

Le 10 mai 1883, agissant sur les instructions de son gouvernement,

[150] Dufferin se rendit une nouvelle fois chez le sultan. Lorsque les deux hommes en arrivèrent à la question arménienne, l'Ambassadeur de sa Gracieuse Majesté fit remarquer que le traité du 4 juin 1878 imposait des obligations aux deux contractants et que si les Ottomans, reniant leurs engagements, n'accomplissaient pas les réformes promises, l'Angleterre se considérerait déchargée de l'obligation de protéger la Turquie.

En guise de réponse, le sultan demanda pourquoi, s'il en était ainsi, les Anglais restaient encore à Chypre. Cette démarche n'aboutit, elle aussi, à rien de concret.

Au cours de la même année, le ministre anglais des Affaires étrangères, Lord Granville, s'adressa une fois de plus à l'Allemagne et à l'Autriche. Mais ces démarches demeurèrent infructueuses. Dans une dépêche du 17 mai 1883 adressée à l'Ambassade du Reich à Londres, le ministre allemand des Affaires étrangères écrivait notamment :

"*Je ne vois pas quel intérêt l'Angleterre peut avoir à contrarier ainsi le sultan. Les divers points qui forment ce que l'on nomme la question arménienne sont des revendications purement idéales et théoriques auxquelles une place à été faite dans les débats du congrès de Berlin dans l'idée que cela pourrait être de quelque utilité dans les parlements. Il est douteux que ces revendications puissent avoir une quelconque valeur pratique et qu'il faille en attendre un résultat. Pour les Arméniens, il s'agit d'une arme à double tranchant. Nous pensons, pour notre part, qu'il ne devrait pas entrer dans les vues politiques de l'Angleterre d'affaiblir la vitalité de l'Empire ottoman ni d'œuvrer à la rupture des liens qui unissent les Arméniens à la Turquie. S'ingérer dans ce genre d'affaires internes est le meilleur moyen pour aboutir à des résultats ennuyeux. Je trouve la démarche de Lord Dufferin malencontreuse pour la paix de l'Europe et la tranquillité de l'Orient.* " [179]

Le ministère autrichien des Affaires étrangères n'était pas aussi catégorique. Mais il laissait néanmoins clairement entendre, lui aussi, que l'Autriche ne voulait pas porter atteinte aux dispositions amicales que le sultan nourrissait à son égard et qu'elle ne suivrait pas, par conséquent, les suggestions de l'Angleterre.

L'insistance avec laquelle les Anglais intervenaient dans ce domaine, le fait qu'ils eussent dans l'intervalle occupé l'Egypte, le fait aussi qu'ils eussent déclaré qu'ils ne se considéraient plus comme liés par les clauses du traité de Chypre, et ce tout en continuant à rester dans l'île (le traité du 4 juin 1878 allait demeurer en vigueur jusqu'à la signature du traité de Lausanne), tout cela témoignait, bien entendu, du changement de cap de la politique anglaise et mettait à nu les visées du gouvernement de Londres sur l'Empire ottoman.

178 *Die Grosse Politik*, vol. IX, n° 2183.

179 *Ibid.*, n° 2183.

C'est, pour une grande part en raison de cette réorientation de la politique anglaise que l'Empire ottoman commença à se tourner à partir de cette époque vers les puissances centrales. L'arrivée de Von der Goltz en Turquie, au printemps 1882, avecla mission de réformer l'armée ottomane, fut une des conséquences immédiates de ce changement.

[151]

Malgré l'attitude adoptée par l'Allemagne et l'Autriche, Lord Granville allait persister dans sa politique. Mais l'année 1883s'écoula sans qu'aucune mesure de quelque envergure eût été prise, et ceci à cause, en bonne partie, des agissements inopportuns de l'Angleterre.

A partir de cette date, la Russie allait, de son côté, adopter une attitude de plus en plus dure à l'endroit des Arméniens et commença même à voir d'un mauvais œil les relations que les Arméniens de Russie entretenaient avec ceux de Turquie. Naturellement l'Angleterre ne s'en trouva qu'encore plus isolée.

En 1885, il y eut des élections en Angleterre et les Libéraux perdirent le pouvoir. Toutefois le nouveau Premier Ministre, Lord Salisbury, ne se maintint que fort peu de temps à la tête du gouvernement. Dès février 1886, il fallut procéder à de nouvelles élections et celles-ci donnèrent la victoire à Gladstone et à son parti.

Comme on pouvait s'y attendre, une des premières questions dont s'occupa Lord Rosebery, le nouveau ministre des Affaires étrangères, fut le problème de la réforme arménienne et, en juin 1886, les autres différends entre la Sublime Porte et le gouvernement de Londres ayant été provisoirement réglés, l'ambassadeur d'Angleterre à Istanbul, Sir E. Thornton, fut chargé de rappeler au gouvernement du sultan qu'il convenait de remplir les obligations imposées à l'Empire ottoman aux termes de l'article 61.

Plutôt que de s'acquitter de cette tâche verbalement, l'ambassadeur préféra remettre au gouvernement ottoman un mémorandum.

Ce document qui fut présenté au ministre des Affaires étrangères, Sait Pacha, le 16 août 1886, ne servit qu'à exaspérer les dirigeants d'Istanbul. Le grand vizir Mehmet Kâmil Pacha alla même jusqu'à envisager de le retourner.

Cette dernière initiative des Anglais mécontenta sérieusement l'Allemagne et l'Autriche. Entre-temps, cependant, il y avait eu en Angleterre un remaniement ministériel et Lord Rosebery avait cédé sa place à Lord Iddesleigh. En réponse aux remontrances des Ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche en poste à Londres, ce dernier se vit contraint d'expliquer que Thornton avait reçu ses instructions de son prédécesseur et qu'il était intervenu auprès de la Porte sans avoir jugé nécessaire de demander de nouvelles directives.

3. Les Arméniens se préparent à l'insurrection

Nous avons déjà vu plus haut que le patriarche arménien avait dit à l'Ambassadeur d'Angleterre, au cours d'un entretien qu'il eut avec lui à la veille du congrès de Berlin, que s'il fallait une insurrection pour attirer l'attention des puissances européennes, cela ne serait pas difficile à arranger. Nous avons vu aussi que ce même prélat, quelque temps après le congrès, avait invité, dans un discours prononcé devant l'Assemblée

nationale arménienne, les enseignants, la jeunesse éclairée, tous les progressistes à se rendre dans les provinces orientales.

A partir de 1880, les consuls anglais de cette région commencèrent à faire état d'un certain remue-ménage parmi les Arméniens. A cette époque, il n'y

[152] avait dans les provinces orientales que des consuls russes et anglais. Les premiers étaient installés à Erzurum et Van, les seconds à Erzurum, Van, Diyarbakir et Trabzon. C'est principalement à travers les rapports de ces derniers que nous nous efforcerons de suivre l'évolution des événements.

Naturellement, nous disposons aussi des rapports envoyés par les gouverneurs et les services de sûreté au ministère ottoman de l'Intérieur. Mais ces textes sont moins intéressants que ceux des consuls, car, ils se bornent à signaler divers incidents, sans chercher à les analyser. Les rapports des consuls, eux, présentent l'intérêt non seulement de proposer une meilleure évaluation des faits, mais aussi de fournir, dans certains cas, des informations de source arménienne.

Le premier rapport qu'il nous faut signaler est celui du capitaine Clayton, consul à Van. Dans ce rapport daté du 12 octobre 1880, Clayton faisait savoir à ses supérieurs que des associations ayant pour but de fournir des armes aux Arméniens de Turquie avaient été créées en Arménie russe et que, pour distribuer ces armes, des agents venaient d'être spécialement recrutés. [180]

En novembre, le même consul écrivait que les Arméniens faisaient des préparatifs d'insurrection et qu'un missionnaire américain installé à Van lui avait signalé un important afflux d'armes en provenance de Russie. [181]

Les informations fournies par le capitaine Everett, consul à Erzurum, allaient dans le même sens. Dans un rapport daté du 24 novembre, Everett indiquait qu'on pouvait désormais affirmer en toute certitude que des armes étaient en train de s'accumuler en territoire russe et que celles-ci ne pouvaient être destinées qu'à l'Empire ottoman puisqu'il ne pouvait être question qu'elles fussent utilisées en Russie. Il ajoutait que le consul général russe d'Erzurum, M. Obermüller, lui avait confirmé cette information, toutefois sans pouvoir lui dire ce que le gouvernement russe pensait à ce propos. [182]

Le 23 décembre 1880, le colonel Wilson, consul de Smyrne, écrivait, s'appuyant sur diverses sources de renseignements, que les Arméniens se préparaient à un coup de force et que de nombreux jeunes se rendaient à Istanbul, Tiflis et Van. A ce rapport était joint un mémorandum du lieutenant Herbert Chermside [183] qui indiquait qu'un mouvement insurrectionnel pourrait éclater prochainement à Van et qu'il avait eu entre les mains une lettre d'un certain Rufrenian - un médecin originaire de Turquie passé en territoire russe - dans laquelle celui-ci faisait savoir à sa femme qu'il avait pris la tête, en Russie, d'une organisation activiste dirigée contre la Turquie.

Dans les derniers jours de 1880, le consul de Van, Clayton, écrivait pour sa part, que le consul de Russie, le colonel Kamsaragan, lui avait dit que les Arméniens préparaient un soulèvement, mais qu'il faisait de son mieux pour les calmer. [184]

[153]

Le consul de Trabzon, Alfred Biliotti, faisait part, dans sa dépêche du 5 mars 1881,

180 FO. 424/107, n° 194, annexe 1.
181 FO. 424/107, n° 185 et 212.
182 FO. 424/107, n° 213.
183 FO. 424/122, n° 1, annexe.
184 FO. 424/122, n° 35.

d'un entretien qu'il avait eu avec le consul général russe d'Erzurum. Celui-ci lui avait dit notamment que le consul russe de Van, lui-même d'origine arménienne s'employait à provoquer des incidents en Arménie, qu'il en avait avisé le gouvernement de Saint-Pétersbourg, mais que c'était lui qui avait été révoqué par les autorités russes et non son collègue de Van. Dans cette même dépêche, Biliotti indiquait que le poste de consul de Russie à Trabzon venait d'être attribué à l'ancien drogman en chef de l'ambassade d'Istanbul, Belotsercovetz, un protégé du général Ignatieff connu pour avoir joué un rôle très actif dans l'insurrection bulgare. [185]

Au début de 1882, le consul d'Erzurum Everett écrivait que les signes indiquant qu'une insurrection était en préparation se faisaient de plus en plus nombreux. [186] Le consul avait eu entre les mains deux documents en langue arménienne utilisés pour le recrutement de volontaires. Le premier de ces documents était employé lors de la prestation de serment des nouvelles recrues, le second servait au moment où ceux qui avaient prêté serment se voyaient confier une mission. D'après la qualité du papier utilisé, Everett était en mesure de préciser que ces documents avaient été, selon toute probabilité, imprimés en Russie entre les mois de décembre 1880 et août 1881.

(Lorsque ces renseignements lui parvinrent, l'Ambassadeur d'Angleterre à Istanbul, Lord Dufferin, écrivit au consul qu'il n'était pas nécessaire de mettre les autorités locales au courant de ces faits.)

En juin 1882, Everett consacrait un nouveau rapport à la question, [187] dans lequel il indiquait - en précisant qu'il tenait ses informations de sources très sûres - que les préparatifs des Arméniens ne cessaient de progresser, que des agitateurs s'employaient à "éclairer" le peuple et à aiguillonner ses sentiments nationaux, que la zone d'effervescence s'étendait vers le sud jusqu'à Mus et Van, que Van constituait un des principaux foyers de subversion, que la Russie appuyait le mouvement et que l'agent principal du gouvernement de Saint-Pétersbourg était Kamsaragan, le consul de Russie à Van.

Le 9 décembre 1882, le nouveau consul d'Angleterre à Erzurum, Eyres, faisait savoir dans un rapport adressé à son ambassade, que les autorités provinciales avaient éventé, la veille, une tentative d'insurrection, que près de 40 personnes avaient été arrêtées et que le gouvernement connaissait les noms de quelques 700 personnes ayant trempé dans l'affaire. [188] (Nous reviendrons sur cet événement dans notre section consacrée aux soulèvements.)

Parmi les principaux collaborateurs de Khrimian, à Van, il convient de citer Portakalian. Lorsque les arrestations commencèrent, à la suite de l'incident d'Erzurum, Portakalian se vit interdit de séjour à Van et jugea préférable de quitter le pays en compagnie d'un certain nombre de ses partisans. Il se rendit à Marseille où, à partir de 1885, il commença à publier la revue

[154] *Armenia* qui paraît encore de nos jours. Avetissian, un des disciples de Portakalian allait quant à lui retourner à Van et y fonder un parti révolutionnaire nommé Armenakan.

Peu après que Portakalian eût lancé *l'Armenia*, un groupe d'Arméniens établis en Angleterre commença à faire paraître un périodique nommé Haïastan. Ce même groupe parvint à créer en 1888 un "Comité anglo-arménien". Ce comité qui comptait parmi ses membres quelques-unes des personnalités en vue du Parti libéral, devint un des centres de propagande les plus actifs de la cause arménienne.

185 FO. 424/122, n° 54, annexe.
186 FO. 424/132, n° 36.
187 FO. 424/132, n° 101.
188 FO. 424/132, n° 143.

Le parti *Armenakan* dont il a été question plus haut fut fondé en 1885. Une autre organisation révolutionnaire, le parti *Hentchak* vit le jour en Suisse en 1887. Celui-ci fut suivi, peu après, par le parti *Dachnak*. Désormais, c'était ces partis et comités qui allaient prendre la tête des activités insurrectionnelles.

4. Associations et comités

L'"Union de bienfaisance" fondée à Istanbul en 1860 fut la première des associations philanthropiques arméniennes créées dans l'Empire ottoman. Son but principal était d'œuvrer au relèvement moral et matériel des Arméniens de Cilicie. Parmi les membres de cette association, nous trouvons des personnalités arméniennes connues telles que H. Chichmanian, M. Bechiktachian, N. Sivadjian, S. Tagvorian et le Dr Kiatibian. Le nom de l"'Union de bienfaisance" ne se trouve mêlé à aucun des soulèvements qui marquèrent l'histoire de l'Empire ottoman à cette époque. On dit toutefois que certains de ses membres jouèrent un certain rôle dans les événements de Zeytun, en 1862. On cite à cet égard les noms de Hovsep Chichmanian et de Migirditch Bechiktachian. [189]

Entre 1870 et 1880, diverses autres associations virent le jour, parmi lesquelles il convient de mentionner, à Van, l'*Ararathian* ("Ceux de l'Ararat") ; à Mus, l'"Association scolaire orientale" (*Tebrtzasiratz Arevelian*) et la société "Orient" ; à Erzurum, l"'Association des femmes patriotes". Les trois premières devaient bientôt s'unir pour former l'"Union des sociétés arméniennes". Toutes ces sociétés ne poursuivaient, du moins en apparence, que des buts sociaux. [190]

Parallèlement à ces associations philanthropiques, il se créait aussi des organisations révolutionnaires. C'est ainsi qu'une "Société de la Croix Noire" (*Sev Khatch Kazmakerpouthioun*) vit le jour à Van en 1878. Cette organisation ressemblait au Klu Klux Klan qui sévissait en Amérique. En 1881, une autre organisation, celle des "Protecteurs de la mère patrie" (*Pashtpan Haireniats*) fut créée à Erzurum. Le but de cette association était d'armer les Arméniens pour qu'ils pussent se défendre contre d'éventuelles agressions. Elle ne subsista que pendant un an et demi, de mars 1881 à novembre 1882, date à laquelle elle dut cesser ses activités, la plupart de ses

[155] membres ayant été arrêtés. C'est de cette organisation qu'il s'agissait dans le rapport du consul Eyres daté du 9 décembre 1882 que nous avons mentionné plus haut.

Le parti Armenakan fut la première organisation à se présenter comme une formation politique révolutionnaire. Bien que Migirditch Portakalian n'ait pas participé à la création de l'Armenakan, il est difficile de ne pas le mentionner lorsqu'on évoque l'histoire de ce parti.

Né à Istanbul en 1848, Portakalian était un des pédagogues arméniens les plus en vue de sa génération. Il vécut de longues années à Van où il avait fondé une école qui fut la pépinière de la jeunesse révolutionnaire. [191] Nous avons vu plus haut qu'à la suite de son expulsion de Van, en 1885, il se rendit en France et commença à y faire paraître le journal *Armenia*. Dans les premiers temps, il se plut à se présenter comme un loyal citoyen de l'Empire ottoman, mais progressivement il changea d'attitude et devint un

189 Louise Naibandian, *The Armenian Revolutionary Movement*, p. 71.

190 Esat Uras, *op. cit.*, p. 421.

191 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 94.

véritable révolutionnaire, proclamant que la liberté ne saurait être obtenue sans effusion de sang.

Ce sont neuf de ses disciples qui prirent l'initiative, à l'automne 1885, de créer le parti Armenakan dont le nom était dérivé de celui du journal *Armenia*. Ces neuf jeunes gens étaient Migirditch Terlemezian (Avetissian), Grigor Terlemezian, Rouben Chatavarian, Grigor Adian, Grigor Adjemian, M. Baroudjian, Gevorg Handjian, Grigor Beozikian et Garegin Manoukian.

On admet généralement qu'Avetissian fut le principal promoteur de l'entreprise et que c'était lui qui assurait le contact avec Portakalian. Aux yeux de l'opinion, le journal *Armenia* passait pour être étroitement lié avec l'Armenakan, mais en réalité il ne fut jamais l'organe officiel du parti. Interdit en Turquie en août 1885, il continua à y pénétrer après cette date clandestinement. (En 1886, l'*Armenia* allait être également interdit en Russie.)

Le programme du parti n'existait que sous la forme de sept ou huit copies manuscrites. Il fut publié pour la première fois après la Seconde Guerre mondiale. [192] On peut le résumer de la manière suivante :

L'objectif poursuivi par le parti est d'obtenir pour les Arméniens, par la révolution, le droit de se gouverner eux-mêmes. Seuls les Arméniens peuvent y entrer. Pour parvenir à son but, le parti s'efforcera de rassembler autour de lui tous les Arméniens patriotes animés d'un même idéal ; il s'emploiera à diffuser les idées révolutionnaires ; il apprendra à ses membres le maniement des armes, leur inculquera les principes de la discipline militaire, leur fournira des armes et de l'argent ; il organisera des forces de guérilla ; il fera tout son possible pour préparer le peuple à un soulèvement général. Le parti est constitué de "membres actifs" et de "membres auxiliaires". Ces derniers n'ont pour tâche que de fournir au parti un soutien moral et financier. A la tête du parti se trouve un comité central formé de représentants des divers comités régionaux. Le parti dispose également d'un "comité spécial" chargé d'assurer la liaison avec les autres groupes révolutionnaires.

[156]

C'est le consul de Russie, le commandant Kamsaragan, qui enseignait aux membres du parti le maniement des armes et la stratégie militaire. Cet enseignement était dispensé dans les locaux de l'école normale arménienne de Van.

Dans son ouvrage sur le mouvement révolutionnaire arménien, Louise Nalbandian signale quelques-unes des activités du parti. Parmi les divers assassinats et coups de force perpétrés par les Armenakans, on peut mentionner la rencontre sanglante qui eut lieu en mai 1889, entre trois activistes déguisés en Kurdes (Hovannes Agripasian, Vardan Golochian et Karapet Koulaksizian) et un détachement de *zabtiés* (gendarmes) turcs ; l'embuscade organisée par Avetissian et trois de ses complices contre un groupe de Kurdes ; et enfin, l'assassinat d'un policier de Van, Nuri Efendi, le 16 octobre 1892. Selon certaines sources, le parti Armenakan aurait été absorbé, au bout d'un certain temps, par une autre organisation arménienne, le parti Ramgavar. Mais, ici, deux autres formations doivent surtout retenir notre attention : le parti Hentchak et, créé un peu plus tard, le parti Dachnak.

Le parti révolutionnaire Hentchak

En arménien *hentchak* signifie "cloche".

Les fondateurs de ce parti étaient des jeunes gens qui n'avaient jamais mis les

192 L. Nalbandian, *op. cit.*,. p. 97-99.

pieds dans l'Empire ottoman. Issus de familles aisées, ils avaient été envoyés à Paris pour y faire leurs études et n'avaient pas tardé à professer des idées marxistes. On admet. généralement que ce furent Portakalian et son journal *Armenia* qui leur servirent tout d'abord de point de ralliement. Celui qui lança l'idée de créer un parti, Avetis Nazarbekian, étudiant à Paris, collaborait du reste activement à l'*Armenia* et y faisait paraître des écrits révolutionnaires extrêmement violents.

Au cours de l'été 1886, Nazarbekian quitta Paris en compagnie de sa fiancée, Mariam Vardanian, et se rendit avec elle à Genève. A cette époque, ils n'étaient tous deux âgés que de vingt ans. A Genève, ils firent la connaissance de quatre autres étudiants arméniens originaires de Russie - Gabriel Kafian, Rupen Hanazad, Nicoli Martinian et Migirditch Manutcharian - eux aussi lecteurs de l'*Armenia*. Comme l'*Armenia* traitait surtout de la situation des Arméniens de l'Empire ottoman, ces six jeunes gens se préoccupaient principalement dans leurs conversations, de savoir ce qu'il convenait de faire pour sauver leurs coreligionnaires de Turquie, et ceci bien qu'ils n'eussent jamais vu ce pays. Au bout d'un certain temps, Manutcharian se sépara du groupe, mais il fut remplacé par un autre étudiant venu de Montpellier, Gevorg Gharadjian.

Désireux de fonder une organisation révolutionnaire, les six jeunes gens s'adressèrent à Portakalian pour lui demander d'en prendre la tête, mais celui-ci déclina leur offre. Le groupe décida alors de faire paraître son propre journal, face à l'*Armenia* de Portakalian, et commença à recueillir des fonds pour réaliser cet objectif. Il fit également une démarche auprès du monastère mekhitariste de Vienne afin d'obtenir les caractères typographiques nécessaires à l'impression d'un journal en arménien. En attendant l'arrivée de ces

[157] caractères, les jeunes gens mirent en place un comité composé de trois d'entre eux - Nazarbekian, Vardanian et Gharadjian - qui fut chargé de définir le programme de l'organisation. Le document ainsi élaboré, qui allait être présenté par la suite comme le programme du Parti révolutionnaire Hentchak, comportait en substance les points suivants [193] :

1. L'ordre existant doit être détruit au moyen d'une révolution et remplacé par une société nouvelle basée sur les réalités économiques et la justice sociale.

2. A court terme, le principal but du parti est d'assurer l'indépendance politique et nationale de l'Arménie turque. Une fois ce but atteint, le parti œuvrera à la réalisation d'un certain nombre d'autres objectifs politiques et économiques. Les objectifs politiques sont les suivants :

— Création d'une Assemblée législative populaire élue au suffrage universel direct ; les représentants de la nation ainsi élus pourront être choisis dans toutes les couches de la société.

— Une large autonomie des provinces. Une large autonomie municipale.

— Le droit pour tout citoyen d'accéder à n'importe quelle fonction.

— Liberté absolue de presse, de parole, de conscience, de rassemblement, d'organisation et d'agitation électorale.

— Conscription militaire universelle.

3. Les objectifs économiques seront définis après un examen attentif des besoins et des souhaits du peuple. Les revenus dépassant un certain niveau seront soumis à un impôt progressif.

4. Pour parvenir aux objectifs fixés, le mouvement révolutionnaire aura recours aux méthodes suivantes : la propagande, l'agitation, le terrorisme, la création d'organisations subversives, le développement du mouvement ouvrier et paysan. La propagande consistera à expliquer au peuple pourquoi il convient de se soulever contre le gouvernement et à lui signaler le moment favorable à une insurrection. L'agitation et le terrorisme doivent servir à rendre le peuple plus fort et plus courageux. Manifester

193 Le texte arménien du programme fut imprimé à Londres en 1887. Esat Uras, *op. cit*., p. 432-439, en a donné une traduction en langue turque.

contre le gouvernement, refuser de payer l'impôt, exciter la haine du peuple contre la classe aristocratique, tels sont les moyens les plus efficaces d'agitation. Quant au terrorisme, c'est une méthode à laquelle il conviendra de recourir pour protéger le peuple et l'amener à faire confiance au programme du Hentchak. Le parti entend se servir du terrorisme principalement contre le gouvernement ottoman. Mais d'autres cibles seront également visées : mis à part les individus dangereux - Turcs ou Arméniens - travaillant pour le gouvernement, les espions et les dénonciateurs seront également soumis à la vindicte du parti.

5. Ces actes de terrorisme seront organisés par une branche spéciale du parti.

6. Le parti sera doté d'un comité central. Il comportera aussi deux

[158] grands groupes révolutionnaires composés d'ouvriers et de paysans. Parallèlement, on créera des détachements de guérilla.

7. Le moment le plus propice à la révolution sera celui où la Turquie se trouvera engagée dans une guerre.

8. Il faudra amener les Assyriens et les Kurdes à se joindre à la lutte contre les Turcs.

9. Une fois obtenue l'indépendance de l'Arménie turque, la révolution s'étendra aux territoires arméniens de Russie et d'Iran, et une république fédérée d'Arménie sera créée.

Le programme du Hentchak était, on le voit, d'inspiration à la fois nationaliste et communiste. Il basait la révolution, pour l'essentiel, sur le principe de la lutte des classes, mais pour aboutir ensuite à la création d'un Etat national.

De toute évidence, les étudiants qui élaborèrent ce programme devaient beaucoup aux idées des révolutionnaires russes. On sait du reste qu'ils entretenaient, à Genève, des relations étroites avec deux des leaders les plus en vue de la social-démocratie russe, Georges Plekhanov et Vera Zassoulitch.

Le projet mis sur pied par M. Vardanian, A. Nazarbekian et G. Gharadjian fut approuvé par tous les autres membres du groupe et c'est ainsi que le parti Hentchak fut créé à Genève, un jour d'août 1887. Mais cette organisation ne reçut officiellement le nom de "Parti Révolutionnaire Hentchak" - par référence au nom du journal que le groupe allait bientôt commencer à publier - que quelques années plus tard, en 1890.

Les caractères typographiques arméniens demandés aux mekhitaristes avaient en effet fini par arriver, et le premier numéro du *Hentchak* ("la Cloche"), parut à Genève en novembre 1887. Le programme du parti parut dans le numéro d'octobre-novembre 1888 du journal.

Les vues économiques et sociales des Hentchaks n'eurent aucun succès, ni en Russie ni en Turquie, parmi les Arméniens des couches moyennes et supérieures. Les Hentchaks choisirent pour centre de leurs activités la ville d'Istanbul, mais ils envoyèrent aussi des propagandistes dans diverses autres régions (Bafra, Merzifon, Amasya, Tokat, Yozgat, Arapkir, Trabzon). Ils furent surtout bien accueillis par les jeunes et c'est dans la jeunesse arménienne de Turquie, de Russie et d'Iran qu'ils recrutèrent leurs premiers partisans.

D'après E. Uras, l'organisation d'Istanbul aurait été créée par quatre militants - Chimavon, Megoverian, Danielian et Rupen Hanazad - dont aucun n'était originaire de l'Empire ottoman. Chimavon venait de Tiflis, Megoverian était né à Batoum, Danielian était originaire de l'Iran et Rupen Hanazad, qui avait participé à la création du parti à Genève, était sujet russe. [194]

Le parti Hentchak fut à l'origine de la manifestation de Kumkapi, de l'insurrection

194 Esat Uras, *op. cit*., p. 441.

du Sassoun, de la manifestation organisée en 1895 devant la Sublime Porte et de la révolte de Zeytun. Nous reviendrons sur ces événements dans la section consacrée à l'étude des divers mouvements insurrectionnels.

Comme les activités du parti Hentchak ne débouchaient pas sur les résultats

[159] escomptés, surtout en Turquie, il se produisit bientôt, à l'intérieur de l'organisation, une scission. Certains militants estimaient que c'était à cause des idées socialistes contenues dans le programme du Hentchak que les Etats européens boudaient le parti. Ils voulaient donc éliminer de leur programme tout ce qui était d'inspiration socialiste. En 1896, on vit se former deux fractions : celle de Nazarbekian, résolue à rester fidèle aux principes socialistes, et une fraction adverse désireuse de se démarquer du socialisme. Les membres de cette deuxième fraction organisèrent en 1898, un réunion à Alexandrie et y fondèrent le "Nouveau Hentchak".

Ceux qui étaient restés fidèles à l'ancien "Parti Révolutionnaire Hentchak" tinrent à Londres, en 1896, leur deuxième congrès et réussirent à maintenir leur organisation en vie.

La fédération révolutionnaire arménienne (Dachnaksoutioun)

Le mot *dachnaksoutioun* signifie en arménien "fédération". Ce parti prit ce nom parce qu'il fut le résultat de la fusion de divers groupes révolutionnaires arméniens dont la plupart avaient leur champ d'activité en Russie. On utilise généralement pour le désigner l'abréviation de Dachnak.

Parmi les fondateurs de la fédération, trois groupes principaux se laissent distinguer.

Le premier groupe était celui des nationalistes révolutionnaires non socialistes. Leur but était d'obtenir l'indépendance de l'Arménie turque et ils s'apparentaient, par leur tendance, au parti Armenakan. La plupart d'entre eux étaient des étudiants de Saint-Pétersbourg et leur porte-parole, Constantin Hatissian, appartenait à une famille arménienne extrêmement aisée. On les appelait les "nordistes" parce qu'ils avaient coutume de se réunir, à Tiflis, dans une pension nommée la "Pension du Nord" (*Severnye Nomera*).

Le deuxième groupe était composé de socialistes révolutionnaires qui nourrissaient le dessein de renverser le régime tsariste et qui souhaitaient, dans cette perspective, s'allier aux révolutionnaires russes et géorgiens. Le troisième groupe ne s'intéressait, quant à lui, qu'aux Arméniens de Turquie. Ces deux fractions d'obédience socialiste étaient composées, pour l'essentiel, d'étudiants moscovites. A Tiflis, ceux-ci se réunissaient dans une pension appelée la "Pension du Sud" (*Yuzhniye Nomera*). C'est pourquoi on les appelait les "sudistes". Le groupe qui se préoccupait plus spécialement du sort des Arméniens de Turquie comptait aussi parmi ses membres un certain nombre de militants du parti Hentchak. [195]

Les circonstances dans lesquelles la fédération fut créée, et la date exacte de cette création, ne sont pas connues avec précision. On sait seulement que parmi ceux qui contribuèrent à la mise en place du nouveau parti, au cours de l'été 1890, Christopher Mikaelian, Stepan Zavian et Simon Zavarian jouèrent un rôle primordial et que Rupen Hanazad participa aux réunions au nom des Hentchak.

A en croire certaines sources, la direction des activités du parti aurait été assurée, dans un premier temps, par un comité secret installé à Genève. On XXX

[160] dit aussi que ce comité soumettait les membres de l'organisation à une discipline

195 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 152.

très stricte. [196] A supposer même que ces renseignements soient véridiques, il ne fait aucun doute cependant que c'était à Tiflis que se trouvaient les dirigeants les plus en vue du parti et qu'étaient concentrées la plupart de ses activités. D'après une autre source, c'est la ville de Trabzon qui aurait été choisie pour y installer le quartier général du parti. Mais Nalbandian, qui rapporte cette information, précise que le comité central était constitué de cinq membres dont la plupart continuèrent à vivre dans la capitale géorgienne. Ces cinq dirigeants investis du pouvoir exécutif étaient Christopher Mikaelian, Simon Zavarian, Abraham Dastakian, H. Loris-Melikian et Levon Sarkisian. [197]

Au moment de la création de la fédération en 1890, le parti Hentchak avait accepté de rejoindre la nouvelle organisation. Toutefois, cette union fut de courte durée. Arguant du fait que les Dachnak tardaient à passer à l'action, le parti Hentchak rompit avec la fédération le 5 juin 1891. Au demeurant, il s'agissait d'une issue inéluctable, car les Hentchak qui affichaient des tendances communistes n'auraient de toutes façons guère pu se maintenir bien longtemps au sein de la fédération.

Le départ des Hentchak fut suivi par celui de leaders non socialistes tels que Constantin Hatissian. Ce fractionnement était dû, en partie, au fait que les Dachnak, qui avaient commencé à se faire connaître par un manifeste, n'avaient pas encore publié un programme d'action.

Malgré ces difficultés, les dirigeants de la fédération décidèrent néanmoins de convoquer, pour l'été 1892, un congrès général et dotèrent le parti d'un organe officiel nommé *Drochak* ("La bannière").

C'est lors de ce congrès de 1892 que le programme des Dachnak fut élaboré.

Le parti proclamait dans ce programme qu'il entendait réaliser ses objectifs par la voie insurrectionnelle et annonçait la création, dans cette perspective, de groupes activistes. Il indiquait de la sorte qu'il était déterminé à s'engager dans la voie ouverte par les nihilistes russes. [198]

Les méthodes à mettre en œuvre, telles qu'elles étaient définies par les programmes, étaient les suivantes [199] :

— Créer des détachements de francs-tireurs et les préparer à l'action ;

—Recourir à tous les moyens, paroles et actes, pour relever le moral du peuple et stimuler ses activités révolutionnaires ;

— Recourir à tous les moyens pour armer le peuple ;

— Organiser des comités révolutionnaires étroitement liés les uns aux autres ;

— Encourager les affrontements et terroriser les fonctionnaires du

[161] gouvernement, les informateurs, les traîtres, les usuriers et les exploiteurs de toute espèce ;

— Etablir les communications nécessaires pour le transport des hommes et des armes ;

— Piller et détruire les établissements gouvernementaux.

---

196 K.S. Papazian, *Patriotism Perverted*, Boston, 1934, p. 11.

197 L. Nalbandian, *op. cit*., p. 155.

198 K.S. Papazian, *op. cit*., p. 14.

199 L. Nalbandian, *op. cit*., p. 168.

Le congrès mit également au point des instructions relatives à l'organisation du parti. Celui-ci se vit notamment doté de deux "bureaux" baptisés respectivement "bureau d'Orient" et "bureau d'Occident". Le premier de ces bureaux avait pour domaine la Russie, le Caucase, l'Iran et les territoires situés à l'est d'une ligne Giresun-Harput-Diyarbakir. Le "bureau d'Occident", lui, avait sous son contrôle les territoires situés à l'ouest de cette même ligne, ainsi que les Balkans, l'Amérique, l'Egypte et les autres pays. [200]

Le parti Dachnak présentait en somme, dès sa création, tous les traits d'une organisation terroriste. Alors que les Hentchak visaient principalement à rassembler les Arméniens de Turquie, de Russie et d'Iran et à créer une Arménie politiquement indépendante, le programme des Dachnak élaboré en 1892 ne contenait même pas le mot d'indépendance. Il ne réclamait pas non plus une séparation totale d'avec l'Empire ottoman. Nalbandian fait fort justement remarquer à ce propos que "*les Dachnak avaient, dans le premier éditorial du* Drochak*, indiqué que leurs buts politiques coïncidaient presque totalement avec le programme de réformes présenté par le patriarche Nercès au congrès de Berlin*". Ce n'est qu'en 1919, lors de leur neuvième congrès, que les Dachnak allaient élargir leur programme et proclamer que leur but était de créer une république libre et indépendante, réunissant les territoires arméniens de Turquie et de Russie.

Voués aux activités terroristes, les Dachnak se sont signalés notamment par l'attaque de la Banque ottomane (1896), l'insurrection de 1904 dans le Sassoun et l'attentat de Yildiz contre le sultan Abdulhamid II (1905). Ils ont également fait parler d'eux à d'autres occasions. Nous reviendrons sur ces divers événements dans la section suivante.

Notons cependant dès à présent que les Dachnak s'étaient engagés dans la voie du terrorisme avant même de se manifester sous la forme d'un parti organisé. L'assassinat à Erzurum, en 1891, de Gerektchian, ancien président de la société des "Protecteurs de la mère patrie", fut perpétré par les Dachnak sur décision du comité central local. Ce qui était reproché à Gerektchian, c'était d'avoir manifesté son hostilité à l'égard d'un engagement trop hâtif dans l'activité révolutionnaire et d'avoir conseillé la prudence et la préparation. Le comité central de la fédération a condamné ce forfait, mais le coupable, Aram Aramian, ne fut pas sanctionné. [201]

La conjoncture était éminemment favorable au développement de ces groupes terroristes. En effet, le terrain ayant été préparé à la fois par l'Église arménienne et la politique des grandes puissances, les idées de révolte commençaient à être largement répandues parmi le peuple. Les organisations

[162] vouées à l'action terroriste tirèrent profit de la situation pour s'engager résolument dans la voie de l'insurrection. Mais au cours de la période de troubles qui devaient marquer les dernières décennies du XIXe siècle, le terrorisme ne fut pas le seul moyen mis au service de la cause arménienne. La propagande constitue elle aussi une arme extrêmement efficace.

5. Actes de terrorisme et soulèvements

Il nous paraît utile, en abordant cette section de notre ouvrage, de commencer par faire état d'un certain nombre de témoignages et de points de vue à propos des événements dont il sera question un peu plus loin.

200 Esat Uras, *op. cit.*, p. 446-449.

201 K.S. Papazian, *op. cit.*, p. 17.

Nous avons déjà mentionné dans un chapitre précédent un de ces témoignages, celui de Sydney Whitman. [202] Au cours d'un entretien avec le consul anglais d'Erzurum, Whitman lui avait demandé s'il pensait que des Arméniens auraient été tués même si les révolutionnaires n'étaient pas venus pousser le peuple à la révolte. La réponse du consul avait été claire et nette : "*Certainement pas, il n'y aurait eu pas un seul Arménien de tué !*"

Citons à présent Clair Price :

"*Les Capitulations furent plus qu'un simple outil juridique. Elles donnèrent naissance à une attitude mentale vis-à-vis du pouvoir ottoman. Elles conduisirent les Occidentaux à prendre l'habitude de tenir le gouvernement du sultan pour quantité négligeable et d'établir des contacts directs avec les sujets ottomans sans se préoccuper des règles régissant les relations entre communautés à l'intérieur du pays. Sous le régime des Capitulations, l'Occident avait eu la possibilité, depuis longtemps d'entretenir des liens étroits avec les sujets chrétiens de l'Etat ottoman et il avait, peu à peu, élaboré un code de conduite qu'il n'appliquait seulement qu'à ce gouvernement. Aux termes de ce code, n'importe quel sujet chrétien du sultan se voyait reconnaître le droit de se rebeller contre le pouvoir ottoman, tandis que celui-ci, bien qu'il constituât le seul organe chargé du maintien de la paix dans le pays, était privé du droit d'écraser les révoltes. Ce code de conduite, l'Occident ne l'a appliqué à aucun autre gouvernement.* "[203]

Un autre témoignage :

"*Un des révolutionnaires dit au Dr Hamlin, fondateur du Robert College, que les bandes Hentchak attendaient l'occasion propice pour se jeter sur les Turcs et les Kurdes, les tuer, incendier leurs villages et s'enfuir ensuite dans les montagnes. Mis en rage, les musulmans fondraient alors sur les Arméniens sans défense et les massacreraient avec une telle barbarie que la Russie envahirait le pays au nom de l'humanité et de la civilisation chrétienne et en prendrait possession. Quand le missionnaire horrifié s'écria que ce projet était plus atroce et plus infernal que tout ce qui s'était jamais vu, la réponse fut : "Assurément, cela peut vous paraître ainsi, mais nous, les Arméniens, nous sommes décidés à conquérir notre liberté. C'est parce qu'elle a entendu parler des atrocités bulgares que l'Europe a libéré la Bulgarie. Quand des millions de*

[163] *femmes et d'enfants auront fait entendre leurs plaintes et versé leur sang, elle finira par entendre aussi notre cri... Nous sommes désespérés. Nous le ferons.* " [204]

Le point de vue de David G. Hogarth mérite lui aussi d'être cité :

"*Malgré son nationalisme indestructible, sa passion pour les complots et son intolérance fanatique, l'Arménien ne serait, pour les Ottomans, qu'une épine insignifiante s'il ne disposait pas d'appuis. Les Arméniens étant divisés en trois sectes farouchement opposées les unes aux autres et tenant entre leurs mains le commerce et l'usure, la Porte sait très bien qu'elle peut diviser pour régner en toute sécurité. Mais derrière les sociétés secrètes arméniennes (et il y a très peu d'Arméniens qui, à un moment ou un autre de leur vie, ne se soient rendus coupables de trahison en faisant partie de telles organisations), le gouvernement voit les Kurdes et derrière les Kurdes, les Russes ; s'il se tourne vers l'ouest, ce qu'il aperçoit, à travers l'incessante propagande des agitateurs, c'est Exeter Hall [c'est-à-dire le gouvernement britannique] et les comités arméniens. Les Turcs ont commencé à réprimer [les Arméniens] parce que nous compatissions [à leurs malheurs], et tant ils ont réprimé, tant nous avons compati. C'est ainsi que le cercle vicieux n'a cessé de se reformer. Mais ne font-ils habituellement que réprimer ? L'administration turque est-elle fondamentalement oppressive ? Jusqu'à présent, nous*

202 Cf., plus haut, note 60.

203 Clair Price, *op. cit*., p. 77.

204 William L. Langer, *The Diplomacy of Imperialism*, p. 157-158.

n'avons entendu qu'un seul son de cloche, une seule des parties engagées dans le procès, avec ses histoires de persécutions et, se répercutant à travers celles-ci, un long cri réclamant l'indépendance nationale. Jusqu'à présent, l'accusé, quant à lui, n'a pas ouvert la bouche, rendu muet par le fatalisme, la coutume et cet abîme d'incompréhension qui continue de séparer le chrétien du musulman.

J'ai moi-même vécu environ quatre années en Arménie occidentale, jusqu'en 1894, et je n'y ai guère rencontré les signes du Règne de la Terreur. (...) La vie dans les villages chrétiens ne m'a pas paru très différente de ce qu'elle était dans les villages musulmans ; de même, dans les villes, les biens et les commerces des Arméniens ne se trouvaient pas dans une situation moins sûre que ceux des musulmans (...). Il y avait de la tension, des frictions, des manifestations de méfiance mutuelle à propos desquelles les Arméniens m'ont maintes fois répété : "Si seulement nos patriotes pouvaient nous laisser commercer et labourer en paix !" (...) Les Turcs gouvernent en vertu d'un droit de possession vieux de cinq siècles, et avant eux les Kurdes, les Byzantins, les Perses, les Parthes, les Romains ont été tour à tour les maîtres de l'Arménie. Les Turcs réclament certains droits en la matière : le droit de préserver leur propre existence ; le droit de détruire certains foyers de désordre tels que Zeytun, une localité qui, pendant des siècles, a empêché tout commerce dans le Taurus oriental ; le droit enfin de faire respecter sa souveraineté. Tout ceci ne peut être considéré comme insultant. " [205]

"*En ce qui concerne la tactique des révolutionnaires", écrit pour sa part Sir Mark Sykes, "on se saurait inventer rien de plus diabolique. La mise à*

[164] *mort de musulmans afin que des innocents soient punis, le rançonnement en pleine nuit, de villages qui viennent ce même jour de payer leurs impôts, l'assassinat de ceux qui refusent d'acquitter les aides financières qui leur sont réclamées ; tels sont, parmi bien d'autres, certains des crimes que musulmans, catholiques et grégoriens dénoncent avec la plus grande force. (...) Les révolutionnaires arméniens préfèrent piller leurs propres coreligionnaires plutôt que de se battre contre leurs ennemis ; c'est dans le but de faire massacrer leurs compatriotes que les anarchistes de Constantinople lancent des bombes.*"

"*Si l'objectif des philanthropes anglais et des bandes de brigands (qui sont les agents actifs de la révolution) est de soumettre les provinces orientales aux doux bienfaits de l'oligarchie arménienne, alors je ne puis condamner ni les accès de fureur des musulmans, ni les mesures répressives du gouvernement. Si cependant leur objectif est d'obtenir l'égalité devant la loi, ainsi que la paix et la sécurité dans les territoires habités en partie par les Arméniens, je peux seulement dire que leurs méthodes ne sont pas de nature à donner le résultat escompté.* " [206]

Voici encore ce qu'écrit un autre témoin de marque :

"*La révolte d'une poignée d'Arméniens n'avait aucune chance de succès et était par conséquent impossible à justifier. En tant qu'ami des Arméniens, je trouvais ces révoltes absolument néfastes. Tout en admettant que des centaines d'innocents souffraient chaque fois qu'une agression avait lieu, certains extrémistes déclaraient qu'ils avaient la possibilité de provoquer un grand massacre qui entraînerait une intervention étrangère. Une telle intervention n'aurait cependant rien donné tant que la Russie y aurait été hostile. Lord Salisbury avait publiquement déclaré qu'il ne voyait pas comment l'Angleterre pourrait aider les Arméniens puisqu'il n'était guère possible d'envoyer une flotte à travers les montagnes du Taurus.* " [207]

Citons enfin le témoignage de C.F. Dixon-Johnson :

---

205 David G. Hogarth, *A Wandering Scholar in the Levant*, New York, 1896, p. 147-150.

206 Sir Mark Sykes, *The Caliph's Last Heritage*, Londres, 1915, p. 409 et 416-418.

207 Sir Edwin Pears, *Forty Years in Constantinople*, Londres, 1916, p. 155.

"*Dans le Kurdistan, le gouvernement turc et la population musulmane locale avaient jusque-là entretenu de bons rapports avec la population chrétienne et notamment avec les Arméniens orthodoxes. L'arrivée des militants révolutionnaires dans la région entraîna d'emblée une nette détérioration de ce climat de bonne entente.*

Ceci était naturel, car en Turquie les gens ont horreur des sociétés secrètes et des complots, une horreur basée sur le souvenir des souffrances qui furent infligées à la population par la hetairia *grecque et les* comitadjis *bulgares. (...) Ils estimaient que cette communauté qualifiée autrefois de "nation fidèle" (*millet-i sadika*) ne méritait plus cette dénomination et ils pensaient que les Arméniens étaient en train de s'armer pour massacrer les musulmans. Tout le pays se transforma de la sorte en une poudrière (...).* " [208]

Les citations qui précèdent sont empruntées à divers ouvrages publiés après les soulèvements arméniens et dont certains ont paru pendant la

[165] Première Guerre mondiale. Il convient aussi de noter que la plupart de leurs auteurs sont connus pour avoir été des sympathisants de la cause arménienne. On trouve dans ces ouvrages, ainsi que dans beaucoup d'autres, des appréciations fort peu aimables sur le caractère du peuple arménien. Cependant, nous avons préféré ne pas nous arrêter sur ces passages, car de telles généralisations, qui donnent une image avilissante des Arméniens en tant que nation, nous paraissent d'un goût contestable.

Avant de passer à l'étude des divers soulèvements et actes de terrorisme, nous voudrions faire une dernière citation :

"*Votre Seigneurie sait assurément*", lui ai-je répondu, "*que ce qui est en jeu, ce sont nos terres. Zangezur, c'est l'Arménie. Le Karabagh, c'est l'Arménie. Nakhtchevan est depuis mille ans une portion inséparable de notre territoire. Il est naturel, lorsque nos ennemis essayent de s'emparer de nos terres, que nous fassions tout notre possible pour les défendre.* " [209]

L'entretien auquel il est fait allusion dans le texte ci-dessus se déroula le 8 avril 1920 entre le représentant arménien à la Conférence de la Paix, Avetis Aharonian, et le ministre britannique des Affaires étrangères, Lord Curzon. Nous avons reproduit la réponse donnée par Aharonian à son interlocuteur qui demandait que les Arméniens missent fin à leurs agressions contre les Turcs d'Azerbaïdjan. Les Arméniens s'efforçaient, à cette époque, de s'approprier les divers territoires mentionnés par Aharonian. Ils allaient finalement échouer dans cette tentative, mais ils étaient néanmoins persuadés d'avoir le droit pour eux et ils ne se privaient pas de le claironner.

Nous allons à présent passer en revue un certain nombre d'événements tragiques provoqués par les bandes terroristes arméniennes ainsi que les mesures prises par le gouvernement ottoman pour tenter de circonscrire le danger. Ce faisant, il nous semblait toutefois de quelque utilité de garder en mémoire les divers textes cités ci-dessus.

a. L'arrestation des "Protecteurs de la mère patrie"

Nous avons vu dans une section précédente que le consul d'Angleterre à Erzurum avait annoncé, dans un rapport adressé à l'ambassade britannique d'Istanbul, l'arrestation, le 8 décembre 1882, de près de quarante Arméniens.

Les personnes arrêtées faisaient toutes partie de la "Société des protecteurs de la mère patrie". C'est à cette organisation que se rapportaient les documents témoignant de

208 C.F. Dixon-Johnson, *The Armenians*, p. 24-25.

209 Avetis Aharonian, "From Sardarapat to Sèvres and Lausanne", *The Armenian Review*, septembre 1963, p. 53.

la création d'une société révolutionnaire à Erzurum dont le consul Everett avait eu connaissance au début de l'année 1882 [210].

Les fondateurs de la société des "Protecteurs de la mère patrie" étaient au nombre de six : Hatchatour Gerektchian, Garabet Nichkian, Agop Isgalatsian, Aleksan Yetelikian, Hovannes Astourian et Yegiche Doursounian. L'association avait entamé ses activités en mai 1881 et avait réussi à enrôler plus de cent personnes en l'espace de trois mois. L'évêque d'Erzurum,

[166] Ormanian, connaissait son existence et avait mis au courant le patriarche d'Istanbul, lequel avait approuvé cette initiative. [211] Les arrestations commencèrent lorsque les autorités ottomanes eurent mis la main sur des documents que la société avait fait imprimer et qui étaient utilisés lors de la prestation de serment des nouveaux membres. L'évêque Ormanian fut, pour sa part, mandé à Istanbul.

C'est, singulièrement, le moment qu'allait choisir l'Ambassadeur d'Angleterre, Dufferin, pour se rendre chez le sultan et lui dire que si les réformes n'étaient pas mises en chantier, le traité relatif à l'île de Chypre ne serait pas appliqué.

Le procès des 76 personnes arrêtées commença à Erzurum en 1883. Il y eut quarante condamnations. Gerektchian fut condamné à quinze ans de prison, tandis que les autres inculpés se voyaient infliger des peines allant de cinq à treize ans d'emprisonnement. Toutefois, le Patriarche Nercès et l'évêque Ormanian firent tant et si bien, multipliant les interventions et les suppliques, qu'une grande partie des prisonniers bénéficièrent de la grâce du sultan dès juin 1884. Quelques-uns des fondateurs de l'organisation tels que Gerektchian, Isgalatsian et Astourian furent pour leur part graciés en septembre 1886.

A partir de cette date, l'Armenakan qui venait d'être fondé à Van commença, par l'entremise de Portakalian et d'un des dirigeants de l'association anglo-arménienne, Agopian, à mener une active campagne de propagande contre les autorités ottomanes. Agopian, en particulier, chaque fois qu'un agitateur était arrêté, le savait immédiatement et s'empressait d'inonder le gouvernement britannique de mémorandums, proclamant à cor et à cri qu'en Turquie des innocents étaient jetés en prison.

Voici un exemple particulièrement intéressant. Le 29 mars 1888, Agopian envoyait une lettre à Salisbury pour lui faire savoir que cinq Arméniens venaient d'être arrêtés à Van, alors qu'ils n'avaient commis aucun délit. [212] Dans cette lettre, il donnait aussi les noms des cinq personnes incarcérées. Parmi ceux-ci, il y avait le nom de Migirditch Terlemezian. Or, nous avons vu plus haut que Terlemezian était un des fondateurs du parti Armenakan. Les Anglais ne savaient-ils pas qu'un tel parti avait été fondé et n'étaient-ils pas au courant des buts qu'il poursuivait, ou bien feignaient-ils l'ignorance ? Difficile à savoir. Mais ce que nous savons, par contre, c'est qu'après avoir reçu la lettre d'Agopian, Salisbury écrivit à l'ambassadeur d'Angleterre à Istanbul, Sir William White, pour lui demander de procéder à une enquête sur la question. Bien que Terlemezian soit aujourd'hui considéré par certains comme un héros national, il est assurément impossible de ne pas reconnaître que le gouvernement du sultan avait raison de le faire arrêter. L'Empire ottoman avait beau être fort mal administré à cette époque, les services de renseignements y fonctionnaient néanmoins avec une grande efficacité et il y a tout lieu de penser que les autorités n'avaient aucun mal à se tenir au fait de ce qui se passait

[167] dans le pays. Le cas Terlemezian nous semble éminemment significatif : si l'Etat ottoman ne s'était pas trouvé confronté en permanence à des interventions souvent menaçantes, il est probable qu'il n'aurait pas tardé à régler le problème des

210 *Cf. supra*, p. 153.

211 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 87.

212 FO 424/145, n° 36.

soulèvements arméniens.

b. L'affaire Musa Bey

Pour montrer jusqu'où pouvaient aller les interventions de l'Angleterre, il nous semble utile de mentionner cette affaire qui fit en son temps couler beaucoup d'encre. Ce Musa Bey, qui était le chef de la tribu des Mutki et un des principaux notables de la région de Mus, était accusé d'avoir enlevé une jeune fille arménienne, de l'avoir violée, puis de lui avoir demandé de se convertir à l'Islam pour lui faire épouser son frère. La jeune fille ayant refusé de devenir musulmane, son ravisseur, disait-on, lui avait donné la bastonnade et l'on affirmait même qu'il l'avait, ce faisant, éborgnée. Le patriarcat s'était alors empressé de crier à la persécution et avait porté l'affaire à la connaissance du sultan. A la suite de cette démarche, Abdulhamid avait donné l'ordre de juger Musa Bey. Celui-ci avait donc été conduit à Istanbul et déféré devant la justice.

La presse arménienne ayant fait beaucoup de bruit autour de cette affaire, en particulier hors de Turquie, le procès qui se déroula à Istanbul en août 1889 fut suivi par des représentants des ambassades et par de nombreux journalistes étrangers. Jusque-là, rien d'anormal. Toutefois, l'ambassadeur d'Angleterre, soucieux de se poser en défenseur du peuple arménien, s'occupait de l'affaire comme si celle-ci le concernait directement et multipliait les démarches afin que Musa Bey fût condamné sur le champ. (Il ne nous semble pas nécessaire d'entrer ici dans le détail des initiatives prises à cet égard par l'ambassadeur. Nous renvoyons ceux que la question intéresse au dossier Fa 424/162 conservé dans les archives du Foreign Office.) Malgré ces pressions, Musa Bey, au terme d'un procès public, fut acquitté. Mais l'ambassadeur avait fait de l'affaire une question d'amour propre. Il continua donc ses démarches auprès de la Sublime Porte et se montra tellement insistant que le sultan se trouva contraint, en définitive, d'envoyer Musa Bey en exil dans un coin reculé de l'Empire. Il est assurément affligeant qu'un homme acquitté par un tribunal ait pu faire l'objet d'une telle décision. Affligeant non seulement pour le gouvernement ottoman, mais aussi pour le gouvernement anglais.

c. Un affrontement entre les forces de l'ordre et les francs-tireurs de l'*Armenakan*

"*Armés de fusils et déguisés en Kurdes, trois membres du parti Armenakan, Karapet Koulaksizian, Hovannes Agripasian et Vardan Golochian, avaient quitté, dans la nuit du 16 mai 1889, le village de Hatvan, situé dans le district de Salmast en Perse, pour se rendre à Van. Après avoir marché neuf à dix jours, ils traversèrent la frontière turco-iranienne. Tandis qu'ils poursuivaient leur chemin en direction de Van, ils furent arrêtés sur la route de Baskale, près de Van, par quatre* zabtiés *(gendarmes) qui accompagnaient une*

[168] *caravane. Les* zabtiés *leur demandèrent de quitter leurs armes, puis, les trois hommes ayant refusé de faire ce qu'on leur demandait, ils ouvrirent le feu (...).* " [213]

Il convient d'insister sur le fait que les trois Arméniens étaient déguisés en Kurdes et que les *zabtiés* avaient tiré sur eux après qu'ils eussent refusé de se dessaisir de leurs armes. Cela suffit à réduire à néant l'accusation qui fut lancée à cette occasion et selon laquelle des soldats ottomans auraient assisté à une attaque de brigands contre des Arméniens sans juger nécessaire d'intervenir.

A la suite des coups de feu tirés par les *zabtiés*, Golochian fut tué et Agripasian grièvement blessé. Seul Koulaksizian réussit à prendre la fuite.

Si l'on n'avait pas trouvé sur les deux victimes des lettres de Portakalian et de Patiguian, un révolutionnaire arménien installé en Angleterre, et s'il n'avait pas été

213 L. Nalbandian, *op. cit*., p. 100.

question, dans ces lettres, de la société secrète qui avait été créée et de ses besoins en argent et en hommes, il est probable que Golochian et Agripasian auraient été enterrés sans même que leur identité fût connue, et personne ne se serait intéressé à eux. Toutefois, les documents ainsi découverts - et en particulier une lettre de Portakalian adressée à Koulaksizian dans laquelle le directeur de l'Armenia priait son correspondant de continuer à lui envoyer des informations et lui faisait savoir que les notes qu'il lui avait déjà envoyées étaient parues dans le journal - avaient permis aux autorités ottomanes de se rendre compte avec précision de quoi il retournait et de glaner un certain nombre de renseignements sur le fonctionnement de l'Armenakan.

Au total, cependant, il ne s'agissait malgré tout que d'un simple fait divers. Il n'y avait donc, *a priori*, aucune raison pour que le consul anglais s'y intéresse ou, à supposer qu'il s'y soit intéressé, pour qu'il fasse autre chose que de relater l'événement dans une dépêche. Mais singulièrement, Derey, le consul anglais de Van, était d'un autre avis : il allait consacrer à l'affaire d'interminables rapports visant à prouver que les trois Arméniens interceptés par les *zabtiés* n'étaient pas des révolutionnaires. [214]

A voir aujourd'hui, à cent ans de distance, comment les consuls anglais présentaient en leur temps ces événements que les auteurs arméniens continuent de relater avec la plus grande fierté, on comprend mieux comment la propagande anti-turque a pu croître et se développer. Nous devons cependant immédiatement préciser que les consuls anglais n'étaient pas tous du même type que celui de Van. Certains d'entre eux manifestaient un louable souci d'objectivité. Mais les faits qu'ils s'efforçaient de rapporter de la manière la plus honnête possible restaient bien souvent ignorés de l'opinion anglaise, et ce en raison de l'efficace propagande menée par la "Société anglo-arménienne" et les journaux arméniens de Londres.

d. Le soulèvement d'Erzurum

Le développement des sociétés secrètes à l'intérieur de l'Empire ottoman, l'apparition, hors du pays, des partis Hentchak et Dachnak, la création

[169] en France et en Angleterre, d'un certain nombre d'organisations arméniennes spécialisées dans la propagande anti-turque : autant de faits qui allaient conduire la Sublime Porte et les autorités locales à s'intéresser de près aux Arméniens et à leurs activités, à les considérer comme un élément dangereux, et à oublier peu à peu que ce peuple avait constitué jusque là la "nation fidèle" (*millet-i sadika*) par excellence.

Le 20 juin 1890, un soulèvement éclata à Erzurum. Voyons d'abord comment cet événement fut raconté par Hanazad (un des fondateurs du parti Hentchak), dans un article publié en 1927 dans le journal Hairenik, à l'occasion de l'anniversaire des émeutes d'Erzurum. En d'autres termes, voyons l'événement sous son véritable aspect, tel qu'il est présenté par les Arméniens eux-mêmes.

"Le fondateur de l'école Sanasarian mourut en 1890. Les autorités apprirent par une dénonciation qu'il y avait dans cette école un atelier de fabrication d'armes. C'était probablement les prêtres arméniens catholiques qui avaient dénoncé. Deux heures avant la perquisition, un membre de la "Société des protecteurs de la mère patrie", un certain Boghos, dit le Chien, vint dire qu'il y aurait une descente de police. Aussitôt, les livres d'histoire, les cahiers, tout ce qui pouvait éveiller la curiosité ou le soupçon, furent cachés. La perquisition ne donna rien. Les Arméniens se mirent à crier à la profanation, à la souillure, parce que les Turcs étaient entrés dans l'Église. Les hommes de Gerektchian, un des fondateurs de la "Société des protecteurs de la mère patrie" qui devait être assassiné par la suite sur ordre de la branche d'Erzurum du Dachnaksoutioun, commencèrent à exciter la population. Les commerçants fermèrent leurs boutiques, les services religieux furent suspendus, les cloches des églises cessèrent de sonner. Maîtres

214 *Turkey*, n° 1 (1889), n° 85, annexe 3.

de la situation, les Arméniens profitèrent des circonstances pour crier qu'ils avaient, depuis trois jours, conquis leur liberté et qu'ils allaient la défendre par les armes. Ils se mirent à demander l'allègement des impôts, la suppression du bedel [rachat du service militaire], la mise en application de l'article 61 du traité de Berlin. Ils exigeaient aussi que l'église profanée fut démolie et reconstruite. Les Arméniens passèrent ainsi trois ou quatre jours dans le cimetière, l'Église ou la cour de l'école. Les notables qui s'efforçaient de disperser leurs coreligionnaires furent battus. Les autorités avaient ordonné à tous les habitants de la ville de reprendre leurs activités habituelles, mais les Arméniens passèrent outre à cette injonction. Les membres du comité parlaient à chacun et incitaient la population à la révolte. Sur ces entrefaites, le frère de Gerektchian tira sur deux soldats et les tua. Aussitôt, les combats commencèrent dans la ville et durèrent jusqu'au soir, faisant un grand nombre de victimes. Le lendemain, les consuls parcoururent la ville. Il y avait, de part et d'autre, plus de 100 morts et 200 à 300 blessés (...). " [215]

Ceci est la version des événements donnée par un leader Hentchak particulièrement bien placé pour savoir comment les choses s'étaient déroulées. A quelques détails près, on retrouve dans la version ottomane les mêmes faits.

[170]

Les divergences les plus notables entre les deux versions sont les suivantes : d'après les documents officiels ottomans, la dénonciation qui avait déclenché toute l'affaire visait non seulement l'école, mais aussi l'église arménienne. Il ressort aussi de ces mêmes documents que les perquisitions eurent lieu, aussi bien dans l'école que dans l'église, en présence ici du prêtre, là du directeur d'école. (C'est à cause de cette perquisition que les Arméniens manifestèrent en prétendant que l'église avait été profanée.) Le soulèvement s'était produit non pas le jour même de la descente de police, mais le lendemain (la version arménienne indique clairement comment le peuple y a été incité). La version ottomane fait état, comme le témoignage de Hanazad, de coups de feu tirés sur les soldats envoyés pour rétablir l'ordre. Toutefois, il n'y aurait eu, d'après les documents officiels qu'un seul mort parmi les soldats et quatre blessés. Après cet incident, les insurgés avaient commencé à se battre avec la population musulmane. Ces combats avaient fait, toujours selon les sources officielles, huit morts parmi les Arméniens et deux parmi les musulmans. Il y avait eu aussi de nombreux blessés : une soixantaine du côté arménien et 45 parmi les musulmans. [216]

Le rapport adressé par le consul d'Angleterre, Clifford Lloyd, à l'ambassade apporte certains éclaircissements supplémentaires. [217]

A en croire ce rapport, c'était d'Istanbul qu'était venu l'ordre de perquisitionner dans les établissements arméniens d'Erzurum. Ces fouilles avaient mis les Arméniens en effervescence. Ils avaient décidé de fermer leurs boutiques et leurs écoles et d'envoyer une lettre de protestation au sultan. Le consul s'était efforcé de les calmer et les avait engagés à rouvrir leurs boutiques. Les musulmans et les autorités locales avaient considéré la fermeture des commerces arméniens comme une manifestation d'hostilité. Le gouverneur avait donc eu une entrevue à ce propos avec l'évêque arménien, entrevue à la suite de laquelle le prélat, de retour dans son église, avait recommandé à ses ouailles la modération. Mais les Arméniens avaient alors commencé à manifester contre lui. Là-dessus, l'évêque avait sollicité l'aide des autorités militaires qui avaient aussitôt envoyé un bataillon. Voyant les soldats venir, les Arméniens s'étaient repliés dans l'Église et certains d'entre eux avaient tiré sur la troupe, tuant deux hommes et en blessant trois autres. (Dans la version ottomane, il n'est question que d'un seul mort et de quatre

215 Ahmet Hulki Saral, *Ermeni Meselesi* ("La question arménienne"), p. 78-79.

216 Hazine-i Evrak, carton 312, dossier 64, circulaire du ministère des Affaires étrangères en date du 26.6.1890.

217 *Turkey*, n° 1 (1890-91), n° 66.

blessés. Mais il est possible qu'un des blessés soit mort par la suite.) Armés de bâtons et de poignards, les musulmans s'étaient alors jetés sur les Arméniens et les avaient poursuivis jusque dans leurs quartiers. Sur ce, le consul anglais, dont les services étaient installés dans un quartier arménien, avait envoyé un message au gouverneur pour demander de l'aide. Un détachement militaire était arrivé peu après et n'avait pas tardé à rétablir l'ordre. Au total, il y avait eu 12 morts et 250 blessés.

Le consul ne fait pas état dans son rapport, des morts et des blessés musulmans.

[171]

Voici donc trois versions différentes des événements d'Erzurum. Ainsi qu'on a pu le voir, elles donnent toutes trois à peu près les mêmes explications. Mais, singulièrement, l'affaire fut présentée en Europe comme un massacre d'Arméniens et l'Europe ne fit aucune difficulté pour accepter cette version des faits. C'est ainsi que le soulèvement d'Erzurum s'inscrivit dans la littérature consacrée à la question arménienne comme le premier des massacres perpétrés avec la complicité des autorités ottomanes.

Ce n'est pas tout. Les Arméniens soupçonnés d'avoir tiré sur les soldats (ils étaient 28 au total) avaient été arrêtés et traduits en justice. Mais à la suite des démarches effectuées par les représentants des grandes puissances à Istanbul, ils furent tous libérés et le procureur qui les avait fait arrêter fut suspendu de ses fonctions. [218] Ainsi, même le frère de Gerektchian, dont nous savons avec certitude, grâce à l'article de Hanazad, qu'il avait ouvert le feu sur les soldats et tué l'un d'entre eux, échappa à tout châtiment.

Il convient de reconnaître qu'un tel verdict ne pouvait que constituer un encouragement pour ceux qui préparaient d'autres insurrections.

e. La manifestation de Kumkapi

"*Le parti révolutionnaire Hentchak fit pour la première fois montre de sa force à Constantinople en organisant, le dimanche 15 juillet 1890, la manifestation de Kumkapi. Le but de cette démonstration était "(...) de réveiller le peuple et d'attirer l'attention de la Sublime Porte sur les malheurs des Arméniens". La manifestation commença dans la cathédrale arménienne située dans le quartier arménien de Kumkapi. Le patriarche Khoren était en train de s'adresser aux fidèles, réunis en grand nombre à l'intérieur de l'édifice à l'occasion de la fête de la transfiguration du Seigneur (Vartavar). C'est le moment que Haroutioun Djankoulian, membre du parti Hentchak, choisit pour lire une lettre de protestation adressée au sultan demandant des réformes. Ensuite, il se rendit au patriarcat et y brisa les armoiries ottomanes. Malgré les protestations du patriarche, les Hentchaks l'obligèrent à se rendre avec eux chez le sultan. A peine les manifestants étaient-ils engagés sur le chemin du palais de Yildiz qu'ils se virent entourés de soldats turcs. Il s'ensuivit une émeute au cours de laquelle il y eut des tués et des blessés. Djankoulian, qui était considéré comme le héros de cette manifestation, fut arrêté et condamné à la prison à perpétuité (...).* " [219]

L'auteur de ces lignes, Nalbandian, n'en dit pas plus et, de fait, l'événement se réduisit à ce simple incident. Mais il nous paraît néanmoins nécessaire d'examiner les choses plus en détail.

Il convient tout d'abord de noter que le parti Hentchak avait résolu de se manifester par un coup d'éclat à Istanbul parce qu'il estimait que l'affaire de Musa Bey et le soulèvement d'Erzurum n'avaient pas eu en Europe le retentissement qu'ils escomptaient. Il fallait que l'action envisagée fût dirigée non seulement contre la Sublime Porte, mais aussi contre le patriarche, car les

---

218 *Turkey*, n° 1 (1890-1891), n° 106, annexe.

219 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 118.

[172] Hentchaks considéraient que ce dernier ne faisait rien pour défendre les intérêts de la nation arménienne. C'est avec ces deux objectifs en vue que le comité constantinopolitain du parti décida d'organiser une manifestation. Ce comité comptait parmi ses leaders des personnalités telles que Hanazad Negovarian et Simeon ; mais comme ceux-ci étaient sujets russes, il fut résolu qu'ils ne prendraient pas part à la manifestation et que celle-ci serait dirigée par Djankoulian, Mourad et Damadian. Mihran Damadian allait par la suite organiser une manifestation anti-turque à Athènes (juillet 1891) et prendre part à l'insurrection du Sassoun (août 1891). Quant à Mourad - c'était là le pseudonyme de Hamparsoum Boyadjian - il allait lui aussi participer à l'insurrection du Sassoun, ce qui ne l'empêchera pas, au lendemain de la révolution jeune-turque, de se faire élire au Parlement ottoman en tant que député de Kozan. Nous aurons, plus loin, l'occasion de le retrouver.

Constatant qu'il lui était impossible de conserver le contrôle de la situation, le patriarche avait quitté l'église de Kumkapi pour aller se réfugier au patriarcat, mais les manifestants l'y avaient suivi et l'avaient forcé par des menaces (d'après certaines sources il y aurait même eu des coups de feu de tirés) à monter dans une voiture qui devait l'emmener au Palais. Le patriarcat avait entre-temps demandé du secours et les soldats venus à la suite de cet appel n'avaient pas tardé à se rendre maîtres de la situation. Djankoulian allait par la suite décrire la scène de l'affrontement avec les forces de l'ordre de la manière suivante : "*Les nôtres tiraient coup sur coup, avec férocité, et les soldats, eux, s'efforçaient d'arrêter les assaillants. Six ou sept militaires s'effondrèrent, grièvement touchés. Il y avait aussi parmi eux une dizaine de blessés légers. Chez nous, il y a eu deux morts.* " [220] En fait, les forces de l'ordre avaient, elles aussi, perdu deux hommes.

Dans une circulaire datée du 30 juillet 1890, le ministère ottoman des Affaires étrangères devait faire savoir aux ambassades que seul le commandant de gendarmerie Server Bey avait été tué. [221] Il y a donc lieu de supposer qu'un des blessés mourut après l'envoi de ce texte.

Djankoulian et les autres meneurs furent arrêtés et traduits en justice. Le 20 août, Djankoulian fut condamné à mort et ses acolytes à diverses autres peines. Cependant, le sultan commua la condamnation à mort de Djankoulian en emprisonnement à vie. Ainsi, cette affaire se termina elle aussi sans que l'intervention européenne se fût produite. Toutefois, comme devait l'écrire l'ambassadeur d'Allemagne à Istanbul, "*le patriarche, un homme de paix, fut sacrifié et il apparaissait clairement désormais qu'un soulèvement arménien pouvait se produire même dans la capitale de l'Empire. Ceux qui, à l'extérieur de la Turquie, s'efforçaient de pousser les Arméniens à la révolte avaient, une fois de plus, atteint leur but et mis en danger la tranquillité des Arméniens d'Istanbul et de ses environs, bien que ceux-ci n'eussent, dans leurs grandes masses, rien à voir avec ce genre de mouvement.* " [222]

[173]

Les Hentchak étaient malgré tout persuadés que la manifestation de Kumkapi avait attiré l'attention de l'Europe sur la question arménienne. Dans le numéro du 7 septembre 1890 du journal *Hentchak*, un éditorialiste devait aller jusqu'à déclarer que les Arméniens refuseraient toutes les propositions de l'Europe qui ne seraient pas en conformité avec leurs objectifs finaux et qu'ils étaient prêts à lutter pour cette cause "*jusqu'à leur dernière goutte de sang*".

"*Les déclarations de ce parti,"* note à ce propos L. Nalbandian*, "étaient passablement grandiloquentes, et lorsqu'on les analyse, on est conduit à poser les*

220 Esat Uras, *op. cit*., p. 463.

221 Hazine-i Evrak, carton 310, dossier 56.

222 *Die Grosse Politik*, vol. IX, n° 2175.

questions suivantes : Combien de sang fallait-il verser pour la révolution et quels étaient ceux qui devaient mourir pour la cause - quelques révolutionnaires hentchak ou bien de nombreux Arméniens des provinces orientales ? A quoi servirait un pays indépendant dont la population aurait été presque totalement exterminée au cours du processus révolutionnaire ? Les adversaires des Hentchak n'étaient guère disposés à accepter la destruction d'une grande partie de la nation arménienne pour leur permettre d'atteindre un objectif politique douteux. " [223]

L'activité des comités arméniens rencontrait certes un certain écho en Europe, mais elle n'avait aucune influence sur les gouvernements.

Dans son rapport du 15 septembre 1890, le chargé d'affaires allemand à Saint-Pétersbourg écrivait :

"*Au cours du dernier entretien que j'ai eu avec lui, Giers [le ministre russe des Affaires étrangères] m'a dit que l'intérêt de la Russie pour la question arménienne n'était pas d'ordre politique mais purement moral et qu'en conséquence les Russes, même s'ils ne se désintéressaient pas de l'affaire, demeuraient passifs (...). Bien que les clauses du traité de Berlin relatives aux Arméniens n'aient toujours pas été mises en vigueur, la Russie n'y prête guère attention et n'envisage pas d'intervenir pour faire accélérer les choses. Les efforts dépensés par l'Angleterre pour attirer les Russes en Asie Mineure ne préoccupent nullement ces derniers. (...) Après avoir affirmé que l'Angleterre était le seul Etat à éprouver un intérêt politique pour la question arménienne, Giers a ajouté que l'objectif des Anglais était de créer aux frontières de la Russie une principauté arménienne indépendante qui, comme la Bulgarie, empêcherait les Russes de descendre vers la Méditerranée, mais que les Russes ne souhaitaient pas la création d'une seconde Bulgarie, et ce d'autant plus qu'une principauté arménienne serait une source de danger, dans la mesure où elle constituerait un pôle d'attraction pour les Arméniens de Russie.* " [224]

L'ambassadeur d'Allemagne à Istanbul écrivait pour sa part, dans un rapport daté du 28 septembre 1890 où il relatait un entretien qu'il venait d'avoir avec son collègue anglais :

"*Sir William White [l'ambassadeur d'Angleterre] m'a dit que les comités installés à l'extérieur du pays, et notamment en Angleterre, étaient les seuls à demander la mise en place d'une administration autonome en Arménie et*

[174] *qu'ils ne disposaient que de l'appui de M. Gladstone, le gouvernement [britannique] actuel étant pour sa part totalement imperméable à leurs idées. Il y a peu de temps, un membre du Parti Libéral, M. William Summer, se trouvait ici. C'est un de ceux qui suivent la question arménienne de près. Il a dit à l'ambassadeur d'Angleterre que la seule raison pour laquelle aussi bien Gladstone que lui-même s'intéressaient à la question arménienne était qu'ils espéraient ainsi mettre le gouvernement de Salisbury dans l'embarras.* " [225]

Mais rien ne pouvait arrêter les Hentchak. En 1891, ceux-ci se joignirent à la "Fédération d'Orient" qui comprenait les révolutionnaires de Macédoine, d'Albanie, de Crète et de Grèce. Leur but était de mettre sur pied une action commune contre le pouvoir ottoman. Ainsi que nous l'avons mentionné plus haut, Mihran Damadian allait, en juillet 1891, organiser une grande manifestation anti-turque à Athènes. L'année 1892, pour sa part, fut marquée par un certain nombre d'incidents qui se produisirent en divers points de Turquie.

---

223 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 119.

224 *Die Grosse Politik*, vol. IX, n° 2177 et 2178.

225 *Ibid.*

f. Incidents divers jusqu'à l'insurrection du Sassoun

Au début de 1891, Abdulhamid II proclama une amnistie générale en faveur des Arméniens. En conséquence, les agitateurs et les terroristes qui se trouvaient en prison furent remis en liberté. A Istanbul, 76 Arméniens ainsi libérés se rendirent au patriarcat où ils firent le serment de ne plus jamais prendre part à des mouvements subversifs. [226]

Toutefois, les agents du parti Hentchak poursuivaient leurs activités et, à l'extérieur du pays, la propagande arménienne, toujours aussi mensongère et pernicieuse, allait bon train. Une nouvelle accusation circulait : les Turcs, disait-on cette fois, obligeaient les Arméniens à se convertir à l'Islam.

Il convient de citer ici, à propos de cette accusation, une déclaration de Mgr Melchizedech, l'évêque arménien d'Izmir :

"*Notre attachement à la vérité nous oblige à dire que le gouvernement ottoman, loin de nous persécuter ou de restreindre notre liberté religieuse, a donné des ordres clairs pour que les personnes désireuses de se convertir à l'Islam soient renvoyées à leurs propres chefs religieux afin que ceux-ci puissent, une dernière fois, les exhorter à se maintenir dans leur religion d'origine. En tant qu'évêque de Smyrne, j'ai été personnellement témoin de nombreux cas de ce genre.* " [227]

Mais malheureusement, de telles déclarations ne rencontraient aucun écho.

Les terroristes avaient maintenant commencé à envoyer des lettres anonymes de menaces aux Arméniens fortunés pour les obliger à apporter leur contribution financière à la "cause nationale". Cette pratique était surtout répandue à Van. Bien entendu, les arrestations reprirent. Des faits du même genre se produisirent aussi à Harput et à Arapkir.

[175]

En mars 1892, 250 Arméniens furent arrêtés pour avoir adressé une supplique au gouvernement de Saint-Pétersbourg dans laquelle ils demandaient la protection russe. En général, ceux qui faisaient l'objet de telles arrestations s'en tiraient avec une courte peine de prison. Naturellement, le Comité de Londres et Garabet Agopian s'empressaient de présenter ces faits comme des actes de barbarie.

En l'été 1892, Gladstone revint au pouvoir en Angleterre. Ceci eut pour conséquence de stimuler l'ardeur des révolutionnaires arméniens.

En décembre 1892, ceux-ci tentèrent d'assassiner le gouverneur de Van. [228]

Au cours de l'été 1892, on assista à la création d'une organisation chargée de diffuser à travers le pays les manifestes et les diverses autres publications appelant les Arméniens à la révolte que les comités révolutionnaires faisaient imprimer à l'étranger. C'est la ville de Merzifon qui fut choisie comme centre de cette activité parce qu'elle était située près du port de Samsun, mais des branches furent également créées à Kayseri, Yozgat, Çorum et en divers autres points. A partir du début de 1893, des affiches commencèrent à faire leur apparition sur les murs des villes anatoliennes.

C'est ainsi, en particulier, qu'en janvier 1893 des milliers de proclamations furent placardées à Amasya, Merzifon, Çorum, Tokat, Yozgat, Ankara et Diyarbakir. Ces affiches accusaient le sultan d'incapacité et annonçaient qu'un grand Etat, comptant parmi ses

226 *Turkey*, n° 1 (1892), n° 3.

227 FO. 424/162, n° 54.

228 *Turkey*, n° 3 (1896), n° 82.

sujets des millions de musulmans, viendrait bientôt au secours du peuple.

A la suite de cet acte de provocation, un certain nombre de suspects, tous arméniens, furent arrêtés en divers points du territoire. Les Arméniens prétendirent que les affiches avaient été placardées par des étudiants musulmans. (De fait, les affiches portaient la signature d'un hypothétique "Comité des patriotes musulmans".) Cependant, Nalbandian indique dans son ouvrage, en se référant à Max Balian, un des colleurs d'affiches, que c'était bien les Arméniens qui se trouvaient à l'origine de l'affaire. [229]

Les affiches avaient été également placardées sur les murs du "Collège d'Anatolie" établi par les missionnaires américains à Merzifon. (Max Balian devait déclarer longtemps après, que c'était lui-même qui les avait collées.) Ceci eut pour conséquence l'arrestation de deux enseignants arméniens de l'établissement, Toumanian et Kayaïan. Bliss écrit que ces deux professeurs furent arrêtés sans qu'il y eut contre eux la moindre preuve. [230] Et il ajoute à la page 344 de son livre : "*(...) Les Arméniens disaient que les proclamations avaient été placardées par les Turcs. Les Turcs accusaient les Arméniens. Il se passera sans doute quelques années avant qu'on ne puisse connaître la vérité à ce sujet.*"

Aujourd'hui nous savons, grâce aux indications fournies à ce propos par les révolutionnaires arméniens eux-mêmes, que c'était les Arméniens qui

[176] avaient collé les affiches. Il nous faut citer ici, une fois de plus, l'ouvrage de L. Nalbandian :

"*Nous savons par Aderbed (Sarkis Moubaihadjian), un des membres du parti Hentchak, que Toumanian était étroitement surveillé par les autorités et qu'il se concertait depuis 1891 avec d'autres Hentchak en vue d'organiser un soulèvement contre l'Etat.* " [231]

Malgré toutes ses carences, l'appareil administratif ottoman n'était donc pas aussi inerte qu'on a bien voulu le dire et les arrestations rapportées par Bliss avaient d'autres causes que le simple désir de nuire à une école des missionnaires.

Ceci dit, il nous faut préciser que les deux enseignants du collège de Merzifon furent l'un et l'autre graciés par le sultan.

En avril 1893, Abdulhamid II amnistia tous les Arméniens arrêtés dans les diverses provinces du pays à la suite de l'affaire des affiches et tous furent libérés. Bien entendu, cette amnistie ne s'étendait pas à ceux qui étaient coupables de meurtre ou d'autres crimes de droit commun. Ceux-là furent jugés à Ankara. Cinq d'entre eux furent condamnés à mort, les autres à diverses peines de prison et ces sentences furent exécutées.

Cela n'empêcha pas les révolutionnaires de poursuivre leurs activités à Merzifon. Mais finalement, en septembre 1893, la maison où était installé le centre de propagande fut découverte et les forces de l'ordre y opérèrent une descente. Les Arméniens retranchés à l'intérieur ouvrirent le feu sur les soldats, tuant et blessant 25 d'entre eux. Au terme de l'opération, 4 des occupants de la maison furent tués et 4 autres pris vivants.

En décembre 1893, il y eut un soulèvement arménien à Yozgat. Ici aussi, les insurgés tirèrent sur les forces de l'ordre, mais le mouvement fut promptement maté.

Le 27 avril 1894, le patriarche Achikian fit l'objet d'une tentative d'assassinat.

229 L. Nalbandian, *op. cit*., p. 120, note 40.

230 Edwin Bliss, *op. cit*., p. 337.

231 L. Nalbandian, *op. cit*., p. 120.

L'agresseur fut arrêté, mais à la suite de cet incident, le patriarche préféra se démettre de sa fonction.

Le 4 août 1894, à Tokat, une bande de francs-tireurs arméniens attaqua la malle postale, tua le préposé et s'empara du contenu de la voiture. Les auteurs de ce forfait se battirent ensuite avec le détachement envoyé pour les arrêter et tuèrent un sergent de gendarmerie, après quoi ils se laissèrent enfin appréhender.

Finalement, en août 1894, commença l'insurrection du Sassoun.

g. La première insurrection du Sassoun

On admet généralement que l'insurrection du Sassoun eut pour point de départ des affrontements passablement banals entre certaines tribus (les Behranli, les Hayanli, les Yapanli, les Velikan) et la population arménienne de la région. Cependant, la réalité est un peu plus complexe que cela. On peut résumer l'enchaînement des événements de la manière suivante.

Au lendemain de la manifestation de Kumkapi, Mihran Damadian, un

[177] des organisateurs de l'affaire s'était, nous l'avons vu, enfui d'Istanbul et avait trouvé refuge à Athènes. Ici, il avait organisé en juillet 1891, une grande manifestation anti-turque, après quoi il était revenu en Turquie et s'était rendu dans le Sassoun où il avait mis sur pied une bande de francs-tireurs et commencé à faire de l'agitation. Sa bande s'était signalée, en décembre 1892, par l'attaque du village d'Avzim, dans la province de Mus, attaque au cours de laquelle un Turc nommé Ishak Cavus avait été tué en pleine rue. A la suite de cet événement, les forces de gendarmerie s'étaient lancées à la poursuite des terroristes, mais sans succès. En 1893, le commandement de l'armée informait Istanbul que le nombre des brigands arméniens s'était considérablement accru dans la région.

En juin 1893, les Arméniens tuèrent un membre de la tribu des Hayanli. Pour se venger, les Hayanli, secondés par la tribu des Behranli, attaquèrent Taluri. Il y eut des morts des deux côtés. Cependant, comme les Arméniens étaient mieux organisés, les tribus durent se retirer. Dès que les autorités eurent connaissance de l'incident, elles envoyèrent des soldats dans la région et l'ordre fut bientôt rétabli.

La même année, Damadian, blessé au cours d'un affrontement avec les forces de l'ordre, fut capturé et envoyé à Istanbul. Cependant, les autorités ne tardèrent pas à le libérer.

A l'époque où Damadian se trouvait encore dans le Sassoun, il y avait été rejoint par Hamparsoum Boyadjian, alias Mourad. Les deux hommes avaient commencé par travailler ensemble, mais après la capture de Damadian, Boyadjian avait poursuivi seul les préparatifs de l'insurrection. Son objectif était d'amener les Arméniens à attaquer les tribus de la région et de provoquer ainsi l'intervention de l'armée, puis de soulever l'Europe en criant au massacre.

Bien entendu, Boyadjian ne laissait rien percer de ses projets. Il disait aux Arméniens de Taluri qu'il était venu d'Europe et que s'ils se révoltaient les Etats européens interviendraient, ce qui leur permettrait de créer un Etat arménien. Les efforts de Boyadjian furent couronnés de succès surtout à Sirik, Semal, Güligüzar, Herenk et Taluri. Ce sont ces localités qui se soulevèrent ; les villages arméniens de la région de Sadak se tinrent, eux, en dehors du mouvement. Il y eut au total, en y comptant ceux de Mus, Kulp et Silvan, environ 3 000 insurgés.

Le rapport établi par les consuls européens qui firent partie de la commission d'enquête envoyée sur les lieux après les événements reconnaît que Damadian et Boyadjian poursuivaient un but politique secret et qu'ils étaient venus dans le Sassoun

afin de provoquer des affrontements entre les Arméniens et les autres habitants de la région. [232]

En 1894, la bande de Boyadjian organisa diverses opérations contre les tribus. Les biens des Behranli et des Zadyan furent saccagés. Au cours de diverses attaques contre la tribu des Behranli, les Arméniens tuèrent plus de dix personnes, dont le fils d'un des chefs de la tribu. A la suite de ces

[178] incidents, les choses s'envenimèrent et l'on commença, des deux côtés, à faire parler les armes. Les Arméniens, qui s'attendaient à de tels affrontements, avaient pris la précaution d'envoyer les femmes et les enfants sur le mont Antok. Bientôt, les hommes s'y rassemblèrent également. (Ces faits sont également mentionnés dans le rapport des consuls, *cf.* note 31, p. 177.)

Lorsque les autorités eurent connaissance des événements, elles envoyèrent dans la région, comme à l'accoutumée, des forces chargées d'y rétablir l'ordre. Les Arméniens retranchés sur le mont Antok se battirent aussi contre les soldats, mais il suffit d'une opération militaire de quelques jours pour écraser la révolte. [233] L'intervention de l'armée avait débuté vers le milieu d'août ; elle s'acheva le 23 du même mois par la capture de Boyadjian.

A l'occasion de cette insurrection, une vaste propagande anti-turque se développa en Europe. C'est ainsi, par exemple, que le révérend A.W. Williams, citant un Arménien de Sassoun, allait écrire :

"*Il ne reste pratiquement plus personne en vie dans le Sassoun. Les femmes, les enfants, les jeunes et les vieux, ont tous été passés au fil de l'épée par les soldats turcs. Ceux-ci ont pris position devant le village à la fin d'avril et le siège a duré jusqu'au début du mois d'août. Pendant toutes ces semaines, nous n'avons mangé que des légumes et des racines d'herbe.*"

Le même auteur écrit que 6000 Arméniens avaient été tués au cours des opérations. [234] En réalité, les soldats n'avaient fait leur apparition dans le Sassoun que le 14 août, et Williams le note du reste à la page 327 de son livre. Mais, singulièrement, il n'a vu aucun inconvénient à écrire, quatre pages plus loin, les lignes qui précèdent.

Bliss ne demeure pas en reste :

"*Une offensive générale fut alors lancée contre les villages arméniens. Comme les Arméniens tenaient les meilleures positions, ils surent fort bien se défendre. (...) En conséquence, vers la fin d'août, les affrontements tournèrent en boucherie généralisée. Les combats furent si violents que le gouverneur de Mus, craignant de ne pas avoir assez d'hommes à sa disposition, demanda de l'aide au commandant en chef des forces turques de l'Est (...).* " [235]

D'après Bliss, il y avait eu au moins 6 000 Arméniens tués.

Pasdermadjian écrit que les soldats ottomans prirent prétexte de l'affrontement entre les Arméniens et les tribus pour tenter d'exterminer la population arménienne de la région, et il précise que sur 12.000 Arméniens, il y en eut 3 500 de massacrés. [236] Mais il omet de dire que les Arméniens avaient résisté aux soldats les armes à la main ; en outre, il n'explique pas pourquoi les forces turques n'ont pas massacré tout le monde,

---

232 *Turkey*, n° 1 (1895), I, n° 252, p. 135.

233 Hazine-i Evrak, rapport du maréchal Zeki Pacha, carton 321, dossier 89.

234 Révérend A.W. Williams, *Bleeding Armenia*, 1896, p. 331.

235 Edwin Bliss, *op. cit.*, p. 370-371.

236 H. Pasdermadjian, *op. cit.*, p. 384.

puisque tel était leur but.

La meilleure réponse à ces évaluations totalement fantaisistes du nombre des Arméniens tués au cours de l'insurrection se trouve dans le rapport des consuls mentionné précédemment ainsi que dans les documents britanniques.

[179]

Toutefois, avant de poursuivre notre analyse à ce propos, il nous paraît utile de présenter en quelques mots la zone où s'est produite l'insurrection. La vallée de Taluri, où le soulèvement prit son essor, est une région montagneuse située au sud de la plaine de Mus et délimitée par les rivières Taluri et Batman. Il y a là un très grand nombre de villages implantés à une faible dis- tance les uns des autres. A l'époque qui nous occupe, une partie de ces villages était peuplée d'Arméniens ; la région comptait aussi des villages musulmans et, en nombre très limité, des villages mixtes. D'après les statistiques de Cuinet, il y avait dans le Sassoun 8 369 Arméniens.

Le rapport des consuls donne, en ce qui concerne les morts dont on avait pu établir l'identité, les chiffres suivants : 114 dans le village de Senik, 65 à Semai, 40 à Güligüzar, 22 à Agpi, 10 à Ispagank et 14 à Taluri, soit au total 265 personnes [237]. Pour sa part, le membre britannique de la commission des consuls, dans un mémorandum du 12 octobre 1894, évaluait la population arménienne du Sassoun - en prenant pour base le nombre de maisons - à 10 000 âmes et notait que, compte tenu du nombre de personnes encore en vie, celui des morts ne devrait pas dépasser 900. [238]

Il est naturellement intéressant de remarquer au passage que, comme à l'accoutumée, personne n'a cherché à savoir combien il y avait eu de tués parmi les musulmans.

Ainsi que nous l'avons indiqué plus haut, l'insurrection du Sassoun prit fin le 23 août 1894. En Europe, ce fut une fois de plus l'Angleterre qui accorda le plus d'importance au battage fait autour de cette révolte. Le gouvernement britannique demanda avec insistance l'ouverture d'une enquête et finit par obtenir gain de cause. Ensuite, il proposa d'envoyer dans la région, parallèlement à la Commission désignée par la Sublime Porte, des représentants de tous les Etats ayant un consulat à Erzurum. Tandis que les ambassadeurs d'Angleterre à Paris et à Saint-Pétersbourg intervenaient dans ce sens l'un auprès du gouvernement français, l'autre auprès du gouvernement russe, leur collègue d'Istanbul multipliait les pressions sur la Sublime Porte qui, en définitive, donna son accord. La France et la Russie ayant elles aussi accepté la proposition anglaise, les consuls de ces trois Etats en poste à Erzurum, ou leurs représentants, se rendirent dans le Sassoun. Toutefois, contrairement à ce que certains espéraient, ils ne purent, dans le rapport commun daté du 20 juillet 1895 qu'ils rédigèrent au terme de leur enquête, conclure ni à l'innocence des Arméniens, ni au massacre. (Le rapport de la commission turque se trouve dans les archives de Yildiz, documents divers, *Zilkade*, 1312, Affaires arméniennes, dossier n° 666, 302-180595-1).

Singulièrement, mais cela n'étonnera personne, le seul moyen que l'on ait, de nos jours, pour prendre connaissance de ce rapport des consuls, est de s'adresser aux dépôts d'archives. Dans un autre ordre d'idées, il nous faut remarquer aussi que les ouvrages consacrés à la question arménienne ne

[180] mentionnent pas en général, le rôle joué, dans l'affaire du Sassoun, par Damadian et Boyadjian.

Un dernier mot à propos de cette insurrection : il nous faut en effet noter que celle-

237 *Turkey*, n° 1 (1895), n° 252, p. 155-161.

238 *Ibid.*, n° 267, annexe, p. 203.

ci permit à l'Angleterre d'entraîner à ses côtés la France et la Russie, et d'orchestrer une nouvelle démarche collective auprès de la Sublime Porte au sujet des réformes. Nous reviendrons sur cette initiative, qui allait constituer le point de départ d'une nouvelle série de pressions sur le gouvernement ottoman, dans une autre section de cet ouvrage.

h. La manifestation de la Sublime Porte

Les années 1895 et 1896 furent marquées par de nombreux soulèvements, ou tentatives de soulèvements, arméniens. Ces révoltes, qui se produisirent dans un très grand nombre de provinces anatoliennes, se présentèrent pour la plupart sous la forme de désordres sans grande conséquence d'une durée d'un ou deux jours. Les seuls événements dont la Sublime Porte eut à se préoccuper de façon durable furent l'insurrection de Zeytun et la seconde insurrection du Sassoun. Nous reviendrons sur ces deux affaires à la fin de cette section. Auparavant, toutefois, nous voudrions jeter un rapide coup d'œil sur les divers autres événements de ces deux années. Bien qu'elle ne fût pas la première en date des affaires dont nous aurons à nous occuper, nous nous pencherons tout d'abord sur la manifestation dite "de la Sublime Porte", car elle eut des répercussions particulièrement importantes.

"*Il y avait dans la capitale ottomane,"* écrit à propos de cette manifestation L. Nalbandian*, "deux comités Hentchak distincts. L'un était le comité directeur, l'autre le comité exécutif. Le premier, agissant avec l'approbation de l'état-major de Genève, régissait par ses directives, pratiquement toutes les activités révolutionnaires de Turquie. Le comité exécutif, lui, s'occupait de l'organisation, dans le cadre des instructions données par le comité directeur. Les membres de ces deux comités ne se connaissaient pas, mais ils travaillaient néanmoins en étroite collaboration. La coordination était assurée par un militant que l'on désignait sous le nom de "représentant des deux comités" et qui servait d'intermédiaire entre les deux groupes.*"

"*Après avoir reçu l'ordre du comité directeur d'organiser la manifestation de la Sublime Porte*", écrit L. Nalbandian, "*le comité exécutif chargea trois personnes de mener à bien ce projet et plaça à la tête du groupe Karo Sahakian (Heverkili Karon). Lorsqu'il entendit dire qu'une manifestation était en préparation, le patriarche Matheos Izmirlian fit appeler Karo et lui demanda s'il y avait quelque fondement à ces rumeurs. Le prélat insista ensuite pour que la manifestation, si elle devait avoir lieu, se déroulât de manière paisible. Karo souhaitait lui aussi une démonstration pacifique, mais certains membres du comité n'étaient pas du même avis que lui. Finalement, la question fut soumise au comité directeur, qui opta pour une démonstration pacifique.*

Les préparatifs secrets, qui durèrent plusieurs mois, prirent fin le 28 septembre 1895. Ce jour-là, les Hentchak s'adressèrent au gouvernement

[181] *ottoman et aux ambassades d'Istanbul une lettre rédigée en français (...).* " [239] Le patriarche, on le voit, était dès le début au courant de l'affaire ; il est intéressant de noter aussi qu'il connaissait le dénommé Karo (ainsi que, sans doute, sa fonction au sein du comité hentchak).

Revêtue du sceau du comité révolutionnaire, la lettre du 28 septembre déclarait :

"*Les Arméniens de Constantinople ayant décidé de faire prochainement une manifestation tout à fait pacifique pour exprimer leurs desiderata concernant les réformes à introduire dans les provinces arméniennes, et cette manifestation ne devant avoir aucun caractère agressif, l'intervention de la police et de la force armée pour l'empêcher pourrait avoir des conséquences regrettables dont nous repoussons d'avance toute la responsabilité.*"

239 L. Nalbandian, *op. cit.*, p. 123.

Dans cette lettre, deux points retiennent particulièrement l'attention. Tout d'abord, il nous faut constater que les Hentchak annonçaient leur décision d'organiser une manifestation sans avoir jugé nécessaire de solliciter au préalable la moindre autorisation, et cela bien qu'ils sussent que de telles démonstrations publiques étaient strictement interdites à Istanbul. Le second point à souligner est qu'ils laissaient prévoir d'avance des événements "regrettables" au cas où les forces de l'ordre interviendraient.

Dans une dépêche du 3 octobre 1895 adressée au Quai d'Orsay, l'ambassadeur de France à Istanbul, Paul Cambon, a résumé le déroulement des événements de la manière suivante [240] :

"*(...) Les origines de la manifestation sanglante du 30 septembre sont aujourd'hui connues d'une façon précise (...). Le jour en avait été fixé primitivement au 22 septembre. Pour diverses raisons, elle fut remise à une date ultérieure.*

Le samedi 28 septembre, je recevais du comité secret arménien, branche hentchakiste de Constantinople, la lettre dont Votre Excellence trouvera ci-joint la copie [il s'agit de la lettre dont nous avons reproduit le texte ci-dessus]. Le comité annonçait que les Arméniens ayant l'intention de faire une manifestation pacifique, ils repoussaient par avance la responsabilité des conséquences qui pourraient résulter de l'intervention de la police et de la troupe. La même lettre fut adressée aux autres ambassades et le ministre de la Police et le procureur général la reçurent également.

L'autorité ottomane n'ajouta pas foi à ces assurances et dès lors les mesures furent prises pour empêcher la manifestation même par la force. [Le raisonnement de l'ambassadeur est curieux. Bien que la manifestation fût interdite, il semble estimer que le gouvernement aurait dû rester passif, et ne rien faire pour contrer les agissements de l'organisation révolutionnaire secrète.]

Le lundi matin, 30 septembre, je recevais la pétition dont Votre Excellence trouvera la copie ci-jointe. C'est au moment où elle me parvenait à Thérapia qu'avait lieu à Stamboul la manifestation annoncée.

[182]

Vers 9 heures du matin, une foule composée d'hommes, de femmes et d'enfants se présenta au patriarcat arménien. C'était la fête de la Sainte-Croix et l'église, où la veille dimanche, avaient communié 5000 Arméniens sans doute désireux du martyre, était pleine de monde. Le patriarche qui se trouvait en villégiature à Buyuk-Déré était rentré la veille au soir à Koum-Capou à l'annonce de l'agitation qui se préparait. [Nous savons par l'ouvrage de L. Nalbandian, que le patriarche était au courant de ce qui se préparait depuis fort longtemps.] La foule demanda à le voir. Elle lui exposa la triste situation où était la nation arménienne. Sur l'intervention de l'Europe elle avait espéré voir la fin de ses maux ; depuis un an elle avait patienté attendant les réformes. Celles-ci n'étaient pas venues. Se sentant abandonnés, les Arméniens avaient résolu de présenter eux-mêmes une pétition au grand vizir pour lui exposer leurs doléances et réclamer des réformes.

Le patriarche essaya de les dissuader d'aller eux-mêmes à la Sublime Porte. (...) Il se chargeait de remettre lui-même à la Porte leur pétition et les priait de se disperser. [Nous savons cependant qu'il était en fait favorable à une manifestation pacifique.] Les Arméniens répliquèrent qu'ils n'ignoraient pas combien leur patriarche avait plaidé leur cause auprès de la Sublime Porte, mais ils devaient constater que ses tentatives avaient été vaines. (...) Le peuple arménien voulait en manifestant prouver [au gouvernement] qu'il marchait tout entier avec son chef spirituel. (...) Ils demandaient donc au patriarche de se joindre à eux et de les accompagner à la Porte. Mgr Izmirlian leur fit non sans peine comprendre qu'il ne pouvait les accompagner et les

240 AAEF, CP, Turquie, vol. 524, folio 39 et suivants.

congédia.

C'est au même moment que se formait aux alentours de la place du sultan Mahmoud, [sic ! Il s'agissait en fait de la place de sultan Ahmed] au coin d'une avenue qui descend directement à la Sublime Porte une nouvelle manifestation à chaque instant grossie par des groupes d'Arméniens arrivant de tous côtés.

Mes télégrammes n° 128 et 131 ont fait connaître à Votre Excellence la marche des manifestants au nombre de deux mille environ. [Le télégramme n° 131 de l'ambassade ne manque pas d'intérêt. Cambon y faisait état de la manifestation dans les termes suivants : "(...) Le groupe de Koum-Capou s'est cantonné derrière l'église du patriarcat. Celui du sultan Mahmoud (sic !), fort de deux mille hommes environ et mené par un prêtre s'est acheminé vers la Porte entre dix et onze heures..." Doit-on en conclure que le clergé échappait lui aussi au contrôle du patriarche ?] C'est devant la grille même de la Sublime Porte qu'un officier avec des gendarmes essaya de les arrêter. Les Arméniens répliquèrent (...) qu'ils voulaient seulement remettre une pétition au grand vizir (...) et que si on ne les touchait pas, ils se retireraient après avoir rempli le but de la manifestation. "L'officier leur répondit qu'il ne les laisserait point passer et leur enjoignit de se disperser.

Sur leur refus, il donna l'ordre aux gendarmes de charger et il paraît que c'est seulement après que plusieurs manifestants eurent été frappés qu'un coup de pistolet, tiré par un Arménien, tua raide l'officier. Votre Excellence

[183] *sait comment la manifestation dégénéra en bataille. Les morts et les blessés jonchèrent bientôt le terrain, dispersés de tous côtés (...).*"

Interrompons ici la lecture du rapport de l'ambassadeur de France pour nous tourner vers celui de l'ambassadeur d'Angleterre :

"*Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Seigneurie par mon télégramme du 30 septembre, une note adressée aux ambassades le 28 et portant le sceau du comité révolutionnaire Hentchak annonçait que les Arméniens étaient sur le point d'organiser une manifestation strictement pacifique pour exprimer leurs désirs de réformes (...). Cette manifestation a eu lieu le 30 septembre, mais contrairement à ce qui avait été annoncé, elle ne s'est malheureusement pas déroulée de manière pacifique. Les manifestants étaient armés de pistolets et de couteaux, tous d'un même modèle, qui leur avaient été très certainement fournis par les organisateurs du mouvement. Il y a tout lieu de penser que le but du parti Hentchak était de créer du désordre et de provoquer une effusion de sang afin que les puissances européennes interviennent en faveur des Arméniens.*

On dit que la veille de la manifestation, 3000 personnes ont communié dans diverses églises arméniennes afin de se préparer à la mort.

Le 30 septembre au matin, les Arméniens se sont réunis en grand nombre dans différents quartiers de la ville. Le rassemblement le plus important a eu lieu dans le quartier de Kumkapi. Ensuite, ils se sont dirigés vers la Sublime Porte. D'après un témoin oculaire, ils étaient au nombre de 2000 (...).

Il semble que les autorités aient pris certaines mesures en vue d'une contre-manifestation. On a vu s'assembler dans les rues un nombre inhabituel d'étudiants en théologie et d'autres Turcs armés de bâtons.

Selon toute apparence, la police a fait un certain effort pour persuader la foule de se retirer paisiblement.

Le ministre de la Police a dit à l'un des drogmans de l'ambassade qu'il avait chargé le commandant Server Bey, un officier en qui il avait particulièrement confiance, de convaincre la foule de se disperser.

Les manifestants ayant refusé de le faire et ayant déclaré qu'ils voulaient se rendre à la Sublime Porte, Server Bey a donné l'ordre à ses hommes de repousser la foule en se servant du plat de leurs sabres et de la crosse de leurs fusils. Au même instant, deux gendarmes se saisirent du chef du cortège, porteur d'un manifeste qu'il avait l'intention de remettre à la Sublime Porte. C'est alors que la fusillade a commencé. " [241]

Dans une autre dépêche, l'ambassadeur d'Angleterre écrivait :

"*(...) Des coups de feu ont été échangés et un officier de gendarmerie a été tué. Environ quinze gendarmes et soixante Arméniens sont tombés. La police s'est mise ensuite à disperser les manifestants, allant à leur poursuite et procédant à l'arrestation d'un grand nombre d'entre eux.* " [242]

Le télégramme qui suit mérite lui aussi d'être cité :

"*Il apparaît que les policiers ont chargé les Arméniens, les ont frappés*

[184] *avec le plat de leurs épées et la crosse de leurs fusils, et ont mis la main sur leur chef ; mais il est hors de doute que ce sont les Arméniens qui ont tiré les premiers.* " [243]

Quant au point de vue du gouvernement ottoman, nous le trouvons dans le rapport du ministre de la Police, Huseyin Nazim Pacha [244] :

"*Les associations arméniennes (...) se sont réunies le lundi 30 septembre dans l'église du patriarcat. (...) L'enquête ayant établi qu'elles avaient décidé (...) d'organiser une attaque armée contre la Sublime Porte et de provoquer une insurrection afin d'obtenir le soutien de l'Europe, le commissaire de police Hüsnü Bey a été dépêché au Patriarcat et le patriarche a été mis au courant de la situation.*

Bien qu'il fût en position d'empêcher une telle tentative d'insurrection, le patriarche (...) a eu recours à des faux-fuyants, disant qu'il ne pouvait pas grand chose, que le peuple était à bout, qu'il était trop tard pour intervenir, et montrant ainsi qu'il ne souhaitait pas empêcher le désordre.

Dans ces conditions (...) un certain nombre de précautions ont été prises (...). La police et la gendarmerie ont reçu l'ordre de ne pas faire usage de leurs armes, d'éviter de recourir à la violence (...) et de disperser les manifestants sans faire couler le sang.

(...) Il y avait dans l'église plus de mille personnes. Un groupe est d'abord allé au Patriarcat où il y a eu une discussion, puis les manifestants, armés de pistolets et de poignards, se sont mis à marcher... Des camarades en provenance de divers autres quartiers sont venus grossir leur nombre dans l'avenue du Divan. (...) Ils n'ont, jusqu'au dernier moment, prêté aucune attention aux sommations qui leur étaient adressées et y ont répondu, sans la moindre hésitation, par des coups de feu. (...) Ils ont tué avec sauvagerie, sous les yeux de la foule, le commandant Server Bey, membre du conseil du corps de gendarmerie d'Istanbul. Ensuite, ils ont tiré au hasard, aussi bien sur la population, musulmans et chrétiens confondus, que sur les forces de l'ordre, blessant ainsi un grand nombre de personnes."

On le voit, les trois témoignages que nous avons cités concordent. Le seul fait qui ne soit pas signalé dans les rapports des ambassades est la visite rendue par le

241 FO. 424/184, n° 36.

242 FO. 424/184, n° 3.

243 FO. 424/184, n° 5.

244 Hazine-i Evrak, carton 321, dossier 89, rapport en date du 21 septembre 1311 (3 octobre 1895).

commissaire Hüsnü Bey au patriarche, mais il n'y a aucune raison pour la mettre en doute.

Après que les Arméniens eurent tué Server Bey et un certain nombre de soldats, les forces de police et de gendarmerie avaient, elles aussi, ouvert le feu, et les manifestants s'étaient mis à fuir dans diverses directions, continuant à tirer au hasard sur la foule.

Les troubles se poursuivirent le lendemain de la manifestation et les jours suivants, les Arméniens se regroupant en certains endroits et tirant de là sur les passants. C'est à Cukurcesme, Kasimpasa, Karagümrük, Eyüp et Vanikoy que les affrontements entre Arméniens et musulmans furent les plus graves.

Ni les dépêches des ambassades, ni le rapport du ministre de la Police ne

[185] précisent le nombre de morts et de blessés. S'il faut en croire Lepsius, il y aurait eu, au cours de ces événements, 172 morts du côté arménien. [245] E. Bliss propose le même chiffre. Dans les autres sources que nous avons utilisées, nous n'avons rencontré aucune donnée à ce propos.

Il est probable qu'une grande partie des victimes trouvèrent la mort non pas au cours de la manifestation mais lors des affrontements entre Arméniens et musulmans qui lui firent suite. Les désordres cessèrent après que l'armée eut pris sous son contrôle tous les quartiers de la ville.

Il convient de citer à ce propos ces quelques phrases extraites d'un rapport adressé, en date du 6 octobre 1895, par l'ambassadeur d'Allemagne, Saurma, à son ministère :

"*Toutes les tentatives de soulèvement auxquelles les Arméniens se livrent ici ou là sont organisées par les comités révolutionnaires. Cela fait du reste partie de leur programme. Le gouvernement turc aurait donc dû prendre ses dispositions et empêcher les affrontements qui ont marqué la dernière manifestation en faisant appel aux unités de l'armée qui occupent actuellement la ville.*

La plupart des Arméniens d'ici se sont tenus à l'écart de cette affaire.

Ceux d'entre eux qui ont participé à la manifestation ont fait l'objet de mesures d'intimidation de la part des comités révolutionnaires et ont reçu des armes et de l'argent.

Ceci a malheureusement entraîné une panique. Il est probable que les comités sauront tirer profit de la situation et qu'il ne découlera de nouveaux désordres. " [246]

On peut jusqu'à un certain point donner raison à l'ambassadeur d'Allemagne et penser que le gouvernement ottoman aurait dû faire appel à l'armée plus tôt. Toutefois, il nous faut tenir compte de la psychologie des masses. Nous avons vu plus haut que l'ambassadeur de France, Paul Cambon, reprochait en quelque sorte au gouvernement de ne pas avoir fait confiance aux Arméniens et d'avoir pris des mesures pour empêcher la manifestation bien qu'il eût été annoncé que celle-ci se déroulerait de manière pacifique. En réalité, il apparaît au contraire que le gouvernement n'avait pas prévu que les Arméniens feraient usage de leurs armes et que, s'attendant à une manifestation pacifique, il avait pensé que la gendarmerie à cheval n'aurait aucun mal à la disperser. Naturellement, lorsque, devant la tournure prise par les événements, les musulmans entrèrent à leur tour en effervescence, il fallut du temps pour rétablir l'ordre dans tous les quartiers de la ville. La tâche des forces de l'ordre fut d'autant plus difficile que les

245 Johannes Lepsius, *L'Arménie et l'Europe*, Lausanne, 1896, p. 243.

246 *Die Grosse Politik*, vol. X, n° 2428.

Arméniens continuaient, semble-t-il, à tirer sur la police depuis les endroits où ils s'étaient embusqués. Il était évidemment tout à fait normal que la police cherchât à mettre la main sur des hommes qui avaient pris part avec leurs armes à une manifestation dont il était de notoriété publique qu'elle avait été organisée par un mouvement révolutionnaire. C'est en grande partie

[186] en raison de la résistance opposée par les Arméniens aux recherches des autorités que les affrontements se prolongèrent.

Une des principales conséquences de la manifestation de la Sublime Porte fut - nous y reviendrons - de permettre à l'Angleterre, à la France et à la Russie de récolter les fruits de la démarche collective qu'elles avaient effectuée auprès de la Sublime Porte au lendemain de l'insurrection du Sassoun. C'est la raison pour laquelle le parti Hentchak allait présenter cette manifestation comme un grand succès.

i. Les autres événements des années 1895-1896

Après l'affaire du Sassoun, conforté dans ses positions par la démarche collective au sujet des réformes, effectuée par les puisances, le parti Hentchak s'était lancé dans une activité effrénée. Il espérait que de la sorte les réformes en projet - et dont certaines étaient déjà sur le point de se concrétiser - déboucheraient sur ses propres objectifs, c'est-à-dire sur l'indépendance.

Dans un rapport du 18 juillet 1895, l'ambassade anglaise d'Istanbul faisait savoir au Foreign Office que "*les comités arméniens étaient résolus à provoquer un massacre et qu'ils préparaient des soulèvements en divers points du territoire.* " [247]

Cette information n'était pas erronée. En effet, les comités arméniens devaient se signaler, à partir de juillet 1895, par un très grand nombre de méfaits, et ce dans tous les coins du pays.

Voici, dans l'ordre chronologique, les principaux incidents qui peuvent leur être imputés :

Le 1er juillet 1895, un riche Arménien nommé Karabet Kuyumdjian fut tué à Merzifon parce qu'il avait refusé d'adhérer au comité Hentchak. Le 12 juillet, toujours à Merzifon, les révolutionnaires mirent le feu à l'école turque, et dans l'incendie qui s'ensuivit, 30 maisons, 20 boutiques et 3 caravansérails furent totalement détruits. En août, un autre incendie fut allumé à Amasya, qui provoqua la destruction de 58 maisons, 165 boutiques, 2 caravansérails, 1 mosquée, 1 école religieuse, 1 couvent de derviches et 1 école turque.

Tous les consuls anglais d'Anatolie mettent l'accent, dans leurs dépêches de juillet et août 1895, sur la gravité de la situation. Il n'est guère nécessaire d'analyser ici chacun de ces rapports. Nous renvoyons ceux qui s'intéressent à la question aux *Livres Bleus* anglais intitulés *Turkey*, n°1 (1896) et n° 2 (1896) où tous ces textes ont été regroupés.

L'activité déployée par le parti Hentchak ne tarda pas à donner les résultats escomptés. En effet, les provinces anatoliennes furent secouées par toute une série de soulèvements à peu près vers la même époque.

Nous donnons ci-dessous la liste de ces divers soulèvements dans l'ordre où ils eurent lieu. Il convient de noter que, dans bien des cas, les communes et les villages proches des localités mentionnées dans cette liste furent également

[187] touchés. (Les noms placés entre parenthèses sont ceux des provinces dont les localités faisaient partie suivant le découpage administratif de l'époque.)

247 *Turkey*, n° 1 (1896), p. 359.

29 septembre 1895	Divrigi (Sivas)
2 octobre 1895	Trabzon
6 octobre 1895	Egin (Elaziz)
7 octobre 1895	Develi (Kayseri)
9 octobre 1895	Akhisar (circonscription d'Izmit)
21 octobre 1895	Erzincan (Erzurum)
25 octobre 1895	Gümüshane (Trabzon)
25 octobre 1895	Bitlis
26 octobre 1895	Bayburt (Erzurum)
27 octobre 1895	Maras (Alep)
29 octobre 1895	Urfa (Alep)
30 octobre 1895	Erzurum
2 novembre 1895	Diyarbakir
2 novembre 1895	Siverek (Diyarbakir)
4 novembre 1895	Malatya (Elaziz)
7 novembre 1895	Harput (Elaziz)
9 novembre 1895	Arapkir (Elaziz)
15 novembre 1895	Sivas
15 novembre 1895	Merzifon (Sivas)
16 novembre 1895	Antep (Alep)
18 novembre 1895	Maras (Alep)
22 novembre 1895	Mus (Bitlis)
3 décembre 1895	Kayseri (Ankara)
3 décembre 1895	Yozgat (Ankara)

Il nous paraît intéressant de nous arrêter un instant sur les plus importants de ces événements et d'indiquer brièvement quelles en furent les causes et comment les choses débutèrent.

Les désordres de Trabzon eurent pour point de départ un attentat commis par deux Arméniens, le mercredi 2 octobre 1895, et dirigé contre l'ancien gouverneur de Van, Bahri Pacha, et le commandant de la place de Trabzon, Hamdi Pacha, qui furent tous deux blessés. A la suite de cette agression, on commença à rechercher les assassins qui s'étaient enfuis et des dispositions furent prises pour qu'aucun trouble n'éclate en ville.

En fait, l'incident clef eut lieu le 8 octobre. Un Arménien nommé Chirnak, apprenant qu'un de ses proches avait été tué lors des affrontements d'Istanbul, ouvrit le feu sur les passants depuis le balcon de l'immeuble où il se trouvait. Aussitôt, musulmans et Arméniens en vinrent aux mains et l'émeute ne put être évitée que par l'intervention de l'armée. [248]

[188]

A Erzincan, le 21 octobre, quelques Arméniens arrivèrent sur la place du marché qui se tenait justement ce jour-là, et ouvrirent le feu sur les musulmans. Cette fois encore, grâce à l'intervention de l'armée, l'incident fut étouffé. [249]

L'incident de Bitlis eut lieu le 25 octobre. Des Arméniens attaquèrent les mosquées pendant la prière du vendredi. L'enquête qui fut menée démontra que l'agent

248 Hazine-i Evrak, carton 314, dossier 76, 4 novembre 1895, rapport n° 16214/183.

249 Hazine-i Evrak, carton 312, dossier 64, télégramme du 9 octobre 1311 de la préfecture d'Erzurum.

provocateur de cette agression était un missionnaire protestant nommé George. [250]

Le 27 octobre, à Maras, un incident éclata lorsque des Arméniens ouvrirent le feu sur des musulmans. [251]

Le 30 octobre, à Erzurum, un groupe d'Arméniens armés s'introduisit dans les locaux de la préfecture pour assassiner le gouverneur et les hauts fonctionnaires de la préfecture. Ils tuèrent quelques-uns des gendarmes qui leur faisaient obstacle. [252] Les choses s'aggravèrent à partir du moment où ils ouvrirent également le feu sur les soldats qui accouraient sur les lieux. L'affaire fut très difficilement réprimée.

A Diyarbakir, le 2 novembre, les troubles commencèrent cette fois encore par une attaque contre des musulmans qui accomplissaient la prière du vendredi. Un incendie s'ensuivit, entraînant la destruction d'un millier de boutiques - dont 90 % appartenaient à des musulmans - de mosquées et de medresses. [253]

A Malatya, des incidents survinrent le 4 novembre lorsqu'un musulman nommé Hemo eut la gorge tranchée au rasoir par le coiffeur arménien Ehlicanoglu Serkis, par qui il se faisait raser.

A Harput, un incident éclata le 7 novembre. Un Arménien tira des coups de feu depuis sa maison et blessa trois musulmans : Hoca Mustafa Efendi, Vartafili Ali Efendi et Bekir Efendi.

Ainsi, l'année 1895 se déroula-t-elle sous le signe d'affrontements entre Turcs et Arméniens. Les sources arméniennes fournissent des chiffres incroyables à propos du nombre de morts causés par ces troubles. En réalité, on ne trouve aucun document dont on puisse tirer ces chiffres, et le nombre de morts musulmans n'est d'ailleurs jamais indiqué par ceux qui font état des victimes de l'autre camp.

D'autre part, la manière d'arrondir les chiffres par centaines ou milliers est un indice qui laisse sceptique sur la manière dont ils ont pu être calculés.

A la suite des troubles qui eurent lieu en 1895, les autorités ottomanes dressèrent un tableau indiquant le nombre de morts et de blessés parmi

[189] la population musulmane et non musulmane. [254] Nous en reprenons ci-dessous les résultats :

	Hommes		Femmes		Enfants		TOTAL	
	Morts	Blessés	Morts	Blessés	Morts	Blessés	Morts	Blessés
Musulmans	1 683	1 409	134	23	11	1	1 828	1 433
Non-musulmans	8 247	2 049	401	184	59	5	8 717	2 238
TOTAL	9 930	3 458	535	207	70	6	10 545	3 671

Le tableau établi par les autorités. mentionnait séparément les districts des provinces et précisait également séparément le nombre des morts et des blessés parmi

250 Hazine-i Evrak, carton 314, dossier 76.

251 Hazine-i Evrak, carton 312, dossier 68, circulaire n° 16225 du 4 novembre 1895.

252 Hazine-i Evrak, carton 321, dossier 89, télégramme du 18 octobre 1331 de la préfecture d'Erzurum ; voir aussi carton 312, dossier 64, circulaire n° 16336 du ministère des Affaires étrangères, du 12 novembre 1895.

253 Hazine-i Evrak, carton 313, dossier 70, télégramme du 28 octobre 1311 de la préfecture de Diyarbakir.

254 Hazine-i Evrak, carton 302, III, dossier 6, n° 74.

les femmes, hommes et enfants. On constate ainsi que, lors des troubles de 1895, il y eut en tout (si l'on rajoute les 72 morts dont fait état Lepsius à la liste de la Sublime Porte) 10 617 morts, dont 1 828 musulmans et 8 789 non musulmans.

En 1895, hormis les événements que nous venons de mentionner, il faut également mentionner la rébellion de Zeytun. Mais, comme celle-ci s'étendit sur plusieurs mois, nous indiquerons le nombre de morts qu'elle entraîna dans les chiffres de 1896.

Nous supposons que, si le nombre des blessés apparaît relativement peu élevé, cela provient du fait qu'on a dû enregistrer et noter uniquement ceux qui allèrent se faire soigner dans les hôpitaux.

j. La révolte de Zeytun

Zeytun était un district de la province de Maras, situé sur les pentes de la montagne de Berit, dans une région montagneuse et peu fertile, et traversé par un confluent du Ceyhan. Actuellement le nom de ce district est Süleymanli.

Les habitants de Zeytun prétendaient avoir reçu un firman de Murat IV, les dispensant d'impôts suite à une requête qu'ils auraient présentée au sujet de la pauvreté de la région et de l'impossibilité où ils se trouvaient de s'acquitter de leurs devoirs de contribuables. D'après ce qu'ils prétendaient, l'original de ce texte, qui aurait brûlé en 1884, ordonnait que nul n'intervienne dans cette affaire et qu'aucun fonctionnaire ottoman ne séjourne dans la bourgade de Zeytun. [[255]] Or, il est absolument ridicule de supposer qu'un sultan tel que Murat IV ait pu octroyer un tel firman alors qu'il est renommé pour avoir mené une des luttes les plus violentes contre les tribus rebelles.

Quoi qu'il en soit, les habitants de Zeytun avaient toujours pris le prétexte de cette ordonnance imaginaire pour se révolter. C'était, en réalité, une

[190] population rebelle comme on en trouvait beaucoup en Anatolie. Nous donnons ci-dessous la liste chronologique (extraite de l'ouvrage d'Esat Uras p. 488-489) des rébellions qui éclatèrent jusqu'en 1852 :

— En 1780, le préfet de Maras, Omer Pacha demanda que les arriérés d'impôts remontant à la guerre russo-ottomane de 1774, lui soient directement versés. Une révolte éclata, Omer Pacha fut tué et Zeytun subit un siège de sept mois.

— En 1782, après Omer Pacha, ce fut Ali Pacha qui voulut agir contre les Zeytunais. Il fut vaincu dans la région de Goredin.

— En 1808, le gouverneur de Maras, Kalender Pacha marcha sur Zeytun, assiégea la bourgade pendant neuf mois et réussit à faire payer aux habitants 6 bourses d'impôt.

— En 1819, Capanoglu Celal Mahmut Pacha était allé réprimer la révolte de Hülbüloglu à Alep. A son retour, sur la demande des habitants de Maras, il marcha sur Zeytun, mais n'obtint aucun résultat.

— En 1829, le préfet de Kayseri, Kose Mehmet Pacha, fut envoyé à Zeytun mais il ne put rien faire non plus.

— En 1835, Tosun Pacha emprisonna quelques habitants de Zeytun parce qu'ils n'avaient pas payé leurs impôts depuis sept ans. En représailles, les Zeytunais enlevèrent quelques hautes personnalités de Maras. Les deux parties finirent par s'accorder en relâchant leurs prisonniers respectifs.

— En 1836, eurent lieu à Maras, le meurtre de Tobalian et l'incident de Deli Kesis.

[255] Esat Uras. *op. cit*,. n. 488.

En 1840, marche sur Akçadag.

— En 1842, affrontements avec la population de Tecer.

— En 1852, le gouverneur Iskodrali Mustafa Pacha marcha sur Zeytun dont les habitants avaient accumulé un arriéré d'impôts impayés de 150 000 piastres.

En 1853, un Arménien, Melikian Ardzrouni Hovagim, qu'on pourrait considérer comme le premier missionnaire idéologique, vint s'installer à Zeytun. Il devint rapidement le maître de la bourgade, consolida les installations de défense de la ville et, en vue d'achever celles-ci, décida en 1854 d'aller en Russie pour obtenir des fonds. Les *Ishans* (*agas* propriétaires de Zeytun) tentèrent de le détourner de ce projet, lui expliquant que la guerre de Crimée rendait la tentative dangereuse. Mais Hovagim se mit en route sans tenir compte de ces avertissements. Il fut arrêté à Erzurum, et condamné. On notera, en tout cas, que son séjour à Zeytun et son désir d'aller en Russie révèle dès 1850 le lien direct des Arméniens d'Istanbul avec ceux de Zeytun ainsi que l'intérêt manifesté par les Arméniens de Russie envers ceux de Turquie. [256]

Une nouvelle révolte éclata à Zeytun en 1862. Cette fois, la Sublime Porte décida d'envoyer des forces considérables pour la réprimer.

Par l'intermédiaire de leurs relations à Istanbul dont certains membres de l'Association de bienfaisance, les gens de Zeytun demandèrent que la

[191] France joue le rôle de médiatrice. L'ambassade de France ayant accepté d'envoyer un médiateur, les forces qui avaient été dépêchées se retirèrent.

En 1878, pendant la guerre turco-russe, on assista à un nouveau soulèvement de Zeytun. Cette fois, ce fut l'Angleterre qui joua le rôle de médiatrice.

En 1895, on apprit que des partisans du comité Hentchak étaient arrivés à Zeytun dans le but de fomenter une nouvelle révolte.

"*Je suis né dans le Taurus. En 1888 j'ai quitté mon village pour aller étudier à Istanbul. En 1891, je suis parti en France et, en 1893, revins en Cilicie sur la demande de mes compatriotes. Sentant qu'un massacre semblable à celui du Sassoun menaçait notre région, j'ai essayé de préparer mon peuple à prendre des précautions de défense contre une éventuelle attaque des musulmans. Les jeunes patriotes sympathisants ne sont pas restés insensibles à mon appel. Aussi faibles que fussent leurs moyens ils ont participé aux préparatifs de défense.*

Je me suis également chargé de remplir cette mission à Zeytun. Mes amis Abah, Mleh et Hratchia se sont joints à moi. A la fin de juillet, nous sommes arrivés à Zeytun. " [257]

Ces lignes sont extraites du journal d'Aghasi qui fomenta la rébellion de 1895 à Zeytun. Il poursuit en ces termes :

"*Ce peuple héroïque, qui fut contraint longtemps de se contenir, s'est soulevé sur notre appel et beaucoup sont venus nous rejoindre dans les montagnes où nous étions cachés (...). Ils étaient tous venus armés de leurs fusils et il y avait même des enfants qui portaient un revolver ou un poignard.* (p. 189)

Les premiers heurts entre les gendarmes et les Arméniens eurent lieu le 17 août. Un Arménien nommé Djellad allait rendre visite à sa mère au village en compagnie d'un de ses amis. Lorsqu'ils y parvinrent, ils furent arrêtés par quarante gendarmes. Après

256 L. Nalbandian, *op. cit*., p. 68-69.

257 Aghasi, *Zeitoun*, trad. française par Archag Tchobanian, Paris, 1897, p. 186.

une demi-heure de lutte, les deux amis réussirent à mettre en fuite ces quarante gendarmes (...). Le 30 septembre, les Arméniens ont organisé une grande manifestation à Istanbul (...). Le 10 octobre, le gouvernement a envoyé deux gendarmes au village d'Alabas, pour qu'ils vérifient la situation des Arméniens. Ces derniers s'énervèrent, ligotèrent et brûlèrent vifs ces deux gendarmes." (p. 193)

Il est probable que, si c'était nous qui avions avancé ces faits, on nous aurait taxé de mensonge, mais c'est Aghasi lui-même qui s'exprime ainsi.

"*Le 24 octobre, nous avons hissé le drapeau rouge dans la vallée de Karanlik Dere. Dès le matin, toutes les personnalités les plus en vue de tous les villages arméniens sont venues nous voir en compagnie de quelques combattants. Parmi eux, il y avait le père Vartabed Bartholomeos, le père Der Mardiros et le prince Nezaret Yeni Dünya (...). L'après-midi nous avons commencé à nous consulter. Notre réunion a duré deux heures et nous a permis d'établir notre plan de guerre.*" (p. 197)

C'est ainsi que commença la rébellion de Zeytun. Et selon les Occidentaux, le fait d'avoir voulu la mater constitue un massacre. Nous n'avons pas

[192] l'intention de résumer le livre d'Aghasi, mais, comme ce témoignage nous éclaire également sur la genèse des autres révoltes et comme il s'agit d'un ouvrage écrit par un Arménien, nous voudrions en citer encore quelques passages particulièrement significatifs.

"*Après, nous avons vu le père Vartabed Sahag ; c'était un vieillard de 90 ans qui boîtait ; il avait l'air heureux et disait en louant Dieu : "Grâce à Dieu, j'avais peur de mourir sans avoir pu sentir une fois encore l'odeur de la poudre et je commençais à être sérieusement dégoûté de l'odeur de l'encens."* (p. 214) *Armées de revolvers, de haches et de poignards les femmes coururent derrière les prisonniers turcs qui s'enfuyaient. Elles en tuèrent une bonne partie. Parmi eux, 56 seulement réussirent à s'enfuir.*" (p. 289)

Et, finalement, pour répondre par avance aux allégations de massacre :

"*Du début jusqu'à la fin des combats, les Turcs ont perdu 20.000 hommes, dont 13.000 soldats et 7000 irréguliers.*

Tandis que nous, nous n'avons perdu que 125 personnes, dont 65 se sont fait lâchement tuer pendant la suspension momentanée des combats." (p. 306)

Ce sont les chiffres donnés par Aghasi. On est bien loin des estimations de Lepsius, d'après lesquelles 6000 Arméniens seraient morts pendant le même temps. [258]

Commencée le 24 octobre 1895, la révolte de Zeytun s'acheva le 28 janvier 1896. Cinquante officiers et 600 soldats qui se trouvaient dans les casernes en ville furent capturés par surprise. Les détails sur l'affaire nous sont fournis par Aghasi lui-même.

Le 3 novembre 1895, les rebelles de Zeytun s'adressèrent au consulat anglais d'Alep, précisant que leurs munitions s'épuisaient. Ils demandaient l'intervention du gouvernement britannique. L'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès de la Sublime Porte demanda que les gens de Zeytun soient traités avec clémence s'ils se rendaient. [259]

Le 24 décembre, des unités militaires assiégèrent la bourgade de Zeytun. 5000 rebelles s'enfuirent des casernes et de la ville en direction de Kilis. Une partie d'entre eux fut capturée. A partir de ce moment, mettre la main sur le restant des fuyards ne posa

258 Lepsius, *L'Arménie et l'Europe*, p. 243.

259 FO. 424/184, n° 426.

plus de problème. Cette fois, les six puissances proposèrent de concert le règlement à l'amiable du problème, ce qui fut accepté. [260]

Les consuls russe, italien (qui représentait aussi l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne), français et britannique en poste à Alep, arrivèrent à Zeytun le 31 janvier.

En fin de compte la population de Zeytun capitula aux conditions suivantes :

1. remise des armes avec lesquelles elle avait combattu ;
2. amnistie générale ;

[193]

3. que 5 membres du comité puissent quitter librement le pays
4. exemption des arriérés d'impôts
5. allègement des impôts.

La façon dont l'Angleterre entraînant les autres puissances derrière elle se débattit pour sauver les rebelles à bout de forces, allant jusqu'à nier au gouvernement ottoman le droit de les juger devant quelque tribunal que ce soit, est véritablement digne d'intérêt.

En réalité, c'est surtout après la révolte que les Arméniens moururent en grand nombre, du fait des épidémies de typhus, de dysenterie et de variole. Bien entendu, l'épidémie n'épargna pas les villages musulmans. Les villages arméniens détruits furent reconstruits grâce à l'aide des missionnaires américains. Mais personne ne s'intéressa aux villages musulmans.

Les partisans du comité Hentchak, qui avaient déclenché la révolte, quittèrent Zeytun le 13 février sous la protection du consul britannique. Le 12 mars, ils embarquèrent à Mersin à destination de Marseille. Ainsi s'acheva la révolte de Zeytun.

Avec l'échec de l'insurrection de Zeytun, les activités du parti Hentchak en territoire turc prirent fin. Le parti avait pensé assurer l'indépendance de l'Arménie en attirant l'attention de l'Europe sur son action. Mais il n'avait rien obtenu et c'est en vain que le sang arménien avait coulé à flots. Après la révolte du Sassoun, le débat sur les réformes s'était réanimé et Abdulhamid, comme nous le verrons dans les pages suivantes, avait énoncé les lignes directrices des mesures à prendre. Mais, ces mesures n'avaient pas pu être mises en application.

A partir de 1896, le parti Hentchak se scinda en deux et commença à se préoccuper surtout des problèmes surgissant en son sein. Dès lors, bien que diverses branches du parti continuassent de participer à des soulèvements, tel celui de Van, elles ne reçurent cependant plus leurs instructions de l'extérieur.

Après 1896, ce fut le parti Dachnak qui commença petit à petit à occuper le terrain en Anatolie.

k. La révolte de Van

La révolte de Van éclata dans la nuit du 14 au 15 juin 1896, mais elle résulta de préparatifs entrepris de longue date.

"*En 1895, les révolutionnaires de Van essayèrent d'attirer de nouveau l'attention de l'Europe sur l'affaire arménienne. Des lettres de menaces de mort, accompagnées de demande d'aide d'argent, étaient envoyées à de riches Arméniens. Sur ces entrefaites, des attentats politiques furent commis avec l'accord du comité révolutionnaire de Van. L'attentat le plus important eut lieu le jour de la grande fête arménienne, le 6 janvier 1895. On tenta d'assassiner le père Boghos alors qu'il s'apprêtait à se rendre à l'église pour célébrer la sainte cérémonie. Parce que ce*

260 FO. 424/184, n° 21 et 4.

vieillard s'était opposé fermement aux actes vulgaires de certains rebelles, il fut voué à la mort.

En 1895-1896, de jeunes Arméniens se réunissaient non loin du consulat russe, dans les pièces les plus vastes de certaines maisons. Ils s'y

[194] *entraînaient à toutes sortes d'exercices militaires et, parfois au tir, d'une façon assez excitée.*

"Comme c'est le cas partout, les actions révolutionnaires recommencèrent à prendre de l'ampleur avec l'arrivée du printemps. On commença à parler de corps mutilés et écorchés que l'on avait trouvés aux environs de la ville. Les rebelles, constatant qu'aucune poursuite judiciaire n'était engagée contre ce genre de crime, gagnèrent tous les jours un peu plus d'audace. Dans le même temps, plus l'audace des Arméniens augmentait, plus la patience des musulmans diminuait. " [261]

L'auteur de ces lignes est le général Mayewski, qui séjourna six ans à Van, puis à Erzurum, comme consul de Russie. Le consul britannique indiquait pour sa part :

"*Les partisans du Dachnak ont à Van 400 membres et je suppose qu'il y a au plus 50 partisans du Hentchak. Ils terrorisent leurs propres frères de religion, leur fureur et leur excès constituent des provocations pour la population musulmane et, en plus, ils empêchent la réalisation des réformes. Je suis sûr, que si on pouvait les faire taire, le plus grand obstacle qui entrave la sécurité de la région disparaîtrait.* " [262]

Le commandant de la garnison de Van, Saadettin Pacha, faisait de son côté les mêmes constatations. D'ailleurs, à partir d'octobre divers incidents se produisirent et il se tenait toujours sur ses gardes, prêt à parer à des troubles éventuels. D'après les rapports de la préfecture, il y aurait eu 25 faits notables avant la date à laquelle la révolte éclata. A la suite de celle-ci, Saadettin Pacha adressa aux autorités d'Istanbul un long rapport où il rapportait ces faits et analysait la genèse du soulèvement.

Voici comment il expliquait les choses (nous ne résumons ici que la partie du rapport concernant les diverses phases de la révolte) [263] :

"*Dans la nuit du lundi 3 juin, un groupe d'Arméniens ouvrit le feu sur une troupe de soldats qui effectuaient leur ronde derrière le quartier arménien des vignobles de Van. Ils blessèrent grièvement le capitaine Recep Efendi et un soldat. Le matin, le procureur, le juge d'instruction, le colonel et le commissaire de police se rendirent sur les lieux des faits. L'enquête ne leur permit par de trouver d'indices. Le seul chemin qui menait des vignobles à la ville était bordé des deux côtés de maisons où logeaient des Arméniens. Dans l'après-midi, à 16 heures, des coups de feu furent tirés depuis ces maisons sur des musulmans qui passaient en grand nombre par cette route pour se rendre chez eux. L'armée intervint aussitôt et empêcha ainsi que des combats n'éclatent. Bien que l'on ait voulu exhorter les Arméniens au calme, ils ne laissèrent approcher personne, tirant des coups de feu pour toute réponse ; de plus, ils avaient consolidé les fortifications de leurs maisons, prêts et parés pour le combat. Le 6 juin, on envoya les consuls anglais, français, russe, et iranien*

[195] *qui demandèrent aux Arméniens de livrer leurs armes. Leur proposition fut rejetée. Dans la nuit du 8 juin, il y eut des échanges de coups de feu entre les rebelles et les soldats. Entre le 9 et le 10 juin, les coups de feu en provenance des maisons archi-barricadées, cessèrent. Les forces de l'ordre comprirent que les rebelles s'étaient enfuis et cette information fut aussitôt transmise aux postes des environs.*

---

261 Général Mayewski, *Statistiques des provinces de Van et de Bitlis*, p. 33-39.

262 *Turkey*, n° 8 (1896), n° 117, annexe 1.

263 Hazine-i Evrak, carton 313, dossier 69, circulaire du 23 juillet 1896 (les dates sont celles du calendrier julien ; il convient d'y ajouter treize jours pour obtenir la concordance en grégorien.

Lorsque les autorités apprirent qu'un groupe de 780 rebelles avait attaqué la tribu Müzerki dans le village d'Elbak, dépendant du district de Hamidi, une troupe de soldats fut aussitôt dépêchée sur les lieux. Mais les rebelles s'étaient réfugiés dans le village d'Isbestan. On leur offrit de se rendre, mais ils refusèrent et essayèrent de s'enfuir en direction de l'Iran. Des troupes de soldats les rattrapèrent et ils furent tous tués.

286 personnes liées aux groupes Hentchak et Drochak avaient attaqué la tribu Semiski du village de Salhane dépendant du district de Cermeliye. Dès que parvint la nouvelle de cette agression, des soldats furent envoyés contre les rebelles. A la fin du combat qui eut lieu, ceux-ci étaient tous morts, un seul d'entre eux avait réussi à s'enfuir à Kotur.

Des bandits du district de Sitak s'enfuirent de Van vers Sitak, mais, une fois arrivés, ils se sont rendus.

Dans cette rébellion il y a eu au total 878 blessés et morts. Les musulmans ont eu 340 morts et 260 blessés, et les Arméniens 219 morts et 59 blessés."

(Jusqu'à ce paragraphe, ce rapport concorde presque en tous points avec celui daté du 28 juin 1896, du commandant Williams, consul d'Angleterre à Van. Sauf que ce dernier évaluait les pertes arméniennes à 500 et celles des musulmans à 300 [*Turkey*, n° 8, 1896, n° 337, annexe 1].)

"*Alors que ces affrontements se déroulaient à Van, des incidents éclataient de toutes parts dans les districts des alentours les Arméniens s'étant mis à attaquer les musulmans. Dans le village d'Olgüllü, des Arméniens avaient assassiné deux musulmans, Mahmut Aga et Süleyman Aga. Ces meurtres provoquèrent des affrontements qui se poursuivirent du 5 au 7 juin. On enregistra 12 morts et 16 blessés parmi les musulmans et 205 morts parmi les Arméniens.*

Suite à une agression perpétrée par une bande arménienne dans le district de Kuvas, des combats éclatèrent. Il y eut 4 morts et 8 blessés parmi les musulmans et 100 morts parmi les Arméniens.

Pendant la poursuite des deux groupes de bandits qui s'étaient enfuis de Van, il y eut parmi les soldats 39 morts et 38 blessés. (Nous avons vu plus haut que les deux groupes de rebelles comptaient l'un 780 et l'autre 286 personnes, parmi lesquelles une seule avait réussi à s'enfuir.)

"*Dans le combat contre les rebelles qui s'étaient enfuis à Sitak, il y eut 15 morts et 30 blessés parmi les musulmans, 30 morts et 8 blessés parmi les Arméniens.*

Suite à l'assassinat de Mehmet Aga de la tribu Haydaranli, dans le village de Berdek dépendant du district d'Ercis, des affrontements eurent lieu le

[196] *5 juin. On compta 6 morts et 8 blessés musulmans et 27 morts et 4 blessés arméniens.*

D'autre part, les Arméniens eurent 30 morts dans les villages de Gürzot et Angüzk, 8 dans le village de Nekes et 31 dans le district d'Adilcevaz ; parmi les musulmans il n'y eut que 2 morts et 3 blessés."

Les combats de Van durèrent ainsi du 15 au 24 juin et, firent au total 418 morts et 363 blessés musulmans et 1715 morts et 71 blessés arméniens. Après ces affrontements, il y eut encore à Van quelques incidents provoqués par des bandes venant d'Iran, mais ceux-ci n'entraînèrent pas d'insurrection.

I. L'attaque de la Banque ottomane

Le dernier événement de 1896 fut l'attaque de la Banque ottomane à Istanbul, qui

eut lieu le 26 août. Ce fut, cette fois, le parti Dachnak qui mena l'affaire. Il espérait réussir, là où le parti Hentchak avait échoué.

Ceux qui dirigèrent l'opération étaient trois Arméniens du Caucase, Varto, Mar et Boris. Sous le pseudonyme d'Armen Garo, Karekin Pasdermadjian vint d'Athènes pour se joindre à ce trio. En 1908, il sera élu député d'Erzurum et, pendant la Guerre mondiale, se battra à la tête de sa bande contre les Turcs sur le front du Caucase.

Après s'être rendus, les terroristes du comité arménien séjournèrent sur le yacht de Sir Vincent, directeur de la Banque ottomane, avant d'être acheminés vers Marseille. Le secrétaire du directeur, F.A. Baker, se trouvait également à bord lors de leur séjour. Les membres du comité lui expliquèrent le plan qu'ils avaient élaboré. Nous résumons ci-dessous le rapport qu'en fit le secrétaire [264] :

"*L'attentat contre la Banque ottomane d'Istanbul avait été préparé trois mois à l'avance par des comités qui se trouvaient à l'étranger ; ceux qui devaient diriger l'opération vinrent à Istanbul trois semaines avant l'attentat. La Banque ottomane n'était qu'un des lieux qu'ils avaient prévu d'attaquer.*

Selon ce plan, la Sublime Porte, le patriarcat arménien et les quartiers allant jusqu'à Bakirkoy, le Crédit Lyonnais, le commissariat de Voyvoda, le commissariat de police de Galatasaray, l'église grecque de la Sainte-Trinité (Aghia Triada) étaient parmi les principaux points visés.

Les bombes avaient été fabriquées en Turquie. De même, la dynamite avait été trouvée sur place. La Banque ottomane fut attaquée très exactement à 13 heures et, au même moment, une attaque était lancée contre le commissariat de Voyvoda pour qu'aucun secours ne puisse parvenir à la banque.

Ils avaient inclu l'attaque des banques dans leur plan en pensant qu'il serait plus facile d'obtenir des Turcs ce qu'ils réclamaient, étant donné que c'était à des sociétés étrangères qu'ils s'attaquaient. D'autre part, leur démonstration en serait rendue plus aisée et toutes ces attaques allaient davantage attirer l'attention sur eux et, en même temps encourager le peuple

[197] *arménien. Telles étaient les considérations de ceux qui préparèrent l'attaque. Ils pensèrent également que le fait d'utiliser une bombe comme arme nouvelle allait faire sensation.*

Les trois chefs mis à part, tous les autres participants à l'attaque étaient des portefaix de nationalité turque.

"L'un des chefs fut tué pendant l'attaque. Deux des chefs n'étaient pas d'Istanbul. Ce sont des Arméniens de Van. Ils parlent le russe, le français, le turc et le grec. Le troisième a certainement beaucoup vécu à Istanbul car il connaît bien la ville. Ils ont déclaré que, s'ils n'obtiennent pas les réformes qu'ils réclament, ils feront une nouvelle tentative qui sera cette fois-ci encore plus violente. Leur haine et rancœur envers les Turcs ne font aucun doute. Ils ont également déclaré qu'ils allaient revenir à Istanbul via la Macédoine et que cette fois ils réussiraient. Ils s'inquiètent de savoir si leurs amis ont causé beaucoup de dégât avec les bombes, le nombre de soldats tués et si les soldats ont tiré sur les Arméniens.

Ils ont également prétendu qu'ils avaient eu l'intention de tuer tous les fonctionnaires turcs avant de faire sauter la banque mais que, comme les événements s'étaient déroulés plus vite que prévu, ils n'en avaient pas eu le temps."

Voilà ce qu'étaient les intentions et plans de ces terroristes. Nous résumons ci-

[264] FO. 424/188, n° 174, annexe 4.

dessous un passage du livre d'Esat Uras décrivant l'attaque du 26 août. Ce passage est basé sur l'ouvrage en arménien de Varandian intitulé *Histoire du Dachnaksoutioun* (p. 160-163), ainsi que sur le témoignage de Haïk Tiryakian, un des participants à cette attaque. [265]

"*26 août, 6 heures 30. Six personnes suffisaient pour déclencher notre plan d'attaque. Nous sommes sortis tôt le matin avec les sacs emplis de bombes sur les épaules et les pistolets à la main. En nous approchant de la banque nous avons d'abord entendu le bruit des bombes que lançaient nos camarades, ainsi que le bruit des armes. Nous sommes entrés dans la banque. Ils nous avaient pris pour des voleurs. Je leur ai dit de ne pas avoir peur. Les bombes donnaient un résultat fort étonnant. Elles ne tuaient pas ceux qu'elles atteignaient, mais les chairs se déchiquetaient en mille éclats et les gens se tordaient de douleur et de souffrance. Avec Garo, nous nous sommes rendus dans le bureau du directeur et nous avons fait écrire nos conditions. Nous avons fait savoir que le gouvernement devait satisfaire nos exigences, qu'il devait également laisser en liberté ceux qui avaient participé à cette attaque. Dans le cas contraire, nous avons précisé que nous ferions sauter la banque avec nous. Nous n'étions plus que 17 à combattre. Trois d'entre nos camarades avaient été tués et 6 blessés. Nos ennemis avaient eu également des pertes considérables.*"

Les demandes des membres du comité étaient les suivantes [266] :

— Désignation d'un haut-commissaire européen choisi par les six puissances.

[198]

— Désignation des gouverneurs, sous-préfets et administrateurs de district par le haut-commissaire et ratification de ces nominations par le sultan.

— La milice, la police et la gendarmerie devront être constituées par la population autochtone et commandées par un officier européen.

— Réforme judiciaire selon le système européen.

— Liberté absolue de religion, d'enseignement et de presse.

— Affectation des trois quarts des revenus du pays aux besoins locaux.

— Annulation des arriérés d'impôts accumulés.

— Exonération de cinq années d'impôts et assignation des impôts des cinq années à venir à l'indemnisation des dommages survenus pendant les désordres.

— Restitution immédiate des biens sur lesquels il y aurait eu empiètement.

— Retour en toute liberté des émigrés.

— Amnistie des prisonniers politiques arméniens.

— Formation d'une commission provisoire constituée de représentants des pays européens qui contrôleront la réalisation effective des exigences énoncées dans la requête.

En fin de compte le directeur général de la banque, Sir Edgar Vincent, et le premier drogman de l'Ambassade de Russie, Maximoff, prirent l'initiative d'aller au Palais pour s'entretenir sur les conditions posées par les membres du comité arménien. Ils réussirent à garantir la libre sortie de Turquie des terroristes. En présence de Maximoff, 17

265 Esat Uras, *op. cit*., p. 509-511.

266 Nalbandian, *op. cit*., p. 176-177.

personnes sortirent de la banque et se rendirent sur le yacht de Sir Edgar. De là, ils s'embarquèrent sur le navire français la Gironde, à destination de Marseille.

Ainsi se termina l'attaque de la banque. Cependant, les bombes et les balles que les Arméniens avaient ce jour-là déversées sur la population et la police mirent la population musulmane en état d'insurrection. Les troubles se poursuivirent durant plusieurs jours à Istanbul. Ce n'était d'ailleurs pas seulement les Musulmans qui attaquaient les Arméniens ; ces derniers continuaient à fomenter des troubles. Dans le télégramme envoyé par l'ambassade de Grande-Bretagne le 30 août, on lit :

"*Le calme avait été complètement rétabli sur le Bosphore et à Istanbul hier soir et aujourd'hui, mais ce soir, vers 18 heures, certains Arméniens ont jeté des bombes à Galata, dans les parages de la banque ottomane ; et en contrepartie les militaires ont répondu par des coups de feu. (...) Il est indéniable que les bombes lancées par les Arméniens ont sérieusement irrité les Turcs.*"

Le 3 septembre, l'ambassade britannique faisait savoir au Foreign Office que les Arméniens avaient à nouveau lancé des bombes. [267] Les sources occidentales font mention de 4 000 à 6 000 morts arméniens pendant les incidents. Nous n'avons malheureusement trouvé aucun indice probant sur ce sujet dans les rapports ottomans, bien que nous les ayons passés au peigne fin.

En tout cas, le chiffre de 6000 morts nous semble être nettement

[199] excessif. Lors de la manifestation de la Sublime Porte, il y avait eu des troubles qui durèrent plusieurs jours mais le nombre des morts ne s'était élevé qu'à 172. Pour qu'il y ait pu avoir 4000 à 6000 morts il aurait fallu que les incidents durent plusieurs semaines. En outre, toutes les sources de renseignements précisent que les musulmans avaient participé aux affrontements armés de poignards et de bâtons, armes qui rendent d'autant moins vraisemblable le nombre de morts avancé. Nous n'avons trouvé aucune source mentionnant le nombre de morts dans la population musulmane. Cependant, les rapports anglais indiquent que le grand vizir fit état de 120 tués et 25 blessés parmi les soldats. [268] D'après le même document, 300 musulmans auraient été arrêtés à la suite des incidents et l'auteur du rapport souligne que les mesures prises par le gouvernement furent efficaces.

Après les incidents, un tribunal spécial fut chargé de juger les musulmans et les Arméniens impliqués dans les désordres.

m. La deuxième révolte de Sassoun

La première attaque lancée par les dachnakistes n'avait donné aucun résultat. Ils voulurent tenter de nouveau leur chance en juillet 1897. Les terroristes pénétraient habituellement en Turquie en passant par l'Iran et en empruntant la route allant à Van. Mais la tribu Mazrik, qui se trouvait sur le chemin, gênait leurs déplacements. Voulant anéantir complètement cette tribu, une bande de 250 hommes attaqua un matin de juillet 1897 à l'aube le campement de celle-ci, qui se trouvait à Honasor. Ne pouvant parvenir au résultat souhaité et vu le danger d'être encerclés, ils se trouvèrent dans l'obligation de s'enfuir. [269]

Après cette date, les dachnakistes concentrèrent leur action sur les régions du Sassoun et de Mus. Un nommé Antranik avait pris le commandement des opérations. Né en 1866, à Sarki Karahisar, il avait adhéré très jeune au comité. Emprisonné pour l'assassinat d'un Turc, il avait pu s'évader avec l'aide des membres du comité et s'était

267 FO. 424/188, n° 149 et 169.

268 FO. 424/188, n° 190, annexe 1.

269 K. S. Papazian, *op. cit.*, p. 22.

exilé à Batoum. Pendant la Première Guerre mondiale, à la tête d'un régiment, il s'illustrera en actions de guérilla face aux Turcs. Cependant, dans les dernières années du XIXe siècle, il commençait à peine à se faire connaître.

En 1901, le gouvernement ottoman avait décidé de construire des casernes sur les hauteurs de Taluri et de Senik pour rétablir l'ordre dans la région du Sassoun. Les Arméniens s'opposèrent à ce projet et ce fut à partir de cette date que la lutte contre les bandes qui agissaient sous le commandement d'Antranik commença. A la fin de 1903, la révolte s'étendit dans toute la région. Le 13 avril 1904, des troupes furent envoyées contre les rebelles. Ceux-ci ne purent résister longtemps, mais les combats contre les troupes d'Antranik se poursuivirent jusqu'en août. Finalement, ce dernier fut obligé de se réfugier au Caucase. Citant un livre en arménien de K. Kudulian intitulé

[200] *Les Guerres d'Antranik*, qui fut imprimé à Beyrouth en 1929, Esat Uras écrit à propos de la deuxième révolte de Sassoun ce qui suit [270] :

"*En avril 1904, les révoltes arméniennes se propagèrent depuis la vallée de Mus et des sommets du Sassoun jusqu'à Van. Les consuls qui jouaient le rôle de médiateurs proposèrent à Antranik de s'éloigner. Parmi les chefs de bandes, figuraient quelques-uns des plus célèbres membres du comité Dachnak de Mus et du Sassoun : Murad de Sivas, Sebuk, Kevork, Mko, et un nouveau venu nommé Sempad. Le bureau de Mus et les membres du comité central se réunirent et élirent Antranik comme commandant : Sebuk fut grièvement blessé, Keork d' Akça mourut et le célèbre Hirayr, qui n'avait pas voulu laisser Sebuk entre les mains de l'ennemi, fut tué.*"

Le texte continue dans le même style et, chemin faisant, indique le nombre des pertes turques et arméniennes survenues au cours des différents accrochages. Ayant additionnéces chiffres, nous avons constaté que lors des heurts qui se produisirent les 14, 16 et 22 avril, 2 mai et 17 juillet, il y eut au total entre 932 et 1132 morts turcs et seulement 19 morts arméniens. Ces chiffres sont ceux qui ont été enregistrés par les Arméniens eux-mêmes. Bien entendu, à la suite de ces révoltes, les histoires de "massacre" reprirent de plus belle. Cependant les gouvernements occidentaux ne prêtèrent pas aux Arméniens la même attention qu'auparavant, car ils avaient à cette époque d'autres préoccupations.

n. L'attentat de Yildiz

La dernière initiative marquante prise par le comité Dachnak fut d'attenter à la vie d'Abdulhamid. Papazian précise que "*l'attentat contre la personne du sultan en 1905 fut le dernier des essais révolutionnaires qu'accomplirent les dachnakistes au nom des Arméniens de Turquie. Ce fut l'une des tentatives les plus spectaculaires du Dachnaksoutioun, mais elle s'avéra vaine. Son succès n'aurait d'ailleurs servi à rien à la cause arménienne, son échec a sauvé notre peuple d'un grand désastre.* " [271]

L'attentat eut lieu le vendredi 21 juillet 1905. Les bombes qui devaient été placées dans la voiture du sultan explosèrent avant son arrivée car celui-ci s'était attardé à parler avec le cheikhulislam. Abdulhamid pardonna à ceux qui avaient voulu l'assassiner.

o. Bilan général des révoltes

L'attentat de Yildiz fut la dernière action entreprise par les comités révolutionnaires. En 1908, un soulèvement aura lieu à Adana, mais il sera d'une toute autre nature. La période qui commence avec l'incident d'Erzurum en 1890 et s'achève en 1896 avec la révolte de Van est présentée en Occident comme une époque de grands massacres. Nalbandian fait état de 50.000 à 300.000 morts pendant cette période.

---

270 Esat Uras, *op. cit*., p. 523-524.

271 K. S. Papazian, *op. cit*., p.24.

[201]

David Marshall Lang écrira qu'il y eut 200.000 morts arméniens entre 1894-1896. [272] Selon Pasdermadjian, il y aurait eu entre 100.000 et 110.000 morts. [273]

Misasskian affirme qu'il y aurait eu au moins 300.000 morts. [274] Lepsius fait état de 88.243 morts. Cependant, on ne sait pas d'où il a tiré ce chiffre. Par exemple, il avance celui de 20.000 morts à Van, alors que la plupart des terroristes de Van venaient d'Iran et qu'il n'y a pas de raison de douter des chiffres avancés par Saadettin Pacha. Lepsius note de même la mort de 6000 personnes à Zeytun, alors qu'Aghasi y décompte 125 morts. Les documents anglais indiquent qu'il y eut, après la fin des affrontements, 3000 personnes mortes de maladie, ce qui n'a évidemment rien à voir avec l'insurrection.

Bliss propose le chiffre de 35.032 morts pour l'année 1895. Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre des morts de 1896 (Zeytun, Van, Banque ottomane), avancé par les Occidentaux (6000 à 7000 morts) on parvient à un total maximum de 42.000 morts.

Les autorités ottomanes ont évalué le nombre de morts pour l'année 1895 à 8717. Si l'on porte à 1000, les 125 morts de Zeytun dont fait état Aghasi et que l'on ajoute à ce chiffre les 1715 morts à Van et les quelques 2000 morts provoqués par l'affaire de la Banque ottomane, on parvient à un total de 13.432 morts.

Indéniablement, même si l'on compte les Arméniens tombés sous les balles de leurs propres coreligionnaires parmi ceux qui sont censés être tués par les Turcs, on n'atteint même pas le nombre de 20.000 morts pour l'ensemble des soulèvements des années 1890.

Il y a une grande marge entre 20.000 et 300.000 morts. Il serait bon que ceux qui avancent ces chiffres, songent au nombre de morts qu'il y a pu y avoir dans leur propre pays ou dans tel autre pays de connaissance, à l'occasion de troubles similaires et qu'ils s'interrogent sur le droit qu'ils pourraient avoir à faire usage du mot de "massacre".

Au reste, il serait aussi nécessaire d'établir le nombre des musulmans tués durant cette période. Si nous devions prendre au sérieux Aghasi, qui prétend que les Arméniens ont tué 20.000 Turcs à Zeytun, le nombre total des pertes musulmanes approcherait 25.000 et serait le double de celui des victimes arméniennes. Mais nous ne nous arrêterons pas à de telles amplifications. La seule chose qu'on puisse avancer avec certitude est que le chiffre des pertes musulmanes ne fut pas inférieur au cours de ces deux années de troubles, à 5000 morts. Une grande partie de ces musulmans sont morts sans raison, victimes des bombes ou des balles. Le but des assassins était d'allumer la colère des survivants et de les pousser à attaquer les Arméniens. Voilà, en réalité, où est le véritable crime.

6. La poursuite des réformes

Nous en étions restés sur ce chapitre, au 16 août 1886, date à laquelle l'ambassadeur britannique avait déposé à la Sublime Porte un mémorandum dans lequel était notamment évoqué le problème de Chypre.

---

272 David Marshall Lang, *A People in Exile*, p. 10.

273 Pasdermadjian, *op. cit*., p. 388.

274 J. Misasskian, *A Searchlight on the Armenian Question*, Boston, 1950, p. 16.

Nous avions également mentionné la tentative d'assassinat contre le patriarche Achikian en avril 1894, et son abdication à la suite de cette affaire.

L'année 1895 débuta avec l'accession à la dignité de patriarche de Matheos Izmirlian, un prélat fait de la même étoffe que Khrimian. Mais la plus grande surprise de l'année fut l'initiative prise par l'ambassadeur britannique, Sir Philip Currie, de raviver la question des réformes.

En premier lieu, l'ambassadeur montra à ses collègues de Russie et de France un projet qu'il avait fait préparer par l'attaché militaire, le colonel Chermside. Parallèlement, il demanda à son ministre la permission de soumettre ce projet à la Sublime Porte conjointement avec les ambassadeurs russe et français. Le ministre, le comte de Kimberly, accorda cette permission. [275]

Le 17 avril, l'ambassadeur de Grande-Bretagne rencontra les ambassadeurs russe et français. Ensemble, ils mirent au point le projet de réformes qu'ils devaient soumettre à la Sublime Porte et ils décidèrent de le soumettre également à l'approbation de leurs gouvernements respectifs. Les gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Paris ayant donné leur aval, il fut remis à la Porte le 11 mai avec un mémorandum en annexe. [276] Il fut aussi présenté le même jour aux ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie. Nous ne nous attarderons cependant pas sur les détails de ce projet. Il nous paraît en effet suffisant d'en donner le texte.

Voyant qu'Abdulhamid tardait à donner une réponse, l'ambassadeur britannique proposa à ses collègues de tenter de lui forcer la main. Cependant, le ministre des Affaires étrangères de Russie déclara catégoriquement qu'il ne participerait pas à une telle tentative commune. [277]

Le 3 juin, la Sublime Porte fit connaître sa réponse en précisant que certaines clauses figurant dans le projet ne pouvaient être acceptées.

Le 4 juin, le ministre des Affaires étrangères de Russie déclara à l'ambassadeur britannique à Saint-Pétersbourg que le projet de réforme n'étant nullement considéré comme un ultimatum par la Russie, celle-ci ne saurait approuver l'adoption d'un ton menaçant face aux contre-propositions de la Sublime Porte. Il ajouta que la Russie n'admettrait pas de recourir à la force pour créer en Asie Mineure une région conçue de toute évidence, par les révolutionnaires arméniens, comme le noyau d'une Arménie indépendante. [278]

Le 14 juin, le ministre des Affaires étrangères, Lobenoff, s'adressa au diplomate britannique en des termes encore plus clairs :

"*La Russie ne peut que se réjouir de l'évolution de l'administration turque*

[203] *qui octroie une sécurité de plus en plus grande aux ressortissants chrétiens tant en ce qui concerne leurs personnes qu'en ce qui concerne leurs biens. Mais elle est cependant opposée à la constitution, en Asie, d'une région où les Arméniens bénéficieraient de privilèges exceptionnels. D'après le projet des ambassadeurs, ce territoire devrait être d'une vaste étendue et couvrir la moitié de l'Asie Mineure. Les Arméniens de Russie sont très excités et les autorités concernées ont dû prendre de sérieuses mesures pour empêcher qu'ils ne fassent passer de l'argent et des fusils de l'autre côté de la frontière. Nous comprenons que le gouvernement de Sa Majesté ne se soit pas trop ému de l'affaire, vu qu'il y a une très grande distance entre l'Angleterre ou*

275 *Turkey* n° 1 (1896) n° 1 et 2.
276 *Ibid*, n° 45 et annexes.
277 *Ibid*, n° 65.
278 *Ibid*, n° 71.

plus précisément entre les territoires dépendant de l'Angleterre et la région en question. Mais, nous ne saurions accepter la création d'une nouvelle Bulgarie à proximité des frontières russes. " [279]

Le 27 juin, la Sublime Porte nomma le maréchal Sakir Pacha inspecteur des provinces de l'Est. Cette nomination était, en quelque sorte, une réponse aux trois puissances, dont la proposition visait à la nomination d'un commissaire général. Dans les jours qui suivirent, en Angleterre, le gouvernement libéral de Rosebery démissionna et fut remplacé par un gouvernement conservateur. Le 15 juillet, Lord Rosebery, devenu leader de l'opposition, déclara que le gouvernement libéral, la Russie et la France s'étaient mis d'accord pour exercer ensemble une forte pression sur le gouvernement dans le but de sauver les Arméniens de l'insupportable situation d'oppression et de barbarie dans laquelle ils se trouvaient. Rosebery précisa qu'il espérait que le nouveau gouvernement suivrait également cette politique, à défaut de quoi il aurait à compter avec la désapprobation de toute la population chrétienne du Royaume-Uni.

Le représentant allemand à Londres, Hatzfeldt, rapportant cette déclaration à son ministère, précisa que Lord Rosebery l'avait probablement faite pour mettre son successeur dans l'embarras. [280]

Il ne fait aucun doute que tel était effectivement le but poursuivi par Rosebery, car il n'avait jamais été question en réalité, d'un accord entre la Grande-Bretagne, la Russie et la France. Quoi qu'il en soit, cette déclaration ne nuisit aucunement au nouveau gouvernement, car Salisbury considérait désormais l'affaire sous un angle totalement différent. En effet, il n'était plus dans l'intérêt de la Grande-Bretagne de défendre l'intégrité des territoires ottomans. Au contraire, depuis son installation en Egypte et sa rencontre avec la concurrence russe en Asie, la Grande-Bretagne ne pouvait être que favorable à la création d'une Arménie indépendante. Cependant, comme un tel projet ne pouvait être réalisé sans l'accord de la Russie, une autre formule qui s'offrait à l'Angleterre, compte tenu du fait que l'Empire ottoman ne tarderait sans doute pas à s'écrouler, était de chercher à s'entendre avec la Russie et de lui laisser les provinces orientales de l'Anatolie en échange de la Syrie et de l'Irak.

[204]

Ainsi, le partage définitif de l'Empire ottoman était aussi devenu, finalement, une des idées directrices de la politique anglaise. Ce que le tsar Alexandre avait projeté auparavant, cette fois c'était Salisbury qui envisageait de le faire.

L'affaire se trouvant ainsi définie clairement, il devenait, bien entendu, impensable de laisser l'Allemagne à l'écart.

La discussion qui eut lieu le 9 juillet entre Salisbury et l'ambassadeur d'Allemagne Hatzfeldt peut être considérée comme la première manifestation de cette nouvelle politique. Au cours de cet entretien, après avoir indiqué qu'il ne pouvait abandonner complètement la ligne suivie par le précédent gouvernement sur la question arménienne et que le sultan devait au moins proposer la nomination d'un préfet digne de ce titre dans les provinces de l'Est, le Premier Ministre britannique ajouta qu'un jour ou l'autre, l'Angleterre et la Russie finiraient par s'entendre et qu'il ne fallait pas oublier que ce jour marquerait la fin de la souveraineté turque.

Lorsque le diplomate allemand lui rappela que, de toute manière, les Russes n'accepteraient jamais la création d'une Arménie indépendante, Salisbury répondit que cela était exact, mais que les changements qui allaient intervenir pouvaient arranger les Russes. Rapportant ce dialogue dans son télégramme, Hatzfeldt ajoutait : "*Bien que*

279 *Ibid,* n° 94.

280 *Die grosse Politik,* vol. X, n° 2394.

notre discussion se fût déroulée sous le sceau du secret je n'ai pas voulu entrer dans ses vues ; toutefois, je suis tout à fait certain qu'il n'a pas l'intention de partager la Turquie, ni de donner l'autonomie aux provinces turques, mais de les offrir à la Russie. " [281]

N'ayant pas l'intention d'étudier la politique étrangère de la Grande-Bretagne, nous ne suivrons pas, étape après étape, son évolution et ses démarches. Cependant, chaque fois que cela nous paraîtra nécessaire, nous en mentionnerons certains points essentiels. Si nous nous y attardons ici, c'est parce que nous sommes témoins, à cette date, d'un tournant important de cette politique.

Le 2 août, la Sublime Porte émit un "papier" dans lequel se trouvait exposé, article par article, ce qui avait été accepté ou refusé dans le projet présenté par les trois puissances. Nous appelons ce document "papier", car il était intitulé "Observations sur le projet présenté par les ambassadeurs des trois puissances au sujet des réformes à mettre en œuvre dans certaines provinces anatoliennes" [282] et avait été préparé par une commission chargée de l'examen du projet en question.

Les correspondances échangées à ce sujet entre la Sublime Porte et les ambassades, ainsi qu'entre celles-ci et leurs gouvernements respectifs, se poursuivirent un certain temps. Sur ces entrefaites, le 30 septembre, eut lieu la manifestation de la Sublime Porte. Cet événement eut pour effet de stimuler l'activité des trois puissances.

Finalement, le 22 octobre 1895, un texte sur lequel l'accord s'était fait, fut communiqué accompagné d'une note aux trois ambassades, ainsi qu'aux

[205] autorités des six provinces orientales et au maréchal Sakir Pacha. Les versions française et anglaise de ce texte se trouvent dans les Archives occidentales [283] ; la version turque figure dans l'ouvrage d'Esat Uras, page 349 et suivantes. Il ressort du titre du texte que la réforme devait être appliquée dans les provinces d'Erzurum, Bitlis, Van, Diyarbakir, Mamuretelaziz (Elaziz) et Sivas. Les points principaux sont les suivants :

> **Art. 1.** Un adjoint chrétien devra être présent auprès de chaque préfet.
> **Art. 2.** Dans les sandjaks et districts où se trouvent de fortes concentrations de chrétiens, un auxiliaire chrétien devra être nommé auprès du gouverneur musulman du district et auprès de celui du sandjak.
> **Art. 3.** Les gouverneurs désignés devront être diplômés de l'Ecole d'administration et nommés sur l'ordre du sultan sans qu'il soit tenu compte de leur appartenance religieuse.
> **Art. 5.** Dans les six provinces, les postes administratifs devront être répartis proportionnellement à la population.
> **Art. 9.** Si la population d'un lieu ou d'une bourgade est constituée d'une seule communauté, les membres de l'assemblée devront être choisis uniquement parmi les membres de cette communauté.
> **Art. 20.** Les fonctionnaires de police devront être choisis aussi bien parmi les chrétiens que parmi les musulmans, et ce, proportionnellement à la population de chaque communauté.
> **Art. 22.** Le nombre de gendarmes, d'officiers, et soldats sera proportionnel à celui des communautés.
> **Art. 28.** Il sera interdit aux cavaliers Hamidiye de porter leurs armes et leurs uniformes en dehors de leur service.
> **Art. 31.** La dîme devra être perçue par le percepteur des impôts.
> **Art. 32.** Une commission de contrôle permanente sera créée, constituée d'un président musulman et d'une assemblée dont la moitié des membres seront

281 *Die grosse Politik*, vol. X. n° 2396.
282 *Turkey,* n° 1 (1896), n° 130, annexe.
283 *Ibid*, n° 204 et annexes.

musulmans et l'autre moitié non musulmans.

Cette commission siègera à la Sublime Porte et sera chargée de contrôler les réformes.

Les articles les plus importants de cette ordonnance, qui comprenait trente-deux articles, sont ceux que nous venons de citer.

Ces décisions furent acceptées, mais l'affaire ne fut pas close pour autant, les insurrections allant bon train dans presque toutes les villes du pays. Le fait que le sultan avait établi une commission de contrôle ne changea à peu près rien.

Les puissances insistaient auprès du sultan pour qu'il promulgue officiellement ce rescrit mais celui-ci en retardait constamment la date. Le document ayant été publié dans le recueil des lois (düstur), il affirmait que cela suffisait et qu'une promulgation sous une autre forme risquait de provoquer des troubles au sein de la population ottomane.

Après l'agitation consécutive à l'insurrection de Van en juin 1896, et

[206] après l'attaque de la Banque ottomane, le 26 août, les puissances auxquelles s'étaient jointes l'Autriche et l'Allemagne soulevèrent à nouveau, avec une particulière insistance, la question des réformes et celle de la promulgation du rescrit.

Cette fois, l'ambassadeur de Russie insista particulièrement pour que ces mesures soient rendues publiques. Le diplomate russe Nelidov fit savoir le 4 octobre à l'ambassadeur de Grande-Bretagne que le rescrit était en train d'être mis au point et qu'il serait prochainement publié. Il en joignait le texte à sa note. [284] Mais, lorsque la publication en fut une nouvelle fois retardée, Salisbury prit les choses en main. Le 20 octobre 1896, il s'adressa aux cinq puissances et leur proposa de recourir éventuellement à certaines pressions pour faire promulguer le rescrit et de doter dans cette perspective les ambassadeurs en poste à Istanbul de larges pouvoirs. [285]

Le 25 octobre le sultan fit savoir aux puissances que la préparation des réformes était achevée. [286]

En fin de compte, ce qui avait décidé le sultan à promulguer le rescrit était que, le 3 novembre 1896, la question arménienne avait été débattue à l'Assemblée nationale de Paris. Le ministre des Affaires étrangères, Gabriel Hanotaux, avait déclaré que les six puissances agissaient en étroite collaboration en vue d'améliorer le système administratif ottoman tout en s'efforçant de ne pas porter atteinte à l'unité de l'Empire et de ne pas intervenir dans ses affaires intérieures. Peu après cette déclaration, le sultan fit savoir que les réformes allaient être mises en application dans toutes les provinces dans les délais les plus brefs et que les prisonniers politiques allaient être amnistiés.

De ce fait, le rescrit fut publié dans les journaux le 11 novembre 1896. Les mesures qu'il prévoyait et qui avaient été mises au point un an plus tôt ne devaient pas entrer en application dans les six provinces seulement, mais dans tout l'Empire. Cependant, quelques dispositions figurant dans la version initiale à propos des régiments Hamidiye et des inspecteurs judiciaires avaient disparu dans le texte publié. L'ambassadeur de Grande-Bretagne ne manqua pas de faire savoir immédiatement à Londres qu'il trouvait insuffisantes les mesures prises. [287]

Par ailleurs, le sultan tint la promesse faite à la France et, le 23 décembre 1896, il fit amnistier tous les prisonniers politiques autres que les condamnés à mort. Ces

284 FO. 424/189, n° 75.
285 FO. 424/189, n° 80.
286 FO. 424/189, n° 111.
287 FO. 424/189, n° 230.

derniers avaient été transférés dans une tour et devaient être libérés ultérieurement.

Entre-temps, le 18 novembre 1896, Maghanian Ormanian avait été élevé à la dignité de patriarche.

L'Angleterre poursuivit ses efforts pour contraindre le pouvoir ottoman à combler les lacunes subsistant dans les réformes. Les gouvernements des puissances s'étaient mis d'accord pour que leurs ambassadeurs auprès de la

[207] Porte agissent dans ce sens et ceux-ci commencèrent à se concerter. Mais seul l'ambassadeur britannique manifestait la même ardeur que par le passé. La dernière réunion que tinrent les diplomates fut probablement celle qui eut lieu le 23 décembre 1896. L'année 1897 apportait de nouvelles préoccupations. Lorsque la guerre gréco-turque éclata le 18 avril, la question des réformes fut laissée de côté. Elle ne devait être de nouveau soulevée qu'après la fin de la guerre des Balkans en 1912-1913.

7. L'affaire d'Adana et la fin des discussions sur les réformes

a. L'affaire d'Adana

La période allant de 1897 à 1914 est l'une des plus sombres qu'ait connues l'Empire ottoman. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, de nouveaux incidents éclataient tous les jours et la désagrégation de l'Empire s'accélérait à vue d'œil.

A l'intérieur, les excès du régime avaient dépassé de loin les limites du supportable ; comme si le gouvernement voulait se venger de son impuissance à mater les troubles et les révoltes il appliquait une politique despotique dont pâtissait la masse silencieuse. Le résultat de cette politique fut que des organisations secrètes se créèrent et s'organisèrent, dans le pays et au-dehors, en vue de renverser cette monarchie absolue.

La guerre gréco-turque s'acheva par la victoire des Turcs. Cependant, en raison de l'intervention des grandes puissances, non seulement l'Empire ottoman sortit du conflit les mains vides, mais il dut en outre accorder à la Crète son autonomie. En 1901, la France envoya des troupes à Lesbos. En 1902, des insurrections éclatèrent en Macédoine. Vers la même époque, la péninsule arabique commença elle aussi à s'agiter sérieusement.

La lutte qu'avaient entamée les membres de la société "Union et Progrès" dans l'espoir d'arrêter le cours désastreux des événements s'acheva par la révolution jeune-turque de juillet 1908. Mais les moyens dont les Jeunes-Turcs auraient eu besoin pour remettre en ordre cet immense Empire en train de s'écrouler ne purent être réunis. Le 5 octobre 1908, l'Autriche-Hongrie envahit la Bosnie-Herzégovine. Le même jour, la Bulgarie déclara son indépendance. Le 6 octobre, la Grèce annexa la Crète.

Le 17 décembre 1908, le Parlement ottoman se réunit à nouveau pour la première fois depuis trente-trois ans et commença à siéger dans cette atmosphère agitée. Le 13 avril 1909 eut lieu à Istanbul ce qu'on appelle en Turquie "l'Affaire du 31 mars" : un coup d'Etat réactionnaire visant à renverser le nouveau régime.

Le lendemain, à Adana, des Arméniens et des musulmans s'affrontèrent et c'est ainsi qui commença cet ultime épisode de la question arménienne.

A cette époque, Adana, ressemblait à un baril de poudre n'attendant que la première étincelle pour exploser. Les rapports britanniques sont particulièrement éclairants à cet égard. Dans une dépêche de l'ambassade de Grande-Bretagne

[208] relative aux incidents d'Adana, on peut lire par exemple, le passage suivant [288] :

"*La révolution jeune-turque fut très mal accueillie à Adana. Les Turcs étaient furieux à l'idée de ne plus être les maîtres à bord et les Arméniens voulaient tout de suite mettre sur pied une administration autonome. Quant aux Grecs, ils se rendaient compte qu'ils allaient perdre certains des avantages octroyés par l'ancien régime et, ils se méfiaient d'une constitution qu'ils n'avaient pas eux-mêmes élaborée (...).*

D'après la Constitution tout le monde pouvait porter des armes. Cette nouvelle fit sensation et les armes furent achetées par milliers. Même les écoliers en portaient sur eux. Cependant, ces Arméniens trop bavards et armés suscitaient la colère des Turcs et des menaces et insultes étaient sans cesse échangées entre les deux côtés. Certains prêtres et leaders arméniens encourageaient leurs compatriotes à s'armer. Dans cette ville où il n'y avait eu aucun massacre, que penser d'un prêtre arménien originaire de Russie qui, en plein église, appelait ses coreligionnaires à venger les victimes de 1895 ? Pour ce prêtre, qu'il y eût une constitution ou non, cela revenait au même : "Vengeance, sus aux meurtres des meurtres, achetez des armes ; pour chaque Arménien mort en 1895, tuez un Turc. " Un missionnaire américain qui participait au service s'est senti obligé de quitter l'église. Au cours d'une tournée pastorale, l'évêque d'Adana, Mouchegh, est allé jusqu'à dire : "Celui qui a une veste doit la vendre pour s'acheter un fusil"

Ni le gouverneur, ni le commandant militaire qui se trouvaient en poste à Adana à cette époque n'étaient de taille à pouvoir faire face à quelque incident que ce soit. Dans ses *Mémoires*, Cemal Pacha écrit à ce propos [289] :

"*A cette époque, il y avait à la tête de la délégation arménienne d'Adana, un jeune ecclésiastique extrêmement ambitieux, Mouchegh Efendi ; il était l'un des chefs du parti Hentchak. Monseigneur Mouchegh commença à faire venir des fusils et des revolvers d'Europe pour armer ses hommes. Il s'exprimait en ces termes : "Maintenant que les Arméniens sont armés, ils n'auront plus à craindre des incidents comme ceux qui ont eu lieu en 1894 et, d'ailleurs, si on touche à un seul cheveu d'un Arménien, dix Turcs seront massacrés en contrepartie." C'est à ce moment-là que l'autorité de l'administration d'Adana aurait dû se manifester. Le chemin le plus direct aurait été d'arrêter le malfaisant Mouchegh et ses complices, de les poursuivre en justice, de les emprisonner et, même, en cas de besoin, de déclarer l'état de siège. Mais hélas, en Turquie (...), au début de 1909, un tel gouvernement n'existait pas. A cette époque, le gouverneur de la province d'Adana était Cevat Bey. S'il avait fallu désigner un modèle de bonne conduite, Cevat Bey aurait été l'heureux élu. Cependant, ce respectable personnage était incapable d'administrer dans cette période agitée.*

Il n'était nullement en mesure d'assumer la charge de gouverneur d'Adana. Quant à la garnison locale, elle était commandée par un vieillard

[209] *nommé Mustafa Remzi Pacha. Dans le* sandjak *de Cebelibereket, le gouverneur, Asaf Bey, était un homme si peureux qu'il avait certainement peur de sa propre ombre ; d'ailleurs, je ne comprends pas qu'un tel individu ait pu devenir gouverneur. Au début de 1909, une rumeur circulait à Adana dans toutes les bouches, selon laquelle les Arméniens allaient s'insurger et massacrer tous les Turcs et qu'à cette occasion, les flottes européennes allaient arriver pour permettre aux Arméniens de créer leur propre Etat.*

---

288 FO. 424/220, annexe au n° 48.

289 Cemal Pacha, *Hatiralar* (Mémoires), Istanbul, 1959, p. 350-353.

Les Turcs accordaient une telle foi à ces rumeurs que certains notables avaient même pensé à envoyer leurs familles dans des lieux plus sûrs.

En avril 1909, les relations entre les deux parties étaient tellement tendues que personne ne doutait plus qu'elles allaient se jeter l'une sur l'autre. Enfin le 14 avril sur l'ordre de Mouchegh, les Arméniens passèrent à l'attaque et c'est ainsi que commença l'affaire d'Adana.

A Adana, Tarsus, Hamidiye, Misis, Erzin, Dortyol et Azizli, là où beaucoup d'Arméniens se trouvaient, des massacres eurent lieu. Des massacres si effroyables qu'en donner des détails suffirait à emplir de haine le lecteur. Les autorités de la province étaient si incapables qu'elles eurent la sottise d'ordonner un soulèvement général afin que les musulmans de leur circonscription puissent se défendre.

Le gouverneur Asaf Bey, apprenant qu'une colonne d'Arméniens de Dortyol s'avançait en armes vers le bourg d'Erzin, chef-lieu du sandjak *de Cebelibereket, ne bougea pas de son bureau et permit d'adresser une masse de télégrammes aux bourgades des alentours, ainsi qu'aux autorités du* sandjak *de Kozan, dans lesquels il était dit : "Les musulmans d'ici risquent d'être massacrés. De ce fait, chaque Turc aimant sa patrie et son peuple doit se saisir de son fusil et venir au secours des Turcs du* sandjak *de Cebelibereket".*

Voilà quelles furent les causes et les facteurs de l'affaire d'Adana. Quant à ce que l'on appelle la "deuxième affaire d'Adana", il s'agit de troubles qui débutèrent onze jours plus tard et qui ne concernèrent que le seul chef-lieu de la province. L'affaire commença par une attaque nocturne lancée par de jeunes Arméniens contre un camp militaire et fit que les affrontements d'Adana prirent une tournure encore plus mauvaise.

A mon avis, le seul et unique responsable du massacre d'Adana est le célèbre auteur des Vêpres ciliciennes*, Monseigneur Mouchegh. J'ai déjà rapporté plus haut les actes néfastes de cet individu, ainsi que l'incapacité des autorités d'Adana à prendre des mesures efficaces, leur responsabilité dans l'affaire étant selon moi également engagée.*"

Le point de vue anglais sur l'évêque Mouchegh est identique et, dans le document mentionné plus haut, figure la note suivante :

"*J'ai essayé de forcer le représentant du patriarcat à élaborer un* modus vivendi *entre les deux communautés. Comme première condition de paix il demanda que l'on pardonne cet évêque. "L'évêque n'a strictement rien fait", m'a-t-il déclaré. C'est vrai qu'il a accepté les pots-de-vin de Bahri Pacha, qu'il vendait moyennant un bon prix des armes défectueuses, qu'il tenait des propos insensés et incohérents, qu'en allant se promener dans les vignes il avait un mauser sur une épaule et une cartouchière sur l'autre, qu'il s'est fait*

[210] *photographier dans le costume des anciens chefs arméniens, tout cela est vrai, mais est-ce vraiment aussi important que cela ?*"

Lorsque les incidents éclatèrent, Mouchegh se trouvait en Egypte. D'ailleurs, avec une telle mentalité, s'il s'était trouvé à Adana lors des troubles, il aurait sans doute été au cœur de l'agitation. Dans un rapport du 4 mai 1909, l'ambassadeur de Grande-Bretagne n'allait pas hésiter à attribuer à l'évêque arménien la principale responsabilité dans les incidents d'Adana. [290]

L'étincelle qui fit sauter la poudrière fut le meurtre de deux musulmans. Les Arméniens ayant refusé de livrer le coupable, l'affaire prit tout de suite des proportions

290 FO. 424/219, n° 83.

considérables et pendant trois jours musulmans et Arméniens se battirent sans discontinuer.

Le gouvernement envoya aussitôt des soldats de Dedeagaç vers Adana. A l'arrivée des troupes les affrontements reprirent de plus belle, mais furent assez vite réprimés.

Cemal Pacha précise que les désordres d'Adana firent 17.000 morts parmi les Arméniens et 1850 morts du côté musulman. Il note aussi fort justement, que si les Arméniens avaient été plus nombreux que leurs adversaires, ces chiffres auraient été inversés. D'ailleurs, écrit-il, lors des affrontements, les deux parties manifestèrent des tendances identiques.

D'après l'enquête menée par le patriarcat, il y aurait eu 21.300 morts. Le député d'Edirne, Babikian Efendi, avait rédigé un rapport destiné à être présenté au Parlement mais, comme il mourut entre-temps, son travail ne fut pas examiné. Il y avançait le chiffre de 21.001 morts. [291] Le chiffre donné par Cemal Pacha a été établi après la fin des procès consécutifs à l'affaire. Si l'on tient compte du fait qu'un certain nombre d'Arméniens qui s'étaient enfuis lors des troubles étaient à cette époque, revenus chez eux, le nombre de 17.000 morts apparaît plus crédible que celui de 21.000.

Nous nous trouvons ici en face d'un événement où les responsabilités sont multiples : aux Arméniens revient la responsabilité d'avoir multiplié les provocations jusqu'à ce que la coupe déborde, tandis que les autorités locales ont montré une incapacité totale à maîtriser le cours des choses, commettant en outre l'erreur de pousser la population musulmane à se battre. Bien entendu, il n'est nullement question d'un massacre à sens unique. Arméniens et musulmans armés se sont battus sans merci et on peut même dire qu'ils ont fait la guerre. Comme le précise Cemal Pacha, la population arménienne de la ville était dix fois moins nombreuse que la population musulmane. Mais si le rapport démographique avait au contraire été favorable aux Arméniens, il est certain que la répartition des victimes aurait pu être totalement inversée. Dans les rapports britanniques dont quelques passages ont été déjà cités, il est dit qu'il était impossible de contraindre les parties de cesser les combats, que l'armée réussit à imposer un cessez-le-feu, mais que, dès qu'elle repartit, les combats reprirent aussitôt avec violence.

Après les incidents, l'état de siège fut instauré à Adana et les coupables

[211] arméniens et musulmans furent déférés devant la cour martiale. C'est vers cette époque que, Cemal Pacha fut nommé à Adana. Il écrit :

"*Quatre mois après mon arrivée, j'ai fait exécuter dans la seule ville d 'Adana 30 musulmans condamnés à mort par la cour martiale de l'état de siège. Deux mois après j'ai fait aussi exécuter 17 musulmans de la bourgade d'Erzin. Pendant ce temps, il n'y eut qu'un seul Arménien mis à mort.*

Parmi ces musulmans, il y avait des jeunes gens appartenant aux familles les plus anciennes et les plus riches d'Adana. Il y avait même le muphti *du bourg de Bahçe. Celui-ci avait eu une grande influence sur les Turcs des alentours. Je regrette vraiment que l'évêque Mouchegh n'ait pas été entre mes mains à ce moment-là. Il s'était enfui le deuxième jour des troubles sur un bateau étranger et s'était réfugié en Alexandrie ; son absence n'a cependant pas empêché la cour martiale, de manière tout à fait justifiée, de le condammer à mort par contumace. Si cet individu s'était trouvé entre mes mains je l'aurais certainement fait pendre en face du* muphti *du bourg de Bahçe.*"

C'est ainsi que se termina l'affaire d'Adana.

---

[291] USNA, 353/43, n° 87, 4016/13.

b. Les discussions au sujet des réformes : suite et fin

Si l'Europe avait vécu dans une période calme, il est certain qu'elle serait vivement agitée à propos de l'affaire d'Adana. Mais les troubles dans cette ville coïncidèrent avec l'insurrection dite du 31 mars de 1909. A Istanbul, toute l'attention se trouvait concentrée sur la déchéance d'Abdulhamid, tandis que, dans les Balkans, l'agitation allait bon train et que les incidents se succédaient. En 1910, l'Albanie s'insurgea ; en 1911 la guerre avec l'Italie éclata en Tripolitaine et, le 8 octobre 1912, ce fut au tour des Balkans de s'embraser.

Le dernier jour de l'année 1912, l'ambassadeur de Grande-Bretagne fit un rapport à son ministère sur la dernière étape des discussions au sujet des réformes (rapport n° 1129) [292] :

"*L'article 23 du traité de Berlin ayant abouti à la libération des Macédoniens, (les Arméniens) semblent penser que le moment est maintenant venu de s'occuper des provinces concernées par l'article 61 du même traité. Les consuls de Sa Majesté en poste à Erzurum, Van, Bitlis, etc., signalent dans leurs dernières missives une certaine montée de l'effervescence parmi les Arméniens ; de leur côté, les communautés arméniennes de Genève, de Paris et de Marseille, ainsi que celles installées aux Etats-Unis, en Egypte et, surtout, en Transcaucasie, semblent nourrir l'espoir que l'Europe ne mettra pas un point final au dernier chapitre de l'histoire des Balkans sans qu'une ère meilleure ne commence pour les provinces asiatiques habitées par les Arméniens.*

*Ici, dans la capitale, bien que pour des raisons évidentes, les choses ne soient pas aussi nettes que dans le Caucase par exemple, les Arméniens, au nombre de plus de 150 000 âmes, s'intéressent eux aussi beaucoup au futur proche de leur "nation" (*millet*). A la demande du catholicos Georges V, qui*

[212] *réside à Etchmiadzin et qui est le chef spirituel de l'Église arménienne, il a été décidé de placer Mgr Ormanian à la tête des communautés arméniennes d'Europe. Mgr Ormanian a été patriarche durant les douze dernières années du règne d'Abdulhamid. Il a été démis de ses fonctions en 1908, peu après l'arrivée au pouvoir des Jeunes-Turcs, à la suite d'une campagne menée contre lui par les Dachnak qui s'étaient alliés au Comité "Union et Progrès".*

Les Dachnak avaient injustement accusé Mgr Ormanian de corruption, mais à présent qu'une grande partie d'entre eux ont rompu avec le Comité "Union et Progrès" parce que celui-ci n'avait tenu aucun de ses engagements vis-à-vis des Arméniens. Maintenant le patriarcat et l'Assemblée nationale arméniens essaient d'honorer Mgr Ormanian avant qu'il ne parte en Europe, afin de compenser les faux témoignages portés contre lui...

On dit que le fils de Boghos Noubar Pacha aurait eu aussi avec Rifat Pacha, l'ambassadeur ottoman à Paris, un entretien au cours duquel il aurait suggéré que la Sublime Porte mette en application les réformes de 1895 de sa propre initiative. Après avoir reçu le rapport de Rifat Pacha à ce sujet, le ministre de l'Intérieur Resit Bey, avec l'approbation du gouvernement, a fait préparer un nouveau projet concernant l'amélioration des conditions dans quatre des six provinces de l'Anatolie orientale. Un comité ministériel constitué du grand vizir, du ministre de l'Intérieur, du ministre de l'Education Damat Serif Pacha et de Gabriel Efendi, a étudié le projet avec quatre personnalités arméniennes : Mgr Ormanian, Diran Kelekian, ancien secrétaire général du patriarcat et aujourd'hui rédacteur en chef du journal Sabah*, Gulbenkian, un arménien installé en Angleterre et le Dr Djavarian, député de Sivas. Les Arméniens ont demandé que ce projet ne soit pas appliqué seulement à quatre provinces mais, comme cela avait été prévu dans le projet de réformes de 1895 aux six provinces, c'est-à-dire*

292 FO. 424/237, n° 8.

Erzurum, Van, Bitlis, Harput, Diyarbakir et Sivas. Cette proposition a été, en principe, acceptée.

Toutefois, les six provinces seront divisées en deux groupes. Le premier comprendra Bitlis, Van et Erzurum, le deuxième Sivas, Diyarbakir et Harput. Ces provinces perdraient le rang de vilayet *et deviendraient des* sandjak*, ayant chacun à sa tête un* mutasarrif *(gouverneur de* sandjak*). Les circonscriptions administratives du premier groupe auraient pour chef-lieu Erzurum et celles du deuxième groupe, Harput. Chaque groupe serait administré par un comité constitué de 7 membres : 2 musulmans, 2 Arméniens, 2 étrangers et 1 président, de préférence anglais. Les policiers et les gendarmes seraient placés sous la direction d'officiers européens et il y aurait également des inspecteurs judiciaires européens. Les forces militaires de chaque groupe de provinces auraient à leur tête un officier supérieur, qui exercerait en même temps la fonction d'inspecteur général. Les Arméniens auxquels on a demandé leur avis ont demandé en outre que les revenus locaux soient affectés aux provinces.*

Alors que ces questions étaient à l'étude, le patriarcat et la communauté arméniens firent savoir au gouvernement que les quatre personnalités arméniennes n'avaient aucun pouvoir, puisqu'elles n'avaient pas été choisies par l'Assemblée nationale du peuple arménien. Il semble que le patriarche et son conseil ne soient pas désireux, dans les circonstances présentes, de

[213] *s'adresser à des gouvernements étrangers ; par contre, les quatre Arméniens et une partie de la communauté souhaiteraient qu'un projet gouvernemental soit élaboré et ils voudraient convaincre l'Europe d'étudier ce projet à l'occasion d'une réunion des ambassadeurs à Londres ou d'un congrès européen qui se tiendrait pour sanctionner les changements à apporter au traité de Berlin à la suite de la guerre des Balkans. Mais, dans le même temps, les Arméniens sont de plus en plus convaincus - et cette conviction est fondée sur trente années d'expériences douloureuses - que le gouvernement turc est incapable de réaliser de véritables réformes dans les provinces ottomanes non turques, qu'une garantie de l'Europe, même une garantie comparable à celle qui est mise en œuvre, au Liban, serait inopérante... en raison des divergences et des rivalités d'intérêts entre les grandes puissances, que le temps est passé des palliatifs basés sur la théorie du* statu quo *et, enfin, que seule l'autonomie ou la suppression de l'administration turque dans ces provinces peut répondre aux besoins actuels. Les partisans de ce point de vue, montrant en exemple le cas de la Bosnie-Herzégovine dont l'administration fut confiée en 1878 à l'Autriche, souhaiteraient que l'Europe donne mandat à la Russie d'introduire les réformes nécessaires dans les six provinces sous la suzeraineté du Sultan. L'accord turco-russe relatif aux chemins de fer du bassin de la mer Noire et l'accord conclu avec l'Allemagne concernant les provinces septentrionales de l'Asie Mineure semblent avoir simplifié la solution du problème (...).*"

Cette dépêche est très importante pour deux raisons. D'abord, elle présente l'intérêt d'annoncer ce que sera l'évolution future de la question arménienne. En second lieu, elle met très clairement en évidence le fait que l'Empire ottoman était en train d'être partagé en zones d'influence.

Il convient d'évoquer ici brièvement ce problème de la division de l'Empire en zones d'influence, car il s'agit là d'une question qui n'est pas en rapport, loin s'en faut, avec l'objet de notre étude. Cette politique de partage s'est traduite par l'octroi à divers Etats de concessions économiques (industrie, travaux publics, etc.) dans certaines régions du pays. Les principaux accords ou ententes bilatéraux conclus par l'Empire ottoman sont les suivants :

Le droit de construire le chemin de fer de Bagdad avait été accordé à l'Allemagne. Mais le texte de l'accord ne put pas être signé avant la Première Guerre mondiale et les choses en restèrent là.

Le 19 mars 1913 fut créée la compagnie pétrolière ottomane qui n'avait en fait pas grand chose d'ottoman et cette société dont le capital était aux trois quarts d'origine anglaise obtint la concession des pétroles irakiens.

Le 29 juillet 1913, l'accord du Chatt-al-Arab était signé avec la Grande-Bretagne. Par cet accord, les Anglais obtenaient le privilège de faire circuler leurs navires sur le Tigre et l'Euphrate, et il était prévu que la circulation sur le Chatt-al-Arab serait gérée par une commission mixte. En outre, les Anglais étaient également chargés de s'occuper de l'irrigation de l'Irak.

Les Russes reçurent eux aussi leur part du gateau. Un accord signé le 29 octobre 1913 prévoyait que toutes les voies de chemin de fer construites à

[214] l'est d'une ligne Trabzon-Pekeriç-Harput-Diyarbakir seraient concédées à la Russie.

Le 9 avril 1914 fut signé un accord abandonnant de larges concessions à la France en Anatolie occidentale.

Dire que ces accords furent signés est une façon de parler car, en réalité, les Ottomans avaient eu la main forcée.

Bien que l'on fût parvenu à un accord pour concéder la construction des chemins de fer de la région d'Antalya aux Italiens, cet accord ne fut pas signé, les Anglais ayant protesté.

C'est qu'il n'était pas suffisant de s'entendre avec l'Empire ottoman, il fallait aussi que les accords soient acceptés par les autres gouvernements. La Grande-Bretagne et l'Allemagne conclurent le 15 juin 1914 un accord par lequel elles reconnaissaient mutuellement les concessions qu'elles avaient obtenues jusque-là. Un accord analogue fut signé entre la France et l'Allemagne le 15 février 1914. La Russie et la Grande-Bretagne convinrent le même mois d'un accord identique. De leur côté, la Grande-Bretagne et la France étaient parvenues à une entente bien avant cette date et l'on avait même vu, le 5 décembre 1912, le ministre britannique des Affaires étrangères, Edward Grey, offrir la Syrie à la France en prenant le soin de préciser à l'ambassadeur Paul Cambon que l'Angleterre n'avait pas de visées sur cette province.

Ainsi, à la veille de la Première Guerre mondiale, toute l'Anatolie ottomane se trouvait divisée en zones d'exploitation concédées à divers pays. Nous renvoyons à ce propos à la carte de la page 353.

Pour comprendre comment on en vint à ce résultat, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les documents allemands. Les notes figurant entre parenthèses dans le texte sont de l'empereur Guillaume II.

Le 23 janvier 1913, l'ambassadeur d'Allemagne en Russie envoyait le rapport suivant au Premier ministre Bethmann-Hollweg [293] : "*Au cours des dernières entrevues que j'ai eues avec M. Sazanov, celui-ci a fréquemment ramené la conversation sur les Arméniens (c'est une vieille histoire) ; alors que nous évoquions les dangers qui surgiraient si la guerre de Balkans continuait, il m'a fait part de ses craintes quant à un éventuel massacre des chrétiens et cela n'a pas manqué d'attirer mon attention. (Le nécessaire sera fait pour donner prétexte à une intervention et à une annexion ; tel sera aussi le but de la démonstration navale.) Sazanov s'est ensuite exprimé en ces termes :* 'Les troubles qui pourraient surgir à proximité immédiate de nos frontières ne pourraient nous laisser indifférents et, si quelque chose se produisait, nous ne pourrions pas faire autrement qu'intervenir (...).'

293 Yusuf Hikmet Bayur, *Türk Inkilabi Tarihi* (Histoire de la Révolution turque), vol. 2, partie 3, p. 31 ; archives d'Allemagne, vol. 38, doc. 15.284.

D'après ce que j'ai appris de sources dignes de foi, il y a ici, dans les milieux influents, deux courants opposés. Tandis que l'un réclame une intervention en Arménie pour que, cette fois, la Russie ne sorte pas les mains vides des Affaires du Proche-Orient, l'autre s'oppose à une telle politique.

On dit généralement que le ministère des Affaires étrangères soutient le premier parti. Je n'y crois pas tellement, compte tenu de l'attitude pondérée

[215] et mesurée que M. Sazanov a adopté jusqu'à présent vis-à-vis de la crise balkanique. Cependant, plusieurs journaux dont les liens avec le ministère des Affaires étrangères sont connus de tous plaident la cause de l'Arménie et mettent l'accent sur la nécessité d'une intervention russe pour protéger les chrétiens de la région. (On attrape les rats avec de la viande séchée.)

Si je dois en croire mes sources de renseignements, le gouverneur général de Caucase lui-même ferait partie de ceux qui s'opposent à une intervention de la Russie en Arménie. D'après un diplomate généralement bien informé, Vorontsov-Dachkov, interrogé sur la question, aurait insisté sur les dangers que pourrait faire naître au Caucase une intervention russe en Arménie. Le gouverneur général soutient qu'une telle intervention ne pourrait déboucher que sur des réformes et l'autonomie. Mais, si les Arméniens qui vivent en grand nombre au Caucase apprenaient que des privilèges ont été octroyés à leurs compatriotes, ils exigeraient les mêmes droits qu'eux et les troubles ne manqueraient de surgir au Caucase.

M. Sazanov a dit hier au conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie, le comte Chemin, qu'il a longuement insisté auprès de l'ambassadeur de Turquie pour qu'il pousse son gouvernement à appliquer les réformes, ce qui empêcherait que des troubles ne surgissent en Arménie. (Comme cela s'est passé en Macédoine ? C'est justement de cela qu'a peur Vorontsov.) Turhan Pacha ne m'a absolument pas mis au courant de ces suggestions russes, mais, en parlant des espoirs que nourrissaient les Russes, il semblait assez méfiant quant à leur objectif. (A juste raison d'ailleurs.) Jusqu'à ces derniers temps, l'ambassadeur paraissait convaincu du caractère mesuré et sincère de la politique russe ; mais, maintenant, il semble assez méfiant, car l'attitude du ministre a radicalement changé à son égard. (Ce qui est normal, puisqu'à Istanbul règne la plus grande confusion.) Il craint que la Russie ne prépare secrètement un plan. (Ceci est évident depuis plusieurs semaines, même pour ceux qui ne sont pas diplomates.) Turhan Pacha a déclaré que les affirmations selon lesquelles les chrétiens seraient en danger en Arménie étaient erronées, mais que, par contre, il était entièrement au pouvoir des Russes susciter des troubles en Arménie via le Caucase. (C'est vrai, il en sera ainsi.)

Le chargé d'affaires italien - Tommasi della Torreta - est un partisan des Russes, et il ne s'en cache d'ailleurs pas. Il croit sincèrement que la politique russe ne recherche aucun profit. (L'imbécile.) Mais j'ai été frappé par le fait qu'il confesse maintenant des inquiétudes quant aux visées des Russes sur l'Asie Mineure. Lorsque j'ai affirmé que les Russes auraient à tenir compte de l'avis de la Grande-Bretagne le jour où ils voudront s'étendre en Asie Mineure (c'est le contraire qui est vrai : les Russes n'ont pas besoin de l'avis de l'Angleterre, Londres fera exactement ce que Benkendorff demandera de faire), le marquis Torreta m'a répondu : "Peut-être les alliés de la Triple-Entente se sont-ils déjà arrangés sur ce point ?" (C'est vrai.) Le chargé d'affaires a ensuite mis l'accent sur l'intérêt évident que pourraient porter les Français à la Syrie (un coup contre le chemin de fer de Bagdad) et a affirmé qu'il n'était pas impossible que la Grande-Bretagne soit en train de convoiter les côtes arabes de la mer Rouge. (C'est vrai.)

[216]

Le marquis Torreta a affirmé ne disposer d'aucun indice prouvant que les Alliés seraient parvenus à de tels arrangements. Je ne puis moi-même signalerrien qui puisse prouver l'existence d'entente de ce type. Mais j'ai pensé qu'il était indispensable de

signaler dans mon rapport qu'ici, dans les milieux diplomatiques, on a très sérieusement commencé à se méfier des plans russes. (C'est bien trop tard, j'avais cette crainte depuis longtemps mais ils ne me croient jamais ; Saint-Pétersbourg commence enfin à avoir le mauvais rôle et à susciter la méfiance générale.)"

Le 21 janvier 1913, l'ambassadeur d'Allemagne à Istanbul, Von Wangenheim, adressait à Berlin le rapport suivant [294] :

"*(...) Mais, selon un autre point de vue qui n'a rien à voir avec l'Alliance balkanique, on en vient à conclure qu'après le traité de paix l'Allemagne devra protéger l'existence de la Turquie d'Asie. Si on abandonne la Turquie à son propre sort, il est probable que les facteurs de division qui ont déjà provoqué le morcellement de la Turquie d'Europe se retrouveront très prochainement en Turquie d'Asie. Les Turcs d'Istanbul sont convaincus que si le pouvoir central ne change pas totalement ses méthodes et si l'armée continue à intervenir systématiquement dans la politique intérieure du pays, la Turquie d'Asie risque dans très peu d'années d'être condamnée au démembrement, et cette conviction est également partagée par les habitants des provinces.*

Les Français et les Russes se préparent dès maintenant à intervenir pour protéger leurs intérêts, car ils estiment que l'évolution de la situation en Asie Mineure pourrait bientôt faire apparaître une telle intervention comme légitime aux yeux de l'Europe. La situation en Asie Mineure offre beaucoup de points communs avec la situation qui régnait au Maroc avant la conférence d'Algésiras. La question du partage de l'Asie Mineure pourrait se poser beaucoup plus rapidement qu'on ne le croit. Au Maroc, nous avions été retenus par la faible importance des intérêts en jeu. Mais, en Asie Mineure, il s'agit de centaines de millions et de notre prestige, lié au chemin de fer de Bagdad. La nation allemande ne supporterait pas que les domaines d'exploitation, rendus accessibles aux moyens de communication internationaux grâce au travail accompli par les Allemands, puissent tomber en d'autres mains que les leurs. Si nous ne voulons pas sortir du partage les mains vides, nous devons dès maintenant nous entendre avec les pays concernés et, surtout, avec la Grande-Bretagne. Grâce à la politique ferme et clairvoyante de Votre Excellence, nos relations avec la Grande-Bretagne sont en train de s'améliorer. Cela se ressent même ici. Mais que le gouvernement britannique accepte sans trop longuement réfléchir que l'Allemagne se fasse une place en Asie Mineure, qu'elle en occupe les côtes et les ports, voici une éventualité encore assez douteuse dans la mesure où il n'est pas évident que ce rapprochement soit populaire et que la Grande-Bretagne aille jusqu'à donner son consentement. Les Anglais accueilleraient sans doute l'installation des Allemands à Mersin ou à Iskenderun plus mal encore que leur installation à Agadir. Il n'y a aucun politicien allemand doué de quelque bon sens qui ne voudrait que cette entente anglo-allemande,

[217] *encore bien modeste, n'aboutisse à quelque chose de vraiment positif. Cependant, il faudra beaucoup de temps à cette plante fragile pour évoluer et, pour l'instant, elle a besoin d'être entretenue avec beaucoup de soins. Mais, si les pays amis ne se mettent pas véritablement et énergiquement à aider la Turquie d'Asie, ce pays ne survivra plus longtemps. Ces temps derniers, mes collègues d'Autriche et d'Italie ont étudié d'une façon très détaillée la question de l'avenir de la Turquie. Que ce soit le marquis Pallavicini ou le marquis Garroni, les pays de l'Alliance demanderont à leur gouvernement respectif de plaider en faveur d'une aide pour la Turquie, dès que la paix sera conclue.*"

L'ambassadeur d'Allemagne à Londres envoyait le 24 janvier le rapport suivant [295] :

---

294 Y.H. Bayur, *op. cit.*, p. 33 ; archives d'Allemagne, vol. 34, doc. 12.737.

295 Y.H. Bayur, *op. cit.*, p. 35 ; archives d'Allemagne, vol. 34/1, doc. 12.725.

"*Sir Edward Grey s'est entretenu avec moi, à la suite des événements qui viennent d'avoir lieu à Istanbul (il s'agit du renversement du gouvernement de Kâmil Pacha par les Jeunes-Turcs) et il m'a dit qu'un coup d'Etat n'entraînerait pas forcément une reprise de la guerre. Le but des Jeunes-Turcs était, au départ, de s'emparer seulement du pouvoir, mais il sera difficile pour eux de se passer d'Edirne. Toutefois, avec les Turcs, tout est possible ; il faut d'abord attendre leur réponse (à la note des Puissances). Grey l'a déjà dit aux délégués balkaniques. Il leur a également conseillé de ne rien faire et de ne pas rentrer chez eux.*

Profitant de l'occasion, j'ai enchaîné sur l'Asie Mineure. Je lui ai dit que nous étions prêts à offrir des garanties aux régions sous domination turque avec l'aide des autres gouvernements parce que nous ne désirions pas nous emparer de ces régions, mais que nous ne voulions pas non plus que d'autres pays le fassent. Il m'a répondu : "Il faudrait, en premier lieu, rétablir la paix, car il est impossible de traiter la question avant cela, étant donné que nous ne savons pas encore si l'Asie Mineure sera contaminée ou non par la guerre. Il s'est ensuite interrogé sur ce que nous ferions, en cas de désordre, pour protéger le chemin de fer de Bagdad et nos intérêts en Asie Mineure. Il a évoqué à cette occasion la possibilité d'une intervention militaire et a dit que notre situation en Mésopotamie, ressemblait à la situation des Français en Syrie. En réponse, je lui ai dit que nous ne devions pas dépasser le seuil de la défense de nos intérêts économiques et que, de toute façon, nous n'allions pas le dépasser, mais que nous espérions que la France et les autres pays s'en tiendraient à la même attitude.

J'ai eu l'impression que Grey était très préoccupé par l'éventualité d'un effondrement de la Turquie d'Asie ; bien qu'il ne veuille pas aborder dès maintenant la question du partage des zones d'intérêts, il pense à la France et à la Russie ; c'est pourquoi il sera très difficile de parvenir avec lui à l'entente projetée."

Nous pouvons nous faire une idée de l'opinion du gouvernement de Berlin à travers le télégramme envoyé par le Premier ministre Bethmann-Hollweg à l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, le 27 janvier 1913 [296] :

[218]

"*En ce qui concerne la question d'Asie, je suis tout à fait d'accord avec les propos tenus par Votre Altesse lors de son entrevue avec Sir Edward Grey, le 24 de ce mois. Nous voulons seulement défendre nos intérêts économiques en Asie Mineure et, au cas où des troubles surgiraient, nous n'avons aucune raison de sortir du cadre de ces intérêts économiques, à condition, bien sûr, que la France et les autres pays se tiennent dans le cadre de ces mêmes limites. Etant donné que nous sommes actuellement satisfaits de la façon dont les différents pays ont pris place en Asie, nous sommes très loin de vouloir que la souveraineté turque soit éliminée ou menacée. Mais d'un autre côté, s'il arrivait que l'on veuille toucher au* statu quo *et que l'on s'oriente vers un partage de l'Asie Mineure, il est évident que nos intérêts, qui ne sont pour l'heure que d'ordre économique, deviendraient aussitôt des intérêts politiques. Nous serions alors obligés de nous réserver une part de l'héritage, car l'Allemagne n'a pas seulement engagé en Asie Mineure des centaines de millions, mais aussi son prestige. La conscience allemande ne supporterait pas que les diverses zones rendues accessibles aux moyens de communication et à la culture grâce au travail des Allemands passent dans des mains étrangères.*

Pour l'Allemagne, il n'est pas souhaitable que la Turquie d'Asie soit liquidée dès à présent. Il est vrai que, depuis peu, nos relations avec la Grande-Bretagne sont en train de s'améliorer. Cependant, il paraît douteux que le gouvernement anglais accepte sereinement de voir les Allemands s'installer sur les côtes d'Asie Mineure, malgré le changement d'attitude de l'Angleterre vis-à-vis de l'Allemagne. Notre intervention en

296 Y.H. Bayur, *op. cit.*, p. 37 ; archives d'Allemagne, vol. 34/1, doc. 12.744.

Asie Mineure risque de se heurter à la résistance de l'Angleterre, malgré les paroles encourageantes de Sir E. Grey. De plus, il faut tenir compte du fait que l'Allemagne, en cas de partage, réclamera pour sa part les provinces qui constituent le cœur et la colonne vertébrale de l'Etat turc, et que ces provinces sont habitées par des musulmans qui ont toujours été et qui sont encore très fidèles à leur sultan et à leur calife. La décomposition de la Turquie n'en est pas arrivée au stade où l'on peut se permettre de ne pas tenir compte du peuple avec ce qu'il a de meilleur. Si nous voulons nous installer en Anatolie, il faudra prévoir une sérieuse résistance de la part de la population autochtone alors que l' Angleterre en Arabie, la Russie en Arménie et la France en Syrie parviendront à atteindre le but beaucoup plus rapidement, grâce aux mouvements d'indépendance qui se manifestent dans ces régions depuis longtemps. Pour réaliser notre objectif, il ne sera donc pas seulement nécessaire de mettre en œuvre des forces importantes, il faudra aussi se demander s'il est légitime ou non de faire ainsi le vide dans la mère patrie, compte tenu de la situation respective actuelle des grandes puissances.

Les réflexions ci-dessus ont pour but de permettre à Votre Altesse de se faire une idée de la situation. Elles montrent à quel point il est vital pour nous que la souveraineté turque survive le plus longtemps possible en Asie Mineure. Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir empêcher par tous les moyens que la question d'Asie soit débattue et ce conformément aux directives qui vous ont été données."

C'est cette attitude de l'Allemagne qui poussa les autres puissances à

[219] oublier provisoirement la question du démembrement de l'Empire ottoman et à s'orienter plutôt vers une consolidation de leurs zones d'influence, politique qui eut pour résultat les divers accords bilatéraux dont il a été question plus haut.

C'est aussi pour la même raison que la question arménienne ne fut pas abordée lors des négociations de Londres qui mirent fin aux guerres balkaniques, ce à quoi les Arméniens étaient loin de s'attendre.

Incontestablement, la Sublime Porte était au courant des démarches entreprises à cette époque par les Arméniens, et en particulier par Boghos Nubar Pacha. Ce dernier avait même eu un entretien avec Cavit Bey qui était venu à Paris, pour des négociations avec les Français et il ne lui avait pas caché ses pensées.

Ayant pressenti que l'Europe n'allait pas tarder à intervenir en Asie, la Sublime Porte commença à rechercher les moyens d'y parer. Les entretiens dont il est question dans la dépêche de l'ambassadeur de Grande-Bretagne citée plus haut doivent être replacés dans ce cadre.

La Sublime Porte commença par édicter une loi sur l'administration des provinces (26 mars 1913) qui accordait des pouvoirs étendus aux assemblées provinciales et instituait des budgets propres aux provinces ; puis elle fit voter une loi sur les juges (24 avril 1913) qui prévoyait la création de nouveaux tribunaux dans diverses villes. La même année, après avoir édicté diverses autres lois allant dans le même sens, le gouvernement ottoman, pensant ainsi s'attirer la sympathie de l'Europe demanda aussi que des experts britanniques et des officiers de gendarmerie fussent mis à la disposition du ministère de l'Intérieur et envoyés en Anatolie orientale.

Cette demande fit aussitôt ressurgir la question arménienne. La Russie qui avait fait savoir dès le 23 janvier qu'il était tout à fait inopportun de débattre de la question arménienne, [297] s'opposa violemment à l'initiative ottomane.

Nous ne nous attarderons pas sur les détails. La Russie déclara que les experts

297 FO. 424/237 n° 38.

étrangers envoyés en Turquie en vue d'étudier la question arménienne ne pouvaient le faire que dans le cadre d'une réforme générale et que la Grande-Bretagne, la France et la Russie devaient se concerter à ce sujet par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs à Istanbul.

L'Allemagne affirma que cette affaire concernait toutes les grandes puissances. Sur ce, le 6 juin 1913 la Russie invita la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie à traiter de la question par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs à Istanbul.

L'Allemagne suggéra que la Turquie participe également à ces réunions, mais la Russie s'y opposa avec fermeté.

Finalement, on fit ce que les Russes avaient proposé. Les ambassadeurs se réunirent sous la présidence du plus ancien d'entre eux (l'ambassadeur d'Autriche) dans sa maison de plaisance à Yeniköy. Le 30 juin 1913, les Russes y présentèrent un projet préparé par des experts russe, anglais et français.

[220]

Voici le texte de ce projet [298] :

1 - Les provinces d'Erzurum, Van, Bitlis, Diyarbakir, Harput et Sivas seront réunies en une seule province. Certaines zones périphériques de ces provinces ne seront pas incluses dans cette nouvelle province. (La région de Hakkari, la région de Birecik, le sud de Malatya, le nord-est de Sivas, c'est-à- dire l'actuelle province de Tokat.) La nouvelle province sera elle-même divisée en sandjak, sous-préfectures et cantons. Il faudra faire en sorte que les habitants de chaque circonscription appartiennent autant que possible à la même communauté.
2 - Le Gouverneur général de cette "province arménienne" sera nommé avec le consentement des grandes puissances par le sultan pour une durée de cinq années. Il devra être chrétien, sujet ottoman ou, de préférence, Européen non ottoman.
3 - Ce gouverneur général sera doté d'un pouvoir exécutif et pourra nommer ou révoquer tous les fonctionnaires sans exception. Il pourra aussi nommer les magistrats. Les gendarmes et la police seront directement soumis à son autorité. L'armée sera également sous ses ordres lorsqu'il sera nécessaire de renforcer la sécurité publique. Il devra y avoir un nombre égal de musulmans et de chrétiens parmi les fonctionnaires, juges, policiers, gendarmes. Lorsqu'on choisira les gouverneurs d'un district ou d'un département, le nombre et l'importance économique des divers éléments entreront en ligne de compte. La coordination et le commandement supérieur de la police et de la gendarmerie seront confiés à des officiers étrangers.
4 - Le gouverneur général aura à ses côtés une assemblée administrative consultative dont les membres seront :

a) les divers présidents des circonscriptions,
b) les divers chefs spirituels des communautés,
c) les conseillers techniques étrangers des présidents des circonscriptions,
d) six conseillers, dont trois musulmans et trois chrétiens pris parmi les membres de l'assemblée provinciale. Il y aura des assemblées administratives analogues dans les sandjak et les sous-préfectures.

5 - L'assemblée provinciale sera constituée d'un nombre égal de chrétiens et de musulmans. Le nombre des représentants musulmans et chrétiens sera fixé par chaque sous-préfecture. Dans l'établissement de ces quotas, il sera tenu compte de la composition démographique des sous-préfectures, mais aussi, comme stipulé ci-dessus, du principe de l'égalité numérique des chrétiens et des musulmans appelés à siéger à l'assemblée. Cette assemblée sera dotée de larges pouvoirs et pourra édicter des lois et établir un budget. Le sultan disposera d'un délai de deux mois pour ratifier les lois édictées par l'assemblée ou pour les refuser. S'il ne se prononce pas dans ce

298 Y.H. Bayur, *op. cit.*, p. 108.

laps de temps, cela voudra dire que la loi a été approuvée.
6 - Les limites des cantons seront tracées de manière à ce que la population y soit la plus homogène possible. Chaque canton aura une assemblée

[221] *désignée par la population. Cette assemblée choisira à son tour parmi ses membres un président et un vice-président. Le président appartiendra à l'élément majoritaire de la population, le vice-président à l'élément minoritaire.*
7 - Au chef-lieu de chaque sous-préfecture et de chaque canton siégera un juge de paix nommé par le gouverneur général. Le juge devra appartenir à l'élément confessionnel majoritaire de la région. On veillera à ce que juges musulmans et juges chrétiens soient en nombre égal dans les tribunaux.
8 - En temps de paix, la population de la province effectuera sur place son service militaire ; les régiments de cavalerie légère kurde seront abolis.
9 - Lors des diverses élections, le droit de vote et de candidature n'appartiendra qu'à la population sédentaire (c'est-à-dire que les tribus et les nomades en seront privés).
10 - Toutes les lois, ordonnances, etc., seront publiées en trois langues (turc, kurde, arménien). Ces trois langues seront également utilisées dans les tribunaux.
11 - Chaque communauté nationale pourra ouvrir des écoles privées à tous les niveaux et pourra d'autre part collecter à cette intention des fonds auprès de ses membres. Le turc sera obligatoire dans ces écoles et le contrôle en incombera au gouverneur général.
12 - Le gouverneur général constituera une commission chargée d'étudier la question de la restitution des terres prises aux Arméniens.
13 - Les divers privilèges octroyés à la communauté arménienne et les droits accordés en vertu du règlement de 1863 ne seront pas abrogés.
14 - Les émigrants n'auront pas le droit de s'installer dans la province.
15 - Des mesures comparables à celles énoncées ci-dessus seront prises pour améliorer la situation des Arméniens résidant hors de la province, notamment en Cilicie.
16 - Une commission composée de délégués nommés par le gouvernement ottoman et par les grandes puissances établira la constitution de la province.
17 - Tous les gouvernements concernés devront veiller à la mise en application de ces décisions.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur la dépêche qu'envoya l'ambassadeur d'Allemagne à son gouvernement à propos de cette réunion du 30 juin [299] :

"Au cours de la réunion d'aujourd'hui, L. Giers a tenu les propos suivants :

1 - Cette conférence a lieu à l'initiative de la Russie.
2 - La Russie est beaucoup plus concernée que les autres pays par la question arménienne et celle de l'Anatolie orientale.
3 - Les discussions doivent se dérouler le plus rapidement possible. Ensuite M. Giers a présenté le projet Mandelstam. D'après ce projet les six provinces seraient réunies en une seule, sous l'autorité d'un gouverneur général nommé par le Sultan ou, mieux encore, sous l'autorité d'un gouverneur
[222] *général européen. Du point de vue administratif et militaire, cette province se trouvera complètement séparée des autres provinces ottomanes ; les fonctionnaires et les magistrats y seront nommés et désignés par le gouverneur général. Les troupes seront uniquement constituées d'Arméniens et, en temps de paix, seront uniquement utilisées dans la province. Ce projet sort des normes du programme de 1895 et même du statut libanais. En le réalisant, plus de la moitié de l'Anatolie donnera le jour à une Arménie qui, malgré la souveraineté du sultan, restera très faiblement liée à la Turquie.*

Comme l'autre moitié des Arméniens vit en Russie, la Russie exige un droit de regard prioritaire dans cette affaire. On assiste au début du partage de l'Asie ottomane. La France appliquera le même principe en Syrie. Nous aussi, si nous ne voulons pas

299 *Op. cit.*, p. 116 ; archives d'Allemagne, vol. 38 doc. 15.344.

sacrifier l'Anatolie, il faudra que nous demandions un régime semblable pour le domaine qui nous intéresse. Au nom des Arméniens, les Russes, par l'intermédiaire de ce projet s'approprient la province de Diyarbakir, alors que celle-ci se trouve partiellement dans notre zone.

Sur la proposition de l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, le projet a été confié à une commission constituée de délégués des ambassades. J'ai l'intention de me faire représenter par Schônberg, qui est le drogman de l'ambassade. Le marquis Pallavicini et moi-même, nous avons décidé de demander à nos représentants d'éviter tout débat sur le fond du problème, mais par contre de discuter en détail des différents points du programme russe et des propositions faites par la Turquie. Il s'agit avant tout de gagner du temps, afin que les troupes qui se trouvent sur le point de rentrer au pays, la guerre des Balkans étant terminée, puissent retourner en Arménie. On aura ainsi gagné un moment de répit en attendant de voir l'attitude qu'adoptera la Grande-Bretagne. Si celle-ci consent à la proposition russe, elle aura prouvé par là même qu'elle ne désire pas retarder le moment du partage."

Le 1er juillet, le gouvernement ottoman fit savoir aux ambassadeurs que la réforme allait être mise en application conformément aux prescriptions de la nouvelle loi sur l'administration générale des provinces. Cela fit qu'on se retrouva avec deux projets. Ceux-ci firent l'objet de plusieurs réunions de la commission créée par les ambassadeurs entre le 3 et 24 juillet, mais aucun résultat ne fut atteint. Lors de ces entretiens, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Italie soutinrent la thèse turque et la Grande-Bretagne sembla pencher du même côté.

La Russie comprit que, vu cette situation, elle devait s'entendre avec l'Allemagne pour faire accepter le projet. Nous ne nous attarderons pas sur les détails. L'ambassadeur d'Allemagne, Wangenheim, et son collègue de Russie, Giers, commencèrent à se rencontrer et parvinrent à se mettre d'accord sur les bases d'un nouveau projet. Les autres pays n'émirent aucune protestation et le texte de celui-ci fut présenté par les Russes à la Sublime Porte. Entre septembre 1913 et février 1914, les propositions ne cessèrent de circuler entre l'ambassadeur de Russie et le grand vizir. Avec l'approbation des autres ambassadeurs, l'ambassadeur russe mena dès lors l'affaire elle-même et tint ses collègues au courant de l'évolution des négociations.

[223] *Lorsque le grand vizir demanda leur soutien, les autres répondirent qu'il fallait en finir au plus vite avec cette affaire.*

Un accord fut enfin signé le 8 février 1914. Nous en donnons le texte tel qu'il figure dans l'ouvrage de Hikmet Bayur [300] :

"Le Premier ministre et ministre des Affaires étrangères ottoman, Son Altesse le Prince Said Halim Pacha et le chargé d'affaires de Russie, Son Excellence Constantin Goulkevitch, se sont entendus pour qu'après la désignation des deux inspecteurs généraux placés à la tête des deux secteurs de l'Anatolie orientale, la Sublime Porte adresse aux grandes puissances la note suivante :

Deux inspecteurs généraux, de nationalité étrangère, seront placés à la tête des deux secteurs de l'Anatolie orientale. M. A... à Erzurum, Trabzon et Sivas, M. B... à la tête du secteur englobant les provinces de Bitlis, Harput et Diyarbakir. Les inspecteurs auront, dans leur secteur respectif, le contrôle sur l'administration, la justice, la police et la gendarmerie. S'il advient, dans certaines circonstances, que les forces de sécurité publique soient insuffisantes dans ces secteurs, des forces militaires pourront être placées sous les ordres de l'inspecteur, à sa demande et dans les limites de sa compétence, afin qu'il puisse faire appliquer les mesures qu'il aurait jugé nécessaires de prendre.

300 Y.H. Bayur, *op. cit.*, p. 169.

Les inspecteurs généraux pourront révoquer tous les fonctionnaires qu'ils jugeront incompétents et coupables de mauvaise conduite ; ils pourront déférer en justice ceux qui auront commis des actes contraire à la loi. A la place des fonctionnaires subalternes (a ici le sens de non investi du pouvoir d'initiative) révoqués, ils en nommeront d'autres qui paraîtront capables de maintenir la loi et l'ordre. Les noms de ceux qui seront désignés en remplacement de fonctionnaires supérieurs (investis d'un pouvoir d'initiative) révoqués devront être soumis au gouvernement de Sa Majesté le Sultan. Pour toute révocation, les inspecteurs généraux devront aussitôt envoyer un télégramme et une note au ministère concerné afin de justifier leur décision et dans les huit jours qui suivront, ils devront également faire parvenir le dossier des fonctionnaires révoqués avec un exposé détaillé des motifs ayant entraîné leur renvoi.

Si des cas graves nécessitent que des mesures rapides soient prises et à la condition d'en informer aussitôt le ministère de la Justice, les inspecteurs généraux auront le pouvoir de suspendre immédiatement les fonctionnaires appartenant à la magistrature, même si ceux-ci ne sont pas révocables en temps normal.

Si les gouverneurs constatent des faits nécessitant des mesures de rigueur urgentes, les inspecteurs généraux devront aussitôt prévenir par télégramme le ministère de l'Intérieur. Celui-ci devra soumettre le cas au conseil des ministres ; la décision sera rendue au plus tard dans les quatre jours suivant la réception du télégramme.

La question des conflits agraires sera étudiée sous la surveillance directe des inspecteurs généraux.

[224] *Après la nomination des inspecteurs généraux, des directives détaillées concernant leurs devoirs et attributions seront mises au point avec leur collaboration.*

Si l'un des postes d'inspecteur se trouvait vacant avant qu'un délai de dix ans ne se soit écoulé, la Sublime Porte s'en remettra au concours bienveillant des grandes puissances pour le choix d'un nouvel inspecteur.

Les lois, ordonnances et communiqués officiels seront publiés dans la langue en usage dans le secteur. Si l'inspecteur général l'estime possible, il octroiera à chacun le droit d'utiliser sa propre langue devant les tribunaux et dans ses rapports avec les services publics. Les arrêts des tribunaux seront rendus en turc, mais chaque fois que cela sera possible, ils seront traduits dans la langue des intéressés.

Dans chaque province la part du budget de l'éducation revenant à chaque élément confessionnel sera proportionnelle au montant de l'impôt prélevé à ce titre. Le gouvernement ottoman ne fera rien pour empêcher que des membres d'une communauté religieuse apportent leur aide (financière) à la gestion de leurs propres écoles.

En temps de paix, chaque citoyen ottoman effectuera son service militaire à l'intérieur des frontières de l'inspectorat militaire dont il dépend. Par ailleurs, et jusqu'à nouvel ordre, les forces terrestres envoyées au Yémen, dans l'Asir et dans les parties les plus reculées du Nejd seront recrutées sur tout le territoire de l'Empire ottoman et ce proportionnellement à la population de chaque région. De même, les forces de la marine seront elles aussi recrutées dans tout l'Empire.

Les régiments Hamidiye seront transformés en cavalerie de réserve. Leurs fusils seront remis à des dépôts militaires et ne leur seront rendus qu'en cas de mobilisation ou de participation à des manœuvres. Ces régiments seront placés sous les ordres du commandant du corps d'armée de la région dont ils dépendent. En temps de paix les commandants de ces régiments, compagnies et sections seront choisis parmi les officiers de l'armée régulière de l'Empire. Pour que les hommes puissent être enrôlés dans ces régiments, il faudra qu'ils fournissent eux-mêmes leur équipement et leur

cheval et ils seront tenus de servir dans l'armée pendant une durée d'un an. Tous les habitants de la région pourront se faire enrôler dans ces régiments, quelle que soit leur race ou leur religion. Lorsque ces unités se rassembleront en vue d'une mobilisation ou d'une manœuvre, elles seront soumises aux mêmes mesures disciplinaires que celles en vigueur dans les autres unités de l'armée de terre.

Les pouvoirs des assemblées provinciales ont été fixés conformément aux principes de la loi du 26 mars 1913 (il s'agit de la loi sur l'administration générale des provinces).

*Un recensement définitif sous la surveillance des inspecteurs généraux*aura lieu *dans les délais les plus brefs, lesquels ne dépasseront pas une année. Ce recensement établira la proportion des différentes religions, nationalités et langues dans les deux secteurs. Jusqu'à l'achèvement durecensement, les assemblées et les commissions des provinces de Van et de Bitlis seront constituées d'un nombre égal de musulmans et de chrétiens. Si le recensement*

[225] *définitif n'était pas achevé dans un délai d'un an, la même règle viendrait s'appliquer à l'assemblée de la province d'Erzurum. Les membres des assemblées générales de Sivas, Harput et Diyarbakir seront désignés conformément au principe de la proportionnalité. C'est-à-dire qu'ils seront choisis en fonction du rapport des diverses religions. Jusqu'à ce que le recensement définitif ait lieu, le nombre des électeurs musulmans y sera établi en fonction des listes utilisées lors des dernières élections, tandis que le nombre des électeurs non musulmans y sera établi en fonction des listes présentées par les communautés. Cependant, si des difficultés financières empêchaient ce genre d'élection provisoire d'avoir lieu, les inspecteurs généraux auraient le droit de proposer toute forme d'élection qui leur semblerait conforme aux besoins et aux conditions des provinces de Sivas, Harput et Diyarbakir, de manière à ce que les différentes communautés soient équitablement représentées au sein des assemblées.*

Il devra y avoir des représentants des minorités dans les commissions de toutes les provinces dotées d'un système électoral basé sur le principe de la proportionnalité.

Comme par le passé, les assemblées administratives seront composées pour moitié de musulmans et pour l'autre de non musulmans.

Si les inspecteurs généraux n'y voient pas d'inconvénient, au fur et à mesure que de nouveaux postes seront créés dans la police et la gendarmerie, le recrutement s'effectuera en fonction du principe d'égalité entre musulmans et non musulmans. Dans la mesure du possible, ce principe d'égalité sera également appliqué dans la répartition de tous les autres postes de fonctionnaires.

Pour certifier les clauses énoncées ci-dessus, ce document a été paraphé et cacheté par Said Halim et Goulkevitch, le 8 février 1914."

Cet accord ayant été signé avec la Russie, cette dernière était seule habilitée à veiller à son application. En d'autres termes, les cinq autres puissances lui laissaient désormais le champ libre dans les provinces orientales de l'Anatolie.

Le gouvernement ottoman n'osa pas s'expliquer publiquement sur l'accord qu'il venait de signer. Finalement on put lire dans le journal Tanin du 11 février 1914 [301] :

"Comme nous l'avions écrit précédemment, les négociations relatives aux réformes à appliquer dans les provinces de l'Est, qui étaient en cours depuis un certain temps, seraient parvenues à une heureuse conclusion. Une entente complète a été obtenue sur tous les principes de la réforme. Le gouvernement ayant décidé d'en communiquer les modalités par voie de presse, le texte de cette communication a été

301 *Op. cit.*, p. 178.

élaboré par la Sublime Porte.

Bien que certains de nos confrères aient écrit qu'un protocole sur cette affaire aurait été élaboré et signé, ceci ne repose sur aucun fondement. La Sublime Porte se contentera de communiquer aux ambassades les principes des réformes établies."

Il ne restait plus, dès lors, qu'à choisir les inspecteurs généraux. Ceci ne

[226] *fut guère facile. Les divers Etats concernés eurent du mal à s'entendre. Finalement, pour les régions de Van, Bitlis, Harput et Diyarbakir, ce fut le commandant Hoff de l'armée norvégienne qui fut choisi et, pour les régions d'Erzurum et de Sivas, le Néerlandais Westenek. La Sublime Porte signa leur contrat le 25 mai 1914.*

Le 28 juin 1914, le prince héritier d'Autriche-Hongrie, l'archiduc François-Ferdinand, périt victime d'un attentat en Bosnie. La période de la Première Guerre mondiale était ainsi inaugurée et, le 1er novembre, l'Empire ottoman décida de participer également au conflit.

A ce moment, les inspecteurs généraux n'avaient pas encore pris leurs fonctions. La Sublime Porte publia le 31 décembre 1914 un rescrit qui mit officiellement fin à celles-ci. Ainsi fut clos le dossier des réformes en faveur des Arméniens.

[227]

CHAPITRE V

LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

1. Les Arméniens dans la guerre

Cela fait près de soixante-dix ans qu'éclata la Première Guerre mondiale et on discute encore pour savoir si l'Empire ottoman aurait pu ou non éviter d'y prendre part. En réalité, il est évident qu'à cette époque personne ne comprit vraiment les raisons pour lesquelles il s'engageait dans cette voie. D'ailleurs, lorsque la décision fut prise, il n'y eut guère de discussion à ce sujet, contrairement à ce que l'on observe à l'époque actuelle où, on ne sait trop pourquoi, on s'intéresse beaucoup à cette question.

Nous ne nous attarderons pas sur ce problème car il sort du cadre de notre étude. Toutefois, nous voudrions mettre le doigt sur une réalité que bien des gens ignorent, les choses ayant été obscurcies par les faux témoignages que portèrent les responsables de l'entrée en guerre de la Turquie lorsqu'ils voulurent se justifier.

En 1914, à la recherche d'alliances, l'Empire ottoman courut aussi bien derrière les pays de la Triple-Entente que derrière ceux de la Triple-Alliance. A l'intérieur du gouvernement peu nombreux étaient les partisans de l'Allemagne, c'est-à-dire de la Triple-Alliance. Parmi les principaux dirigeants, Enver Pacha était-il le seul de cette tendance.

Cemal Pacha, Talat Pacha et Cavit Bey étaient partisans de la Triple-Entente. Beaucoup de démarches furent faites en vue d'une alliance avec la Grande-Bretagne, mais sans résultat. A ce moment, le gouvernement se tourna vers l'Allemagne et, contrairement à ce que l'on croit en général, ce ne fut pas l'Allemagne qui demanda l'alliance de la Turquie, mais la Turquie celle de l'Allemagne. Cette dernière était convaincue que la Turquie ne pourrait constituer qu'un handicap pour ses alliés.

Alors que la Première Guerre mondiale était sur le point d'éclater, le 22 juillet 1914, Enver Pacha, s'adressant en termes très courtois à l'ambassadeur d'Allemagne, lui demanda la conclusion d'une alliance. Nous ne voyons pas l'intérêt de faire le récit de cette entrevue, mais il serait très intéressant et même instructif de lire le télégramme envoyé par Von Wangenheim à Berlin à ce propos (télégramme du 22 juillet 1914) [302].Les Allemands estimèrent que tout fusil supplémentaire pouvait être

302 Texte turc de ce télégramme dans Y.H. Bayur, *op. cit*., II/IV, p. 633. En allemand, dans les archives d'Allemagne, Première Guerre mondiale, I, doc. 117. Texte anglais chez Ernest Jackh, *The Rising Crescent,* p. 12.

important dans la guerre qui allait éclater,

[228] et ce fut l'empereur Guillaume en personne qui donna des instructions pour qu'une alliance fut conclue avec la Turquie. Celle-ci fut signée le 2 août, lendemain du début des hostilités.

Ce n'est pas uniquement à cause de cette alliance que l'Empire ottoman entra en guerre. Celle-ci avait en effet un caractère défensif et était dirigée contre la Russie.

Les hostilités avaient commencé par une déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie. La Turquie n'avait donc aucune obligation de faire de même. Elle le fit pourtant le 31 octobre.

Pour expliquer l'attitude des Arméniens à cette époque, il faut se reporter à un événement qui eut lieu en 1909.

Suite à la contre-révolution dite du 31 mars et à l'insurrection d'Adana, le comité "Union et Progrès" et la commission d'Istanbul du comité Dachnak avaient conclu un accord qui avait été publié dans le journal *Tanin* le 3 septembre 1909. Nous en reprenons ci-dessous le texte, tel que le reproduit Esat Uras dans son livre [303] :

"*Afin d'assurer l'indépendance de la patrie, de protéger jusqu'au bout sa politique et son intégrité, de faire échec aux mauvaises pensées de certaines personnes et de créer de bonnes relations entre les sujets ottomans, le comité Union et Progrès et le comité arménien Dachnaksoutioun sont parvenus à un accord complet sur les points suivants :*

1 - Les deux Comités agiront de toutes leurs forces et au prix de tous les sacrifices, en vue de renforcer la monarchie constitutionnelle et d'asseoir l'éducation culturelle du peuple sur les bases les plus solides qui soient.

2 - Dans le cadre des lois existantes, les deux Comités agiront avec décision et détermination face à toute action réactionnaire éventuelle.

3 - Protéger la sainte patrie ottomane de la division et du morcellement étant le but des activités de ces deux Comités, ceux-ci s'efforceront de faire taire les bruits selon lesquels les Arméniens seraient désireux d'obtenir leur indépendance, ces rumeurs n'étant que les vestiges de la période absolutiste.

4 - Les deux Comités sont du même avis en ce qui concerne l'élargissement des pouvoirs administratifs des provinces et estiment l'un et l'autre que cela favorisera le progrès et le développement de la patrie.

5 - Le comité Union et Progrès et le comité Dachnaksoutioun ayant considéré les événements du 31 mars et le drame d'Adana comme un avertissement, ont décidé de travailler la main dans la main pour s'efforcer de parvenir à la réalisation des points mentionnés plus haut."

Nous n'avons aucune indication sur la manière dont le comité central Dachnak a accueilli l'accord conclu par la commission d'Istanbul.

Nous savons que le comité Dachnak a organisé en juin 1914 un congrès à Erzurum. A cette époque, Erzurum était devenue une ville où les Dachnakistes pouvaient discuter de tout ce qui leur chantait, car un accord sur les provinces de l'Est venait d'être conclu avec les Russes et l'on avait même désigné les gouverneurs généraux.

[229]

303 Esat Uras, *op. cit.*, p. 576-577.

Esat Uras rapporte les décisions qui furent prises lors de ce congrès de la manière suivante [304] :

"*Ayant pris en considération l'attitude du gouvernement Union et Progrès vis-à-vis des éléments chrétiens et plus particulièrement sa politique fluctuante à l'égard des Arméniens dans les domaines économique, social et administratif, ayant également tenu compte de l'attitude trompeuse que le gouvernement a adoptée à propos de la répression et de l'application des réformes, le congrès du Dachnaksoutioun a décidé de rester dans l'opposition au gouvernement Union et Progrès, de critiquer son programme politique et économique et d'entreprendre une lutte violente contre son autorité.*"

Esat Uras n'indique malheureusement pas la source de ce texte qui ne figure du reste dans aucun autre ouvrage (si ce n'est dans le livre de Y.H. Bayur qui l'a emprunté à E. Uras).

Par contre, toutes les sources mentionnent que des représentants du comité Union et Progrès participèrent à ce congrès. Esat Uras refuse de l'admettre et prétend qu'il n'y aurait aucune attestation à ce sujet et que ce ne fut qu'en 1920, que cette affirmation fut avancée dans un livre publié à Istanbul par des Dachnakistes. Pour notre part, nous pensons qu'il n'est pas impossible que des représentants de l'Union et Progrès aient participé à ce congrès. Mais, s'ils le firent, il reste cependant difficile de savoir ce qu'ils proposèrent réellement.

Voici ce qu'écrit Clair Price à ce sujet [305] :

"*Le groupe arménien du parlement d'Istanbul tenait à Erzurum son Congrès lorsque le gouvernement d'Enver entra en guerre. Des émissaires du gouvernement leur rendirent visite à Erzurum et présentèrent leur projet pantouranien, dont le premier objectif était de repousser la Russie. Ils proposaient la division de la Transcaucasie et le partage des terres conquises entre les Arméniens, les Géorgiens et les Tartares. On promettait d'accorder à ces peuples une autonomie sous la suzeraineté ottomane. Le bloc arménien répondit que si la guerre était nécessaire, ils feraient leur devoir en tant que sujets ottomans, mais ils recommandèrent cependant au gouvernement de rester neutre.*"

Dans le mémorandum de Toynbee, dont il a déjà été question, on lit [306] :

"*A l'automne de 1914, les Turcs vinrent au Congrès national des Arméniens de Turquie, à Erzurum et leur dirent que, s'ils aidaient d'une façon active la Turquie pendant la guerre, il leur serait accordé l'autonomie. Les Arméniens refusèrent cette proposition.*"

Papazian expose l'affaire de la manière suivante [307] :

"*Lorsque la guerre mondiale éclata en Europe, les Turcs se lancèrent dans des préparatifs fiévreux pour se joindre aux Allemands. En août 1914, les Jeunes-Turcs demandèrent à la convention Dachnak, alors réunie à Erzurum,*

[230] *d'appliquer l'ancien accord de 1907 et d'entraîner les Arméniens de Russie à s'insurger contre l'Etat russe. Les Dachnakistes s'y refusèrent, mais ils assurèrent que, si une guerre venait à éclater entre la Turquie et la Russie, ils soutiendraient la Turquie comme des citoyens loyaux. En contrepartie, ils précisèrent qu'ils n'étaient pas responsables des Arméniens de Russie (...) Cependant, les leaders de la section arménienne turque des Dachnakistes ne tinrent pas leur promesse de loyauté vis-à-vis*

304 *Op. cit.*, p. 581.

305 Clair Price, *The Rebirth of Turkey*, p. 85.

306 FO. 371/3404, n° 162.647, p. 4.

307 K.S. Papazian, *op. cit.*, p. 37-38.

de la Turquie lorsque celle-ci fit son entrée dans la guerre.

Leurs actions étaient influencées par les intérêts du gouvernement russe et ils ne tinrent aucunement compte des dangers que cette guerre allait susciter pour les Arméniens de Turquie. La prudence avait été complètement abandonnée au gré des vents. Même les décisions de leur propre convention d'Erzurum furent oubliées et un appel fut lancé pour que des volontaires arméniens aillent se battre contre les Turcs sur le front caucasien."

Katchaznuni écrit de son côté [308] :

"*Au début de l'automne 1914 la Turquie n'était pas encore entrée en guerre, mais, alors qu'elle était en pleins préparatifs, des groupes de volontaires arméniens étaient en train de se constituer avec enthousiasme et, surtout, avec beaucoup de tintamarre, en Transcaucasie. Malgré la décision prise par son Assemblée générale à Erzurum quelques semaines auparavant, le Dachnaksoutioun a effectivement aidé les groupes en question à s'organiser et, surtout, à s'armer contre la Turquie (...).*

Aujourd'hui il est absurde de se demander si nos volontaires auraient dû être au premier plan ou non, car les événements historiques ont une logique qui leur est propre. Pendant l'automne de 1914, des groupes de volontaires arméniens s'étaient formés et ils se battirent contre les Turcs. Le contraire n'aurait pas pu avoir lieu car, depuis un quart de siècle, tout avait été fait pour que le peuple arménien fût doté d'une certaine psychologie ; il était nécessaire que cet état d'esprit se manifestât d'une manière ou d'une autre et ce qui devait arriver arriva."

Katchaznuni était l'un des leaders les plus en vue du parti Dachnak et fut Premier ministre de la République indépendante d'Arménie. En conséquence, ce qu'il raconte ne repose pas sur de simples ouï-dire, mais sur des informations obtenues dans le cadre de ses responsabilités personnelles. Son livre, en réalité, n'en est pas un. Il s'agit en fait d'un discours lu pendant une réunion du parti en 1923. Ce texte ne fut pas approuvé, car il était porteur de critiques vis-à-vis du parti. Par la suite, Katchaznuni fit imprimer son discours et y ajouta une lettre adressée à un de ses amis désigné sous les initiales N.N. A la fin de cette lettre il écrit :

[231]

"*Tu dis que tu souhaites que ce discours soit au plus vite oublié puisqu'on n'a pas pu empêcher qu'il soit lu. Je trouve qu'il est inutile et dangereux que cette affaire prête matière à polémique... J'ai fait éditer ce document car c'était pour moi une dette de conscience vis-à-vis de la cause arménienne. Si je ne l'avais pas fait, j'aurais commis un pêché. L'Assemblée générale n'ayant pas pu se réunir, j'ai présenté ce texte à l'Assemblée consultative et j'ai eu pour réponse "Ferme ta bouche et tais-toi !.*"

Peut-être est-ce la raison pour laquelle ce livre demeure introuvable dans la plupart des bibliothèques du monde.

Il est fort probable, compte tenu des informations fournies par les sources que nous avons mentionnées, que des émissaires de Union et Progrès aient participé au Congrès d'Erzurum. Cependant, il est aussi possible que les Arméniens se soient seulement

308 Hovhannes Katchaznuni, *Il ne reste plus rien à faire pour le Dachnaksoutioun*, paragraphe 1. On sait que cet ouvrage, imprimé en arménien en 1923 par l'imprimerie des mekhitaristes de Vienne, a été traduit en anglais. Au cours de recherches effectuées dans les bibliothèques nationales de divers pays, on en a trouvé la mention dans les fichiers ; mais on a pu constater également que les exemplaires en question, tant en version arménienne qu'anglaise, avaient été empruntés et jamais rendus. En définitive, l'exemplaire en arménien se trouvant en Turquie a été traduit en turc. Toutefois, comme il se trouve encore à l'état de manuscrit, nous ne pouvons référer à la pagination, mais seulement aux numéros de paragraphes.

concertés entre eux sur ce qu'il convenait de faire en cas de guerre.

Différentes dates sont avancées à propos de la réunion du congrès. Il paraît logique qu'elle ait eu lieu en août au plus tard. Il y fut décidé notamment que, si une guerre turco-russe venait à éclater, les Arméniens de Turquie ne devaient pas agir en ennemis vis-à-vis du gouvernement turc. Mais nous apprenons par une des voix arméniennes les plus influentes que cette décision ne fut pas respectée. Il est évident que, dans toutes les sources où il est fait mention des volontaires, il s'agit bien d'Arméniens de Turquie. Ceux du Caucase étant ressortissants russes, il est normal qu'ils aient été enrôlés et aient participé à la guerre sur tous les fronts, quels qu'ils soient.

Lorsque le gouvernement ottoman décréta la mobilisation, le catholicos d'Etchmiadzin envoya au gouverneur général de Caucasie, Vorontsov-Dachkov, une lettre datée du 5 août 1914 à laquelle celui-ci répondit le 2 septembre. [309]

Voici deux paragraphes de cette lettre du catholicos :

"*Me fondant sur les renseignements obtenus par l'intermédiaire du patriarcat d'Istanbul et de l'Assemblée arménienne, je ne crois pas que le gouvernement actuellement au pouvoir en Turquie soit en mesure de mettre en vigueur une quelconque réforme de longue durée en vue d'améliorer la situation des Arméniens tant que la réalisation de ces réformes ne s'appuiera pas sur un engagement solide (...).*

Nous demandons à Votre Seigneurie, de présenter à Sa Majesté l'Empereur, aussi bien de ma part qu'au nom de ma communauté de Russie, les sentiments dévoués de ses fidèles sujets, ainsi que l'attachement et la sympathie sans failles des Arméniens de Turquie. Défendez également auprès du Tsar l'espoir que nourrissent les Arméniens de Turquie (...)."

Ces deux paragraphes prouvent la collaboration du patriarcat d'Istanbul avec Etchmiadzin et montrent que le catholicos pouvait aisément parler au nom des Arméniens de Turquie. Nous citons ci-dessous quelques passages de la réponse de Vorontsov-Dachkov :

"*Que ce soit nos Arméniens ou ceux qui se trouvent de l'autre côté de la*

[232] *frontière, je voudrais qu'ils suivent mes instructions. Vous devriez user de votre autorité dans votre communauté pour que nos Arméniens s'associent avec ceux qui se trouvent de l'autre côté de la frontière ; ainsi, dans la situation actuelle de la Turquie, comme dans l'avenir, je leur ferai savoir ce qu'ils devront faire en cas de guerre turco-russe, je les instruirai quant à la nature de leurs missions et demanderai qu'ils accomplissent leur devoir.*"

On retrouve cette lettre parmi les textes cités dans l'ouvrage de G. Tchalkouchian, *Le livre rouge*, imprimé en arménien à Paris en 1919. Les instructions que devaient recevoir les Arméniens de Turquie sont plus qu'évidentes, au point de ne laisser place à aucun doute. Les extraits de différentes sources que nous avons présentés ci-dessus montrent que les Arméniens de Turquie ont, le moment venu, effectivement reçu ces instructions.

Il existe un autre document dont peu se souviennent à l'heure actuelle. Dès que le gouvernement ottoman décréta la mobilisation, mais alors qu'il n'avait pas encore déclaré la guerre, le 5 août 1914, les Arméniens de Turquie habitant Marseille tinrent une grande réunion, et lancèrent un appel qui fut publié dans divers journaux. Il convient de citer quelques passages de cet appel qui fut publié sous la signature de Turabian

309 Esat Uras, *op. cit*., p. 583-585.

Aram [310] :

"*Les Arméniens russes, dans les rangs de l'armée moscovite, feront leur devoir pour venger l'insulte faite sur les cadavres de nos frères ; quant à nous, les Arméniens sous la domination de la Turquie, aucun fusil d'Arménien ne doit partir de nos rangs contre les amis et les alliés de la France, notre seconde patrie. La Turquie mobilise, elle nous appelle sous les drapeaux sans nous dire contre qui. Contre la Russie ? Allons donc, ce n'est pas nous qui irons tirer contre nos propres frères du Caucase ; contre les Etats balkaniques pour lesquels nous n'éprouvons que de la sympathie ? Jamais ! Messieurs les Turcs, vous vous êtes trompés d'adresse ; n'oublions pas le passé sans être sûrs encore de l'avenir. Arméniens, la Turquie vous appelle sous les drapeaux sans vous dire contre qui : engagez-vous comme volontaires dans les rangs de l'Armée française et de ses alliés pour aider à écraser l'armée de Guillaume II (...).*"

On trouve également dans cet ouvrage la liste alphabétique de 400 personnes qui, suite à cet appel, s'inscrivirent comme volontaires. De nombreux ouvrages font état de la collaboration qui s'instaura entre Russes et Arméniens lorsque la guerre éclata. Citons, entre autres exemples, ce qu'écrit Rafael de Nogales [311] :

"*Lorsque les hostilités eurent effectivement commencé, le Député d'Erzurum, Garo Pasdermichan (Pasdermadjian) passa dans l'autre camp, en Russie, avec presque tous les soldats et officiers arméniens de la IIIe Armée. Peu après, il revint avec ceux-ci. Ils commencèrent à incendier*

[233] *des villages et à frapper sans merci de leurs couteaux tous les paisibles musulmans qui leur passaient sous la main. Ces excès sanguinaires eurent pour conséquence inévitable le désarmement immédiat par les autorités ottomanes des gendarmes et soldats arméniens qui se trouvaient encore dans l'armée (probablement parce qu'ils n'avaient pas réussi à s'échapper). Ils furent affectés à des bataillons chargés de travaux de voirie et de transports de matériel en montagne. Cette injustifiable désertion en masse des troupes arméniennes et les massacres qu'elles commirent par la suite à leur retour dans les secteurs de Bach-Kalé (Bas Kale), de Saraï (Saray) et de Beyazit ne tardèrent pas à alarmer les Turcs et à éveiller leurs craintes, car les autres Arméniens demeurant dans les provinces frontières de Van et d'Erzurum pouvaient se révolter de la même façon et passer à l'attaque. En effet, c'est précisément ce qui se passa quelques semaines après mon arrivée, lorsque les Arméniens de la province de Van s'insurgèrent en masse contre notre corps expéditionnaire en Iran (...).*"

Voyons ce que dit Philips Price [312] :

"*(...) Lorsque la guerre éclata les Arméniens des provinces de l'Est entrèrent secrètement en relation avec les autorités russes du Caucase ; un réseau clandestin fut créé, qui permit d'envoyer des volontaires depuis ces provinces turques dans l'armée russe.*"

Un auteur moins connu, Philippe de Zara, écrit de son côté [313] :

"*Après avoir accompli le minimum de leur devoir de citoyens ottomans, les Arméniens encouragèrent les opérations de l'ennemi. Il n'y avait certes pas dans leur attitude équivoque un acte de fidélité ! Mais quel Occidental aurait le droit de les accuser lorsqu'une tradition enseignée par l'Europe a fait de l'insubordination des sujets chrétiens du Sultan la plus sacrée des obligations ? Insubordination souvent sanctionnée par*

310 Aram Turabian, *Les Volontaires arméniens sous les drapeaux français*, Marseille, 1917, p. 6.

311 Rafael de Nogales, *Four Years Beneath the Crescent*, trad. anglaise par Muna Lee, New York, 1926, p. 45.

312 M. Philips Price, *A History of Turkey*, Londres, 1956, p. 91.

313 Philippe de Zara, *Mustafa Kemal, dictateur*, Paris 1936, p. 159-160.

l'octroi de l'autonomie sinon de la souveraineté. Comment nier toutefois qu'aux yeux des Turcs, selon la loi de tous les pays, la conduite des Arméniens facilitant en pleine guerre la tâche de l'adversaire ne peut s'appeler autrement que crime de haute trahison ? (...)

Les comités divisés entre eux sur des questions intérieures tombaient d'accord pour faciliter l'avancée des armées russes : ils s'employaient à gêner la retraite des troupes turques, à arrêter les convois de ravitaillement, à constituer des bandes de francs-tireurs. Il y eut des désertions en masse dans les provinces de l'est, les Arméniens formèrent ainsi plusieurs bataillons encadrés par des officiers russes. Des révoltes locales eurent lieu çà et là ; les chefs donnaient l'exemple ; deux députés arméniens à la Chambre turque s'enfuirent en Russie. On rappela toute une littérature de haine : "Laisse pleurer les mères turques... Tâchons de faire goûter un peu d'amertume au Turc..." La culpabilité arménienne ne fait aucun doute."

Clair Price fait également mention de la collaboration des Arméniens avec les Russes [314] :

[234]

"*Aux termes de la constitution de 1908, le gouvernement d'Enver pouvait mobiliser aussi bien les Arméniens que les Turcs en âge de faire leur service militaire. Mais une opposition armée se déclencha aussitôt, notamment à Zeytun. Du côté de la frontière orientale, les Arméniens commencèrent à déserter pour passer dans les armées russes et le gouvernement d'Enver, doutant de la loyauté de ceux qui restaient, les sépara des forces combattantes pour les affecter à des bataillons de génie (...). En avril, Lord Bryce et les "Amis de l'Arménie" commencèrent à rassembler des fonds à Londres pour armer ces volontaires. On ne peut prétendre que les Russes demeurèrent indifférents devant l'appoint de ces volontaires. Finalement, fin avril, ces derniers s'emparèrent de Van, un des bastions des provinces de l'Est, et après avoir massacré la population turque, ils livrèrent ce qui restait de la ville à l'armée russe, en juin de cette même année. Les nouvelles en provenance de Van émurent les Turcs, exactement de la même manière que lorsqu'ils apprirent l'occupation de Smyrne par les Grecs en mai 1919. La rumeur de l'insurrection arménienne se répandit aussitôt à travers l'Asie Mineure.*

A cette époque, la situation militaire s'était brusquement retournée au détriment du gouvernement d'Enver. Les victoires russes de Sarikamich (Sarikamis) prenaient de l'ampleur, des vagues de réfugiés turcs se dirigeaient vers l'ouest et le centre de l'Asie Mineure. Les Anglais avaient déclenché la campagne des Dardanelles, aux portes même d'Istanbul, et la Bulgarie n'était pas encore entrée en guerre. Il aurait été irrationnel que ce moment fût choisi, vu le cours des événements, pour prendre des mesures de grande envergure contre les Arméniens si une nécessité absolue ne s'était pas fait sentir. Des mesures furent effectivement prises."

Voyons à présent, ce qu'écrit Félix Valyi [315] :

"*En avril, les révolutionnaires arméniens s'emparèrent de la ville de Van et y établirent un état-major arménien sous le commandement d'Aram et de Vardan. Le 6 mai, ils livrèrent la ville à l'armée russe, après avoir nettoyé le district de Van de tous les musulmans... Parmi les leaders arméniens les plus notoires se trouvait un ancien membre du parlement turc, Karekin Pasdermadjian, connu sous le nom de Garo. Il avait pris la tête des volontaires arméniens lorsque les hostilités entre les Turcs et les Russes avaient commencé... On sait que les tentatives des Turcs au début de la guerre pour gagner l'appui du parti Dachnak contre les Russes avaient échoué, le Congrès arménien d'Erzurum s'étant déclaré neutre en septembre 1914. Néanmoins, les milliers de bombes russes et les armes qui se trouvaient entre les mains des membres du parti,*

314 Clair Price, *The Rebirth of Turkey*, p. 86-87.

315 Félix Valyi, *Revolutions in Islam*, p. 233-234.

constituaient bel et bien une preuve démentant cette neutralité. Les Turcs ont attribué l'occupation du nord de l'Asie Mineure par les Russes aux activités des groupes arméniens qui avaient sérieusement entravé la défense du pays."

On pourrait penser que les auteurs dont nous avons présenté des extraits sont sympathisants des Turcs et ennemis des Arméniens. Or, c'est le contraire qui est vrai. Les extraits cités montrent quelles furent les raisons qui présidèrent

[235] à la décision de transfert de la population. Si nos citations avaient été plus longues, on en serait arrivé aux passages concernant celle-ci. Mais, nous avons pensé qu'il était d'abord nécessaire d'examiner les événements qui survinrent à l'intérieur des frontières ottomanes à partir de la date où la mobilisation fut décrétée. Nous allons relater ces événements d'une façon concrète et non littéraire et, pour cela, nous nous fonderons sur des documents ottomans.

Le gouvernement avait décrété la mobilisation le 3 août. Les Arméniens de Zeytun, ayant refusé de servir sous les drapeaux ottomans, voulurent assurer la défense de leur région en créant un régiment de volontaires commandés par leurs propres officiers. Lorsque cette requête fut, de par sa nature même, refusée, les Zeytunais s'insurgèrent le 30 août. [316] Même si le calme put être rétabli après la capture de 60 rebelles en armes, les Zeytunais recommencèrent en décembre à attaquer des fonctionnaires civils et des gendarmes.

En février 1915, on dut envoyer de Maras à Zeytun des soldats et des munitions (il ne faut pas oublier que l'Empire ottoman était en guerre). Les Arméniens, qui s'étaient jetés sur le convoi de munitions, tuèrent six gendarmes, en blessèrent deux autres et finirent par s'enfuir. Ils avaient également coupé les fils télégraphiques permettant la liaison avec Maras, afin d'empêcher toute communication. Presque tous ceux qui avaient pris les armes quittèrent la région. Ce mouvement d'insurrection des Zeytunais continua jusqu'à ce que la décision de transfert soit appliquée. Lorsqu'il ne resta plus dans la région aucun endroit où ils puissent se réfugier, les bandits qui avaient pu s'échapper s'enfuirent et le calme fut rétabli. Pendant l'insurrection, suite à des perquisitions, on trouva 713 fusils, 21 fusils à deux canons, 12 mauser ; 61 bandits furent capturés, parmi lesquels figuraient des ecclésiastiques.

Nous voudrions nous attarder quelques instants sur le rapport qu'envoya le consul américain à Alep à son ministère [317] à propos des incidents qui eurent lieu à Zeytun pendant la guerre. Le consul joint à son rapport une lettre du missionnaire américain John E. Merill qui se trouvait dans la région, lettre dont nous citons quelques passages :

"*Avant que les combats n'y commencent, un Comité constitué du missionnaire protestant, Herr Blank, et de deux Grégoriens est arrivé à Zeytun avec l'autorisation du gouvernement et s'est efforcé de conclure un arrangement à l'amiable. Lorsqu'ils prirent contact avec la population de Zeytun, celle-ci leur fit savoir qu'elle avait tout fait pour convaincre les hors-la-loi de se rendre aux autorités, mais sans succès. Bien entendu, le Comité lui aussi n'a obtenu aucun résultat. Les hors-la-loi sont environ une trentaine et se trouvent sur les collines entre Zeytun et Maras ; ils ont des vivres, de l'eau et des munitions et, pour accéder à l'endroit où ils se trouvent, il faut emprunter un sentier très étroit qui ne permet le passage qu'à une personne à la fois (...) (Savoir comment ils se procuraient les vivres et l'eau n'est pas mentionné.) Plus tard, on réussit à convaincre les Zeytunais de livrer ces hors-la-loi. En*

[236] *échange, ils exigèrent qu'on ne touche pas à leurs villages. (...) Toutefois un peu plus tard, une partie de la population de Zeytun a été transférée à Maras (...) la population de Zeytun s'est laissée tromper par le gouvernement (...). Le fait qu'on*

316 Genelkurmay (Etat major général), n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 1-10.

317 USNA, M-353/6, n° 867.00/761, p. 196.

transfère la population chrétienne cultivée est un coup direct contre les intérêts des missionnaires américains et met en danger le fruit de plus de cinquante ans de travail et le résultat de plusieurs milliers de dollars de frais. (...)"

A la lecture d'un tel rapport, on est réellement très étonné. Pendant qu'un pays est en guerre, des missionnaires essaient de réaliser une entente portant sur des hors-la-loi (déserteurs du service militaire), ils considèrent l'envoi à Maras des familles qui avaient caché et nourri ces déserteurs comme un coup porté aux intérêts des missionnaires. En outre, que ces hors-la-loi vinssent à mourir lors d'une lutte armée, et voilà un massacre arménien. L'une des principales raisons des ennuis que connurent les Arméniens provient de cet état d'esprit des missionnaires et du bruit fait par ceux qui les avaient cru.

Le 30 août 1914, le commandement du bataillon de frontière d'Eleskirt envoya un rapport à l'état-major de la IIIe armée. Il signalait que les Russes qui avaient fouillé les maisons des villages proches de la frontière, avaient donné aux Arméniens les fusils découverts et qu'en outre, leur propagande pressait ces derniers de passer en Russie. [318] Dans le message envoyé le 6 septembre par l'état-major général à celui de la IIIe armée, [319] il était précisé qu'on savait que les Russes et les Arméniens de Van se tenaient réciproquement informés des événements.

Le 13 septembre 1914, le gouverneur d'Erzurum envoya une lettre à l'état-major de la IIIe armée en précisant qu'il avait appris que les Russes, après avoir attiré les Arméniens de leur côté, s'apprêtaient à tout moment à fomenter une insurrection dans les provinces de l'Est, qu'un certain Aramayis, condamné à 101 années de bagne en Sibérie, avait été libéré et qu'il était en train de constituer des bandes de francs-tireurs à Kars, qu'une de ces bandes était arrivée au village de Pasinler, et que lorsque l'Empire ottoman entrerait en guerre, ils devaient lancer des mots d'ordre tels que "*insurgez-vous, vous aussi et sauvez-vous plutôt que vous enrôler dans l'armée*".

Le 18 septembre 1914, le gouverneur de Bitlis, Mustafa Bey, envoya un message d'une teneur à peu près identique à l'état-major de la IIIe armée. Il y était écrit [320] :

"*S'il faut en croire les décisions et les directives arrêtées par les notables arméniens ces jours derniers, les Arméniens se trouvant dans l'armée ottomane devraient, en cas de guerre, passer à l'ennemi avec leurs armes. Si l'armée ottomane avance, ils devront rester calmes et, si elle recule, des bandes de francs-tireurs devront être constituées pour empêcher la liaison avec le front.*"

[237]

Un message [321] envoyé par l'état-major général à l'état-major de la IIIe armée le 25 septembre, précisait que les membres du Dachnaksoutioun au Caucase et les membres du comité Hentchak s'étaient mis d'accord avec la Russie pour pousser les Arméniens de Turquie à s'insurger.

Le 8 octobre 1914, le gouverneur de Trabzon, Cemal Azmi Bey, dans un message [322] envoyé au ministère de l'Intérieur, précisait :

"*Une bande de 800 hommes, constituée d'Arméniens de Turquie et de Russie, a été armée par les Russes et envoyée du côté d'Artvin. Ils se déploieront entre Artvin et Ardanuç, leur effectif sera porté à 7 000 hommes, et ceux-ci seront employés à susciter des désordres en territoire ottoman.*"

---

318 Genelkurmay (EMG), n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 2-5.

319 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 2-10.

320 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2811, dossier 26, F. 28.

321 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2811, dossier 59, F.2-19.

322 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 2-23.

Le 11 octobre 1914, le commandant de la IIIe armée envoya à l'état-major général le message suivant [323] :

"*Il a été établi que les Russes ont armé et constitué dans le Caucase des bandes de francs-tireurs formés d'Arméniens de Turquie, et de Russie ainsi que de Grecs. Ces bandes ont été envoyées dans notre pays pour élargir leur organisation et le nombre des déserteurs arméniens est en train d'augmenter.*"

Le 13 octobre 1914, le commandant de la IIe division de cavalerie faisait savoir au commandant de la IIIe armée que les Russes distribuaient des fusils aux Arméniens de Narman. [324] Le 14 octobre 1914, le gouverneur de Beyazit envoyait ce message au ministère de l'Intérieur [325] :

"*Le 26 septembre, un* comitadji *arménien répondant au nom de Sehpat est arrivé à Hoy avec 600 volontaires arméniens puis s'est rendu à Selmas. Une grande majorité de ces Arméniens sont nos sujets et appartiennent à la population de Van, Mus, Bitlis, Kars et Gümrü. On a appris qu'ils attendent l'arrivée de leur commandant Antranik. Dans la région de Van, le pharmacien Rupen Migirditchian, Toros Karakachian et Portakalian tous trois habitants d'Ercis et Surin, qui s'occupe de commerce à Beyazit, ont projeté de passer à Selmas avec les forces qu'ils ont réunies dans les régions d'Igdir ; de Revan les nommés Melkon et Ohannes de Hoy ont été envoyés à Van, dans le but de faire de la propagande. (...)*"

Le 22 octobre 1914, le commandant de la IIe division de cavalerie fit savoir au commandant de l'armée que des volontaires arméniens de Mus, Van et Bitlis étaient mobilisés, que des bandits arméniens rodaient à proximité des frontières et que 30 à 40 bandits avaient été découverts dans le village de Pertos. [326]

[238]

Un rapport envoyé le 23 octobre par le commandement de la IIIe armée au commandement général peut être ainsi résumé [327] :

"*Environ 800 déserteurs arméniens, sujets ottomans pour la plupart, se sont réunis à Kâgizman ; ce sont les Russes qui fournissent l'armement. Deux Arméniens, Suryen de Beyazit et Hadjik Siruk, qui sont passés en Russie, ont assemblé chacun 2 000 hommes. On a appris que l'un des groupes pensait aller du lac d'Abbas à Moson, l'autre à Beyazit ou bien passer en Iran.*"

Dans un rapport envoyé par le préfet d'Erzurum le 24 octobre au commandant de la IIIe armée, il est précisé [328] :

"*Il y a quelques jours, à la frontière de Gümüshane, des bandits ont attaqué la poste. Le nommé Sitrak a été arrêté. Il a déclaré dans sa déposition que ses amis se trouvaient à Bayburt et à Sürmene. Le gouverneur de Bayburt est allé les arrêter.*"

Le 28 octobre, le gouverneur envoya un communiqué faisant savoir qu'il les avait arrêtés.

En novembre, l'Empire ottoman se trouvait bel et bien en guerre. Le 29 novembre la première nouvelle annonciatrice de l'insurrection de Van arriva, par l'intermédiaire de

323 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2811, dossier 26, F. 15-1.
324 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 2-35.
325 Genelkurmay, n° 4/3671,KLS 2818, dossier 59, F. 2-36.
326 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 2-37.
327 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F.2-43.
328 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2820, dossier 69, F. 1-7.

Kâzim Bey (Kâzim Ozalp), commandant de la division de gendarmerie. [329] S'appuyant sur les dépositions de deux espions arrêtés, Kâzim Bey faisait savoir qu'une insurrection se préparait dans la province de Van, que l'ennemi donnait aux Arméniens les fusils des musulmans dont il s'emparait, qu'il formait des unités composées d'Arméniens et que tous les Arméniens de la division avaient déserté après qu'ils eussent désarmé. Le lendemain, le gouverneur de Van, Cevdet Bey annonçait dans un télégramme daté du 30 novembre :

"*Je m'efforce de veiller à ce que les Arméniens ne suscitent aucun trouble. Les forces russes avancent par Kotur et je ne pense pas que la division de gendarmerie résistera longtemps en face d'elles. Je vais commencer à envoyer les familles à Bitlis.*" [330]

Peut-être conviendrait-il d'ouvrir ici une parenthèse sur l'insurrection de Van en laissant de côté l'évolution chronologique des événements.

Dans un télégramme du 2 décembre, envoyé par le gouverneur de Van au ministère de l'Intérieur, [331] il était précisé :

"*Pour l'instant, les Arméniens du chef-lieu et d'ailleurs se tiennent tranquilles. Mais tous ceux de la région de Selmas collaborent avec les Russes. Celui qui dirige les bandes de francs-tireurs dans la zone frontalière est le fameux Antranik qui fomenta la révolte de Taluri (il s'agit de la deuxième insurrection du Sassoun), avec ses amis. Après la bataille de Hanik, des soldats arméniens se sont enfuis et sont passés à l'ennemi. J'ai appris qu'un*

[239] *ecclésiastique (arménien) était en relation avec le commandant russe de Gori et je l'ai fait mettre sous surveillance.*"

Dans un télégramme envoyé le 15 décembre par le ministère de l'Intérieur au gouverneur de Van il était fait état d'informations communiquées par le ministère des Postes au sujet d'un accrochage avec les Arméniens et des précisions étaient demandées sur le sabotage par les Arméniens des fils télégraphiques de Resadiye et de Karçikan. [332]

Voici un résumé du rapport qu'envoya le gouverneur d'Erzurum, Tahsin Bey, le 20 décembre, au commandement général [333] :

"*Dans les districts de Karçikan et de Gevas de la région de Van, on perçoit des signes d'insurrection du côté des Arméniens. Ils ont coupé les fils télégraphiques et tué un caporal. Des milices et des gendarmes ont été envoyés dans cette région et des combats ont éclaté. Comme nos forces ne sont pas assez nombreuses et comme les armes que possèdent les milices sont insuffisantes, nous avons besoin de renforts.*"

Le gouverneur de Bitlis envoyait le 21 février 1915 le télégramme suivant au ministère de l'Intérieur [334] :

"*Les Arméniens de la région de Haksef se sont rebellés. Ils ont ouvert le feu sur un de nos détachements dans le village de Siranun qui dépend du district central de Mus. Les heurts se sont prolongés pendant deux heures. Dans le village de Kümes, qui dépend du canton d'Akan, des coups de feu ont été tirés sur la maison de*

329 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 2-54 et 2-55.
330 Genelkurmay, n° 1/2, KLS 4, dossier 23 A, F.4.
331 Genelkurmay, n° 1/2, KLS 520, dossier 2024, F. 5.
332 Dahiliye Nezareti (Ministère de l'Intérieur), registre chiffré n° 48, 846-151214. 4
333 Genelkurmay, n° 1/1, KLS 4, dossier 23A, F. 5.
334 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2820, dossier 69, F. 2-5 et 5-1.

l'administrateur du canton et sur le cantonnement des gendarmes. Les heurts se sont prolongés pendant huit heures."

Le même jour, le même haut fonctionnaire donnait de nouvelles informations [335] :

"*Dans plusieurs villages, les Arméniens se sont insurgés. Parmi ceux qui ont ouvert le feu dans le village de Kümes, dans le canton d' Akan, il y avait des délégués du parti Dachnak de Mus, Rupen et Zovin, ainsi que le chef du parti Dachnak de Mus, Echro. Ce fait a attiré mes soupçons. Le Député de Van, Papazian, se trouve à Mus sans aucune raison. Pour pouvoir le surveiller, je l'ai fait inviter chez le sous-préfet.*"

Le 27 février, 300 soldats volontaires de Siirt, venant d'Adilcevaz, allaient à Van. Ils voulurent passer la nuit à Arin, village arménien, mais les Arméniens voulurent les en empêcher et ouvrirent le feu sur eux. Huit soldats furent tués. Sur ces entrefaites, un détachement de soldats d'Ercis, fut envoyé à Van et les bandes de francs-tireurs arméniens se sauvèrent en prenant le large par le lac de Van.

Le sous-préfet de Mahmudi, dans la province de Van, envoya le 4 mars 1915 le télégramme suivant au ministère de l'Intérieur [336] :

[240]

"*Après avoir arraché notre district des mains de l'ennemi, et suite aux recherches qui ont été effectuées, le bilan des massacres s'établit comme suit : Tués au village de Merkehu : 41 hommes, 14 femmes ; "Violées et tuées ensuite dans le village de Merkehu : 4 femmes ; Tués dans le village d'Istucu : 7 hommes, 4 femmes ; Violées dans le village d'Istucu : 5 femmes ; Blessés : 3 hommes, 2 femmes.*"

Le commandement de la division de gendarmerie de Van fit savoir par télégramme, le 16 mars, [337] que les Arméniens du district de Satak, dans la province de Van, avaient attaqué le poste de gendarmerie et les soldats, saboté les fils télégraphiques et que des combats avaient eu lieu entre les forces de l'ordre et les Arméniens. L'affaire avait débuté après qu'un membre du Comité, nommé Osep, instituteur de profession eut été arrêté, porteur d'une arme à feu.

Le 20 mars, le gouverneur de Van, annonçait [338] :

"*Des heurts se sont produits partout jusqu'au soir et sont devenus de plus en plus violents. Nous pensons qu'il y a plus de 2 000 rebelles et essayons de réprimer cette insurrection.*"

Dans un télégramme du 23 mars, [339] le même gouverneur faisait savoir que les populations des villages de Bayrik, Alakoy, Iblankanis et de Buganis, situés à 4 heures de marche de Van, se tenaient sur les points stratégiques du village de Bayrik et qu'elles avaient encerclé le village de Kusa. Il indiquait aussi que le nombre des rebelles atteignait un millier et que des forces de l'ordre avaient été envoyées. Après ces événements, le mouvement insurrectionnel s'est propagé dans toute la province.

A propos de cette rébellion, voilà ce qu'écrivit Ali Ihsan Pacha :

"*Le Gouverneur de Van, Cevdet Bey, avait pressenti dès mars 1915, qu'une insurrection était sur le point d'éclater à Van, et il en avait informé le commandant des premières forces armées de campagne, ainsi que le commandant général. Finalement*

335 Genelkurmay, n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 6-2.
336 Genelkurmay, n° 1/2, KLS 520, dossier 2024, F. 11-1.
337 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 1-5.
338 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 1-17.
339 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 1-19.

l'insurrection éclata dans une grande partie de la province le 17 avril 1915. Ce même jour, la I^e armée de campagne n'avait pu atteindre que Rumiye (il s'agit de la force armée que mentionne Rafael de Nogales). Après le début de l'insurrection, il fallut avoir recours à une grande partie des troupes de gendarmes mobiles de Van pour l'écraser.

Si la I^e armée de campagne n'avait pas perdu du temps en restant des semaines à Revandiz et à Mossoul, peut-être aurait-on pu faire reculer les Russes qui se trouvaient aux alentours de Dilman, en profitant également des troupes mobiles de gendarmes de Van, avant que l'insurrection arménienne n'y éclate. Pendant cette insurrection, nous fûmes dans l'obligation d'utiliser nos forces armées sur les arrières contre les rebelles arméniens ; au milieu

[241] *d'avril, nous dûmes également avoir recours aux troupes mobiles de gendarmes de Van. Les Russes mirent à profit la situation pour augmenter leurs forces aux alentours de Dilman.*

La I^e armée de campagne qui avait rencontré les Russes au mois d'avril 1915, attaqua finalement les Russes de Dilman le 1^er mai 1915, avec une partie des troupes mobiles de gendarmes de Van qui se trouvaient à cette époque sur la frontière orientale de la province. Nos forces subirent de lourdes pertes et durent se retirer. Face à l'insurrection des Arméniens à Van et aux forces russes qui avançaient vers Van, elles ne purent même pas sauver la ville de Van et durent se retirer en piteux état, en direction de Bitlis, en passant par les montagnes du sud du lac de Van." [340]

Le 20 avril 1915, le gouverneur de Van envoyait le télégramme suivant au commandement de la IIIe armée [341] :

"*Les rebelles ont commencé à ouvrir le feu sur nos postes de gendarmerie proches des quartiers arméniens et sur les maisons musulmanes. Cependant, nous nous défendons et nous tenons tête vaillamment. Dans les combats qui se sont déroulés jusqu'à hier soir dans les alentours du village d'Atalan, une grande partie des rebelles a été éliminée.*

La ligne télégraphique de Gevas a été réparée et rouverte aux communications. Les lignes télégraphiques de Baskale, Havasor, Memortki, Sersat avaient été coupées ; on a commencé aujourd'hui à les réparer. En ville, les combats continuent avec la même violence et l'insurrection est générale. Il nous faut des renforts et des canons."

Le 24 avril, le gouverneur envoyait au ministère de l'Intérieur cet autre télégramme [342] :

"*Jusqu'à présent, 4 000 rebelles arméniens ont été ramenés des alentours dans la région. Les rebelles coupent les routes, attaquent les villages des alentours et les incendient. Il est impossible d'empêcher ces agressions. Actuellement, beaucoup de femmes et d'enfants n'ont ni foyer ni maison. Il n'est pas possible ni convenable de les loger dans les villages appartenant aux tribus. Ne conviendrait-il pas de commencer à transférer ces femmes et enfants dans les provinces de l'ouest ?*"

Le 8 mai, les Arméniens, passant à l'attaque, commencèrent à incendier les villages musulmans. En conséquence, le gouverneur Cevdet Bey ordonna que la ville de Van fût évacuée. Le 17 mai, les soldats turcs se retirèrent de Van après quoi, les Arméniens incendièrent les quartiers turcs abandonnés et les Russes entrèrent dans la ville.

---

340 Ali Ihsan Sabis, *Harp hatiralarim* (Mes Mémoires de guerre), vol. II, Ankara, 1951, p. 218, 219,205.

341 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2820, dossier 69, F. 3-4.

342 Genelkurmay, n° 1/1 KLS 44, dossier 207, F.2.

Les forces turques passèrent à l'attaque le 22 juillet 1915 et reprirent Van, mais ils allaient devoir l'abandonner aux Russes le mois suivant.

[242] L'insurrection de Van se propagea à Mus, où les troupes mobiles de la gendarmerie de Van furent chargées de rétablir l'ordre. Ces opérations durèrent jusqu'en juillet 1915.

Alors que Van connaissait ces épreuves, le commandant en chef intérimaire Enver Pacha, envoya le 2 mai la lettre suivante au ministre de l'Intérieur Talat Bey [343] :

"*Les Arméniens se trouvant autour du lac de Van, rassemblés en des endroits connus de la province, sont en état d'alerte et ont l'intention de prolonger l'insurrection. Mon objectif est de les déloger afin de dissoudre les foyers de révolte. Selon les informations que j'ai reçues du commandement de la III^e armée, les Russes ont remis le 20 avril, à l'intérieur de nos frontières, et dans un pitoyable et misérable état, les musulmans qui se trouvaient chez eux. En guise de riposte, et afin de parvenir à l'objectif mentionné, il faudra, ou bien envoyer les Arméniens avec leurs familles à l'intérieur des frontières russes, ou bien les disperser, de même que leurs familles, dans diverses régions de l'Anatolie. Je demande que celle de ces deux formules qui paraîtra convenable, soit retenue et appliquée. S'il n'y a aucun inconvénient à cela, je préfèrerais que les familles des rebelles ainsi que la population des régions en état d'insurrection, soient envoyées hors de nos frontières, et qu'on installe à leur place des populations musulmanes venant de l'extérieur.*"

La première mention d'un éventuel transfert des populations se trouve dans la lettre que nous venons de citer. Toutefois, il faut reprendre chronologiquement le cours des événements à partir du moment où nous avons ouvert la parenthèse concernant l'insurrection de Van.

Le 17 décembre 1914, le commandant du XII^e corps d'armée d'Antakya faisait savoir que dans cette ville, on craignait que les Arméniens ne passent à l'action. [344]

Dans un télégramme envoyé par le commandant du XI^e corps d'armée d'Elaziz au ministère de la Guerre, le 19 février 1915, il était précisé que dans plusieurs villages de la région, les Arméniens avaient ouvert le feu sur les gendarmes et que des combats se poursuivaient depuis trois jours. [345]

Le 21 février, le même officier envoya le télégramme suivant au ministère de la Guerre [346] :

"*40 à 50 francs-tireurs arméniens qui se trouvaient dans le village de Siranun, à deux heures et demie de Mus, ont attaqué des villes et se sont battus pendant deux heures environ avec la police et les cavaliers qui avaient été envoyés pour s'opposer à eux.*"

Le 25 février 1915, le commandant du V^e corps d'armée d'Ankara, fit savoir au commandement général, qu'on avait entendu dire que des bombes

[243] étaient fabriquées dans le district de Develi et que, suite à des perquisitions, on y avait trouvé des bombes, des fusils, de la poudre, etc. [347]

Dans un rapport [348] envoyé par le X^e corps d'armée au commandement de la IIIe

343 Genelkurmay, n° 1/1 KLS 44, dossier 207, F.2-1.
344 Genelkurmay, n° 1/2, KLS 13, dossier 63, F. 7.
345 Genelkurmay, n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 6.
346 Genelkurmay, n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 6-4..
347 Genelkurmay, n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 8.
348 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2818, dossier 59, F. 1-37.

armée, le 27 mars, il était précisé que dans le village de Pürek dépendant de Susehri, les Arméniens tiraient sur les volontaires et sur les soldats sans armes passant par la localité. Après des perquisitions, on avait arrêté 95 déserteurs et 25 soldats coupables d'actes de violence et l'on s'était emparé d'armes à feu et de projectiles.

Le 30 mars 1915, le commandant du XI[e] corps d'armée faisait savoir au commandement général qu'un détachement de gendarmes s'était battu pendant deux heures avec une bande de francs-tireurs arméniens, près du village de Murfe, à quatre heures de Bitlis. [349]

Le gouverneur de Sivas envoya le 22 avril 1915 le télégramme suivant au ministère de l'Intérieur [350] :

"*A l'intérieur de la province, les endroits où se sont rassemblés les Arméniens sont : Sebinkarahisar, Susehri, Hafik, Divrik, Gürün, Gemerek, Amasya, Tokat et Merzifon. Jusqu'à présent, suite aux perquisitions effectuées dans les villages turcs des alentours de Susehri ainsi qu'à Tuzhisar (un village de la région de Hafik), dans les villages de Horasan et dans la région d'Olaras, qui dépend du chef-lieu, on a trouvé beaucoup d'armes interdites et de la dynamite. Dans cette province, les Arméniens ont armé 30 000 personnes. 15 000 d'entre elles se sont enrôlées dans l'armée russe, et, d'après la déposition des personnes arrêtées, il a été définitivement établi que les 15 000 autres vont attaquer l'armée turque sur ses arrières, en cas d'une défaite de celle-ci. Murat, membre du comité arménien Dachnak, s'est réfugié dans le village de Tuzhisar. Des heurts ont eu lieu entre les forces de l'ordre et les Arméniens de cette localité. Les fuyards sont poursuivis.*"

Le gouverneur de Diyarbakir écrivait le 27 avril 1915 [351] :

"*A Diyarbakir, on a recherché les déserteurs ainsi que des armes et des projectiles ; on a fini par trouver beaucoup d'armes, des munitions, des uniformes et des matières explosives. Dans le seul chef-lieu, on a arrêté plus de 1 000 déserteurs, tous membres des comités arméniens.*"

Telle était la situation intérieure du pays au début de mai 1915. Tandis que les Russes avançaient en Anatolie de l'Est, les Français et les Britanniques essayaient de forcer les Dardanelles et, au sud, les opérations étaient en cours sur le canal de Suez.

Des insurrections éclatèrent à Zeytun, à Van et à Mus. Celle de Van permit aux Russes de s'emparer de la ville. Celles de Mus et de Zeytun continuaient. De toutes parts, le pays était la proie de bandes de francs-tireurs et, comme les Turcs en état de porter les armes étaient partis à l'armée, le terrain

[244] se trouvait libre devant les Arméniens. Le gouvernement devait, d'un côté faire la guerre, de l'autre, s'occuper de ces troubles internes.

En ce qui concerne la révolte de Zeytun, il convient d'apporter la précision suivante :

Le 24 février, l'ambassadeur de Russie en Grande-Bretagne se présenta au ministère des Affaires étrangères pour exposer qu'un Arménien de Zeytun s'était adressé au vice-roi de Caucasie, le comte Vorontsov-Dachkov, et lui avait dit qu'une force de 15 000 hommes avait été mise sur pied pour attaquer les lignes de communication de l'armée turque, mais elle manquait d'armes et de munitions. L'ambassadeur qui estimait qu'il fallait répondre positivement à cette demande et qui suggérait que la France et l'Angleterre fournissent l'équipement nécessaire, via le port d'Antakya, était venu

349 Genelkurmay, n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 6-16.

350 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2820, dossier 69, F. 3-45.

351 Genelkurmay, n° 4/3671, KLS 2820, dossier 69, F. 3-82.

demander ce que le gouvernement britannique pensait de ce projet. Toutefois, les Anglais ayant manifesté un manque évident d'intérêt pour l'idée, les choses restèrent en plan. [352]

C'est dans ces conditions que le gouvernement ottoman se vit contraint de décider le transfert des populations arméniennes. A travers diverses citations, nous n'avons fait ici que résumer les événements déterminants qui l'avaient amené à une telle résolution. Il faut souligner qu'aucun des auteurs de ces textes ne considère cette initiative comme injuste, bien qu'ils ne l'approuvent pas. Mais avant d'aborder la question du transfert, nous voudrions nous attarder sur quelques autres points.

Le mot *tehdjir* (faire émigrer, faire déménager, déplacer) vient de la racine arabe *h. dj. r.*, qui donne également le mot *hidjret* (Hégire, exode, migration, déménagement). Ce mot n'a donc nullement le sens de mettre des gens dans des camps de concentration, mais de les déplacer de leur lieu d'origine. Les Français et les Anglais qui le traduisent par "déportation" utilisent donc ce mot, en toute connaissance de cause, d'une façon erronée. Le mot "déportation" implique pour celui qui y est soumis, de se trouver en résidence surveillée. C'est-à-dire, que les personnes déportées ne sont pas libres, se trouvent dans un lieu bien défini - en prison, dans une forteresse ou dans un camp - et vivent totalement coupés du monde extérieur.

Le mot *tehdjir* n'implique rien de tout cela. S'il était en usage dans la langue turque actuelle, il n'aurait pas d'autre sens que "faire émigrer". On dirait, par exemple : "*Les populations des villages submergés par les eaux du lac du barrage de Keban ont été transférées (*tehdjir*) ailleurs*." Il y a certainement dans chaque langue, notamment en français et en anglais, des expressions ayant un sens équivalent. Mais, si elles ne sont pas employées, ceci est une autre histoire. D'ailleurs, lorsque fut prise la décision de faire émigrer les populations arméniennes, le mot *tehdjir* ne fut pas employé, comme on va le constater.

Le deuxième point sur lequel nous voulons insister est que tout pays en guerre envoie les ressortissants des pays ennemis se trouvant sur son sol dans des camps de concentration. Il s'agit d'un principe en vigueur et appliqué

[245] dans tous les pays. Cette mesure est même appliquée aux citoyens de fraîche date et la chose mérite d'être soulignée. On pourrait certes dire que, du fait de leur citoyenneté, les Arméniens n'étaient pas des ressortissants étrangers. Ceci est exact et c'est la raison pour laquelle ils ne furent pas envoyés dans des camps de concentration. Toutefois, étant donné l'attitude qu'ils adoptèrent pendant la Première Guerre mondiale, fallait-il les considérer comme des sujets ottomans ou comme des sujets russes ? Je ne pense pas que l'on puisse répondre immédiatement à cette question. Mais une chose est certaine. Même si les Arméniens étaient, juridiquement parlant, des sujets ottomans, ils agirent en fait comme des ressortissants russes. Nous rouvrirons cette parenthèse ultérieurement, lorsque nous verrons comment les leaders arméniens voulurent être reconnus comme belligérants.

Le troisième point est qu'en temps de guerre, tous ceux qui agissent en faveur de l'ennemi, même s'ils ne le font pas directement, mais cherchent à entraver la capacité guerrière d'un pays, sont considérés comme des traîtres. Le châtiment de cette trahison correspond toujours à la plus lourde peine en vigueur dans le pays. Par exemple, si après le début de la guerre, le gouvernement ottoman avait fusillé tous les rebelles qui s'étaient insurgés à Zeytun ainsi que tous ceux qui les avaient cachés et approvisionnés en matériel, en vivres et en armes, cela aurait été considéré comme une attitude juste et légale à cette époque. On ne peut pas qualifier d'inhumain le fait que l'on ait, plutôt que d'agir ainsi, contraint ces rebelles et leurs complices à l'exil. Car le premier devoir d'un gouvernement est de défendre le pays en temps de guerre et cela sous-entend qu'il doit

352 FO., dossier 2484, document n° 22083..

lutter à l'intérieur contre les traîtres, compte tenu des nécessités du conflit.

Les pays qui ont le plus accusé les Turcs ont appliqué ce principe d'une manière encore plus rigoureuse. Lord Kitchener s'empara du Soudan à une époque où les Anglais s'étaient fait les porte-parole des Arméniens à travers le monde. Pour rétablir le calme au Soudan, ils avaient usé de tous les moyens pour anéantir tous les individus capables de tenir un fusil. Les archives françaises regorgent de documents photographiques datant de l'époque et qui montrent des milliers de femmes et d'enfants du Transvaal mourant de faim dans des camps de concentration.

D'après ce qu'a écrit l'Irlandais George Chatterton Hill dans la revue *Ord Och Bild* en 1916 (p. 561), les Anglais, voyant qu'ils ne pouvaient pas anéantir les Irlandais, en les exterminant ou en les forçant à l'émigration, décidèrent d'essayer une méthode qu'ils avaient pratiquée en Inde et qui consistait à contraindre les Irlandais à mourir de faim. De fait, au cours des soixante-dix années allant de 1841 à 1911, la population de l'Irlande tomba de 8 196 597 à 4 381 951 habitants.

De 1846 à 1848, alors que 3 millions d'Irlandais mouraient de faim malgré une production agricole abondante, des produits alimentaires d'une valeur de 50 millions de livres, et représentant l'impôt et l'argent de la location des terres appartenant aux Anglais, sortirent de l'Irlande. Entre 1849 et 1851, 400 000 Irlandais moururent de faim.

"*Si un pays qui tient sous sa domination 380 millions d'hommes et se dit*

[246] *être le défenseur des petits États, veut réellement protéger les droits de l'homme, il devrait commencer par s'occuper de son allié russe chez qui règnent des conditions beaucoup plus mauvaises qu'en Turquie.*" [353]

L'auteur de ces lignes est un Suédois. Bien entendu, à ces exemples, nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres. Notamment celui de la révolte des Cipayes, en Inde. Parlant plus haut de la propagande, nous avions également signalé l'attitude qu'avaient adoptée les Anglais vis-à-vis des ressortissants allemands pendant la Première Guerre mondiale.

Pendant la fameuse politique de "pacification" menée en Afrique du Nord par d'autres défenseurs des Arméniens, les Français, beaucoup de rumeurs diverses ont circulé sur le nombre de gens tués en Algérie et en Tunisie. Mais ce qui est important, c'est l'attitude du gouvernement et non le nombre de morts. Un cas plus intéressant encore est celui des condamnés à mort, au lendemain de la Libération, en 1944, souvent sans procès, parce qu'ils avaient collaboré avec les Allemands pendant l'Occupation. Divers chiffres sont avancés quant au nombre de morts qu'entraîna cette répression. Mais, répétons-le, ce qui importe, c'est l'attitude qu'avait adoptée le gouvernement français et non le nombre de morts. Alors que tout était terminé, que le pays était libéré, le gouvernement trouvait ainsi l'occasion de régler de vieux comptes. Il ne faut pas oublier qu'après 1923, aucun Arménien, Grec ou collaborateur turc ne fut poursuivi en Turquie. Pourtant, à Istanbul, il ne manquait pas de gens qui avaient collaboré avec les forces de l'occupation.

Venons-en aux Russes. Ne nous attardons pas sur les insurrections et les morts de l'époque tsariste. Mais, que faut-il penser de la déportation en Sibérie, pendant la Seconde Guerre mondiale, de la totalité de la population de Crimée, sous prétexte qu'elle avait collaboré avec les Allemands ?

Il est possible de donner pour chaque pays des exemples similaires et nous pourrions en citer. Si nous ne mentionnons que des exemples concernant ces trois Etats, c'est parce qu'à cette époque, ils furent les principaux de ceux qui crièrent au massacre.

353 Oden Hedin, *Bagdad, Babylon, Ninive*, Leipzig, 1918, p. 70.

Pendant une insurrection, la façon de procéder est pourtant identique dans tous les pays. Dans l'histoire des Etats, nous n'avons trouvé aucun exemple de cas où l'on aurait procédé avec indulgence et douceur devant une insurrection interne éclatant en temps de guerre.

Il n'est pas sans intérêt de souligner que les accords conclus pendant la guerre entre la France, l'Angleterre et la Russie en vue du partage de la Turquie ne mentionnent même pas les Arméniens. Ce fait suffit à montrer à quel point la "politique arménienne" de ces trois Etats manquait de sincérité. Nous reviendrons sur cette question ultérieurement.

Comme nous le verrons plus loin, les chefs de bandes arméniennes avaient été arrêtés à Istanbul, le 24 avril 1915 avant que ne commencent les opérations de transfert. Ce même jour, le président des Etats-Unis recevait du catholicos d'Etchmiadzin le télégramme suivant :

"*Monsieur le Président, d'après les dernières informations qui nous sont parvenues de l'Arménie de Turquie, des massacres ont commencé et une*

[247] *terreur organisée met en danger l'existence du peuple arménien. Dans ce moment délicat, nous nous adressons à Votre Excellence et aux nobles sentiments du grand peuple américain. Au nom de l'humanité et du christianisme, je demande que les représentants diplomatiques de votre grande République interviennent immédiatement, pour défendre mon peuple qui a été abandonné à la violence du fanatisme turc.*

KEVORK, archevêque et catholicos de tous les Arméniens." [354]

Pour que le télégramme ait été reçu le 24 avril en Amérique, il avait fallu l'envoyer avant cette date, c'est-à-dire avant même que les arrestations aient eu lieu. L'ambassadeur des Etats-Unis à Istanbul fit connaître celles-ci par un télégramme du 27 avril. [355] Celui du catholicos suffit donc à montrer que ceux qui avaient été arrêtés étaient coupables.

Le 27 avril, l'ambassadeur de Russie à Washington entreprit une démarche pour demander l'intervention des Etats-Unis. Il ressort du télégramme qu'envoya le ministre des Affaires étrangères américain à son ambassadeur à Istanbul, [356] que l'ambassadeur de Russie avait indiqué au Département d'Etat que beaucoup de musulmans vivaient en territoire russe, mais, qu'en dépit des différences religieuses, ils se trouvaient à l'abri de toute menace.

Que les arrestations aient été expliquées par l'intolérance religieuse des Turcs ne manque naturellement pas d'intérêt. Mais, à la lumière des divers faits que nous avons exposés plus haut, la signification réelle de ces interventions est évidente.

Dans la section suivante, nous verrons comment fut prise et appliquée la décision de transférer les populations. Mais, il faut préciser dès à présent que, lorsque les opérations commencèrent, les Arméniens ne mirent pas fin pour autant à leurs activités et qu'il fallut étendre les mesures à une zone beaucoup plus vaste que prévu. En effet, des insurrections eurent lieu le 23 juillet 1915 à Bogazliyan, le 1er août à Findikcik (Maras), le 9 août dans le village de Germüs (dépendant d'Urfa), le 14 septembre à Antakya (Musadagi), le 29 septembre dans la ville même d'Urfa, le 7 février 1916 à Islahiye, le 4 avril à Akdagmadeni et le 9 avril à Tosya.

354 USNA, M-353/43, 867.4016/591/2, p. 658.

355 USNA, M-353/43, 867.4016/58, p. 651.

356 USNA, M-353/43, 867.4016/580, p. 655.

2. Le transfert des populations arméniennes

La lettre envoyée par Enver Pacha à Talat Pacha, le 2 mai 1915, et que nous avons citée plus haut, indiquait que les Arméniens restaient groupés pour pouvoir continuer à se battre et qu'il fallait ou bien faire comme le gouvernement tsariste avait fait vis-à-vis des musulmans de Russie, c'est-à-dire mener les Arméniens en territoire russe, ou bien disperser ces derniers dans différentes régions de l'Anatolie. Il ressort très clairement de cette lettre qu'Enver Pacha désirait faire en sorte que les Arméniens ne puissent plus s'insurger. Au lieu de regrouper tous les Arméniens dans un même lieu, si on les installait par petits groupes éloignés les uns des autres les risques

[248] d'insurrection disparaissaient. Il est évident aussi, toujours d'après cette lettre, que les actions envisagées ne visaient qu'à supprimer les foyers insurrectionnels. Et de fait, tel fut bien l'objectif des mesures mises en application.

Nous sommes persuadés, quant à nous, que si les puissances firent tant de bruit autour de cette affaire, c'est qu'elles réalisèrent soudain que la révolte des Arméniens à laquelle elles avaient attaché de si grands espoirs était vouée à l'échec. Il ne peut y avoir d'autre explication à la démarche faite le 27 avril par la Russie auprès des Etats-Unis. Nous avons vu, dans la section consacrée à la propagande quel était l'objectif poursuivi par ceux qui propagèrent ainsi ces récits de massacres.

Il convient d'examiner dans l'ordre chronologique les mesures que dut prendre l'Empire ottoman vis-à-vis des Arméniens pour les raisons exposées plus haut, ainsi que de donner quelques explications sur ces mesures.

Le 6 septembre 1914, le gouvernement ottoman envoya dans les provinces où la population arménienne était nombreuse une circulaire chiffrée donnant pour instruction de tenir sous surveillance permanente les chefs des partis politiques arméniens et les activités auxquelles ils pouvaient se livrer. [357]

Le 25 février 1915, sous le numéro 8682, l'état-major général envoya à toutes les unités l'ordre suivant [358] :

"*On signale à Bitlis l'apparition de certains brigands arméniens et certains déserteurs arméniens auraient choisi de prendre le maquis. Des agressions auraient été commises par des Arméniens contre des soldats et des gendarmes, à Alep et à Dörtyol. Dans l'arrondissement de Kayseri, on a trouvé en grand nombre dans des maisons arméniennes des bombes ainsi que des clés de chiffrage en français, en russe et en arménien. Bien qu'elles ne soient pas importantes, ces affaires sont la preuve qu'une entreprise de subversion est mise en œuvre par l'ennemi à l'intérieur du pays. En conséquence de quoi, il est apparu nécessaire de faire savoir ce qui suit :*

1 - Les Arméniens ne pourront en aucun cas être employés au service armé, ni dans les armées de campagne, ni dans les unités de gendarmerie ou en garnison. Ils ne pourront être employés non plus dans le personnel ni des bureaux des commandants d'unités ni dans les états-majors.

2 - Les commandants d'armées et de corps d'armée, les représentants des commandants de corps d'armée et de division, les commandants de places, sont autorisés et ont le devoir, au cas où ils constateraient de la part de la population quelque opposition que ce soit aux ordres du gouvernement, attaque armée ou

357 Dahiliye Nezareti, Emniyet Umum Müdürlügü, dossier 44, 844/51.

358 Genelkurmay, n° 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 9.

résistance, de réprimer celles-ci de la manière la plus stricte en recourant aux forces armées et d'anéantir les causes de l'agression et de la résistance. Les commandants ont de même toute latitude pour proclamer aussitôt l'état d'urgence là où ils le jugeront nécessaire.

3 - Partout où des indices d'agression n'auront pas été constatés, il faut, nonobstant la surveillance en vigueur, s'abstenir de tout acte qui pourrait constituer un acte d'oppression envers la population et serait de nature à

[249] *la terroriser. Il faut ainsi renforcer la conviction que ceux qui ne se seront pas départis d'une attitude d'obéissance et de loyauté n'auront rien à craindre, et ne pas inciter la population à la révolte en la poussant au désespoir.*

4 - Comme toutes les affaires concernant la défense et l'ordre public ressortissent de l'autorité militaire du fait de la mobilisation générale, on aura recours d'une manière générale aux fonctionnaires de l'Etat et, dans ce cas, aux commandants d'unités. Seuls les fonctionnaires civils de la province d'Istanbul s'adresseront à l'état-major général pour les affaires et mesures relatives à l'ordre public.

5 - Pour les affaires relatives à l'ordre public, l'autorité supérieure, dans les zones de la IIIe et de la IVe armées, ainsi que dans la zone irakienne, est constituée par les commandants des armées. Dans les zones de la Ie et de la IIe armées, ce sont les commandants de corps d'armée qui constituent l'autorité supérieure. Ces commandants de corps d'armée tiendront informés les commandants d'armées par l'intermédiaire des représentants du commandement général.

6 - Si les commandants de la IIIe et de la IVe Armées se trouvent dans le cas de devoir prendre des mesures, ils le feront aussitôt savoir aux représentants du commandement général."

Le 24 avril 1915, le ministère de l'Intérieur annonça par circulaire que les centres des Comités arméniens seraient fermés, leurs documents saisis et leurs dirigeants arrêtés. [359] Le 26 avril, le commandement général adressa aux unités une circulaire dans le même sens, demandant que les dirigeants soient déférés devant les tribunaux militaires et que les coupables soient punis. [360]

A la suite de ces instructions du ministère de l'Intérieur, 2 345 personnes furent arrêtées. Le 24 avril, date à laquelle les Arméniens organisent chaque année des manifestations sous prétexte de commémorer le "génocide", est en fait l'anniversaire de l'arrestation de ces 2 345 personnes.

Le 26 mai 1915, le commandement général adressa au ministère de l'Intérieur la note suivante [361] :

"*Il a été décidé verbalement d'envoyer les Arméniens des provinces d'Anatolie orientale, de Zeytun et des autres lieux où ils sont en grand nombre, vers le sud de la province de Diyarbakir, la vallée de l'Euphrate et les environs d'Urfa et de Süleymaniye. Pour ne pas permettre la création de nouveaux foyers de sédition, il faudra se conformer aux principes suivants pendant le transfert des Arméniens :*

a) dans les endroits où elle sera envoyée, la population arménienne n'excèdera pas le dixième de l'effectif des tribus et des musulmans ;

b) aucun des villages fondés par les Arméniens qu'on aura fait émigrer ne pourra excéder 50 maisons ;

---

359 Id., 1/2, KLS 401, dossier 1580, F. 1-3.

360 Id., 1/131, KLS 2287, dossier 12, F. 12-1.

361 Id., 1/1, KLS 44, dossier 207, F.2-3.

c) les familles d'émigrants arméniens ne pourront changer de domicile ni sous prétexte de voyage, ni sous celui de déménagement."

[250]

Le même jour, 26 mai, la présidence du Conseil reçut du ministère de l'Intérieur la note suivante [362] :

"*Une partie des Arméniens habitant des lieux proches de la zone des opérations gêne les mouvements de l'Armée impériale, agit en accord avec l'ennemi et, surtout, rejoint les rangs de l'ennemi. A l'intérieur du pays, elle attaque à main armée les forces armées et la population innocente. Elle massacre, pille et met à sac des villes et bourgades ottomanes et fait régner la violence. Elle procure des vivres aux forces navales de l'ennemi et va jusqu'à lui indiquer nos positions fortifiées. Certaines dispositions ont donc été prises afin d'écarter de la zone des opérations de tels germes de troubles et l'on a entrepris de faire évacuer les villages servant de base d'opérations et de refuge aux insurgés. C'est ainsi en particulier que, les Arméniens tout comme ceux des provinces de Bitlis, Van et Erzurum et les Arméniens habitant les villages et bourgades des cantons de Beylan, Cisrî-i Suur et Antakya, à l'exception de ceux des villes d'Adana, de Sis et de Mersin, ont commencé à être dirigés vers les provinces méridionales. On continuera à les transférer et les établir aux endroits qui leur auront été attribués dans les arrondissements de Mossoul et de Zor - sauf dans leur partie septentrionale qui est contiguë à la province de Van - dans la partie méridionale de celui de Mossoul - sauf dans la ville d'Urfa - dans la partie orientale et sud orientale de la province d'Alep et dans la partie orientale de la province de Syrie. Cette mesure a été jugée nécessaire pour les intérêts fondamentaux de l'Etat.*"

Le 27 mai (14 mai 1331) fut adoptée la "Loi provisoire sur les mesures à prendre en temps de guerre par l'autorité militaire contre les opposants au gouvernement". Elle fut publiée le 1er juin (19 mai 1331) dans le Takvim-i Vekayi, le journal officiel de l'Empire ottoman. Nous la citons d'après l'ouvrage de Hikmet Bayur où elle figure [363] :

"*1 - En temps de guerre, s'ils constatent de la part de la population et de quelque manière que ce soit, une opposition à l'exécution et à la mise en œuvre des ordres du gouvernement ainsi que des mesures relatives à la défense du pays et au maintien de l'ordre public, des agressions armées ou des actes de résistance, les commandants d'armées, de corps d'armée et de divisions, leurs représentants, ainsi que les commandants de places, sont autorisés et ont le devoir de sévir avec la plus grande rigueur et de supprimer les causes des agressions et de la résistance.*

2 - Les commandants d'armées, de corps d'armée et de divisions pourront diriger vers d'autres lieux et y établir, individuellement ou collectivement, la population des bourgs et bourgades pour des nécessités d'ordre militaire ou dans le cas où ils soupçonneraient des actes d'espionnage ou de trahison."

L'article 3 précise que la loi entrera en vigueur dès sa publication.

[251]

Enfin, le 30 mai, le conseil des ministres prit la décision suivante [364] :

"*Du fait qu'il est absolument nécessaire de supprimer et de mettre fin par des mesures efficaces aux mouvements nuisibles éventuels qui pourraient être cause*

362 Y.H. Bayur, *op. cit.*, III/3, p. 37, d'après un procès-verbal du conseil des ministres daté du 30 mai (17 mai 1331).
363 *Op. cit.*, p. 40.
364 *Op. cit.*, p. 40-42, d'après un procès-verbal du conseil des ministres daté du 17 mai 1331 (30 mai 1915).

d'effets néfastes sur la mise en exécution des mesures prises successivement en vue d'assurer de manière effective la préservation de l'existence et de la sécurité de l'Etat ainsi que sur les réformes pleines d'abnégation promulguées par celui-ci et comme il faut mettre à exécution les mesures prises en ce domaine par le ministère susdit, parmi les Arméniens habitant les villages et bourgades nommément cités dans la note mentionnée, ceux dont le transfert est indispensable seront menés et conduits en toute tranquillité sur les lieux prévus pour leur installation ; en chemin, leur repos sera assuré, ainsi que la protection de leur vie et de leurs biens et, à leur arrivée, ce qui concernera leur installation. D'une manière absolue, leur nourriture leur sera fournie jusqu'à leur arrivée sur les lieux de leur installation, prise sur l'allocation aux émigrants ; des biens et des terres leur seront distribués, en proportion de leur situation économique antérieure ; à ceux qui en auront besoin seront distribués de la part du gouvernement les moyens de construire leurs habitations, aux agriculteurs et artisans, des semences, des outils et des instruments. Les biens, effets et objets précieux demeurés dans le pays qu'ils auront abandonné leur seront restitués de manière convenable, la valeur des demeures, biens et terres des émigrants des villages évacués et des autres sera estimée et leur sera attribuée. Les biens immeubles appartenant à la population transférée et se trouvant dans les villes et bourgades évacuées seront inventoriés et authentifiés avec leur nature, valeur et quantité ; répartition [de leur équivalent] sera faite ultérieurement. Outre ceux qui sont en rapport avec leurs activités personnelles, les biens immeubles restants des émigrants - tels les oliveraies, vergers, vignes, orangeraies, boutiques, usines ou entrepôts - seront vendus aux enchères ou loués ; le montant intégral en sera déposé à la perception des impôts, aux noms des propriétaires, de manière à être remis à ceux-ci. En vue de la régularisation sur l'allocation aux réfugiés des dépenses qui seront occasionnées par la mise en exécution de la procédure et de l'application des mesures susdites, les dispositions du règlement établi par le ministère susdit seront intégralement appliquées, ainsi que pour ce qui concerne la sécurité, la préservation et la gestion des biens tombés dans le domaine public, l'exécution rapide, l'organisation, la vérification et l'inspection des mesures générales de l'établissement de la population. L'adoption des décisions relatives aux dispositions du règlement et des ordres qui seront émis et formulés par le ministère susdit, ainsi que leur application, la constitution de commissions secondaires, l'emploi de fonctionnaires salariés et la compétence de ceux-ci dépendront directement du ministère de l'Intérieur. Des commissions seront constituées, composées de deux membres - un président choisi parmi les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, l'autre membre parmi ceux du ministère des Finances - attesteront de la mise en exécution des dispositions

[252] *du règlement susdit par les gouverneurs, le notifieront au ministère susdit et communiqueront toutes informations utiles aux bureaux concernés de l'Administration.*"

Tels sont les textes connus sous le nom de "décision de transfert". Le mot tehdjir, "migration", n'y figure même pas. La loi provisoire emploie à ce sujet l'expression "*mener et installer en d'autres lieux*" et la note du ministère de l'Intérieur, ainsi que la décision du conseil des ministres, celle de "*transférer et établir dans les endroits désignés et affectés*".

En raison de l'importance du sujet, il nous a paru utile de donner l'intégralité des textes originaux. Nous allons tenter de les expliquer, en soulignant particulièrement certains points essentiels.

Tout d'abord, le transfert de la population avait commencé dès avant que le conseil des ministres n'ait pris sa décision. On verra que ceci apparaît à travers une note du ministère de l'Intérieur, ainsi que dans des règlements dont il sera fait mention plus loin.

On peut penser que la mise en application commença après l'envoi de la circulaire du 24 avril.

Le deuxième fait qui doit être précisé est que le conseil des ministres avait le

pouvoir d'ordonner sous sa propre responsabilité, le transfert des populations sans promulguer de loi ; mais, il jugea néanmoins nécessaire de faire paraître une loi provisoire pour pouvoir doter les autorités militaires du même pouvoir.

Le troisième point qui mérite de retenir notre attention est la nécessité dans laquelle se trouvait le gouvernement de promulguer une loi provisoire. Comme la session parlementaire était close et ne devait reprendre que le 15 septembre, ce n'est qu'après cette date que la loi pouvait être étudiée par l'Assemblée. Ceci étant souligné, on peut à présent tenter d'analyser la décision prise, en la transcrivant dans une langue moins hermétique.

Ce que la note du ministère de l'Intérieur fait savoir peut se résumer de la manière suivante : le fait qu'une partie des Arméniens habite des régions proches des zones d'opérations militaires gêne les mouvements de l'armée. Une partie de ces Arméniens s'attaque à la population et abrite les insurgés. C'est pourquoi, les Arméniens établis dans les provinces de Van, Bitlis et Erzurum, les districts d'Adana, Mersin, Kozan et Cebelibereket, l'arrondissement de Maras (sauf la ville de Maras), la province d'Alep et les districts d'Iskenderun, Beylan et Antakya devaient changer de lieu d'habitation et être transférés dans les parties septentrionales des arrondissements de Mossoul et de Zor attenantes à la province de Van, à l'ouest et au sud-est de la province d'Alep, à l'est de la province de Syrie.

Comme nous allons le voir, ce qui était envisagé était le transfert des Arméniens habitant les provinces voisines du théâtre des opérations et de ceux habitant à proximité de la Méditerranée.

Afin que les Arméniens ne puissent constituer des communautés importantes là où ils devaient être transférés, le commandement général avait arrêté le 16 mai, des règles bien définies. Les Arméniens ne devaient pas dépasser le

[253] dixième de la population musulmane locale et on devait veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de 50 maisons arméniennes dans chacun des villages à créer.

Le conseil des ministres avait soumis le transfert des Arméniens aux conditions suivantes :

Les populations auxquelles des régions étaient affectées devaient y être transférées en toute sécurité, la sécurité de leur personne et de leurs biens leur étant assurée. Jusqu'à leur installation dans leurs nouvelles maisons, leur ravitaillement devait être assuré par les indemnités octroyées aux émigrants. Compte tenu de leur situation pécuniaire et économique antérieure, des propriétés devaient leur être données. Le gouvernement devait faire construire des maisons pour ceux qui étaient dans le besoin. Des réserves de semences et des instruments aratoires devaient être assurés aux agriculteurs. On devait leur faire parvenir de la manière la plus sûre leurs affaires et les valeurs qu'ils auraient laissées derrière eux. Après inventaire des biens immobiliers et estimation des valeurs laissés par les Arméniens dans leurs villages et villes d'origine, ces biens devaient leur être redistribués après installation dans les nouveaux villages. Les biens ne relevant pas de l'activité professionnelle des Arméniens - oliveraies, vergers, vignes, boutiques, usines et entrepôts - devaient être vendus aux enchères sur les lieux où ils produisaient des revenus, ou loués, le montant de la vente ou de la location devant être remis aux caisses de dépôt afin d'être donné ultérieurement aux propriétaires. Toutes ces opérations devaient être effectuées sur les instructions des commissions spéciales et un règlement devait être préparé à cette occasion.

Il ressort du texte que ceux qui devaient être transférés pouvaient emporter avec eux leurs affaires et biens mobiliers, faute de quoi ces biens leurs seraient remis ultérieurement. Tandis que les biens immobiliers devaient être vendus aux enchères et la contrepartie en argent leur être rendue. En d'autres termes, on peut dire que le lien entre les Arméniens et leurs lieux d'origine était en train de se rompre.

Un règlement relatif à l'application des mesures de transfert fut également préparé. Nous en donnons ci-dessous les articles 21 et 22, d'après le texte qu'on trouve dans les archives britanniques. (Nous reviendrons sur cette question en parlant plus loin de la chasse aux coupables.) Le texte complet de ce règlement figure dans l'ouvrage de Salahi Sonyel, *Shocking New Documents*, Londres, 1975 (F.O. 371/9158 E. 5523).

"*Article 21 : Si ceux qui émigrent sont attaqués, que ce soit dans les camps ou en cours de voyage, les agresseurs seront immédiatement arrêtés et déférés à la cour martiale.*

"Article 22 : Ceux qui accepteront des cadeaux ou des pots-de-vin de la part des émigrants ou qui violeront des femmes en usant de promesses ou de menaces, ou qui auront avec ces femmes des relations illégitimes, seront directement suspendus de leurs fonctions et déférés à la cour martiale où ils encourront de lourdes peines."

[254]

Pour la liquidation des biens des émigrants, une loi provisoire fut émise le 26 septembre 1915 [365] :

"*Article premier. En ce qui concerne les biens, les créances et les dettes des personnes réelles (*hakiki*) et juridiques (*hükmi*) transférées en d'autres lieux par la loi provisoire du 14 mai 1331, ceux-ci seront liquidés par les tribunaux d'après les procès-verbaux établis séparément pour chaque personne par les commissions constituées.*

"Article 2. Les stipulations relatives aux biens vakif *(fondations), couverts ou sans toiture, possédés au moment de leur transfert par les personnes définies à l'article premier seront exécutées au nom de l'administration des* vakif *(*hazine-i evkaf*) et celles concernant les autres biens immobiliers à celui de l'administration des Finances (*hazine-i maliye*). L'équivalent (en argent de la valeur) des biens immeubles des deux sortes (ainsi défini) sera remis par les administrations susdites et la quantité restante, sera remise aux propriétaires après liquidation.*

*"Article 3. Le numéraire et les biens immeubles laissés par ces personnes, ainsi que leurs biens confiés ou leurs créances, seront rassemblés, collectés ou réclamés en justice par le président ou le représentant de la commission mentionnée à l'article 1. Parmi les biens laissés, ceux qui ne font pas l'objet d'un litige seront vendus aux enchères. Les sommes produites seront confiées en dépôt au nom de leur propriétaire, aux caisses de dépôt (*mal sandiklari*.) (...)*"

L'opération du transfert commença dans le cadre de ces principes. En nous fondant sur les documents officiels sur ce sujet qu'on a découverts dans les archives du ministère de l'Intérieur jusqu'à présent, nous pouvons examiner comment fut réalisé ce transfert.

La publication de la totalité des archives est en cours de préparation.

Le 18 mai 1915 (5 mai 1331), une note codée fut envoyée par le ministre de l'Intérieur au gouverneur d'Erzurum. [366] La nécessité d'envoyer les Arméniens d'Erzurum dans les régions au sud d'Urfa et de Mossoul et dans le district de Zor, y était précisée.

Le 23 mai (10 mai 1331), des notes chiffrées furent envoyées à Erzurum (n° 14), à Van (n° 21) et à Bitlis (n°14). Elles donnaient les instructions suivantes [367] :

"*Les Arméniens de la province seront transférés et installés dans les lieux qui*

365 *Op. cit.*, p. 46.

366 Dahiliye Nezareti, Ev. Oda, chiffré, Kal., dossier 53, 854/54.

367 *Id.*, 856/56.

leur seront désignés dans la province de Mossoul - sauf dans la partie septentrionale qui jouxte la province de Van - dans le sandjak *de Zor et dans celui d'Urfa - sauf dans le canton d'Urfa.*

Les Arméniens qui arriveront dans les lieux d'installation, seront établis dans des résidences que l'on construira dans les villages et les bourgades ou dans les lieux qu'indiquera l'administration locale où ils pourront

[255] *construire de nouveaux villages. Il appartient aux administrateurs locaux de s'occuper de l'envoi et de l'établissement des Arméniens qui doivent être transférés. Il appartient également aux administrateurs en service, de protéger la personne et les biens des Arméniens, de les ravitailler et de veiller à leur repos tout le long de la route. Les Arméniens que l'on transfère pourront transporter avec eux tous les biens qu'il seront en mesure de porter. Ce transport ne pourra s'effectuer naturellement que dans les lieux où les opérations de guerre le permettent.*"

Ce même jour, une note chiffrée était envoyée au gouverneur de Mossoul et aux sous-préfets d'Urfa et de Zor. [368] Il y était écrit :

"*Les Arméniens des provinces de Van, de Bitlis et d'Erzurum qui seront transférés, seront installés dans la région d'Urfa, là où d'autres Arméniens ne sont pas déjà établis, dans les parties méridionales de la province de Mossoul et dans les lieux qui seront indiqués par l'administration locale.*

Les Arméniens qui arriveront dans les régions d'établissement seront installés soit d'une façon dispersée dans des résidences qu'ils construiront dans les villages et bourgades existants, soit dans les lieux qu'indiquera l'administration locale, où ils pourront construire de nouveaux villages. Les villages et bourgades déjà existants dans lesquels habiteront les Arméniens et les nouveaux villages qu'ils construiront, devront être situés au moins à 25 km de distance de la ligne du chemin de fer de Bagdad et des autres chemins de fer.

Il sera du ressort des fonctionnaires en service de s'occuper de la sécurité des biens et des personnes des Arméniens, de leur ravitaillement et de leur repos tout au long du chemin. Les Arméniens transférés pourront prendre avec eux toutes leurs affaires ne nécessitant pas de moyens de transport."

Le 27 mai, la note chiffrée n° 17 envoyée par le ministère de l'Intérieur au gouverneur d'Erzurum comportait les instructions suivantes [369] :

"*Etant donné que la province est située à la frontière russe, l'idée de base est de ne laisser aucun Arménien dans la région. Faire partir d'urgence les Arméniens dans certaines parties de la province et reporter dans certains autres le transfert à une date ultérieure dépend, naturellement, de (votre) appréciation. Nous n'avons pas jugé nécessaire de faire émigrer les Arméniens de Mamuretelaziz, de Diyarbakir et de Sivas.*"

Le 1er juin 1915, le ministère de l'Intérieur envoyait une circulaire chiffrée à toutes les provinces et mettait l'accent sur certains points bien définis que nous reprenons ci-dessous [370] :

"*L'instruction concernant l'éloignement et l'arrestation des Arméniens jugés dangereux et des chefs des comités a été parfois mal comprise et en de nombreux*

368 *Id.*, 855/55.
369 *Id.*, 858/58.
370 *Id.*, 863/61.

endroits, des personnes qui apparaissent non coupables ont été arrêtées et éloignées dans d'autres lieux voisins. Par contre, en certains

[256] *endroits, le nécessaire n'a pas été fait en ce qui concerne les personnes dangereuses.*"

Le 5 juin 1915, une note chiffrée du ministère de l'Intérieur adressée à la sous-préfecture de Zor disait [371] :

"*Il n'y a aucun inconvénient à ce que les Arméniens loueurs de bêtes de somme fassent l'aller-retour entre Alep et Urfa. Mais il faudra cependant surveiller en permanence leur situation et leur comportement.*"

Une note codée du 9 juin [372] :

"*Etant donné que la valeur des affaires que les Arméniens ne pourront pas emmener avec eux sera remboursée à leurs propriétaires par le gouvernement, il faudra protéger les biens abandonnés et les vendre aux enchères au nom de leur propriétaire. Il convient de reporter à plus tard le transfert de ceux qui travaillent dans le secteur militaire et des femmes en état de faiblesse.*"

La note codée du 14 juin 1915 (1er juin 1331) est assez importante [373] :

"*La préfecture d'Erzurum nous a informé qu'une colonie de 500 Arméniens qu'on avait fait partir d'Erzurum a été tuée par des tribus entre Erzincan et Erzurum. Il faudra veiller à défendre la vie des Arméniens que l'on met sur les routes ; il faudra, bien entendu, châtier ceux qui, pendant leur transfert, tenteront de fuir ainsi que ceux qui attaqueront les personnes chargées de la protection. Mais il ne faudra jamais mêler à cela la population. Nous ne devons laisser absolument aucune possibilité à ce que se reproduise ce genre d'événements. En conséquence, il faudra prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les Arméniens contre les attaques des tribus et des villageois : il sera également nécessaire de punir sévèrement les meurtriers et les voleurs.*"

La note chiffrée n° 83 fut adressée le 21 juin par le ministère de l'Intérieur à Mossoul [374] :

"*Les Arméniens qui seront envoyés dans la province et ceux qui sont arrivés jusqu'à présent, ne doivent sous aucun prétexte, s'approcher des zones situées au nord et à l'est de la ligne du chemin de fer de Bagdad. Ils ne devront être installés que dans des lieux situés à l'ouest de la ligne mentionnée.*"

Note codée du 22 juin 1915 [375] :

"*Après le départ des familles arméniennes, les jeunes filles sans parents de moins de 20 ans et les jeunes garçons sans parents de moins de 10 ans, ne*

[257] *seront pas envoyés dans le sud, mais seront placés dans des familles comme enfants adoptifs.*"

Le 23 juin, note chiffrée envoyée au sous-préfet de Zor [376] :

---

371 *Id.*, 879/71.
372 *Id.*, 893/77.
373 *Id.*, dossier 54, 864/62.
374 *Id.*, 887/72.
375 *Id.*, 892/16.
376 *Id.*, 895/19.

"*Au moment de l'installation des Arméniens, il conviendra de veiller à ce que les habitants originaires d'une même sous-préfecture ou d'un même canton soient dispersés dans différentes régions. Dans les lieux d'émigration, il ne faudra donner aucune possibilité à la création d'écoles arméniennes, les enfants devont obligatoirement suivre leur enseignement dans les écoles de l'Etat. Les villages qui seront construits devront être situés à 5 heures de distance les uns des autres. Il faudra veiller à ce que ces villages ne soient pas situés sur des hauteurs propices à la défense et à la résistance.*"

Le 26 juin 1915, note codée du ministère de l'Intérieur, envoyée au gouverneur d'Elaziz [377] :

"*Les colonies d'Arméniens qui ont été envoyées d'Erzurum sous protection, ont eu leur chemin barré par les bandits de Dersim et ont été tués. Comme il est absolument inadmissible que les bandits de Dersim commettent ainsi, coup sur coup, de tels crimes, nous demandons que des mesures d'urgence soient prises pour assurer la sauvegarde des colonies qui arrivent.*"

Circulaire chiffrée du 1er juillet 1915 (18 juin 1331) du ministère de l'Intérieur [378] :

"*On a constaté que les Arméniens changeaient de religion en groupe ou individuellement et s'efforçaient de demeurer ainsi dans leurs régions d'origine. Qu'on les envoie même s'ils changent de religion.*"

Le ministère de l'Intérieur envoya le 4 juillet (21 juin 1331) une circulaire chiffrée aux gouverneurs de Trabzon, Sivas, Diyarbakir, Mamuretelaziz et au sous-préfet de Canik [379] :

"*Parmi les Arméniens qui doivent être expulsés, ceux que le gouvernement considère comme dangereux devront être éloignés avec leurs familles. Les commerçants et artisans qui vaquent à leurs propres affaires devont être retenus, mais seront transférés dans d'autres bourgades des provinces et arrondissements où ils se trouvent.*"

Par une circulaire du ministère de l'Intérieur du 5 juillet 1915, les zones précédemment désignées pour l'émigration se trouvaient élargies [380].

Note codée du ministère de l'Intérieur à la préfecture de Mamuretelaziz (7 juin 1331) [381] :

[258]

"*Les enfants devront être élevés selon les coutumes islamiques et donnés comme fils adoptifs aux personnes aisées des villages et bourgades où ne se trouvent pas d'Arméniens. Si le nombre des enfants est trop élevé, ils pourront même être confiés à des familles ne disposant pas de ressources considérables mais remplissant les conditions d'honnêteté et d'honorabilité. Une indemnité de 30 piastres sera versée chaque mois pour chaque enfant à ces familles. On inscrira sur un tableau le nom de l'enfant et celui de la famille à laquelle il a été confié et on enverra la copie de ce tableau au chef-lieu.*"

377 *Id.*, 904/83.
378 *Id.*, 915/20.
379 *Id.*, 917/88.
380 *Id.*, 920/90.
381 *Id.*, 925/92.

Note chiffrée envoyée le 12 juillet 1915 par le ministère de l'Intérieur au gouverneur de Diyarbakir [382] :

"*Ces temps derniers, des Arméniens de la province qu'on a fait sortir de la ville de nuit ont eu la gorge tranchée comme des moutons. Nous avons appris qu'il y a eu, selon les estimations environ 2 000 morts. Ceci doit être absolument empêché et nous demandons à être informé sur la situation exacte.*"

Une circulaire chiffrée [383] du ministère de l'Intérieur du 12 juillet 1915 précisait que, dans la sous-préfecture de Zor, la population arménienne avait dépassé 10% de l'ensemble et qu'il ne fallait plus envoyer d'Arméniens dans ce sandjak.

Note chiffrée du ministère de l'Intérieur du 24 octobre 1916 [384] :

"*Faites connaître les noms et le nombre des Arméniens dont le transfert est reporté à une date ultérieure, ainsi que les noms et le nombre de ceux qui sont dangereux et qui doivent être transférés, s'il y en a.*"

Les télégrammes cités ci-dessus jettent une vive lumière sur les raisons qui ont abouti à la décision de faire émigrer les Arméniens, sur le caractère de cette décision et sur la manière dont elle a été appliquée. Comme nous pouvons le constater, le gouvernement s'est particulièrement penché sur la question de la sécurité des biens et des personnes des Arméniens et a sans cesse donné des instructions pour que les mesures nécessaires soient prises.

Ceux qui ne témoignèrent pas de l'attention nécessaire et ceux qui commirent des fautes, furent arrêtés et déférés aux tribunaux.

Pour examiner ce genre d'irrégularité, une commission spéciale d'enquête fut constituée par le ministère de la Guerre et fonctionna jusqu'en 1918, date où il fut mis un terme à ses fonctions. [385]

Ceux qui furent reconnus coupables furent déférés au tribunal de siège. Voici le nombre des cas dans quelques provinces et arrondissements [386] :

[259]

Sivas	648
Mamuretelaziz	223
Diyarbakir	70
Bitlis	25
Eskisehir	29
Sebinkarahisar	6
Nigde	8
Izmit	33
Ankara	32
Kayseri	69
Syrie	27
Hüdavendigar	12
Konya	12
Urfa	189
Canik	14

382 *Id.*, 932/94.

383 *Id.*, 930/25.

384 *Id.*, dossier 69, 952/101.

385 *Id.*, chiffré, Kal., 972/105.

386 Hazine-i Evrak, carton 178, dossier 23, Dahiliye Nezareti 42746/146.

Au total, 1397 personnes furent arrêtées. La plupart furent condamnées à mort, les autres à diverses peines.

Dans le dernier discours que fit Talat Pacha au congrès d'Union et Progrès le 1er novembre 1918, il s'attarda sur la question de l'émigration des Arméniens. Ses propos furent publiés dans le journal *Vakit* du 12 juillet 1921. Hikmet Bayur les a fait figurer dans son ouvrage, duquel nous tirons les passages suivants [387] :

"*La question de l'émigration des Arméniens a été l'une de celles dont on a le plus entendu parler dans les cabinets de guerre, à l'intérieur du pays et surtout à l'étranger.*

En premier lieu, il faudrait préciser que les rumeurs sur l'émigration et le massacre ont été très excessives. Les publications arméniennes et grecques ont répandu les accusations d'atrocités à grand fracas et en grossissant les choses, certaines de l'effet que de telles accusations produiraient sur l'opinion publique en Europe et en Amérique, une opinion qui ne connaît pas les Turcs, ou qui ne les connaît que fort peu.

En disant cela, je ne veux absolument pas nier les faits. Je désire seulement dire la vérité et faire table rase des exagérations. Si l'on met de côté celles-ci, beaucoup d'affaires tragiques sont effectivement survenues lors du transfert. Mais aucune de celles-ci ne s'est produite sur un ordre donné par la Sublime Porte. La responsabilité de ces actes incombe avant tout à des éléments qui ont agi de manière inadmissible. Sans aucun doute, tous les Arméniens ne sont pas responsables de ce qui s'est produit. Mais pendant une guerre qui devait décider de la vie ou de la mort d'un pays, il était nécessaire de ne montrer aucune indulgence envers ceux qui gênaient les mouvements de l'armée et qui mettaient en danger la sécurité de celle-ci et la sûreté du pays en fomentant des insurrections sur les arrières. Les bandes de francs-tireurs

[260] *arméniens gênaient les mouvements de nos armées dans la région d'Erzurum et trouvaient aide et protection dans tous les villages arméniens.*

Lorsqu'ils se trouvaient en position difficile, sur un appel lancé, tous les villageois courraient dans les églises chercher les fusils qu'ils y avaient cachés et accouraient pour les aider. Nous ne pouvions pas tolérer qu'ils se trouvent ainsi sans cesse sur les arrières de l'armée, coupant nos lignes de retraite, ni tolérer le danger qu'ils pouvaient faire encourir à nos services en retrait du front. Les informations venant des armées ainsi que les notes envoyées sans cesse par les gouverneurs, nous ont finalement mis dans l'obligation de prendre des mesures catégoriques.

La question du transfert est avant tout le résultat de mesures prises en raison des nécessités créées par l'état de guerre.

Ce que je voudrais préciser est que, partout, le transfert des Arméniens a eu lieu dans des conditions régulières et seulement dans la mesure où la nécessité y contraignait. Dans plusieurs endroits, les hostilités accumulées depuis longtemps ont explosé et ont occasionné des abus que nous n'avions absolument pas souhaités. Certains fonctionnaires ont manifesté une violence et une cruauté excessives. J'avoue également que, dans de nombreux endroits, beaucoup d'innocents ont été injustement sacrifiés."

Pour en finir avec les conditions d'application du transfert, il y a un point sur lequel on doit obligatoirement insister, c'est le nombre des Arméniens qui furent transférés dans des conditions légales.

387 Y.H. Bayur, *op. cit.*, III/3, p. 43.

Dans un rapport présenté par le ministère de l'Intérieur au grand vizir le 7 décembre 1916, il était indiqué que 702.900 personnes avaient été transférées, qu'à cette occasion, 25 millions de piastres avaient été dépensées en 1915, 86 millions encore jusqu'en octobre 1916 et que 150 millions seraient nécessaires jusqu'à la fin de l'année 1916. [388]

Un sujet sur lequel la propagande anti-turque n'en finit pas de revenir est que les Arméniens auraient été victimes de massacres pendant leur transfert et que 2 millions d'entre eux seraient morts dans ces circonstances.

Les rumeurs sur le nombre de morts avaient débuté en 1915 avec le chiffre de 300.000. On l'a vu augmenter chaque année jusqu'à atteindre 2 millions en 1980. S'il est tout à fait naturel que la population d'une communauté augmente au fil des ans, il est bien surprenant, et ceci est l'une des particularités de l'affaire, que le nombre de morts survenus à une époque bien déterminée croisse de même avec le temps.

Nous ne nous attarderons pas sur les chiffres qu'un tel ou un tel a avancé à telle ou telle date. Lors du transfert des Arméniens, il y eut des morts pour diverses raisons : maladies, conditions climatiques, difficultés du voyage, attaques subies en cours de route, défaillance des escortes chargées de la protection des convois, actes illégaux de certains responsables administratifs. En outre, il y eut beaucoup d'Arméniens tués, soit lors des combats occasionnés par les soulèvements insurrectionnels, soit pendant les affrontements contre les opérations des francs-tireurs, soit à l'occasion des combats auxquels

[261] prirent part les Arméniens enrôlés volontairement dans l'armée russe pour combattre les Turcs.

Parmi ces cas de décès, lesquels pourraient être qualifiés de "massacre" ? Certainement pas ceux dus aux combats, aux épidémies de typhus, de typhoïde et de variole qui ravageaient la Turquie, ou à la sous-alimentation. Car on ne peut pas dire que ces victimes auraient échappé à la mort si elles étaient restées dans leurs lieux d'origine. En effet, les épidémies ravagèrent ces régions et firent des centaines de milliers de morts. En Turquie, il y eut, pendant la Première Guerre mondiale, 550 000 à 600 000 morts au combat. Il y eut, en outre, plus de 2 millions de morts par maladie, pour cause de sous-alimentation ou encore, bien que les victimes n'aient rien eu à voir avec les opérations militaires, du fait des attaques des bandes de francs-tireurs arméniens et grecs.

Ceux qui sont morts du fait des conditions climatiques ou des fatigues du voyage pendant le transfert, peuvent-ils être considérés comme ayant été massacrés ? Nous ne le pensons pas. Certes, on va dire que s'ils étaient restés chez eux, ils ne seraient pas morts. Ceci est vrai. Pourtant il y a un point que l'on oublie. Pendant la Première Guerre mondiale, la Turquie dut se battre avec des peuples parmi lesquels figuraient les Arméniens. En outre, ces Arméniens étaient des sujets turcs qui vivaient en Turquie. Exactement comme cela fut le cas avec les Arabes après mai 1916. On ne pourra certainement pas nier le fait que la Turquie était en guerre avec les Arméniens de Turquie.

Après la prise de Van, le tsar de Russie fit envoyer le 18 mai 1915 un télégramme par l'intermédiaire du commandement militaire russe de la région de Beyazit, dont le contenu est significatif : "Faites parvenir mes remerciements à la population de Van pour son dévouement". Dans le journal *Le Temps*, de Paris, un article parlant d'Aram Manukian, publié le 13 août 1915 déclare :

"*Au début de cette guerre, Aram a abandonné son travail et sa tranquillité pour*

388 Genelkurmay, 1/2, KLS 361, dossier 1445, F. 15-22.

prendre la tête des insurgés de Van. A présent, la Russie qui s'est emparée de cette région, a désigné Aram comme gouverneur de Van afin de satisfaire cet élément arménien qui a participé d'une façon si brillante à la guerre contre les Turcs."

Lisons encore cet article qui parut dans le *Soleil du Midi*, le 9 février 1916 [389] :

"*S'il faut en croire les renseignements qui nous parviennent, et en particulier la déclaration de M. Sazanoff à la Douma, 10 000 Arméniens placés sous le commandement d'Aram Manukian ont tenu tête pendant un mois à Van aux troupes turques et ont réussi à les mettre en fuite avant l'arrivée des armées russes.*

Dans les montagnes du Sassoun, 30 000 révolutionnaires arméniens se battent désespérément depuis neuf mois, attendant l'arrivée des armées russes ainsi que des corps de volontaires arméniens.

En Cilicie, et dans les montagnes de Kessab, des milliers d'Arméniens attendent aussi le secours des Franco-Anglais."

[262]

Sazanoff avait déclaré à la Douma : "*Dans cette guerre, les Arméniens combattent aux côtés des Russes contre l'Empire ottoman.*"

Les informations que nous avons données précédemment et ce que nous venons d'ajouter ne laissent aucun doute sur le fait que les Arméniens de Turquie étaient du côté de l'ennemi pendant la guerre. Ils le diront d'ailleurs eux-mêmes à Sèvres.

Le 24 juillet 1921, parut dans le *Deutsche Allgemeine Zeitung*, un article écrit par le général Bronsart qui avait été chef d'état-major du commandement en chef ottoman. Nous en donnons ci-dessous quelques phrases [390] (pour lire l'article dans son intégralité, cliquez-ici) :

"*Les innombrables tracts qui ont été découverts partout où se trouvent des Arméniens, les brochures provocatrices, les armes, les munitions, les matières explosives et autres, prouvent bien que les insurrections avaient été planifiées il y a déjà bien longtemps. Cela avait été préparé, soutenu et financé par la Russie. Un projet d'attentat arménien dirigé contre de hauts fonctionnaires de l'Etat et des officiers fut découvert à Istanbul* in extremis*. Etant donné que tous les musulmans en état de porter les armes étaient mobilisés dans l'armée turque, les Arméniens auraient pu très facilement massacrer les populations civiles restées sans défense. Car les Arméniens ne se contentaient pas d'accrochages sur les flancs et les arrières de l'armée de l'Est, aux prises avec les Russes : ils balayaient également tous les musulmans qu'ils trouvaient sur leur passage. Les cruautés des Arméniens dont j'ai été témoin dépassaient de loin celles que l'on attribue aux Turcs.*"

Voici également quelques lignes extraites d'un ouvrage résolument anti-turc, celui de Hassan Arfa [391] :

"*Lorsque les armées russes envahirent la Turquie, après le désastre de Sarikamis en 1914, leurs colonnes étaient précédées par des bataillons volontaires arméniens constitués d'Arméniens du Caucase et de Turquie. Un de ces bataillons était commandé par un certain Antranik, aventurier sanguinaire... Ces volontaires arméniens, voulant venger leurs compatriotes massacrés par les Kurdes, commirent toutes sortes d'excès et plus de 600 000 Kurdes furent tués entre 1915 et 1918 dans les provinces de l'Est de la Turquie.*"

---

389 Aram Turabian, *op. cit*., p. 38-42.

390 Esat Uras, *op. cit*., p. 621.

391 Hassan Arfa, *The Kurds*, Londres, 1968, p. 25-26.

C'est parce qu'ils étaient acquis à l'ennemi que les Arméniens furent contraints d'émigrer. Le fait qu'ils étaient des civils ne change rien au problème. Ceux qui sont morts à Hiroshima et à Nagasaki pendant la Seconde Guerre mondiale étaient également des civils. Ceux qui sont morts à Londres pendant la même guerre étaient aussi des civils. Pendant la Première Guerre mondiale, ceux qui moururent en France, en Belgique, en Hollande, étaient aussi des civils.

Nous avons cité plus haut d'autres cas de populations civiles ayant fait l'objet d'actes de guerre. Ce que fit la Turquie ne fut pas de massacrer les Arméniens, mais de les contraindre à émigrer. Toutefois, en raison des moyens rudimentaires dont on disposait à cette époque, certains sont morts parce qu'ils n'ont pas supporté les fatigues du voyage. Il n'est pas question

[263] d'admettre les accusations selon lesquelles ils seraient morts massacrés par les Turcs.

Donnons un exemple analogue. Pendant la guerre d'Indépendance, les Français évacuèrent Maras, suivis par 5000 Arméniens. Le départ eut lieu le 10 février 1920 et la marche se poursuivit jusqu'au 14 février :

"*Bilan : 200 tués, dont 7 officiers, notamment le commandant Marty : 200 blessés graves abandonnés à Maras ; 150 hommes souffrant de membres gelés ; 2000 à 3000 Arméniens morts pendant la retraite.*" [392]

Peut-on dire que ce sont les Français qui ont massacré ces Arméniens ?

Il reste certes la question de ceux qui traînèrent en chemin et, demeurés sans défense, furent tués. La responsabilité en incombe aux autorités, soit parce qu'ils ne furent pas protégés, soit parce qu'on préféra fermer les yeux sur leur mort. Le gouvernement fit arrêter, dans la mesure du possible, les responsables qui purent être identifiés et les déféra devant les tribunaux de l'état de siège. Une bonne partie parmi eux furent condamnés à mort.

Combien perdirent ainsi la vie parce qu'ils furent privés de protection ? Même à cette époque, il ne fut pas possible d'en établir le nombre et cela est absolument exclu à présent.

Les statistiques établissent le nombre des morts à partir de la déclaration de la guerre et jusqu'à l'armistice et donnent donc le total des morts pour toutes les raisons énoncées ci-dessus. C'est ainsi qu'on est parvenu au total de 2 millions. D'après les calculs faits par Toynbee dans le *Livre Bleu*, le nombre des Arméniens morts s'élevait à 600.000. [393]

Ce résultat est obtenu en soustrayant de l'effectif de la population arménienne avant la guerre le nombre des survivants après le transfert. Ce calcul peut-être fait aujourd'hui encore plus aisément qu'à l'époque, car nous disposons de données plus nombreuses.

D'après la commission des émigrants de la Société des Nations, il apparaît qu'il y eut, pendant la Première Guerre mondiale, entre 400.000 et 420.000 Arméniens qui émigrèrent de Turquie en Russie. Ce sont les chiffres qu'on trouve dans le rapport du Dr Fridtjob Nansen. Suite à l'accord avec la Russie, signé à Moscou le 16 mars 1921, les opérations sur le front de l'est cessèrent et tous les Arméniens qui étaient passés en Russie avant cette date y demeurèrent.

---

392 Georges Boudière, "Notes sur la campagne de Syrie-Cilicie. L'affaire de Maras", *Turcica*, IX/2-X, 1978, p. 160.

393 FO. Hc.1/8008, XC/A-018055, p. 651.

Les statistiques fournies aux Anglais par le patriarcat d'Istanbul en 1921 montrent qu'avant le traité de Sèvres, 625.000 Arméniens se trouvaient à l'intérieur des frontières ottomanes, y compris ceux qui furent transférés dans d'autres régions et ceux qui revinrent dans leur région d'origine. [394] Avec ceux qui passèrent en Russie, on atteint le chiffre de 1.045.000 Arméniens.

Donc, puisque la population arménienne en Turquie en 1914, était d'environ 1.300.000 personnes, on peut conclure que le total des morts au cours de la guerre n'atteignit même pas 300.000.

[264]

On peut établir une autre forme de calcul. Dans le document de Toynbee mentionné précédemment (note n° 38), on voit que, le 5 avril 1916, dans la région de Zor, de Damas et d'Alep, il y avait en tout 500 000 émigrés arméniens. Comme le transfert avait duré jusqu'en octobre 1916 et que ceux qui furent transférés ne le furent pas seulement dans ces trois régions, il est évident que ce chiffre dut augmenter jusqu'à la fin de l'année 1916.

Nous avons dit que les Arméniens concernés par le transfert étaient au nombre de 702 900. Si l'on admet que les émigrés en vie, le 5 avril 1916, se trouvaient tous dans ces trois régions, et si l'on suppose que tous ceux que l'on a transférés après cette date sont morts, le nombre de morts pendant l'émigration serait de 200 000. Naturellement il ne paraît pas possible que tous ceux qui se trouvaient ailleurs que dans les régions de Damas, Alep et Zor à la date du 5 avril 1916, de même que la totalité de ceux que l'on a fait émigrer après cette date, soient tous morts. On est donc en droit de penser, d'après ce calcul, que le nombre de ceux qui sont morts en cours de transfert fut inférieur à 100 000. Ceci signifierait d'ailleurs que les vraies pertes ont eu lieu davantage pendant des combats armés que pendant le transfert.

Une troisième forme de calcul est celle que prend en considération la République de Turquie.

Le premier recensement à l'époque républicaine eut lieu en 1927. Il y avait alors en Turquie 123 602 Arméniens.

— En France, lors du recensement de 1931, on dénombra 29.227 Arméniens non naturalisés et 5.114 nés en Turquie, mais naturalisés français, soit un total de 35.000 Arméniens vivant en France à cette époque. Il est évident que tous ces Arméniens venaient de Turquie.

— Les sources canadiennes laissent apparaître une immigration de 1244 Arméniens entre 1912 et 1924 (Imre Ferenczi, *International Migration*, volume I, New York, 1929, p. 891).

— A la même époque, 34.136 Arméniens émigrèrent en Amérique. Tous étaient des Arméniens de Turquie (Robert Mirak, *Armenian Emigration to the U.S. to 1915*).

— En 1928, le nombre d'Arméniens ayant émigré en Grèce s'élevait à 42.200 (*Société des Nations*, A.33, 1927).

— En 1920, les statistiques bulgares notent la présence de 10.848 Arméniens et en 1926 celle de 25.402 Arméniens grégoriens (*Annuaire statistique du Royaume de Bulgarie*, 1931, p. 39). Il apparaît que, parmi ces Arméniens, 15.000 venaient de Turquie.

— Toujours d'après les statistiques de la Société des Nations, 2500 Arméniens auraient émigré à Chypre.

— Hovannisian dresse le tableau suivant de l'émigration des Arméniens dans les pays arabes et en Iran ("The Ebb and Flow of the Armenian Minority in the Arab Middle East", *Middle East Journal*, 28/1, hiver 1974, p. 20) :

394 FO. 371/6556/E.2730/800/44.

Syrie	100 000
Liban	50 000
Jordanie	10 000
Egypte	40 000
Iran	50 000
Irak	25 000

[265]

Si on ajoute à ces effectifs les 420.000 Arméniens qui émigrèrent en Russie, on obtient le chiffre de 825.000 Arméniens. Si on évalue à 50.000 les Arméniens qui partirent dans d'autres pays de l'Europe, plus les disparus et ceux que l'on a oubliés, on atteint un chiffre de 875.000 Arméniens. En y ajoutant les 123.000 Arméniens de Turquie, on parvient au chiffre de 998.000 Arméniens. La population arménienne des années 1914 en Turquie s'élevait à 1.300.000. Si l'on soustrait de ce total le chiffre de 998.000, on se retrouve avec un nombre de 302.000 Arméniens.

En somme, de quelque manière qu'on fasse le calcul, le nombre d'Arméniens qui, pour différentes raisons, perdirent la vie au cours de la Première Guerre mondiale, ne dépasse pas 300 000, ce chiffre comprenant les pertes occasionnées par diverses causes pendant le transfert. Le nombre admissible de ceux qui furent massacrés est encore moins élevé.

Un meurtre reste un meurtre et demeure inexcusable. De la même manière que nous n'excusons pas de massacre des Turcs par des Arméniens, nous n'excusons pas davantage celui d'Arméniens par des Turcs. Néanmoins, ces Arméniens massacrés ne l'ont pas été sur l'ordre du gouvernement. Les coupables qui ont pu être arrêtés, comme nous l'avons précisé précédemment, ont été déférés devant les tribunaux. Ils furent jugés et condamnés à diverses peines, peine de mort comprise, et les peines ont toutes été exécutées.

On aurait souhaité que les Arméniens châtient de la même manière ceux d'entre eux qui avaient massacré des Turcs. Mais dans les ouvrages arméniens, ceux-ci sont présentés comme des héros nationaux. L'assassin de Talat Pacha, Tehlirian s'y voit attribuer la même importance que Khatchaturian, compositeur, mondialement connu. Ceci nous chagrine pour Khatchaturian, mais nous ne savons pas ce qu'il en pense lui-même.

Avant de clore ce chapitre, un point reste à examiner.

Pendant la Première Guerre mondiale, la Grande-Bretagne vint en tête de ceux qui s'efforcèrent de propager des rumeurs sur le massacre des Arméniens. Dans la section consacrée à la propagande, nous avons présenté le célèbre bureau Masterman, qui avait surtout pour but de convaincre l'opinion publique américaine et de dresser le monde islamique contre la Turquie. Ce fut lui qui créa la fable du massacre en publiant le *Livre Bleu* auquel nous avons fait référence en diverses occasions.

Toynbee essaya plus tard d'appuyer ses dires sur des documents, mais il ne put y parvenir.

Une autre personne qui consacra beaucoup d'efforts à cette affaire est le D[r] Johannes Lepsius. Comme de nos jours, les Arméniens savent que les écrits de Lepsius ont pour source de renseignements le bureau de propagande du *Livre Bleu*, ils les considèrent comme d'autant plus précieux.

Nous pensons qu'il y a un certain intérêt à présenter la personne du D[r] Lepsius et

ses objectifs. Pour ce faire, nous allons recourir à ce qu'en dit Frank. G. Weber [395] :

"*Craignant que les autres Arméniens n'essaient d'imiter les insurgés de*

[266] *Van, Enver Pacha décida se supprimer toutes les écoles arméniennes et les journaux arméniens. Wangenheim considéra ces ordres comme préjudiciables à la cause de l'Allemagne. (...) L'ambassadeur donna pour instructions à ses consuls de rassembler toutes informations de nature à prouver que les Allemands avaient essayé d'alléger le sort des Arméniens. Ces informations devaient être éditées sous forme d'un livre blanc destiné à agir sur l'opinion publique tant en Allemagne que dans les pays de l'Entente (*Archives d'Allemagne, Band 37, n° A. 20525*).*

*Ce projet trouva en la personne du D*r *Johannes Lepsius un puissant porte-parole. Fils d'un célèbre archéologue, il était lui-même un voyageur connu, auteur d'ouvrages sur le Proche-Orient. Lepsius avait été chargé par différentes sociétés protestantes évangéliques d'aller en Arménie et vérifier de première main les rumeurs de massacre. Wangenheim ne souhaitait pas l'arrivée du professeur, pensant que les Turcs allaient accuser les Allemands de vouloir leur causer des embarras, tandis que les efforts de Lepsius ne permettraient pas de sauver aucune vie arménienne. Mais Lepsius réussit à convaincre la Wilhelmstrasse en expliquant que son intention n'était pas d'exercer une pression sur les Turcs mais de persuader le patriarcat d'observer la plus grande loyauté vis-à-vis de l'Etat. Sous ce prétexte, il partit pour Istanbul où le patriarcat arménien l'accueillit avec joie, mais Talat ne lui permit pas de pénétrer en Anatolie. Lepsius inonda Wangenheim de lettres, puis fit usage d'un argument auquel l'ambassadeur avait toujours été sensible : la liquidation des Arméniens allait sérieusement et peut-être irréparablement faire obstacle à la croissance de l'influence allemande en Turquie après la guerre.*

A son retour d'Allemagne, Lepsius se consacra à tenir le public allemand au courant des massacres des Arméniens. Ce qu'il écrivait n'était pas toujours actuel et objectif. La plupart de ses renseignements provenaient d'informateurs arméniens de la capitale turque. Une autre de ses sources était les informations que lui avaient fournies l'ambassadeur des Etats-Unis, Morgenthau lors de son séjour à Istanbul en juillet 1915, source qu'il avait lui-même remaniée.

Morgenthau lui avait montré une partie des rapports des consuls américains et avait défendu l'idée de faire partir les Arméniens de l'Empire ottoman pour les installer dans l'ouest des Etats-Unis. Lepsius indiqua au chancelier que si l'Allemagne réussissait à se rendre populaire auprès des Arméniens de Turquie, l'Arménie russe pourrait plus facilement passer sous protectorat allemand après la guerre."

Tel était le Dr Lepsius. Il n'avait jamais mis les pieds en Anatolie, ni même parlé avec un seul Arménien de cette région. Toutes les informations qu'il a rassemblées lui furent fournies par le patriarcat et, en partie, par les rapports que lui avait montrés l'ambassadeur Morgenthau. Nous verrons plus loin que ces rapports n'avaient été établis qu'à partir de rumeurs transmises de bouche à oreille.

Il convient de placer le Dr Lepsius dans le lot des missionnaires protestants et d'accorder à ses écrits la même valeur qu'à ceux de ces dignes ecclésiastiques.

[267]

Il y a encore une autre décision concernant les Arméniens de Turquie qui fut prise pendant la guerre et elle concerne le patriarcat. Avec le nouveau statut qui fut publié dans le *Takvim-i-Vekayi* du 10 août 1916, le lien des églises arméniennes de Turquie avec le catholicossat d'Etchmiadzin était totalement rompu. Les catholicossats de Sis et d'Akhtamar étaient réunis et leur siège transféré à Jérusalem, d'où le patriarcat

395 Frank G. Weber, *Eagles on the Crescent*, p. 150-152, 187

d'Istanbul devait désormais dépendre. Il fut décidé en outre que le patriarche d'Istanbul ne pourrait désormais communiquer avec les autorités que par le canal du ministère des Cultes.

Ce nouveau statut établissait une nouvelle forme d'élection pour le patriarche et les assemblées du patriarcat. On peut en trouver un résumé détaillé dans l'ouvrage de Hikmet Bayur, tome II, 3e partie, p. 57-59.

3 — Le partage de l'Empire ottoman

Il nous paraît utile de nous arrêter sur les accords de partage de l'Empire ottoman que conclurent les Alliés pendant la Première Guerre mondiale car ils concernèrent de près les Arméniens. Nous avons déjà rappelé plus haut comment l'Anatolie fut divisée en zones d'influence avant 1914. Lorsque la guerre éclata, la Russie, la France et l'Angleterre établirent de nouveaux contacts pour prévoir des annexions territoriales effectives, et non plus des zones d'influence. Bien entendu, l'Allemagne était tenue à l'écart de ces concertations. Les trois pays ne se réunirent pas tous ensemble, mais entamèrent des négociations bilatérales.

Au début, avant que la Sublime Porte ne se lance dans l'opération du transfert des Arméniens, la Russie désirait s'emparer de tous les territoires ottomans où vivaient ceux-ci, la Cilicie comprise. Le tsar déclara : "*Je ne peux pas mettre les Arméniens une fois de plus sous le joug des Turcs. Dois-je annexer l'Arménie ? Je ne le ferai que si les Arméniens le demandent de manière catégorique, sinon je créerai pour eux une administration autonome.* [396]"

Mais nous savons que, le 15 mars 1915, les Russes acceptèrent d'abandonner la Cilicie aux Français. Avant d'entrer dans le vif du sujet, nous donnerons un rapide résumé des résultats. Toutefois, nous voulons auparavant noter un fait qui a également pris place dans les écrits arméniens. Après que l'armée russe se fut emparée d'Erzurum, le commandant en chef émit un ordre refusant aux Arméniens le droit d'habiter la ville. C'est également un fait historique que le grand-duc Nicolas déclara à la fin de l'année 1915 : "*En Russie, il n'y a pas de problème arménien, de même qu'il n'y a pas de problème yakoute*." Ces déclarations montrent quelles étaient les vraies ambitions de la Russie.

Le partage de l'Empire ottoman fit l'objet de pourparlers qui se déroulèrent entre la Grande-Bretagne et la Russie (1915), puis entre la France et la Grande-Bretagne (3 janvier 1916), la France et la Russie (26 avril 1916) et enfin la Russie et la Grande-Bretagne (mai 1916).

[268]

Au cours de ces entrevues, il ne fut à aucun moment question des Arméniens ou de l'Arménie. Le territoire appelé Arménie se trouva partagé entre la Russie et la France.

Ceci démontre que la réaction manifestée par les trois pays lorsqu'ils apprirent la décision du transfert des Arméniens était totalement artificielle et prouve clairement qu'ils ont utilisé les Arméniens comme un moyen d'alléger pour eux-mêmes le poids de la guerre.

396 Y. H. Bayur, *op. cit.*, III/3, p. 22.

C'est Georges Picot, ancien consul à Beyrouth, qui mena les négociations de partage au nom de la France, la Grande-Bretagne étant représentée, elle, par Sir Mark Sykes, qui était considéré comme un expert des affaires d'Orient. Les accords auxquels ils aboutirent portent le nom d'accords "Sykes-Picot".

Les premiers pourparlers eurent lieu entre la Russie et l'Angleterre le 12 mars 1915. Ces négociations portaient sur le point de savoir si Istanbul et les Détroits seraient placés sous le contrôle de la Russie. La Grande-Bretagne accepta à condition que ses navires de commerce puissent passer librement à travers les Détroits et que les régions d'Iran considérées comme neutres dans l'accord anglo-russe de 1907 soient incluses dans la zone d'influence britannique. [397]

Français et Anglais parvinrent le 3 janvier 1916 à un accord aux termes duquel la Grande-Bretagne s'appropriait l'Irak méridional, y compris Bagdad et Bassorah, la France recevant Beyrouth et le littoral de Syrie ; des Etats arabes devaient être créés sous le protectorat des deux puissances et placés sous la souveraineté nominale du chérif Husayn de La Mecque. Le sud d'un triangle partant des côtes syriennes et s'allongeant en une étroite bande vers la Cilicie et Sivas devait revenir à la France.

La France et la Russie signèrent un accord le 26 avril 1916. La Russie reconnaissait les accords passés entre la Grande-Bretagne et la France et se réservait les provinces d'Erzurum, de Trabzon, de Van et de Bitlis (dans les limites qu'elles avaient à l'époque) jusqu'à un point à déterminer sur les côtes de la mer Noire, à l'ouest de Trabzon. Mus, Siirt et la vallée du Tigre étaient également laissés à la Russie. En contrepartie, cette dernière acceptait que les régions comprises entre l'Aladag et Kayseri, le Yildizdag et Zara, Egin et Harput reviennent à la France.

En dernier lieu, un accord semblable à celui qui avait été conclu entre la France et la Russie fut aussi signé le 16 septembre 1916 entre la Grande-Bretagne et la Russie. [398]

Lorsque l'Italie décida d'entrer en guerre aux côtés des Alliés, elle se trouva également partie prenante dans le partage.

La région d'Antalya lui fut proposée, mais elle demanda aussi la province d'Aydin (dont Izmir faisait partie). La Russie s'y opposa, prétendant que la Turquie tomberait dans une situation invivable. Par l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne, qui fut conclu avec l'Italie en avril 1917, cette dernière

[269] obtenait Izmir, mais cet arrangement était soumis à l'approbation de la Russie. Or, la révolution de 1917 ayant éclaté avant que le gouvernement du tsar ne se prononce, l'affaire demeura en suspens. Ultérieurement, la province d'Aydin fut offerte aux Grecs, raison pour laquelle l'Italie se trouva en désaccord avec ses Alliés lors de l'armistice et dans les années suivantes.

Il est possible de se faire une idée précise du contenu de ces accords en se référant à la carte page 354. Pendant toute la période où ils furent discutés, il ne fut à aucun moment question des Arméniens. Ceux-ci ne furent mentionnés qu'à l'époque où, la révolution ayant éclaté en Russie, cette dernière se retira de la guerre. On proposa alors qu'une Arménie soit fondée sur une partie des territoires attribués à l'Empire tsariste.

Une des questions qui allait susciter plus tard bien des difficultés fut "la déclaration Balfour", faite par le gouvernement britannique le 2 novembre 1917. La Grande-Bretagne y annonçait qu'un "Foyer national juif" serait créé en Palestine. Lorsque ce projet fut officiellement présenté au chérif Husayn en janvier 1918, celui-ci aurait répondu qu'il n'y

397 Harry N. Howard, *The King-Crane Commission*, Beyrouth, 1963, p. 1.

398 Y.H. Bayur, *op. cit*., 111/4, p. 1-14.

voyait aucun inconvénient tant que les droits des Arabes vivant en Palestine seraient respectés. [399]

Ce foyer juif prit concrètement forme après la Seconde Guerre mondiale. Si la déclaration Balfour avait pu déboucher sur des résultats effectifs après la Première Guerre mondiale, les difficultés qu'on connaît actuellement auraient peut-être pu être évitées.

4 — La liquidation du Front de l'Est

La révolution russe débuta avec l'insurrection de Saint-Pétersbourg le 8 mars 1917, puis les bolcheviks prirent le pouvoir dans la nuit du 7 au 8 novembre 1917. Jusqu'à cette date, la Russie continua la guerre sous la direction de Kerenski.

Lorsque les bolcheviks s'emparèrent du gouvernement, le 15 novembre 1917, ils déclarèrent que tous les peuples vivant en Russie étaient souverains et égaux et qu'ils pouvaient se séparer de la Russie pour créer des gouvernements autonomes. La fondation de la République autonome arménienne repose sur cette déclaration. Les deux années qui suivirent montrèrent jusqu'à quel point cette première déclaration des bolcheviks était peu sincère.

Le 24 novembre 1917, les nouveaux dirigeants de la Russie commencèrent à publier les textes des ententes secrètes conclues pendant la guerre, y compris celles qui portaient sur le partage de l'Empire ottoman. Nous ne savons pas si ces révélations réussirent ou non à ouvrir les yeux des Arméniens.

Le 28 novembre 1918, l'Estonie proclama son indépendance ; le 6 décembre, ce fut la Finlande et, le 24 décembre, l'Ukraine.

Le 26 novembre, les Russes sollicitèrent un armistice. Les négociations turco-russes commencèrent le 4 décembre 1917 à Erzurum et un accord fut signé le 18 décembre. Les points principaux en étaient que les armées

[270] des deux camps devaient rester là où elles se trouvaient et ne pas opérer de nouvelles concentrations.

Pendant ce temps, les négociations en vue de l'armistice général - auxquelles les Ottomans prirent également part - avaient lieu à Brest-Litovsk. Les parties parvinrent à s'entendre le 15 décembre, et le 17 décembre, elles signèrent un accord prévoyant un cessez-le-feu applicable jusqu'au 14 janvier 1918.

Les pourparlers de paix commencèrent le 20 décembre 1917 dans la même ville. Au début, ce fut le ministre des Affaires étrangères, Ahmet Nesimi Bey, qui participa aux négociations au nom de la Turquie, mais, à partir de janvier 1918, le grand vizir Talat Pacha y prit part également.

Le 13 janvier 1918, à Saint-Pétersbourg, la *Pravd*a publia un communiqué intitulé "Le décret n° 13", signé par Lénine et Staline. Les points principaux en étaient [400] :

399 H.N. Howard, *op. cit*., p. 4.

400 Y.H. Bayur, *op. cit*., 111/4, p. 121.

"*Si les Arméniens de Turquie et de Russie le désirent, le gouvernement des ouvriers et des paysans soutiendra leur droit à disposer d'eux-mêmes jusqu'à leur indépendance. L'assemblée des commissaires (le conseil des ministres) est d'avis que la concrétisation de ce droit n'est possible que si des garanties sont assurées pour un référendum libre. Ces garanties sont les suivantes :*

> *1 - Retrait rapide des unités militaires des frontières de l'Arménie turque et formation immédiate d'une milice arménienne qui assurera la sécurité des biens et des personnes de la région.*
> *2 - Retour dans leur région d'origine des émigrés arméniens réfugiés dans les régions avoisinantes.*
> *3 - Retour dans leur région d'origine des Arméniens déportés depuis le début de la guerre par les autorités turques.*
> *4 - Constitution d'un gouvernement provisoire national arménien, constitué de députés élus selon des principes démocratiques.*
> *5 - Le commissaire des Affaires caucasiennes, Chomian, aidera les Arméniens à réaliser ces objectifs.*
> *6 - Une commission mixte sera constituée pour que les unités étrangères évacuent les territoires arméniens.*"

Ce "décret" montrait que les Russes allaient armer les Arméniens avant de se retirer du territoire turc. Nous ne nous attarderons pas trop sur les détails. Les négociations de Brest-Litovsk s'achevèrent le 3 mars 1918 avec la signature du traité de paix.

La Russie avait considéré en réalité ce traité comme un diktat, mais elle le signa sans trop tenir compte des conditions, étant donné qu'il était nécessaire de conclure immédiatement la paix pour mener à bien la révolution. [401] Dans l'accord général qui venait d'être signé, il était mentionné que la Russie ferait tout son possible pour évacuer et rendre les provinces d'Anatolie orientale

[271] à la Turquie, qu'elle évacuerait également Ardahan, Kars et Batoum et qu'elle laisserait à la Turquie et aux Etats de la région le soin de fixer le nouveau statut de ces zones.

Les principaux articles de l'accord turco-russe annexé au traité général sont les suivants [402] :

> **"Article I**
> *1 - Evacuation de l'Anatolie orientale dans les six à huit semaines qui suivent.*
> *3 - Les Russes assureront l'ordre jusqu'à l'arrivée de l'armée turque et empêcheront que des vols ou des actes de pillage et de vengeance ne soient commis.*
> *4 - Des divisions russes seront affectées à la surveillance des frontières à chaque 150 km.*
> *5 - Les bandes de francs-tireurs arméniens devront être désarmées et dissoutes.*
> *7 - La Russie ne pourra pas maintenir en Caucasie jusqu'à la paix générale des forces supérieures à une division. La Turquie est dans l'obligation de tenir son armée mobilisée, car elle se trouve engagée sur d'autres fronts.*
> **Article III**
> *Trois mois après la ratification, la commission turco-russe délimitera la frontière en partant de la frontière iranienne et en englobant les régions d'Ardahan, de Kars et de Batum. La frontière devra suivre le tracé qu'elle avait*

401 Au sujet de l'attitude des Russes sur ce point, voir *Soviet Foreign Policy*, I, Moscou, 1980, p.48-66.
402 Y.H. Bayur, *op. cit.*, p. 136-137.

antérieurement à la guerre de 1877-1878.

Article VI

Tous les engagements et accords antérieurement contractés entre les deux parties étant rendus caducs par ceux qui sont ici contractés, les deux parties, aux termes de la première annexe à l'accord et dans les délais prévus par celui-ci signeront un accord consulaire et tous autres accords qui seront nécessaires.

Article VIII

Les engagements relatifs à la partition de l'Iran étant annulés, ce pays sera évacué.

Article XI

Les sujets musulmans de la Russie ont le droit d'émigrer en Turquie. Ils pourront soit liquider leurs biens sur place, soit les prendre avec eux."

Pendant les pourparlers qui aboutirent au traité de Brest-Litovsk, la situation dans le Caucase était la suivante :

"*Des élections législatives avaient eu lieu alors que Kerenski était au pouvoir. Les bolcheviks avaient dissout l'assemblée. Dans le Caucase, certains membres de celle-ci se réunirent le 10 février 1918 (ancien style, soit le 23 février) et proclamèrent une "République Socialiste Unie de Transcaucasie" réunissant les Géorgiens, les Azerbaïdjanais, les Daghestanais et les Arméniens. Un gouvernement provisoire fut constitué sous la présidence de Y. Ketetchgoni, Géorgien menchevik. En réponse à une demande de Vehip*

[272] *Pacha concernant l'ouverture de négociations de paix, il fut décidé de mettre fin aux combats et les premiers entretiens eurent lieu à Trabzon."* [403]

Effectivement, le commandant de l'armée ottomane de l'Est avait invité les Caucasiens à s'entretenir avec lui. Cependant, le propos de cette réunion n'était pas d'établir un autre traité de paix mais de constituer des relations de voisinage positives avec les pays caucasiens dans le cadre des principes sur lesquels on se mettrait d'accord avec les Russes. Il restait qu'après avoir été dissoute, suite à l'armistice, l'armée russe avait laissé la place aux Arméniens. Lorsque ceci fut annoncé officiellement par le communiqué du 13 janvier 1918, l'armée ottomane se mit à avancer, récupérant Erzincan le 13 février et Trabzon le 24.

Lorsque la délégation caucasienne arriva à Trabzon, le 8 mars 1918, cette opération était toujours en cours. Le 12 mars Erzurum, le 5 avril Sarikamis, le 7 avril Van, le 14 avril Batoum et le 25 avril Kars furent repris par l'armée ottomane.

Pendant cette période, dans les régions que le repli des Russes leur avait permis d'occuper, particulièrement à Erzurum, les Arméniens se livrèrent à des tortures et à des atrocités contre les musulmans sans armes.

Twerdo Khlebov, commandant du 2e régiment d'artillerie russe, rapporte dans ses Mémoires les méfaits d'individus tels que Torkom, Antranik et Djanboladian qui se firent alors tristement connaître. Mais nous ne nous attarderons pas sur ce sujet. [404]

Comme on pouvait s'y attendre, les entretiens de Trabzon n'aboutirent à aucun résultat. On peut suivre à travers le récit de Katchaznuni ce que fut le comportement des Arméniens au cours de ces événements.

"*Les Arméniens ne voulaient pas se séparer de la Russie et n'attendaient rien de*

403 H. Katchaznuni, *Il ne reste plus rien à faire pour le Dachnaksoutioun*, § 12.

404 Twerdo Khlebov, *Journal de guerre du 2e Régiment d'artillerie de la forteresse russe d'Erzurum* et *Notes d'un officier supérieur russe sur les atrocités d'Erzurum*, traduit du manuscrit original russe, 1919.

la part des Turcs. Ils pensaient encore pouvoir arrêter l'avance des Turcs par la force des armes. Au mois d'avril, une assemblée nationale arménienne se réunit à Alexandropol uniquement pour traiter de cette affaire. Cette assemblée refusa de reconnaître le traité de Brest-Litovsk malgré les explications que j'ai fournies et décida de continuer la guerre (paragraphe 14). (...) Le 25 avril, Kars tomba, pratiquement sans résistance. Le Seïm (l'Assemblée de la République caucasienne) décida de reprendre les pourparlers interrompus à Trabzon et de reconnaître les frontières définies par le traité de Brest-Litovsk. Les négociations commencèrent dans les premiers jours de mai à Batoum, où les Turcs s'étaient d'ailleurs installés. Mais les Turcs ne tenaient plus du tout le même langage. Le traité de Brest-Litovsk ne leur suffisait plus. Ils disaient que leur sang avait coulé depuis les négociations de Trabzon et, comme dédommagement, réclamaient des compensations sur le territoire arménien. (Paragraphe 15.)"

La conférence de Batoum se réunit le 11 mai 1918. Cette fois, Halil Pacha

[273] réclama effectivement les régions d'Ahaltsikh, Akhalkalak et Gümrü (Alexandropol), ainsi que la zone du chemin de fer Kars-Gümrü-Djulfa. Mais la guerre n'était pas terminée. Le 14 mai, Yalkup Sevki Pacha demanda d'utiliser le chemin de fer de Gümrü-Djulfa afin d'envoyer des troupes en Iran pour combattre les Anglais. Ne recevant pas de réponse, il occupa Gümrü le 15 mai et mit les Arméniens en déroute dans les environs de Karakilis.

Au même moment, les unités arméniennes et bolcheviks se trouvant dans Bakou se mirent en mouvement pour soutenir l'armée arménienne de la zone Gümrü-Karakilis. Elles incendièrent et mirent au pillage tous les villages musulmans se trouvant sur leur chemin.

Voici la suite telle qu'elle est présentée par Katchaznuni :

"*Finalement, en raison de profondes divergences sur l'attitude à adopter face au conflit en cours, la République Unie fut abolie le 26 mai. Le même jour, la Géorgie déclara son indépendance et, le lendemain, ce fut l'Azerbaïdjan. Tard dans la nuit du 28 mai, le comité central national proclama l'indépendance de l'Arménie. (*Paragraphe 16.*)*

*Les combats se poursuivirent du 22 au 26 mai à Sardarabad, et du 25 au 28 mai à Haraklis. Le peuple arménien accomplissait peut-être ses derniers efforts pour perpétuer son existence. Cette guerre de front et notre résistance héroïque (ce n'était pas l'armée qui combattait, étant donné qu'on l'avait supprimée, mais le peuple lui-même) ont assurément fait quelque peu remonter l'estime que les Turcs avaient pour nous et rendu possible la signature du traité de paix. (*Paragraphe 17.*)*"

Cette fois, le traité de paix fut effectivement conclu le 4 juin, un accord fut signé avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie et, le 8 juin, un autre avec le Daghestan. Nakhtchevan restait aux mains des Ottomans, ce qui permettait la liaison avec l'Azerbaïdjan.

Toutefois, en raison de l'affaire de Bakou, la paix ne put s'instaurer dans le Caucase. Les Britanniques s'étaient installés à Bakou. Les forces turques qui s'étaient mises en mouvement le 14 septembre 1918, s'emparèrent de la ville le lendemain.

Avant de clore ce chapitre, nous voudrions aborder un dernier point. A Batoum, les Ottomans avaient promis de s'entremettre pour la conclusion de la paix entre les pays du Caucase et les puissances centrales (Allemagne, Autriche et Bulgarie). Dans cette intention, les délégués des pays du Caucase étaient arrivés à Istanbul. Ceux de l'Arménie se nommaient Aharonian et Hadissian. Le sultan Mehmed VI Vahdettin les reçut au *Selâmlik* le 6 septembre 1918. Il convient d'examiner le télégramme qu'Aharonian envoya le 9 septembre 1918 au Premier ministre Katchaznuni, suite à cette

entrevue [405] :

"*Le 6 septembre après le* selâmlik*, nous avons été reçus en audience par le sultan. Nous l'avons félicité de son avènement au trône et nous lui avons présenté nos vœux pour le progrès et le bien-être de l'Empire. Nous lui avons dit que c'était le gouvernement ottoman qui avait pour la première fois pensé*

[274] *à constituer une Arménie indépendante, que la nation arménienne ne l'oublierait jamais et que le gouvernement arménien ferait tout son possible pour maintenir et renforcer les relations amicales existant entre les deux pays. Sa Majesté nous a remercié en déclarant qu'Elle était très heureuse de rencontrer les délégués de l'Arménie libre et indépendante. Elle a également souhaité que l'Arménie soit très forte, non seulement pour marcher dans la voie du progrès mais aussi pour pouvoir protéger son indépendance. Sa Majesté a affirmé qu'Elle avait foi dans le développement des relations amicales et de bon voisinage entre la Turquie et l'Arménie. Sa Majesté a clos l'entretien en disant qu'Elle était très heureuse que l'Arménie ait trouvé en elle-même la force de constituer un Etat indépendant, capable d'envoyer des délégués à Istanbul, et qu'Elle formulait de nouveau ses vœux les meilleurs pour notre pays.*

Talat Pacha est allé à Berlin suite aux problèmes qui ont surgi dans le Caucase. Son retour est attendu dans deux semaines. Nous espérons que les travaux de la conférence d'Istanbul trouveront leur solution là-bas."

Le cabinet de Talat Pacha, après avoir demandé la paix dans le cadre des principes de Wilson, donna sa démission le 8 octobre 1918. Cette demande de paix fut présentée au gouvernement de Washington par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne, qui y représentait les intérêts de la Turquie. [406] Ahmet Izzet Pacha constitua un nouveau gouvernement le 14 octobre. La Grande-Bretagne octroya les pleins pouvoirs à l'amiral Calthrope pour les négociations de l'armistice. Les entretiens commencèrent le 27 octobre 1918 à Moudros et l'armistice fut signé le 30 octobre.

Les articles 11 et 24 de l'armistice concernent directement notre propos :

"***Article 11*** *Les forces ottomanes se trouvant dans le nord-ouest de l'Iran se retireront immédiatement en deçà des frontières d'avant la guerre, en application de l'ordre qui a été donné antérieurement. L'évacuation partielle de la Transcaucasie par les forces ottomanes ayant été déjà ordonnée, celles qui restent sur place seront évacuées sur demande des Alliés et après examen de la situation locale.*

Article 24 *Les Puissances de l'Entente se réservent le droit d'occuper toute partie des six provinces (il s'agit des six provinces orientales de l'Anatolie) où des incitations aux troubles se manifesteraient.*"

Voici, à travers les notes de Kâzim Karabekir Pacha, quelle était la situation à l'Est à la date où fut signé l'armistice [407] :

"*Je commandais le 1^er^ corps de l'armée du Caucase et mon quartier général se trouvait à Tabriz. La II^e^ division du Caucase occupait l'Azerbaïdjan iranien et la IX^e^ division la région de Nakhtchevan, depuis la frontière turco-arménienne, passant à 6 km au sud d'Erivan, jusqu'à l'Araxe. C'est-à-dire qu'elle se trouvait éparpillée sur des centaines de kilomètres. De même*

[275] *que les Arméniens étaient restés sans forces à la suite des nombreuses attaques où ils avaient été malmenés, un détachement anglais qui s'était avancé à trois jours de marche de Tabriz, avait été repoussé de l'Azerbaïdjan iranien, suite aux*

405 Y. H. Bayur, *op. cit*., p. 250.

406 Celal Bayar, *Ben de yazdim,* I, Istanbul, 1965, p. 14.

407 Kâzim Karabekir, *Istiklâl Harbimiz*, Istanbul, 1969, p. 1.

offensives répétées qu'il avait subies. Dans les derniers jours, trois avions avaient également été abattus. Le 15 septembre 1334/1918, notre armée s'était emparée de Bakou et en Azerbaïdjan même, il ne se trouvait plus aucun ennemi. La Géorgie s'était tue, comme l'Arménie, mais s'était mise sous la protection allemande."

Naturellement, après l'armistice la situation changea. Les Anglais entrèrent dans Bakou le 17 novembre 1918 après avoir demandé aux forces turques de s'en retirer. Le 1er mars 1919, mettant à profit le retrait des forces ottomanes sur les frontières de 1914, les Géorgiens s'emparèrent d'Ahaltsikh. Le 19 avril, les Arméniens entrèrent à Kars et, le 20 avril, les Géorgiens à Ardahan.

Nous examinerons les événements survenus après cette date sur le front de l'Est dans le chapitre relatif à la guerre d'indépendance.

Le 13 novembre 1918, la flotte de l'Entente, constituée de 60 bâtiments, arriva à Istanbul et jeta l'ancre devant la ville. Les troupes débarquèrent le lendemain. Les pays vainqueurs avaient d'ores et déjà commencé à occuper les régions qu'ils s'étaient attribuées dans les accords secrets conclus pendant la guerre.

5 — L'armistice et la chasse aux coupables

En mai 1915, dès que les rumeurs de massacres s'étaient mises à circuler à des fins de propagande dans l'Europe en guerre, les gouvernements français et britannique avaient annoncé qu'ils tiendraient pour personnellement responsables des massacres, les membres du gouvernement ottoman ainsi que tous ceux qui avaient participé ou participeraient à de telles actions.

Lorsque la Turquie fut occupée, au lendemain de l'armistice, il fallut bien songer à tenir cet engagement.

Cependant, le gouvernement ottoman passa lui-même à l'action avant qu'il ne fût nécessaire pour les Alliés de faire quoi que ce soit. Après quoi, ces derniers - ou plus exactement la Grande-Bretagne, car la France n'avait pas l'air d'être très intéressée par cette affaire - préférèrent attendre un certain temps.

Pour ces raisons, la chasse aux coupables, commencée avec l'armistice se déroula en deux étapes. Nous allons résumer la première, qui correspond à la procédure suivie par le gouvernement ottoman.

Le 14 octobre 1918, après la démission de Talat Pacha, Izzet Pacha fut chargé de constituer un nouveau gouvernement. Le 19 octobre, ce dernier présenta à l'assemblée son programme, dont nous tirons les passages suivants :

"*Nous avons décidé que les citoyens transférés d'un lieu à un autre à l'intérieur du pays ou que l'on a fait émigrer pour des nécessités de guerre, peuvent retourner dans leur région d'origine et cette décision a commencé à être appliquée. Un projet concernant l'amnistie générale des détenus politiques*

[276] *et la libération de ceux qui ont été déportés suite à des décisions*

administratives et militaires sera préparé et présenté à l'assemblée. "[408]

Vers la fin de l'année 1918, le parti "Liberté et Entente" reprit ses activités à Istanbul sur la demande du sultan Vahdettin. Le premier chambellan d'Abdulhamid, Nuri Pacha, fut porté à sa présidence et il eut comme secrétaire général, Ali Kemal Bey. [409] En fait, ce fut ce parti qui mena la chasse aux coupables.

"*Vahdettin n'était pas satisfait du cabinet d'Izzet Pacha. Il prétendait que des unionistes s'y trouvaient et il lui reprochait de protéger les anciens dirigeants du pays. Entre-temps, le 1er novembre 1918, soit deux jours après la signature de l'armistice, Talat Pacha, Enver Pacha, Cemal Pacha, ainsi que les plus importants dignitaires d'Union et Progrès, Bahaettin Sakir, le Dr Nazim, Azmi Bey et Bedri Bey s'enfuirent du pays. Cet événement fut particulièrement utilisé pour critiquer le gouvernement dont on prétendit même qu'il avait facilité ces départs.*

Lorsque le sultan demanda que les députés unionistes fussent écartés du gouvernement d'Izzet Pacha, ce dernier démissionna (8 novembre 1918) : Tevfik Pacha fut chargé de constituer le nouveau gouvernement. Après des débats très animés, l'Assemblée vota la confiance à Tevfik Pacha (18 novembre)." [410]

"*A l'Assemblée, le courant hostile à Union et Progrès se durcissait de plus en plus. On y demandait que les membres des cabinets de Sait Halim Pacha et de Talat Pacha fussent déférés devant la Cour Suprême (*Divan-i Ali*). Dans cette intention, un des députés, Fuat Bey, présenta le 10 novembre 1918 à la présidence de l'Assemblée une motion constituée de 10 articles, dont l'article 5 accusait les Unionistes de "promulgation de lois, ordres et règlements provisoires totalement contraires aux principes du droit et de l'humanité et surtout à l'esprit et à la lettre de notre Constitution, lois, ordres et règlements qui ont transformé le pays en une scène de tragédie.* [4]"

Avant que ce projet, déposé en commission, ne lui parvint, l'Assemblée devait être dissoute, les membres des cabinets de guerre déférés au tribunal de l'état de siège, puis transférés à Malte.

La cause de la dissolution de l'Assemblée fut le dépôt d'une motion. Le 21 décembre, le ministre des Affaires étrangères, Mustafa Resit Pacha, lut la réponse du gouvernement à cette motion, puis le ministre de l'Intérieur, Mustafa Arif Bey monta à la tribune et donna lecture du rescrit du sultan décidant la dissolution de l'Assemblée.

Pendant ces événements les Anglais comme nous allons le voir, avaient commencé à exercer des pressions pour obtenir que les coupables fussent arrêtés au plus vite.

Tevfik Pacha était en train de constituer un tribunal spécial extraordinaire

[277] pour juger les "criminels" de guerre. Présidée par Mahmut Hayret Pacha, cette instance comprenait en outre Ali Nadi Pacha et Süleymaniyeli Mustafa Pacha (tous trois étaient retraités).

"*Le 30 janvier 1919, 27 personnes furent arrêtées et emprisonnées à Bekiraga. On comptait parmi elles l'ancien ministre et député Haci Adil, Hüseyin Cahit, le Dr Tevfik Rüstü, le secrétaire général du comité Union et Progrès, Mithat Sükrü, deux membres du comité central, Kara Kemal et Ziya Gôkalp, l'ancien ministre de l'Intérieur Ismail Canbolat, le député Karasu et le préfet d'Izmir, Rahmi Bey.* "[411] Les noms de plusieurs

408 C. Bayar, *op. cit.*, I, p. 24.
409 *Op. cit.*, IV, p. 1346.
410 *Op. cit.*, V, p. 1429, note 1.
411 *Op. cit.*, p. 1507.

d'entre eux avaient été donnés par les Anglais.

Pendant ce temps, un événement très intéressant se produisit. Le ministre des Affaires étrangères, Resit Bey, fit savoir aux gouvernements danois, néerlandais, espagnol et suédois, par télégramme du 18 février 1919, qu'une commission avait été constituée et chargée d'examiner le cas du transfert des Arméniens ; il précisait que le gouvernement turc envisageait de faire participer à cette commission deux membres par pays neutre et Resit Bey demandait que chacun des Etats sollicités désigne deux juristes dans ce but.

Les Anglais s'étaient efforcés d'empêcher, au moyen de la censure militaire, l'envoi de ce télégramme. [412] Mais cette intervention se produisit trop tard. Constatant que le télégramme avait déjà été envoyé, ils firent en sorte que les Etats en question n'envoient pas de membres à cette commission. [413]

Il est intéressant de constater que les Anglais ne voulaient pas de celle-ci. On pourrait supposer qu'ils désiraient que personne d'autre qu'eux-mêmes ne se mêle de cette affaire.

Mais les choses n'allaient pas aussi vite qu'ils le souhaitaient. Le sultan était mécontent du gouvernement et, finalement, Tevfik Pacha se trouva contraint de démissionner. Damat Ferit Pacha constitua le 4 mars 1919 un gouvernement dont les membres appartenaient tous au parti Liberté et Entente.

Le nouveau grand vizir constitua sous la présidence de Mustafa Pacha, un tribunal appelé "cour martiale de Nemrut Mustafa Pacha". Le 10 mars 1919, soixante unionistes furent arrêtés.

Nous n'avons pu déterminer avec exactitude à partir de quelle date cette cour martiale commença à fonctionner. Mais, sachant qu'elle condamna à mort Kemal Bey, sous-préfet de Bogazliyan, le 8 avril, on peut supposer qu'elle fonctionna dès la fin de mars.

Le procès dit des Unionistes commença semble t-il le 27 avril 1919.

"*Le Premier ministre, Sait Halim Pacha, le président de la chambre des députés, Halil, Ahmet Nesimi (ministre des Affaires étrangères), Ibrahim, Sükrü, Kemal, Küçük Talât, Riza l'artilleur, Ziya Gôkalp, Atif, président de l'Organisation spéciale, et le colonel Cevat Bey, commandant la place d'Istanbul, étaient présents au procès. Par contre, Talat Efendi, Enver Efendi, Cemal Efendi, le Dr Nazim, le Dr Bahaettin Sakir, le Dr Rusuhi et*

[278] *l'ancien directeur de la Sûreté, Aziz Bey, étaient jugés par contumace. Comme Enver Pacha et Cemal Pacha avaient été déchargés de leurs fonctions militaires, ils n'étaient appelés qu'Efendi, de même que Tâlat Pacha.* " [414]

Pendant que ces procès se déroulaient, les personnes considérées comme importantes par les Anglais, furent tirées de la prison de Bekiraga et déportées à Malte. Ceci constitua la seconde étape de la chasse aux coupables. Après cela, les Anglais n'allaient plus s'intéresser aux procès d'Istanbul.

A l'issue de ceux-ci, le 13 juillet 1919, le tribunal condamna à mort par contumace Talat Pacha, Enver Pacha, Cemal Pacha et le Dr Nazim Bey. Cavit Bey et Mustafa Seref Bey, qui étaient présents, furent condamnés à 15 ans de prison.

412 FO. 371/4172, X/M 09394-29498.

413 FO. 371/4173, X/M 08936-47913.

414 C. Bayar, *op. cit*., p. 1510.

C'est ainsi que s'acheva le procès d'Istanbul relatif au "massacre" des Arméniens. Talat Pacha et Cemal Pacha, condamnés à mort par contumace, furent victimes des balles arméniennes. Falih Rifki s'exprime ainsi à propos de Cemal Pacha :

"*En Syrie, beaucoup de gens chérissent et regrettent Cemal Pacha, bien que celui-ci soit à l'origine de la mort d'un certain nombre de notables syriens. Cemal Pacha a été tué par des Arméniens auxquels il avait donné la vie de ses propres mains.* " [415]

Le gouvernement de Damat Ferit Pacha et Vahdettin avaient accepté de se conduire comme l'instrument de la politique britannique, ceci afin de rejeter toutes les fautes sur le parti Union et Progrès et de se débarrasser ainsi de rivaux puissants. Si les Britanniques n'avaient pas déporté à Malte les personnalités dont on a parlé, le gouvernement de Damat Ferit Pacha aurait pu aller jusqu'à les faire pendre.

Avant de passer à la seconde étape de la chasse aux coupables, il y a encore un point sur lequel il convient d'insister. Après l'armistice, il avait été décidé que les Arméniens transférés pouvaient revenir chez eux et que leurs biens leur seraient rendus. On passa immédiatement à l'application de cette décision.

A ce sujet, le patriarche arménien donna les renseignements suivants [416] :

"*Les Arméniens d'Istanbul, ainsi que ceux du sandjak de Kütahya et de la province d'Aydin, n'avaient pas été transférés. Ceux qui l'ont été et sont revenus sont ceux du sandjak d'Izmit, ainsi que ceux de Bursa, de Kastamonu, d'Ankara et de Konya.*

Beaucoup d'Arméniens sont revenus dans le sandjak de Kayseri, ainsi qu'à Sivas, Harput, Diyarbakir et surtout, en Cilicie, mais ils n'ont pas pu aller jusqu'à leurs villages d'origine. Les Arméniens d'Erzurum et de Bitlis sont tous en Cilicie."

Une commission identifia et rassembla les enfants adoptés ainsi que les femmes qui avaient changé de religion. A ce sujet, il nous a paru intéressant de citer ci-après quelques textes particulièrement significatifs.

[279]

En 1922, à la Société des Nations, des allégations avaient été avancées d'après lesquelles il y avait encore en Turquie des milliers de femmes et d'enfants arméniens et grecs cachés dans les harems. Nous donnons ci-dessous un passage de la brochure publiée à ce sujet par le ministère de l'Intérieur [417] :

"*Après l'armistice, le gouvernement ottoman utilisa des centaines de fonctionnaires et dépensa plus de 1.150.000 livres pour ramener les Grecs et les Arméniens du lieu où ils avaient été transférés dans leurs régions d'origine. Aussi bien les formalités du retour de ces personnes que la restitution de leurs biens et effets immobiliers, tout fut réalisé grâce à des commissions mixtes composées d'officiers britanniques nommés par le haut-commissariat britannique, de fonctionnaires ottomans et d'une personnalité choisie par chacune des communautés concernées. Ces commissions mixtes, au nombre de plus de 62, ont voyagé à travers tout le pays et ont traité avec attention et application de questions extrêmement diverses. Elles ont même invité des femmes chrétiennes mariées de leur plein gré avec des musulmans pour leur demander si ce mariage leur convenait. Celles qui ont déclaré être heureuses furent laissées à leur sort. Dans les harems ou les orphelinats d'Istanbul, il n'est même pas resté deux enfants d'origine arménienne. Non seulement on n'y trouve plus*

415 Falih Rifki Atay, *Zeytindagi*, Istanbul, p. 50.

416 FO. 371/6556/E.2730/800/44.

417 *Cemiyeti akvam ve Türkiye'deki Ermeni ve Rumlar*, publication du Ministère de l'intérieur, n° 6, Istanbul, 1922, p. 14.

d'enfants arméniens, mais certains enfants d'origine musulmane dont les parents sont connus et certains en vie, se trouvent actuellement dans les orphelinats arméniens et y sont considérés comme Arméniens.

Les choses étant ainsi, comment pourrait-il se faire que des milliers d'enfants arméniens demeurent chez des Turcs ainsi qu'on l'a prétendu ? Comment la Société des Nations peut-elle imaginer qu'il y ait des enfants et des femmes que n'auraient pas trouvés ou pris avec eux les représentants, les officiers ou les commissions mixtes des Etats de l'Entente, même si ceux-ci n'ont pas encore le caractère d'une force exécutive et s'ils ne disposent pas de l'organisation et des moyens nécessaires pour étudier la réalité des faits ?

D'après ceux qui sont un tant soit peu au fait des choses, l'affaire est extrêmement simple. En effet, si un historien américain vivant en Turquie depuis plus de trente ans et actuellement membre du conseil d'administration d'une société de bienfaisance à Istanbul a pu il y a une semaine partir à la recherche d'un marché aux esclaves où on vendrait des jeunes filles et des femmes, il n'y a pas lieu de s'étonner que les descriptions et les discours de Mademoiselle Vacaresco, une Roumaine ne connaissant pas la Turquie, et ne voyant celle-ci qu'à travers le point de vue des Arméniens et des Grecs, fussent plus étranges que les contes des Mille et Une Nuits*.*

Comment se fait-il que seule Mademoiselle Vacaresco, qui réside en Suisse, ait pu remarquer cette affaire des orphelins, alors que celle-ci échappait à l'examen et à l'enquête des organisations et des fonctionnaires officiels ou officieux des trois grandes puissances alliées en poste à Istanbul ?"

[280]

Au sujet des enfants se trouvant dans les orphelinats, on trouve aussi un témoignage intéressant chez Halide Edip [[418]2] :

"*L'arrachement des enfants arméniens des orphelinats turcs commença à prendre un aspect tragique. Un comité international destiné à séparer les enfants arméniens des orphelins d'origine musulmane fut constitué sous le patronage du colonel Heathcote Smythe. Il loua une maison à Sisli et le comité central, chargé de trier les enfants, fut formé en majorité d'Arméniens. On demanda à Nezihe Hanim, secrétaire générale de la section féminine du Croissant Rouge, de représenter les Turcs. (...)*

Amenés en grand nombre depuis les orphelinats d'Anatolie, les enfants étaient envoyés à l'église arménienne de Kumkapi et ils en ressortissaient arméniens. Quelques enfants tentèrent de s'enfuir, mais ils furent ramenés.

Un jour que je rendais visite à Nezihe Hanim, dans son bureau du Croissant Rouge, deux enfants apeurés, l'un boîtant, l'autre blessé à la tête, firent irruption dans la pièce (...) Venant d'un orphelinat, ils avaient été récemment amenés à l'église. Ils avaient violemment refusé de devenir Arméniens : les Arméniens avaient massacré leurs parents. Ils avaient été sévèrement battus, mais avaient réussi à s'enfuir. (...) Les larmes aux yeux, ils supplièrent qu'on les protège et qu'on ne les renvoie pas [à l'église]. Nezihe Hanim téléphona à quelques journalistes turcs, leur demandant de mener les enfants à l'ambassade de Grande-Bretagne et de leur faire dire ce qu'ils avaient à dire à M. Ryan, premier drogman. (...) Bien que ce dernier fût connu pour sa haine intense des Turcs, le spectacle de deux enfants innocents dans cette situation désespérée pourrait lui faire considérer leur cas avec faveur, espérait Nezihe Hanim. (...) J'appris plus tard que, tandis que les enfants parlaient, un employé arménien entra dans le bureau pour dire quelque chose à M. Ryan. Sur ce, l'un des enfants se tourna et s'écria : "C'est l'homme qui nous a donné des coups de pied et nous a battus". Apparemment l'homme était un membre du conseil de l'église de Kumkapi.

[418] Halide Edip, *The Turkish Ordeal,* Londres, 1928, p. 16-18.

(...) La douleur de cette petite créature m'a vraiment touchée. Pour moi, il était le symbole du désespoir du peuple turc. Il était petit et maigre."

Nous pouvons à présent passer à la seconde étape de la chasse aux coupables.

L'amiral Calthorpe, qui occupait à cette époque les fonctions de haut-commissaire britannique à Istanbul, adressa le 3 janvier 1919, au Foreign Office le télégramme suivant [419] :

"*Il me semble inutile et indigne de continuer à protester auprès du gouvernement turc alors que le cabinet actuel manifeste à chaque occasion ses bonnes intentions. Ses ordres ne sont pas obéis... La situation nécessite donc que l'on adopte de nouvelles formes d'action et je pense que rien ne serait plus efficace que de m'autoriser à demander l'arrestation immédiate et la remise aux autorités militaires alliées de certaines personnes contre lesquelles on détient des preuves réelles.*"

[281]

Le 24 janvier, l'amiral envoyait le télégramme suivant [420] :

"*Le grand vizir m'a affirmé l'autre jour que l'on avait arrêté entre 160 à 200 personnes. Je pense que cela doit être une exagération, mais certains ont certainement dû être arrêtés.*"

Télégramme du 31 janvier 1919 [421] :

"*L'action entreprise par le gouvernement turc (...) pour arrêter ces personnes est très satisfaisante (...) J'ai l'intention de fournir au ministère de l'Intérieur de nouveaux noms, bien que je n'aie pas encore formellement demandé qu'on livre ceux qui ont exercé des sévices sur les prisonniers, car la liste n'est pas encore complète.*"

Télégramme du 11 mars [422] :

"*Le gouvernement a entrepris de nouvelles arrestations avec une admirable énergie. Hier, il y a eu plus de vingt arrestations, parmi les personnes arrêtées figurent notamment l'ex-grand vizir Sait Halim et certains ministres.*

La plupart des individus figurant sur la liste des Français ont été arrêtés."

Télégramme du 29 mai 1919 [423] :

"*Les autorités turques ont aujourd'hui livré aux autorités militaires britanniques 67 prisonniers conformément au télégramme n° 233 du Foreign office. (...) Ces personnes sont envoyées à Malte, sauf 12 d'entre elles qui seront détenues à Moudros.*"

Une partie des personnes arrêtées le 16 mars 1920 après l'occupation effective d'Istanbul, seront envoyées à Malte où, à la fin de 1920, le nombre des détenus atteindra 118 personnes. [424] Parmi celles-ci, 55 étaient accusées d'avoir trempé dans les opérations de transfert.

Des accusations concrètes furent formulées contre 16 de ces 55 personnes ; 17 autres furent accusées d'avoir fermé les yeux, alors qu'elles étaient en fonction, sur des

419 FO. 371/4172, X/M 09394/2391.
420 Id., 09394/13694.
421 Id., 09394/17682.
422 Id., 09394/41632.
423 FO. 371/4173, X/M 08936/81368.
424 FO. 371/6504/09697/C.P.3269.

incidents ayant eu lieu pendant le transfert des Arméniens. Les autres, soit 22 personnes, étaient des députés dont les responsabilités ne purent être établies. [425]

Ceux qui avaient été arrêtés avant l'occupation d'Istanbul furent divisés en trois groupes : d'abord ceux qui avaient été arrêtés par les autorités turques et qui étaient au nombre de 30 ; ensuite, 2 personnes dont les britanniques avaient officiellement demandé l'arrestation ; enfin 23 personnes dont les noms avaient été donnés aux autorités turques par les Britanniques d'une manière officieuse. Ainsi, entre la première liste du 23 janvier 1919 et la dernière du 7 avril de la même année, quatre listes officieuses avaient été fournies. [426]

[282]

Dès lors, tout le problème était de déterminer qui allait se charger de constituer un tribunal et comment.

On avait pensé que le moyen le plus rapide était de demander que le procureur de la Couronne donne son avis. Dans cette intention, une note fut envoyée le 10 juillet 1919. [427] Les personnes arrêtées s'y trouvaient réparties en sept groupes :

1 — Non-exécution des clauses de l'armistice.
2 — Entraves à l'exécution des clauses de l'armistice.
3 — Insolence envers les commandants et officiers britanniques.
4 — Mauvais traitements infligés à des prisonniers de guerre.
5 — Violences envers les Arméniens ou ressortissants d'autres races sujettes, tant en Turquie qu'en Transcaucasie.
6 — Participation à la destruction ou à l'anéantissement de propriétés.
7 — Toute autre transgression aux lois et coutumes en usage en temps de guerre.

Le procureur de la Couronne suggéra à propos des délits commis pendant le transfert des Arméniens, l'établissement de nouvelles dispositions juridiques qui seraient intégrées dans le traité de paix.

Il est intéressant de remarquer que la note adressée au parquet britannique précise que ce fut sur la demande du gouvernement ottoman et dans le but de les protéger que les prisonniers furent conduits à Malte.

Lorsqu'à une date beaucoup plus tardive, le haut-commissaire britannique à Istanbul fut informé de ce point, il se vit obligé de déclarer dans son rapport du 12 mars 1921 que le gouvernement ottoman n'avait jamais fait une telle requête et que c'était sur la décision du gouvernement anglais que le transfert à Malte avait eu lieu. [428]

Une disposition juridique répondant au souhait exprimé par le procureur de la Couronne fut inclus dans le traité de Sèvres sous la forme de l'article 230. Mais, l'affaire ne se trouva pas close pour autant. Pour pouvoir faire condamner les inculpés soit par un tribunal international soit par un tribunal britannique, il fallait détenir des preuves. Le 8 février 1921, le parquet de Sa Majesté demanda que celles-ci fussent rassemblées et qu'elles fussent remises aux instances concernées. [429]

Les preuves envoyées d'Istanbul ne répondaient pas aux besoins, car elles étaient en grande partie constituées de dénonciations ou de récits colportés de bouche à oreille. Le bureau des Affaires arméniennes et grecques au haut-commissariat à Istanbul, avait

425 FO. 371/4175, X/M 08794/163689.
426 FO. 371/4174/08992/118377.
427 FO. 371/4174/08992/129560.
428 FO. 371/6500/9456/E.3552.
429 FO. 371/6499/9558/E.1801.

fait procéder à des arrestations en se contentant de la moindre dénonciation. Mais comme ce bureau avait agi de la sorte et n'avait pas étudié chaque cas avec l'attention qu'il aurait fallu, s'il y avait réellement des coupables parmi les personnes arrêtées, il devenait maintenant impossible de le prouver. Finalement, le procureur de la Couronne

[283] s'exprima très clairement à ce propos dans son rapport du 29 juillet 1921 [430] :

"*(...) Si les tribunaux militaires devant lesquels ces personnes seront déférées exigent la production de preuves de la nature de celles qui seraient seules admissibles devant une cour de justice anglaise, le ministère public se trouvera dans une situation difficile. Jusqu'à présent, aucun témoignage écrit, prouvant l'exactitude des charges retenues contre les prisonniers, n'a pu être recueilli et, il est peu certain que de tels témoignages puissent être trouvés.*

Si les accusations sont exactes, il semble plus que probable que la grande majorité de ceux qui pourraient comparaître comme témoins sont morts ou ont été irrémédiablement dispersés (...). Jusqu'à ce que des informations plus précises soient disponibles et aient un caractère de preuves pouvant être produites aux procès, le procureur général n'estime pas être en mesure d'exprimer une opinion sur les perspectives de succès d'aucun des cas soumis à son examen."

Dans l'intervalle, la Grande-Bretagne s'était tournée vers une autre possibilité, celle de rassembler des documents venant d'autres pays. Sur ce point, elle ne pouvait tirer parti que des Etats-Unis, car, pendant la guerre, l'ambassade et les consulats américains n'avaient pas mis fin à leurs activités en Turquie. S'il y avait eu des documents en France, celle-ci les aurait certainement produits de son propre chef.

Des instructions furent données à Sir A. Geddes, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington. Dans le télégramme en date du 1er juin 1921, que celui-ci envoya sa réponse, on peut lire [431] :

"*J'ai fait plusieurs démarches auprès du département d'Etat et ai été aujourd'hui informé du fait que, bien que celui-ci fût en possession de nombreux documents concernant les déportations et les massacres, ces documents se réfèrent plutôt aux événements qu'aux personnes impliquées.*"

Les informations transmises par les consulats américains ne s'appuyaient d'ailleurs pas sur des observations personnelles, mais sur des rumeurs transmises de bouche à oreille.

Dans un dernier espoir, le Foreign Office communiqua au gouvernement de Washington la liste des détenus de Malte et demanda que des recherches fussent entreprises sur la présence de documents de nature à étayer les accusations portées contre ceux-ci. [432]

Le 13 juillet 1921, l'ambassade de Grande-Bretagne câbla la réponse suivante [433] :

"*J'ai le regret de faire savoir à Votre Seigneurie que rien n'a pu être découvert ici qui soit de nature à être utilisé comme preuve contre les Turcs détenus à Malte.*"

En vérité, les Britanniques avaient fait tout ce qui était en leur pouvoir,

[284] mais l'affaire en resta là. Les Turcs détenus à Malte furent échangés contre des

430 FO. 371/6504/9697/E.8745.

431 FO. 371/6503/9647/E.6311.

432 FO.371/6503/9647/E.6311/132/44.

433 FO. 371/6504/9697/8519.

Anglais prisonniers en Turquie et on referma le dossier.

On peut se demander si le haut-commissariat à Istanbul a agi en cette circonstance de façon objective ou subjective. Le bureau des Affaires arméniennes et grecques au haut-commissariat prenait ses renseignements, bien entendu, auprès des Arméniens et des Grecs. En toute logique, ces renseignements auraient dû être contrôlés et soumis à confirmation. Mais il apparaît que ce ne fut pas la procédure suivie.

Il y a tout lieu de penser que le haut-commissariat britannique avait pu avoir accès aux archives ottomanes. En effet, au cours de ses recherches dans les archives britanniques, le Dr Salâhi Sonyel a découvert dans la série de dossiers n° 371 un document (9518 E. 5523) qui est le texte original d'un ordre secret donné par Talat Pacha au sujet du transfert des Arméniens.

Ce texte qui figure en annexe d'une lettre adressée le 22 mai 1923 par le haut-commissaire Nevile avait dû tomber entre les mains de l'Intelligence service après l'armistice de Moudros et était demeuré depuis lors dans ses dossiers avant d'être finalement envoyé au haut-commissaire. Voici le dernier paragraphe de la lettre en question :

"*Comme cette instruction vise exclusivement à la fermeture des comités, on s'abstiendra de l'appliquer d'une manière qui puisse donner lieu à des massacres réciproques entre éléments arméniens et turcs.*"

D.G. Osborne, membre du Foreign Office, écrivit dans une note de service relative à ce texte :

"*(...) Le dernier article de l'instruction précise clairement qu'il faut éviter à tout prix toute mesure pouvant aboutir à un massacre (...)" (371/4241/170751).*

Bien entendu, ce document nous fait aussitôt penser au livre d'Aram Andonian intitulé *Documents officiels concernant les massacres arméniens*. On sait que ce livre fut imprimé à compte d'auteur à Paris en 1920. [434] Si les documents qu'il contient étaient authentiques et s'il était vrai que ceux-ci étaient tombés entre les mains des Arméniens au moment de l'entrée du général Allenby à Alep, on peut penser que les Anglais auraient été les premiers à être au courant de la chose et à utiliser ces documents pour faire condamner les détenus de Malte.

Avant d'en finir avec ce sujet, nous voudrions évoquer deux points. Tout d'abord, l'affaire du télégramme envoyé par Damat Perit Pacha le 30 juin 1919 à la présidence de la Conférence de la Paix à Paris. [435] Le grand vizir y demandait aux pays vainqueurs d'intervenir pour que les fauteurs de guerre se trouvant en Allemagne, y compris Talat Pacha, Enver Pacha et Cemal Pacha soient extradés pour être jugés. Les Britanniques avaient un moment pensé à introduire dans le traité de Sèvres un article rendant possible cette requête mais cela ne fut pas fait pour des raisons que nous n'avons pas pu établir.

[285] Le deuxième point est encore plus intéressant. Dans un télégramme adressé le 22 avril 1920 au Foreign Office, le haut-commissaire britannique faisait savoir que le grand vizir avait suggéré l'arrestation de certaines personnes en laissant entendre qu'il serait préférable que l'opération soit menée par les Britanniques. [436]

Parmi les noms ainsi donnés par Damat Ferit Pacha, on relève ceux de Mustafa Kemal Pacha, Ali Fuat Pacha, Kâzim Karabekir Pacha, Abdülkerim Pacha, Nihat Pacha,

434 FO. 371/7874/20769/E.5516.

435 FO.371/4174/08992/98910.

436 FO. 371/5090/9632.

Hasan Riza Pacha, Ahmet Izzet Pacha, Ismail Fazil Pacha, Cafer Tayyar Bey, Selahattin Adil Bey, Ismet Bey.

A propos des déportés de Malte, Bilal Simsir a entrepris de vastes recherches basées sur des documents britanniques. Ceux qui s'intéressent à cette question peuvent s'y référer. [437]

Voir le dossier de Tête de Turc consacré aux déportés de Malte

6 — Le traité de Sèvres

L'armistice de Moudros fut signé le 30 octobre 1918. Le 10 août 1920, le projet de Sèvres fut présenté aux représentants ottomans qui le signèrent.

Les traités conclus par les Alliés avec l'Allemagne et l'Autriche avaient été signés bien avant cette dernière date. Le sort de l'Empire ottoman ayant été décidé pendant la guerre, on est en droit de s'étonner de la lenteur avec laquelle fut élaboré le traité de Sèvres. Les différends opposant l'Entente au monde arabe, furent l'une des causes de ce retard ; il ne nous appartient pas ici de nous pencher sur cette question. Une autre cause fut l'affaire arménienne. Les problèmes suscités par les Arméniens concernaient non pas leur avenir, mais celui des territoires qui avaient été laissés aux Russes, suite aux traités conclus pendant la guerre. Les Britanniques souhaitaient que ces régions soient placées sous mandat américain et constituent ainsi un tampon entre la Russie et le monde arabe, mais ils ne purent réaliser ce projet.

Une autre difficulté vint, du fait que, les Etats-Unis et la Turquie ne s'étant pas trouvés en état de guerre entre eux, les Américains demeurèrent en dehors du traité de paix, mais intervinrent dans tous les domaines lors de la préparation de celui-ci.

Avant que les Etats-Unis n'entrent en guerre, les puissances de l'Entente lui avaient fait connaître les accords relatifs au partage de l'Empire ottoman qu'elles avaient conclus entre elles.

Rapportant une entrevue qu'il eut en 1915 avec le Premier ministre britannique Asquith, Lord Grey, Lloyd George, Balfour et Lord Reading, le colonel House, alors représentant personnel du président Wilson, écrit :

"*Nous avons tous partagé allègrement la Turquie, aussi bien celle d'Asie*

[286] *que celle d'Europe. La discussion a porté un long moment sur le destin de Constantinople.* " [438]

L'Amérique n'était pas comprise dans ces accords de partage, qu'elle ne reconnut d'ailleurs jamais, les considérant comme des engagements réduisant sa marge de manœuvre. Mais elle ne formula pas non plus la moindre critique à leur sujet. Elle voulait demeurer à l'écart des affaires que les Etats européens avaient à résoudre entre eux.

---

437 Bilal Simsir, *Malta Sürgünleri*, Istanbul, 1976.

438 Laurence Evans, *United States Policy and the Partition of Turkey, 1914-1924*, Baltimore, 1965, p.30.

L'Amérique était à cette époque le pays qui avait alors l'opinion la plus négative de l'Empire ottoman. Les informations que les missionnaires protestants américains en Turquie avaient commencé à fournir à partir des années 1890 et l'attitude de la presse avaient à tel point empoisonné l'opinion aux Etats-Unis que les Turcs y étaient fréquemment considérés comme des personnes avec lesquelles on ne pouvait même pas parler. (...) Le gouvernement lui-même était passablement partial dans son attitude au sujet du présent et de l'avenir de l'Empire ottoman. (...) Lorsque Woodrow Wilson, peu après son élection en 1912, songea à nommer des ambassadeurs, le colonel House suggéra Henry Morgenthau comme ambassadeur en Turquie ; à quoi Wilson répliqua : "*Il n'y aura bientôt plus de Turquie*." [439]

Après son entrée en guerre, l'Amérique avait interrompu ses relations diplomatiques avec la Turquie le 20 avril 1917, mais comme la guerre n'avait pas été déclarée entre les deux pays, il n'était pas question que les Etats-Unis signassent le traité concernant la Turquie qui devait être élaboré à la Conférence de la Paix de Paris.

Lorsque les Etats-Unis avaient déclaré la guerre à l'Allemagne, Henry Morgenthau, ancien ambassadeur à Istanbul, était allé voir le secrétariat d'Etat, Lansing, lui avait dit que la Turquie en avait assez des Allemands et avait réussi à le convaincre que les Turcs pourraient signer une paix séparée. Le président Wilson ayant accueilli favorablement cette idée, il avait envoyé Morgenthau en Palestine, non pas pour des entretiens, mais pour tâter le terrain, ceci sous le couvert d'un examen de la situation des Juifs. Comme cette mission nécessitait la collaboration des leaders juifs, on s'était adressé au gouvernement britannique pour que le D[r] Chaïm Weizmann puisse y prendre part. Mais la question de la Palestine ne pouvait être résolue que dans l'éventualité d'une défaite de la Turquie, Balfour avait chargé Weizmann de convaincre Morgenthau de renoncer à ce projet et il avait réussi.

Wilson devait déclarer plus tard qu'il avait eu pour la première fois connaissance des accords secrets en 1919, alors que le projet du traité de Versailles était en cours d'examen à la Conférence de la Paix. Cette affirmation est, naturellement inexacte ; il en avait été informé bien auparavant.

Lorsque Balfour, ministre britannique des Affaires étrangères était venu à Washington le 22 avril 1917, il y avait eu à côté des entretiens officiels, des

[287] échanges de vues officieux sur les objectifs de la guerre. Le colonel Rouse avait à ce propos noté dans son journal :

"*Constantinople constitua le point suivant de notre discussion. Nous étions d'accord sur le fait qu'elle devait être internationalisée. Passant le Bosphore, nous arrivâmes à l'Anatolie. Ce fut là que l'existence de traités secrets entre les Alliés se manifesta de la manière la plus évidente. Ils avaient convenu de donner à la Russie une zone d'influence en Arménie, ainsi que la partie septentrionale de l'Anatolie. Les Britanniques s'étaient réservés la Mésopotamie et la région contiguë à l'Égypte. La France et l'Italie avait chacune leur zone, comprenant une bonne partie de l'Anatolie jusqu'aux Détroits. Tout cela était très mauvais et je le dis à Balfour. Ils étaient en train de préparer le terrain pour une guerre future.*" [440]

Il y avait aussi les fameux 14 points que les Etats-Unis avaient posés comme préalable à la paix. Le 8 janvier 1918, le président Wilson avait personnellement présenté son programme. Le 12e point concernait la Turquie et était formulé en ces termes :

"*Il faut assurer le droit à une souveraineté sûre à la partie turque de l'Empire*

439 *Op. cit.*, p. 29.
440 *Op. cit.*, p. 55.

Ottoman. Cependant, il faut également offrir une sécurité ne laissant place à aucune incertitude, ainsi que la possibilité d'une évolution autonome aux autres peuples se trouvant encore sous la domination turque. Sous la garantie internationale, les Détroits devront rester ouverts en permanence au commerce et aux bateaux de tous pays."

Telle était, en résumé, l'attitude des Etats-Unis lorsqu'ils se joignirent à la Conférence de la Paix.

Nous avons vu plus haut que, pour obtenir la cessation des hostilités Talat Pacha s'était adressé à eux par l'intermédiaire de l'ambassade d'Espagne à Washington. Le 30 octobre, M. Lansing, secrétaire d'Etat avait répondu par écrit qu'il présenterait cette demande aux Alliés. Mais, l'armistice de Moudros fut signé le même jour.

La Conférence de la Paix débuta en janvier 1919. Nous ne donnerons pas un exposé détaillé de ses travaux, même de ceux qui concernèrent la Turquie. Nous nous contenterons de donner un bref aperçu de ce qui eut trait aux Arméniens.

Les procès-verbaux des réunions de la conférence ayant porté sur le traité à conclure avec la Turquie ont été traduits en turc par Osman Olcay. Ils permettent de suivre ces discussions auxquelles les représentants de l'Empire ottoman n'avaient pas été invités à participer. [441]

L'ouvrage de Lloyd George [442] constitue une autre source intéressante à laquelle on peut recourir pour se faire une idée du déroulement et du climat de la conférence. Nous en citerons quelques passages.

Les Arméniens envoyèrent à la Conférence de la Paix deux délégations. A la tête de celle qui représentait la République d'Arménie se trouvait Aharonian.

[288] Le groupe désigné sous le nom de "délégation nationale", c'est-à-dire celui qui, d'une certaine manière, représentait tous les Arméniens, était dirigé par Boghos Nubar Pacha. Le 12 février, les deux délégations remirent un mémorandum demandant la création d'une Arménie indépendante, constituée de la République caucasienne d'Arménie, de la Cilicie et de sept provinces d'Anatolie. Ce mémorandum réclamait en outre le mandat de l'une des puissances et le châtiment de ceux qui avaient participé aux massacres.

Les dirigeants arméniens furent entendus à la conférence le 26 février et réitérèrent ces revendications. Dans son ouvrage, Lloyd George qualifie les explications de Boghos Nubar Pacha de "contes de fées" et dit d'Aharonian qu'il était "en pleine contradiction et confusion" comme Boghos Nubar Pacha.

L'idée de la conférence était de placer l'Arménie sous le mandat d'une puissance. Le président Wilson semblait enclin à accepter ce mandat. Il est utile de jeter un coup d'œil sur ce qu'écrit Lloyd George à ce propos [443] :

"*Quand il fut question du mandat sur l'Arménie et les Détroits, le Président fit preuve à l'égard de ce projet d'une attitude beaucoup plus positive. Il était évident que nous ne pouvions accepter aucun engagement qui eut laissé le reste de la population persécutée de l'Arménie à la cruelle merci de la race qui l'avait massacrée, violentée et pillée depuis une génération et avait continué de le faire jusqu'à la fin de la guerre. Mais l'Arménie, dépeuplée et découragée, ne pouvait se dresser seule contre les Turcs d'un côté, les bolcheviks de l'autre. Il était par conséquent essentiel que nous puissions trouver une puissance mandataire qui se chargerait comme d'un devoir*

441 Osman Olcay, *Sèvres Anlasmasina dogru*, Ankara, 1981.

442 Lloyd George, *The Truth about Peace Treaties*, vol. 2, Londres, 1938.

443 *Op. cit.*, II, p. 1255 et suivantes.

humanitaire de la protection de cette communauté chrétienne vivant dans les montagnes de l'Arménie.

Il était évident que ni la France, ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie ne pouvaient se charger d'une telle mission. Elles étaient déjà surchargées par le poids des mandats qu'elles avaient acceptés en Mésopotamie, en Anatolie, en Syrie, en Afrique et dans les mers du sud. Si lourds étaient ces fardeaux que l'Italie, en fin de compte, se déroba et ne prit pas sa part de responsabilité en Anatolie. La France renonça en 1920 à son mandat sur la Cilicie (...).

La Russie aurait constitué le choix le plus approprié pour être l'État mandataire en Arménie et dans les Détroits. Jusqu'à la révolution, ses sympathies religieuses étaient engagées dans une croisade pour la protection des communautés chrétiennes en Turquie. C'est son intervention militaire qui avait permis l'émancipation des chrétiens des Balkans et d'une partie de ceux des vallées arméniennes. N'eut été notre malheureuse intervention, la grande majorité des Arméniens aurait été placée sous la protection du drapeau russe par le traité de San Stefano en 1878 (...).

Lorsque les entretiens Sykes-Picot furent portés à la connaissance du gouvernement de Saint-Pétersbourg, le destin des Arméniens fut l'un des sujets de la négociation. Il fut alors décidé que la moitié septentrionale de l'Arménie serait placée sous autorité russe et l'autre sous celle de la France.

[289]

Mais la Révolution russe et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement dont les idéaux et les choix politiques étaient différents fit qu'il était désormais hors de question que la Russie se chargeât du mandat arménien, même dans l'hypothèse où elle eût souhaité se charger de cette responsabilité. (...) Les traités secrets aux termes desquels Constantinople et les Détroits, ainsi que la moitié de l'Arménie devaient être placés sous l'autorité des tsars furent rapidement répudiés. Les esprits des paysans, des ouvriers et de la bourgeoisie étaient pareillement focalisés non point sur des réformes en Arménie ou le soulagement des injustices subies par les Arméniens, mais sur le renversement de l'oppression en Russie même, ainsi que sur la destruction d'un système qui portait la responsabilité d'avoir réduit une grande partie de la population d'un pays si riche à la pauvreté, la misère et l'esclavage. (...)

Ni la Grande-Bretagne, ni l'Italie n'étaient prêtes à chausser les bottes abandonnées par la Russie. Bien que la France fut à cette époque, prête et même désireuse d'assurer son pouvoir dans la partie méridionale de l' Arménie, elle n'était en aucune manière préparée à étendre son autorité sur la partie septentrionale de la région. Français, Britanniques et Italiens furent pareillement amenés à conclure que seule l'Amérique était capable de les décharger d'une manière satisfaisante de la responsabilité d'un mandat. (...)

L'idée de l'annexion de l'Arménie par un pays étranger s'évanouit avec le retrait de la Russie de la scène publique. Depuis les négociations Sykes- Picot de 1916, l'idée de l'autodétermination avait pris une force considérable et dominait maintenant toute la politique de paix de l'Entente. Les Arméniens qui, avant et pendant la guerre, avaient envisagé avec une grande satisfaction la perspective de constituer une province dans un empire chrétien, s'étaient à présent mis en tête de restaurer l'Arménie dans son ancienne gloire, en tant qu'État indépendant."

Après avoir expliqué que le président Wilson avait accepté cette idée mais n'avait pu faire adopter le projet par le Congrès à son retour en Amérique, Lloyd George indique qu'en avril 1920, lors d'une réunion de la conférence de San Remo à laquelle les États-Unis ne participaient pas, la question des frontières de l'Arménie fut de nouveau abordée. Bien que la quasi-totalité de la population d'Erzurum fut musulmane, de très longues discussions eurent lieu pour savoir s'il fallait ou non donner la ville aux Arméniens et si

ceux-ci seraient en mesure de s'en emparer (elle était alors occupée par les Turcs).

Il est intéressant de noter certaines des déclarations que firent le représentant français Berthelot et Lord Curzon au cours de ces pourparlers. Par exemple, Berthelot dit : "*Les États-Unis conçoivent une grande Arménie, mais ceci ne s'appuie pas sur des bases solides et ne correspond pas aux réalités. Une approche plus logique eut été de prendre l'Arménie de Russie avec ses 400 à 500 000 habitants. Celle-ci était menacée de l'extérieur. Mais elle existe actuellement et constitue l'Arménie historique*." Cependant Berthelot estimait malgré tout qu'il fallait donner Erzurum aux Arméniens. Quant à Lord Curzon, il soutenait le point de vue suivant : "*A tous égards, Erzurum constitue un point stratégique et la laisser aux Turcs rendrait impossible la*

[290] *création d'une Arménie indépendante. Il se pourrait qu'un nouveau courant panislamique ou pantouranien surgisse. La conférence de Londres a tenu compte de cette éventualité et en vue de maintenir la paix mondiale, a pensé qu'il serait très souhaitable d'élever une barrière chrétienne entre les musulmans de Turquie et ceux qui se trouvent plus à l'est. Cette barrière sera le nouvel État arménien*."

C'est dans les rapports des commissions King-Crane et G. Harbord qu'il convient de chercher la raison pour laquelle les Etats-Unis n'ont pas accepté le mandat sur l'Arménie.

Chargée d'observer la situation en Syrie sur le terrain, la commission King-Crane avait été prévue, à l'origine, comme une commission tripartite constituée de représentants de l'Angleterre, de la France et des Etats-Unis. Les Britanniques avaient accepté ce projet, proposé par les États-Unis, mais les Français avaient refusé. Les Français n'y participant pas, les Anglais firent de même et les représentants américains se retrouvèrent seuls.

Au cours de ses travaux, la commission King-Crane s'intéressa à diverses questions et préconisa notamment la cession par la Turquie de territoires en vue de la création d'un Etat arménien formé à partir de territoires russes et turcs. Cette mesure lui paraissait équitable en raison de la tragédie qu'avaient connue les Arméniens, mais elle insista sur le fait que les territoires enlevés à la Turquie ne devaient pas être trop vastes et fit savoir qu'il était impossible d'accepter le projet d'une Arménie qui s'étendrait de la mer Noire à la Méditerranée et qu'il convenait de choisir un État mandataire puissant. [444]

Quant au général Harbord, il devait insister dans son rapport sur les points suivants [445] :

"*La mission avait reçu plusieurs mois avant son départ de France, des rapports très alarmants venus de Transcaucasie et faisant état d'attaques organisées par l'armée turque, sur toute la longueur de l'ancienne frontière turco-russe... Nous avons longé la frontière turque sur tout son parcours, depuis la mer Noire jusqu'à la Perse, et n'avons rien constaté qui justifiât ces rapports. L'armée turque n'est pas massée le long de la frontière ; son organisation est quasiment squelettique ; la population de la région, tant militaire que civile, est très réduite...*

La mission estime que, pour les raisons avancées, la puissance qui se chargera d'un mandat sur l'Arménie devra aussi en exercer un sur l'Anatolie, la Roumélie, Istanbul et la Transcaucasie."

C'est essentiellement pour ces raisons que les États-Unis n'acceptèrent pas de devenir puissance mandataire. Là-dessus, on demanda à Wilson son arbitrage pour la fixation des frontières de l'Arménie. Il accepta de jouer ce rôle.

---

444 H. Howard, *op. cit.*, p. 211-212, 231.

445 Maj. Gen. James G. Harbord, *Report of the American Military Mission to Armenia*, US Senate, document n° 266, 1920, p. 19, 24.

Le résultat de tous ces débats fut les articles 88 et 89 du traité de Sèvres

[291] relatifs aux Arméniens et l'article 230 qui les concernait de manière indirecte. Voici le texte de ces articles [446] :

"***Article 8****8. La Turquie déclare reconnaître l'Arménie comme un pays libre et indépendant de la même manière que l'ont fait les États Alliés.*

Article 89. Il est décidé par les Hautes Parties Contractantes, de même que par la Turquie et l'Arménie, de présenter la question de la délimitation de la frontière entre la Turquie et l'Arménie dans les provinces d'Erzurum, de Trabzon, de Van et de Bitlis, à l'arbitrage du président des États-Unis d'Amérique et, d'après ce que celui-ci aura décidé à ce sujet, d'accepter toutes ses stipulations relatives à l'accès de l'Arménie à la mer ainsi qu'à la démilitarisation des territoires ottomans attenants à la susdite frontière.

Article 230. *Le gouvernement ottoman se charge de livrer lui-même aux États Alliés qui en feront la demande toutes les personnes reconnues comme responsables des massacres qui ont eu lieu pendant la guerre en quelque partie que ce soit du territoire ottoman dans les limites qu'il avait à la date du 1er août 1914.*"

Le gouvernement d'Istanbul essaya de résister et tenta d'obtenir une modification du traité de Sèvres. Les Alliés accordèrent à la Sublime Porte un délai de réflexion jusqu'au 27 juillet à minuit, à la suite de quoi le traité fut accepté et signé le 10 août 1920.

Que serait-il arrivé s'il n'avait pas été accepté ? En tout état de cause, le gouvernement national d'Ankara ne le reconnut jamais et il fut déchiré et jeté sans être entré en vigueur. Si le gouvernement d'Istanbul ne l'avait pas accepté, il ne se serait rien produit de plus que ce qui devait arriver.

D'ailleurs, tout le pays était occupé, y compris Istanbul. Les Alliés vainqueurs n'avaient pas les moyens de faire plus qu'ils ne faisaient déjà. Si le gouvernement d'Istanbul s'était refusé à signer ce traité, rien n'aurait changé, sinon que ceux qui auraient refusé auraient accompli un geste digne de louanges. Mais à cette époque, de telles personnes n'existaient pas à Istanbul.

446 Seha Meray, Osman Olcay, *Osmanli Imparatorlugunun Çoküs Belgeleri*, Ankara, 1977, p. 74 et suivantes.

[293]

CHAPITRE VI

LA GUERRE D'INDEPENDANCE

1 — Les débuts de la lutte nationale et ses objectifs

Après que l'armistice de Moudros eut été signé, on commença conformément aux conditions imposées par les Alliés à démobiliser et désarmer l'armée turque.

La période de cessation des combats se situe entre le 30 octobre 1918 et le 15 mai 1919. Pendant cet intervalle, les Français avaient occupé la province d'Adana, les Anglais Urfa, Maras et Antep (qu'ils remettront ultérieurement aux Français). A Antalya et à Konya se trouvaient des troupes italiennes, à Merzifon et à Samsun, des Britanniques. Et nous ne prenons pas en considération les provinces de Mossoul et de Syrie, qui avaient été envahies antérieurement à l'armistice.

Dans le chapitre précédent, nous avons décrit la situation sur le front de l'Est lors de la proclamation de l'armistice, ainsi que les conséquences qui en avaient découlé, notamment le retour de l'armée turque sur les frontières de 1914.

L'entrée des Grecs à Izmir le 15 mai 1919 marqua la fin de l'armistice, non en droit, mais en fait.

Mustafa Kemal Pacha (que l'on n'appelait pas encore Atatürk) débarqua à Samsun le 19 mai 1919. Cette date marque le début de la période dite de Lutte Nationale.

Les objectifs de la Lutte Nationale furent pour la première fois rendus publics à la suite du congrès de Sivas, le 11 septembre 1919.

En raison de leur importance historique, nous les reproduisons ci-dessous intégralement :

> "*1. Les parties de l'Empire ottoman se trouvant comprises dans nos frontières à la date du 30 octobre 1334 (1918), où fut signé l'armistice conclu entre le Sublime État Ottoman et les États de l'Entente et habitées en tout point par une écrasante majorité de population de religion islamique forment entre elles et dans la communauté ottomane un tout indivisible et inséparable pour quelque raison que ce soit.*
>
> *2. Assurer l'intégrité de la communauté ottomane et notre indépendance nationale, employer les forces armées nationales et contrôler l'administration nationale en vue de défendre la sécurité inviolable de la haute instance du califat et du sultanat sont des principes définitifs.*

3. Il est admis comme principe canoniquement légitime de se défendre

[294]

et de résister en parfaite union, comme c'est le cas dans l'héroïque combat national sur les fronts d'Aydin, de Manisa et de Balikesir, contre toute intervention et occupation qui se produiraient dans quelque partie que ce soit du territoire ottoman et, en particulier, contre toute opération ayant pour but de constituer des États indépendants, grec de Turquie et arménien, à l'intérieur de notre patrie.

4. Comme tous les droits de tous les éléments non musulmans avec lesquels nous vivons de longue date dans la même patrie, seront intégralement préservés, il ne sera pas admis que soient donnés aux éléments susdits des privilèges pouvant porter préjudice à la souveraineté politique et à l'équilibre de notre société."

Ces principes furent par la suite adoptés par le dernier Parlement ottoman, qui ratifia la proclamation de Sivas par un vote en date du 28 janvier 1920. Cette décision est passée dans l'histoire de la Turquie sous le nom de "Pacte national". Comme ce texte constitue lui aussi un document historique, nous en citons le premier article :

"*1. Le destin des parties de l'État ottoman peuplées exclusivement de majorités arabes et se trouvant occupées par les armées ennemies au moment de la conclusion de l'armistice du 30 octobre 1918 dépend de l'avis de sa population qui l'exprimera librement. En deçà et au-delà de la ligne d'armistice - qu'il faudra déterminer - l'ensemble des parties se trouvant habitées par une majorité ottomane de religion islamique dont les membres sont unis par la religion et les coutumes, remplis de respect mutuel et de sentiments de dévouement les uns envers les autres, entièrement respectueux des droits des races et de la société ainsi que des conditions générales, constituent en fait et en droit un tout indivisible pour quelque raison que ce soit.*"

Le 16 mars 1920, Istanbul fut officiellement occupée par les Anglais, le Parlement fut dissous et les députés arrêtés furent déportés à Malte. Lors de sa première réunion, la Grande Assemblée Nationale, qui ouvrit ses travaux à Ankara le 23 avril 1920, élut comme président Mustafa Kemal Pacha. A partir de cette date, Ankara devint le centre et le cerveau de la Lutte Nationale, non plus seulement en fait, mais en droit. Écoutons Atatürk lui-même décrire l'état dans lequel se trouvait l'armée à l'intérieur des frontières de l'armistice lorsque commença la Lutte Nationale [447] :

"*Deux charges d'inspecteurs de l'armée avaient été créées en Anatolie. Dès que l'armistice était entré en vigueur, les unités avaient été démobilisées, on leur avait pris leurs armes et leurs munitions, on en avait fait des cadres dépourvus de valeur militaire. L'état dans lequel se trouvaient les unités dépendant de l'Inspection de la II^e^ armée, dont le siège était à Konya, était comme suit :*

Le quartier général du 12^e^ corps d'armée se trouvait à Konya, avec une division (la 41^e^) à Konya et une autre (la 23^e^) à Afyonkarahisar. La 57^e^ division du 17^e^ corps d'armée (prisonnier à Izmir) se trouvait à Denizli. On l'avait rattaché au 12^e^ corps également.

[295]

Le 2^e^ corps d'armée (quartier général à Ankara) était composé d'une division à Ankara (la 24^e^) et d'une autre à Nigde (la 11^e^).

La 1^re^ division, qui se trouvait à Izmit, avait été rattachée au 25^e^ corps, à

447 Atatürk. *Nutuk*, Ankara, 1938, p. 6.

Istanbul. A Istanbul se trouvait la 10e division du Caucase.

La 61e et la 56e divisions qui se trouvaient dans les environs de Balikesir et de Bursa, constituaient le 14e corps d'armée dont le quartier général était à Bandirma et dépendait d'Istanbul.

*J'étais à la tête de l'Inspection de la III*e *armée et avais débarqué à Samsun avec mon état-major. J'avais sous mes ordres environ deux corps d'armée. L'un était le 3*e*, établi à Sivas. (...) Une division dépendant de ce corps d'armée (la 5*e *du Caucase) était basée à Amasya, l'autre (la 15*e*) à Samsun. L'autre corps d'armée était le 15*e*, qui se trouvait à Erzurum. Il était composé de la 9*e *division, à Erzurum, et de la 3*e *à Trabzon. Les deux autres divisions du corps d'armée étaient la 12*e *dans la région de Hasankale, et la 11*e *qui se trouvait à Beyazit.*

*Le 14*e *corps d'armée, établi dans les environs de Diyarbakir, rattaché à Istanbul, était indépendant. Il était constitué de deux divisions, la 2*e *à Siirt et la 5*e *à Mardin.*"

Quant au 15e corps d'armée, qui devait mener les opérations à l'Est, il se composait de 17.860 hommes, ainsi que l'écrit dans ses Mémoires son commandant, Kâzim Karabekir Pacha. [448]

C'est avec ces forces armées que commença la Lutte Nationale, dont les opérations se déroulèrent sur trois fronts : celui de l'Est, celui du Sud et celui de l'Ouest ; elles prirent fin avec l'armistice de Mudanya, signé le 11 octobre 1922, après que le territoire eut été libéré de tous les ennemis.

La Lutte Nationale a donc commencé le 19 mai 1919, annoncé ses objectifs le 11 septembre 1919 et duré ainsi 3 ans, 4 mois et 22 jours. Nous allons examiner séparément les opérations qui furent menées sur chacun des trois fronts.

2 – Le front de l'Est

Je pense que le meilleur connaisseur des opérations menées sur le front de l'Est est Kâzim Karabekir Pacha qui les dirigea. C'est pourquoi nous citerons intégralement certains passages de son livre *Istiklâl Harbimiz* ("Notre guerre d'indépendance"), épais de 1906 pages et qui contient des pièces irréfutables, tels les ordres qu'il reçut sur le front.

Le colonel Rawlinson, de l'armée britannique, avait été désigné pour observer l'application des clauses de l'armistice. Il publia par la suite un ouvrage consacré à cette mission, [449] dont nous citerons certains passages le moment venu.

Après l'armistice, Kâzim Karabekir Pacha était allé à Istanbul. Pour des raisons qu'on ignore, il avait été jugé opportun de le rétablir dans le commandement

[296] de son corps d'armée. Il quitta donc Istanbul le 12 avril 1919, arriva à Erzurum et y prit ses fonctions le 3 mai. Le même jour, Tüstü Bey, commandant la 9e division et qui avait assuré l'intérim, lui montra un ordre de Rawlinson. Il y était écrit que le lieutenant-colonel Halit Bey, commandant la 3e division, avait été arrêté et conduit à Trabzon pour avoir affronté les Géorgiens.

La première rencontre de Karabekir Pacha avec Rawlinson est fort intéressante.

---

448 Kâzim Karabekir, *op. cit*., p.25.

449 A. Rawlinson, *The Adventures in the Near East*, New York, 1925.

Nous citons telle quelle la page 23 de l'ouvrage du général qui montre quelles étaient les possibilités d'action d'un commandant turc pendant la période de l'armistice.

"*Aujourd'hui, le colonel anglais Rawlinson est venu me rendre visite. Voici en résumé les points importants que nous avons examinés. Je lui ai demandé quelles étaient ses fonctions. Il dit qu'il était chargé de l'armistice dans la région de l'Est. Je lui demandai pourquoi, dans ces conditions, il agissait comme s'il donnait des ordres aux divisions et au corps d'armée. (Nous nous entretenions en français, car s'entretenir par l'intermédiaire d'interprète créait toujours des malentendus.) Il m'a répondu que cela ne se reproduirait plus. Je lui dis que, dorénavant, il pourrait me faire part de ses souhaits, mais que les seuls ordres que j'exécuterais seraient ceux émanant du ministère de la Guerre. Je lui fis observer que sa lettre indiquant que Rüstü Bey, le commandant par intérim du corps d'armée devrait partir si le commandant de la 3e division Halit Bey n'était pas arrêté, avait produit dans la population le plus mauvais effet et une profonde réaction. Je n'étais arrivé que la veille, mais beaucoup de gens et d'officiers étaient venus me voir. Si, dès le premier jour, les affaires tournaient de cette manière, nous nous trouverions l'un et l'autre en danger. Rawlinson réfléchit un moment et m'approuva. Il dit qu'il agirait désormais de manière plus aimable. Je répondis : 'Colonel, si vous le désirez, je peux vous affecter un officier de liaison. Cela vous évitera bien des peines. Vous me l'enverrez pour que nous réglions les affaires de moindre importance. Mais nous n'avons personne qui sache l'anglais. Je trouverai quelqu'un sachant le français.'*

Rawlinson fut très satisfait. J'envoyai auprès de lui un officier sachant l'anglais, mais chargé de ne pas le laisser deviner, et cela fut extrêmement profitable. J'étais toujours au courant à l'avance de ce qui se passait dans son bureau, entretiens et correspondance. Il me rendit visite le lendemain et se montra très chaleureux. Amenant la conversation sur les bolcheviks, il déclara que les conditions devenaient difficiles car ils avaient commencé à remettre de l'ordre dans leur administration. Je dis qu'il n'y avait rien à craindre pour la région caucasienne puisque les Cosaques étaient partisans du tsar. 'Malheureusement, ils sont, eux aussi, en pleine confusion', dit-il. Je dis que l'Entente pourrait résoudre la question par l'envoi d'une puissante armée. 'Impossible, impossible. Il est impossible de mobiliser à nouveau des troupes. De plus, les bolcheviks disposent de nombreuses forces. Ce qui doit et devra être fait est d'empêcher la diffusion du bolchevisme dans d'autres pays. Ils envoient partout de redoutables propagandistes.' Aujourd'hui, Rawlinson ne m'a parlé ni de Halit Bey, ni des armes. Alors que je faisais des plans

[297] *pour ne livrer ni le commandant ni les armes, lui s'efforçait de me faire mettre en mouvement en disant que les bolcheviks arrivaient dans le Caucase.*"

Rawlinson et Karabekir Pacha se rencontrèrent de nouveau le 29 juin 1919. Voici ce qu'en dit ce dernier (p. 62-63) :

"*Le 29 juin était le jour de la fête du Ramadan. Rawlinson vint me rendre visite accompagné d'un colonel russe de l'armée de Denikine et d'un lieutenant américain (ce devait être l'un des conseillers de l'amiral Bristol qui se trouvait à Istanbul). On sentait que le colonel russe cherchait à se montrer digne des traditions de son pays, mais il était moralement dans un état pitoyable. Lorsque j'avais rendu visite à Rawlinson, l'Américain était dans son bureau. A un moment donné, Rawlinson, en plaisantant, effleura de la main la poche de ce dernier et dit : 'Toute l'affaire des Américains est de se remplir les poches de dollars.'*

Un peu sérieux, l'Américain répondit : 'Celle des Anglais est d'avaler le monde entier. Que recherchez-vous ici ?' Rawlinson se fâcha, laissant là le français, il dit un certain nombre de choses en anglais. L'Américain riposta. D'après leurs expressions, Rawlinson semblait dire : 'Vous avez commis une inconvenance', et l'Américain : 'C'est vous qui avez commencé par commettre une inconvenance'. Je me dis que c'était là un échantillon de la politique de leurs pays respectifs et fus satisfait de cette querelle.

Le 30 juin, j'invitai les étrangers à la fête sportive de la porte de Kars. L'agilité et la gaieté que manifestèrent les gens d'Erzurum de 7 à 77 ans emplissaient nos cœurs de joie. Les étrangers regardaient avec étonnement. Au bout d'un moment, l'Américain demanda la permission de se retirer en disant qu'il devait partir le lendemain.

A sa suite, Rawlinson fit de même. Il ne laissait pas l'Américain seul. Nous restâmes avec les officiers russes. Le colonel russe se rapprocha de moi. Il dit que les bolcheviks avaient occupé avec succès Lengeran (sur la côte de la Caspienne, au sud de Bakou) et qu'il était exact qu'Enver était arrivé à Kerousi. Il se montra très chaleureux. Ce que je compris était que les officiers américains et russes ne voyaient pas d'un bon œil la domination britannique, surtout en Orient, et qu'ils nous montraient bien quelle était la situation générale. Après cela, je sondai l'officier russe et lui dis en particulier : 'Que les bolcheviks soient arrivés ou non, qu'Enver soit arrivé ou non, cela n'a pour nous aucune importance. La nation a pris sa décision. La Turquie vivra indépendante. Cette région (l'Est de l'Anatolie) appartient aussi aux Turcs. Personne d'autre qu'eux ne pourra y vivre.' Une lueur apparut dans le regard du colonel russe et ses propos s'animèrent davantage. Il dit : "Ces Anglais, que cherchent-ils ici ? La faute en incombe à nos gouvernements. Des accords sincères entre Russes et Turcs n'auraient jamais permis de tels désastres. Après cela, advienne que pourra, mais ces gens doivent être chassés. Les Anglais ont très peur des bolcheviks. De toutes parts, ils rassemblent des troupes en Iran.

Les officiers russes avaient fait courir çà et là des rumeurs hostiles aux Anglais. Rawlinson l'apprit. Ces hommes ne purent alors rester un jour de plus et ils passèrent la frontière. Parlant d'eux quelques jours plus tard,

[298] *Rawlinson déclara : 'Ces gredins sont-ils des bolcheviks ou quoi ? Je les ai amenés pour qu'ils voient les choses et trouvent des munitions pour l'armée de Denikine, mais ils préparent toute autre chose. Les officiers de l'armée de Denikine sont des objets de vitrine ; ce n'est pas une armée, mais un troupeau. Les bolcheviks leur sont de beaucoup supérieurs.' Le 30 juin, des informations provenant du commandant de la place de Beyazit faisaient savoir que les Arméniens avaient occupé la région de Nakhtchevan, qu'ils avaient exigé des musulmans la remise de leurs armes et que ces derniers avaient envoyé des émissaires en demandant ce qu'ils devaient faire. Je protestai auprès de Rawlinson. Il me dit qu'il ne restait plus d'unités britanniques dans le Caucase et qu'il n'était pas en mesure de faire quoi que ce soit. J'envoyai donc l'ordre chiffré suivant au commandant de la 11e division, à Van, dont dépendait Beyazit :*

> *Au commandement de la place de Beyazit et à celui de la 11e division.*
>
> *Les atrocités auxquelles les Arméniens ont commencé à se livrer dans les environs de Nakhtchevan proviennent du fait qu'ils deviennent enragés en voyant venir leur dernière heure. Il serait très utile que les gens raisonnables de Nakhtchevan gagnent du temps en proposant aux Arméniens également raisonnables de s'entremettre pour réconcilier les Arméniens avec les forces armées qui arrivent à Choucha et à Kerousi et parmi lesquelles se trouvent des Arméniens, comme on en a été informé. Mais la base de tout accord est de ne pas remettre les armes ni d'abandonner les points stratégiques. Ceci est écrit au commandant de la 11e division et à celui de Beyazit. 1er juillet 1335 (1919).*
>
> *Kazim KARABEKIR.*"

L'Arméricain dont parle Karabekir Pacha était Robert Dunn, qui, lui aussi, a écrit ses Mémoires. [450] C'est à la page 311 de son livre qu'on retrouve les passages concernant cet entretien. A propos de Rawlinson et de Dunn, il nous paraît utile de rapporter ici un

450 Robert Dun, *World Alive*, New York.

entretien qu'ils avaient eu avant leur arrivée à Erzurum. A la page 309 de ses Mémoires, R. Dunn l'évoque ainsi :

"*(...) Un peu plus tard, nous étions en train de boire du whisky en compagnie d'officiers anglais de l'*Intelligence Service*, dans l'immeuble qui appartenait autrefois aux missionnaires américains d'Erzurum et leur avait servi, à l'époque, de lycée de jeunes filles. A présent, le bâtiment était attribué au colonel Rawlinson. Avec leur anglais à l'accent oxonien, ils m'ont entretenu des derniers développements de l'heure et m'ont rapporté un certain nombre d'événements ayant trait à la manière dont les Arméniens avaient massacré les Turcs au moment où les armées tsaristes se retiraient vers le nord.*

Ils m'ont expliqué qu'ils étaient chargés de surveiller les mouvements des troupes turques et ceux des bandits, de dépister les caches d'armes et les espions chrétiens, tatars ou bolcheviks qui s'infiltraient à travers le Caucase.

Ensuite, ils m'ont parlé du tollé général qu'il allait y avoir si la province

[299] *"arménienne" de la Turquie était abandonnée au contrôle d'Erivan ainsi qu'il en avait été déjà question à Versailles.*

'Nous sommes assis sur un volcan, Dunn, dit Rawlinson. C'est la raison pour laquelle vous désirez que nous établissions ici un mandat qui vous servirait de zone tampon, située à mi-chemin de votre Irak, lui dis-je. L'Amérique n'a jamais été aussi dingue. Je me suis trouvé en Amérique. Votre peuple est bien raisonnable... Mais si le Président le désire... Une Arménie, sans les Arméniens, des Turcs dirigés par un régime chrétien... (Un sourire cynique soulevait ses moustaches rousses.) Ce serait un bain de sang, un nouvel Izmir sur une plus grande échelle. Si vous vous mêlez de cette affaire, je vais croire que vous êtes beaucoup plus fou que je ne le pensais', ajouta-t-il."

On trouve dans l'ouvrage de Robert Dunn, des passages très intéressants concernant les actes de barbarie perpétrés dans l'Est par les Arméniens. Nous ne les mentionnerons pas afin de rester fidèle aux principes que nous avons définis en commençant la rédaction du présent ouvrage.

A la date du 3 juillet, Karabekir Pacha écrit (page 66) :

"*Les services de renseignements de l'état-major ont fait parvenir aujourd'hui le résumé du contenu des journaux d'Istanbul. Une délégation américaine, composée de douze personnes, vient d'arriver dans notre ville, venant du Caucase, afin d'étudier les revendications et prétentions arméniennes.*

La délégation américaine, s'appuyant sur des documents irréfutables vient de préparer un rapport qu'elle se propose de soumettre à la Conférence de la Paix.

En voici le résumé :

1 - Etant donné qu'il ne reste plus de population arménienne, la constitution d'un grand protectorat comme l'envisageaient les Arméniens, n'est pas possible.

2 - Le manque d'argent en Arménie est tel que, si l'on ne procure pas une aide financière, le gouvernement ne pourra survivre.

Les 5 et 6 juillet : voici une information provenant d'Arménie :

Les Arméniens viennent d'attaquer la bourgade de Büyük Vadi (grand village turc) qui se trouve aux abords d'Erivan, mais ils se sont retirés, défaits. Il y aurait eu 800 morts et 1 200 blessés. Les Turcs ont récupéré 6 fusils-mitrailleurs, 2 canons et une quantité considérable de matériel. De même, une instruction secrète émanant du

général menant cette opération a été saisie. Selon cet ordre, tous les musulmans auraient dû être massacrés et jetés dans l'Araxe.

Cet ordre est signé du nom du général, dirigeant cette opération, le général-major Chalkonikov.

Suite à cet événement, deux officiers anglais sont venus d'Erivan. Ils

[300] *ont dit à la population qu'ils étaient chargés de réconcilier les Arméniens et les Turcs, mais que les canons appartenaient aux troupes britanniques. Ils se sont emparés des canons et sont partis. Alors, la population musulmane a compris qu'il s'agissait de deux Arméniens déguisés en officiers britanniques.*

Là-dessus, les Arméniens sont revenus avec des renforts et ont encerclé le village.

Voici cette Arménie qui manque de population et d'argent : non contente d'avoir occupé les Trois Provinces, guidée par les Anglais, elle déborde dans tous les sens. Terriblement encouragés par les Etats-Unis, l'Angleterre et la France, les Arméniens rédigent des poèmes où il est question d'aller "A Sivas". Ils disent que, sur le Kizilirmak ils vont serrer la main des Grecs qui ont occupé Izmir, et que cette rivière sera rouge du sang des Turcs. Ils disent que le peuple grec et le peuple arménien ont prêté serment à l'Église, pour écraser les Turcs et que le monde civilisé attend cette journée rouge."

Voici ce que le général écrit à la date du 8 juillet (page 71) :

"*Certaines informations concernant les activités arméniennes sont parvenues le 8 juillet. Les Arméniens ont commencé, tout au long de la frontière, à piller et massacrer les villages musulmans. Cette nuit-là, Rawlinson se trouvait à Hasankale. L'information reçue est sûre et s'appuie sur des documents.*

Cette agression des Arméniens a été commise sans aucun doute sur l'ordre des Anglais. J'ai dit au téléphone à Rawlinson, d'aller le plus vite possible à Sarikamis pour se rendre compte de la situation par lui-même, et lui ai écrit la lettre suivante :

> *A Monsieur le représentant britannique Rawlinson,*
>
> *1 - D'après les informations donnée par des fuyards, les Arméniens ont commencé à massacrer la population musulmane de Kâgizman et des environs.*
>
> *2 - Après avoir attaqué Kurudere, les Arméniens ont tué 5 hommes, 3 femmes et ont emmené avec eux 33 hommes, une jeune femme mariée, une jeune fille et ont emporté 440 bêtes.*
>
> *3 - Le 4 juillet, quatre villages dépendant d'Akçakale situés entre Kars et Oltu, ont été attaqués par les Arméniens. La population de l'un de ces villages a été entièrement massacrée. Dans chacun des autres villages, la population a été divisée en groupes de 60 personnes et ont toutes été massacrées. Les Arméniens qui ont attaqué ce district se sont servis de 5 fusils-mitrailleurs et de 2 canons. Le commandant de cette unité arménienne s'appellerait Archak.*
>
> *4 - Dans le district de Yüzkus, le frère, la femme et la fille d'un musulman ont été emportés par des Arméniens.*
>
> *5 - Les Arméniens continuent à massacrer les musulmans dans la région de Karakut. Ces événements qui se déroulent au-delà des frontières ont de profondes répercussions sur l'opinion publique. J'ai l'honneur de solliciter qu'on mette rapidement fin à cette situation douloureuse, qu'on punisse les responsables et qu'on nous fournisse des éclaircissements.*

Avec tous mes respects. Kâzim KARABEKIR"

[301]

Le 26 juillet (page 85) Karabekir Pacha reçut de Rawlinson le télégramme suivant :

"*Au commandement du 15e corps d'armée.*

Le travail nécessaire n'a pas été effectué. Le train spécial attend à Sarikamis, protégé par une garde. Le train de campagne est arrivé à la frontière, sous la protection des officiers britanniques de garde. Votre poste empêche le départ du train. Le commandant de Ziyon ne veut pas prêter ses soldats pour transporter les pièces d'artillerie à travers les parties endommagées de la route. Le personnel actuel est insuffisant pour nettoyer la route, c'est pourquoi, s'il n'existe pas de solution rapide de transport, il est de mon devoir d'avertir le haut-commissariat à Istanbul, et demander que l'envoi de ces pièces d'artillerie soit reporté."

Voici ce que Kâzim Karabekir écrit au sujet de ce télégramme :

"*Les Arméniens tirent au canon le long de la frontière et hurlent : "A Sivas". Ma région est attaquée de partout ; quelqu'un d'autre, à la place de Rawlinson, aurait compris la bêtise qu'il était en train de commettre.*"

Le 27 juillet, le ministère de la Guerre d'Istanbul, demanda des renseignements sur la situation.

Les télégrammes échangés de part et d'autre sont les suivants (page 94) :

"*A l'attention de l'Inspectorat de la IIIe Armée,*

D'après les renseignements parvenus au commandement des régiments de gendarmerie d'Erzurum, le commandement général de la gendarmerie fait savoir que les Arméniens sont en train de débarquer d'importantes forces, armes et matériel de guerre à Sarikamis ; qu'avec ces forces ils attaqueront à partir de la ligne Çakirbaba-Soganli et qu'ils sont en train d'arrêter et de massacrer les musulmans de la région de Kars. Que les informations à ce sujet soient communiquées.

Au ministère de la Guerre,

Dans le Caucase les Arméniens sont en train de soumettre les musulmans à toutes sortes d'exactions et d'actes de tyrannie et ils dirigent vers tout endroit où se manifeste une résistance quelconque contre eux des forces de diverse composition. C'est dans ce but que des troupes sont acheminées en direction de Nakhtchevan, Serur, Kâgizman et Oltu, pour poursuivre la politique de liquidation des musulmans. D'après ces renseignements, les Arméniens ont ramené ces derniers jours à Sarikamis, des forces d'appoint, dont à peu près 500 soldats et cavaliers et 4 canons. Par ailleurs, à l'ouest de Sarikamis, les Arméniens imposent toute la population, lèvent un impôt de guerre, réquisitionnent des voitures et des moyens de transport et effectuent un certain nombre d'autres préparatifs ; mais il est probable qu'ils ne vont pas entreprendre une action contre les musulmans de la région d'Oltu.

Les activités et les mouvements des Arméniens près des frontières, les bruits qu'ils font courir sur l'occupation des six provinces par leurs forces

[302] *et l'affirmation selon laquelle ils vont pousser jusqu'à Sivas, exerce une influence très néfaste sur l'opinion publique, qui ignore le contexte de la situation politique. Tout cela donne lieu à des spéculations. Des bruits circulent et augmentent les craintes déjà existantes.*

Mais j'ai l'honneur de faire savoir qu'avec notre matériel de guerre actuel, nous

sommes dans une position sûre face à des attaques arméniennes quelles qu'elles soient.

Kâzim KARABEKIR"

A partir de cette date, nous trouvons dans l'ouvrage de Karabekir des rapports faisant état des agressions quasi quotidiennes commises par les bandes arméniennes hors des frontières tracées par l'armistice. Nous n'allons pas les reprendre intégralement, car cela est impossible. Pendant ce temps, Karabekir Pacha essayait de prendre des mesures pour parer à une éventuelle offensive contre les frontières de l'armistice.

Le 23 septembre, il expose la situation de la manière suivante (p. 284) :

"*N'importe comment, moi, avec mes quatre divisions, j'étais prêt à faire face à toutes les éventualités. Une division (la III^e^) surveillait les côtes de la région de Trabzon et les Grecs du Pont ; deux autres divisions (la IX^e^ et la XII^e^) stationnaient dans la vallée de Pasinler, contre les Arméniens, mais elles pouvaient être utilisées à toute autre fin ; une autre division destinée à opérer contre les Arméniens (la XI^e^) attendait sur la ligne Van-Beyazid-Karakose. Face à un début d'agression quelconque, mon plan prévoyait l'attaque immédiate des Arméniens pour éliminer ce danger.*

Je propage partout que nos forces sont composées de 100.000 baïonnettes. Tous les étrangers de passage ainsi que les fonctionnaires anglais chargés du contrôle, et Rawlinson lui-même, sont persuadés que je suis à même de réunir une telle force et que la population possède l'armement nécessaire."

Le 24 septembre, la délégation du général Harbord arriva à Erzurum. Le 25, Kâzim Karabekir envoya à celui-ci un rapport sur la situation dans la région. Les parties de ce rapport concernant les Arméniens, sont les suivantes (pages 292 à 304) :

"*Les armes appartenant à l'armée que nous avions récupérées à Batoum, étaient restées sur place, dans des dépôts placés sous la garde d'officiers et de soldats. Ces armes ont été entièrement saisies et données aux Arméniens, aux Grecs et aux Russes. De même, l'essence, le mazout et le pétrole que nous avions obtenu du gouvernement de l'Azerbaïdjan, ainsi que les réserves rapportées par nos troupes ont été confisqués et ramenés par wagons...*

Après l'armistice, lorsque les soldats ottomans ont commencé, à partir du 1^er^ janvier 1919, à se retirer des régions de Kars, Ardahan et Kâgizman, les musulmans qui constituaient la grande majorité de la population de ces régions, ont créé un Conseil national à Kars. De cette manière, ils ont commencé à administrer cette région. Le Conseil a dirigé celle-ci d'une manière remarquable. Aucun incident fâcheux ne s'est produit. Le calme et la sécurité

[303] *ont été parfaits. Au moment où les soldats ottomans se retirèrent, les troupes britanniques commencèrent à arriver à Kars. Le représentant anglais reçut le Conseil et lui exprima sa satisfaction devant la manière dont il avait conduit les affaires et il reconnut l'effort accompli pour assurer la paix et la sécurité.*

Mais soudain, quelque temps plus tard, au mois d'avril 1919, les Anglais et leurs troupes ont envahi le Conseil et décidèrent de le dissoudre. Certains des membres du Conseil furent arrêtés et emprisonnés, d'autres placés en résidence surveillée. Les Anglais ont pris la direction des affaires entre leurs mains et, une nuit, à l'insu des musulmans, ils amenèrent de Gümrü à Kars des soldats arméniens, sous la protection britannique ; les forces arméniennes à Kars s'accrurent et les Anglais leur remirent le pouvoir. Ainsi, à l'instigation des Britanniques, les Arméniens commencèrent à s'installer un peu partout dans la région et, pour devenir majoritaires, se mirent à liquider les musulmans en recourant aux massacres et aux atrocités. En conséquence, la sécurité dans cette région à été gravement perturbée. Le sang de centaines, de

milliers de musulmans a commencé à couler. Forts de la protection et de l'aide que leur procuraient les Anglais, les Arméniens, de plus en plus arrogants, redoublèrent de cruauté à l'égard des musulmans. C'est grâce à l'aide des Anglais que les Arméniens ont pu reprendre les villes de Sarikamis, Ardahan et Kâgizman. C'est grâce à leur protection qu'ils se sont installés dans cette région. Le 5 septembre 1919, un officier britannique, accompagné d'Ahmet Bey, membre du Conseil national de Kars, de deux officiers et de huit gendarmes arméniens, rencontra Eyüp Pacha, chef de tribu dans la région de Bardiz et lui conseilla de se soumettre aux Arméniens en lui disant qu'il ne fallait pas se mêler des affaires du gouvernement britannique, car cela pouvait coûter très cher. Après avoir donné ce conseil, ils ont entendu le récit des atrocités commises par les Arméniens, mais n'ont rien dit.

Le 5 juillet 1919, les Arméniens ayant attaqué dans le district de Karakurt quelques villages musulmans et en ayant massacré la population, les musulmans se regroupèrent pour se défendre. Le 7 juillet, un officier anglais fit ouvrir le feu et tirer au canon sur les musulmans. Il s'agissait probablement d'un officier arménien, sous uniforme anglais. Le représentant anglais à Erzurum, Rawlinson, annonça que, selon les informations qui lui étaient parvenues du représentant anglais à Kars à la date du 2 juillet, 40.000 réfugiés musulmans étaient arrivés dans cette région et que des incidents fâcheux étaient à prévoir. Il annonçait qu'il allait se rendre à Kars pour enquêter lui-même sur place sur cette affaire. C'est ce qu'il fit et confirma que les Arméniens massacraient et faisaient subir des exactions aux populations musulmanes de Kars, Sarikamis et Kâgizman.

Le 5 juin 1919, un lieutenant britannique, accompagné d'un traducteur arménien, est arrivé à Beyazit, venant d'Igdir. Il s'est entretenu avec le gouverneur de Beyazit et lui a annoncé que, désormais, la région de Beyazit était attribuée au gouvernement arménien placé sous la protection anglaise. Il a déclaré au gouverneur que cela avait été annoncé par la Conférence et que dans le mois à venir, 15 000 Arméniens s'installeraient dans la région sous la protection de l'armée arménienne. Ces deux personnes ont quitté Beyazit

[304] *le même jour se dirigeant vers la partie de l'Iran proche de Bakou. Rawlinson a avoué que l'officier sous uniforme anglais était un officier arménien et que les propos tenus étaient sans aucun fondement.*"

Les déclarations de Karabekir Pacha que nous venons de citer sont confirmées par Rawlinson dans son ouvrage mentionné plus haut (pages 198 à 216).

Le 22 octobre, on devait apprendre que les Arméniens se préparaient à occuper la ville d'Oltu. Dans le même temps, les autorités turques saisissaient la correspondance que les Arméniens entretenaient avec les tribus de la région en vue d'une union. Un Arménien nommé Hatchador Agha envoyait des lettres aux chefs de tribus Hamit Bey, Ali Merze Bey, Ahmet Hasan Bey et Yusuf Bey (K. Karabekir, *op. cit.*, p. 344-345).

Le message codé du 22 janvier 1920, envoyé par Mustafa Kemal Pacha à Kâzim Karabekir Pacha au sujet des déportés de Malte est aussi très important (page 426) :

> "*Au Commandement du XV^{e} corps d'armée.*
>
> *Si les Anglais augmentent leur pression sur le gouvernement d'Istanbul et arrêtent quelques personnalités parmi les ministres et les députés, notamment s'ils arrêtent Rauf Bey, les officiers anglais se trouvant en Anatolie seront arrêtés en contrepartie. En conséquence, je demande que le nécessaire soit fait dès à présent, afin de ne pas laisser échapper Rawlinson.*
>
> *Mustafa KEMAL*"

Istanbul fut occupée le 16 mars. Rawlinson se trouvait à cette date à Erzurum.

Voici le texte des ordres qui ont été adressées par Karabekir Pacha au commandement de la place d'Erzurum, et celui du message adressé par Rawlinson (page 502) à Karabekir Pacha.

"*Au Commandant de la Place.*

A la suite de la mainmise anglaise sur le gouvernement d'Istanbul, et en raison de l'arrestation de certaines personnalités, il est à craindre que la population d'Erzurum, dans un mouvement incontrôlé, n'exerce à l'encontre du représentant anglais Rawlinson quelque action indésirable. Par conséquent, il conviendra de protéger le domicile de la personne en question par de nombreux soldats sous les ordres d'un officier. Par ailleurs, il faudra désarmer Rawlinson et le personnel à son service, en leur enlevant armes et munitions, qu'on gardera provisoirement dans un lieu propice. Il faudra expliquer à l'intéressé que ces mesures sont dictées par le souci que nous avons de protéger son honneur et sa vie.

Kâzim KARABEKIR"

Texte du message envoyé par Rawlinson :

"*Mon général, je tiens à vous exprimer tous mes regrets devant les événements que vous venez de m'annoncer. Mon personnel, ainsi que moi-même sommes à votre entière disposition. Je me fais un devoir de vous exprimer ma*

[305]

grande reconnaissance, devant votre attention juste et courtoise à mon égard en ces moments difficiles. Veuillez agréer, Mon Général, l'expression de ma haute considération.

RAWLINSON"

Ultérieurement, Rawlinson sera échangé contre les exilés de Malte et retrouvera sa liberté. L'occupation d'Istanbul, la dissolution du Parlement et l'arrestation des députés, rendait nécessaire l'application d'une stratégie différente. Le 16 mars, Mustafa Kemal Pacha envoya le télégramme suivant à Kâzim Karabekir Pacha :

"*A Son Excellence, Kâzim Karabekir Pacha, "Commandant du XV^e^ corps d'armée.*

Je vous demande de me communiquer votre opinion quant au moment et au lieu les plus propices en vue d'une attaque vers l'Est.

Au nom du Conseil représentatif

Mustafa KEMAL"

Réponse de Kâzim Karabekir, datée du 16 mars (page 505) :

"*La situation à Istanbul n'est pas parvenue à son complet développement, et la forme que prendra le gouvernement n'est pas encore définie. Les armées bolcheviks ne sont pas encore parvenues dans le Caucase et aucun contact, aucune liaison n'ont pu être établis avec elles. Les Bolcheviks ne pourront pas faire descendre leurs flottes de la Volga à la mer Caspienne avant la fin du mois d'avril et ne passeront à aucune action importante avant cette date. Étant donné que beaucoup de neige s'est accumulée, tant à l'intérieur de ma région qu'entre Erzurum et Sarikamis en particulier, il serait très difficile de passer à une action quelconque avant la fin du mois d'avril.*

Kâzim KARABEKIR"

Pour la journée du 22 mars, Kâzim Karabekir écrit (page 523) :

"*L'audace des Arméniens s'est encore accrue avec l'occupation d'Istanbul. Dans les jours qui ont suivi l'occupation, les Anglais, quant à eux, ont saisi chaque occasion pour faire toute une propagande en proclamant au monde entier "qu'on massacrait les Arméniens". Ainsi, sous ce prétexte, le massacre des musulmans a commencé. Sur mon initiative, une mise en garde a été envoyée au commandement militaire de la République arménienne et j'ai approuvé l'envoi d'une protestation par le Conseil représentatif aux États du monde civilisé. Les textes ont été envoyés au Conseil représentatif qui les a approuvés. Voici la lettre que j'ai envoyée aux Arméniens :*

Au Commandement militaire de la République arménienne d'Erivan.

Les exactions dont sont victimes depuis longtemps les populations musulmanes vivant à l'intérieur des frontières de la République arménienne ont été clairement établies sur la base d'informations irréfutables. Le représentant anglais à Erzurum, Monsieur Rawlinson a lui-même été le témoin de ces mauvais traitements et les a dénoncés dans ses déclarations. La délégation

[306]

du général Harbord a également vu ce qui se passait et a pu constater que des milliers d'émigrés avaient fui et s'étaient réfugiés chez nous, affamés, ayant perdu enfants et familles, biens et vies. Sous les yeux mêmes de notre population, plusieurs villages musulmans ont été détruits et supprimés à l'aide des canons et fusils-mitrailleurs dont sont équipées les troupes arméniennes. Malheureusement, alors qu'on espérait que ces opérations allaient s'arrêter, les atrocités dont sont victimes les populations musulmanes des régions de Suragel, Akpazar, Zarsad et Çildir n'ont cessé, à partir du début de mois de février 1920, de s'accroître. Dans la région en question, 28 villages musulmans ont été détruits, plus de 2000 villageois ont été massacrés, des biens et des animaux ont été saisis, des jeunes femmes ont été emmenées à Kars et à Gümrü. Des centaines de femmes et d'enfants qui s'étaient enfuis vers les montagnes, ont été rattrapés, battus à mort et tués sur place. D'après les informations de source sûre qui nous parviennent, l'agression dont sont victimes les populations musulmanes dans leurs biens, leur vie et leur honneur continue... Pour calmer et satisfaire l'opinion publique musulmane, en plein émoi et effervescence devant les atrocités commises par les Arméniens, il faut mettre fin aux massacres, dédommager les biens et les dégâts, protéger les vies, les biens, l'honneur, l'intégrité et tous les droits des musulmans. C'est un devoir qui incombe au gouvernement arménien.

Notre gouvernement et notre nation ont garanti à la nation arménienne, comme à toutes les autres nations, le droit à la vie et à l'indépendance et ce au moment où nous étions les plus faibles et les plus vulnérables.

J'espère que vous vous souvenez des sentiments d'affection et de justice que j'avais témoignés à l'égard de votre existence nationale, voici deux ans de cela, quand je me trouvais dans cette région avec mes troupes, suite à l'occupation d'Erzurum. J'espère que cette requête sera prise en considération et je vous présente tous mes respects.

Kâzim KARABEKIR"

Le 28 mars, Kâzim Karabekir envoya le télégramme suivant à Mustafa Kemal (page 549) :

"*1 - D'après des renseignements confirmés. Depuis les dernières victoires qui ont*

mis fin à l'existence des armées de Denikine, les Arméniens sont complètement désarçonnés et ne savent plus quoi faire. Depuis le 19 mars, ils ont, d'une manière soudaine et violente, attaqué les musulmans des régions d'Ordubad, Nakhtchevan et Vedibasar. Mais la population musulmane de ces trois districts était décidée à défendre son droit et son honneur avec courage et abnégation. Aussi les Arméniens ont-ils été complètement repoussés et ont-ils subi beaucoup de pertes. Les musulmans du district de Vedibasar ont réussi à repousser d'importantes forces ennemies qui voulaient les attaquer sans raison et en cachette, et ils ont pu récupérer divers matériels de guerre, dont quatre fusils-mitrailleurs. Ensuite, les Arméniens défaits ont été poursuivis jusque dans les montagnes qui se trouvent à 7 ou 8 km à l'est de la capitale de l'Arménie, la ville d'Erivan. Les musulmans sont arrivés jusqu'aux abords des barbelés que les Arméniens ont installés sur cette montagne pour

[307] *protéger la ville. Après avoir passé une nuit sur cette montagne et avoir coupé les barbelés à l'aide de leurs couteaux et de leurs poignards, les forces musulmanes sont retournées victorieuses dans leur région.*

Kâzim KARABEKIR"

Kâzim Karabekir avait achevé de préparer son plan d'attaque le 26 avril. Voici ce qu'il écrit à ce sujet (page 624) :

"*Mes projets à l'égard des Arméniens. Comme il fait beau depuis le 26 avril, j'ai commencé à rapprocher mes troupes de la frontière. Dans deux semaines, c'est-à-dire dans la première semaine de mai, il sera possible d'entreprendre une action contre les Arméniens. Le temps et le terrain sont favorables. Les forces anglaises, en nombre très réduit, ne sont stationnées qu'à Batoum. Mais, elles sont dépourvues de possibilités d'action. Si on ne les attaque pas, les Géorgiens qui sont en contact avec les armées bolcheviques vont rester vraisemblablement neutres devant notre action contre les Arméniens.*

Si les Grecs débarquent des troupes sur nos côtes, en particulier à Trabzon, avec l'aide des Grecs locaux animés par l'idée de créer un Etat du Pont, il y aura beaucoup de dégâts, tant matériels que moraux. Cependant, les forces helléniques sont en train d'occuper certaines positions dans l'ouest et il est peu probable qu'elles puissent parvenir jusqu'à nos côtes orientales. Mais quand nous passerons à l'action contre les Arméniens, il est possible que des détachements militaires appartenant à divers Etats débarquent à Trabzon pour exercer une pression sur l'armée et le peuple. Dans cette éventualité il ne faut pas évacuer nos côtes, afin de ne pas les y encourager. Par ailleurs, dans l'hypothèse où nous poursuivrions notre action jusqu'à l'intérieur de l'Arménie, il y a une possibilité pour que les bolcheviks laissent aux Géorgiens leur liberté d'action et pour que ces derniers envoient leur armée contre nous. Aussi, ai-je prévu, afin de disposer d'une force de dissuasion contre Batoum et Acara, de laisser pour l'instant sur la côte deux régiments appartenant à la 3e division stationnée à Trabzon et de faire occuper dès maintenant la région d'ardu par le 3e régiment et deux batteries d'artillerie. Je prévois de réunir sur la ligne Horasan-Hortum-frontière, les 9e et 12e divisions qui seront chargées de marcher contre Sarikamis ; je réunirai aussi dans cette même région les divisions de cavalerie et d'artillerie du corps d'armée, ainsi que quelques régiments composés d'effectifs tribaux qui participeront à l'action décisive ; la 11e division stationnée à Van, sera placée dans la région de Beyazit ; une partie de ces forces viendra appuyer le détachement d'autochtones turcs (le détachement du capitaine Halil Bey) de la région de Sahtahti-Nakhtchevan et sera dirigée contre Erivan de manière à attirer dans cette direction une partie des forces arméniennes ; un autre détachement sera installé à Karaköse et y constituera le noyau des régiments des tribus ; les régiments de tribus du sud seront réunis à Beyazit ou Karaköse, selon les distances qui les séparent de l'une ou l'autre ville ; il conviendra d'occuper le terrain qui se trouve entre la 11e division et l'Araxe ; il faudra aussi menacer la voie d'Erivan et affaiblir

[308] *les Arméniens en livrant une bataille sous la forteresse de Kars, qui est la place la plus importante de la région.*

Voici donc le résumé de mon plan initial. En réussissant à Kars, nous dominerons la région de l'Arpaçay jusqu'à nos frontières de 1293 (1878). Le reste va dépendre de l'attitude des bolcheviks et des Géorgiens. Je sais par mon expérience de l'année dernière et par ma connaissance du terrain que la bataille sera très dure entre les montagnes de Soganli, la ligne de Yeni Selim et Kars. En particulier, les barbelés qui entourent Kars sont très nombreux et très solides, c'est pourquoi je pense prendre Kars par des manœuvres. Frapper la forteresse de Kars serait la plus grande erreur. Etant donné que nous disposons de plusieurs régiments formés de gens des tribus, il faudra frapper la région située entre Kars et l'Arménie, ensuite, frapper Kars par le nord-est avec la totalité de ces forces ; je suis persuadé que grâce à cette tactique les Arméniens se retrouveront en plein désarroi et seront défaits. Mais, bien sûr, l'issue définitive de la bataille de Kars va dépendre des mouvements des Arméniens. La bataille de Kars sera la deuxième étape de la guerre d'Arménie, l'étape finale sera la bataille à l'est de Gümrü. C'est à la lumière de mes expériences de l'année dernière que je décris ces étapes."

Le même jour, le 26 avril, Karabekir envoyait à Mustafa Kemal un télégramme dans lequel il exposait l'état des choses et réclamait qu'on lui envoie des instructions :

"*Les forces du corps d'armée sont en train de se concentrer. Ce sera terminé dans deux semaines. Mais après cela, l'état de notre ravitaillement ne nous permettra pas d'attendre davantage... C'est pourquoi, je demande encore une fois que, dans le cadre des propositions énoncées, des instructions militaires me parviennent immédiatement. Que la décision qui sera prise par l'Assemblée nationale puisse concerner la totalité des affaires et qu'elle soit prise dans les plus courts délais ; si l'Assemblée nationale considère que de prendre une décision est inopportun, alors qu'une entière liberté d'action nous soit donnée afin que cette dernière occasion qui nous reste et dont dépendra la vie ou la mort du peuple et de la patrie ne soit perdue.*"

Réponse reçue en date du 28 avril (page 627) :

"*Le message chiffré daté du 26 avril 1920 est arrivé. Vos propositions ont été examinées le 26 avril 1920. Continuez vos préparatifs. Bien sûr, c'est d'ici que viendra la décision relative à l'attaque des frontières.*

Mustafa KEMAL"

Le télégramme suivant permet de comprendre la raison pour laquelle l'ordre de passer à l'action ne fut pas donné :

"*Ankara 10 mai 1920*

A Son Excellence Kâzim Karabekir Pacha, Commandant du XV^{e} corps d'Armée,

réponse aux messages chiffrés 5/6 et 6/7.

1 - L'Assemblée Nationale est d'avis que nous n'entreprenions pas une opération militaire à l'extérieur des frontières tant qu'un contact et un accord concret et matériel n'aura pas été conclu avec les bolcheviks.

[309]

C'est pour cette raison, comme il a déjà été dit antérieurement, qu'il est nécessaire de retarder l'offensive.

2 - Messieurs Bekir Sami et Yusuf Bey quittent Ankara demain en direction d'Erzurum. Je vous prie d'informer et de tenir prêt le personnel militaire qui ira les

rejoindre.

Le Président de l'Assemblée Nationale,

Mustafa KEMAL"

Citons encore le texte de la circulaire du 26 mai émanant des services de renseignements du corps d'armée et le commentaire de Kâzim Karabekir qui y fait suite (page 750) :

"*Circulaire*

1 - Des soldats géorgiens arrivent sans cesse à Poti. Les activités des bolcheviks ont considérablement augmenté dans les régions de Poti, Sohumkale et Camciri. Les Grecs continuent à fuir par bateau.

2 - Au nord-ouest de Kars, dans le village de Çakmak, un détachement arménien d'infanterie armé de canons et de mitrailleuses, a détruit et pillé le village après avoir réclamé 3 millions de manats et 200 chevaux à la population.

3 - Dans les régions de Yukari Kotanli, Asagi Kotanli, Oluklu, Kemerli, Tuzluca, Bocüklü, Subhanazat, Kars ; du côté de Igdir, Cavlak, Pasli, Karaçayir, etc., (...) soit 27 villages musulmans au total, les Arméniens ont réclamé en guise de rançon 90.000 manats et ont dit que, si cette rançon n'était pas payée, ils subiraient le sort du village de Çakmak.

4 - Ecrasés par la domination et l'oppression arménienne, les musulmans ainsi que les villageois Malakan, s'adressent continuellement aux commandants de nos frontières ; ils demandent du secours contre la cruauté et les atrocités arméniennes qui n'ont cessé d'augmenter ces temps derniers. Ils racontent leurs actes de barbarie et prient qu'on sauve leur vie et leur honneur. Ils confirment que les Arméniens se préparent à massacrer toute la population musulmane au-delà des frontières et à piller leurs biens.

Kâzim KARABEKIR"

"*Les Arméniens étaient comme pris de rage. Nous étions informés de temps à autre des attaques qu'ils lançaient contre les musulmans. Mais, à présent, ils avaient commencé à s'en prendre aux Molokanes, en raison sans doute de l'éventualité d'une occupation par les bolcheviks. (Les Molokanes sont d'origine russe. Ils sont barbus, de grande taille, ne boivent pas d'alcool, ne fument pas, ne font pas de service militaire. D'après leur religion, verser du sang est le plus grand des crimes. Ce sont de bons agriculteurs et ils pratiquent l'élevage. Voir http://www.molokane.org/) Car si les Arméniens se voyaient obligés de mettre le masque bolchevik sous la pression des Russes, ils ne pourraient plus exercer leur barbarie, ni piller les biens, ni vivre dans ce banditisme qui est incrusté dans leurs âmes. Ils tuent aussi les musulmans, et de nombreux musulmans et Malakans supplient les officiers de la frontière de les aider en disant : 'auvez-nous, on va nous supprimer'*"

A partir de cette date suit une longue correspondance au sujet du début

[310] des opérations. Ankara estimait que les frontières tracées à Brest-Litovsk ne devraient pas être réoccupées avant qu'un contact eut été pris avec les Russes. C'est pourquoi Bekir Sami Bey alla à Moscou.

Enfin, le 6 juin, l'instruction suivante arriva d'Ankara (page 727) :

"*A Son Excellence Kâzim Karabekir Pacha, "Commandant du XV^e^ corps d'armée,*

Les propositions du commandement du XV^e^ corps d'armée en date du 4 juin 1920,

relatives à une progression des troupes en vue de l'occupation militaire des passes de Soganli, afin d'améliorer notre situation défensive, ont été examinées et approuvées par le Conseil des ministres. L'Assemblée nationale ayant donné au Conseil exécutif le droit de décider l'occupation des Trois Provinces, le Cabinet a décidé l'application des propositions qui lui ont été soumises. Nous vous ferons parvenir les instructions nécessaires sur la manière dont sera menée la partie politique de l'opération. En attendant, nous vous prions de ne prendre aucune initiative politique, de ne vous occuper que de la préparation de l'action militaire et de nous faire savoir à quelle date celle-ci pourrait commencer.

Mustafa KEMAL"

Réponse de Kâzim Karabekir, datée du 7 juin (page 728) :

"*A la Présidence de l'Assemblée Nationale,*

En vue des opérations militaires, j'ai ordonné la convocation des soldats des classes 1889 à 1900 de manière à prévenir à un doublement des effectifs disponibles. Cette mobilisation ne concerne pas toutes les régions du corps d'armée, mais s'applique seulement aux provinces d'Erzurum et de Van, ainsi qu'à la ville d'Erzincan. J'ai de même ordonné à la 9e division de se mettre en route vers Horasan. Le 12 juin, mon quartier général sera aménagé sur les pentes de Horum. Dès maintenant, je fais effectuer une sérieuse reconnaissance. Nous pourrons passer à l'action dès que la situation sera propice, mais en tout état de cause pas avant le 16 juin.

Kâzim KARABEKIR

A cette date, Kâzim Karabekir évaluait les forces en présence de la manière suivante :

Forces adverses : maximum des forces arméniennes, elles sont constituées de 4 divisions, c'est-à-dire 12 régiments. Leurs unités sont la division et la brigade. La 4e division (ou les régiments correspondants) s'occupe des tâches d'organisation. Deux régiments de cavalerie, 4 batteries de campagne, 2 avions (les pilotes sont russes) ; 3 stations de TSF ; dans les divisions ou dans les 3 régiments qui leur correspondent 4 batteries de montagne, au total 10 batteries d'artillerie, 4 batteries de campagne. Chaque régiment possède 16 fusils-mitrailleurs plus 2 ou 3 fusils-mitrailleurs légers du type Lewis. Il ressort des mouvements de troupes qui ont été observés que chaque régiment comptent 1500 hommes. Ils disposent donc au total de 15.000 fusils. Mais comme ils doivent aussi affronter les bolcheviks, les Azerbaïdjanais et nos détachements de la région de Nakhtchevan, ils n'auront pas la possibilité de masser l'ensemble de leurs forces dans la région de Kars où doivent avoir lieu les

[311] *combats décisifs. Je suis persuadé que je n'aurai à affronter que les deux tiers de leurs forces, car Erivan sera menacé par Nakhtchevan, Beyazit et Igdir. C'est-à-dire qu'il y aura 10.000 fusils, 10 batteries, 40 canons, 2 régiments de cavalerie, etc. Les Arméniens possèdent des armes et des munitions en grande quantité, qui leur reste des Russes et des armées de Denikine, ou qu'ils ont reçu des Anglais ou des Français. Ils possèdent tout ce dont une armée de 50.000 hommes a besoin.*

Nos forces : 9e, 12e, 11e et 3e divisions ; la cavalerie du corps d'armée ; les régiments d'artillerie ; des bataillons du génie ; des détachements de transport et de communication ; la cavalerie des tribus ; des régiments et brigades d'infanterie. 13.500 hommes peuvent être mis en ligne. Nous disposons de 970 balles par fusil. Chaque division possède un groupe d'artillerie et diverses armes à feu ; nous avons notamment 48 canons en état de marche (8 d'entre eux sont des canons de 10,5 ; 2 des canons russes de 12, les plus précieux car ils ont une portée de 12 km). Nos canons ont une puissance de feu située entre mille et dix mille et sont suffisants pour les objectifs poursuivis, mais nous possédons d'autres canons en réserve. Même chose

pour les fusils. Deux régiments d'artillerie de la région de Trabzon vont participer à l'action. Nous possédons dans la région de Nakhtchevan, des forces d'appui constituées de 2 régiments, 3 bataillons indépendants, 3 compagnies de mitrailleurs, 2 groupes d'artillerie (l'une de montagne, l'autre de campagne), 250 cavaliers, soit au total 5000 soldats. En somme, les Arméniens vont trouver en face d'eux, une force au moins égale à la leur."

Alors que Karabekir Pacha s'apprêtait à déclencher l'offensive, une instruction parvenue dans la nuit du 22 juin, la retarda.

Le 27 juin, les Arméniens attaquèrent Tuzla, dans les environs d'Oltu, mais comme des forces régulières tenaient la position, ils se retirèrent. Le 30 juin, ils soumirent Oltu au pilonnage de l'artillerie. Au cours d'une attaque qu'ils lancèrent contre Bardiz, 8 soldats furent tués.

Le 8 juillet, les Arméniens attaquèrent à deux reprises Dügün Tepe. Le 9 juillet, ils attaquèrent la montagne de Çambar.

A partir de cette date, les Arméniens commencèrent à développer leur action dans la région de Nakhtchevan. Les 22 et 23 juillet, ils attaquèrent la région de Kâgizman. Le 9 septembre, ils commencèrent à occuper la région de Kulp.

Enfin, le 20 septembre 1920, Kâzim Karabekir Pacha reçut l'autorisation de passer à l'action. Par un communiqué daté du 26 septembre 1920, il ordonna à ses troupes de passer à l'attaque le 28, à 3 heures.

Tout ce que nous venons de relater, avec des détails qui peuvent sembler parfois superflus, sert à mettre un point en relief. Depuis l'armistice jusqu'au 28 septembre 1920, date où l'offensive de l'Est fut déclenchée, c'est-à-dire durant près de deux ans, les Arméniens firent constamment courir le bruit que les Turcs les attaquaient.

On trouve dans les archives françaises, un exemple typique de telles calomnies. Aharonian, qui s'était rendu à Paris pour la Conférence de la

[312] paix, écrivait dans une lettre, datée du 11 septembre 1919, au président du Conseil français, Clemenceau :

"*Les troupes régulières de Moustapha Kemal Pacha, les bandes turco-tartares et les hordes kurdes ont commencé à encercler la République arménienne. Nos troupes ont été obligées d'abandonner Nakhtchevan, après une bataille acharnée... Deux divisions de Moustapha Kemal Pacha sont en train d'attaquer Sarikamis et Kâgizman... Devant l'avance des troupes turques, les Arméniens de la ville de Kars et les réfugiés arméniens se trouvant dans cette ville, fuient vers Erivan.*" [451]

Il termine sa lettre en disant que "*l'occupation de ce district par les Turcs est imminente*" et demande une intervention. Que dire d'un tel mensonge ?

Comme on l'a vu, Karabekir Pacha estima jusqu'à la mi-avril 1920 qu'il n'était pas utile de passer à l'action ; après cette date et jusqu'au 28 septembre, il attendit qu'un ordre lui soit donné et, durant cette période, le soldat turc n'agressa en aucune manière les frontières de l'armistice. Par contre, les Arméniens infligèrent de terribles souffrances aux musulmans habitant de l'autre côté de la frontière.

Désormais, nous pouvons donner un bref aperçu des opérations qui suivirent le déclenchement de l'intervention.

Sarikamis fut repris le 29 septembre au matin ; le soir du même jour, les forces

451 AAEF, Levant 1918-1929 (Arménie), vol. 7, f° 99.

turques occupaient Çalak, Divrik et le passage de Bezirgan, le 31 septembre Mardinik, et le 1er octobre Kâgizman.

Le 13 octobre les Arméniens passèrent à la contre-attaque, mais ils furent repoussés. Le 16 octobre l'armée turque reprit Baskaya et les positions avancées de Kars. Le 24 octobre, Kâzim Karabekir donna l'ordre d'attaquer Kars. Le 27 octobre, l'attaque commença.

Les montagnes de Yahniler et de Vezirkoy-Ucler furent prises le 30 octobre. La ville de Kars et ses fortifications le furent le même jour. Karabekir Pacha nota les noms des personnalités qui furent alors faites prisonnières (page 841) :

"*A la fin de la journée, les prisonniers qui se trouvaient réunis à la gare, où j'avais installé mon quartier général, étaient les suivants : 3 généraux, 6 colonels, 12 gouverneurs, 16 capitaines, 59 lieutenants, 16 fonctionnaires civils, 12 officiers adjoints, 4 aspirants. Les soldats faits prisonniers étaient au nombre de 1150. On a compté 1100 morts parmi les Arméniens.*

Ont été récupérés 37 canons en état de marche, 339 canons nécessitant une réparation, des fusils-mitrailleurs en grand nombre, toutes sortes de balles et de munitions, d'outillage militaire, des projecteurs, etc.

Parmi les prisonniers, se trouvait le ministre de la Guerre, Aratov, le chef de l'état-major Vekilov, le commandant du groupe, de la forteresse de Kars, Primov, ainsi qu'un ministre civil.

[313]

Cette offensive (...) nous a fait gagner une grande victoire et a permis d'écraser une grande partie de l'armée ennemie ; nous nous sommes saisis d'une forteresse moderne et nous n'avons eu que très peu de pertes : 9 morts et 47 blessés.

Dans le communiqué ordonnant l'attaque de Kars, j'avais dit : "Le but de l'offensive est de poursuivre et de détruire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de Kars, l'essentiel des forces arméniennes." En vérité, mes soldats ont prouvé que l'armée turque est plus puissante que les armées les plus modernes et qu'elle est animée de sentiments supérieurs d'humanité, car, tandis qu'elle attaquait la forteresse de Kars, nos hommes, pareils à des lions, n'ont pas commis la moindre agression contre la population arménienne. Cela a été observé par la délégation américaine qui se trouvait sur place et le 31 octobre celle-ci a adressé à l'amiral Bristol le télégramme suivant :

"Tous les Américains à Kars sont bien, et l'armée turque nous donne d'excellents soins et toute considération. Nous avons la permission de continuer l'organisation comme avant. Les soldats turcs sont bien disciplinés et il n'y a pas eu de massacres.

EDWARD Fox District Commander N.E.B. Kars"

Le 3 novembre, les opérations dans la région de Gümrü commencèrent. Le 6 novembre les Arméniens demandaient le cessez-le-feu. Il leur fut répondu que celui-ci serait accordé sous réserve de la reddition de Gümrü. Le 7 novembre, Gümrü se rendit, le 8, les conditions du cessez-le-feu furent communiquées depuis Ankara :

"*1 - Le tracé de la frontière turco-arménienne sera une simple question de statistiques et de vote. Toute la population de la région sera invitée à se prononcer sur son propre avenir politique, conformément au principe énoncé du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes par les bolcheviks et par le Président Wilson. La population votera en toute liberté, soit pour se constituer en un Etat indépendant, soit pour se rattacher à l'un des deux Etats en présence. Nous admettons que les forces de gendarmerie du gouvernement adverse soient chargées des opérations de police dans la*

zone du conflit, afin que le scrutin se déroule en toute liberté. Il faudrait évidemment que le vote ait lieu le plus rapidement possible. Le gouvernement d'Ankara est sincèrement persuadé que cette manière de procéder est juste et sert les intérêts de toute l'humanité ainsi que ceux des communautés turques et arméniennes vivant dans la zone du conflit.

Nous craignons cependant que le gouvernement d'Erivan, pour plaire aux impérialistes occidentaux et, en particulier, à l'Angleterre, ne refuse cette solution. Car celle-ci constituera une attaque contre la politique pratiquée vis-à-vis des peuples d'Afrique et d 'Asie par les protecteurs occidentaux de l'Arménie.

2 - La Turquie s'engage à accorder toutes les facilités afin que le peuple voisin obtienne son indépendance totale et puisse assurer son développement

[314] *en toute sécurité. Dans la mesure de nos possibilités, nous aiderons l'Arménie à se ravitailler et à créer les conditions d'une économie normale.*

3 - Les gouvernements des parties en présence s'engagent à ce que les personnes et les biens puissent, dans leurs territoires respectifs, circuler en toute liberté et emprunter les chemins de fer et toutes les autres voies de communication. Les parties s'engagent à ne s'opposer sous aucun prétexte au droit de circulation et au droit de transit.

4 - La Turquie s'engage à ce que les Arméniens qui ont émigré au cours de la Première Guerre mondiale reviennent et s'installent dans leur pays et qu'ils y bénéficient de tous les droits accordés aux minorités dans les pays les plus civilisés.

5 - La Turquie demande à l'Arménie de donner des garanties concrètes en ce qui concerne sa propre sécurité. Nos représentants attendent les plénipotentiaires arméniens à Gümrü.

6 - Les conditions du cessez-le-feu, pour la durée des négociations vous seront communiquées par le commandantenchef de notre front de l'Est."

Les Arméniens annoncèrent le 10 novembre qu'ils n'acceptaient pas ces conditions. Le lendemain, les hostilités reprirent. Le 15 novembre, les Arméniens, battant en retraite à Sahtahti,demandèrentde nouveau un cessez-Ie-feu qui devint effectif à partir du 18. Le 25, les négociations de paix commencèrent à Gümrü. La délégation arménienne était présidée par Hadissian. Le 3 décembre, le traité de Gümrü fut signé. Dans la foulée, les régions occupées par les Géorgiens après la signature de l'armistice de Moudros furent reprises. Les forces turques entrèrent d'abord dans Ardahan (23 février 1921), puis occupèrent Akhaltsikh (9 mars), Batoum (le 11) et Akhalkalak (le 14 mars).

Le 16 mars 1921, le traité de Moscou fut signé avec les Russes. La frontière y était définie dans l'article premier. Nous reprenons ci-dessous les parties essentielles des articles premier, II, III et XV :

"*Article I : Les parties contractantes des deux parties acceptent et s'engagent à ne reconnaître aucun traité de paix, aucun document international qu'on voudrait leur imposer. La République socialiste fédérative russe (...) entend par le terme de Turquie, tel qu'il a été utilisé dans le traité, les territoires inclus dans le Pacte national élaboré et proclamé par la Chambre des députés d'Istanbul et communiqué à la presse et à tous les gouvernements le 28 janvier 1920... (Le tracé des frontières correspond aux frontières actuelles).*

Article II : La Turquie accepte d'abandonner à la souveraineté de la Géorgie dans les conditions indiquées ci-après, le port et la ville de Batoum, ainsi que le territoire situé au nord de la frontière, cette dernière étant définie dans l'Article I du présent traité (...).

Article III : Les deux parties acceptent que la région de Nakhtchevan soit laissée sous la protection de l'Azerbaïdjan, à condition que cette protection ne soit cédée à aucun état tiers (...).

Article XV : La Russie s'engage à exercer les pressions nécessaires sur les Républiques transcaucassiennes pour qu'elles reconnaissent, dans leurs

[315] *traités de paix avec la Turquie les parties du traité turco-russe qui les concernent."*

Le traité de Moscou fut approuvé le 27 mars par la Grande Assemblée nationale et, le 22 septembre les deux parties procédèrent à l'échange des ratifications à Kars.

Le 26 septembre 1921 débutèrent dans la même ville les pourparlers de paix avec les Etats caucasiens. Voici les noms des chefs de délégation :

Chef de la délégation russe : Ganetzki. Chef de la délégation de l'Azerbaïdjan : Behhud Chahtahtinski. Délégation de Géorgie : Eliava et Chvanidze. Délégation de l'Arménie : Mourvian et Boghos Makinzian."

Nous tenons à citer in extenso le discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, Mouravian, lors de l'ouverture de la Conférence (Kâzim Karabekir, op. cit., page 943) :

"*A l'occasion de l'ouverture de la première Conférence réunissant les respectables représentants de la Grande Assemblée nationale de gouvernement de la Turquie et les représentants transcaucasiens de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Géorgie et des représentants des Républiques Socialistes sœurs, c'est moi qui ai été chargé par les représentants des Républiques transcaucasiennes de vous exprimer ici les sentiments et les souhaits de nos peuples et de nos représentants.*

Nous ne venons pas ici animés de sentiments hostiles, et nous n'avons nullement l'intention d'évoquer aujourd'hui les problèmes qui nous ont été légués par les gouvernements aventuristes et nationalistes et qui ont été la source de tant de conflits.

Non, la seule chose qui nous intéresse à l'heure actuelle, ce ne sont ni les problèmes ni les sentiments d'hostilité. Nous voulons seulement exprimer notre admiration pour le peuple travailleur de la Turquie. Nous sommes animés d'un désir sincère et sommes persuadés que chaque nation qui défend sa patrie doit être victorieuse et que l'ennemi sera défait.

Nous sommes certains que cette conférence va fortifier les sentiments d'amitié des Républiques transcaucasiennes envers la Turquie, et la Turquie saura désormais qu'elle n'a plus d'ennemis derrière elle et qu'elle peut, dans la lutte qu'elle a entreprise contre l'impérialisme, compter sur la sympathie de ses voisins.

Honorables représentants, nous ne venons pas à cette conférence en tant que vainqueurs ou vaincus. Nous venons à vous, représentants d'un peuple en lutte contre les mêmes ennemis que nous, en tant qu'amis et nous sommes heureux de vous annoncer que notre peuple est en train de gagner la guerre qui l'oppose à ses adversaires.

La Grande Russie a pu vaincre ses ennemis, parce que la masse des ouvriers et des paysans s'est soulevée avec une grande détermination pour défendre les acquis de la grande Révolution d'octobre.

Nous sommes persuadés que la lutte révolutionnaire du peuple russe constitue un très grand exemple pour la nation turque et que celle-ci vaincra les Etats de l'Entente qui mènent la guerre en Anatolie pour l'écraser.

[316]

Les peuples transcaucasiens sont certains que cette conférence servira à jeter les bases d'une amitié et d'une fraternité solides avec le peuple turc. Cette entente nous permettra de résoudre rapidement tous les problèmes litigieux, comme cela se fait entre les Républiques socialistes.

Les représentants des délégations des trois républiques tiennent à vous exprimer les sentiments de très haute considération qu'ils portent au peuple turc et saluent la Conférence."

Les négociations prirent fin le 10 octobre ; le 13 octobre à 14 heures, le traité fut signé. Nous en donnons ci-dessous les articles I, II, IV (seulement le premier paragraphe), V, VI (seulement la première phrase) et XV :

"*1 - Le gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie et les gouvernements des Républiques socialistes d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie considèrent comme nuls et non avenus tous les traités relatifs aux territoires se trouvant actuellement sous la souveraineté des gouvernements signataires et conclus entre les gouvernements ayant autrefois exercé le droit de souveraineté sur lesdits territoires. Cette clause s'applique aussi aux traités signés par les trois Etats de la Fédération transcaucasienne. Toutefois, le traité turco-russe du 16 mars 1921 signé à Moscou constitue une exception aux stipulations de cet article.*

2 - Chacun des gouvernements signataires s'engage à ne pas reconnaître tout traité de paix ou tout (autre) acte international qui serait imposé par contrainte à l'une des autres parties.

En vertu de cette clause, les gouvernements des Républiques socialistes d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie acceptent de ne pas reconnaître tout acte international relatif à la Turquie non reconnu par le gouvernement national de la Turquie, actuellement représenté par la Grande Assemblée nationale. De son côté, le gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie s'engage à ne pas reconnaître tout acte international relatif à l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie non reconnus par les Etats actuellement représentés par les Soviets d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie.

4 - La frontière nord-est de la Turquie est constituée par une ligne ayant pour point de départ le village de Sarp sur le littoral de la mer Noire et passant par le mont Hedismena, la ligne de partage des eaux de la chaîne de Savsat, Kanlidag, l'ancienne frontière septentrionale des sandjaks d'Ardahan et de Kars, pour aboutir au point de confluence des rivières Arpaçay et Asagi Karasu, après avoir suivi le talweg d'Aras. Ce tracé a été déterminé d'après la carte d'état-major russe au 1/210 000 (verstes).

5 - Le gouvernement de la Turquie et les gouvernements des Soviets de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan reconnaissent que la région de Nakhtchevan, dont les frontières sont définies dans l'annexe n° 3 de ce traité, constitue un territoire autonome sous protectorat de l'Azerbaïdjan.

6 - La Turquie accepte, sous les conditions énumérées ci-après, de céder à la Géorgie son droit de souveraineté sur la ville et le port de Batoum, ainsi que sur le territoire situé au nord de la frontière définie à l'article 4 de ce traité et faisant partie du district de Batoum.

15 - Chacun des gouvernements signataires s'engage à proclamer,

[317] *après la signature de ce traité, une amnistie générale pour tous les meurtres et délits commis en temps de guerre sur le front de l'Est par les sujets des autres parties.*"

C'est ainsi que fut mis fin aux combats sur le front de l'Est. Katchaznuni analyse les événements de la manière suivante [452] :

"*Au début de l'automne, la guerre turco-arménienne commença et nous fit plier le dos. Cette guerre, il était certainement impossible de l'éviter. Depuis 1918, la Turquie avait connu deux années de paix. Les précautions qui auraient permis d'analyser les résultats de la défaite et d'établir de nouveaux systèmes n'avaient pas été prises. Pendant deux ans, la Turquie avait ainsi connu une période de répit et avait pu panser ses blessures. Des officiers jeunes et dynamiques étaient apparus, qui entreprirent de réorganiser l'armée à l'intérieur de l'Anatolie (...). S'il est un fait évident qu'on ne peut nier, c'est que nous n'avions fait aucun effort pour éviter la guerre. Il existe une seule raison impardonnable qui explique cette situation : nous n'avions aucune idée de la force des Turcs et nous étions très confiants en nos propres forces. C'est là l'essentiel de l'erreur. Nous n'avions pas peur de la guerre, parce que nous étions sûrs de vaincre. Avec l'insouciance propre aux ignorants et aux inexpérimentés, non seulement nous ne connaissions pas la force des Turcs, mais nous n'avions même pas pris de mesures pour protéger les frontières. Tout au contraire, de la même manière qu'on jette son gant lors d'un duel, nous avions occupé Oltu. C'était comme si nous recherchions la guerre. Quand la bataille commença aux frontières, les Turcs proposèrent une conférence de paix. D'un air méprisant nous avons refusé cette proposition. Ce fut une très grande faute. La raison n'en est pas seulement que nous étions sûrs de notre victoire, mais que la réconciliation était considérée comme impossible. La réconciliation aurait pu ne pas se produire, mais elle n'était pas impossible. Parce que, malgré tout, il y avait beaucoup de chances pour que nous nous entendions avec les Turcs (...). Nous n'avons rien fait pour éviter la guerre ; au contraire nous l'avons provoquée. N'avoir pas su estimer la force militaire des Turcs ni évaluer à leur juste valeur nos propres forces ont été des fautes impardonnables. La guerre s'est terminée sur notre défaite totale. Notre armée, qui était bien équipée et bien nourrie, ne s'est pas battue. Elle a toujours reculé, abandonné ses positions et ses armes et s'est réfugiée dans les villages (...). Lorsque, dans la deuxième moitié du mois de novembre, Karabekir Pacha arriva à Alexandropol, le gouvernement avait donné sa démission au Parlement ; vaincu et méprisable, il ne pouvait plus rester à la tête de l'Etat. On allait s'asseoir à une table avec les Turcs, pour des négociations de paix et il était préférable que cela se fasse avec des personnalités nouvelles. Après un court moment d'hésitation, il fut décidé de constituer un nouveau gouvernement, composé de Dachnak et de socialistes révolutionnaires, sous la présidence d'U. Vratzian. Les Turcs avaient occupé Alexandropol. Au même moment, des bolcheviks arméniens, à la tête de l'Armée rouge, avançaient vers Agistaf et entrèrent dans Itchevan et Telijan. Un accord avait-il été*

[318] *conclu entre les Turcs et les bolcheviks ? Au début, nous avions cru en une telle possibilité. Mais aujourd'hui, je pense le contraire, parce qu'on n'en a trouvé aucune preuve. Ce qui est probable est que les bolcheviks voulaient anéantir notre armée de l'intérieur et, pour cela, ils n'avaient pas besoin de passer un accord avec les Turcs (...).*

Le 1er décembre, à moins que ce ne fut le 30 novembre, nos représentants signèrent avec les Turcs à Alexandropol un accord, qui comportait de lourdes conditions, comme cela avait été le cas à Batoum. C'est pourquoi, le 1er décembre, le gouvernement Vratzian démissionna et céda le pouvoir aux bolcheviks."

Les événements qui se sont déroulés ultérieurement dans la République arménienne étant en dehors de notre sujet, nous les laissons de côté.

452 H. Katchaznuni, *op. cit.*, § 27, 28, 29, 30, 31.

3 — Le front sud

L'armistice de Moudros avait imposé comme condition un retrait à l'est, en deçà des frontières antérieures à la déclaration de guerre mais, au sud, il ne reconnaissait pas aux Alliés vainqueurs le droit d'occuper les régions se situant au nord de la ligne du cessez-le-feu. L'article 10 prévoyait seulement l'occupation des défilés du Taurus.

Par contre, l'article 5 de l'armistice prévoyait que les garnisons du Hedjaz, de l'Asir, de la Syrie, du Yémen et de l'Irak devaient se rendre au commandement le plus proche des Etats de l'Entente et que les troupes de Cilicie, en dehors de celles qui devaient assurer la sécurité, devaient être démobilisées. Dans le deuxième paragraphe d'un télégramme envoyé le 3 novembre 1918 au commandement en chef, Mustafa Kemal écrivait :

"*Nous considérons comme frontière de la Syrie celle du nord de la province de Syrie. S'il en est autrement, qu'on le fasse savoir. Nous n'avons laissé en Syrie aucune unité qui fût en contact avec nous. Nous disposons de forces au Hedjaz, mais nous avons perdu tout contact avec elles, même le contact radio. On sait que la région de la Cilicie englobe une grande partie de la province d'Adana, mais ses frontières sont assez floues. Il faudrait aussi revoir cela.*"

Le commandement en chef, répondit le 5 novembre 1918 en précisant que, si cela était nécessaire, le tracé de la frontière de Cilicie serait communiqué.

La réponse de Mustafa Kemal à la même date offre un bel exemple de sa clairvoyance. Il écrivait en effet :

"*(...) La raison pour laquelle je vous interroge sur les frontières de la Cilicie est que ce terme historique figure dans l'Atlas anglais, et que la région y a été dotée de frontières officielles. On retrouve à l'est de la Cilicie la frontière septentrionale de la Syrie et au nord une ligne passant par le nord de Maras. Il n'y a aucun doute sur le fait que le gouvernement britannique, qui a inscrit le nom de la Cilicie à la place de celui d'Adana, considère la frontière syrienne comme étant le prolongement à l'est de la frontière nord de la Cilicie...*

Depuis quelques jours, les Anglais parlent de débarquer des troupes à

[319] *Iskenderun. Or, sur cette carte de la Cilicie, Iskenderun se trouve justement sur la frontière entre la Syrie et la Cilicie ; ceci tend à démontrer que le but poursuivi est d'occuper Iskenderun, puis, en partant de la route Iskenderun-Kirikhan-Katma, de couper la ligne de retraite de la VII*^{e} *armée qui se trouve sur la ligne Antakya-Diricemal-Ahterin et, par conséquent, de faire comme cela a été le cas à Mossoul : obliger cette armée à se rendre. Le fait que les Anglais aient aujourd'hui lâché la bride aux bandes arméniennes dans la région d'Islahiye me renforce dans cette idée... J'ai ordonné qu'on ouvre le feu sur les Anglais, qui, sous quelque prétexte que se soit, feraient débarquer des soldats à Iskenderun. J'ai ordonné aussi à la VII*^{e} *armée de se retirer vers la frontière de la Cilicie, en passant par Katma-Islahiye et de laisser sur leur position actuelle un petit poste avancé.*"

Voici la réponse envoyée par l'état-major en date du 5 novembre : "*Bien que, selon les termes de l'armistice, les Anglais n'aient ni le droit, ni les attributions pour occuper Iskenderun (...) le fait de vouloir utiliser Iskenderun peut apparaître comme une demande justifiée (...)*."

Ainsi, le droit de débarquer à Iskenderun fut-il reconnu aux Britanniques. Par la suite, ces derniers, tout comme les Français, faisant fi des termes de l'armistice, se mirent à occuper le sud. Le 11 décembre 1918, un bataillon français composé de 400 Arméniens entra dans Dortyol...

"*Le 17 décembre 1918, sous le commandement du lieutenant-colonel Romieu, une unité française débarqua à Mersin. Il n'y avait que 150 soldats français sur les 1500 qui constituaient l'unité. Le reste était composé de légionnaires arméniens. Le 18 décembre 1918, le commandant de l'armée d'occupation de la Syrie, le général Hamelin, fit son entrée en grande pompe à Adana.*" [453]

Quant aux Anglais, ils occupèrent Antep le 1er janvier 1919, Maras le 22 mars et Urfa le 24 mars. En fait, toutes ces localités avaient été attribuées aux Français par un accord secret. L'initiative anglaise entraîna donc de sérieux démêlés entre la France et l'Angleterre, mais les deux parties finirent par s'entendre et ces provinces furent transférées aux Français le 15 septembre 1919. Comme le désaccord franco-britannique ne nous concerne pas, nous n'allons pas nous étendre sur ce sujet. Ceux que la question intéresse peuvent consulter les ouvrages de Lloyd George et Evans, déjà mentionnés.

Kasim Ener, qui est l'auteur d'une excellente étude sur le front méridional pendant la guerre d'Indépendance, expose de la manière suivante les raisons qui conduisirent à la formation de ce front (p. 30-40) :

"*Le gouvernement ottoman, n'ayant pas remplacé le gouverneur démissionnaire Nazim Bey, la population turque se trouva administrée par un fonctionnaire sans autorité et elle fut abandonnée face aux Arméniens. Or, le général Hamelin lui-même, éprouvait des inquiétudes à propos des légionnaires*

[320] *et des membres des comités secrets. Les soldats français, quant à eux, étaient en petit nombre et se laissaient vivre dans l'oisiveté. C'est ainsi que des affrontements se produisirent tant à Iskenderun qu'à Belen, du fait du mauvais comportement et des débordements des Arméniens. Le 1er janvier 1919, des détachements arméniens en permission furent attaqués par les Turcs à Ozerli. Pour venger leurs morts, les Arméniens voulurent à leur tour tuer les musulmans qui leur tombaient sous la main. Ainsi, le 10 janvier 1919, près de Kahyaoglu (Sehitlik), la ferme d'Abo Aga fut attaquée. Ce dernier fut assassiné, ainsi que quatorze de ses ouvriers. Profitant du désordre qui régnait au moment du drame, l'un des ouvriers se cacha dans le four et put ainsi en réchapper. Le lendemain, il alla à la ville et fit le récit du drame. A la suite de cette affaire, quelques soldats arméniens furent arrêtés, mais ils ne tardèrent pas à être libérés.*

Le 10 février, les Arméniens attaquèrent les magasins turcs. Le 25 février, la maison du changeur Ahmet Efendi de Van, située dans le quartier de Saracan fut attaquée durant la nuit par son voisin Agop et les Kamovar, qui la mirent à sac. Le pauvre homme fut mis en morceaux à coups de baïonnette. Les musulmans étaient dans le désarroi. Suphi Pacha, ancien député d'Adana, se rendit auprès de la préfecture et obtint la promesse que les coupables seraient châtiés. Agop et ses amis furent arrêtés et incarcérés mais, arguant de leur innocence, on les relâcha. Le 4 mars, Dellâl Ahmet fut trouvé assassiné dans sa maison. Des événements analogues se produisirent dans d'autres bourgades et villages. A la suite de ces meurtres, suivant l'exemple des populations des villes qui s'étaient organisées pour l'autodéfense, les Turcs passèrent à la guérilla, d'abord dans la région de Kirikhan-Kilis, puis dans les autres secteurs de la province. Sur ces entrefaites, le général Allenby divisa en deux les territoires que les Français devaient occuper, confiant l'administration civile à ces derniers et le contrôle militaire aux Anglais. Il nomma le général Brémond gouverneur de la zone septentrionale, avec Adana comme capitale (...). L'attitude de Brémond - qui

453 Kasim Ener, *Cukurova Kurtulus Savasinda Adana Cephesi*, Ankara, 1970, p. 27-28.

déclara aux Arméniens qu'il leur apportait "les salutations de Boghos Noubar Pacha" - eut pour effet de rendre les membres des comités secrets encore plus arrogants (...). D'après les instructions d'Allenby, la nomination des fonctionnaires devait être soumise à l'approbation du quartier général britannique et, pour obtenir l'aide militaire, il fallait s'adresser au commandement d'occupation de la Cilicie. Mais Brémond poussa les choses beaucoup plus loin :

1 - Il nomma dans la gendarmerie des officiers hors cadres et mit les dépôts sous séquestre.
2 - Sous divers prétextes, il éloigna de leurs postes les enseignants et les fonctionnaires turcs qui paraissaient pêcher par un excès de patriotisme.
3 - Il fit modifier les uniformes de la police et de la gendarmerie. Le croissant qui figurait sur les kalpaks en fut ôté.
4 - L'enseignement de la langue allemande fut supprimé dans les écoles. Le français devint la langue du commandement.
5 - Il obligea les voyageurs à se munir d'un laissez-passer et de payer le prix des billets de train en monnaie d'or ou d'argent.
[321]

6 - Il fit apposer sur les timbres-poste ottomans une surcharge avec la mention "Cilicie".
7 - Les postes et télégraphes furent soumis à une censure très sévère.
8 - Les sentences des tribunaux d'Adana furent envoyées à la cour de cassation de Beyrouth.
9 - Il obligea la population turque à se soumettre à ses ordres. Ceux qui ne le firent pas furent frappés de lourdes amendes.
10 - Il donna aux Français, toutes les affaires d'adjudication de sorte que le moindre officier subalterne français eut la possibilité de s'enrichir par des moyens publics ou privés.

Devant cette attitude de Brémond, les Arméniens s'enhardirent davantage encore et ils multiplièrent les actes de banditisme et de sauvagerie...

Du 15 au 18 février 1919, sous le commandement du général anglais W.S. Leslie, trois régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie des Indes et un régiment anglais arrivèrent, calmant la peur et l'émotion. Le 19 février, le Comité de guerre se réunit et décida de supprimer une partie des légions arméniennes. Les légionnaires qui avaient commis des méfaits furent punis (...). Par contre, le 3 mars, à l'instigation et sur l'insistance de Brémond et avec l'approbation du maréchal Allenby, le général Leslie fit arrêter dans ses bureaux le commandant de la gendarmerie turque, Hasim Bey, et l'envoya en Egypte (...). Le capitaine Luppé fut nommé inspecteur de la gendarmerie. Les gendarmes turcs furent remplacés par des Arméniens. Le 8 mars, le capitaine Taillardat et le lieutenant Suby furent nommés à Kozan et, au cours du même mois, le capitaine Arrighi à Ceyhan, suivit immédiatement après l'envoi des forces d'occupation. Encouragés par tous ces faits, les réfugiés arméniens commencèrent à exercer leur oppression sur la population musulmane de la région. A Ceyhan, le muezzin Yunus Hodja fut assassiné pendant qu'il appelait à la prière...

Le 28 avril 1919, Brémond publia le communiqué suivant :

Dans les 24 heures qui suivent, tous doivent déposer les armes auprès de la préfecture. A l'expiration de ce délai, les maisons seront fouillées et si, l'on y trouve des armes, leurs possesseurs seront condamnés à mort."

Le lendemain de la publication de ce communiqué, les recherches commencèrent. Parce qu'ils possédaient un couteau de boucher, le fabricant de couverture Serif ainsi que Mustafa le Polisci et l'Imam Ziya, subirent la bastonnade.

(...) Durant les mois de l'été, grâce à la sollicitude des soldats musulmans des

Indes, la population turque put quand même aller en villégiature dans les montagnes et à la campagne, mais ce furent les derniers estivages (...). Suite aux entretiens de Londres, il fut décidé de remplacer les soldats anglais par des Français. Conformément à cette décision, le 13 juillet 1919, deux bataillons d'infanterie commandés par le lieutenant Thibault, arrivèrent à Adana. D'autres troupes françaises débarquèrent à Iskenderun. L'ensemble des forces françaises installées en Cilicie furent placées sous le commandement du colonel Piépape. La sécurité se trouvait de la sorte à nouveau menacée car les deux bataillons d'infanterie en question étaient en fait composés

[322] *de volontaires arméniens sous l'uniforme français (...). En se fondant sur les accords du 15 septembre 1919, le maréchal Foch affecta la 156e division, placée sous le commandement du général Dufieux, à la Cilicie. Le chef d'état-major de la division était le commandant Hassler (...).*

Au moment du départ des Anglais de la région, les Français y disposaient de trois bataillons d'infanterie et de deux compagnies de cavalerie. Du fait de la faiblesse de leurs effectifs, ils se trouvaient dans une situation critique. Elle ne s'améliora qu'avec l'arrivée du général Dufieux et des troupes algériennes, le 1er novembre 1919. Ces troupes furent suivies par un régiment de Sénégalais.

C'est ainsi que la 1re division d'Orient, placée sous le commandement du général Dufieux, se transforma en une armée complète, dotée d'armes et d'équipements modernes.

Le quartier général de cette division se trouvait à Adana, avec la fanfare, le 21e et le 22e régiment, le 442e régiment d'artillerie, les bataillons d'artillerie lourde et de garnison. Le quartier général du 7e régiment de cavalerie, avec des compagnies de cavalerie, de chars, et d'aviation, se trouvait basé au même endroit. En outre, des civils arméniens avaient été armés, comme les légionnaires.

Les choses commencèrent à aller mieux pour les Français après qu'ils eurent fait régner une sécurité complète dans le chef-lieu. Le colonel Piépape fut chargé d'assurer la relève des unités britanniques en garnison à Urfa, Antep et Maras.

Le général Gouraud fut nommé commissaire extraordinaire en Syrie-Cilicie et commandant en chef en Orient. Le 2 décembre 1919, le colonel Gracy, accompagné d'une délégation de personnalités de l'état-major revint à Adana. Laissant Brémond à la tête du service, il prit le commandement des troupes. Le 11 décembre 1919, ce fut au tour du général Gouraud d'arriver à Adana...

Passant par les quartiers turcs et voyant que toutes les maisons étaient fermées, le général Gouraud demanda à Brémond : "Personne n'habite donc dans ces quartiers ?" Brémond répondit : "Mon Général, ce sont les Turcs qui y habitent, mais comme ils sont plus sauvages que les chrétiens, ils ne sortent pas dans la rue." Mais le subtil général comprit de quoi il s'agissait lorsqu'il vit en visitant le lycée de garçons, que les élèves ne l'applaudissaient pas et que, malgré toutes les contraintes, ils refusaient de chanter l'hymne national français. Dès lors, il sut que la cause était perdue."

Le général Gouraud quitta Adana le 12 décembre 1919 après avoir terminé son inspection et, comme le souligne de Véou dans son livre *La passion de la Cilicie*, "*abandonna Brémond avec les 100 000 Arméniens que ce dernier avait installés dans la région de Çukurova*".

C'est encore par de Véou qu'on apprend que 70.000 de ces Arméniens avaient été installés à Adana et dans les villages environnants ; 12.000 à Dôrtyol, 8.000 à Saimbeyli et les autres Osmaniye, Kadirli et Kozan. En outre, 50.000 Arméniens avaient été amenés d'Istanbul et d'Anatolie à Antep. Maras et Zeytun.

[323]

Avant de donner quelques indications sur les forces du front méridional, il convient d'examiner quelques documents français.

Le 19 novembre 1918, le haut-commissaire G. Picot, qui se trouvait à cette date au Caire, envoyait au ministère, le télégramme suivant [454] :

"*Le commandant en chef, auprès de qui j'ai insisté suivant les instructions de V.E. pour que les Arméniens soient chargés d'assurer l'occupation des passages du Taurus, assure que son intention est de les envoyer dans cette région dès que faire se pourrait. La mesure me paraît d'autant plus urgente qu'ils viennent de provoquer à Beyrouth des incidents (mot passé) plus fâcheux.*"

La note soumise par le ministre des Affaires étrangères français au président du Conseil, le 19 novembre 1918, est également fort intéressante [455] :

"*J'estime, comme vous qu'il y a lieu de prévoir la réunion ultérieure en Arménie, ou plus exactement dans les trois vilayets turcs de Bitlis, de Van et d'Erzurum des forces arméniennes actuellement en Perse. Néanmoins il faut tenir compte que parmi les volontaires arméniens servant sous le chef Antranik, un nombre assez important est originaire de la petite Arménie, c'est-à-dire des districts septentrionaux de la Cilicie. Cette région devant aux termes de nos accords avec la Grande-Bretagne se trouver dans la zone d'influence française, il y aurait avantage à ce que les volontaires d'origine cilicienne puissent être dirigés vers Aïn Tab et être incorporés aux bataillons arméniens de l'armée d'Orient (...). Il y aura certes lieu d'encadrer ces contingents d'officiers européens énergiques, afin d'éviter que la haine accumulée par leurs souffrances ne conduise les volontaires arméniens à user de représailles. S'ils se sentent surveillés il est probable qu'ils se comporteront en hommes civilisés.*

Il n'est pas possible de déterminer dès maintenant les limites d'une nation arménienne. Même avant les massacres de 1895, les Arméniens n'étaient pas la majorité de la population dans les vilayets dits arméniens. Dans ceux de Bitlis, de Van et d'Erzurum, ils se présentaient en groupes compacts, mais suivant les tendances de leurs auteurs, les statistiques faites sans recensement sérieux varient du simple au double. Dans les trois autres vilayets de Diyarbakir, de Mamuretelaziz et de Trébizonde la population arménienne était beaucoup moins dense et ne constituait qu'un médiocre pourcentage de la population.

On peut sur ces données envisager la réunion des vilayets de Van, Bitlis, Erzurum, Trébizonde, pour former avec des districts détachés de Mamuretelaziz, de Diyarbakir et peut-être aussi avec les districts de la Transcaucasie russe groupés autour du mont Ararat un Etat de nationalités mixtes, jouissant de l'autonomie sous la garantie et la surveillance des Alliés. Dans cet Etat se trouveraient réunis : des Arméniens, des Kurdes, des Lazes (musulmans) et des Grecs ou plus exactement des Lazes hellénisés. Ayant un front de mer et des territoires agraires fertiles, ce petit Etat serait susceptible de vivre et de prospérer. Il est à présumer que l'autorité turque n'étant plus sur place pour

[324] *envenimer les querelles de races, une bonne entente basée sur les profits à en retirer s'établirait assez aisément entre les divers éléments de la population.*

J'ajoute que la région de la Turquie ottomane dévolue à l'influence française devant s'étendre jusqu'aux frontières de cet Etat mixte, il serait naturel que la France reçût des puissances alliées le mandat de veiller au maintien de l'ordre et de la bonne entente. Nous verrions ainsi les possessions françaises confinées aux régions pétrolifères de la Caspienne, où sont déjà investis d'importants capitaux français et aux frontières de Perse, voie naturelle pour atteindre les districts de la Transcaspienne et

454 AAEF, Levant 1918-1929 (Arménie), vol. 1, f° 244.

455 *Ibid.*, f° 245.

profiter de leurs ressources diverses (...)."

On voit que les Français n'envisageaient pas de créer un Etat arménien en Cilicie, mais prévoyaient d'avoir une frontière commune avec l'Etat d'Arménie qui allait être constituée en Anatolie orientale (c'est-à-dire dans les territoires qui avaient été jadis attribués aux Russes) et pensaient y étendre leur influence.

Quand, en 1920, les Arméniens, par la bouche de Boghos Nubar Pacha, diront qu'on leur avait promis la création d'un Etat arménien en Cilicie, les Français iront jusqu'à taxer officiellement Boghos Nubar Pacha de mensonge.

Voyons en effet ce qu'écrivait le ministère des Affaires étrangères français, au président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat [[456]] :

"*Monsieur le Président,*

A la suite de communications qui ont été faites à la commission des Affaires extérieures par M. Victor Bérard, vous m'avez demandé si, en 1916, ou depuis cette date, le gouvernement français avait pris envers l'Arménie l'engagement de constituer une Cilicie autonome.

J'ai fait procéder à des recherches dans les archives de son département et j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il en résulte qu'aucun engagement de cette nature n'a jamais été pris.

Dans une note que M. Victor Bérard, sénateur, a fait distribuer, Boghos Pacha prétend que M. Georges Picot lui a donné à Londres, où il l'avait mandé en octobre 1916, l'assurance que la France s'engageait à donner, après la victoire des Alliés, l'autonomie à la Cilicie placée sous sa protection.

Cet engagement prétendu aurait été la contrepartie du recrutement de la légion arménienne qui avait été formée sur la suggestion de M. Georges Picot, pour contribuer à chasser les Turcs de Cilicie.

Boghos Pacha, pour appuyer son dire, cite un télégramme qu'il a adressé, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères, à son fils au Caire, le 27 octobre 1916, pour faire prendre les mesures nécessaires à la constitution de la légion arménienne. Il ajoute que le commandant Romieu chargé de cette formation aurait confirmé aux notables arméniens l'entente intervenue à Londres et leur aurait donné lecture d'une lettre de M. Briand, alors président du Conseil, déclarant qu'il s'était mis entièrement d'accord avec la délégation nationale arménienne.

[325]

M. Georges Picot n'a jamais rendu compte au département de l'entretien qu'il aurait eu à Londres avec Boghos Pacha. Il n'avait, d'ailleurs, aucun mandat lui permettant d'engager le gouvernement français.

Le télégramme de Boghos Pacha à son fils, fait état seulement de l'assurance formelle qu'à la victoire des Alliés, les aspirations nationales des Arméniens soient satisfaites". Le département n'aurait pas transmis ce télégramme s'il avait visé la Cilicie. La Cilicie n'y est pas mentionnée. La phrase citée ne pouvait viser que la constitution d'un Etat arménien dans des limites à déterminer par les puissances. C'est ce qui a été fait par le traité de Sèvres.

Aucune minute de la lettre de M. Briand au commandant Romieu n'existe dans les archives des Affaires étrangères.

---

[456] *Ibid.*, vol. 0, f° 12.

Aucun document d'aucune espèce ne confirme la déclaration de Boghos Pacha que M. Georges Picot lui aurait donné l'assurance que "La France prenant la Cilicie dans les limites de l'accord de 1916, y créerait une Arménie autonome."

Dans la suite de cette lettre, le ministère donne encore plusieurs preuves de la mauvaise foi de Boghos Noubar Pacha.

Nous avons repris ces paragraphes pour montrer à quel point cet homme, qui s'était arrogé le droit de parler au nom des Arméniens, pouvait travestir la vérité. Mais, revenons à notre sujet. Le 26 décembre 1918, le haut-commissaire Georges Picot envoya un télégramme dans lequel on lit :

"*Le moyen le plus sûr d'asseoir notre influence auprès des Arméniens sur des bases solides est de constituer le noyau de leur armée sous nos bannières.* " [457]

Le 30 janvier 1919, Georges Picot termine un autre télégramme de la manière suivante :

"*Quant à l'indiscipline des organismes arméniens, on ne peut que la constater. Il est presque impossible d'y porter remède."* [458]

Le rapport envoyé le 27 juin 1919 par le général Hamelin au ministère de la Guerre est encore plus intéressant. Il concerne 19 sous-officiers, caporaux et soldats de la légion arménienne, traduits devant la cour martiale pour des agressions qu'ils avaient commises. Le général Hamelin écrivait [459] :

"*Deux condamnations à mort ont été prononcées. Les deux condamnés ayant présenté un recours en révision et un recours en grâce, l'exécution du jugement a été suspendue.*

Mais il me paraît nécessaire de vous signaler de nouveau à cette occasion l'action que les comités arméniens exercent, d'une façon néfaste, sur les légionnaires enrôlés sous notre drapeau.

Le compte-rendu du commissaire rapporteur mentionne cette action, dont mon service de renseignements était déjà informé.

Mes télégrammes 166/G du 3 février, à 378/G du 10 mars, vous ont signalé les embarras que me causent les comités arméniens.

[326] *Le 13 avril, sous le n° 514/G, je vous avisais que les actes d'indiscipline des légionnaires arméniens étaient dus, en partie, aux incitations des agents du comité de l'Union nationale arménienne, et aussi, aux lettres provenant d'Egypte.*

Cet état de choses m'avait amené à en saisir le grand quartier général britannique qui, pour y mettre un terme, était intervenu auprès du comité arménien d'Egypte.

Depuis, le commandant du 1er bataillon de la légion arménienne rendait compte, le 1er mai, du passage dans son unité de Monsieur Epremian, délégué du comité du Caire. En outre, tout récemment, le 29 mai, le colonel commandant les troupes françaises de Cilicie m'adressait copie d'un télégramme émanant du comité de Paris, signé "Nubar", à l'adresse du même M. Epremian, demandant "des renseignements sur les légionnaires libérés" et dévoilant ainsi que la mission du délégué du Caire était envoyée d'accord avec le comité de Paris.

---

457 *Ibid.*, vol. 2, f° 124.

458 *Ibid.*, f° 332.

459 *Ibid.*, vol. 6, f° 73.

Enfin, l'examen de la correspondance à destination de la légion arménienne continue à révéler des excitations à l'indiscipline et contre la France, adressées aux légionnaires par les notables arméniens de l'Egypte, et même, par quelques membres de l'Union nationale arménienne.

Il est incontestable que les comités arméniens ont eu leur heure d'utilité lorsqu'il s'agissait de déterminer le courant des engagements, mais actuellement leur influence est pernicieuse, parce qu'elle entretient l'agitation politique parmi les troupes, qu'elle incite à l'indiscipline."

Télégramme envoyé par Georges Picot le 16 juillet 1919 [460] :

"*Le (colonel) Brémond me signale que divers éléments arméniens récemment encore favorables à la France évoluent dans un sens (nettement contraire) depuis quelques jours.*

Notamment, M. Damadian (dont) la propagande protestante américaine contre la France se ferait plus active encore que par le passé et le docteur Chamber serait suivi par tout le parti protestant arménien."

On voit d'après ces télégrammes que les Arméniens continuaient, chaque fois que l'occasion s'en présentait, leurs agressions contre la population musulmane. Les Français s'attendaient à une telle situation, mais ils pensaient pouvoir la prévenir. Quant aux actions menées contre la France, elles s'expliquent par le fait que les Arméniens savaient que les Français ne leur accorderaient pas l'autonomie si cette région passait entre leurs mains. A l'époque de ces incidents, les négociations franco-britanniques qui allaient aboutir à la relève des Anglais par les Français dans cette zone battirent leur plein. C'est la raison pour laquelle une ambiance antifrançaise s'était développée. Ceci était-il dû à des suggestions anglaises ? Il est difficile de le savoir. Par ailleurs, le patriarcat arménien d'Istanbul déployait tous ses efforts pour qu'un grand nombre d'Arméniens soient concentrés dans la région. En effet, même si une Arménie autonome devait y être créée, il n'y avait plus d'Arméniens dans les provinces orientales de l'Anatolie et les conditions de vie et la

[327] situation économique y seraient si médiocres qu'il n'était guère envisageable d'y rassembler les membres des communautés dispersées. De plus, l'Est n'avait pas été occupé par les forces de l'Entente et les Arméniens n'auraient donc pas eu la possibilité d'y agir à leur guise.

Par contre, la Cilicie était tranquille et sûre à tous les points de vue, et une concentration de la population arménienne augmenterait les chances de l'octroi d'une autonomie.

Les preuves de ce que nous avançons se trouvent encore une fois, dans les archives françaises.

Il en est question dans un rapport envoyé le 27 septembre 1919 par le haut-commissaire français à Istanbul à M. Pichon, ministre des Affaires étrangères [461] :

"*Au cours du voyage qu'il vient d'effectuer en Anatolie, le lieutenant Dubreuil a été amené à constater que les Arméniens de la région de Césarée abandonnaient la contrée : cet exode serait motivé non par la crainte que ressentiraient spontanément les Arméniens, ceux-ci ayant rendu témoignage de la sécurité qui règne, au moins actuellement, dans la province, mais par les conseils et les exhortations qui leur parviennent de leurs coreligionnaires et de leurs évêques résidant à Constantinople, dans d'autres villes de la Turquie et même en Europe.*"

460 *Ibid.*, f° 62.

461 *Ibid.*, vol. 7, f° 148.

Dans le rapport adressé en annexe le lieutenant Dubreuil écrivait :

"*(...) J'ai l'honneur de vous faire savoir que les chrétiens de la région de Césarée abandonnent en masse leur contrée. Les raisons de cet exode comme l'ont expliqué les prêtres arméniens et les délégués du conseil local arménien, ne résident pas dans la situation politique de la région, mais dans les renseignements et les conseils qu'ils reçoivent de l'extérieur : Amérique, Smyrne, Adalia, Adana. Si ce départ en masse continuait, l'évêque épiscopal estime que dans 3 ou 4 semaines toute la population arménienne aurait disparu. L'évêque catholique de Césarée actuellement à Constantinople et qui dans différentes conversations que j'avais eues avec lui avant son départ, manifestait nettement le désir de m'entendre lui conseiller de ne pas rentrer dans son diocèse par précaution personnelle, est un des principaux instigateurs de cet exode par des conseils qu'il donne à ses ouailles par correspondance.*

(...) Le colonel Brémond, ému de cet exode dont il n'a pas compris, je crois, être un des facteurs, peut-être involontaire, a immédiatement conseillé une occupation alliée de Césarée.

Après m'avoir entendu, le colonel Piépape, commandant les troupes de Cilicie, a télégraphié à Beyrouth l'exagération de l'interprétation qui avait été donnée à cette situation et j'espère que la demande du colonel Brémond ne recevra pas satisfaction (...)."

Voici encore, un dernier télégramme adressé à G. Picot en date du 21 octobre et qui se terminait ainsi [462] :

"*Il est entendu par contre que nos troupes arriveront à Urfa, Marrache*

[328] *et à Aintab avant le départ des troupes anglaises (afin) d'éviter le reflux de 11 000 Arméniens sur Adana, dont l'arrivée compliquerait singulièrement une situation déjà (difficile).*"

Qu'ils soient d'origine française ou turque, les différents textes que nous avons cités pour expliquer comment et pourquoi la lutte nationale fut déclenchée en Cilicie aboutissent indéniablement à une même analyse de la situation.

A présent, voyons quelles étaient les forces en présence. Nous avons cité plus haut la description donnée par Atatürk le 19 mai 1919 de la situation des forces armées turques. Les unités les plus conséquentes étaient stationnées dans l'Est. Les autres se trouvaient réduites à un état squelettique. Il était même inconcevable d'envoyer des soldats dans les zones occupées par la France. L'affaire fit l'objet de discussions pour la première fois à Sivas.

Voici ce qu'écrivait à ce propos Kâzim Karabekir Pacha [463] :

"*Aujourd'hui, dans la salle du commandement du 3e corps d'armée, Mustafa Kemal, Ali Fuat Pacha, Selahattin Bey, et moi-même, avons lu le brouillon des instructions destinées au mouvement national des régions d'Adana, Maras et Ayintab. Après l'armistice, le gouvernement a commis l'erreur inconcevable d'évacuer les provinces d'Adana, Ayintab, Maras et Urfa. Les Anglais en avaient profité pour occuper cette zone. Ces jours derniers, ils se sont retirés et les Français s'installent à leur place. Il est clair qu'on essaie depuis un an de susciter dans cette région une forte implantation arménienne. En installant ces Arméniens en Cilicie, les Français poursuivent leur but de constituer une Grande Arménie, où la masse arménienne de la Cilicie se trouverait réunie à l'Arménie proprement dite sous la protection française. Cela ressort des activités des Français et de la presse européenne. Les journaux*

462 *Ibid.*, f° 216.

463 Kâzim Karabekir. *op. cit.*, p. 370.

anglais avaient écrit que cela était impossible. Pour sauver notre population dont le sort apparaissait comme tragique et pour libérer ces régions injustement occupées, nous allions lancer le mouvement national avec l'aide des 20e, 13e, 3e et 12e corps d'armée."

Parmi les corps d'armée dont l'aide était attendue, le 20e se trouvait à Ankara, le 13e à Diyarbakir, le 3e à Sivas et le 12e à Konya. Les divisions les composant étaient dispersées dans diverses provinces. L'aide fournie ne put aller au-delà de l'envoi de quelques officiers capables d'organiser une résistance.

La seule aide matérielle qui put être apportée fut celle de la 41e division, rattachée au 12e corps d'armée et stationnée à Konya. De ce fait, les forces nationales du sud furent considérées comme dépendant de cette division.

D'après Kasim Ener, les troupes engagées sur le front sud se décomposaient, en 1920, de la manière suivante [464] :

"*Région de Tekelioglu Sinan Bey, allant de l'est de la rivière de Tarsus jusqu'à la chaussée de Kozan. Quartier général à Çeçeli (Karaisali).*

[329]

Groupes existants

I - Groupe de Kavaklihan

Est de Tarsus et pentes à l'est du ruisseau de Kusun. Commandé par le sous-lieutenant de garnison Cemal Efe. Quartier général à Çamtepe (ce groupe a été également commandé par le lieutenant Ibrahim).

Troupes :

a. Bataillon de Mulla Nasuh

1re compagnie : commandée par Tekelioglu Mustafa. 50 hommes 2e compagnie : commandée par Abdullah Halim. 40 hommes. 3e compagnie : commandée par Riza Efendi. 60 hommes. 4e compagnie : commandée par Mulla Nasuh, également commandant du bataillon. 55 hommes.

b. Bataillon de Karaisali

1re compagnie : commandée par Dervis Aga. 80 hommes. 2e compagnie : commandée par Molla Mustafa. 60 hommes. 3e compagnie : commandée par Akkus Aga. 20 hommes. 4e compagnie : commandée par Rifat Efendi. 50 hommes.

L'effectif total du groupe était de 415 hommes.

II - Groupe de Kumdere

Zone : Ruisseau de Kusun et village de Gerdan. Commandé par le sous-lieutenant Cemil Cahit. Quartier général à Naili Hürriyet.

Troupes :

1re compagnie : à Tepeçaylak. 70 hommes. 2e compagnie : à Yenice. 25 hommes. 3e compagnie : à Tekeliviran. 70 hommes.

L'effectif total du groupe était de 190 hommes.

III - Groupe de Çakit

464 Kasim Ener. *op. cit.*, p. 82-83.

Zone : du sud du village de Topçu à Gerdan, Kurttepe et Sakir Pasa. Commandé par le capitaine en retraite Rifat. Quartier général à Karahan.

Troupes :

1re compagnie : commandée par Izzet Efendi. 75 hommes. 2e compagnie : commandée par Emin Efendi. 190 hommes.(dont 40 cavaliers à Kahyaoglu). 3e compagnie : commandée par Abdulgani Efendi. 140 hommes (dont 40 cavaliers à Catalkuyu).

Le groupe était donc composé de 325 fantassins et 80 cavaliers, soit 405 hommes.

IV - Groupe de Seyhan

Zone : de Kurttepe, à l'est de Kürkçüler. Commandé par le sous-lieutenant Nazim. Quartier général à Buruk.

Le groupe avait un effectif de 400 à 500 hommes.

L'ensemble des forces du mouvement nationaliste était ainsi de l'ordre de 1500 hommes.

Nous apprenons par les archives du département de l'histoire de la guerre, dossiers n° 5/801 et n° 8, classeur n° 706, que le 2 juillet 1920, au moment d'encercler Pozanti, les forces nationalistes disposaient d'un canon

[330]

abandonné par la IIe division, de deux petits canons de 5,5 pris aux Français et de 10 fusils automatiques pris aux Français pour la plupart.

Le 11 août 1920, deux canons de 10,5 furent amenés sur le front de Kurttepe. Mais l'artillerie avait peu d'obus et les munitions manquaient."

A la même époque, les forces françaises étaient composée de la manière suivante :

"*(...) D'après les renseignements obtenus le 13 août 1920, par la 41e division, les unités françaises sont composées de : 1 division, 4 régiments, chaque régiment étant constitué de 4 bataillons (3 bataillons d'infanterie et 1 bataillon de mitrailleuses).*

Chaque bataillon d'infanterie est constitué de 4 compagnies, dont une dotée de fusils automatiques.

Chaque bataillon de cavalerie est composé de 4 compagnies, dont une équipée d'armes automatiques et les trois autres de sabres.

On ne dispose pas de renseignements détaillés sur les bataillons de mitrailleuses, mais on estime qu'ils sont composés, compte tenu de leur armement, de 4 compagnies.

Chaque compagnie d'infanterie est composée de 140 hommes et dispose en moyenne de 11 armes automatiques.

Chaque compagnie de mitrailleuses a un effectif de 150 hommes et dispose de 8 fusils-mitrailleurs.

A Adana se trouvent 4 régiments d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et leur quartier général, 1 compagnie de garnison. Un bataillon d'infanterie a été détaché pour assurer la défense de Misis.

Vingt canons, un grand nombre de fusils-mitrailleurs, 5 véhicules blindés, des chars et des avions ont été mis à la disposition du général Dufieux. En outre, les

Français utilisaient des milliers d'Arméniens qu'ils avaient armés."

Telles étaient donc les forces en présence entre lesquelles la lutte se déroula sur le front Sud.

Le 7 janvier 1920, Mustafa Kemal Pacha envoya le télégramme suivant à Kâzim Karabekir [465] :

"*A Son Excellence Kâzim Karabekir Pacha,*

Commandant le 15e corps d'armée.

En route pour la Conférence de la Paix à Paris, le commissaire extraordinaire français en Syrie et en Arménie, Fransuva Jur Piko (François Georges Picot) a quitté la Syrie et s'est arrêté à Sivas pour procéder à un échange de vues avec le Conseil des représentants et aussi pour s'informer de près sur nos aspirations nationales.

Lors de notre entrevue, nous lui avons expliqué que celles-ci étaient clairement inscrites dans la déclaration du congrès de Sivas. Nous lui avons dit aussi que, contrairement aux stipulations de l'armistice, la Cilicie, Urfa, Maras et Ayintab avaient été occupées ; que, dans ces régions, les Arméniens se livraient à des extractions, que les Français traitaient les fonctionnaires du

[331] *gouvernement ottoman d'une manière outrageante et que nous élevions de vives protestations devant cet état de choses. Nous lui avons déclaré que la nation était décidée à déployer toute son énergie matérielle et morale afin que cesse cette occupation injuste.*

Notre interlocuteur nous a répondu qu'il avait, avant son départ, ordonné le retrait des troupes arméniennes des lieux nouvellement occupés, ajoutant que "les Français reconnaissaient l'indépendance de notre Etat et souhaitaient son rétablissement". Il a dit aussi qu'en contrepartie de concessions d'ordre économique à Adana, les Français évacueraient Maras, Ayintab, la région d'Urfa et la Cilicie ; qu'il était probable que la France allait essayer d'obtenir de la part des autres Etats à la Conférence de la Paix la suspension de l'occupation ; mais que, néanmoins, cela représentait son point de vue strictement personnel et confidentiel. Tout en nous disant de poursuivre l'organisation nationale comme dans le passé à Adana, Urfa, Maras et Ayintab, il nous a prié de ne pas provoquer contre les Français une révolte armée. A cela, nous lui avons répondu que nous ferions en sorte que la population musulmane ne se livre à aucune agression tant que les Français et les Arméniens n'en donneraient pas de prétexte. Mais, avons-nous ajouté, si les Français et les Arméniens en donnent le prétexte, la responsabilité leur en incombera.

M. Picot a pris des contacts pour avoir une information précise sur notre point de vue national avant d'aller à Paris. Par conséquent, plus que jamais, il faut continuer à développer les structures de notre organisation nationale dans les régions occupées et veiller à ce qu'aucune action armée n'ait lieu, jusqu'à nouvel ordre.

Face à l'intervention de la police ou de la gendarmerie, qui est contraire aux stipulations de l'armistice et constitue une intervention dans nos affaires intérieures, le gouvernement et le peuple élèveront comme il convient une vive protestation.

Pour l'instant, attendre en étant prêts, telle est l'attitude qui correspond le mieux à notre but politique.

Mustafa KEMAL."

Mais cet entretien ne donna aucun résultat. Les forces nationalistes furent donc

[465] Kazim Karabekir, *op. cit.*, p. 381.

obligées de se lancer dans la guérilla. Mais les actions réellement significatives ne commençèrent que le 20 janvier 1920, à Maras et les Français se trouvèrent contraints d'évacuer la ville.

La lutte sur le front Sud ne présentait pas le caractère d'une guerre régulière. A Maras, Urfa et Ayintab, elle prit la forme de combats isolés qu'il ne nous paraît guère nécessaire de décrire par le menu.

L'écho du premier affrontement parvint cependant en Europe, mais accompagné de tant d'exagérations qu'il convient d'en dire quelques mots.

Le 6 février, Zaven, patriarche arménien d'Istanbul commença par annoncer par télégramme à Noubar Pacha que 2000 Arméniens avaient été massacrés à Maras. [466] Le 25 février, l'agence Reuter porta ce chiffre à 70.000. [467]

[332]

A cette date, les négociations de paix se poursuivaient à Londres. A la réunion du 18 février 1920, Lord Curzon et Boghos Noubar Pacha déclarèrent que, selon des renseignements qu'ils avaient reçus de l'amiral britannique en poste à Istanbul, 20.000 Arméniens avaient été massacrés par les forces kémalistes à Maras. D'autres questions furent alors débattues telles que la déchéance du sultan, ou l'arrestation du grand vizir et celle des ministres. [468]

Sur ces entrefaites, des renseignements furent demandés à Istanbul et à Beyrouth. Voici la réponse du général Gouraud, haut-commissaire en Syrie [469] :

"*L'étude des événements de Marache et l'examen de tous les renseignements qui me parviennent concernant l'organisation du (mouvement) d'ensemble qui continue à menacer la Cilicie, confirment que l'agression des nationalistes turcs a été pour une bonne part causée par la protection que nous avons accordée aux Arméniens. Dans certains cas, cette protection d'un élément agressif lui-même et, d'autre part, plus capable que les Turcs de circonvenir les officiers et agents européens a été trop (marquée).*

V.E. a pu remarquer dans plusieurs de mes télégrammes et dans les instructions données au général de Lamothe adressés par valise au département, mon souci de faire cesser ce grief des Turcs."

Le télégramme envoyé à Londres par le ministre des Affaires étrangères Millerand est plus intéressant encore [470] :

"*Je suis surpris que Londres possèderait renseignements dont personne ici n'a connaissance et ne peut indiquer source. (...)*

Il en résulte que jusqu'ici il est impossible de préciser qu'il y aurait eu quelque part des massacres arméniens. On en parle beaucoup mais personne n'a pu me fournir une indication sûre et exacte. En particulier, pour pertes arméniennes à Marache elles paraissent absolument fausses. Il semble que dans la lutte que nos troupes ont eu à soutenir dans cette ville, Arméniens auraient pris part à action et subi des pertes comme tous combattants. Une étude sérieuse des chiffres fait penser que ces pertes arméniennes n'ont pas excédé un millier."

---

466 AAEF, Levant 1918-1929 (Arménie), vol. 8, f° 91.
467 *Ibid.*, f° 180.
468 *Ibid.*, f° 187.
469 *Ibid.*, vol. 9. F° 10.
470 *Ibid.*, f° 36.

Il faut aussi considérer ce télégramme envoyé le 1er mars par le général Gouraud [471] :

"*Renseignements les plus récents sur légion arménienne sont les suivants :*

1 - Légion arménienne comprend encore un état-major de régiment, une compagnie hors rang, une compagnie mitrailleuse ; le tout représentait à la date du 5 janvier un effectif présent de 1496 Arméniens dont 198 détachés dans d'autres formations (infirmerie, génie, ouvriers, administration).

2 - L'augmentation de ces unités ne pourrait qu'accroître le trouble et les difficultés et constituerait une mesure politique des plus inopportunes.

Il conviendrait de prendre en compte ces deux télégrammes afin d'apprécier

[333] comme il convient les allégations relatives à des massacres d'Arméniens.

Lors de la séance de l'Assemblée nationale du 1er mai 1920, Atatürk parla des événements de Maras dans les termes suivants [472] :

Si vous le permettez, je vais vous entretenir un peu du front de Cilicie. Nous examinerons la situation dans la région que l'on pourrait appeler les "Trois Provinces", c'est-à-dire la région d'Ayintab, Maras et Urfa.

Messieurs, contrairement aux termes de l'armistice et comme partout ailleurs, les forces de l'Entente ont pénétré également dans cette région. Par la suite, en se fondant sur un accord passé entre eux, les Anglais se sont retirés, laissant aux Français, qui les ont occupées, la Cilicie, Antep, Maras, Urfa et toute la Syrie.

Face à cette agression, le gouvernement central n'a pris aucune mesure ; il n'a même pas élevé de protestation. Cela vous le savez tous...

Mais, dans le programme national que nous avons adopté, ces régions se trouvent situées à l'intérieur de nos frontières et doivent être nettoyées de tout ennemi...

Cependant, pour ne pas forcer nos ennemis à la guerre, nous avons toujours essayé d'éviter de provoquer des heurts sur le front. Mais les Français, après avoir injustement occupé ces régions, se sont comportés d'une manière très agressive. Ils ont perpétré de très mauvaises actions contre la population musulmane et ils ont laissé le soin de ces actions aux Arméniens sous uniforme français. On peut dire que, quelle qu'en soit la raison, certains événements sanglants ont eu lieu dans ce pays entre les Arméniens et notre peuple. Ces deux peuples sont dressés l'un contre l'autre et en particulier les Arméniens ont un vif sentiment d'animosité contre le nôtre. Par conséquent, c'était une très grande erreur que de pousser les Arméniens à nous attaquer, à attaquer la population musulmane. Car le but poursuivi par les Arméniens, particulièrement après qu'ils se soient vus protégés, est la liquidation de la population musulmane où qu'elle se trouve, en Cilicie, à Antep, Maras ou Urfa. Nos frères qui se trouvaient dans ces régions ont subi de la part des Arméniens de très pénibles choses et ils appellent au secours pour préserver ce qui leur reste de sacré. Mais personne ne les entend. Malheureusement le gouvernement central ne leur a apporté aucune aide et pour toutes sortes de raisons, des mesures ostensibles et décisives n'ont pas été prises.

C'est ainsi que la population de la Cilicie et de ses alentours ayant perdu tout espoir et se sentant condamnée à mort, s'est trouvée dans l'obligation de s'organiser

---

471 *Ibid.*, f° 65.

472 *Procès-verbaux des réunions secrètes de la Grande Assemblée nationale de Turquie*, séance du 1er mai 1920.

pour se défendre. Il n'aurait pas été juste pour la population musulmane des régions voisines d'assister en spectateur aux événements.

Néanmoins, de l'intérieur du pays et en particulier de Sivas, des patriotes aux grands cœurs sont accourus à la rescousse, ont pénétré dans la région occupée et ont lutté avec leurs frères pour la défense de leur existence et de leur honneur.

[334]

La lutte continue. Le premier combat a eu lieu à Maras et ses résultats penchent en faveur de ceux qui sont dans leur droit.

Par la suite, des combats ont eu lieu dans les régions d'Urfa et de Silifke. Là aussi, nous avons été victorieux et, aujourd'hui, nous poursuivons l'ennemi vers Arappinar.

Les excès et les provocations des Arméniens, sont les causes des combats qui se poursuivent à Anteb. Des troupes sont arrivées de divers points pour appuyer les forces ennemies. Mais celles-ci ont été paralysées par les nationalistes. La région qui va jusqu'à la ligne de chemin de fer Adana-Islahiye est occupée par les forces nationales. C'est seulement à Misis et dans quelques autres endroits que subsistent des forces ennemies.

Un peu plus loin à l'ouest, à Pozanti, les contingents ennemis sont encerclés et la région est sous le contrôle des forces nationales.

La population de Silifke, pleine de zèle patriotique, a témoigné d'un courage exceptionnel devant le problème de la Cilicie. Ce sont les forces de Silifke qui ont libéré la région qui va jusqu'à Mersin, à l'exception de cette dernière ville.

A Mersin également, nous dominons la situation. D'après les propos des camarades arrivés de Mersin il y a quelques jours, les forces françaises seraient très réduites et les Français très énervés. Je viens de vous exposer les derniers développements concernant le front cilicien.

Si Istanbul n'était pas occupé et si votre haute Assemblée ne s'était pas rapidement réunie, il est fort probable que non seulement sur ce front, mais sur tous les autres, la lutte aurait continué sans coordination. Mais, ce qu'il faut avant tout, c'est avoir un organe central.

Ainsi, jusqu'à l'établissement en commun d'une politique à suivre, nous avons considéré que l'arrêt des combats serait une mesure utile et nous avons publié un communiqué dans ce sens afin de ne pas aller plus avant. C'est pourquoi la ville de Mersin n'a pas été occupée. Mais nous pouvons nous en emparer dès que nous le voudrons.

Messieurs, devant cette pression, les Français ont senti le besoin de se mettre en contact avec ceux qui l'exerçaient. Ainsi, une personnalité, Monsieur Albert Sarrault, vient d'arriver aujourd'hui, chargé par la France de s'entretenir avec nous."

Dans son grand *Discours*, Atatürk rappelle les entretiens qui eurent lieu avec les Français [[473]] :

"*Dans la zone d'Adana, des forces nationales, s'étaient organisées directement contre les troupes françaises dans les sections de Mersin, Tarsus, Islahiye et dans la région de Silifke ; elles avaient passé à l'action avec une grande bravoure. Dans la zone est d'Adana, les actes d'héroïsme du commandant Osman Bey, qui se faisait*

[473] *Discours du Ghazi Mustafa Kemal, Président de la République turque*, octobre 1927, Leipzig, 1929, p. 365-366.

désigner sous le surnom de Toufan Bey, méritent d'être relevés. Les détachements nationaux se rendirent maîtres des régions

[335] *allant jusqu'aux portes des villes de Mersin, Tarsus, Adana. Ils assiégèrent les Français à Pozanti et les forcèrent à se retirer.*

Il y eut des rencontres et des batailles sérieuses à Maras, Ayntab, Urfa. Finalement, les forces d'occupation furent obligées de se retirer et d'abandonner ces lieux. Je considère comme un devoir de signaler les noms de Kiliç Ali Bey et d'Ali Saïd Bey qui ont été les facteurs principaux de ces succès.

Les forces nationales se constituaient et se consolidaient de jour en jour, dans les zones d'occupation française et sur les fronts français. Des troupes régulières avaient commencé à renforcer les forces nationales. Les forces d'occupation subissaient partout une pression violente et vigoureuse.

Messieurs, devant cette situation, les Français cherchèrent, au commencement du mois de mai 1920, à entrer en contact et en pourparlers avec nous. Premièrement arrivèrent à Ankara un commandant et un personnage civil, venant d'Istanbul. Ces messieurs étaient d'abord allés d'Istanbul à Beyrouth. Haydar Bey, ex-député de Van, leur servait d'intermédiaire. Nos entretiens n'eurent pas de résultat important. Mais, vers la fin de mai, une mission française arriva à Ankara, sous la présidence de M. Duquest, agissant au nom du haut-commissaire de Syrie. Nous conclûmes un armistice de vingt jours avec cette mission. Par cette suspension d'armes provisoire, nous avions pour but de préparer les opérations préliminaires de l'évacuation de la zone d'Adana.

Messieurs, cet armistice de vingt jours que je conclus avec la mission française, se heurta aux objections de quelques membres de la Grande Assemblée nationale. Or, les points que je visais en acceptant cet armistice étaient ceux-ci :

En premier lieu, je voulais réorganiser, dans le calme, les forces nationales se trouvant dans la zone et sur les fronts d'Adana et qui avaient été partiellement renforcées par des troupes régulières. Envisageant la probabilité d'une dispersion des forces nationales durant cette cessation des hostilités, je donnais communication de la suspension d'armes en l'accompagnant d'instructions concernant certaines mesures à prendre. D'autre part, Messieurs, je voulais obtenir un avantage politique que je considérais comme important. Il va sans dire que la Grande Assemblée nationale et son gouvernement n'avaient pas encore été reconnus par les puissances de l'Entente. Au contraire, dans les questions touchant aux destinées du pays et de la nation, ces puissances étaient en rapport avec le gouvernement de Férid Pacha, à Istanbul. A ce point de vue, le fait que les Français, laissant de côté le gouvernement d'Istanbul, entraient en négociations et concluaient un accord avec nous sur une question quelconque, était à ce moment-là un avantage politique dont l'obtention était importante. Au cours des pourparlers pour l'armistice, je demandai clairement et formellement l'évacuation complète des zones se trouvant à l'intérieur de nos frontières nationales et occupées par les Français. Leurs délégués parlèrent de la nécessité qu'il y avait pour eux, de se rendre à Paris pour demander des pouvoirs à ce sujet. L'armistice de vingt jours fut considéré comme devant, en quelque sorte, accorder à ces délégués le temps nécessaire pour obtenir des pouvoirs permettant d'arriver à un accord

[336] *plus important. Messieurs, l'impression que me firent ces pourparlers et ces conversations, était que les Français allaient évacuer Adana et sa région. J'avais fait part à l'Assemblée de mon avis et exprimé ma conviction à ce sujet. Cependant, bien que les Français, en occupant Zongouldak avant l'expiration de l'armistice, aient voulu montrer que l'accord ne concernait que la seule zone d'Adana, nous interprétâmes ce geste comme la rupture de l'armistice. De ce fait, notre entente avec les Français fut retardée pour quelque temps.*"

La lutte continua dans le Sud. Il convient de rappeler ici une affaire connue sous le nom de Kaçkaç, dont très peu de personnes ont gardé le souvenir. ("Sauve toi, sauve toi" en turc) [474] :

"*Les gens d'Adana appellent Kaçkaç, l'exode du 10 juillet que nous avons mentionné parmi les événements de l'année 1920. Ce terme a été utilisé par le musulmans d'Adana qui, ce jour-là, se mirent à fuir sous les coups de feu vers les jardins d'Oba.*

Les Français ne s'attendaient nullement à ce que la population quitte de la sorte travail et domicile. Suite aux événements du 4 juillet 1920, les Français proclamèrent l'état de siège par le texte suivant :

Ordre général

1 - Contrôle administratif.
A l'exception des détachements en possession d'un certificat écrit de l'inspecteur de la police, du directeur de la police ou de son adjoint, il est interdit de se promener armé dans les rues d'Adana à partir du 5 juillet.
2 - Personne ne pourra entrer ou sortir de la ville en étant armé. Chaque détachement sera conduit sous la responsabilité d'un officier. Ce dernier, sera muni d'un ordre du commandant du détachement, qui mentionnera son nom, son métier et ses signes distinctifs.
Ceux qui contreviendraient, qu'ils soient des membres des détachements ou des particuliers, seront arrêtés par le premier poste de police français et seront désarmés à 20 mètres de ce poste. L'administration régionale sera informée de cette arrestation et l'enquêteur envoyé étudiera l'identité de la personne appréhendée.
3 - Le 6 juillet, les cafés seront fermés jusqu'à midi. A partir de cette date, ils pourront ouvrir de 12 h à 17 h. Les restaurants seront ouverts de 11 h à 14 h et de 18 h à 21 h.
4 - La nuit, personne ne sortira dans la rue sans une lanterne. Les habitants doivent être rentrés chez eux au plus tard à 22 h. A partir de 23 h, toute lumière doit être éteinte dans les maisons. Les salles de théâtre fermeront leurs portes à 22 h.
5 - Les personnes détenant armes et munitions, quelles qu'elles soient, doivent en faire par écrit la déclaration au commissariat de leur quartier. Cette déclaration écrite sera envoyée à la préfecture le 9 juillet avant midi.
6 - Aucune réunion ne peut avoir lieu sans autorisation spéciale de
[337]
gouvernorat. Tout rassemblement dans les rues est interdit. De tels rassemblements
seraient dispersés par les forces armées.
7 - D'après les décisions du conseil l'état de siège et en fonction des ordres contenus dans ce communiqué, le conseil de guerre de la Cilicie décidera des peines et châtimentsà infliger. L'administration civile s'occupera, comme par le passé, des affaires qui ne concernent pas l'administration militaire.

Général DUFIEUX Commandant la 1re division de l'armée d'Orient."

"*Après la proclamation de l'état de siège, le Général Dufieux décida d'attaquer le 9 juillet la plaine de Yüregir à partir de Yarbasi et, pour ne pas laisser ses troupes entre deux feux, essaya de faire fuir les Turcs ; en particulier ceux qui habitaient le secteur sud d'Adana. Mais, au second jour de l'exode kaçkaç, quant il s'aperçut que les quartiers musulmans étaient déserts, il se repentit de ce qu'il avait fait à l'instigation de Brémond.*

474 Kasirn Ener, *op. cit.*, p. 176-177.

Comme les Arméniens ne pensaient pas que les Français allaient être vaincus, ils avaient poussé Brémond à faire fuir les populations musulmanes en vue de créer un Etat arménien à Adana. Les Arméniens furent saisis d'angoisse devant la levée de cette énorme masse de forces nationalistes, prêtes à tout pour obtenir la souveraineté et qui allaient renforcer les "bandes", ainsi qu'ils les appelaient.

Telle est la raison essentielle pour laquelle, le 12 juillet 1920, l'épouse du capitaine Ahmet, commandant la gendarmerie, fut envoyée par Brémond à Oba, afin d'assurer le retour à Adana de ceux qui avaient pris part à l'exode.

L'exode de dizaines de milliers de musulmans dura quatre jours (...). Le 13 juillet 1920 au soir, à l'exception d'un très petit nombre de Turcs qui n'avaient pu quitter la ville et de quelques domestiques des Français, il ne restait à Adana, que très peu de musulmans."

La lutte contre les Français se poursuivit jusqu'au mois de mars 1921. Brémond, qui avait agi comme une véritable personnification du mal, fut écarté le 4 juillet 1920. Le front Sud fut officiellement liquidé le 20 octobre 1921 par les accords d'Ankara. De ceux-ci, Atatürk dit dans son Grand Discours [475] :

"*Messieurs, après la victoire de Sakarya, l'accord d'Ankara marque la reprise de notre contact avec l'Occident suivie d'un résultat positif. Cet accord fut signé à Ankara le 20 octobre 1921. Je voudrais procéder à un bref exposé pour vous donner une idée de cette situation.*

On sentait que les Français qui, outre la Syrie, occupaient les provinces turques que je viens de nommer, étaient pour diverses raisons, disposés, eux aussi, à s'entendre avec nous. Quoique l'accord conclu entre Békir Sami Bey et Monsieur Briand - accord inacceptable pour le gouvernement national -

[338] *eût été repoussé, ni les Français, ni nous ne nous montrions désireux de continuer les hostilités. Des deux côtés on s'employa donc à prendre contact.*

Le gouvernement français avait envoyé à Ankara Monsieur Franklin Bouillon, ancien ministre, d'abord à titre non officiel. Je négociai moi-même avec M. Franklin Bouillon qui était arrivé à Ankara le 9 juin 1921, pendant deux semaines environ, en présence de Fevzi Pacha et du ministre des Affaires étrangères, Yusuf Kemal Bey (...).

(...) Moi, je posai le principe que notre point de départ à nous, serait le pacte national. M. Franklin Bouillon, relevant les difficultés qu'il y avait à engager la discussion sur les principes, parla du traité de Sèvres. Après quoi, comme s'il s'agissait d'un fait accompli, il fit observer que nous ferions bien d'accepter comme base de nos pourparlers l'accord conclu à Londres entre Békir Sami Bey et Monsieur Briand, quitte à discuter les points qui seraient en contradiction avec le Pacte. A l'appui de cette proposition, il allégua que nos plénipotentiaires n'avaient pas parlé à Londres du Pacte national, qu'au surplus, en Europe, comme à Istanbul, on n'avait pas saisi assez bien le sens et la portée exacte du Pacte et du Mouvement national. Dans mes répliques, je fis remarquer que de l'ancien Empire ottoman était né un nouvel Etat turc et qu'il fallait le reconnaître. Qu'en tout cas, cette nouvelle Turquie s'arrangerait pour faire reconnaître ses droits, à l'égal de tout autre peuple indépendant. Le traité de Sèvres, dis-je, est un arrêt de mort à ce point néfaste pour la nation turque que nous demandons que le nom même n'en soit pas prononcé par un ami. Il ne sera pas prononcé au cours des présents pourparlers. Nous ne saurions nouer des relations empreintes de confiance avec les pays qui n'ont pas banni de leur esprit le traité de Sèvres. Ce traité est inexistant à nos yeux. Si le chef de la délégation turque qui s'est rendue à Londres, n'a pas parlé dans ce sens, cela signifie qu'il n'a pas agi selon les instructions et dans les limites des pouvoirs qui lui avaient été donnés. Il s'est rendu

475 Discours, *op. cit.*, p. 490-494.

coupable d'une faute. Nous nous apercevons bien que cette faute a fait naître en Europe, et notamment dans l'opinion publique française, des impressions défavorables. Si nous suivons le même chemin que Békir Sami Bey, nous tomberons dans le même piège. Il n'est pas possible que l'Europe ignore notre Pacte national. Il est possible qu'elle ne connaisse pas le terme. Mais l'Europe et tout l'univers qui nous voient verser notre sang depuis des années, ont dû certainement réfléchir aux causes qui ont provoqué ces luttes sanglantes. Il n'est pas vrai de dire qu'Istanbul ignore le Pacte et la lutte nationale. La population d'Istanbul, à l'instar de tout le peuple turc, est parfaitement renseignée sur notre lutte qu'elle approuve complètement. (...)

Sur ma déclaration que Békir Sami Bey avait outrepassé ses instructions, M. Franklin Bouillon voulut savoir s'il pourrait parler de la chose. Je lui dis qu'il était libre d'en faire part à qui il voudrait. M. Franklin Bouillon cherchant à trouver des excuses pour ne pas s'écarter de l'arrangement conclu par Békir Sami Bey, fit de nouveau valoir que celui-ci n'avait parlé à personne de l'existence d'un pacte ni de son obligation à respecter les limites tracées par ce pacte ; que s'il en avait parlé, on aurait pu discuter et agir conformément aux nécessités de la situation, mais que la situation actuelle rendait la

[339] *question difficile. L'opinion publique, a-t-il ajouté, se dira : pourquoi donc ces Turcs n'ont-ils pas fait aborder le sujet par leur plénipotentiaire ? Maintenant ils cherchent tout le temps à créer de nouvelles questions.*

Finalement, après de longs pourparlers, M. Franklin Bouillon proposa d'ajourner la discussion pour lui permettre de lire le Pacte et d'en comprendre le sens. Après quoi, lecture étant faite des articles du Pacte, pris un à un, du commencement jusqu'à la fin, on continua les négociations. (...)

Messieurs, durant des journées entières, nous eûmes des échanges de vues avec M. Franklin Bouillon sur une foule de questions, les unes importantes, les autres d'ordre secondaire. Je crois qu'en fin de compte, nous sommes arrivés à nous connaître réciproquement, tels que nous étions réellement, avec nos idées, nos sentiments et nos caractères. Mais il fallut encore quelque temps pour arriver à fixer les points d'un arrangement définitif entre le gouvernement national et le gouvernement français. Qu'attendait-on ? Peut-être que l'existence nationale s'affirmât par un événement encore plus impressionnant que les deux batailles d'Inönü...

En effet, l'accord d'Ankara que M. Franklin Bouillon signa après l'avoir fait définitivement agréer à son gouvernement, est un document qui entra en vigueur, ainsi que je vous l'ai déjà dit, le 20 octobre 1921, trente-sept jours après la grande bataille de la Sakarya. Grâce à cet accord, des parties précieuses de la patrie furent délivrées de l'occupation sans que rien n'eût été sacrifié de notre indépendance politique, économique, militaire ou autre. Par cet accord, nos aspirations nationales furent admises et formulées pour la première fois par une puissance occidentale. Par la suite, M. Franklin Bouillon vint encore plusieurs fois en Turquie, cherchant toujours l'occasion de manifester les sentiments d'amitié qui s'étaient établis entre nous à Ankara dès les premiers jours."

Voici le texte des Accords d'Ankara :

> "*Article 1 - Chacune des deux parties contractantes déclare que l'état de guerre prendra fin dès la signature du présent accord. Les armées, les fonctionnaires civils et la population en seront immédiatement informés.*
> *Article 2 - Suite à la signature de cet accord, chacune des deux parties s'engage à libérer les prisonniers de guerre ainsi que tout ressortissant, turc ou français, emprisonné ou arrêté. Chacune des deux parties s'engage à payer les frais de déplacement de ces personnes en les renvoyant dans la ville la plus proche.*
> *Article 3 - Suite à la signature de cet accord et au plus tard au terme de deux*

mois, les troupes françaises se retireront au sud de la ligne indiquée dans l'article 8, les troupes turques, au nord de cette ligne.
Article 4 - Pendant la période définie dans l'article 3, une commission mixte étudiera les conditions d'application de cet article.
Article 5 - Chacune des deux parties s'engage à proclamer l'amnistie générale dans les régions évacuées.
Article 6 - Le gouvernement de la Grande Assemblée nationale de Turquie s'engage, en se fondant sur les principes définis lors des conventions passées entre les Alliés, leurs ennemis et certains de leurs amis, que les droits des minorités
[340] *seront préservés tel que cela a été reconnu dans le Pacte national.*
Article 7 - Une administration spéciale sera établie dans la région d'Iskenderun (Hatay). La population d'origine turque bénéficiera de tous les moyens pour développer sa culture ; la langue turque sera la langue officielle.
Article 8 - La ligne définie dans l'article 3, ira du golfe d'Iskenderun et de Payas jusqu'aux gares de Meydani Ekbez, Kilis et Çoban Beyli, puis de là à Nusaybin, la ligne de chemin de fer restant du côté turc.
Les gares de Payas et de Çoban Beyli resteront en Syrie. Dans le mois suivant la signature de cet accord, une commission mixte, composée de délégués des deux parties, sera chargée de déterminer et de contrôler les modalités de l'établissement de cette ligne.
Article 9 - Le mausolée appelé Tombeau du Turc qui se trouve dans le fort Djaber, tombeau de Süleyman Chah, qui fut le grand-père du sultan Osman, fondateur de la dynastie ottomane, sera, ainsi que ses dépendances, possession de la Turquie. La Turquie y établira une garde et y hissera son drapeau.
Article 10 - Le gouvernement de la Grande Assemblée nationale de la Turquie accepte que les droits d'exploitation de la succursale d'Adana des chemins de fer de Bagdad, dans sa partie située entre Pozanti et Nusaybin, ainsi que toutes les activités commerciales et de transports, reviennent à un groupe français qui sera désigné par le gouvernement français. La Turquie utilisera la ligne des chemins de fer qui va de Meydani Ekbez à Çoban Beyli, à des fins de transports militaires.
Article 11 - Suite à la mise en application de cet accord, une commission mixte étudiera la réglementation de la douane entre la Turquie et la Syrie. En attendant, les deux gouvernements resteront libres de leurs mouvements.
Article 12 - La Turquie et la Syrie utiliseront équitablement les eaux du Kirik. Le gouvernement syrien pourra prendre de l'eau dans la partie turque de l'Euphrate, à condition d'en payer les frais.
Article 13 - La population et les semi-nomades ainsi que les propriétaires de biens et de terres de part et d'autre de la frontière jouiront de leurs droits comme par le passé et pourront utiliser les pâturages. Ils pourront circuler librement sans payer ni taxe ni impôt et pourront transporter en toute liberté de moyens de transport, bétail, graines et plantes. Ils seront soumis aux impôts afférents au pays dans lequel ils vivent."

L'évacuation du Sud par les Français est décrite par Kasim Ener de la manière suivante [476] :

"*La communauté arménienne d'Adana, suite à la signature de l'accord d'Ankara organisa un meeting. Les Arméniens fermèrent leurs boutiques et leurs magasins. Mais l'administration militaire française ramena le calme. Sur ce, le général Dufieux reçu au siège de la préfecture les notables chrétiens. Il leur expliqua les bases de l'accord et, après leur avoir annoncé l'instauration de l'état de siège, leur demanda de ne pas se livrer à des excès, ni d'arborer des drapeaux, disant qu'il n'y avait aucune raison d'avoir peur.*

476 K. Ener, *op. cit.*, p. 284-287.

[341]

Pendant ce temps, notre représentant à Paris, Ferit Bey, venait lui aussi d'arriver à Tarsus. Il y fut accueilli par le lieutenant-colonel Sarrou et tous deux partirent pour Mersin. Lorsqu'ils y arrivèrent, Sarrou déclara qu'il n'avait aucun doute quant à la manière équitable dont la Grande Assemblée nationale de Turquie allait agir et que ceux qui troubleraient l'ordre au moment de l'évacuation seraient remis entre les mains du gouvernement d'Ankara (15 novembre 1921).

Le général Dufieux, quant à lui, fut mécontent et peiné par le contenu de l'accord d'Ankara. Sa fierté militaire avait du mal à admettre que les Français dussent rendre la Cilicie aux Turcs. C'est la raison pour laquelle il évita les contacts et ne voulut pas être présent au moment de l'évacuation. Il quitta Adana le 24 novembre 1921, accompagné de son quartier général. Avant son départ, il visita le cimetière français d'Adana. Au moment où il déposait une gerbe sur les tombes, il prononça un discours qui commençait par : "Ô soldats français, nous avons fait couler en vain votre sang" et dans lequel il exprimait sa profonde tristesse.

Quant aux membres des comités secrets arméniens qui, durant l'occupation, s'étaient livrés à des exactions sans nom, ils étaient pleins d'inquiétude. Pour mieux expliquer leur état d'esprit, voici le texte d'une lettre envoyée d'Iskenderun, le 29 novembre 1921 à la délégation arménienne de Paris par le catholicos de Sis : "Suite à l'accord signé par Franklin Bouillon, les Arméniens ont commencé à être saisis de panique. Sur ces entrefaites, les représentants de toutes les villes occupées se sont réunis sans qu'une décision quelconque soit prise. La raison en est la peur d'un massacre lors de l'arrivée des kémalistes. Nous avons examiné ensemble l'éventualité du départ des Arméniens et ce qu'ils allaient faire pour ne pas se retrouver dans une situation misérable. Les kémalistes s'attendaient à un exode massif, mais ne le désiraient pas. C'est pourquoi ils firent savoir par l'intermédiaire de leurs agents à Adana qu'ils voulaient rencontrer les autorités religieuses de Pozanti. Les agents kémalistes d'Adana étaient Süleyman Vahit, Gergeli Ali, Mücteba Ramazanoglu et Mustafa Efendi. Ils envoyèrent à nos chefs une lettre signée de Suphi Bey d'Adana, et du maire Mehmet Fuat Diblan. Ces derniers faisaient savoir qu'ils voulaient nous rencontrer et nous invitaient à le faire, soit à Kelebek, soit à Dikili. Les autorités françaises nous demandèrent d'accepter cette invitation et mirent à la disposition de nos représentants des voitures pour qu'ils s'y rendent. La communauté chrétienne était représentée par Monseigneur Elysée, Monseigneur Keklikian et par le pasteur protestant Harutionian. Un Arménien, un Grec et un Turc chaldéen (Asuri), appelé Cukur Aslan, les accompagnaient. Le 15 novembre 1921, ils furent emmenés par les agents kémalistes à Kelebek. Un peu plus tard, les kémalistes arrivèrent. Après avoir annoncé qu'ils n'avaient aucun titre officiel et qu'ils ne parlaient pas au nom du gouvernement d'Ankara, Suphi Pacha fut le premier à prendre la parole. Il dit qu'en tant qu'enfant du pays et concitoyen, il se faisait un devoir de nous rencontrer et de discuter avec nous. Il ajouta qu'il pensait prendre une décision pour empêcher la fuite des Arméniens. Il a ajouté que le gouvernement kémaliste était bon et loyal et que les lois turques traiteraient

[342] *sur un pied d'égalité chrétiens et musulmans. Le Docteur Esref et Diblan Bey, qui se trouvaient parmi les délégués, dirent la même chose. Quant à nos chefs religieux, ils déclarèrent que les accords franco-turcs ne contenaient pas un seul article particulier garantissant le droit des chrétiens et, comme la délégation turque n'avait pas de titre officiel et bien qu'on ne puisse mettre en doute sa sincérité, elle ne présentait aucune garantie. Cependant avant de quitter la réunion, ils promirent de faire tout ce qui serait possible.*

Quant aux Arméniens, leur exode s'accéléra. Devant une telle situation, Ramit Bey, gouverneur kémaliste d'Adana, Muhittin Pacha et, surtout, les Français, sur l'insistance du colonel Sarrou invitèrent une nouvelle fois nos représentants à rencontrer les Turcs à Yenice. Franklin Bouillon y arriva le même jour, accompagné de nos

délégués à Mersinet à Tarsus. Une réunion eut lieu sous sa présidence. Ramit Bey et le nouveau consul de France, M. Laporte, participaient à cette réunion. De nouveau, les mêmes propos furent tenus, de nouveau on insista auprès des Arméniens pour qu'ils ne partent pas. Le 23 novembre, M. Franklin Bouillon invita nos chefs religieux à une rencontre à son domicile (à l'ancienne gare). Il leur dit que le gouvernement kémaliste était animé d'excellentes intentions et qu'il allait protéger les chrétiens. Mais tout cela manquait de garanties officielles. C'est pourquoi la population chrétienne arménienne, ayant perdu tout espoir, s'enfuit en utilisant n'importe quel moyen de transport. Seuls les fonctionnaires et les malades restèrent à Adana. Les écoles ont été fermées. Etant donné que nous n'avons pas pu aider les Arméniens, on a envoyé un télégramme au général Gouraud par l'intermédiaire du général Dufieux. Nous avons demandé que les orphelins et les malades soient pris en charge et transportés par les Français et que les autres soient dirigés vers Iskenderun depuis Dortyol. Quant à nous-mêmes, nous avons demandé à être envoyé à Alep. Le 23 novembre, nous avons reçu la réponse du général Dufieux. Il nous demandait d'être prêts pour le 25 novembre et nous annonçait qu'il partirait avec nous. Le 29 novembre, Franklin Bouillon est arrivé à Iskenderun, accompagné du nouveau consul. Le consul s'est longuement entretenu avec nous. Voici le résumé de cet entretien : "Le futur gouvernement sera juste et protègera les intérêts des minorités. C'est pourquoi il faudrait éviter des souffrances à ceux qui émigrent et des risques pour leurs biens. Pour cette raison, que ceux qui sont partis, reviennent. Votre départ va briser la confiance de la population arménienne vis-à-vis des gouvernements turcs et français. En même temps, votre action peut être considérée comme un manque de fidélité envers la France. Les Français ont enterré pour vous 5000 de leurs enfants." Le consul Laporte a ensuite fait état de l'honnêteté de Ramit Bey, j'ai répondu à ces paroles : "Oui, quand j'étais à Diyarbakir, Ramit Bey s'est réellement comporté d'une manière très honnête. Je le connais et j'ai confiance en lui. Mais on ne peut pas mettre la vie des chrétiens en danger parce qu'on a confiance en la personne d'un seul homme. Nous nous inclinons devant ce que les Français ont fait pour nous. Mais, depuis l'armistice, 30.000 Arméniens sont morts pour la France.

[343]

Ainsi s'acheva la conversation. (Le 25 novembre 1921, le catholicos quitta Adana à destination d'Iskenderun.)

Il ressort des faits exposés plus haut que si les Arméniens émigrèrent en masse, malgré les promesses qu'ils avaient reçues, ce fut en raison des innombrables crimes commis par les membres des comités secrets et des Gamavors*. Les Grecs, qui n'avaient pas été impliqués dans ces troubles demeurèrent sur place, de même que les Juifs.*

Entre-temps, le général Gouraud avait envoyé par l'intermédiaire du général Dufieux un message aux Arméniens, dans lequel il leur disait de rester à Adana et d'avoir confiance dans la justice turque."

Le mercredi 1er décembre 1921, la cérémonie du transfert de pouvoir eut lieu à Adana. C'est ainsi que le front Sud disparut.

4 – Le front occidental

Pendant la guerre d'indépendance, le front occidental était celui de la lutte contre les Grecs. En apparence, les Arméniens n'y jouèrent aucun rôle. Cependant, si nous mentionnons ce front, c'est parce que ces derniers y agirent de concert avec les Grecs.

C'est ainsi notamment que les Arméniens étaient présents lors des attaques et des

exactions qui coûtèrent la vie à de nombreux Turcs le jour de l'occupation d'Izmir par les Grecs. Dans le chapitre du rapport Bristol intitulé "Exposé des faits survenus depuis l'occupation, qui ont été établis au cours de l'enquête entre le 12 août et le 10 octobre 1919", [477] il est écrit au paragraphe 22 que parmi les personnes condamnées par le tribunal militaire grec d'Izmir, institué à l'occasion des événements du 15 et du 16 mai, il y avait aussi deux Arméniens.

De même, la commission interalliée qui enquêta sur les événements de Yalova et de Gemlik nota dans son rapport daté du 23 mai 1921 :

"*Les membres de la commission viennent d'établir qu'il existait un plan d'anéantissement systématique de la population musulmane et de destruction des villages turcs se trouvant dans la partie occupée par l'armée grecque des districts de Yalova et de Gemlik. Ce plan a été mis en application par des bandes grecques et arméniennes agissant sur les ordres des autorités helléniques et qui se sont même fait aider de temps à autre, par des troupes de l'armée régulière.*" [478]

Dès le début de l'année 1921, les Grecs enrôlèrent dans leur armée des chrétiens de nationalité turque, parmi lesquels se trouvaient, évidemment, des Arméniens. C'est pour cette raison que, dans cette région, ces derniers durent suivre les Grecs lorsque ceux-ci commencèrent à se retirer.

Lors de la conférence de Lausanne, Ismet Inönü souligna ce fait et personne ne le contredit. Dans le chapitre suivant, qui concerne la conférence de Lausanne, nous rapporterons fidèlement les propos d'Ismet Inönü.

[344]

Telle est la raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire de faire ici mention du front occidental, fût-ce en quelques phrases.

Peut-être aurait-il fallu aussi écrire un autre chapitre intitulé "Le front d'Istanbul", dans lequel auraient été exposés les agissements du patriarcat, des Arméniens et de certains Turcs dépourvus de toute morale, qui entretinrent les relations les plus douteuses avec l'ambassade de Grande-Bretagne et en particulier, avec le premier drogman de celle-ci, M. Ryan, connu pour son animosité notoire vis-à-vis des Turcs. Si nous ne l'avons pas fait, c'est uniquement par soucis de concision.

5 – Le traité de Lausanne

La guerre d'indépendance prit fin le 11 octobre 1922 par la signature de l'armistice de Mudanya. Les pourparlers de paix commencèrent le 20 novembre 1922 à Lausanne. On ne trouve pas un seul mot au sujet des Arméniens ni dans le texte de l'armistice de Mudanya ni dans celui du traité de Lausanne.

Au cours de la guerre d'indépendance, les Etats de l'Entente avaient déjà présenté deux propositions de paix, qui faisaient toutes deux mention des Arméniens. La première

477 Le rapport Bristol, non imprimé, se trouve dans la section des manuscrits de la Bibliothèque du Congrès, à Washington.

478 Arnold J. Toynbee, *The Western Question in Greece and Turkey*, New York, 1970, p. 284.

proposition avait été faite à la suite de la première victoire d'Inönü, et fut discutée lors d'une réunion à Londres, le 21 février. Au cours de cette réunion, il fut question, d'une part, d'améliorer dans une certaine mesure les conditions du traité de Sèvres, et, d'autre part, en ce qui concerne les Arméniens, d'obtenir pour eux le droit de créer dans l'Est de l'Anatolie un foyer national dont les limites auraient été définies par une commission de la Société des Nations.

La deuxième proposition fut soumise par écrit en mars 1922. Les conditions du traité de Sèvres y étaient un peu améliorées mais il y était encore question de la création d'un foyer national arménien en Anatolie orientale, entreprise à laquelle la Société des Nations devait participer.

Aucune des deux propositions n'avait retenu l'attention d'Ankara. Cependant, lorsqu'il fut évident que l'accord de paix allait être signé et que la conférence de Lausanne allait se réunir, les dirigeants de la cause arménienne entreprirent une vaste campagne afin d'y être aussi admis pour faire entrendre leur voix. On remarquait en tête de ces leaders Aharonian, Hadissian, Noradounghian et Léon Pachalian.

Dans une lettre adressée le 18 août 1922 aux gouvernements français, italien et britannique, Hadissian demanda à participer à la commission préparatoire qui devait étudier les problèmes des provinces orientales. Néanmoins par la réponse qui lui fut adressée le 21 août, cette demande fut refusée.

Le 18 novembre, Hadissian introduisit une nouvelle demande dans le même sens auprès des mêmes pays. Suite aux efforts déployés, les quatre personnalités arméniennes citées plus haut furent admises à se faire entendre par la sous-commission des minorités à la conférence de Lausanne. Cependant, il ne fut pas question qu'elles participassent aux délibérations. Aharonian et Hadissian étaient venus en tant que représentants de la République d'Arménie.

[345] Le traité de Kars avait pourtant déjà été signé avec l'Arménie et le sujet était clos. Mais, ce traité était apparemment considéré comme s'il n'avait aucune signification, et le principe adopté était celui de mettre à profit toute occasion qui se présentait.

On ne sait trop pourquoi, cette fois-ci, les Arméniens n'avaient pas excipé, pour pouvoir prendre part aux travaux, de leur qualité de belligérants ni demandé à être reconnus comme tels, comme ils l'avaient fait lors des négociations du traité de Sèvres. En effet, les Arméniens avaient alors prouvé qu'ils étaient effectivement belligérants, mais ils n'avaient pas voulu admettre le bien-fondé des mesures de protection qu'un pays devait adopter à l'égard des belligérants et avaient continué à accuser le gouvernement turc d'avoir perpétré des massacres. [479]

Les Arméniens soumirent à la conférence de Lausanne un mémorandum dont Esat Uras, se fondant sur Hadissian, rapporte dans son ouvrage les extraits suivants [480] :

"*Cette guerre a fait chez les Arméniens d'innombrables victimes. Sur les 2.250.000 Arméniens d'Arménie turque, 1.250.000 ont été massacrés. 700.000 ont émigré dans le Caucase, en Iran, en Syrie, en Grèce, dans les pays balkaniques ou ailleurs. Actuellement, il ne reste que 13.000 Arméniens dans les villages de l'Arménie turque et 150.000 à Istanbul. Eux aussi demeurent toujours prêts à émigrer...*

Trois décisions ont été prises en vue de la création d'un foyer national.

> *1 - La décision prise par Son Excellence le Président de la République des Etats-Unis, en tant qu'arbitre, qui prévoit le détachement d'une portion de territoire en vue de la création d'un foyer arménien.*

479 AAEF, Levant 1918-1929, vol. 1, f. 162, 173.

480 E. Uras, *op. cit*., p. 717 et suivantes.

2 - La modification des frontières de la République d'Erivan, de manière à ce qu'elles englobent quelques parties des provinces de l'Est et un port sur la mer.

3 - L'adjonction à ce foyer d'une partie de la Cilicie abandonnée à la Turquie par l'accord d'Ankara, laquelle était, à l'origine, attribuée à la Syrie."

Les Etats-Unis participèrent à la conférence à titre d'observateur. Comme la Turquie et les Etats-Unis n'étaient pas en guerre, il n'était évidemment pas question, pour ces deux pays, de faire la paix. La délégation américaine qui participa à la conférence, avait reçu des instructions écrites, dans lesquelles le passage suivant concernait les Arméniens :

"*La question d'un foyer national arménien peut être soulevée. La situation s'est maintenant améliorée en Russie. Le Caucase russe constitue donc, très probablement le meilleur refuge pour les Arméniens de Turquie.*" [481]

A la conférence de Lausanne, lorsque fut abordée la question des minorités aux cours de la session plénière du 12 décembre 1922 de la première commission,

[346] le président, Lord Curzon, souleva la question arménienne et déclara [482] :

"*Il convient d'accorder à ceux-ci une attention particulière, car des promesses leurs ont été faites au sujet de leur avenir. Un semblant d'Etat arménien a été créé dans l'ancienne province russe d'Erivan. D'après ce qu'on m'a dit, cette République soviétique dont la population atteint 1.250.000 âmes est submergée par l'affluence des réfugiés venus de partout et ne peut supporter une population plus nombreuse.*

Par ailleurs, la population arménienne de Kars, Ardahan, Van, Bitlis et Erzurum a presque disparu. Lors de l'évacuation de la Cilicie par les Français, les Arméniens, pris de panique, les ont suivi et se trouvent actuellement à Iskenderun, Alep, Beyrouth, ou, dispersés le long de la frontière syrienne. La Turquie d'Asie, où il y avait près de 3 millions d'Arméniens, il y a quelque temps, n'en compte plus que 130.000. Des centaines de milliers d'entre eux ont dû se réfugier dans le Caucase, en Russie, en Iran et dans les régions voisines (...). C'est pourquoi, comme il en a été maintes fois question, il faudrait trouver un centre de rassemblement, comme le souhaitent les Arméniens, quelque part en Turquie d'Asie, soit dans le nord-est, soit au sud-est de la Cilicie, soit à la frontière syrienne."

Au cours de cette réunion, Ismet Inönü après avoir abordé la question des minorités en Turquie en général, aborda la question arménienne. Après un court historique du problème, il déclara :

"*Il convient de souligner que, dans l'Empire ottoman réduit à ses provinces turques, il n'existe plus aujourd'hui aucune minorité qui puisse se constituer en Etat indépendant. Tant que le principe des nationalités n'était pas équitablement appliqué, la tendance à la sécession et à l'indépendance manifestée par les éléments non turcs habitant certaines parties de l'Empire ottoman pouvait dans une certaine mesure paraître justifiée. Mais, aujourd'hui, la situation est toute autre. De même qu'il n'est pas logique de penser que les Grecs installés à Marseille pourraient y créer un Etat indépendant, ou intégrer Marseille à une mère patrie, de même, les Grecs et les Arméniens de Turquie ne peuvent avoir de tels droits (...).*

En ce qui concerne les Arméniens, il existe des accords d'amitié et de bon voisinage entre la Turquie et l'Arménie, ce qui supprime toute éventualité de provocation de la part de l'Etat d'Arménie. Par ailleurs, les Arméniens qui ont décidé de

---

481 Joseph Grew, *Turbulent Era,* Boston, 1952, 1, p. 483

482 Seha Meray, *Lozan Baris Konferansi*, I/I/I, p. 184 et suivantes.

rester en Turquie doivent avoir maintenant compris qu'il leur fallait impérativement vivre en bons citoyens."

Après Inönü, ce fut Vénizelos qui prit la parole et lorsqu'il parla de la minorité grecque, il aborda aussi brièvement le problème des Arméniens. Ensuite, le délégué américain, M. Child traita à son tour la question du foyer national arménien.

Ismet Inönü, fut le dernier à prendre la parole lors de cette réunion et, après avoir déclaré qu'il réservait son droit de réponse à Lord Curzon, il dit à Vénizelos :

[347]

"*(...) M. Vénizelos semble n'avoir pas remarqué que l'occupation de l'Asie Mineure par les Grecs constitua une autre source d'infortune et de souffrance pour les Arméniens. Ce pauvre peuple a été forcé de s'enrôler dans les rangs de l'Armée grecque (...). Les Arméniens ont été envoyés au front et forcés de tirer sur les Turcs. Après la défaite, il y a eu de nombreux incendies et destructions. En outre, les autorités grecques, au moyen de leur propagande orientée, ont essayé de charger les Arméniens de tous ces crimes. Plus tard, quand les Grecs se sont retirés d'Asie, ils ont entraîné les Arméniens avec eux. Le gouvernement grec est le dernier des gouvernements qui aurait dû oser plaindre publiquement les Arméniens, car il est directement impliqué dans tout ce qui leur est arrivé.*"

A la réunion suivante, le 13 décembre, Ismet Inönü prit de nouveau la parole en disant que la Turquie n'avait pas un lopin de terre de la mère patrie à réserver pour le foyer national arménien car, ajouta-t-il, "*il n'y a aujourd'hui aucun empêchement à ce que les Arméniens de Turquie vivent et travaillent tranquillement, en bonne entente et prospérité avec leurs compatriotes turcs*".

Lors de cette réunion, Lord Curzon demanda de nouveau comment il se faisait que, de 3 millions, la population arménienne d'Asie Mineure était tombée à 130 000 et pour quelle raison 60 000 à 80 000 Arméniens avaient suivi les Français lorsque ceux-ci étaient partis de Cilicie.

Les négociations se poursuivirent jusqu'au 14 décembre. A cette date, Ismet Pacha déclara, en s'appuyant sur des sources étrangères, qu'à aucun moment de l'histoire, il n'y avait eu en Turquie trois millions d'Arméniens et que même dans le monde entier, ils ne parvenaient pas à ce total. Il expliqua que les Arméniens de Cilicie avaient été forcés de quitter cette région sous la menace des agents des comités révolutionnaires et que le monde entier en avait connaissance. Quant à savoir ce qu'étaient devenus les Arméniens disparus, il fallait trouver la réponse à cette question dans les luttes récentes, dans les luttes qu'on avait contraint la Turquie à livrer et au cours desquelles la population musulmane des provinces de l'est était tombée de quatre à moins de trois millions d'habitants et, dans l'ouest, de trois millions et demi à deux millions.

En réponse à Lord Curzon, Ismet Pacha déclara : "*Lord Curzon a demandé si, dans un pays aussi vaste que la Turquie, on ne pouvait pas trouver un coin pour les Arméniens. Je voudrais lui rappeler qu'il existe des Etats qui ont des territoires de dimensions si grandes qu'on ne pourrait même pas les comparer avec celui de la Turquie*."

La question arménienne fut de nouveau soulevée à la sous-commission des minorités, le 15 décembre. Le Président de cette sous-commission, l'Italien Montagna, déclara que le problème du foyer national arménien pourrait être examiné mais Riza Nur Bey répliqua qu'il refusait de prendre part à cette discussion. Lors de la réunion du 22 décembre, M. Montagna proposa d'écouter les délégations représentant les minorités, mais Riza Nur Bey fit savoir que les sessions au cours desquelles de telles délégations seraient entendues

[348] ne pourraient être considérées comme des sessions officielles et que la délégation turque n'y participerait pas.

La délégation arménienne fut entendue à la sous-commission le 26 décembre, la délégation turque, n'étant pas présente. La délégation arménienne était composée de Noradounghian, Aharonian, Hadissian et Pachalian. Ils répétèrent ce qu'ils avaient déjà écrit dans leur mémorandum. Cependant, il y avait dans leurs déclarations deux points qu'on pouvait considérer comme nouveaux. Noradounghian proposa que, dans le foyer national arménien l'enrôlement des soldats ne soit soumis à aucune contrainte, que chaque Arménien soit libre d'effectuer ou non son service militaire et que le patriarcat soit indépendant. Il ajouta : "*Son Excellence Ismet Inönü ne voit pas de nécessité à créer un foyer national pour les Arméniens. Il estime suffisant pour la paix d'autoriser nos réfugiés se trouvant à l'étranger à revenir en Turquie.*" Le deuxième point qu'on peut considérer comme une nouveauté se trouve dans cette phrase d'Aharonian : "*On nous dit que le Mouvement de libération arménien s'est fait sous l'influence de la Grande-Bretagne et de la Russie tsariste. Je voudrais dire ici que le gouvernement tsariste et le sultan partageaient un même point de vue, celui d'anéantir tous les mouvements qui se donnaient pour tâche la lutte pour la suppression de la tyrannie en Arménie turque. Les groupes caucasiens qui s'étaient constitués pour venir en aide à leurs frères d'Arménie turque ont tous été anéantis le long de la frontière par l'armée russe, parce que le gouvernement tsariste ne souhaitait pas la création d'une nouvelle Bulgarie sur ses frontières méridionales*." [483]

A la réunion du 30 décembre, le délégué américain lut une déclaration allant dans le sens de la création d'un foyer national arménien.

La dernière réunion de travail de la sous-commission des minorités se tint le 6 janvier 1923. Quand les travaux relatifs aux articles qui devaient être inscrits dans le texte de l'accord prirent fin, M. Montagna prit la parole et lut une déclaration sur la question arménienne, émettant le vœu que soit créé un foyer national arménien. Ensuite le délégué britannique, Sir Horace Rumbold lut une déclaration dans le même sens. Quand arriva le tour de parole du délégué français, Riza Nur Bey prit alors la parole, bien que ce fût au tour du délégué français de parler : "*Les Alliés avaient raison dit-il, d'être présents tout à l'heure lors de la lecture des communications. Car ils ont à l'égard des Arméniens une lourde dette morale. Ce sont en effet les Alliés qui ont lancé ce peuple contre les Turcs et s'en sont servis comme d'un simple instrument politique. Dans ces conditions, la délégation turque considère la lecture de ces déclarations comme nulle et non avenue. La délégation turque préfère se retirer de cette session que d'assister à la lecture de ce genre de déclarations*", [484] et il quitta la réunion sans écouter le représentant français.

Le délégué des Etats-Unis, J. Grew, rapporte dans ses Mémoires que cette scène provoqua un véritable scandale et ajoute : "*Quant à la question du foyer national arménien, les représentants des Alliés firent remarquer*

[349] *au cours d'entretiens privés, qu'il était impossible de formuler un plan concret, allant dans le sens de l'intérêt des Arméniens. Ce nouveau morcellement en petites régions séparées n'était envisagé d'un œil favorable ni par Lord Curzon, ni par Barrère, ni par le délégué italien, qui me l'avaient confidentiellement confirmé*." [485]

Ecoutons le récit de cette affaire par Riza Nur, délégué turc à cette commission [486] :

---

483 E. Uras, *op. cit*., p. 730-739, d'après Hadissian.

484 S. Meray, *op. cit*., 1/1/2, p. 278.

485 J.Grew, *op.cit*., I, p.531.

486 Riza Nur, *Hayat ve Hatiratim*, Istanbul 1967, III, p. 1062-1063.

"*A la fin de la session du 6 janvier 1923, Montagna passa à la question du foyer national arménien. Il commença à lire, ce qu'il avait préparé à ce sujet. J'ai vu qu'il s'agissait d'un long texte. Je ne m'étais pas trompé au sujet de Montagna. Il parlait comme je savais qu'il le ferait, mais en ajoutant des choses auxquelles je n'avais pas pensé. Il avait déjà fait de même avec les Bulgares. Le jour où ces derniers devaient être entendus, nous n'étions pas venus à la session et Montagna avait pris la parole. Ce qu'il a dit n'a pas été enregistré dans le procès-verbal, mais il affirmait "parler au nom de la délégation turque qui, malheureusement, n'avait pu venir". J'ai donc protesté, mais il a fait semblant de ne pas m'entendre. J'ai dit : "Est-ce ainsi que les choses devaient se passer ? On ne peut écouter cela", mais il continuait comme s'il était sourd. Enfin quand il eut terminé, Rumbold prit la parole. Je protestai de nouveau et demandai la parole. .. mais personne ne faisait attention à mes protestations... Rumbold continuait à lire... Mais les visages étaient cramoisis et ils étaient nerveux. Cela voulait dire, qu'on avait peur d'un incident... Je demandai sans succès la parole. Rumbold termina, le délégué français commença. Cette fois, j'élevai le ton, me levai et, comme le faisait Montagna, je dis : "J'ai juste deux mots à dire". Je commençai à parler avant le Français. Je dis : "Les Alliés ont utilisé les Arméniens à leurs propres fins politiques et ils les ont jetés au feu. Ils les ont poussés à se révolter contre l'Etat auquel ils appartenaient. Ils en ont été châtiés. Ils ont été anéantis par ce châtiment, les épidémies, la famine et l'exode. Ce n'est pas à nous que la responsabilité en incombe, mais aux Alliés. S'il faut une compensation aux Arméniens, donnez-la leur vous-mêmes. On gagne ses amis avec son propre bien. Les Arméniens, dit-on, ont été opprimés, il fallait leur donner un foyer national, l'indépendance. Nous sommes d'accord. Mais il y a bien d'autres peuples opprimés dans ce monde. De nombreuses fois, et hier encore, l'Egypte s'est battue pour obtenir sa liberté. L'Inde, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie réclament leur liberté et leur territoire. Que de sang n'ont pas versé les Irlandais eux-mêmes et depuis combien de siècles ! Donnez-leur leur indépendance et leur territoire... Tout ce que vous avez lu est nul et non avenu et, dans ces conditions, nous ne pouvons rester ici. Je quitte la séance." Je me levai. Mes paroles étaient très dures. Tous étaient rouges comme des betteraves, surtout Rumbold qui devenait tantôt rouge, tantôt violacé. Je pense que, depuis que l'Angleterre existe, sa diplomatie n'avait jamais eu à affronter une attaque aussi violente, ni entendu des paroles aussi blessantes. Qu'il était dur, pour*

[350] *ces Anglais, au sommet de leur gloire et de leur puissance, d'entendre ces mots de la bouche d'un délégué turc !*

La dernière partie de mon discours ne fut pas enregistrée au procès-verbal, lequel était entre leurs mains un jouet qu'ils falsifiaient comme ils le voulaient. Quelle escroquerie ! Alors que tous les journaux de l'époque avaient repris intégralement mes paroles... Quelques jours plus tard, les indépendantistes irlandais m'envoyèrent une lettre disant : "Nous vous remercions de citer l'Irlande parmi les nations qui se battent pour leur liberté."

Le rapport du sous-comité fut soumis à la première commission, le 9 janvier 1923. Lord Curzon fit allusion à la question du foyer national et Ismet Pacha fit savoir qu'il n'avait rien à ajouter à ce sujet.

Après cette date, l'affaire arménienne ne fut plus abordée à la conférence de Lausanne et, naturellement, le traité ne contient rien qui la concerne. Les délégués arméniens adressèrent encore des lettres aux gouvernements de divers Etats, mais ne reçurent aucune réponse. Il convient de noter à ce sujet que l'Union amicale arménienne envoya un télégramme à Tchitcherine, dans lequel il était dit :

"*L'Union amicale arménienne (...) sait que la Russie soviétique a sauvé la République caucasienne d'Arménie (...).*

La Russie peut faire un traité particulier avec la Turquie en vue d'étendre les frontières de l'Arménie caucasienne en direction de Van et de Bitlis. De cette manière,

la Russie résoudrait la question arménienne par la création d'un gouvernement indépendant à l'intérieur de ses propres frontières, problème qui n'avait pu être résolu du fait des oppositions surgies entre les Alliés et les Turcs."

Venant après les exposés hostiles aux Russes présentés au sous-comité, cette lettre est, naturellement, fort intéressante. Mais plus intéressante encore est la réponse de Tchitcherine, datée du 25 janvier 1923 :

"*Je vous fais savoir que les gouvernements de Russie et d'Ukraine vous proposent de prendre à l'intérieur de leurs frontières les réfugiés arméniens dont le nombre sera fixé avec précision. Je vous prie d'informer les intéressés de cette proposition.*"

Se fondant sur Hadissian, Esat Uras a reproduit ces télégrammes dans son ouvrage (p. 740-741). Katchaznuni confirme de son côté cet échange de télégrammes et écrit à ce sujet [487] :

"*En 1922, la cause des Arméniens de Turquie était agonisante. L'expression "foyer national" avait été employée et écrite pour la première fois à la conférence de Londres. Le traité de Sèvres avait été totalement oublié. Il n'était finalement plus question d'un Etat arménien indépendant, pas plus que de provinces autonomes. On disait des choses comme "un foyer national où l'on puise son eau dans la maison d'un autre". Telle fut la dernière concession faite par Ankara pour l'amour de la paix. La demande d'un foyer national aurait été contraignante pour la Turquie et ce foyer aurait été indépendant de l'administration turque. En mars, les choses en étaient là.*

[351]

A la fin de l'année, à Lausanne, l'allure des affaires changea quelque peu. La demande d'un foyer national ne fut pas présentée. Comme par un effet des bonnes dispositions et des sentiments amicaux des Turcs, il n'en fut question que parmi d'autres sujets. Le dialogue qui s'instaura était digne d'une opérette. Les Turcs firent savoir qu'ils étaient très ennuyés, mais qu'ils ne pourraient accepter cette amicale proposition ; quant aux Etats de l'Entente ils dirent qu'ils ne pourraient rien faire de plus pour les malheureux Arméniens. Puis ils passèrent à l'affaire des "coupons.

C'est là que le camarade Tchitcherine entra en scène au nom de la Russie soviétique et proposa de donner aux Arméniens des terres en Crimée, sur les bords de la Volga et en Sibérie. L'Etat se transformait en foyer, le foyer en colonie... La Sibérie. La montagne accouchait d'une souris. Même pas, la montagne entra dans des douleurs indescriptibles, se disloqua, des torrents de sang s'écoulèrent de son ventre, mais rien ne vit le jour, pas même une souris."

Finalement, n'ayant plus rien à faire à Lausanne, la délégation arménienne quitta la ville le 2 février 1923 après avoir adressé une lettre de protestation aux puissances.

Le traité de Lausanne fut signé le 24 juillet 1923. Il ne s'y trouve aucune stipulation concernant les Arméniens. Naturellement, les articles 37 à 44, concernant les minorités religieuses, devaient aussi s'appliquer à la communauté arménienne. Lors de la promulgation du Code civil turc, celle-ci fit savoir officiellement que, de ce point de vue, elle ne désirait pas le statut de minorité et préféra vivre en Turquie avec le même régime que tous ses compatriotes. Ni alors, ni depuis, aucun Arménien de Turquie n'a connu le moindre problème.

Les "communiqué et protocole relatifs à l'amnistie générale" annexés au traité de Lausanne proclamèrent l'amnistie pour toute personne qui, du fait de sa conduite pendant la guerre, pouvait être considérée comme coupable. La délégation turque avait

487 H. Katchaznuni, *op. cit.*, p. 35.

avisé la conférence que 150 personnes dont les noms seraient plus tard publiés ne profiteraient pas de cette grâce. Le groupe, appelé "les 150", tous musulmans, furent ultérieurement amnistiés.

D'autre part, l'article 31 du traité de Lausanne prévoyait que les personnes vivant dans des pays détachés de la Turquie et qui, aux termes de l'article 30 du traité, avaient automatiquement acquis la nationalité de ce pays, disposaient d'un délai de deux années pour opter pour la nationalité turque si elles préféraient celle-ci.

Conformément à ces dispositions, tous les Arméniens qui vivaient alors hors de Turquie et qui avaient conservé la nationalité turque, de même que les Arméniens résidant dans des pays détachés de la Turquie, avaient le droit, s'ils le souhaitaient, de revenir en Turquie.

Certains vinrent-ils de cette manière ? Nous n'en avons aucune idée. Mais s'il y en eut, ils font à présent partie de la communauté vivant en Turquie.

A ce propos, il convient de noter la réponse qu'Atatürk fit le 24 février

[352] 1921 à une question que lui posait le journaliste américain Clarence K. Streit au nom de son journal [488] :

"*Outre les graves exagérations de l'ennemi à propos de ce qu'ont subi les Arméniens il convient de limiter l'affaire de leur transfert à ceci :*

En 1915, lorsque l'armée russe a lancé contre nous sa grande offensive, le comité arménien Dachnak, qui était alors au service du tsarisme, poussa à la révolte la population arménienne qui se trouvait sur les arrières de nos unités militaires. Alors que nous étions contraints de reculer devant la supériorité en effectifs et en matériel de l'ennemi, nous nous sommes toujours vus pris entre deux feux. Nos convois de renforts et de blessés étaient massacrés sans pitié, ponts et routes étaient détruits sur nos arrières et la terreur régnait dans les villages turcs.

Les comités qui commettaient ces crimes et auxquels se joignaient tous les Arméniens capables de tenir une arme avaient réussi à constituer dans les villages arméniens d'importants stocks d'armes, de munitions et de ravitaillement dès le temps de paix, grâce à certaines grandes puissances et aux immunités garanties à celles-ci par les capitulations.

L'opinion mondiale qui considère avec indifférence le traitement que la Grande-Bretagne a jugé bon d'infliger à l'Irlande en temps de paix et loin de tout théâtre d'opérations militaires n'a pas le droit de nous accuser pour la décision que nous avons été contraints de prendre au sujet du transfert de la population arménienne.

Contrairement aux calomnies qui ont été lancées contre nous, ceux qui ont été transférés sont en vie et seraient rentrés chez eux pour la plupart, si les Alliés ne nous avaient pas contraint à faire de nouveau la guerre."

Il est à noter que la déclaration d'amnistie générale signée à Lausanne prévoit dans son article VI : "*Le gouvernement turc, partageant le désir de paix générale que ressentent tous les Etats, déclare qu'il n'a pas l'intention d'émettre des objections à propos des entreprises menées sous le patronage des Alliés entre le 20 octobre 1918 et le 20 novembre 1922 en vue de réunir les familles dispersées du fait de la guerre et de faire recouvrer leurs biens aux propriétaires légaux*." Il est manifeste que cet article concerne les personnes qui étaient rentrées chez elles à l'époque de l'armistice ou de l'occupation. La Turquie faisait ainsi savoir qu'elle entendait maintenir sans changement les mesures prises à leur égard par les puissances occupantes.

---

488 *Atatürk'ün Milli Dis Politikasi*, Ankara, 1981, p. 272-273.

L'article 65 du traité de Lausanne prévoyait la restitution des biens des ressortissants étrangers saisis à la déclaration de guerre. L'article 95 précisait les délais pour le recours à ce propos.

Enfin, les articles 46 à 63 indiquaient les modalités de règlement des autres dettes de l'Etat ottoman (ce règlement est à présent terminé).

Personne n'a plus le droit aujourd'hui, qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales, de demander à la Turquie une indemnité ou quoi que ce soit d'autres à propos d'affaires antérieures à la signature du traité de Lausanne.

[355]

CONCLUSION

Après la conférence de Lausanne, les Etats européens et la Russie se replongèrent dans leurs propres affaires. Dans ces pays le dossier des Arméniens fut ainsi refermé.

Les Arméniens avaient commencé à se quereller entre eux. Dachnak et Hentchaks, patriarcats d'Etchmiadzin et d'Antélias étaient en conflit ouvert. Mais ces discordes intestines sont en dehors de notre sujet (pour plus de détails, on peut consulter, par exemple, K.S. Papazian, *Patriotism Perverted*).

En Amérique, la situation prit une tournure quelque peu différente. Dans ce pays dont les contacts avec l'Empire ottoman ne s'étaient faits que par l'intermédiaire des missionnaires, le climat que créèrent ces derniers suscita un sentiment hostile aux Turcs, dans les masses populaires au moins. L'Église protestante y avait une influence assez importante sur l'opinion publique. Les Arméniens - presque tous émigrés de Turquie - en profitèrent pour constituer un *lobby*.

N'ayant pas été en guerre avec la Turquie, les Etats-Unis n'avaient pas signé le traité de Lausanne. Mais comme les relations diplomatiques avaient été rompues, un traité américano-turc d'amitié et de commerce fut signé le 6 août 1923, peu après le traité de Lausanne et dans la même ville. Les Arméniens d 'Amérique se lancèrent dans une active campagne pour que cet accord ne soit pas ratifié par le Congrès. Le Parti démocrate inscrivit même ce point dans son programme électoral. Finalement, lors du vote qui eut lieu au Sénat en 1927, six voix firent défaut pour obtenir la majorité des deux tiers et l'accord fut repoussé.

Un nouvel accord avec les Etats-Unis ne put être conclu qu'après 1930.

Mais, la crise économique qui sévissait à cette époque laissa les Etats-Unis face à face avec leurs propres problèmes, la Seconde Guerre mondiale éclata peu après et le dossier arménien fut oublié.

En juin 1945, après la fin de la guerre, une réunion des institutions arméniennes du monde entier eut lieu à Erivan à l'occasion de l'élection du nouveau catholicos. L'affaire de Kars et d'Ardahan y fut évoquée. On tenta de la présenter devant la conférence de la Paix. Mais le monde s'était déjà de nouveau scindé en deux. De plus et surtout, au cours de la guerre de Corée qui devait éclater peu après, la Turquie et les Etats-Unis se rapprochèrent et établirent des liens d'amitié. Tout ceci ne permit pas à l'hostilité envers les Turcs

[356] de se développer de manière ostensible et on ne l'observa plus qu'à titre individuel au sein des communautés arméniennes de certains pays.

A partir des années 60, marquées par une période de détente entre les deux blocs, des mouvements sporadiques d'agitation eurent pour effet de provoquer graduellement, dans un nombre croissant de pays l'organisation de cérémonies et l'érection de

monuments le 24 avril de chaque année. En 1966, il fut question de soumettre l'affaire aux Nations Unies.

Lorsque la question de Chypre déboucha sur une crise, une coopération clandestine et invisible s'instaura entre Arméniens et Grecs, comparable à celle qui s'était établie pendant la guerre d'indépendance.

On lit dans l'ouvrage de Katchaznuni :

"Les Etats européens ont abandonné notre cause. La moitié de la nation arménienne a été anéantie ou dispersée aux quatre coins du monde. L'autre est exsangue, elle a besoin d'un long repos. La République arménienne n'est qu'une province sous domination russe. Même si nous le voulions, nous ne pourrons séparer notre Etat de la Russie. Le Parti a été vaincu et a échoué dans ses objectifs. Il a été rejeté du territoire. Il ne peut retourner au pays. Il ne peut rien faire à l'étranger. Telle est la situation aujourd'hui. Il n'y a désormais plus rien que puissent faire les Dachnak."

Mais Katchaznuni s'est trompé. Les Dachnak poursuivent leur besogne et continuent comme par le passé, d'attaquer et de tuer des innocents, de commettre des attentats. Toutefois, ce qu'ouvrent aujourd'hui les Etats ce n'est plus le vieux dossier arménien couvert de poussière, ce sont les dossiers de crimes enregistrés dans les procès-verbaux de la police.

[357]

BIBLIOGRAPHIE

AGHASI *Zeitoun*, traduction d'Archag Tchobanian, Paris 1897.

AHARONIAN Avetis "From Sardarapat to Sèvres and Lausanne", *The Armenian Review*, septembre 1963.

AKNOUNI E. *Les Plaies du Caucase*, Genève 1905.

ALLEN W.E.D. *Caucasian Battlefields*, Cambridge Massachusetts, 1953.

ANCEL Jacques *Manuel historique de la question d'Orient*.

ANDONIAN Aram *Documents officiels concernant les massacres arméniens*, Paris 1920.

ANI Samuel D' *Tables chronologiques* (M.F. Brosset).

ARFA Hassan *The Kurds*, Londres 1968.

ARIKOGLU Damar *Hatiralarim* ("Mes Mémoires"), Istanbul 1961.

ATATÜRK *Nutuk* ("Le Discours"), Ankara 1938.

ATAY Falih Rifki *Zeytindagi* "(Mont des olives"), Istanbul 1938.

BAYAR Celâl *Ben de yazdim* ("Moi aussi j'ai écrit"), Istanbul 1965.

BAYUR Yusuf Hikmet *Türk Inkliâbi Tarihi* ("Histoire de la Révolution turque"), Ankara.

BLISS Edwin M. *Turkey and the Armenian Atrocities*, Philadelphie 1896.

BOUDIERE Georges "Notes sur la campagne de Syrie-Cilicie. L'affaire de Maras", *Turcica*, 1978.

BOYAJIAN Dickran H. *Armenia, the Case for a Forgotten Genocide*, New Jersey 1972.

BROSSET M.F. *Collection d'historiens arméniens*, Amsterdam 1979.

BURÇAK Rifki Salim *Türk-Rus-Ingiliz Münasebetleri* ("Les relations turco-russo-anglaises"), Istanbul 1946.

CARRIERE Auguste *Moïse de Khoren et les généalogies patriarcales*, Paris, 1891.

CEMAL Pacha *Hatiralar* ("Les Mémoires"), Istanbul 1959.

CONSTENSON Ludovic de *Les Réformes en Turquie d'Asie*, Paris 1913.

COURIAN Ruppen *Promartyrs de la civilisation*, Yverdon 1969.

COURSONS, Vicomte de *La Rébellion arménienne. Son origine, son but*, Paris 1895.

CUINET Vital *La Turquie d'Asie*, Paris 1892-1894, 4 volumes.

DADIAN Migirditch B. "La Société arménienne contemporaine, *Revue des Deux mondes*, juin 1867.

DANISMEND I. Hami *Izahli Osmanli Tarihi Kronolojisi* ("La Chronologie explicative de l'histoire ottomane)", Istanbul 1972.

DEDEYAN Gérard *Histoire des Arméniens*, Toulouse 1982 (Edition spéciale).

DIXON-JOHNSON C.F. *The Armenians*, Blackburn 1916.

DUNN Robert *The World Alive*, New York.

EDIP Halide (Adlvar) *The Turkish Ordeal*, Londres 1928.

ELIOT, Sir Charles *Turkey in Europe*, Frank Cass Co Ltd, 1965.

ENER Kasim *Çukurova Kurtulus Savasinda Adana Cephesi* ("Le Front d'Adana pendant la guerre d'indépendance de Çukurova"), Ankara 1970.

EVANS Laurence *U.S. Policy and the Partition of Turkey*, Baltimore 1965.

GABRIELI Francesco *Muhammed and the Conquest of Islam*.

GATTEYRIAS J .A. *L'Arménie et les Arméniens*, Paris 1882.

GROUSSET René *Histoire de l'Arménie*, Paris 1973.

HAMLIN Cyrus *My Life and Times*, Boston 1893.

HEDIN Oden *Bagdad, Babylon, Ninive,* Leipzig 1918.

HÉRODOTE *The Histories*, Penguin Books 1972.

HOCAOGLU Mehmet *Tarihte Ermeni Mezalimi ve Ermeniler* ("Les atrocités commises par les Arméniens dans l'histoire et les Arméniens"), Istanbul 1976.

HOGARTH David V. *A Wandering scholar in the Levant*, New York 1896.

HOVANNISIAN Richard G. *Armenia on the Road to Independence*, Los Angeles 1967.

HOWARD Harry N. *The King-Crane Commission*, Beyrouth 1963.

HOWARD Harry N. *The Partition of Turkey,* New York 1966.

HROZNY Bedrich *Histoire de l'Asie Antérieure*, Paris 1947.

JAKCH Ernest *The Rising Crescent*, New York 1944.

KARABEKIR Kazim *Istiklâl Harbimiz* ("Notre guerre d'indépendance"), Istanbul 1969.

KARPAT Kemal "Ottoman Population Records and the census of 1881/1882- 1893", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 9, 1978.

KASKARLI Aktok *Introduction à la civilisation des ethnies du Haiasdan* (manuscrit).

KATCHAZNUNI Hovhannes *Tasnaksutyun'un Artik Yapacagi Bir Sey Yoktur* ("Il ne reste plus rien à faire pour le Dachnaksoutioun"), Vienne 1923 (manuscrit traduit en turc).

KAZEMZADEH Feruz *Struggle for Transcaucasia*, New Haven 1951.

KEDOURIE Elie *The Chattam Version and other Middle Eastern Studies*, New York.

KHLEBOF Twerdo *Journal de guerre* (traduit du Russe) 1919.

KOCAS Sadi *Tarih Boyunca Ermeniler ve Türk-Ermeni Iliskileri* ("Les Arméniens au cours

de l'histoire et les Relations turco-arméniennes"), Ankara 1967.

LANE Allen *Keep the Home Fires burning*, Londres 1977.

LANG David Marshall *Armenia, Cradle of Civilisation*, Londres 1980.

LANG David Marshall *The Armenians, a People in Exile*, Londres 1981.

LANGER William A. *The Diplomacy of Imperialism*.

LEART Marcel *La Question arménienne à la lumière des documents*, Paris 1913.

LEPSIUS Johannes *L'Arménie et l'Europe*, Lausanne 1896.

LLOYD George David *The Truth about Peace Treaties*, Londres 1938.

LYNCH H.F.B. Armenia, *Travels and Studies*, Beyrouth 1965.

MACLER Frédéric *La Nation arménienne, son passé, ses malheurs*, Paris 1924.

MASTERMAN Lucy C.F.G. *Masterman, a Biography*, Londres 1939.

MATHIEU D'EDESSE *Urfah Mateos'un Vekayinamesi ve Papaz Grigor'un zeyli* ("Les Chroniques de Mathieu d'Edesse et l'annexe du prêtre Grigor"), traduit en turc par Hrant D. Andreasyan, Ankara 1962.

MAYEWSKI *Statistiques des provinces de Van et de Bitlis*.

MEARS Elliot Grinnel *Modern Turkey*, New York 1924.

MERAYet OLCAY *Osmanli Imparatorlugunun Çoküs Belgeleri* ("Les documents de la fin de l'Empire ottoman"), Ankara 1977.

MERAY Seha *Lozan Baris Konferansi* ("La conférence de la paix de Lausanne"), Ankara 1973.

MISASSKIAN J. *A Searchlight on the Armenian Question*, Boston 1950.

MORGAN Jacques de *Histoire du peuple arménien*, Paris 1919.

NALBANDIAN Louise *The Armenian Revolutionary Movement*, Los Angeles 1963.

NAZER James *The First Genocide of the 20th Century*, New York 1968.

NOGALES Rafaël de *Four Years Beneath the Crescent*, New York 1926.

NUR Riza *Hayat ve Hatiratim* ("Ma vie et mes mémoires"), Istanbul 1967.

OLCAY Osman *Sèvres Anlasmasma dogru* ("Vers le traité de Sèvres"), Ankara 1981.

OSCANYAN C. *The Sultan and His People*, Londres 1857.

PAPAZIAN K. Sdépax n *Patriotism Perverted,* Boston 1934.

PASDERMADJIAN H. *Histoire de l'Arménie*, Paris 1949.

PEARS, Sir Edwin *Forty Years in Constantinople*, Londres 1916.

PONSOBY Arthur *Falsehood in War-Time,* Londres.

POWELL Alexander E. *The Strugglefor Power in Muslim Asia*, New York 1923.

PRICE Clair *The Rebirth of Turkey*, New York 1923.

PRICE Philips *A History of Turkey*, Londres 1956.

RAWLINSON A. *Adventures in the near East*, New York 1925.

SABIS Ali Ihsan *Harp Hatiralarim* ("Mes Mémoires de Guerre"), Ankara 1951.

SANJIAN Avedis K. *The Armenian Communities in Syria under Ottoman Empire*, Cambridge, Massachusetts 1965.

SARAL Ahmet *Hulki Ermeni Meselesi* ("La question arménienne").

SHAW-SHAW *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, Cambridge University Press, Londres et New York, 1976-1977.

SIMSIR Bilâl *Malta Sürgünleri* ("Les Déportés de Malte"), Istanbul 1976.

SOVIET FOREIGN POLICY Moscou, 1980.

SYKES, Sir Mark *The Caliphs Last Heritage*, Londres 1915.

TALCOTf Williams Turkey. *A World Problem of Today*, New York 1922.

GENELKURMAY Yayini *Tarih Boyunca Ermeni Meselesi* ("La question arménienne au cours de l'histoire") (Publication de l'état-major turc), 1979.

TOYNBEE Arnold J. *Armenian Atrocities, the Murder of a nation*, New York, 1975.

TOYNBEE Arnold J. *The Western Question in Greece and Turkey*, New York 1970.

TOYNBEE Arnold J. *A Study of History*, Oxford University Press, 1963.

TOZER Fanshawe Henry *Turkish Armenia and Eastern Asia Minor*, Londres 1881.

TURABIAN Aram *Les Volontaires arméniens sous les drapeaux français*, Marseille 1917.

URAS Esat *Tarihte Ermeniler ve Ermeni Meselesi* ("Les Arméniens dans l'histoire et le Problème arménien"), Istanbul 1976.

VALYI Félix *Revolutions in Islam*, Londres 1925.

VARANDIAN Mikael *L'Arménie et la Question arménienne*, Laval 1917.

WALKER Christopher V. *Armenia, the Survival of a Nation*, Londres 1980.

WEBER Frank G. *Eagles on the Crescent,* Cornell University Press, Ithaca.

WHITMAN Sydney *Turkish Memories*, Londres 1914.

WILLIAMS A.W. *Bleeding Armenia*, Publisher Union 1896.

XENOPHON *Anabase*, Garnier-Flammarion. Paris 1967 *The Persian Expeditions,* Penguin Books 1979.

ZARA Phillippe de *Mustafa Kemal, dictateur*, Paris 1936.

ZEVE *Van'i tanima ve tanitma cemiyeti yaymi* ("La publication de l'Association de promotion de Van"), n° 2, Istanbul 1963.

Revues

Harp Tarihi Belgeleri Dergisi-Genelkurmay Yaymi (la Revue des documents de l'histoire de la Guerre)(Publication de l'Etat-Major turc).

The Armenian Review

Turcica

Revue des Deux Mondes

International Journal of Middle East Studies

(Les passages cités des revues et des journaux susdits, sont indiqués dans les notes en bas de pages concernées.)

Achevé d'imprimer en avril 1984
ISBN 2.858809 1315

LES PÉRIODIQUES DE L'AAARGH
http://revurevi.net

Conseils de révision
Gazette du Golfe et des banlieues
The Revisionist Clarion
Il resto del siclo
El Paso del Ebro
Das kausale Nexusblatt
O revisionismo em lengua português
Arménichantage

NOUVEAUTÉS DE L'AAARGH
http://aaargh.com.mx/fran/nouv.html
http://vho.org/aaargh/fran/nouv.html

LIVRES (400) DES ÉDITIONS DE L'AAARGH
http://vho.org/aaargh/fran/livres/livres.html
http://aaargh.com.mx/fran/livres/livres.html

DOCUMENTS, COMPILATIONS, AAARGH REPRINTS
http://aaargh.com.mx/fran/livres/reprints.html
http://vho.org/aaargh/fran/livres/reprints.html

ABONNEMENTS GRATUITS (E-MAIL)
revclar@yahoo.com.au
elrevisionista@yahoo.com.ar

MAIL: aaarghinternational@hotmail.com

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme:
http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm

L'AAARGH, POUR NE PAS MOURIR IDIOTS.